Parcs nationaux en transition vers des parcs nationaux naturels anthropisés (PNNa) ? Étude comparative de trois parcs nationaux naturels habités du Continent américain (Colombie, Guyane française, Québec)

Mara Sierra Jiménez

▶ **To cite this version:**

Mara Sierra Jiménez. Parcs nationaux en transition vers des parcs nationaux naturels anthropisés (PNNa) ? Étude comparative de trois parcs nationaux naturels habités du Continent américain (Colombie, Guyane française, Québec). Géographie. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2016. Français. NNT : . tel-01989331

HAL Id: tel-01989331
https://hal.science/tel-01989331

Submitted on 22 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES SOCIALES ET HUMANITÉS ED481
Laboratoire PASSAGES (UMR 5319) CNRS/UPPA

THÈSE

Pour obtenir le titre de
DOCTEUR EN GÉOGRAPHIE

SOUTENUE PUBLIQUEMENT LE 27 MAI 2016 PAR

Mara SIERRA JIMÉNEZ

Spécialité : Géographie culturelle et politique

Parcs nationaux en transition vers des parcs nationaux naturels anthropisés (PNNa) ?
Étude comparative de trois parcs nationaux naturels habités du Continent américain (Colombie, Guyane française, Québec)

Sous la direction de Jean-Yves PUYO

MEMBRES DU JURY :

• **Xavier ARNAULD DE SARTRE**, Chargé de recherche HDR, Centre national de la recherche scientifique (CNRS) – Examinateur
• **Marie FLEURY**, Directrice de l'Antenne du Muséum National d'Histoire Naturelle en Guyane – Examinateur
• **Stéphane HÉRITIER**, Maître de conférences HDR, Université Jean-Monnet – Rapporteur
• **Philippe LENA**, Directeur de recherche émérite, Institut de recherche pour le développement (IRD) – Président du jury
• **Sylvie MIAUX**, Professeure agrégée, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) – Rapporteur
• **Jean-Yves PUYO**, Professeur des Universités, Université de Pau et des pays de l'Adour – Directeur de thèse
• **Julio SUZUKI**, Professeur des Universités, Université de São Paulo, Brésil – Examinateur

L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES SOCIALES ET HUMANITÉS ED481
Laboratoire PASSAGES (UMR 5319) CNRS/UPPA

THÈSE

Pour obtenir le titre de
DOCTEUR EN GÉOGRAPHIE

SOUTENUE PUBLIQUEMENT LE 27 MAI 2016 PAR

Mara SIERRA JIMÉNEZ

Spécialité : Géographie culturelle et politique

PARCS NATIONAUX EN TRANSITION VERS DES PARCS NATIONAUX NATURELS ANTHROPISÉS (PNNA) ?
ÉTUDE COMPARATIVE DE TROIS PARCS NATIONAUX NATURELS HABITÉS DU CONTINENT AMÉRICAIN (COLOMBIE, GUYANE FRANÇAISE, QUÉBEC)

Sous la direction de Jean-Yves PUYO

MEMBRES DU JURY :

• **Xavier ARNAULD DE SARTRE**, Chargé de recherche HDR, Centre national de la recherche scientifique (CNRS) – Examinateur
• **Marie FLEURY**, Directrice de l'Antenne du Muséum National d'Histoire Naturelle en Guyane – Examinateur
• **Stéphane HÉRITIER**, Maître de conférences HDR, Université Jean-Monnet – Rapporteur
• **Philippe LENA**, Directeur de recherche émérite, Institut de recherche pour le développement (IRD) – Président du jury
• **Sylvie MIAUX**, Professeure agrégée, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) – Rapporteur
• **Jean-Yves PUYO**, Professeur des Universités, Université de Pau et des pays de l'Adour – Directeur de thèse
• **Julio SUZUKI**, Professeur des Universités, Université de São Paulo, Brésil – Examinateur

REMERCIEMENTS

Une fois la thèse achevée, il est toujours très agréable de se rappeler de toutes ces personnes qui ont participé de manière directe et indirecte à ce projet personnel. C'est donc avec un immense plaisir que je tiens à remercier un grand nombre d'entre elles.

Mes remerciements vont tout d'abord à mon directeur de thèse, Jean-Yves Puyo, qui m'a toujours encouragé et soutenu dans toutes mes démarches scientifiques et administratives. Merci pour toutes ces années de suivi, d'appui et de compréhension ainsi que pour ta patience, pour tes corrections et tes « *Animo* ! », toujours dans la bonne humeur. Un grand merci aussi à Xavier Arnauld de Sartre qui m'a permis d'initier mon parcours géographique en France au sein du laboratoire SET et qui m'a poussée à mener à terme ce doctorat. Merci pour ton soutien, pour tes conseils, pour tes encouragements et surtout pour ta confiance.

Aussi, un remerciement spécial à tous les membres du laboratoire SET, aujourd'hui PASSAGES, pour leurs encouragements, leurs enseignements, leurs commentaires et suggestions. Une pensée particulière pour Thao Tran, Isabelle Degrémont, Nicole Lompré, Marion Charbonneau, Jean-Baptiste Maudet et Lionel Dupuy, qui m'ont toujours apporté un soutien humain et professionnel dont je suis très reconnaissante.

Une pensée tout particulière et dédiée aux amis, sans lesquels ce travail de longue haleine n'aurait pas pu aboutir. Merci à Monique Morales et à Véronique Picard pour leurs conseils techniques, leurs sourires, leur appui et leur « coaching » dans la réalisation des cartes et le travail de rédaction. Merci aussi aux collègues du Service Commun de la Documentation et de l'UFR LLSH : Célia, Olivier, Marianne, Marie-Ange, Agnès, Christelle, Delphine, Marie-Christine, Colette et tous les autres. Parmi mes collègues, je remercie particulièrement Sandra Grandcolas, sans qui ces années de thèse n'auraient pas été si intéressantes ; merci beaucoup pour ton amitié inconditionnelle, pour ton soutien émotionnel, pour tes corrections et tes observations, pour ton intérêt et ta curiosité, et pour m'avoir épaulée jusqu'au terme de cette thèse.

Une autre pensée spéciale est dédiée aussi à tous les doctorants de toutes les disciplines que j'ai pu croiser dans ce parcours de recherche. À ceux qui sont déjà partis vers d'autres horizons : Claire, Ioana, Leticia et Mohamed - et à ceux qui sont encore là : Flor, Nicolas, Thomas, Giuseppe, Cacau, Maria del Mar, Caroline, Idrissa, Carmiña, Yolande Agullo et tous les autres. Merci pour les moments partagés à la salle des doctorants et « ailleurs ».

De même, je désire aussi saluer tous les amis français qui m'ont soutenu dans cette démarche : Josette, Fabienne, Claude, Marcelle, Juliana, Fréderic et tous les autres. Merci pour votre amitié.

Ces travail de recherche a été possible grâce à l'aide des diverses personnes et gestionnaires des trois parcs nationaux étudiés. Je tiens à remercier les responsables du Parc amazonien de la Guyane ainsi que du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et du Parc national naturel Amacayacu pour m'avoir permis de réaliser mes recherches de terrain au sein de ces institutions et pour avoir facilité le déroulement de mes phases d'observation.

La liste des personnes à qui je dois témoigner ma reconnaissance est vaste. Je souhaite néanmoins mentionner certaines d'entre elles qui m'ont été d'une aide précieuse.

Pour le Québec, un grand merci à Cristina Pagola, Frédéric Poisson, Vincent Désormeaux, Rodolph Balej, Nadia Ménard, Marc Pagé, Daniel Capistran, et tous les membres de Parcs Canada et de la Sépaq qui m'ont accompagnée dans cette aventure. Pour la Guyane, l'expression de ma grande gratitude à Nicolas Surugue, Marion Trannoy, Laurence Duprat, Bérengère Blin, Micky Jacobi, Hervé Tolinga, Koupi Aloike, Guillaume Longin et tous les gardes-parcs de la direction territoriale du Maroni et des antennes du pays aluku et du pays amérindien. Pour la Colombie, enfin, tous mes remerciements à Clara Osorio, Eliana Martinez, Diana Deaza, Alberto Parente, Estella, ainsi qu'à tous les gardes-parcs bénévoles et les scientifiques qui m'ont reçue et guidée dans mes démarches.

L'accueil et le soutien des habitants et des populations locales ont été aussi primordiaux pour la réalisation de mes séjours de terrain. De ce fait, je tiens à remercier les membres du Conseil de bande de la Première nation innu d'Essipit au Québec, notamment Réginald Moreau ; merci de m'avoir accueillie comme une de leurs filles et de m'avoir permis de découvrir votre histoire culturelle et votre territoire. Puis, un grand merci aux populations aluku et wayana du Haut-Maroni en Guyane française ainsi qu'aux amis de diverses nationalités rencontrés à Maripasoula pour les moments partagés. Merci également aux communautés ticuna de Mocagua et de San Matin de Amacayacu pour les échanges et l'accueil ; et une pensée particulière pour Jhon Jairo, Estella, Doni, Benicio et sa famille.

Enfin, une pensée toute particulière à mes parents, à ma famille et à mes amis colombiens. Merci pour vos encouragements dans les moments de faiblesse, pour votre soutien et votre confiance inconditionnelle, pour vos rires et souvenirs, merci beaucoup d'être là.

Cette thèse est dédiée à toutes ces personnes, sans lesquelles ce travail n'aurait jamais eu le même sens.

LISTE D'ACRONYMES

CDB – Convention de la Diversité Biologique

DTAO – Direction Territoriale Amazonie Orénoque

DTM – Direction Territoriale du Maroni

GPV – Garde-Parc Bénévole (Guarda Parque Voluntario)

GREMM – Groupe de Recherche et d'Éducation sur les Mammifères Marins

INDERENA – Institut National des Ressources Renouvelables et de l'Environnement

MCGP – Mission pour la Création du Parc national de Guyane

MRC – Municipalités Régionales du Compte

ONF – Office Nationale de Forêts

ONCFS – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

PAG – Parc Amazonien de la Guyane

PMSSL – Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

PNNA – Parc National Naturel Amacayacu

PNNa – Parc National Naturel anthropisé

REM – Régime spécial de Maniement (Régimen Especial de Manejo)

SÉPAQ – Société des Établissements de Plein air du Québec

SPNNa – Système Parc National Naturel anthropisé

UAESPNN – Unité Administrative Spéciale de Parcs Nationaux Naturels

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION……..1

1. Le Parc National (PN), un outil de gestion de la nature et des populations……..2

2. L'intégration de la dimension anthropique au sein des parcs nationaux et l'émergence de parcs nationaux à caractère hybride……6

3. Les spécificités de nos terrains d'étude et les dispositifs analysés……..11

PREMIÈRE PARTIE : REPRÉSENTATIONS, TERRITOIRES ET APPROCHES THÉORIQUES : REGARDS CROISÉS ENTRE GÉOGRAPHIE POLITIQUE, GÉOGRAPHIE CULTURELLE ET *POLITICAL ECOLOGY*……...21

CHAPITRE 1. REPRÉSENTATIONS CULTURELLES DE LA NATURE ET TRANSITION DES TERRITOIRES DE LA CONSERVATION : LA DIMENSION ANTHROPIQUE……23

1. Repositionner l'homme au sein de la nature protégée : un nouvel enjeu de la conservation ?.....23

2. La notion de protection de la nature : la séparation entre «humain et non-humain»……28

3. Regards comparatifs : évolutions politico-culturelles de l'idée de protection de la nature au Canada, en France et en Colombie……....36

4. Territoires protégés et populations locales : la participation au sein des dynamiques de gestion et de gouvernance territoriale……69

CHAPITRE 2. COMPRENDRE AUTREMENT LES PARCS NATIONAUX HABITÉS ? APPROCHES THÉORIQUES DE LA GÉOGRAPHIE POLITIQUE, DE LA GÉOGRAPHIE SOCIOCULTURELLE ET DE LA POLITICAL ECOLOGY……77

1. La géopolitique environnementale internationale et le contexte actuel de conservation de la nature……78

2. Regard de la géographie politique sur les parcs nationaux en transition spatiale……..81

3. Territoires socioculturels de protection ou parcs nationaux naturels anthropisés ? 97

4. Entre sociétés et cultures, comprendre autrement les parcs nationaux habités à travers le regard de la géographie socioculturelle……104

5. L'approche *political ecology* : analyser et comprendre les luttes et les conflits de pouvoir en matière de gestion de l'environnement……113

SECONDE PARTIE : TERRAINS D'ÉTUDE, MÉTHODOLOGIE(S) ET ADAPTATION(S)…121

CHAPITRE 3. COMPARAISON INTERNATIONALE, MÉTHODOLOGIES ET ANALYSE SYSTÉMIQUE DE LA COMPLEXITÉ……127

1. Choix de terrains d'étude, comparaison et méthodologies……...127

2. L'expérience des terrains par une femme géographe : accessibilité, vécu, adaptations et enjeux……..144

3. Analyser les informations du terrain au travers de la méthode systémique : fonctionnement et structure…….169

CHAPITRE 4. CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS SOCIOCULTURELLES ET POLITIQUES DES TERRAINS D'ÉTUDE : LES CAS QUÉBÉCOIS, GUYANAIS ET COLOMBIEN……177

1. Qui sont les habitants des parcs nationaux étudiés ?.: regards culturels et historiques177

2. Processus de construction politique des territoires protégés et intégration des populations locales……..225

TROISIÈME PARTIE : MACROSTRUCTURES DE GOUVERNANCE ET MICROSTRUCTURES DE GESTION PARTICIPATIVES : LES PARCS NATIONAUX EN TRANSITION ?.....257

CHAPITRE 5. MACROSTRUCTURES DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE : STRUCTURE(S) ET FONCTIONNEMENT(S) D'UN SYSTÈME COMPLEXE PARC NATIONAL NATUREL ANTHROPISÉ (PNNa)……259

1. La gouvernance participative : comment gérer la dimension anthropique dans les parcs nationaux ?.....259

2. Trois manières de gérer la question anthropique dans les parcs nationaux : comparaison

3. Dimensions et approches de la gouvernance environnementale……331

CHAPITRE 6. MICROSTRUCTURES DE GESTION PARTICIPATIVE, JEUX DE POUVOIR ET RECONFIGURATIONS SPATIALES……335

1. Gestions plurielles et multifonctionnelles, répondre aux besoins des territoires naturels protégés anthropisés ?.....335

2. Dispositifs de gestion participative analysés dans les terrains d'étude…….357

3. Relations de pouvoir, conflits et reconfigurations spatiales…….394

CONCLUSION GÉNÉRALE…….....423

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE……439

TABLE DE CARTES……..476

TABLE DE PHOTOS…….478

TABLE DE SCHÉMAS……..480

TABLE DE TABLEAUX……...481
TABLE DE FIGURES……482
TABLE DE MATIÈRES……484
ANNEXES……..492

INTRODUCTION

Cette thèse est le résultat d'un parcours personnel et professionnel focalisé sur la question environnementale et socioculturelle des espaces naturels protégés. Parmi ces espaces protégés, le Parc National (PN) nous a paru constituer un objet d'étude riche, capable d'illustrer l'évolution de la pensée occidentale portant sur la question de la conservation dans différents pays d'un même continent, mais aussi des nouvelles stratégies d'action territoriale qui découlent de ces transformations. Parmi elles, on peut nommer par exemple la reconfiguration interne du fonctionnement du système de conservation. Cette dernière peut résulter d'une part, de l'intégration progressive de la dimension anthropique au sein de ces territoires naturels de conservation, et d'autre part, de leur gestion territoriale, plus complexe et participative. Ces transformations répondent en grande partie aux directives internationales de la gouvernance environnementale, mais aussi, aux contextes particuliers de certains pays dont leurs échelles locales et micro-locales. De ce fait, dans cette contribution, nous nous intéressons plus particulièrement à comprendre comment la dimension humaine transforme aujourd'hui certains parcs nationaux « classiques » de catégorie II (UICN), et quels sont les impacts de cette intégration anthropique dans le structure et le fonctionnement du système de protection parc national.

Ce travail de recherche débuta en Amérique latine en 1998 par des études empiriques qui ont résulté d'expériences de terrain personnelles comme garde bénévole des parcs nationaux colombiens. L'intérêt porté aux espaces naturels protégés prendra par la suite une dimension internationale par les travaux de recherche réalisés en France pendant les années de maîtrise. Une première année de master nous a permis de nous initier à la dimension comparative au travers d'un cas d'étude transfrontalier entre le Parc national des Pyrénées (France) et le Parc national d'Ordessa-Mont-Perdu (Espagne). Une seconde année de master nous a ensuite incités à pousser nos investigations concernant des parcs nationaux plus « complexes ». Nous nous sommes penchés sur le cas particulier du Parc amazonien de la Guyane (Guyane française) où la question de l'adaptation du modèle métropolitain de conservation au contexte d'outre-mer a été centrale.

Cette thèse de doctorat en géographie culturelle et politique représente un prolongement de ces premiers travaux. La dimension comparative est ici élargie à trois cas d'étude originaux et contrastés, dont les spécificités territoriales, culturelles, politiques et économiques attirent particulièrement notre attention.

Nous cherchons à comprendre le fonctionnement de ces parcs nationaux au travers de l'analyse de quelques dispositifs innovateurs de gouvernance et de gestion participative mis en place par divers acteurs territoriaux. Le travail de terrain a été privilégié avec de longs séjours d'observation réalisés dans chaque parc national. Cet aspect nourrit la recherche d'une double dimension méthodologique combinant une démarche hypothético-déductive initiale avec une autre démarche plus empirique qui émane et prend forme suite aux séjours d'observation.

Pour comprendre notre démarche scientifique actuelle, il faut d'abord s'intéresser à la catégorie internationale « parc national » ainsi qu'aux diverses modalités de gestion et de gouvernance qui peuvent résulter à l'échelle nationale et locale.

1. Le Parc National (PN), un outil de gestion de la nature et des populations

Depuis la création des premiers espaces protégés dans le monde dès la fin du XIX^{e} siècle, les préoccupations internationales autour de la protection et de la conservation de la nature n'ont cessé de croître (cf. chapitre 1). Les débats environnementaux évoluent en prenant en compte des dimensions multiples et cruciales pour l'Homme et la planète : la gestion de la biodiversité, la question des spécificités socioculturelles et économiques dans la conservation, et aujourd'hui, les incertitudes et les impacts qui peuvent découler du changement climatique sur ces mêmes espaces et populations. Dans ces nouveaux contextes, la gestion et la gouvernance prennent une place centrale dans la construction et dans la mise en place de nouveaux dispositifs d'*environnementalité*[1] à l'échelle mondiale de la conservation, mais aussi aux échelles nationales et locales ; en effet, chaque État cherche à adapter ces stratégies politiques de gestion aux contextes particuliers du pays. Les nouveaux dispositifs d'environnementalité visent entre autres, à contrôler et à guider le développement de « *bonnes pratiques de gestion et de gouvernance de la nature* » (Lausche et Burhenne-Guilmin 2012).

Dans les cas particuliers où il existe une intégration importante de la dimension humaine dans les parcs nationaux, la gestion de la population peut passer aussi par la *gouvernementalité*, à savoir un mode spécifique d'exercice du pouvoir qui résulte de la rationalisation et de la

[1] L'*environnementalité* est comprise ici comme un « *ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir, l'économie politique, pour instrument technique essentiel, les dispositifs de sécurité* » (Foucault 1978 : 655 cité par Castro-Larrañaga 2013 : 11).

technicisation (Foucault 1989 ; Lascoumes 2004) ; cette *gouvernementalité* prend forme par des dispositifs ponctuels de gouvernance.

Les parcs nationaux deviennent ainsi les témoins des évolutions de la pensée environnementale et de l'application du pouvoir dans chaque pays, dont ils sont d'ailleurs les produits et les résultats (cf. chapitre 1). Certains de ces espaces rendent compte des difficultés actuelles de conservation dans des contextes économiques et culturels complexes et incertains. L'adaptation à ces nouveaux cadres favorise la transition de dynamiques de gestion et de gouvernance classiques de type « parc national » vers d'autres mesures plus adaptées aux contextes locaux. Ces ajustements internes peuvent induire un distancement des dynamiques d'action mise en place à l'échelle locale et micro-locale par rapport à celles préétablies internationalement pour cette même catégorie d'espace protégé. De ce fait, on peut constater actuellement l'émergence d'espaces naturels protégés à caractère « alternatif » ou « *sui generis* » appartenant à la catégorie spécifique « parc national », mais dont les actions internes apportent une nouvelle structuration et un fonctionnement du territoire protégé. Ce sont ces types d'espaces naturels protégés que nous chercherons à comprendre dans cette contribution.

Afin de consolider une « culture commune de la conservation », la gouvernance environnementale internationale déploie un système important de dispositifs de sensibilisation et de formation. Ceci est possible à partir d'un réseau d'institutions et de discours internationaux destinés d'une part, à guider les stratégies d'action mises en place par les gestionnaires, et d'autre part, à modeler les pratiques et les usages des ressources liées à la biodiversité par les populations des territoires protégés. Les lignes directrices des aires protégées (Dudley 1994, 2008 ; Lausche et Burhenne-Guilmin 2012) constituent un exemple parlant de cette construction environnementale internationale. Elles sont conçues dans le but principal de guider les pays dans la mise en place des nouveaux espaces protégés (terrestres et marins), et de ce fait, dans la définition du type de gestion et de gouvernance à y favoriser. Parmi les aspects clés véhiculés par ces discours, remarquons ceux relatifs à la « bonne gouvernance », à la « gestion adaptative » et à la « participation locale » (UICN 1996 ; Lee et Middleton 2011; Lausche et Burhenne-Guilmin 2012). Ces aspects résultent principalement de la catégorisation de la gestion des espaces protégés proposée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Cette dernière est conçue en fonction des degrés de protection et d'intervention humaine sur le territoire protégé terrestre et marin. La progression de la classification « [va] *d'une intervention inexistante ou faible pour les catégories impliquant des niveaux de protection*

élevés (catégories I à IV), à des interventions importantes pour les catégories permettant des utilisations multiples et des modifications de l'environnement (catégories V et VI) » (Lausche et Burhenne-Guilmin 2012, p. 32). La **Catégorie II : Parc national**, de protection élevée, représente l'une des classifications les plus répandues dans le monde. Les aires protégées de cette catégorie sont « […] *de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales* » (Dudley 2008, p. 19). Or, la question se pose aujourd'hui quant aux contextes actuels de ces communautés locales et à leur localisation géographique par rapport au territoire protégé.

Il s'agit par exemple des communautés qui ont été « réintégrées » au sein des périmètres de protection de ces espaces devenant ainsi les habitants du parc national. Certaines de ces communautés sont identifiées à l'échelle internationale comme des « populations traditionnelles », notion qui reste néanmoins ambigüe et sujette à diverses interprétations. C'est le cas particulier de quelques parcs nationaux de l'Amérique latine où les populations amérindiennes vivent, gèrent ou cogèrent, dans des cas très limités, des réserves naturelles de protection. Mais il s'agit aussi de l'évolution politique et économique de ces mêmes populations. La question se pose ici quant aux transformations de leurs contextes culturels « traditionnels » de jadis et aux modifications de leurs rapports actuels à la nature et à l'économie, au sein des territoires protégés. Tenant compte de ces contextes locaux, chaque pays favorise une conception particulière de ce qui doit être un parc national et de comment gérer et intégrer (ou pas) les populations locales. En effet, le parc national constitue un outil politique (cf. chapitre 2) ; il doit répondre simultanément aux besoins géopolitiques, économiques, sociales et de conservation du territoire labellisé et du pays en question. Le contraste entre les paramètres de classification de la catégorie internationale et les réalités multiples et plurielles qui peuvent être observées sur différents terrains d'étude est donc évident. Ces spécificités font du parc national un objet d'étude riche par les transformations rapides pouvant découler de certains contextes locaux particuliers ; d'où notre intérêt de recherche.

Pour octroyer une catégorie de gestion-conservation, le principe donné par les lignes directrices de 2008 est celui de la règle de 75 %, à savoir « [que] *l'objectif premier de la gestion doit pouvoir s'appliquer aux trois-quarts de l'aire protégée* [et que] *25 % maximum de la surface terrestre ou aquatique d'une aire protégée soient gérés suivant d'autres objectifs pour*

autant que ceux-ci soient compatibles avec l'objectif premier de l'aire protégée » (Dudley, 2008, p.35). Dans ce contexte de gestion environnementale internationale on comprend l'importance du zonage dans la mise en place des espaces protégés. Pour le cas particulier des parcs nationaux, ce zonage apparaît comme une stratégie politique et économique particulière capable d'intégrer ou pas les populations locales à l'aire de conservation en fonction des intérêts étatiques. Cette intégration peut prendre diverses formes selon l'idéologie de conservation favorisée par chaque pays. Or, l'enjeu se pose quand il existe une superposition territoriale importante entre les territoires de vie des habitants et le territoire protégé proprement dit, où les zonages politiques effacent le caractère endogène premier du territoire, c'est-à-dire, culturel. Il s'agit par exemple d'habitants qui sont « planqués » dans des zones tampon alors qu'ils souhaitent être en zone de protection maximale, ou au contraire, des habitants qui sont intégrés dans ces zonages de conservation alors qu'ils désireraient être en zone tampon. Voilà la complexité des zonages et des intérêts politiques, économiques et socioculturels auxquels les parcs nationaux se voient confrontés de plus en plus de nos jours.

Pour la question des population (traditionnelles) qui habitent les parcs nationaux, l'UICN souligne « [que] *les problèmes de populations installées dans les aires protégées qui sont proposées pour la catégorie II, les questions de déplacements, de compensations (y compris pour les communautés de pêcheurs déplacées des aires marines et côtières protégées), les options de moyens de subsistance alternatifs et des approches de gestion modifiées sont tous des thèmes émergents* » (Dudley, 2008, p. 21). On est ici au cœur de notre sujet de thèse : l'analyse de la dimension anthropique dans la gestion et dans la gouvernance territoriale de parcs nationaux.

Pour faire face à la diversité des configurations spatiales pouvant résulter de ces contrastes, et donc, des difficultés de gestion et de gouvernance territoriale en découlant, l'UICN a aussi mis en place une catégorisation de types de gouvernance possibles pour ces espaces protégées :

- **Type A : gouvernance par le gouvernement** (au niveau fédéral, national, sous-national ou municipal), tel qu'un ministère ou une administration des Parcs relevant directement du Gouvernement ;

-**Type B : gouvernance partagée ou « cogouvernance »**. Des mécanismes et des processus institutionnels complexes sont utilisés pour partager l'autorité et les responsabilités de la gestion entre une pluralité d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ;

-Type C : gouvernance privée. Le contrôle et/ou la propriété sont assurés par un particulier, une coopérative, une ONG ou une société, et qui sont gérées à des fins lucratives ou non ;

-Type D : gouvernance par des populations autochtones et des communautés locales. L'UICN définit ce type de gouvernance comme « *des aires protégées où l'autorité et la responsabilité de la gestion sont confiées aux peuples autochtones et aux communautés locales sous diverses formes d'institutions ou de réglementations coutumières ou juridiques, formelles ou informelles* » (Dudley, 2008, p.32).

Or, dans les faits, la mise en place de ces typologies de gouvernance s'avère complexe et problématique dans certains parcs nationaux où des forts enjeux économiques ou multiculturels sont présents. Dans ces cas particuliers, on se pose la question suivante : s'agit-il d'un problème de configuration de la gouvernance territoriale ou plutôt d'un problème de catégorisation de l'aire protégé ?

2. L'intégration de la dimension anthropique au sein des parcs nationaux et l'émergence de parcs nationaux à caractère hybride

L'évolution de certains parcs nationaux devient intéressante par la place qu'occupe la dimension anthropique, non seulement du point de vue spatial mais aussi de la gouvernance. D'une part il s'agit, comme nous l'avons déjà souligné, de la question de l'intégration des populations locales au sein des divers zonages du territoire protégé et des compétences que certaines d'entre elles peuvent avoir dans les politiques de gouvernance du territoire. D'autre part, il s'agit aussi de l'intégration de divers acteurs (politiques, économiques, privés, etc.) dans ces mêmes dynamiques de gouvernance, notamment dans la typologie de gouvernance partagée ou de cogouvernance. Mais la dimension anthropique passe également par les activités d'exploitation économique qui se développent dans les zonages des parcs nationaux. Celles-ci peuvent être légales et illégales. Compte tenu de ces trois variables, certains cas particuliers d'espace protégé de catégorie II se voient confrontées à une gestion de la biodiversité dans des contextes forts anthropisés. Cette particularité donne place à l'émergence de parcs nationaux à caractère hybride (homme/nature/développement) où la gestion est intimement liée aux dimensions économiques et culturelles.

Toutes ces spécificités et innovations attirent notre attention et nous mènent à proposer la problématique suivante :

Sommes-nous face à l'émergence de parcs nationaux naturels anthropisés à l'échelle internationale ? De même, quel est le poids joué par les dimensions culturelles et économiques dans la gestion et la gouvernance de ces territoires hybrides de protection ?

Dans cette contribution, nous avons décidé d'approfondir l'étude de ces espaces naturels protégés alternatifs, en proposant un nouvel objet d'étude géographique : le *parc national naturel anthropisé*[2] (PNNa). Cette catégorie (ou sous-catégorie) n'est pas reconnue en tant que telle dans les typologies internationales des espaces naturels protégés[3]. Cependant, à nos yeux, elle revêt une grande importance car elle met en lumière les enjeux contemporains de l'évolution et de la transformation des modèles de protection « classiques » de la nature et de leur adaptation « forcée » aux contextes socioculturels et économiques contemporains. Nos trois terrains d'étude constituent des exemples parlants de ces transformations. Identifiés administrativement comme nationaux de catégorie II (UICN), ils se dévoilent dans les faits comme des territoires « hybrides » de protection (naturelle et culturelle) mais aussi de développement économique. L'intégration de la dimension anthropique au cœur de ces parcs nationaux apporte également un intérêt géographique particulier sur les diverses territorialités qui découlent de l'action d'habiter le territoire protégé, et donc, des rapports socioculturels spécifiques aux territoires et aux lieux. Pour analyser les territorialités plurielles qui cohabitent le territoire protégé, les dimensions historiques et temporelles prennent une place importante.

Ainsi, les *parcs nationaux naturels anthropisés* (schéma 1) peuvent être analysés comme des systèmes complexes présentant une ou plusieurs des caractéristiques spatio-anthropiques suivantes :

- soit la superposition territoriale correspondant à l'addition du territoire borné « parc national naturel» et des territoires socioculturels préétablis ou endogènes, les populations locales étant considérées comme « habitants » ou « résidents » permanents du parc national.

[2] Dans la catégorie *Parcs nationaux* nous faisons référence aux espaces naturels protégés terrestres, mais aussi aux espaces naturels protégés marins. Ces derniers représentant une sous-catégorie récente d'aire protégée, dont le statut « parc national », « parc marin » ou « réserve marine » varie selon les politiques de protection de chaque pays d'origine.

[3] Sur ce point l'UICN défend la posture suivante : l'institution « *s'oppose au fait de changer de catégorie pour baisser le niveau de protection de l'environnement* » (Dudley, 2008, p.7). Or, cette proposition ne cherche pas à amoindrir les objectifs de protection, mais à envisager autrement les relations homme/nature dans ces territoires afin de favoriser une conservation plus adaptée aux spécificités de ces territoires hybrides.

- soit un parc national où les activités dites *traditionnelles* (chasse, pêche, cueillette, agriculture, etc.) sont permises au sein du périmètre de protection maximale, ou zone cœur, du parc national par des zonages spécifiques ;

- soit, un parc national présentant une forte densité anthropique sur la zone périphérique (ou zone de libre adhésion), sur la zone cœur ou encore à la jonction entre ces deux zones ; on y retrouve les résidents permanents, les touristes ainsi que des acteurs « de passage[4] ».

- soit un parc national où il existe une forte exploitation (légale ou illégale) de ressources naturelles dans la zone cœur du parc, ou zone de protection maximale de manière continue.

Le schéma 1 révèle les diverses composantes de territoires PNNa, dont la gestion de la biodiversité et des variables culturelles, voire même, multiculturelles. La dimension humaine est illustrée tout d'abord par sa dimension spatiale (superposition territoriale), puis par les divers types de populations qui y habitent, et donc, qui partagent le territoire protégé (cohabitation). La variable anthropique est illustrée également par l'intégration de nouveaux acteurs ou « acteurs de passage[5] ». Finalement, le schéma montre comment ces éléments risquent de bouleverser le fonctionnement de la gouvernance classique en intégrant des nouveaux acteurs et jeux de pouvoir ; d'où l'intérêt d'envisager une nouvelle approche d'étude pour ces « systèmes complexes ».

[4] Entreprises publiques et privées, services de l'État, personnes clandestines, chercheurs.
[5] Par « acteurs de passage » nous entendons toute catégorie d'acteur exogène aux territoires protégés et culturels dont leur séjour est temporaire : les touristes, les scientifiques, les militaires, les clandestins, etc.

Schéma 1. ***Spécificités des Parcs nationaux naturels anthropisés – PNNa***

(Schéma réalisé par Sierra J. M., 2016)

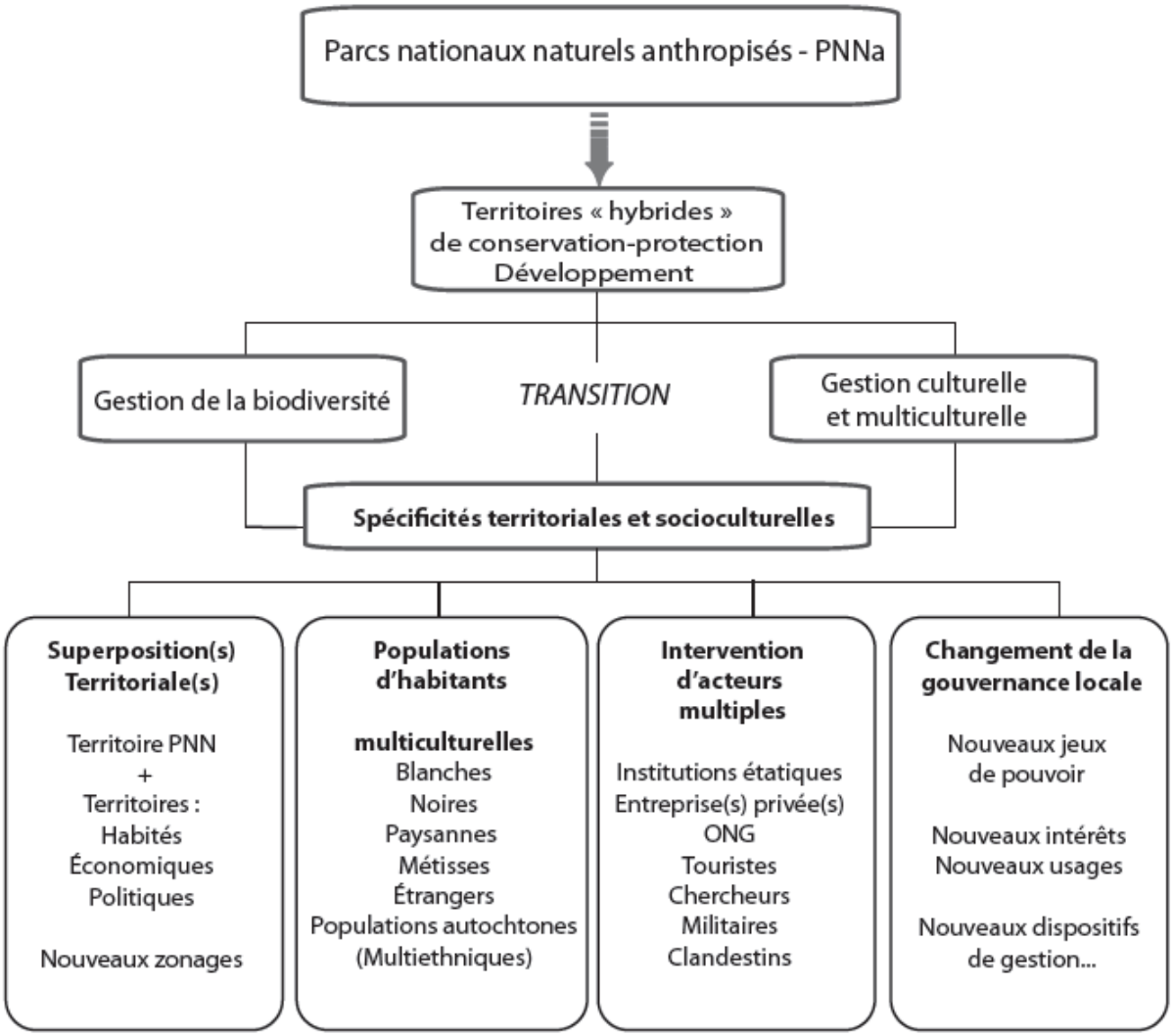

L'objectif général de cette thèse est donc de comprendre le fonctionnement et la structure général de ces *parcs naturels nationaux anthropisés* ; pour ce faire, l'analyse des stratégies de gestion et de gouvernance participative nous a semblés tout à fait pertinente. Nous porterons une attention particulière aux variables culturelles et économiques au sein de ces stratégies, ainsi qu'à leur impact sur la configuration spatiale du territoire naturel protégé et sur les relations de pouvoir en découlant.

L'analyse des diverses composantes géographiques sera prise en considération dans la phase d'étude des terrains. Parmi les notions mobilisées, celle de *territoire* est fondamentale ; il est compris d'une part dans son sens géopolitique et donc attaché au pouvoir (Claval 1978;

Raffestin 1980) et d'autre part, dans son sens culturel (Bonnemaison 2004) dont les représentations et les dynamiques d'appropriation des territoires ou *territorialisation* (Vanier 2009 ; Arnauld de Sartre et Gagnol 2012). Également, on tiendra compte du *réseau,* compris comme un *territoire réticulé* (Bonnemaison 1980 ; Lévy et Lussault 2013b). Pour ce faire, trois approches d'étude seront mobilisées : l'approche de la géographie politique, l'approche de la géographie culturelle et l'approche de la *political ecology* (cf. chapitre 2). Tout au long de la réflexion, nous utiliserons de même des concepts empruntés à des disciplines telles que la sociologie, l'anthropologie ou le droit.

De ce fait, notre contribution cherche à apporter modestement sa pierre aux travaux et aux réflexions qui s'intéressent de nos jours à la compréhension de ces « nouveaux » espaces « naturels et culturels » de conservation. Pour ce faire, l'accent sera mis plus particulièrement sur les complexités de gestion et de gouvernance : stratégies de gestion, jeux d'acteurs et de pouvoir et reconfiguration territoriale. L'analyse des dispositifs de gestion et de gouvernance participative peut nous apporter des informations intéressantes quant à l'impact des dimensions culturelles et économiques sur le système de conservation. Ces dispositifs constituent des révélateurs majeurs des nouvelles dynamiques d'action, de pouvoir et de contre-pouvoir au sein de ces territoires protégés. Ils participent à l'identification des sources des tensions spatiales et de ce fait, et initient des ajustements temporels portant sur la réorganisation spatiale. Sur ce point, notre analyse permet aussi de voir la diversité des réponses (nationales et locales) actuelles aux nouveaux défis de la gouvernance environnementale internationale.

Mais comment analyser l'émergence des parcs nationaux naturels anthropisés à l'échelle internationale ?

Pour rendre compte des particularités attachées aux PNNa, la comparaison internationale a été l'outil méthodologique choisi. Il s'agit d'une part de confronter et de prendre de la distance face à nos trois cas d'étude « contrastés, » et par-là, de saisir les similitudes et les différences, et par là, dégager une meilleure compréhension de situations ou contextes complexes à l'échelle internationale. D'autre part, elle nous permet aussi d'appréhender le fonctionnement territorial de ces parcs par la comparaison de nouveaux dispositifs spatiaux légitimes de protection. Pour Michel Lussault, « *un dispositif spatial* [légitime] *procède d'une intentionnalité et vise à produire des effets de régulation du champ social et politique ; ces formes d'organisation de l'espace sont porteuses intrinsèquement de modèles des bonnes pratiques sociales* […] » (Lussault 2013, p. 287–288) ; ce sont ces régulations et ces pratiques sociales que nous

souhaitons comprendre. La logique de triangulation ou recherche multiméthode a aussi été favorisée dans la collecte de données.

La démarche de triangulation vise à avoir diverses sources d'information et angles d'analyse sur un même objet d'étude, et donc, elle cherche à approfondir la comparaison de nos terrains par la complémentarité d'informations recueillies au travers des diverses méthodes (Jick 1979 ; Vaivio et Sirén 2010). Parmi ces méthodes, nous trouvons les entretiens semi-directifs, l'observation participante, l'observation distanciée, les enquêtes de terrain, les journaux de terrain et l'analyse discursive (cf. chapitre 3). La richesse des informations recueillies favorise l'ouverture à divers débats et réflexions concernant l'évolution des dynamiques de l'action territoriale. En revanche, cet éventail d'informations sera limité à la comparaison des dispositifs de participation développée ici afin de ne pas sortir du cadre d'étude établi.

3. Les spécificités de nos terrains d'étude et les dispositifs analysés

Nos trois terrains d'étude sont localisés dans le Continent américain. Ils représentent trois cas de gestion et de gouvernance environnementale contrastés, guidés par des orientations politiques différentes : un cas canadien, le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent - PMSSL (1998) au Québec ; un cas français particulier localisé dans le Département-Région de la Guyane, le Parc amazonien de la Guyane - PAG (2007), et enfin, un cas colombien, le Parc national naturel Amacayacu – PNNA (1975) en Amazonie. Chaque parc national est le produit (idéologie politique) et le résultat (évolutions politiques et socioculturelles dans le temps) de spécificités nationales, régionales et locales, celles-ci d'ordre politique, culturel ou économique. En guise d'exemples, mentionnons rapidement certains de ces éléments contextuels.

Pour le cas québécois, il s'agit entre autres, des dimensions juridiques attachées à la cogouvernance du territoire marin protégé entre les gouvernements canadien et québécois. Cette cogouvernance se développe dans un contexte de reconnaissance et de revendication (politique, territoriale et culturelle) de la province du Québec vis-à-vis du gouvernement canadien. Il en est de même pour la Première nation innu d'Essipit (Montagnais), pour laquelle la reconnaissance implique trois niveaux scalaires : un premier niveau à l'échelle locale auprès d'autres communautés innu et québécoises - un second au niveau scalaire provincial, soit le gouvernement du Québec - et enfin, un dernier niveau scalaire national, le gouvernement du Canada. Les enjeux économiques prennent une place centrale dans ce cas d'étude, car il existe une forte densité d'activités récréotouristiques (excursions d'observation de baleines) réalisées

dans le cœur même de protection du parc marin. L'enjeu se pose ici non seulement en termes de gouvernance territoriale et marine mais aussi en termes de conservation du milieu aquatique, dans un contexte anthropique dense ; ce dernier est caractérisé par une zone tampon composée par plusieurs Municipalités Régionales de Compte (MRC), dont la réserve Essipit en fait partie, mais aussi, par une forte densité saisonnière (touristes) et par la navigation quotidienne des bateaux de transport et de charge sur la zone de conservation.

Pour la France, plusieurs aspects sont à mentionner. En effet, le parc amazonien de la Guyane constitue le cas d'étude le plus complexe et problématique. Les enjeux de gestion et de gouvernance du PAG sont directement liés à l'histoire coloniale du département, et en conséquence, aux dimensions politiques, culturelles et économiques locales. Parmi les éléments à citer, nous pouvons mentionner, entre autres, un contexte politique tendu entre l'administration française et l'administration de la région ; cette dernière se caractérise par la revendication d'une légitimité politique et territoriale de la population créole. Puis, on relève un zonage novateur, composé par trois cœurs de parc et une zone de libre adhésion superposée à des territoires multiculturels. Ses populations sont principalement des ethnies amérindiennes et des noirs marron ; mais il existe aussi des groupements de Créoles, des Métropolitaines, des Brésiliens, entre autres (cf. chapitre 4). L'enjeu culturel se pose ici quant à la reconnaissance des spécificités culturelles et territoriales pour les populations amérindiennes et aluku de la part de l'État français, et de ce fait, de l'adaptation des politiques de gestion et de gouvernance françaises aux contextes culturels particuliers de ces populations. Ensuite, il s'agit aussi d'un contexte économique tendu qui découle d'une part des enjeux de l'orpaillage illégal (mais aussi légal) dans les diverses zones de protection du territoire protégé, et d'autre part, d'un besoin de développement économique locale pour les communautés d'habitants ; il nous faut souligner que ces dernières ont été historiquement éloignées et marginalisées jusqu'à ce jour.

Enfin, pour la Colombie, il s'agit là aussi d'un contexte politique et territorial « particulier ». Le parc national se trouve en situation de superposition avec divers territoires amérindiens ticuna reconnus politiquement par la Constitution nationale comme des entités autonomes (cf. chapitre 4). De ce fait, sur les zones superposées, il existe une cogestion territoriale qui a tendance à devenir conflictuelle. L'enjeu se pose ici en termes de développement économique pour les populations amérindiennes, dans un contexte de forte protection environnementale. Le développement des projets écotouristiques communautaires constitue le fil conducteur des actions du PNNA vis-à-vis des populations. Or, l'intégration de l'entreprise privée à ce processus a bouleversé les relations locales, réveillant de nos jours des

conflits de légitimité territoriale et économique. Il s'agit aussi d'un contexte local historique encadré par des dynamiques de violence (conflit armé, narcotrafic, exploitation illégale des ressources naturelles, etc.), de sous-développement économique et d'abandon institutionnel.

Ces aires protégées (catégorie II) méritent, d'après nous, une attention toute particulière par la façon dont ces variables socioculturelles et économiques vont modifier (ou pas) le système de conservation sur le plan fonctionnel mais aussi structurel. Ces cas d'étude répondent - à nos yeux - à ces nouveaux territoires de conservation hybride, où Hommes et nature sont gérés selon des intérêts économiques différents. Pour résumer, ils se caractérisent par le fait d'être habités par des populations multiculturelles (traditionnelles) et de présenter des zones de superposition territoriale (culturelle, politique, économique) avec le territoire protégé. De même, ces trois cas se caractérisent par des activités économiques importantes (légales ou illégales) au cœur des zones de protection.

Aussi, quel est donc l'impact de l'intégration anthropique dans les parcs nationaux étudiés ?

Pour répondre à ces questionnements, nous posons deux hypothèses :

1. **La dimension anthropique provoque des changements importants dans la structure et le fonctionnement du système parc national « classique ».**

2. **Les dimensions culturelles et économiques jouent un rôle central dans la reconfiguration des dispositifs de la gestion et de la gouvernance territoriale, favorisant l'émergence de nouvelles dynamiques d'action et de pouvoir entre les acteurs locaux.**

3. **La dimension anthropique favorise la création de nouveaux réseaux de gestion et de gouvernance qui visent à assurer une meilleure intégration du territoire protégé aux réalités régionales et nationales des pays en question.**

En ce qui concerne l'étude comparative proprement dite, le choix des dispositifs d'étude a été fait en fonction de nos séjours de terrain. En effet, plusieurs outils, instruments et stratégies de gestion et de gouvernance existent dans les trois parcs nationaux étudiés. Or, parmi eux, certains se sont avérés plus intéressants que d'autres par les dynamiques territoriales et sociales qu'ils ont engendrées au sein du territoire protégé. Dans cet éventail d'options, nous avons privilégié celles pour lesquelles nous avons réalisé un travail de suivi direct pendant les mois

de séjour[6]. Ce privilège nous a permis de « voir » personnellement les dynamiques et les enjeux territoriaux des dispositifs en question. Également, notre longue phase de terrain a favorisé le contact avec les acteurs qui participent directement ou indirectement à leur mise en place.

Pour le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent - PMSSL, il s'agit du dispositif « Alliance éco-baleine ». Créé en 2010, il cherche à favoriser la co-construction de « bonnes pratiques d'observation » des mammifères marins par les usagers du parc (entreprises, touristes, plaisanciers). Pendant notre séjour de terrain, nous avons été témoins de la première saison d'application de ce dispositif ; d'où l'intérêt de son analyse et des transformations qui ont découlé de cette première mise en place à l'échelle micro-locale. Proposé par les acteurs du milieu, ce dispositif regroupe les entreprises d'excursion d'observation des baleines (parmi lesquelles l'entreprise des Innu d'Essipit), les chercheurs et les gestionnaires du PMSSL, tous rassemblés dans un même objectif de conservation du milieu marin et de développement économique viable (cf. chapitre 4). Or, de la théorie au terrain, des décalages peuvent apparaître. La mise en place de ce dispositif sur les zones marines s'avère donc tout à fait intéressant pour notre étude. Il intègre divers acteurs (endogènes et exogènes) au processus : les capitaines des divers entreprises, les naturalistes, la police de la nature et les gestionnaires du PMSSL, les plaisanciers, les touristes, les bateaux de charge, etc. Il s'agira donc de comprendre comment les acteurs du terrain s'approprient ce dispositif (ou pas) et d'identifier les dynamiques d'action et de pouvoir qui émergent de ces nouvelles interactions entre acteurs.

Pour le Parc amazonien de la Guyane - PAG, nous avons décidé d'analyser deux dispositifs récents, l'un de gestion participative, les « enquêtes de chasse - ECh », et l'autre de gouvernance participative, le « conseil d'habitants - CH ». Les deux sont à l'initiative de l'institution de conservation. Le premier porte sur l'étude des pratiques et des lieux de chasse des populations wayana et aluku localisées sur le fleuve Maroni. L'objectif du dispositif est de faire le suivi de la ressource cynégétique de certaines espèces chassables par les communautés d'habitants, et de proposer un plan de gestion de la chasse prenant en compte la gestion coutumière locale de ces populations. Or, un enjeu important se pose quant à la reconnaissance de ces pratiques culturelles de chasse par l'administration française dans l'application de la loi. Les gestionnaires doivent donc dépasser les barrières politiques et culturelles afin de réussir à travailler avec les populations, sans lesquelles il est difficile de réaliser ce suivi.

[6] Durée des séjours de travail de terrain : Québec – 5 mois (du 24/04/2011 au 27/09/2011), Guyane – 6 mois et demi (du 23/10/2011 au 12/05/2012), Colombie – trois périodes de terrain d'un mois en 2005 et 2011, puis trois mois du 29/11/2012 au 1/03/2013.

Le second dispositif porte sur la création de lieux d'échange et de concertation entre les gestionnaires et les habitants des divers bassins de vie du territoire protégé. Ces lieux de rencontre répondent aux nouvelles prérogatives de la loi 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux français, pour lesquelles le volet relatif à la participation locale dans les dispositifs de gouvernance est très présent. Les conseils d'habitants font partie du réseau de gouvernance du PAG. Destinés à faire remonter les inquiétudes des populations, ils servent aussi d'outil politique de transmission du pouvoir. L'enjeu se pose ici en termes de participation locale à ces réunions. Tenant compte de la complexité du territoire guyanais, il nous a semblé intéressant d'analyser ces deux dispositifs qui traduisent les enjeux majeurs de l'adaptation des politiques nationales aux contextes locaux et de la participation locale dans la gestion de ce territoire français d'outre-mer.

L'analyse de la charte du PAG avait été envisagée dans un premier temps. Or, ce document n'a été validé que quelques mois après notre passage. Pendant cette période, la charte du PAG a suivi des ajustements divers avant la phase d'enquête publique. Pour ces raisons, nous avons considéré que son étude n'était pas pertinente à ce moment-là. Malgré ce choix, nous tenons compte dans nos analyses des représentations et des ressentis des populations d'habitants relatifs à l'élaboration et au contenu de ce document-cadre de gestion. Nous espérons néanmoins que des recherches futures seront consacrées à l'analyse de cette charte du parc amazonien de la Guyane, riche en innovations et située au cœur de la gestion et de la gouvernance des espaces protégés français (habités).

Pour le Parc national naturel Amacayacu – PNNA, nous avons décidé d'analyser un dispositif de gestion de l'écotourisme. Celui-ci est directement lié à la dimension économique des territoires habités et en situation de superposition territoriale : il s'agit de la « concession de services écotouristiques à l'entreprise privée » mis en place en 2005. Pour la gestion des parcs nationaux en Colombie, ce dispositif s'est révélé une première tentative de mise en valeur des certains espaces naturels protégés à l'échelle internationale et nationale, dont le parc national naturel Amacayacu a joué un rôle de pionnier ; d'où le caractère innovateur de la concession. L'intégration d'un troisième acteur dans la cogestion des activités écotouristiques nous a semblé intéressant ; en effet, cette innovation a provoqué divers changements entre les diverses populations amérindiennes et les gestionnaires du parc (cf. chapitre 6). L'enjeu se pose ici au niveau de la cogouvernance territoriale (PNNA-territoires amérindiens) et de la cogestion des activités écotouristiques entre ces trois acteurs (PNNA, populations locales et entreprise

privée). Il nous faut souligner que ce dispositif a été arrêté prématurément en 2012 à cause de dysfonctionnements observés dans la cogestion et la gouvernance locales. Pendant nos trois séjours de terrain sur le parc national naturel Amacayacu nous avons pu être témoins des diverses étapes de mise en place et de développement de cette stratégie économique (avant, pendant, après). Il s'agira ici de comprendre le processus de mise en place de ce dispositif, les modes de son appropriation locale (gestionnaires et habitants), ainsi que les changements en termes de gestion et de gouvernance qu'il a provoqué sur les territoires protégés et de vie.

Innovantes et complexes, ces stratégies témoignent des défis d'adaptation des institutions de conservation aux changements des contextes locaux, dans des territoires anthropisés. Le consensus, la négociation et le compromis deviennent indispensables dans les processus de cogestion territoriale. Les dispositifs analysés ici ont été testés pour la première fois durant notre travail de terrain ; de ce fait, nous sommes bien conscients qu'ils risquent d'évoluer et d'être ajustés à plusieurs reprises dans le moyen et le long terme. Pour ces raisons, notre regard ne porte pas de jugement sur leur efficacité ou leur inefficacité, mais s'attache à étudier leur fonctionnement interne et externe, ainsi que la diversité des jeux d'acteurs et de pouvoir qu'ils sont susceptibles de déclencher (cf. chapitre 5 et 6).

La comparaison internationale de ces divers mécanismes de fonctionnement favorisera la mise en lumière de similitudes et de différences majeures qui nous aideront à mieux discerner les spécificités de ces espaces naturels protégés à caractère hybride. Comme nous l'avons déjà souligné, celles-ci peuvent être d'ordre « général » (politique, culturel, économique) mais aussi portant plus particulièrement sur la gestion et la gouvernance.

Pour récapituler, l'objectif général de cette recherche est de comprendre comment les gestionnaires des parcs nationaux répondent à l'intégration de la dimension anthropique au sein de la gestion et de la gouvernance territoriale. Puis, il s'agira de confirmer si ces informations nous permettent de constater un décalage réel entre nos trois cas d'étude par rapport aux parcs nationaux de catégorie II traditionnels.

Pour ce faire, nous avons choisi d'organiser notre thèse en trois parties. La première partie est ainsi consacrée à l'évolution des représentations attachées aux aires protégées et au cadre théorique. Le chapitre un décrit l'évolution de la pensée environnementale dans chacun de pays étudiés et cherche à illustrer comment chaque construction nationale a donné lieu à des parcs nationaux hétérogènes. Le chapitre deux vise ensuite à poser les bases théoriques de trois approches pluridisciplinaires et géographiques qui encadrent cette recherche (la géographie politique, la géographie culturelle, la *political ecology*).

La seconde partie de cette recherche est consacrée au terrain. Le chapitre trois présente notre démarche méthodologique, à savoir, la comparaison internationale, l'approche par triangulation et l'analyse systémique. Pour sa part, le chapitre quatre explore les spécificités historiques, culturelles et politiques des populations locales étudiées ainsi que les processus de construction territoriale de chaque parc national choisis.

Enfin, la troisième partie est consacrée à l'analyse territoriale. Le chapitre cinq est destiné au décryptage des macrostructures du système de conservation, c'est-à-dire, des dispositifs de gouvernance participative et de logiques idéologiques qui caractérisent leurs fonctionnements. Le chapitre six, quant à lui, est focalisé sur l'analyse ponctuelle des microstructures du système de conservation, à savoir les dispositifs de gestion participative. Une attention particulière sera portée aux jeux d'acteurs et de pouvoir qui mènent les dynamiques territoriales de dispositifs observés, ainsi qu'aux reconfigurations spatiales susceptibles d'émerger de ces nouvelles alternatives de gestion. Puis, en guise de conclusion, nous proposerons quelques pistes de réflexion autour du *parc naturel national anthropisé* comme nouvel objet d'étude géographique.

PREMIÈRE PARTIE

PREMIERE PARTIE

REPRESENTATIONS, TERRITOIRES ET APPROCHES THEORIQUES : REGARDS CROISES ENTRE GEOGRAPHIE POLITIQUE, GEOGRAPHIE CULTURELLE ET *POLITICAL ECOLOGY*

« *La question de savoir ce qui dans l'œuvre de l'homme sert à embellir ou bien contribue à dégrader la nature extérieure peut sembler futile à des esprits soi-disant positifs : elle n'en a pas moins une importance de premier ordre. Les développements de l'humanité se lient de la manière la plus intime avec la nature environnante. Une harmonie secrète s'établit entre la terre et les peuples qu'elle nourrit, et quand les sociétés imprudentes se permettent de porter la main sur ce qui fait la beauté de leur domaine, elles finissent toujours par s'en repentir. Là où le sol s'est enlaidi, là où toute poésie a disparu du paysage, les imaginations s'éteignent, les esprits s'appauvrissent, la routine et la servilité s'emparent des âmes et les disposent à la torpeur et à la mort. Parmi les causes qui dans l'histoire de l'humanité ont déjà fait disparaître tant de civilisations successives, il faudrait compter en première ligne la brutale violence avec laquelle la plupart des nations traitaient la terre nourricière. Ils abattaient les forêts, laissaient tarir les sources et déborder les fleuves, détérioraient les climats, entouraient les cités de zones marécageuses et pestilentielles ; puis, quand la nature, profanée par eux, leur était devenue hostile, ils la prenaient en haine, et, ne pouvant se retremper comme le sauvage dans la vie des forêts, ils se laissaient de plus en plus abrutir par le despotisme des prêtres et des rois.* »

Élisée Reclus

Du Sentiment de la nature dans les sociétés modernes, La Revue des deux mondes, n°63, 15 mai 1866

Cette première partie vise à développer les notions et les concepts clés de notre contribution à la géographie de parcs nationaux. Il s'agira ainsi d'introduire et de positionner de la manière la plus claire et concrète possible les approches théoriques qui supportent notre réflexion scientifique sur l'objet d'étude *parc national naturel anthropisé* (*PNNa*).

Trois terrains d'étude[7]seront analysés ici afin de rendre compte des particularités géographiques de ces territoires de conservation. La superposition de diverses représentations politiques, économiques et culturelles qui cohabitent autour de la question de la « protection de la nature » sur ces territoires seront aussi mises en évidence. La démarche comparative développée tout le long de cette contribution nous permettra de rendre compte de ces divers aspects.

Nous avons choisi de développer notre cadre théorique sur deux chapitres, l'un descriptif, l'autre théorique. Le premier cherche tout d'abord à mettre en valeur l'évolution et la diversité des représentations socio-culturelles attachées à la construction de l'objet « Parc national » dans chaque pays d'étude (Canada, France, Colombie). Il rend compte aussi des transformations rapides de la gestion de ces espaces de protection, notamment en ce qui concerne la gestion participative ou la cogestion territoriale. Le second chapitre vise à préciser notre cadre théorique au travers des approches de la géographie politique, de la géographie socioculturelle et du courant *Political ecology*.

[7] Parc national naturel *Amacayacu* (PNNA), en Amazonie colombienne, Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) au Québec/Canada et Parc amazonien de la Guyane (PAG), territoire français d'outre-mer. Ces espaces sont identifiés dans la catégorie II de l'UINC, parc national naturel, dont un parc marin.

CHAPITRE 1.

REPRÉSENTATIONS CULTURELLES DE LA NATURE ET TRANSITION DES TERRITOIRES DE LA CONSERVATION : LA DIMENSION ANTHROPIQUE

Au travers de ce chapitre, nous souhaitons faire un premier point sur la construction de l'idée de protection de la nature et de son développement dans trois pays du continent américain : le Canada, la France (Guyane) et la Colombie. Ce premier chapitre cherche également à repositionner la place de l'humain - jadis rejetée - au sein des espaces naturels protégés d'aujourd'hui. Dans une démarche comparative, nous essayerons donc de montrer quelles ont été les représentations socioculturelles et les discours politiques qui ont favorisé la création des espaces naturels protégés dans chacun de ces trois pays. Puis, nous chercherons à identifier quelques aspects distinctifs de leur gestion et de leur évolution. Leur gestion est souvent motivée par les discours politiques de la gouvernance environnementale internationale, mais de plus en plus par les contextes socioéconomiques des populations locales résidant aux alentours ou à l'intérieur des parcs nationaux naturels.

1. Repositionner l'homme au sein de la nature protégée : un nouvel enjeu de la conservation ?

« *Tout être, y compris l'humain, est façonné par le réseau de relations dans lequel il est inséré* […] *ce sont les hommes qui appartient à la terre et non l'inverse*» [8]

Cent quarante-quatre années se sont écoulées depuis la création du premier parc national naturel en titre : Yellowstone (1872) aux États-Unis. Celui-ci deviendra le symbole et la matérialisation de l'idéal nord-américain de « protection de la nature », une nature vierge vidée de toute présence humaine. Cette construction culturelle de la protection de la nature s'imposa par la suite à l'échelle de la planète, devenant l'idéologie dominante de la conservation internationale. Or, divers facteurs bouleversent aujourd'hui cette construction hiérarchique de la conservation, favorisant un changement de regard quant à la question de la gestion environnementale, et de ce fait, à l'attention portée par les sociétés à la « nature » (Kalaora 2013). Sur ce point, la dimension socioculturelle prend une place de plus en plus importante, se positionnant au centre des débats environnementaux. Pour certains auteurs, ce changement

[8] FRIEDBERG Claudine, « L'anthropologie face à la question de l'appropriation de la biodiversité : la biodiversité est-elle appropriable ? », in *Biodiversité et appropriation : les droits de propriété en question*, Paris : Elsevier, 2002 (Collection Environnement), p. 166.

d'optique permet de remettre en question la séparation construite jadis entre « l'humain et le non-humain » par les sociétés modernes (Descola 2010, 2014). Nous nous intéressons particulièrement à cette question. Elle nous semble centrale dans l'analyse que nous proposons autour de la dimension anthropique au sein des parcs nationaux naturels. Cette dimension passe par la reconnaissance et l'intégration progressive de populations locales dans les parcs nationaux.

1.1. La reconnaissance socioculturelle dans les espaces naturels protégés

La reconnaissance socioculturelle[9] au sein des politiques environnementales de protection est apparue dès la fin du XX^{e} siècle, principalement au travers du discours porté par la notion de développement durable[10]. Les populations locales deviennent alors des acteurs clés des négociations politiques autour de la conservation. La catégorie « population locale » enveloppe néanmoins une diversité d'acteurs et de cultures. Cette diversité amène à des débats politiques et scientifiques d'envergure sur la question d'une reconnaissance « particulière » pour certaines d'entre elles, dont les populations *traditionnelles*, *autochtones* ou *tribales* (cf. chapitre 2). De ce fait, les populations amérindiennes sont reconnues aujourd'hui comme des « gardiens de la nature[11] », étiquette qui a favorisée (entre autres) leur (ré) intégration au sein de certains parcs nationaux du continent américain et africain (Nelson et Hossack 2003 ; Elbers 2011). Construite autour des constats anthropologiques classiques et des imaginaires occidentaux, cette étiquette cache néanmoins des réalités culturelles et économiques bien différentes auxquelles ces populations sont confrontées aujourd'hui. D'une part, elle ne tient compte ni des évolutions et des ruptures socioculturelles internes à ces groupes, ni des nouveaux besoins économiques apportés par la modernité, dont le tourisme. D'autre part, cet étiquetage crée aussi des convoitises et des rivalités territoriales entre diverses catégories de populations locales

[9] Deux dimensions de reconnaissance sont palpables : l'une, à l'échelle internationale, dans le domaine de la gouvernance environnementale internationale, l'autre, à l'échelle nationale concerne les populations locales.
[10] Sommet de la Terre de Stockholm (1972), rapport Brundtland (1987), Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992)
[11] « Les peuples autochtones et traditionnels maintiennent des liens de longue date avec la nature, dont ils ont une profonde compréhension. Ils ont souvent contribué de façon significative au maintien de nombreux écosystèmes parmi les plus fragiles de la planète, à travers leurs pratiques traditionnelles d'utilisation durable des ressources et leur respect de la nature fondé sur leur culture. Par conséquent, il ne devrait pas exister de conflit intrinsèque entre les objectifs des aires protégées et l'existence, à l'intérieur de leurs frontières, de peuples autochtones et traditionnels. En outre, ces peuples doivent être reconnus comme des partenaires légitimes et égaux dans le développement et la mise en œuvre de stratégies de conservation qui touchent leurs terres, territoires, eaux, mers côtières et autres ressources, et en particulier lors de la création et de la gestion d'aires protégées.» (Principe 1 de la Résolution 1.53 du Congrès Mondial de la Nature - *Principes et lignes directrices sur les peuples autochtones et traditionnels et les aires protégées*, 1996)

(traditionnelles et non-traditionnelles) autour de l'accès aux ressources naturelles et au développement économique.

On constate ce phénomène dans le cas des parcs nationaux habités par diverses populations locales multiculturelles. La question se pose donc en fonction de *l'habiter*[12], mais plus particulièrement sur la question de comment habiter les parcs nationaux naturels. S'agit-il de recréer des pratiques permettant de garder une relation plus harmonieuse « homme-nature » à l'intérieur de ces espaces ? S'agit-il de replacer l'homme parmi les éléments constitutifs de cette nature protégée en fonction des services que celui-ci peut aussi lui apporter ? Aujourd'hui, on assiste à l'émergence de ces nouveaux questionnements ; ils remettent en cause une conception de la protection où seule la nature existerait (Lascoumes 1994 ; Kalaora 1998 ; Larrère, Lizet, et Berlan-Darqué 2009). Dans une démarche différente, l'écologue américain Michael Rosenzweig défend l'idée d'une « *écologie de la réconciliation* » (Rosenzweig 2003). Constatant un manque d'espaces protégés pour sauvegarder la totalité de la biodiversité de la planète, cette théorie propose de réintroduire la biodiversité au sein même des milieux anthropiques urbains afin de conserver la biodiversité locale et de rétablir les relations « gagnant-gagnant[13] » entre l'homme et la nature. D'un côté ou de l'autre, on constate donc que la dimension anthropique rentre au cœur des nouvelles préoccupations et enjeux de la gouvernance environnementale internationale.

Peut-on parler d'un « renouveau environnemental » des parcs nationaux naturels ? Le renouveau environnemental est compris ici dans le sens de l'ouverture du territoire protégé vers un nouveau regard politique, mais aussi éthique, de la gestion de l'environnement, notamment l'intégration des spécificités culturelles locales dans la compréhension de la nature et de la gestion de la biodiversité. De même, le « renouveau environnemental » fait allusion à l'incorporation d'une dimension économique importante. Celle-ci résulte d'une part, des engagements politiques à l'échelle internationale pour financer plus efficacement des projets de conservation dans les espaces protégés des pays défavorisés, mais riches en biodiversité, et d'autre part, des politiques nationales et locales favorisant des projets de développement durable au travers des nouveaux zonages et des activités mises en place sur ces territoires protégés. Le nouveau regard politique aborde donc la question de la reconnaissance des

[12] ***Habiter*** est un concept multidimensionnel qui reste abstrait et complexe. Il est néanmoins défini de manière générale comme le « *processus d'ajustement réciproque entre espaces et spatialités* » (Lussault et Lévy 2013, 480–482). Pour d'autres, il s'agit de « *la pratique de lieux géographiques* » (Stock 2004).

[13] D'où le titre de son livre : « Win-win ecology: how the earth's species can survive in the midst of human enterprise »

identités territoriales et des territorialités locales (paysannes, agricoles, amérindiennes, noir marron, *etc*.). Certaines aires protégées favorisent l'intégration locale de manière originale.

1.2. L'intégration de la dimension socioculturelle et économique dans les aires protégées

Les Réserves de biosphère de l'UNESCO constituent des exemples parlants de la reconnaissance territoriale à l'échelle internationale. On y trouve la cohabitation entre culture, protection et développement économique dans une organisation spatiale qui vise la complémentarité entre les diverses zones et niveaux de protection. À l'échelle nationale, on observe que certains pays créent de nouvelles aires protégées aux statuts et aux zonages de conservation mixtes, tels les parcs naturels régionaux français[14], les parcs amazoniens colombiens ou encore les parcs du Nord-Québec. Certains d'entre eux privilégient les variables économiques et patrimoniales, d'autres mettent davantage en avant les spécificités culturelles locales. Enfin, pour d'autres pays, il s'agira aussi de mettre en place des outils de gestion participative dans le cadre d'un développement économique et/ou territorial viable, notamment au travers de l'écotourisme dans ses diverses catégories (Gagnon et Gagnon 2006 ; Gagnon 2010) : tourisme d'aventure, ethnotourisme, tourisme chamanique[15] (Amselle 2014a), *etc*.

Les activités liées à l'écotourisme au sein des parcs nationaux comportent deux visages. Premièrement, elles peuvent, à tort ou à raison, mettre en valeur les cultures locales et leurs particularités identitaires, telles que les perceptions culturelles de la nature (savoir-faire, relation homme-nature, mythes, *etc*.). Deuxièmement, elles deviennent un vecteur d'intégration directe et indirecte de nouveaux acteurs (touristes, entreprises privées ou chercheurs, entre autres.) aux territoires de vie des populations locales habitant l'espace protégé. En conséquence, une question centrale s'impose, celle de la cohabitation des usages et des conceptions différenciées de la nature protégée entre cette diversité d'acteurs endogènes et exogènes. De même, il s'agit aussi de s'interroger sur la mise en valeur culturelle qui résulte des activités écotouristiques. En effet, la dimension culturelle reste souvent superficielle et réduite à des objectifs d'ordre purement économique. Cette conception mercantile de la dimension naturelle, humaine et culturelle au sein des parcs nationaux démontre, une fois de plus, à quel point la séparation construite entre « l'homme et la nature » est présente dans nos schémas sociaux.

[14] Ou les parcs nationaux français depuis 2006, notamment dans les territoires d'outre-mer.

[15] Tourisme réalisé principalement en forêt amazonienne à des fins de guérison spirituelle. Il consiste à la prise d'une plante médicinale, l'*Ayahuasca* : « *Cette substance, absorbée sous le contrôle de chamans, est censée provoquer des visions et guérir diverses maladies. Le tourisme chamanique est devenu une industrie, un phénomène de mode qui a largement investi l'espace public et les médias des pays occidentaux*. » (Amselle 2014b).

Dans la perspective d'une éthique écocentrique[16], reconsidérer le rôle de l'être humain comme partie intégrante de cette réalité extérieure (nature), pourrait favoriser de nouveaux rapports entre humains et non-humains, et donc, une conservation et un écotourisme plus dialogiques[17]. Comme l'affirme Samuel Depraz, « *dans l'éthique écocentrée, le respect de la nature est intrinsèquement lié à la connaissance fine du vivant et à la re-connaissance d'une qualité esthétique de la nature. Ce respect intellectuel, esthétique et affectif est la source du sentiment d'appartenance symbiotique de l'individu et des productions humaines à une communauté morale du vivant* » (Depraz 2008, p. 16). Dans les parcs nationaux habités cette éthique permettrait d'envisager la conservation, la gestion et l'exploitation de la nature de manière différente.

Pour toutes ces raisons, la question de « l'habiter » dans des espaces naturels protégés mérite, d'après nous, une attention toute particulière. Elle peut nous donner de nouvelles pistes autour de la question de « vivre la nature », et donc, de « vivre avec la nature », et non pas de « vivre de la nature ». La question de la conservation à l'intérieur de ces espaces protégés devenant, en quelque sorte, le résultat de cette cohabitation. Repenser les dynamiques en interaction et leur évolution dans le temps vis-à-vis de l'espace protégé, des lieux et des acteurs, apparaît de ce fait comme un nouvel enjeu pour les parcs nationaux, plus particulièrement pour ceux qui sont habités, tels que nos terrains d'étude.

En résumé, la gestion de l'environnement se trouve aujourd'hui face à des transformations rapides des modèles « classiques » de protection de la nature, certains devenant plus souples et ouverts, d'autres plus restrictifs. Ces transitions amènent à repenser la notion de « parc national » (Blanc 2015) et à redéfinir des modes de gestion et de gouvernance plus favorables aux espaces naturels protégés « hybrides ». Faut-il conserver la diversité naturelle et culturelle, gérer les activités humaines et favoriser certaines pratiques culturelles pour protéger la nature, ou replacer l'homme comme partie intégrante de cette nature protégée ? Telles sont les questions qui se posent aujourd'hui clairement faute de résultats probants des approches anthropocentriques qui privilégient la protection de la biodiversité.

[16] L'écocentrisme est une éthique environnementale qui « donne à la nature une valeur intrinsèque compatible avec l'existence humaine. Elle propose, non un respect de chaque élément, mais un respect des ensembles composant la nature […] *La valeur intrinsèque conférée à la nature porte donc sur le tout, et non sur chaque partie* […] » (Depraz 2008, p. 15)

[17] Dans le sens d'Edgar Morin la « […] *dialogique signifie unité symbiotique de deux* [ou plusieurs] *logiques, qui à la fois se nourrissent l'une à l'autre, se concurrencent, se parasitent mutuellement, s'opposent et se combattent à mort* ». MORIN Edgar (1977). « La Nature de la nature », *La Méthode* (t. 1), Le Seuil, Nouvelle édition, coll. Points.

Pour affiner cette voie, nous développerons tout d'abord les traits principaux de l'idée de protection de la nature (2) et de l'histoire de la conservation (2.1). Ensuite, nous aborderons trois représentations socioculturelles de la protection de la nature (3), chacune d'entre elles en lien avec nos trois terrains d'étude : le Canada (3.1), la France (3.2) et la Colombie (3.3). Enfin, nous parlerons de l'évolution des dynamiques de gestion et de gouvernance qui prennent place aujourd'hui dans ces espaces protégés (4).

2. La notion de « protection de la nature » : la séparation entre « humain et non-humain »

L'idée de la *Wilderness*, la « nature sauvage », peut être identifié comme le mythe à l'origine de la notion de « protection de la nature » (Depraz et Héritier 2012). Il repose sur la construction culturelle mais artificielle d'une nature « vierge », « vidée d'hommes » et « sacralisée ». Historiquement, la *Wilderness* a servi d'outil géopolitique et colonial d'appropriation des terres concernées, sous prétexte d'un besoin de nature « sauvage », mais aussi, de protection de cette même nature contre les activités humaines. De nos jours, le mythe de la *Wilderness* continue à se répandre à l'échelle planétaire au travers des discours véhiculés principalement par des États et des ONG internationales (Castro-Larrañaga 2013). Il fait écho aux discours sur le maintien de la biodiversité dans un contexte mondial de crise environnementale.

En effet, cette *Wilderness*, ou cet « impérialisme vert » (Grove 1996 ; Larrère 2006) résulte d'identifications et de symboles culturels divers (Arnould et Glon 2006 ; Cronon 2009; Larrère 1997). Du vieil anglais (Wild deer or ness, « *le lieu des bêtes sauvages* »), la *Wilderness* faisait référence à de vastes superficies (généralement forestières) de nature désordonnée et chaotique, en dehors de la société, qu'il fallait savoir maîtriser et s'approprier. Dès le XVI^{e} siècle, le caractère religieux donné à la *Wilderness* en tant « qu'éden ou terre promise » à l'homme par Dieu lors de la création du monde, servira de soutien culturel au contexte colonial sur le nouveau continent nord-américain par les colons européens, anglais et français. Pour ces aventuriers, la « Terre promise » est perçue comme étant la récompense de leurs souffrances ; à eux le devoir de la travailler, de la cultiver et de l'aménager afin de l'aider à sortir du chaos initial.

La domination de cette Wilderness (Neumann 1998) et l'avancée des fronts pionniers vers l'Ouest américain s'accompagnent d'une logique utilitaire et anthropocentrique de la nature. Une première étape a été celle de l'exploitation massive du bois et des fourrures à des fins

économiques et agricoles. Cette période d'expansion territoriale a été possible, entre autres, par l'expulsion des groupes de sauvages (nations amérindiennes) des nouvelles terres conquises. De ce fait, on peut noter que le mythe de la Wilderness repose sur un « artifice originel », celui de « la nature vierge ». Cette invention culturelle vide la Wilderness de son contexte social et culturel « premier », et devient la base idéologique des discours de conservation internationale de la nature que nous connaissons aujourd'hui (Grove 1996 ; Larrère 1997).

Au XVIII^{e} siècle, la division culturelle entre l'homme et la nature, et par là, la séparation entre l'humain et le non-humain, est favorisée par la révolution scientifique du Siècle des lumières et par le mouvement romantique. La nature, en tant que support d'étude ou de création artistique, favorisa un nouveau rapport relationnel, mais aussi émotionnel, entre le Sujet (humain) et l'Objet (non-humain). Dans cette perspective, soulignons également l'un des éléments clés dans la représentation de la nature par la tradition anglo-saxonne, à savoir celui de la rencontre entre la religion et la science, où l'homme « [...] *voit en la nature l'œuvre de Dieu et dans la science l'étude du divin, non pas à travers le texte sacré, mais précisément dans la découverte de la nature en tant qu'œuvre divine* » (Kalaora et Vlassopoulos 2013, p.27). Le caractère divin attaché à la perception culturelle de la nature provoque un sentiment émotionnel et affectif fort, qui sert de lien subjectif entre l'homme et cette nature extérieure à l'homme.

Dès le XIX^{e} siècle, des transformations majeures commencent à changer la perception sacralisée de la *Wilderness*. Dans une logique de conquête, de domination et de progrès qu'ont connu les pays occidentaux, la période industrielle apparaît comme le point exponentiel des logiques d'exploitation des ressources naturelles. En Amérique du Nord, en réponse à cette entreprise destructrice, on relève deux approches autour de la conservation et de la préservation de la nature, l'une fondée sur une philosophie utilitariste, l'autre sur une philosophie transcendentaliste[18] (Yvard-Djahansouz 2009). Pour certains, il s'agissait *«* [de] *mettre en réserve des espaces afin de garantir l'exploitation future dans le cadre de la* ***conservation****. Pour d'autres, dénonçant l'exploitation prédatrice de la nature, l'important* [était] *d'abord la* ***préservation*** [de la *Wilderness*] » (Arnould et Glon 2006, 232). Plusieurs représentants de cette révolution naturaliste ont contribué à l'évolution des diverses éthiques environnementales que nous connaissons aujourd'hui.

[18] Le père de cette philosophie est Ralph Waldo Emerson (1803-1882), pour qui « *La nature est la source même de la vie spirituelle et de la religion. La nature aide l'être humain à transcender sa condition physique ; être en harmonie avec la nature signifie être proche de Dieu* » (Yvard-Djahansouz 2009, 20)

La philosophie transcendantaliste d'Henri D. Thoreau (1817-1862) favorise « [...] une vision religieuse de la nature, postulant une correspondance entre le domaine supérieur de la vérité spirituelle et le monde des objets matériels » (Larrère 2006, 78). Pour lui « c'est dans l'état sauvage que réside la préservation du monde » (Cronon 2009, 198), la nature (le sauvage) étant ainsi représentée comme un sanctuaire, un lieu sacré. Dans la même perspective symbolique, John Muir (1838-1914) devient le promoteur de la création des parcs nationaux aux États-Unis. En mettant en valeur « [...] la conservation de curiosités naturelles, d'un patrimoine artistique comparable à celui des musées européens, le maintien de terrains d'aventure où mettre à l'épreuve des qualités humaines de résistance et d'énergie » (Larrère 2006, 79), il valorise des lieux représentatifs du patrimoine américain, des symboles culturels et naturels de la société américaine. John Muir fonde le Sierra club en 1892, première association de protection de l'environnement qui reste encore aujourd'hui une des plus puissantes ONG de conservation dans le monde.

Gifford Pinchot (1865-1946), forestier formé en Europe (France et Allemagne) et homme politique, développe une approche plus utilitaire des ressources forestières. Motivé par les méthodes européennes pour gérer et reconstituer le couvert forestier, il fonde l'école de foresterie de l'Université de Yale aux États-Unis et réfléchit à la mise en place d'une gestion rationnelle des peuplements forestiers sur des espaces de conservation afin de garantir le développement national. Par la suite, Aldo Leopold (1887-1948), créateur du *« land ethic* [19]» (1949), ou éthique de la Terre, amène un nouveau regard sur la perception des « êtres » qui composent la nature. En débarrassant celle-ci d'une dominance religieuse et symbolique, Aldo Leopold cherche à se concentrer sur ses caractéristiques écologiques et scientifiques. De ce fait, il attire l'attention sur la place qu'occupe l'homme comme partie intégrante de la communauté biotique de la planète : « *C'est parce que nous faisons partie de la même communauté d'êtres vivants, ou de la même communauté biotique, que nous avons des devoirs aussi bien à l'égard de ses membres (les entités qui la composent) que de la communauté comme un tout […] l'homme n'est qu'un compagnon voyageur des autres espèces dans l'odyssée de l'évolution* » (Larrère 2006, 82). Cette éthique écocentrique intègre également une éthique conséquentialiste : « *le critère d'appréciation de ce qui doit être fait se mesure à ses conséquences par rapport au bien de l'ensemble* » (*Ibid.*83). Dans cette perspective, l'éthique conséquentialiste s'avère intéressante dans l'analyse de nos trois terrains d'étude. L'ensemble « homme-nature », où « humain - non-humain » se trouverait à la même échelle de valeurs au

[19] LEOPOLD, A., 1995 [éd. orig. 1949]. *Almanach d'un comté des sables*, Paris, Aubier.

sein des parcs nationaux habités. Les actions de l'homme au sein de ces parcs nationaux se mesureraient par les conséquences, mais aussi, par les services que ces actions peuvent apporter à l'ensemble biologique, dont l'homme fait partie.

La fin du XIX^{e} siècle et le début du XX^{e} siècle dessinent l'expansion et la diversification des parcs nationaux partout dans le monde ainsi qu'un nouveau rapport à ces espaces naturels protégés par le biais du tourisme. La plus forte progression historique ayant lieu entre 1985 et 1995 (Rodary et Milian 2008). Après les États-Unis et le Canada, la propagation des espaces naturels protégés se poursuivra sur les territoires des nouvelles colonies européennes en Afrique (Rodary 2008), en Australie et en Nouvelle Zélande (Héritier 2008) ; puis, plus tard, en Europe, en Amérique latine, en Orient et en Asie (Héritier et Laslaz 2008). Sur les nouvelles colonies, l'imposition de la *Wilderness* (Neumann 1998) à travers les expérimentations des parcs nationaux - et par-là, de l'expulsion massive des populations locales - prendront diverses formes : réserves forestières, réserves de chasse et réserves intégrales. Cette expansion marque l'histoire de la conservation et d'une série de catégories de protection de la nature.

2.1. L'intégration des nouveaux enjeux de la conservation et la mise en place de nouvelles catégories de gestion de la nature

L'histoire de la conservation comporte diverses étapes parmi lesquelles Estienne Rodary et Johan Milian (Rodary 2003; Rodary et Milian 2008) identifient sept phases principales : une phase d'*institutionnalisation* (1870-1920), une phase de *progression* (1920-1940), une phase de *ralentissement* (1940-1960), une phase de *reprise* (1960-1970), une phase de *forte progression* (1970-1985), une phase *d'intensification* (1985-1995) et une phase de *tassement* (1995-2005). Nous rajouterons à cet historique de la conservation une nouvelle phase qu'on appellera ici, ***phase de renouvellement*** (2005-2020). Cette dernière phase répond, d'après nous, à deux aspects principaux. Premièrement, elle résulte des directives internationales d'élargissement du nombre d'espaces et de surfaces protégés dans le monde mis en avant lors des derniers sommets de la Terre, et plus particulièrement, lors du protocole de Nagoya et des objectifs Aichi 2020. Le renouvellement implique la création de nouveaux espaces protégés, dont certains habités. Et deuxièmement, elle met en valeur l'émergence des nouvelles initiatives locales et nationales de gestion et de gouvernance, et de ce fait, des manières diverses de concevoir, de s'approprier ou de se réapproprier ces espaces de conservation par la diversité d'acteurs qui y participent. Cette phase de renouvellement doit nous faire porter un intérêt particulier sur les divers *modus operandi* qui peuvent en résulter des nouvelles initiatives ou ajustements de gestion et de gouvernance locale. La troisième partie de cette contribution va

nous permettre de montrer comment nos trois terrains d'étude participent de cette découverte de nouvelles manières de faire et de concevoir l'espace protégé, d'où l'intérêt d'analyser leurs dispositifs de gouvernance (Chapitre 5) et de gestion participative (chapitre 6).

L'Union Internationale de Conservation de la Nature - UICN a identifié six types de catégories de protection pour les aires protégées (cf. Annexe 1). Comme nous l'avons déjà exposé auparavant, notre recherche s'intéresse principalement à la **catégorie II – Parc National**. Il nous semble néanmoins intéressant de faire un petit point sur deux catégories de protection particulières : les Réserves de Biosphère (RB) et les Aires Marines de Protection (AMP). Elles sont des exemples de l'évolution des enjeux de la conservation aujourd'hui.

2.2. Les Réserves de Biosphère (RB) : entre l'homme et la nature, les enjeux de conservation et de développement économique durable

Les Réserves de Biosphère résultent d'un souhait de conciliation entre la conservation de la biodiversité et le développement durable des populations locales. À la suite de la première « conférence de la biosphère » de 1968, l'UNESCO a mis en place dans les années 1970 le label *« réserve de biosphère* » - « Programme MaB » à travers le programme de protection, *Man and the biosphère* (UNESCO 1996 ; UICN 1998 ; Hadley 2003). De cette initiative résulte la création, en 1974, du réseau mondial des RB avec la mise en place des premières RB en 1976. En 1995, la stratégie de Séville[20] permet de préciser le nouveau cadre statutaire du réseau mondial des réserves de biosphère, ses fonctions et ses zonages (Beltrán 1999 ; Garnier 2008). Trois fonctions et trois zonages principaux sont identifiés. Les premières portent sur la conservation de la biodiversité, le développement durable et la logistique (soutien à la recherche, à la surveillance, à l'éducation et au partage des connaissances). Ces fonctions cherchent à mettre en valeur des « [...] *objectifs culturels et sociaux favorisant l'amélioration de la qualité de vie des populations qu'elles concernent et un accroissement des moyens de subsistance locaux en accord avec les principes de développement durable* » (Depraz 2008, 169). Le zonage est « souple » pour permettre d'intégrer des zones de protection ou de développement déjà existantes. Il se divise en une zone centrale (protection radicale), une zone tampon (espace de transition) et une zone périphérique (activités humaines tolérées et encadrées). La zone centrale doit avoir un statut juridique de protection reconnu ; elle peut donc correspondre à une aire protégée de type réserve naturelle ou parc national. De ce fait, les RB

[20] Document-cadre de la conférence générale de l'UNESCO qui introduit la notion de développement durable pour les réserves de biosphère, centrées auparavant sur la conservation et la recherche scientifique (UNESCO 1996)

appartiennent à diverses catégories tels que les réseaux transfrontaliers[21] ou encore les parcs nationaux de la paix. Ces configurations particulières leur donnent un statut juridique complexe, car d'après la définition de la stratégie de Séville, « [...] *les réserves de biosphère sont bien plus que des aires protégées* » : elles peuvent être considérées comme de vrais « *laboratoires vivants du développement durable* » (Garnier 2008). Cette situation complexifie leur classification au sein des catégories préétablies au niveau international par l'UICN et les législations des aires protégées.

2.3. Les Aires Marines de Protection (AMP) : concilier les activités humaines avec la protection des ressources aquatiques

Les aires marines protégées[22] (AMP) naissent dans les années 1970 pour répondre à un intérêt particulier de protection des écosystèmes aquatiques et du milieu marin. Parmi elles, on trouve les parcs marins (PM) et les aires marines et côtières protégées (APMC). Considérées comme des zones très vulnérables et sensibles, tant aux activités humaines (pêche, transit, tourisme, pollution) qu'aux changements climatiques, les aires marines protégées connaissent une forte expansion dans le monde, avec près de 5700 AMP créées au début de l'année 2009 (Lausche et Burhenne-Guilmin 2012). Les AMP représentent actuellement moins de 1 % de la surface des océans de la planète, ce qui est encore loin des objectifs internationaux de protection fixés à 10 % d'ici 2020 (Nagoya - Objectifs Aichi 2020). Les aires marines protégées ont été créées dans le cadre de la législation sur la pêche. Un premier but était de protéger les zones de reproduction des poissons et d'autres zones essentielles à leur cycle de vie, garantissant en conséquence un stock durable de poissons pour la pêche. Par la suite, leur rôle a été progressivement étendu à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes marins et aquatiques, puis à la protection de zones côtières adjacentes au milieu marin et aux activités humaines associées. Les AMP deviennent aujourd'hui des « laboratoires de la gestion intégrée des zones côtières » (Chaboud et *al*. 2008), ainsi que des lieux d'apprentissage de nouveaux modèles de gestion et de gouvernance pluridisciplinaires (Revue *Mondes en développement*, 2007).

[21] Par exemple : la Réserve de biosphère transfrontalière (RBT) Vosges du Nord – Pfälzerwald, France-Allemagne (1998), la RBT du W au nord-ouest du Bénin, transfrontalier avec le Niger et le Burkina Faso, (2002), la RBT du delta du fleuve Sénégal (2005), la RBT Mont-Viso, France/Italie (2013), *etc.*

[22] L'aire marine protégée est définie comme « tout espace intertidal ou infratidal ainsi que ses eaux sous-jacentes, sa flore, sa faune, et ses ressources historiques et culturelles, que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou partie le milieu ainsi délimité. » (Lausche et Burhenne-Guilmin 2012, 17)

À la différence des aires protégées terrestres, où les frontières géographiques et administratives permettent un contrôle focalisé sur des zones et des frontières « statiques », nous considérons les AMP comme des territoires « ouverts » ayant une structuration spatiale particulière. En tant que territoire ouvert, les AMP sont composées par des zones de protection et des frontières internes (dans l'eau) à caractère mobile et dynamique. Elles dépendent des facteurs naturels imprévisibles tels que le courant, les changements pluviométriques, les aléas climatiques, *etc*. Pour les fleuves, où des zones protégées ont été identifiées[23], on constate que ces espaces aquatiques servent souvent de corridors d'accès (légaux et illégaux), où les zonages protégés sont plus difficilement contrôlés. Au niveau spatial, les AMP sont structurées principalement en deux plans verticaux : la surface et le fond marin (Chaboud et *al.* 2008). D'après nos observations sur divers terrains marins[24], nous rajouterons à ces deux dimensions, une troisième, à savoir, « la colonne d'eau » qui forme l'entre-deux entre la surface et le fond marin. Il nous paraît important de faire cette nouvelle différenciation spatiale, puisque les dynamiques particulières que nous avons observées nous permettent de constater l'existence de ces trois niveaux spatiaux. La colonne d'eau, sert en effet de corridor et de lieu de vie pour certaines espèces marines (migrations), ainsi que pour diverses activités humaines (plongée, pêche, recherche, pollution, *etc*.). D'où, tout l'intérêt de la prendre en compte dans les analyses spatiales et paysagères destinées à définir des objectifs de gestion et de protection au sein des AMP. Ces derniers sont la conservation de la biodiversité, la gestion des pêches, la promotion des usages récréatifs et aujourd'hui, la réduction de la pollution[25]. Comme le montre bien Chaboud et *al.* (2008), tous ces facteurs sont concurrents et conflictuels au moment de la mise en place des cadres de gestion capables de prendre en compte, non seulement les dimensions biologiques de ces territoires ouverts, dynamiques et fragiles, mais aussi, les dimensions économiques, socioculturelles et institutionnelles qui les accompagnent.

Or, la gestion et la gouvernance des territoires marins protégés sont conditionnées par les dimensions juridiques et institutionnelles de chaque pays. En réalité, les AMP sont gérées par divers niveaux juridiques (droit de la mer, droit du littoral, droit des pêches, droit international, droit autochtone, droit de l'environnement, *etc*.) qui font appel à diverses institutions et

[23] Comme par exemple sur le Grand fleuve Saint-Laurent (PMSSL) où se localise un de nos terrains d'étude, le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.
[24] Parc national *Malpelo*, parc national île *Gorgona,* PN *îles del Rosario* en Colombie et PMSSL au Québec.
[25] Par exemple, dans le parc amazonien de la Guyane avec la pollution qui résulte des activités d'orpaillage mais aussi des déchets jetés par les populations dans l'eau. Puis, dans le parc marin de Saguenay-Saint-Laurent, où la pollution par des métaux lourds, les eaux usées, entre autres, nuisent à la qualité du milieu marin des mammifères protégés.

compétences sur le terrain. La multiplication de lois, de compétences, d'institutions et d'acteurs, provoque en conséquence des juxtapositions et des superpositions conflictuelles qui limitent les complémentarités d'actions sur l'aire marine à protéger et perturbent l'efficacité même des politiques de protection. De ce fait, les AMP doivent se doter de mécanismes de gestion adaptés pour favoriser une meilleure compréhension des dynamiques spatiales du territoire ouvert protégé, ainsi que des stratégies et des espaces de dialogue favorables à la négociation-réflexive à différentes échelles pour garantir l'efficacité des actions sur le terrain. Ces particularités motivent notre intérêt pour ce type de catégorie d'aire protégée. Nous développerons plus en profondeur les spécificités des AMP au travers de notre terrain d'étude : le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) au Québec (carte 1), dans les chapitres 4 (seconde partie), 5 et 6 (troisième partie).

Carte 1. ***Terrain d'étude – Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent – Québec*** **(PMSSL)**

Source. Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, 2010

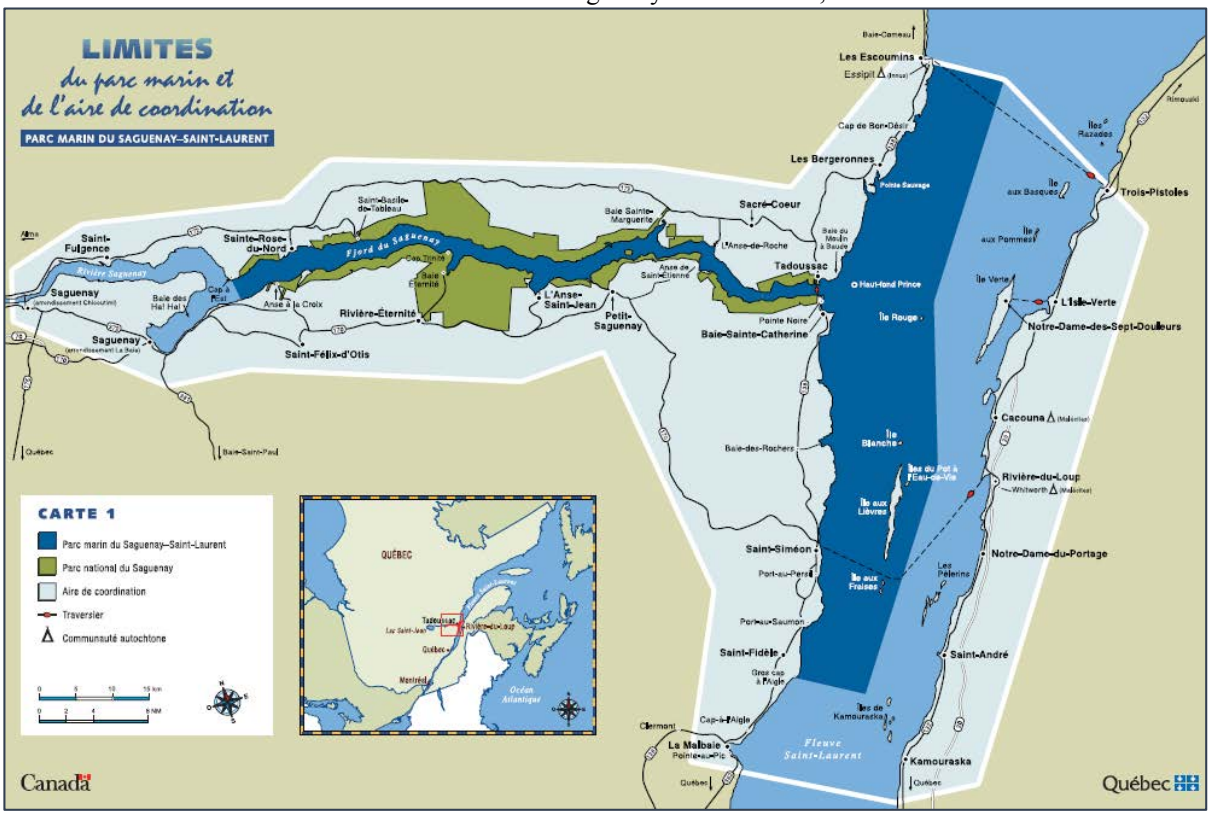

Ci-dessous, nous allons développer la présentation de trois représentations et constructions culturelles diverses de la « nature ». Elles sont en lien direct avec chaque pays étudié (France, Canada, Colombie). Elles nous aideront à mieux comprendre comment les différentes perceptions influencent aujourd'hui l'organisation spatiale et administrative des parcs nationaux, ainsi que leurs évolutions et ajustements actuels.

3. Regards comparatifs : évolutions politico-culturelles de l'idée de protection de la nature au Canada, en France et en Colombie.

Les significations que l'on donne à la *nature* sont le produit d'une construction sociale, culturelle et politique. L'idée que l'homme se fait de la nature motive ainsi les divers rapports, usages et soins que l'on y attache. Les espaces naturels protégés sont dans ce sens des laboratoires d'observation intéressants, capables de rendre compte ou pas de la diversité des rapports qui coexistent avec la nature à protéger. Pour rejoindre la pensée d'Agustín Berque[26], « *La société perçoit son milieu en fonction de l'usage qu'elle en fait ; réciproquement, elle l'utilise en fonction de la perception qu'elle en a* » (in Héritier 2006a, p. 20). De ce fait, on peut affirmer qu'un parc national est toujours le produit d'une « *culture nationale de la nature* » (Blanc 2013, p. 159). Nous présenterons trois approches culturelles différentes qui font écho aux idéologies politiques des pays étudiés ici : le Canada, la France et la Colombie. Nous tenterons de montrer de manière générale l'évolution des idées liées à la protection et à la conservation des espaces naturels. Ces généralités nous permettront par la suite de mieux comprendre les spécificités des parcs nationaux naturels analysés dans cette étude au sein de ces constructions politico-culturelles.

3.1. Le Canada et les contradictions entre protection et exploitation de la nature au profit du tourisme ?

Comme nous l'avons déjà vu dans la première partie de ce chapitre, l'Amérique du Nord a été le berceau de l'idée de protection et de conservation de la nature. Deux perceptions culturelles se rejoignent ici (Glon 2006) : une première, plutôt négative, où la « nature sauvage » est perçue comme étant dangereuse, source de frayeur et de crainte. Cette approche culturelle favorisa de fait l'abandon des vastes étendues pratiquement délaissées par les colons. Puis, une seconde approche plus positive, où la capacité de domination et d'appropriation de cette « nature sauvage » par l'homme, est mise en valeur : « *Vaincre la peur au titre de l'exorcisme passe par la maîtrise des forêts, la volonté d'y mettre de l'ordre en les exploitant, puis en les cultivant* » (*Ibid*., p. 247). Cette approche sera à l'origine d'une logique d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles, cette dernière se développa principalement avec le tourisme.

[26] BERQUE A. (2000), *Médiance, De milieux en paysages*, Paris, Éditions Belin : Collection Géographiques Reclus, 156 p. [1re édition, 1990].

Au Canada, la fin du XIX[e] siècle et le début du XX[e] siècle ont été marqués par la « découverte » et la « redécouverte » de paysages et de hauts-lieux naturels (Debarbieux 1995) au travers de leur pratique touristique. La « découverte » touristique du territoire canadien a été favorisée par la création des voies ferroviaires à l'intérieur du pays. Ces nouvelles routes d'accès « à l'intérieur » ont permis à la population canadienne de privilégier des paysages et des lieux exceptionnels auparavant méconnus. De ce fait, le mouvement de découverte a été très vite accompagné de la construction nationale d'une « *imagerie promotionnelle* » (Héritier 2006b, p. 280) développée au travers de valeurs esthétiques et reliée à une multiplicité de clichés iconographiques. L'imagerie naturaliste de l'époque a servi ainsi à donner une reconnaissance nationale et internationale à la *Wilderness* canadienne, reconnaissance qui a, entre autres, favorisé l'idée de construction de la nature en tant que monument et patrimoine identitaire. De plus, la valorisation esthétique de ces images, la multiplication des parcs nationaux et l'augmentation d'un tourisme de nature, ont servi de support à ce que Eric Kaufmann[27] appelle la création d'une stratégie de « *naturalisation de la nation* » (in Blanc, 2013, p.35) de la part des gouvernements nord-américains. En effet, la valorisation de ces lieux naturels repose sur l'immortalisation des paysages pittoresques peints sur des toiles par des artistes. Ils serviront ensuite de stratégie commerciale et publicitaire pour attirer un tourisme d'élite, puis un tourisme de masse. Un apport majeur a donc été donné par le mouvement pictural canadien des années 1870, qui a rejoint le mouvement culturel et nationaliste du moment. Ils ont fait de la nature le support culturel et identitaire central de leur mouvement. Ce mariage entre nature, culture et identité se traduira concrètement quelques années plus tard par la création de l'institution « Parcs Canada » en 1911, premier service des parcs nationaux du monde qui deviendra « l'Agence parcs Canada [28]» en 1998. Le projet artistique et politique de sept artistes canadiens, le « Groupe des sept », reconnu officiellement en 1920, répond aussi à cet idéal. Pour eux, l'objectif consistait à créer un art pictural, une peinture typiquement canadienne qui puisse traduire les caractéristiques profondes de la région (Lasserre 1998 ; Glon 2006 ; Héritier 2011).

[27] KAUFMANN, Eric. « "Naturalizing the Nation": The Rise of Naturalistic Nationalism in the United States and Canada ». *Comparative Studies in Society and History* vol.40 n°4, 1998, p. 666-695.

[28] Parcs Canada se doit « *d'assurer la protection et la mise en valeur des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des autres lieux patrimoniaux du Canada pour la génération présente et les générations futures* […]. *Par la réalisation de sa mission à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des autres lieux patrimoniaux du Canada et des programmes connexes*, [Parcs Canada] *reflète les valeurs et l'identité du pays et contribue à accroître la fierté des Canadiens dans leur pays*[…] » (Canada 1998). (http://www.pc.gc.ca).

La représentation artistique de cette nature « typiquement canadienne » a cherché à promouvoir un sentiment nationaliste « homogène et unifié » sur l'ensemble du territoire canadien. Elle a servi aussi à sensibiliser le public (national et étranger) pour faire évoluer les représentations négatives portées jadis par une représentation de type coloniale, dont une nature sauvage et dangereuse. Or, la volonté d'une « unité nationaliste canadienne » se verra rapidement confrontée aux résistances culturelles des Premières Nations autochtones ainsi que des nationalistes franco-canadiens, puis des Québécois, pour lesquels l'idée d'unicité canadienne n'était pas tout à fait partagée (Lasserre 1998). Cependant, le projet de « naturalisation de la nation canadienne » donna rapidement des résultats grâce, entre autres, à la mise en valeur de la « *Wilderness experience »* (Héritier 2003) comme stratégie d'appropriation sensorielle de la nature par les visiteurs. Ainsi, faire l'expérience de la *wilderness*, « vivre la nature », devient une partie intégrante de l'identification canadienne. Au niveau international, la valorisation de la *Wilderness experience* prendra une dimension mondiale dès les années 1972 grâce au programme « Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO ». Par la labélisation des lieux naturels exceptionnels, il développe en conséquence un tourisme de nature UNESCO sur des lieux labélisés, parmi lesquels les parcs nationaux canadiens. Le succès touristique de ces parcs nationaux deviendra rapidement une des causes de la surfréquentation de ces aires protégées et de leurs hauts lieux touristiques (Héritier 2003 ; Héritier et Moumaneix 2007).

En effet, l'accroissement de la fréquentation des parcs nationaux canadiens dès les années 1960 a provoqué une augmentation des aménagements touristiques ainsi que l'apparition de nouveaux services et loisirs. Ces aménagements facilitent d'une part l'accessibilité aux sites et induisent une augmentation de la durée des séjours dans les espaces naturels protégés. D'autre part, ils cherchent à garantir la durabilité des activités et la qualité des prestations touristiques pour tous les types de public. Cette problématique provoque en conséquence une remise en question des premières mesures de protection de la nature mises en place par l'agence Parcs Canada, notamment à cause des impacts anthropiques provoqués sur les sites classés. Du coup, la loi de 1930 relative aux parcs nationaux canadiens a été remplacée par une nouvelle loi en 1988. Ce texte visait à définir une politique de gestion plus rigoureuse centrée sur le principe de protection de l'intégrité écologique, dont l'activité touristique devait tenir compte. Le texte de loi canadien sera renforcé par des modifications ponctuelles pendant les années 2000 : un zonage multiple visant à réduire les pressions anthropiques sur certains lieux clés, des

dispositifs de gestion plus adaptés à chaque espace protégé et un contrôle majeur des activités réalisées au sein de ces aires protégées.

Pour le cas particulier de la province de Québec, le premier parc national a été créé en 1895[29]. Au début, la désignation « parc » visait à assurer une exploitation durable des ressources forestières et faunistiques plutôt qu'une protection totale du territoire. Par la suite, la loi sur les parcs de 1977 créait deux catégories de parcs nationaux : le PN de « *recréation* » et le PN de « *conservation* ». L'objectif était d'établir l'équilibre entre le principe de conservation et le besoin de mise en valeur du patrimoine au travers du tourisme et des loisirs. Le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) est créé en 1979. Divers changements de nom et de mandats l'ont suivi. Il est devenu en 2005 le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), et depuis 2014, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC)[30] . Pendant les années quatre-vingt il fut chargé de la mise en place du réseau des parcs nationaux québécois et de l'encadrement de leur gestion. D'un autre côté, la *Société des établissements de plein air du Québec* (SEPAQ) créée en 1985[31] est depuis 1999 chargée de l'administration, de la mise en valeur, de l'accessibilité et de l'exploitation (activités et services touristiques) des patrimoines naturels du territoire québécois.

La SEPAQ est ainsi responsable des activités touristiques dans les réseaux des parcs nationaux et des réserves faunistiques du Québec. Or, depuis la loi sur les parcs de 1977, la catégorie « parcs nationaux de récréation » vécut un succès constant du tourisme. Les effets néfastes des actions anthropiques sur les sites protégés ont poussé le gouvernement du Québec à apporter des modifications importantes à la loi sur les parcs en 2001, visant à renforcer la mission de conservation (QUÉBEC 2002). En conséquence, le réseau des parcs nationaux québécois compte désormais une seule catégorie « parc national de conservation ». Trois principes fondamentaux doivent être respectés dans ce réseau : un impact minimal acceptable sur le patrimoine[32], la découverte et la vulgarisation du territoire protégé, et l'accessibilité au patrimoine dans le respect de la conservation. Dorénavant, « […] *les parcs nationaux québécois*

[29] Le parc de la Montagne-Tremblante (aujourd'hui le parc national du Mont-Tremblant).
[30] Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/
[31] Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01). http://www.sepaq.com/
[32] Sur ce point, à l'échelle nationale, le Canada a mis en place le concept d'intégrité écologique. Ce concept est aussi appliqué au Québec au travers de la Sépaq par le « Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) ». Pour Parcs Canada, « […] *un parc national est intègre sur le plan écologique lorsqu'il abrite des populations saines d'espèces végétales et animales qui sont représentatives de la région naturelle que le parc est censé protéger, et lorsque les processus écologiques qui soutiennent les écosystèmes du parc, tels que le cycle de feu, sont en place et se déroulent normalement* ».

doivent assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique »[33]. Le tourisme éducatif prend ainsi une nouvelle dimension parmi les stratégies de gestion du réseau (QUÉBEC 2003), la randonnée pédestre et les centres d'interprétation devenant des outils pédagogiques centraux. Le but de cette approche est de *« proposer aux visiteurs une diversité d'occasions d'éveiller tous leurs sens […] favoriser le plaisir, la contemplation et la réflexion* […] » (Rioux et Guay 2003). Si la dimension pédagogique devient un atout des parcs nationaux canadiens et québécois aujourd'hui, la surfréquentation des sites reste néanmoins un enjeu à gérer à moyen et long terme.

Visant à réduire cette surfréquentation touristique les parcs nationaux québécois répondent donc à un modèle de gestion par zonage. Cinq zones principales sont privilégiées : la zone d'accueil et de service, la zone dite d'ambiance, la zone de récréation intensive, la zone de préservation, et enfin, la zone de préservation extrême. Tout d'abord, la zone d'accueil et de service, où les restrictions à l'aménagement sont les moins importantes, présente un grand nombre de services touristiques (campings, jeux, services sanitaires, *etc*.). La zone d'ambiance correspond à une zone du parc où il demeure possible de pratiquer des sports pour permettre la découverte de la nature mais avec un impact faible sur le milieu (la randonnée pédestre ou encore la raquette). Généralement, les aménagements sont de moindre envergure que dans la zone de service. La zone de récréation intensive est la partie du territoire affectée à la pratique des activités touristiques de plein air. Pour sa part, la zone de préservation abrite des espèces végétales et animales particulières, rares ou fragiles. La présence anthropique y est réduite et fortement encadrée. Mis à part quelques belvédères, les aménagements sont inexistants. Finalement, la zone de préservation extrême correspond à la partie de territoire d'un parc affectée à la préservation du milieu dans son intégralité.

Actuellement, le Québec compte un réseau de vingt-six parcs nationaux (Carte 2), dont un parc marin[34], cogéré entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Québec. Parmi les vingt-six espaces protégés, trois parcs nordiques sont gérés par l'Administration régionale Kativik (ARK) — Première Nation Inuit — depuis 2002.

[33]Loi sur les parcs, Section I, définition du « parc » (QUÉBEC 2001)
[34] Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) qui est l'un de nos trois terrains d'étude. Voir seconde partie.

Carte 2. ***Parcs nationaux du Québec***

Source : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

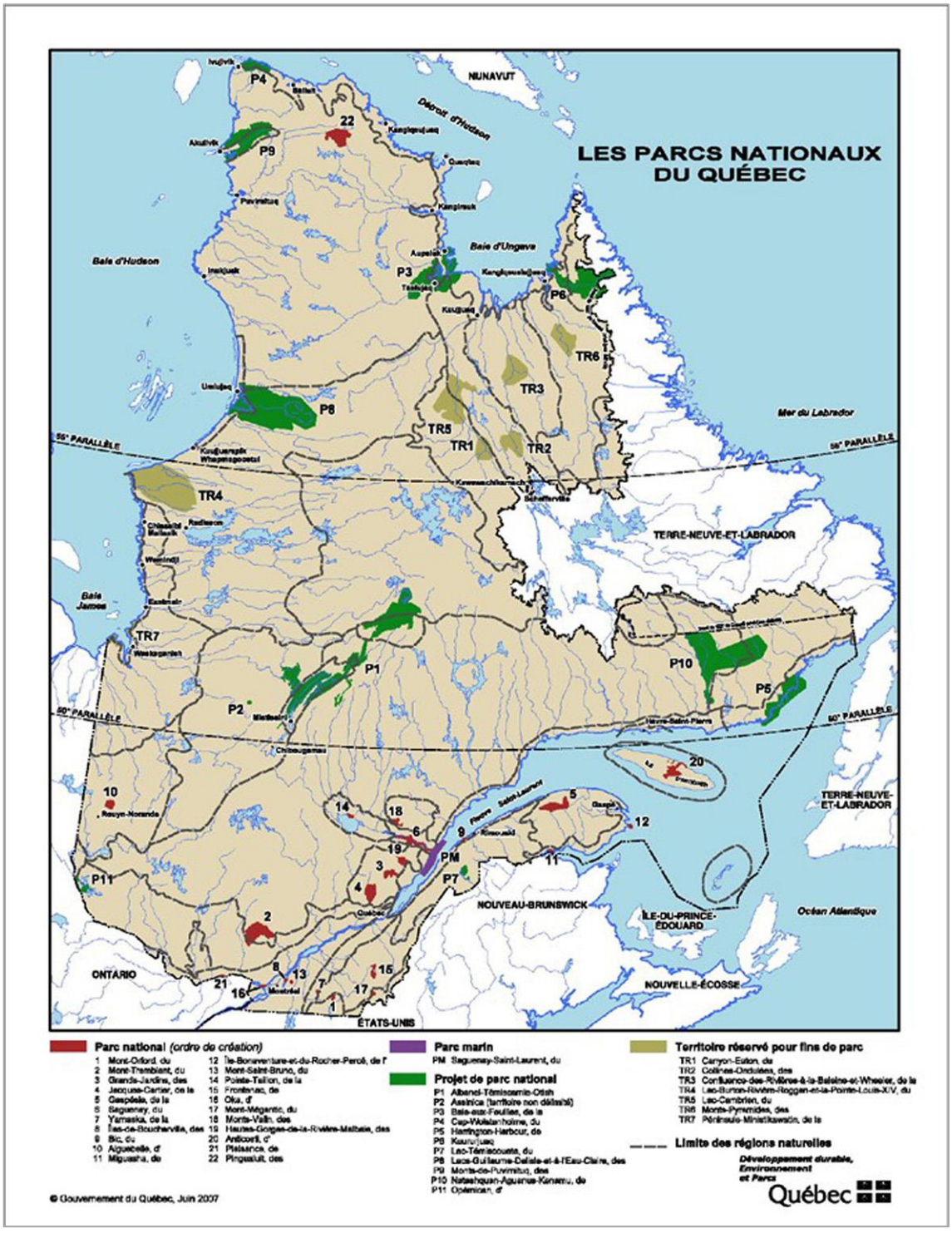

Sur la carte on peut observer les diverses Aires protégées du Québec. En rouge, les parcs nationaux ; en violet le premier parc marin provincial ; en vert, les projets de parc nationale et en beige les territoires réservés pour fins de parc.

En conclusion, le Canada et le Québec, ont développé une approche historique de la conservation de la nature construite principalement autour de la mythification de la *Wilderness* (Schéma 2). Celle-ci servira ensuite de support idéologique et politique à la « naturalisation de la nation » canadienne. Faire « l'expérience de la *Wilderness* », vivre la nature, favorise en conséquence la surfréquentation des hauts lieux naturels dont les impacts anthropiques ne tardent pas à remettre en question l'idée d'une nature protégée. Ces stratégies patrimoniales et économiques servent donc à mettre en évidence l'interaction symbolique et affective des Nord-Américains envers la nature *Wilderness.* Elles reflètent aussi les contrastes ou les contradictions qui perdurent encore entre la protection de la nature, le développement économique et l'occupation anthropique des espaces naturels protégés. La mythologie s'attachant à représenter une nature sauvage originelle ou wilderness, « *reflet de l'époque des pionniers, n'est donc pas vaine : elle exprime finalement toujours, telle une sorte de miroir du fonctionnement de la société, la force des convoitises mal régulées envers le milieu naturel, voire la violence implicite des rapports de domination entre groupes sociaux, à l'image de la « vigueur » de la beauté brute des grands parcs américains* » (Depraz and Héritier 2012). L'évolution des stratégies de gestion et de mises en valeur des patrimoines est de ce fait conditionnée par ces enjeux socio-économiques.

Schéma 2*. **Représentations culturelles et stratégies de gestion de la nature du Canada***

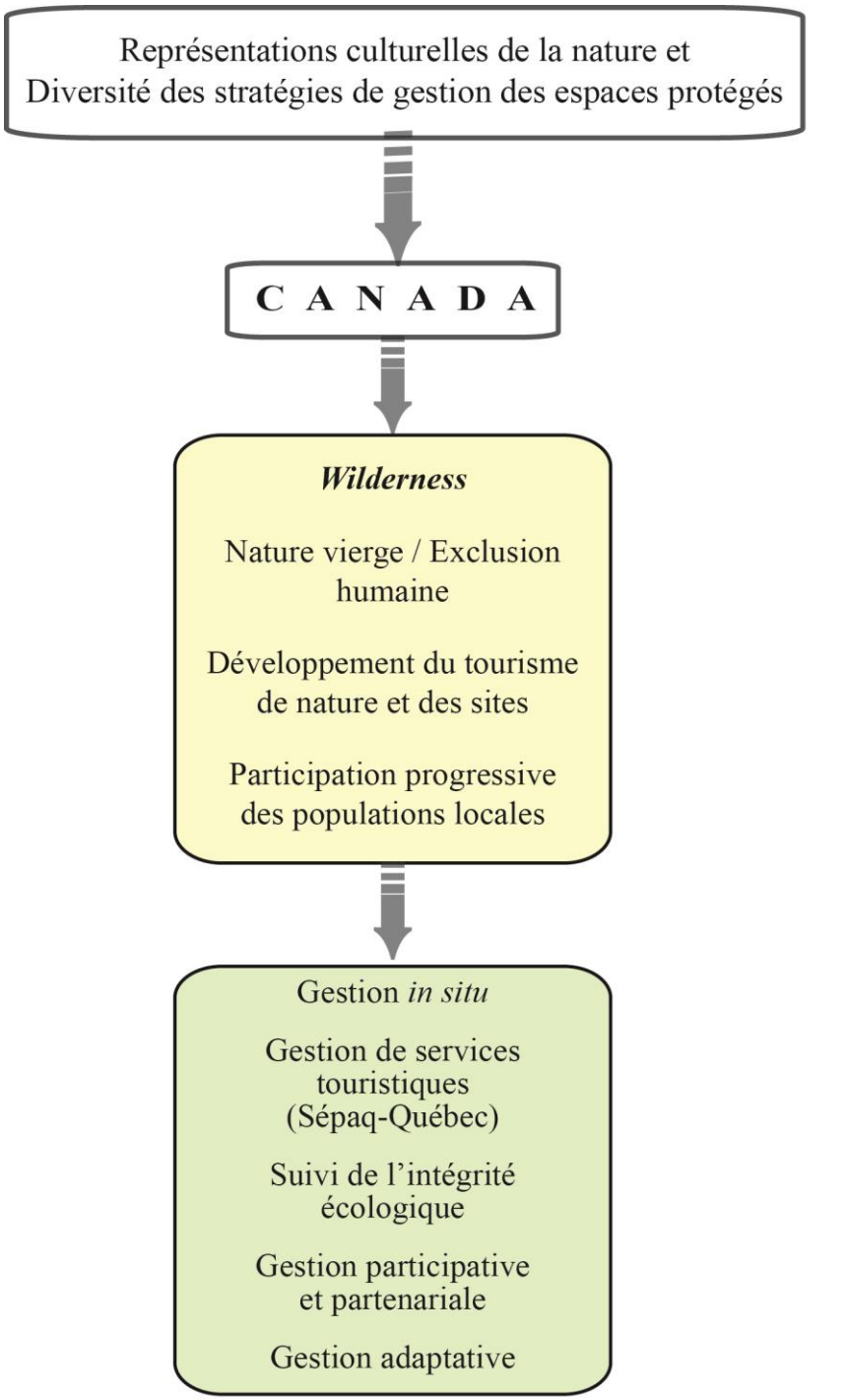

Le schéma 2 illustre l'évolution de représentations culturelles envers la nature (orange) et de gestion des espaces naturels protégés (vert).

3.2. La France, de la valorisation esthétique de la nature à la prise en compte de la dimension économique et socioculturelle des territoires protégés.

À la différence des pays nord-américains, la construction française d'une éthique ou d'une posture de protection de la « nature » demeure tardive. Elle se caractérise par le fait d'avoir été instaurée d'emblée sur une séparation entre nature, société et technique, rupture qui explique l'éloignement historique des politiques françaises dans la prise en compte de l'environnement et de la nature comme parties intégrantes de la société (Kalaora 2013). Cette séparation homme/nature tire principalement ses racines du cartésianisme français[35] : ses principes de rationalité et de stabilité sont supposés organiser la vie collective et sociopolitique française et montrent que « […] *le registre des affects nés de la nature a été largement mis à l'écart du champ collectif tout comme la dimension expressive qui y est liée. Seul le politique a constitué un domaine où la passion bénéficiait d'une légitimité avérée* » (Legendre, 1974 *in* Charles et Kalaora 2008, 4). De ce point de vue, la conception française de la nature demeura long temps « […] *plus réductrice ne retenant de la relation à la nature qu'une composante, à savoir, le rapport esthétique et distancié où prédominent le regard et l'expression littéraire par rapport à d'autres sens* […] *La nature est ainsi toujours posée comme réalité externe* [à comprendre et à dominer] *et donc échappant à toute appréhension subjective et expérience de l'intériorité* » (Charles et Kalaora 2007, 23). Ce cheminement historique axé sur la rationalité de la nature amène vers la construction d'une nature comprise dans son sens patrimonial, esthétique et paysager. Dans la sphère politique, cette construction sera perçue comme un *univers administré* (Charles et Kalaora 2008, 11), et donc, comme un *objet de « nature » technocratique* (K. Ender, 2000 [36]). En France, la construction de l'administration de la nature repose sur un nombre important d'institutions chargées de sa gestion rigoureuse. Celles-ci participent en conséquence d'un phénomène *d'institutionnalisation de la nature*, et donc de « saturation » et de superposition des compétences de gestion. Le cas guyanais que nous étudions dans cette contribution est un exemple parlant de cette saturation institutionnelle.

La transition du regard cartésien vers un autre plus romantique, similaire à celui de la *Wilderness* américaine, passe par l'art. La perspective esthétique et patrimoniale de conservation « à la française » (Larrère R. et al., 2009) s'avéra fortement influencée par les

[35] À la différence de la *Wilderness* américaine, où la relation de domination homme-nature est fondée sur l'affectif, en France elle est fondée davantage sur la raison.
[36] Voir : EDER K., « L'environnement et le discours écologique : le cas de l'Allemagne », *in* M. Abélès *et al*. (dir.) *L'environnement en perspective. Contextes et représentations de l'environnemen*t, L'Harmattan, Paris, 2000, p. 200-201.

créations littéraires et picturales du mouvement romantique français. Un premier mouvement en faveur de la préservation des « *monuments historiques* » voit le jour en 1832. Victor Hugo, Prosper Mérimée et Charles Forbes réclament une loi pour sauvegarder le patrimoine architectural de la France. L'Abbé Grégoire[37] avait déjà en 1794 dénoncé les destructions des monuments patrimoniaux pendant la période révolutionnaire. Ce mouvement de conservation s'élargira plus tard avec l'idée de protection des « *monuments naturels* » tels les paysages[38] exceptionnels. Dès 1853 les artistes de l'école de Barbizon plaident auprès de Napoléon III la protection de certains secteurs de la forêt de Fontainebleau en raison de leurs qualités esthétiques et paysagères. Cette initiative sera réalisée en 1861 par la conservation des 1097 hectares de forêt, classés « *série artistique* », puis consolidés par la création du Comité de protection artistique de la forêt de Fontainebleau en 1873. La « série artistique » devient ainsi le premier outil juridique de protection de l'espace naturel en France (Parcs nationaux de France 2010). Cet outil sera ensuite utilisé pour la protection de la forêt de Malmaison en 1873, la forêt de Rambouillet en 1892, et enfin la forêt de Gérardmer en 1901. Cette même année, on assiste à la création de la *Société pour la protection des paysages de France*. Dans cette même dynamique de conservation, dès 1892, des forestiers, tel Ernest Guinier, demandent la création des parcs nationaux forestiers « *pour motif d'intérêt artistique ou esthétique* » (*ibid.*). Dans le prolongement du premier classement officiel des monuments historiques en 1887, l'action des associations fait aboutir la loi de protection des paysages – *loi Beauquier* – votée en 1906, puis la *loi sur les sites*[39] en 1930.

Les associations jouent aussi un rôle principal dans la mise en valeur et la protection des patrimoines naturels et culturels. Le Touring club de France (TCF) et le Club alpin français (CAF) sont les pionniers[40] de cette valorisation patrimoniale par le tourisme : « […] *développer le tourisme sous toutes ces formes* […] *en conservant tout ce qui constitue l'intérêt pittoresque ou artistique des voyages* » (Selmi 2009, p. 46). Reprenant un langage « romantique », le discours de ces associations cherche à mettre en valeur la description esthétique des paysages au travers des notions telles que le « sublime » et le « pittoresque ». Cette représentation

[37] Henri Jean-Baptiste Grégoire (1750-1831), a été l'une des principales figures emblématiques de la révolution française.

[38] « *Le paysage, c'est la somme des éléments que l'homme peut percevoir de son environnement et qu'il replace dans un contexte. Ces éléments, ce sont les montagnes et les mers, les lacs et les rivières, la faune et la flore, les constructions et les terres cultivées, les villes et les villages, les sentiers et les routes* […] *d'éléments visibles et invisibles présents dans notre imaginaire* […] *le paysage n'est pas seulement nature mais un livre d'histoire écrit au fil des millénaires auquel s'ajoutent toujours des pages nouvelles* […] » (Küster et Marwinski, 2013).

[39] « Monuments naturels à caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque » (Parcs nationaux de France, 2010).

[40] Le Club alpin français (CAF) est fondé le 2 avril 1874, le Touring club de France (TCF) le 26 janvier 1890.

romantique de la montagne et du paysage montagnard rehausse la valeur donnée à « *l'expérience de la pratique de la montagne*[41] » et, de ce fait, exalte le sentiment d'appartenance aux lieux à partir de mouvements tels que le pyrénéisme[42] et l'alpinisme (Arnauld De Sartre 2011). Le TCF organisa le premier congrès forestier international de Paris en 1913. À cette occasion, il réussit à convaincre le corps forestier français (réticent vis-à-vis des revendications de classement de forêts au titre des séries « artistiques ») du besoin de réglementation touristique, d'administration des ressources et de protection des paysages exceptionnels. Ce ralliement entre les associations touristiques et le corps forestier français provoqua un vote favorable à la création et à l'extension des parcs nationaux. Cette motion permit au TCF et au CAF de fonder *l'Association des parcs nationaux de France et des colonies*. En collaboration avec la direction des Eaux et des Forêts, la première action de l'association fut l'essai de création d'une réserve, celle de *la Bérarde*[43]*,* en Isère, le 31 décembre 1913. Réserve naturelle, elle deviendra plus tard (1973) le parc national des « Écrins ». Or, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les forestiers considèrent le projet de la Bérarde comme un échec total à cause des difficultés de gestion et de contrôle territorial qu'ils éprouvaient à l'époque : un manque des moyens financiers et humains qui empêcha de garantir la gestion et le gardiennage du territoire contre le braconnage. La protection de la faune et des paysages fut également sacrifiée au profit de l'aménagement touristique où la dimension économique passa avant l'intérêt de conservation. Cet échec marquera la prudence du corps forestier vis-à-vis de projets des parcs nationaux formulés dans les années 1950 (Selmi 2009; Parcs nationaux de France 2010). La création d'un parc national en forêt de Fontainebleau fut de même proposée en 1914 ; mais cette initiative prit fin rapidement avec le déclenchement de la première guerre mondiale.

D'un autre côté, les sociétés savantes et les associations de protection de l'environnement optèrent pour la promotion de réserves naturelles intégrales (RNI) - à l'image du modèle américain de protection de la *Wilderness* - destinées à protéger les espèces menacées par l'activité humaine. La ligue française de protection des oiseaux (LPO) et la société nationale

[41] Expression qui nous renvoie à l'expérience de la *wilderness* nord-américaine.

[42] Résultat de cette appropriation, les pratiquants de la montagne deviennent à leur tour les défenseurs de la protection des sites exceptionnels, s'investissant même dans la démarche de labellisation internationale. L'exemple de l'inscription du Cirque de Gavarnie — inclus dans le parc national des Pyrénées — au Patrimoine mondial de l'UNESCO par un groupe local de pyrénéistes (Association Mont perdu patrimoine mondial – MPPM) est en cela très significatif (Sierra Jiménez. 2008; Arnauld De Sartre, Sierra Jiménez, et Cottereau 2014). Cette labellisation internationale grâce à l'initiative locale est encore plus intéressante si l'on tient compte de l'histoire conflictuelle de la mise en place du PN des Pyrénées auprès des populations locales (Bobbé 2009).

[43] La réserve prendra plus tard le nom de « parc national de l'Oisans », puis de « parc national du Pelvoux » et finalement de « parc national des Ecrins ». (PNF, 2010).

d'acclimatation devinrent les garants des premières réserves naturelles métropolitaines[44]. Le contexte national de l'époque limitant la création d'espaces naturels protégés[45] et l'ouverture d'une politique coloniale en Afrique, ont provoqué la création de réserves de chasse, de réserves intégrales et de réserves forestières sur les territoires coloniaux. Comme le montrent certains géographes français, les colonies ont permis « *d'expérimenter des formules nouvelles* […] *les espaces sont disponibles et les relations de pouvoir, très dissymétriques, permettent d'y imposer des solutions plus facilement* […] *les colonies semblent des espaces qui offriraient comparativement* [aux vieux pays] *moins de résistance* ». (Berdoulay et Soubeyran 2000, p. 17). Ces réserves servirent d'outil sélectif et d'exclusion spatiale pour une élite blanche qui « [se] *réservait le droit d'accéder aux ressources naturelles en excluant la majorité d'habitants de la colonie : les populations noires, mais également une large part de la population blanche* » (Rodary 2008, p. 210). Plus particulièrement, le projet de « Nature-coloniale » sur le continent africain sera principalement dirigé par le Corps des eaux et des forêts à l'aide de certains naturalistes et associations touristiques (dont le TCF). Treize parcs nationaux ont ainsi été créés en Algérie, le premier en 1921[46]. Pour la Tunisie et le Maroc, de fortes oppositions locales à la politique coloniale forestière française (Puyo 2007) retardèrent les initiatives touristiques et forestières dans la mise en place des parcs nationaux.

En Afrique occidentale française (AOF), « *la protection de la nature* [a été] *définie en fonction des nécessités du système productif forestier* » (Calandra 2000). L'AOF comme l'Afrique équatoriale française (AEF), furent, dans une seconde phase de protection de la nature, vouées à la protection de la grande faune menacée par la sur-chasse coloniale. Tout un dispositif de parcs nationaux pour la grande faune fut donc mis en place. Pour l'île de Madagascar, les autorités coloniales privilégièrent les réserves intégrales afin de garantir la protection de l'endémisme naturel de l'île et l'amélioration de l'état des forêts, considérées comme très menacées par la déforestation (Puyo 2000). Au final il y fut créé 10 réserves intégrales en 1927, puis une dernière et ultime en 1939. Le retour des expatriés, et avec eux, des savoir-faire administratifs acquis pendant cet intervalle d'expérimentation à la fin de la période coloniale française (les années 1960), a permis la mise en place d'un réseau métropolitain des parcs nationaux et des réserves (Selmi 2009). Yves Bétolaud, directeur

[44] Réserve naturelle (RN) Albert Chapelier (Sept-îles, Bretagne, 1913), RN de Camargue (1927), RN de Néouvielle (Pyrénées, 1935), RN du Lauzanier (Alpes de Haute Provence, 1936).
[45] D'après Selmi (2009 : 51) : « Un pays densément peuplé et approprié, un droit protégeant la propriété individuelle et des habitants qui, citoyens de la République, peuvent être défendus pas leurs élus ».
[46] Parc national des Cèdres de Ténier-el-Haâd (3622 ha).

général des Eaux et Forêts, fut chargé de rédiger la loi de 1960[47]. Le Corps forestier français prôna à partir de ce moment-là une place centrale dans l'administration et la gestion des nouveaux territoires de protection. Cette influence administrative des forestiers marqua significativement l'organisation territoriale et hiérarchique du modèle de protection français (*Ibid.)*. En parallèle, les caractéristiques du contexte métropolitain du moment, tendu par les transformations spatiales et sociétales de l'après-guerre, ont aussi favorisé une hiérarchisation administrative forte dans l'implantation des premiers parcs nationaux, et en conséquence, une longue histoire nationale de conflits et de manque d'acceptation locale de ces espaces (Laslaz 2008 ; Laslaz et al. 2010 ; Laslaz et al. 2014), traditionnellement utilisés pour l'agriculture et le pastoralisme

Le contexte d'après-guerre en France se caractérisera par des mutations rapides de l'espace rural et un développement économique accéléré résultant d'un fort mouvement d'industrialisation. La période dite des « trente glorieuses » déclencha des transformations sociétales sur la perception de la nature par « *l'écologisation de la pensée* » (Kalaora 2001). Elle témoigne cette transformation du paysage agricole, avec deux aspects principaux influençant la politique des parcs. Par le biais du développement de la Politique Agricole Commune européenne (PAC), on assiste au passage d'une agriculture traditionnelle à une agriculture intensive (avec des spécialisations régionales fortes dans l'élevage hors-sol, l'horticulture, la viticulture, *etc*.). L'exode rural, commencé dès les années 1860, s'intensifia, alimentant de ce fait un phénomène de réappropriation des espaces ruraux par le tourisme (à l'exemple des stations de ski) et le développement du logement périurbain (Larrère R., 2009). Dans ce nouveau contexte économique et social, la conciliation de la protection de la nature et des activités humaines apparut impossible[48](Rodary 2003). Ce contexte de transformation du « paysage traditionnel » dans le monde rural, fit naître un nouvel intérêt de sauvegarde des spécificités culturelles de la vie traditionnelle des villages. À ce sujet, Gilbert André[49] proposa en 1955 la création de « *parcs nationaux culturels* » (Mauz 2009), capables de conserver les « paysages habités » de montagne et leur patrimoine bio-culturel (Héritier et Guichard-Anguis

[47] Loi n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux.

[48] « *L'administration forestière est alors plus préoccupée du cubage de bois produit et de l'approvisionnement des industries papetières, que d'équilibres écologiques. Les chasseurs forment un puissant groupe de pression* […] *les protecteurs de la nature sont très hostiles à la chasse et plus proches de la conception américaine de la préservation* […] » (Larrère R., 2009, p, 28).

[49] Gilbert André « est à l'origine de la fondation, en 1957, de l'association des parcs de France. Grâce à ses nombreuses relations politiques […] le 6 novembre 1957 est réunie l'assemblée générale constitutive des parcs de France qui cautionne la préparation d'un projet de loi pour des parcs nationaux ». (http://www.vanoise-parcnational.fr/).

2009), mais aussi de répondre aux besoins socio-économiques des populations locales. Néanmoins, la loi de 1960 ne prit pas en compte cette proposition. Il fallut attendre la réforme de 2006 pour que la dimension culturelle au sein des espaces naturels protégés français soit réaffirmée. Le parc national des Cévennes (1970) est néanmoins une exception. Le contexte conflictuel extrême entre les populations locales et les gestionnaires a finalement favorisé un zonage plus souple pour certaines pratiques et activités locales. Il est le seul parc national habité de métropole avant la réforme de la loi de 1960 (Basset 2009, 2010). Cette particularité favorisa la mise en place de politiques de cogestion du territoire auprès de populations d'habitants (Roué 2009), avec par exemple, des activités de chasses tolérées, mais aussi de l'animation culturelle et rurale vivante.

Finalement, compte tenu des impasses de conciliation entre les divers acteurs territoriaux, la loi du 22 juillet 1960 créant les parcs nationaux français, prit place dans un contexte de modernité agricole visant à « […] *construire la ferme France, tout en protégeant quelques portions du territoire* » (Parcs nationaux de France 2010). Conséquence des rapports historiques français particuliers (cartésiens et anthropocentriques), l'idée de protection de la nature développée se focalisa plutôt sur la valeur « utilitaire » (économique, hygiéniste, scientifique) des patrimoines, que sur leur valeur symbolique (esthétique, paysagère) ou subjective (Degrémont et Puyo 2007), d'où l'importance donnée par la suite aux opérations relevant de la grande politique dite de l'aménagement du territoire. De ce fait, la spécificité des « parcs nationaux à la française » serait d'envisager la conservation de l'environnement tout en préservant les patrimoines culturels et leur développement économique. Le zonage proposé dans la loi de 1960 tentait de répondre à cette initiative. Or, le décret d'application de cette loi[50], critiqué pour son caractère restrictif et répressif, ne correspondait pas aux promesses faites auparavant aux montagnards et montrait bien la complexité de ce modèle. Les premiers parcs nationaux alpins français témoignent de cette conflictualité : les restrictions imposées sur l'espace protégé et les conflits de légitimité qui en découlèrent expliquent la « *culture du refus* » (Laslaz 2004) et le *polémogenèse*[51] propre aux parcs nationaux de montagne en France (Laslaz 2005). Depuis cette loi, sept parcs nationaux ont néanmoins vu le jour, dont le premier, le parc

[50] Décret n°61-1195 du 31 octobre 1961 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux.
[51] Processus de création et de croissance d'un conflit environnemental (Héritier et Laslaz 2008a; Laslaz et al. 2014).

national de la Vanoise, le 6 juillet 1963. Puis, il y a aussi les parcs nationaux créés après la loi de 2006 que nous expliquerons plus tard (Carte 3)

Carte 3. ***Parcs nationaux en France***

Source : http://www.parcsnationaux.fr

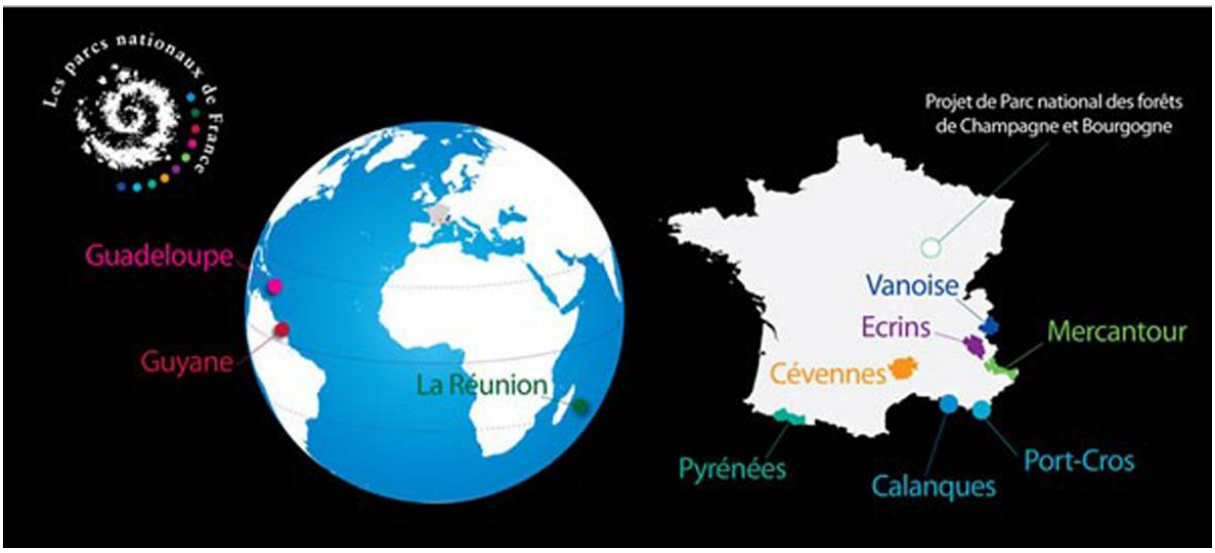

3.2.1. Parcs nationaux à la française : un zonage qui tient compte de la protection de la nature et du développement économique local

Le zonage à la française se caractérise par sa conception spatiale de type concentrique et hiérarchique, composée d'une zone centrale[52] (le territoire du parc proprement dit) et d'une zone périphérique associée[53]. La zone centrale, de protection maximale, peut être composée par des réserves intégrales qui répondent aux intérêts naturalistes des scientifiques. La zone cœur cherche principalement à protéger les espèces menacées par l'action humaine, mais aussi, à conserver l'aspect « naturel » du paysage (intérêt esthétique, scientifique, national). Or, comme nous l'explique Raphaël Larrère (2009 : 29), « *Rien d'étonnant que l'on ait été contraint de situer les zones centrales là où elles dérangeaient le moins de monde, et de les concevoir de telle sorte que les conflits y soient maîtrisables* ». Les zones périphériques, équivalant à une *zone tampon* entre les campagnes ordinaires et le parc, sont donc généralement habitées. Elles visent la préservation de la vie rurale des communautés locales, ainsi que de leurs paysages culturels respectifs. La zone périphérique est vouée au développement du tourisme et de toute activité économique, sociale et culturelle rentrant dans le cadre d'un développement qualifié

[52] Les terrains qui composent la zone cœur répondent à un système de « *servitude d'utilité publique* », ce qui veut dire qu'ils ne sont pas achetés par l'État, et donc, expropriés (PNF, 2010).
[53] À partir de la loi 2006 ces zones prennent le nom de « zone cœur » et de « zone de libre adhésion » ou « aire d'adhésion ».

désormais de durable. Les activités traditionnelles sont tolérées mais limitées. La gestion de ces zones périphériques est assurée par l'institution et les gestionnaires. Or, suite à la réforme de 2006, les parcs nationaux français vont reprendre une nouvelle tournure. Elle sera influencée par le modèle des parcs naturels régionaux qui donne une plus grande importance à la dimension économique, partenariale et culturelle.

Dans la perspective de développement économique mais aussi de participation locale, les parcs naturels régionaux (PNR) sont créés à partir de 1967. En rupture avec le modèle fermé et restrictif de parc national naturel « classique », mis en place par l'État et centré sur la protection *in situ* de la nature ; le parc naturel régional est créé à l'initiative des élus locaux et cherche à concilier la conservation de la nature en intégrant la dimension anthropique des espaces labélisés. Il devient un outil d'aménagement du territoire, de développement économique et de protection émergeant de la volonté locale (Aubertin et Rodary 2008), et constitue un outil « […] *de gestion intégrée de l'espace rural, construit sur l'équilibre fondamental entre nature et société* » (Depraz 2008, p 147). En ce sens, le PNR est également un « *lieu de culture* » (PNRF, 2010[54]). Cinq priorités sont aujourd'hui assignées aux parcs naturels régionaux : la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel ; l'aménagement du territoire ; le développement économique et social de la région ; l'accueil, l'éducation et l'information du public ; et enfin, l'expérimentation et la recherche.

Notons également trois aspects fondamentaux dans la gestion des PNR qui participeront à l'évolution des parcs nationaux français en 2006. Tout d'abord, la **charte,** propre à chaque PNR, représente « [un] *document contractuel qui dresse l'état des lieux et fixe à la fois des objectifs précis et des moyens chiffrés. Elle permet des initiatives ascendantes, de la coopération et du contrat de territoire* » (Depraz, 2008, p 148). Actuellement, la charte est considérée comme un document d'urbanisme. Elle prend en compte l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des schémas de cohérence territoriale (SCOT) afin d'harmoniser les intérêts territoriaux et de donner adhérence au projet régional. Ensuite, le PNR est géré par une structure de coopération intercommunale ou par un syndicat mixte ouvert[55]qui permet d'associer divers partenaires à la construction du projet. Enfin, le développement économique local passe, entre autres, par le « *marketing du terroir* ». Chaque PNR met en place une stratégie

[54] www.parcs-naturels-regionaux.fr

[55] Le syndicat mixte est créé par le décret-loi du 30 octobre 1935. Il permet à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics. On parle de syndicat mixte ouvert lorsque la structure administrative intègre, en plus des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), d'autres personnes morales de droit public.

de labellisation (PNR) des produits agricoles et ruraux. Ce label garantit la qualité d'un produit respectueux de la nature.

En résumé, ce modèle de parc naturel régional, plus ouvert à la valorisation de patrimoines culturels et au développement économique de ces habitants, influença la nouvelle loi de 2006, relative « *aux parcs nationaux*[56]*, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux* »[57]. Cette nouvelle loi prend en compte les contextes locaux, réintégrant la dimension anthropique au défi de conservation de la diversité biologique, dimension déjà proposée, nous l'avons vu, par Gilbert André en 1955 et l'idée de « *parcs nationaux culturels* ». De ce fait, les dimensions culturelle et économique prennent une place centrale à côté de celle de la conservation. Les parcs nationaux « à la française » deviennent en conséquence des terrains d'étude intéressants par la complexité que ces transformations apportent à la gestion et à la configuration spatiale des territoires protégés. En particulier, ceux créés après 2006 : dont le **Parc Amazonien de la Guyane — PAG** en 2007 (Carte 4) que nous analysons ici, le parc national de la Réunion (2007) et le parc national des Calanques (2012).

Carte 4. ***Terrain d'étude – parc amazonien de la Guyane – PAG.***

Source : http://www.parc-amazonien-guyane.fr

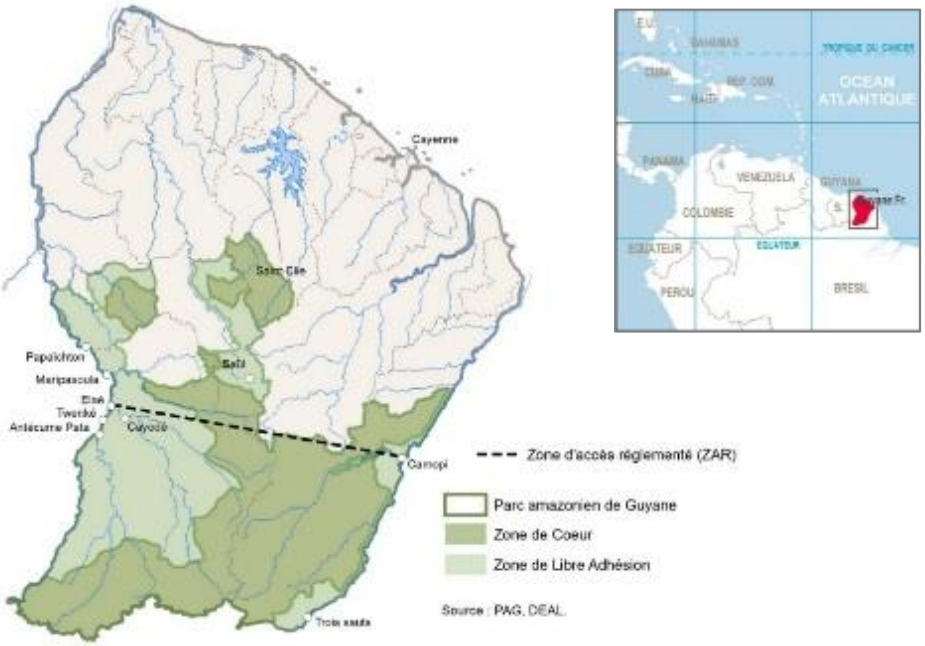

[56] Le 14 avril 2006, l'établissement public « Parcs Nationaux de France – PNF » a été créé. http://www.parcsnationaux.fr.

[57] http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006053563 (loi 2006).

3.2.2. La loi de 2006 : intégration de la dimension anthropique dans la gestion des parcs nationaux français

Parmi les modifications majeures de la loi 2006, on peut surtout noter que la zone centrale devient la « zone cœur » et peut être composée par un ou plusieurs cœurs secondaires. L'État y détient l'essentiel du pouvoir de décision, même si les collectivités locales sont consultées (Parcs nationaux de France 2010). Ensuite, la zone périphérique devient « l'aire d'adhésion », définie comme « […] *tout ou partie du territoire des communes qui, ayant vocation à faire partie du parc national en raison notamment de leur continuité géographique ou de leur solidarité écologique avec le cœur,* ***ont décidé d'adhérer à la charte du parc national et de concourir volontairement à cette protection***[58]***.*** *Il peut comprendre des espaces appartenant au domaine public maritime et aux eaux sous souveraineté de l'État* » (art 1, loi 2006). De ce fait, c'est l'ensemble « cœur et aire d'adhésion » qui constitue l'entité « Parc national ».

De même que pour le PNR, le projet territorial des parcs nationaux doit être consigné dorénavant dans une charte (art. 3, loi 2006). Elle devra être co-construite entre l'État, les diverses institutions ayant des compétences sur le territoire, les collectivités territoriales, les populations locales et les partenaires. Au travers de la charte, la nouvelle mission de la loi de 2006 est « *d'élaborer avec les habitants et les usagers un projet de territoire, sur une vision partagée de la valeur de la diversité biologique, des paysages et des éléments de patrimoine culturel* [à protéger] [59]» (Larrère R., 2009[60]). Pour le cœur, la charte décrit le « caractère[61] » du parc ; c'est-à-dire, les spécificités du cœur (faune, flore, paysages, cultures, architecture, etc.), ainsi que le cadre réglementaire et les « bonnes pratiques » pour le conserver. Pour l'aire d'adhésion, elle recueille « […] *les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable, et elle indique les moyens de les mettre en œuvre* » (Code de l'environnement - Article L331-3 n.d.). Les communes qui souhaitent adhérer à la charte du parc doivent rendre compatible leur Plan d'urbanisme avec les orientations de la zone cœur[62]. En revanche, ce n'est pas obligatoire pour la zone de libre adhésion.

[58] Souligné dans la citation par l'auteur (Sierra J).
[59] Compromis complexe compte tenu de la pluralité d'acteurs (et de culture) qui peuvent intervenir à la construction de la charte, et donc, à la diversité de regards portés sur ce qui « doit être ou non » protégé. L'exemple du parc amazonien de la Guyane montrera bien cette complexité.
[60] Introduction chapitre Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux (2009)
[61] Les spécificités du cœur (faune, flore, paysages, cultures, architecture, etc.), ainsi que le cadre réglementaire et les « bonnes pratiques » pour le conserver.
[62] Pour le parc amazonien de la Guyane, la charte doit être compatible avec le Schéma d'aménagement régional (SAR).

Tous les parcs nationaux français doivent créer donc une charte, aspects qui dans certains cas, risque de modifier la configuration spatiale des premiers parcs nationaux créés dans les années 1960.

En ce qui concerne la nouvelle gouvernance des PNF, trois points sont importants. En premier lieu, la composition du conseil d'administration a été modifiée « […] *au profit d'une représentation majoritaire des élus et personnalités locaux. Le conseil d'administration est impliqué dans la nomination du directeur* » (PNF[63]). En second lieu, le conseil scientifique (CS) est dorénavant composé « [par] *des personnalités qualifiées dans les sciences de la vie, de la terre et dans les sciences humaines et sociales* » (Loi n° 2006-436). Ainsi, la nouvelle organisation du conseil scientifique sort du socle fermé consacré à la dimension naturelle et biologique des espaces protégés classiques. Il intègre aujourd'hui la dimension anthropique (sociale et culturelle) dans les défis de compréhension scientifique des espaces protégés anthropisés qui résultent du nouveau zonage particulier français[64]. Le conseil scientifique assiste le conseil d'administration et valide les études et recherches nécessaires à la gestion des patrimoines (naturel, culturel, paysager). En troisième lieu, un conseil économique, social et culturel (CESC) est institué. Le CESC est composé de représentants « […] *d'organismes, d'associations et de personnalités qui en raison de leur objet ou de leur qualité, participent à l'activité économique, sociale et culturelle dans le parc ou concourent à la vie locale, ainsi que des représentants des habitants et des usagers du parc* » (*Ibid*). Pour le parc amazonien de la Guyane, il s'agira d'un *Comité de vie locale* (CVL)[65]. Le Comité de vie locale est composé de 21 membres qui sont les représentants des conseils d'habitants (CH) de chaque bassin de vie (cf. chapitre 5), des représentants des usagers et organismes du territoire, ainsi que des socio professionnels travaillant sur ces territoires de vie (PAG, 2013[66]).

Pour résumer, les piliers de l'histoire de la protection en France se caractérisent par un mouvement de rationalité et d'institutionnalisation de la gestion de l'environnement. L'évolution de lois intègrent aujourd'hui une dimension socioculturelle importante qui permet la création de nouveaux parcs nationaux dans des territoires habités et multiculturels (DOM-TOM), et de gérer autrement les anciens parcs métropolitains par l'adhésion volontaire des

[63] http://www.parcsnationaux.fr/Apprendre-Comprendre/La-charte-des-parcs-nationaux

[64] Au niveau scalaire « parc national », ces transformations peuvent soulever des conflits d'action et d'harmonisation à l'interne des dispositifs de gestion. Des jeux de pouvoir entre les sciences, dites, exactes, et les sciences sociales et humaines, risquent de participer aujourd'hui à des nouvelles dynamiques de négociation au sein de conseils scientifiques. Chaque discipline cherche à légitimer les intérêts et les priorités d'action sur l'espace protégé et ces territoires de vie. (Observations sur le terrain, participation à deux réunions du CS-PAG).

[65] Membres du comité de vie locale du PAG : http://www.parc-amazonien-guyane.fr/assets/membres-cvl_pag.pdf

[66] http://www.parc-amazonien-guyane.fr/le-parc-amazonien-de-guyane/organisation/la-gouvernance

populations locales à l'image des parcs naturels régionaux. La gouvernance locale de ces PN se complexifie par l'intégration d'acteurs et d'intérêts multiples. Pour les parcs crées après la loi de 2006, notamment ceux en dehors de la métropole, il est encore trop tôt pour analyser les résultats découlant d'un tel modèle. Le cas de la Guyane va nous permettre de faire un premier état des lieux.

Le schéma 3 illustre l'évolution des rapports socioculturels français à l'environnement en comparaison de ceux du contexte Canadien. Pour le contexte français on constate une conciliation homme-nature. Celle-ci est principalement mise en valeur par la maîtrise des transformations et des constructions des paysages culturels et des savoir-faire locaux qui vont avec, le tout dans un contexte de développement économique pour les populations locales. La gestion participative et partenariale qui ressort de deux contextes montre la transition vers une intégration progressive de la dimension sociale dans la conservation aujourd'hui. Celle-ci est traduite pour la France dans un zonage et une gestion « centre-périphérie » particulière qui évolue actuellement dans des zonages hétérogènes (plusieurs cœurs), mais gardant les mêmes fonctionnalités de hiérarchisation spatiales.

Schéma 3. ***Comparaison des représentations culturelles de la nature et des stratégies de conservation France-Canada***

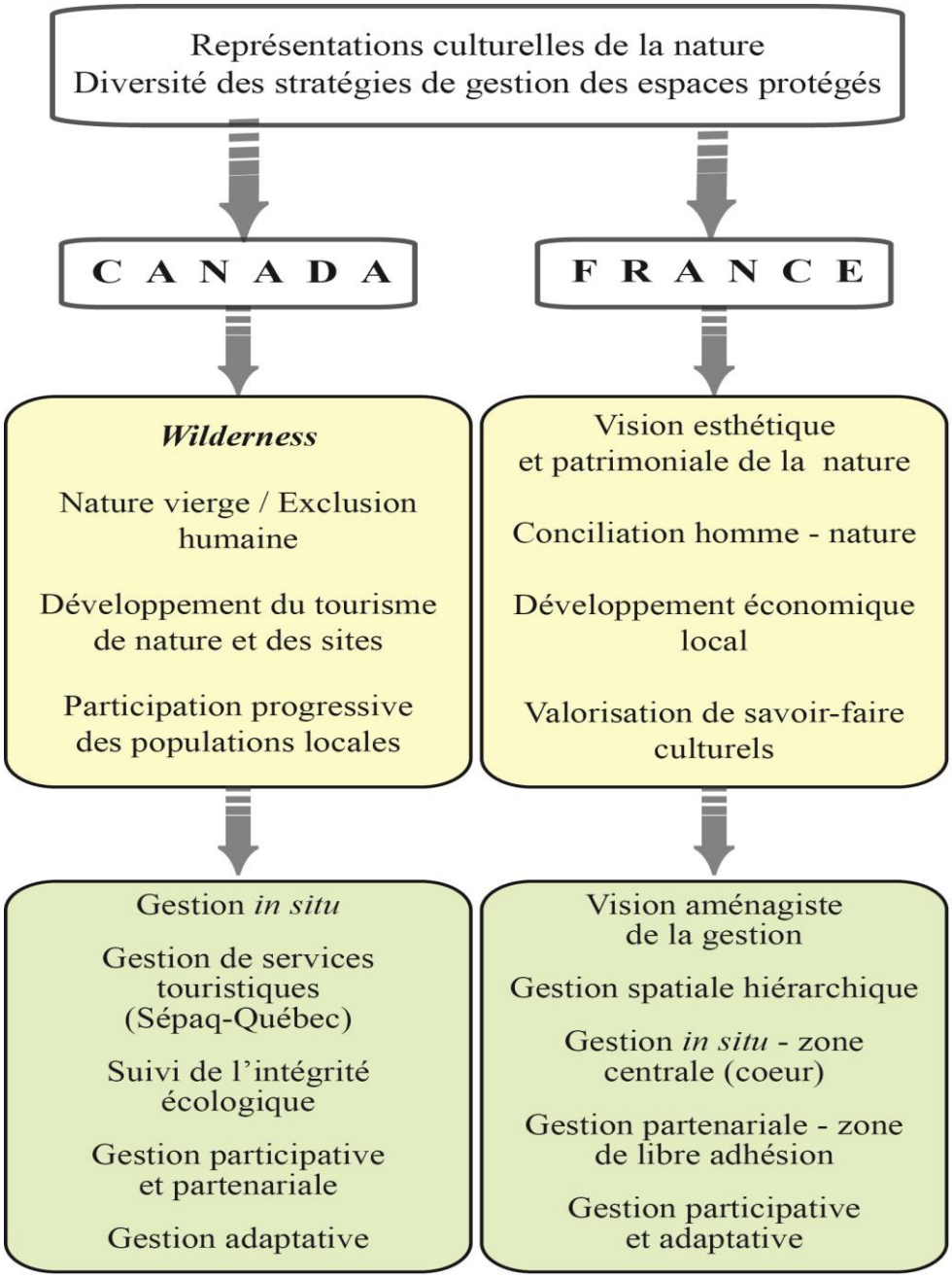

SIERRA J. 2016

Regardons maintenant quelles sont les particularités historiques qui ont influencé la construction de l'idée de conservation de la nature en Colombie et quelles sont les différences majeures avec la construction culturelle canadienne et française.

3.3. La Colombie, entre préservation et surexploitation de ressources naturelles

À la différence de l'Amérique du Nord et de la France, les recherches sur l'histoire environnementale de la Colombie s'avèrent plus récentes (Marquez 2001; Palacio 2001b; Palacio et Ulloa 2002). Dans son livre « *Naturaleza en disputa* », Germán Palacio propose un parcours historique de l'évolution des représentations et des usages culturels attachés à la nature tropicale de la Colombie entre 1850 et 1995. Nous reprendrons ici deux constructions centrales de la « nature » mentionnées dans cet ouvrage. Une première occidentale, imposée lors de la période coloniale, qui donna lieu à des logiques extractivistes et mercantiles au travers de l'exploitation des ressources naturelles et de la production agricole visant l'exportation, et plus tard, des logiques de protection et de conservation de la nature et de l'environnement. Puis, une seconde construction plus « endogène », mais hétérogène, qui tient compte des diverses représentations multiculturelles (amérindiennes, afro-colombiennes et paysannes) dans la conception même de la conservation de la nature. Cette dernière évoluera grâce aux discours internationaux de mise en valeur de savoir-faire traditionnels et l'émergence de mouvements écologiques latino-américains, notamment au sein des groupes amérindiens dans les différentes régions du pays.

La Colombie se localise à la pointe nord de l'Amérique du Sud dans la zone équatoriale. Cette spécificité géographique favorise une ample diversité écosystémique et climatique. Résultat de son histoire coloniale, elle est également composée d'une multiplicité de cultures ayant su s'adapter à cette diversité, ce qui fait de la Colombie un pays multi écosystémique et multiculturel. Les premières constructions occidentales autour de la « nature » colombienne enregistrées dans les récits et les carnets de voyage d'aventuriers et de colons témoignent de cette diversité. Dans son journal de bord, Christophe Colomb décrivait ce nouveau monde comme « un paradis naturel » et un « jardin de l'éden » (Collomb et Balard 2003). Quant aux populations amérindiennes, elles ont été identifiées ensuite en tant que « bons sauvages », expression introduite par les écrits de Michel de Montaigne[67]. La quête de l'or, dont la recherche de l'Eldorado - devenue une obsession coloniale - encadrera par la suite de nouveaux imaginaires et rapports liés à une nature exotique perçue comme inépuisable.

[67] MONTAIGNE Michel Eyquem. Essais : « *Des cannibales* » « *Des coches* » (1580).

3.3.1. Trois périodes de l'histoire environnementale en Colombie : évolution de représentations et de rapports socioculturels à la nature

D'après les auteurs déjà cités, l'histoire environnementale récente de la Colombie peut être divisée en trois grandes périodes : « *La naturaleza liberalizada* », « *la naturaleza modernizada* » et la « *naturaleza ambientalizada* »[68]. Dans une perspective d'interaction Homme/Nature, la Culture est perçue dans cette proposition comme « […] *le résultat de la modification et de l'ampliation d'un savoir-faire humain orienté à adapter, modifier et recréer la nature*[69] » (Palacio, 2001)

3.3.1.1. La naturaleza liberalizada : découverte d'une nature « inépuisable »

La « *naturaleza liberalizada* » correspond à la période allant de 1850 à 1920. Elle est marquée principalement par l'expédition botanique (1783-1813) entreprise par José Celestino Mutis dans la *Nueva Granada* (ancienne Colombie). L'inventaire de la « biodiversité » tropicale qui en résulte permit d'identifier de nouvelles ressources pour la couronne Espagnole. Alexandre Von Humboldt, qui participa à cette expédition dès 1801, décrivit également l'hétérogénéité des richesses naturelles et des climats tropicaux du pays dans ses textes scientifiques. Ces appréciations coloniales ont favorisé l'émergence d'un imaginaire social autour d'une « nature inépuisable » qui renforça en conséquence le désir d'indépendance. Cette soif d'indépendance reposa sur le projet d'un développement économique focalisé sur l'exportation internationale de produits agricoles et de ressources naturelles exotiques (faune-flore) des diverses régions climatiques du pays [70](carte 5). L'introduction coloniale d'espèces animales et végétales exogènes favorisa aussi cette démarche économique, et en conséquence, la transformation du paysage et des écosystèmes par les activités agricoles. Ainsi par exemple, la région Andine (montagneuse) a été destinée aux monocultures de café, mais aussi du bétail ; alors que les terres chaudes de la région Pacifique (forêt humide) et de la région Caraïbe (montagne et forêt) ont été consacrées à l'exploitation de tabac, de canne à sucre, de banane et de *Quina*[71] (Montoya 2001). Enfin, au sud et à l'est du pays, les terres « oubliées[72] » de la région Amazonie (forêt humide) et de la région Orénoque (grandes plaines)**,** ont servi le plus souvent

[68] « La nature libérée », « la nature modernisée » et la « la nature protégée », traduit par l'auteur.
[69] « […] *el resultado de la modificación y ampliación de una destreza humana orientada a adaptar, transformar y recrear la naturaleza*. », traduit par l'auteur.
[70] La Colombie est composée de cinq régions : Caraïbe, Pacifique, Andine, Orénoque et Amazone.
[71] Arbre des forêts colombiennes et péruviennes.
[72] En raison des difficultés d'accès et de peuplement rencontrées pendant leur colonisation, ces terres ont servi d'abri à diverses populations amérindiennes. À cause de leur éloignement géographique de la capitale (Bogotá), ces régions restent encore aujourd'hui délaissées par les services de l'État.

à l'élevage intensif et l'extraction massive et illégale de caoutchouc, d'espèces animales et de minerais ; activités qui étaient directement liées à l'esclavagisme d'Amérindiens (Dominguez et Gómez 1994; Palacio 2006).

Carte 5. ***Régions naturelles de la Colombie***

Source : Institut géographique Agustin Codazzi - http://www.igac.gov.co/)

La Colombie est divisée en cinq régions naturelles : la région Pacifique, la région Caraïbe, la région Andine, la région Orénoque et la région Amazonie. Cette division est structurée en fonction de différences climatiques et écosystémiques très contrastées.

Pendant cette période de découverte et de conquête, l'eurocentrisme[73] colonial (Escobar 2005 ; Lander et Castro-Gómez 2005) marqua donc une première séparation entre l'homme et la nature, ou plutôt, entre l'Homme et la Terre. Pour les populations traditionnelles la « Terre » est considéré comme « la Mère » : l'Homme vient de la Terre, vit grâce à la Terre et fait partie de la « Mère Terre ». Cette séparation a été introduite principalement par les logiques d'exploitation et de transformation des paysages qui ont favorisé rapidement un nouveau modèle de possession territoriale encadré par l'apparition de la propriété privée avec l'agriculture et l'élevage. Ce nouveau rapport s'opposa à la conception culturelle des peuples amérindiens pour lesquels la Terre représentait un être vivant et sacré, où toutes ses composantes - humaines ou non-humaines - possédaient une âme et une fonction sur Terre. Cette représentation d'ensemble (humain / non-humain) les amena à nourrir des relations de type chamanique et mystique afin d'établir des liens de savoir et de protection auprès de tous les êtres (Reichel-Dolmatoff 1975, 1991). Regroupées et isolées progressivement dans des *réserves*, puis dans des *resguardos*[74] (cf. chapitre 4 et 5), les diverses ethnies amérindiennes de la Colombie ont su garder, mais aussi modifier, voire même oublier, certains de leurs rapports culturels à la Mère-Terre. Actuellement ces aspects de la mémoire collective marquent une différence majeure entre les divers groupes ethniques. Les réserves amérindiennes ont été créées par la politique coloniale depuis 1592 afin de rassembler et de sédentariser les groupes amérindiens ayant survécu à cette première période coloniale (esclavage, maladies, guerres). Elles sont des territoires à caractère communautaire, dont leur reconnaissance politique et culturelle se fera plus tard par la Constitution nationale de 1991 avec la figure politique des *resguardos*.

3.3.1.2. La naturaleza modernizada : logiques de la surexploitation des ressources naturelles

La « *naturaleza modernizada* » correspond à la période allant de 1920 à 1970. Elle s'inscrit dans l'histoire du pays comme « la seconde colonisation ». C'est la période du progrès, du développement et de la technologie. Dans un contexte de fort métissage, les *criollos*[75], nouveaux gouverneurs de la Colombie, considéraient l'échec économique du pays comme

[73] L'eurocentrisme fait référence à la place que l'Europe se donne comme le « centre » de débats et de la pensée moderne (Lander et Castro-Gómez 2005), et donc, comme le « centre » de domination du monde, notamment pendant la période coloniale. Aussi, l'eurocentrisme fait allusion à « *l'Analyse de tous les problèmes d'un point de vue européen, en négligeant le reste du monde* » (Dictionnaire Larousse en ligne).

[74] Le *resguardo* est une autorité publique amérindienne. Quand on parle de *resguardo* on parle de territoire amérindien politiquement reconnu par le gouvernement colombien.

[75] Nom donné aux descendants des espagnols, ou ayant une prédominance de sang blanche. Ils forment la nouvelle élite colombienne et détiennent le pouvoir grâce à l'aide des militaires espagnols.

résultant d'un problème « climatique » (diversité des climats et des écosystèmes) et d'un problème « d'hétérogénéité des races » (Palacio 2001a). Le déterminisme climatique supposé provoqua une forte régionalisation destinée au développement économique mais aussi à l'exclusion culturelle de certaines régions. De cette logique administrative et territoriale découlent, en grande partie, les inégalités sociales et économiques actuelles de la Colombie. En conséquence, on note la division entre les régions administrées « avancées », et celles marginales ou « oubliées ».

Pendant cette période, la nature est perçue comme un frein au développement de l'agriculture et de l'élevage du bétail. Le gouvernement favorisa donc l'expansion du secteur agricole et de l'élevage industriel (Gonzalez 2001; Yepes 2001) au travers d'un « nettoyage vertical[76] » des forêts, dont les effets perdurent de nos jours. Cette exploitation de la nature fut rapidement suivie d'une réforme agraire qui provoqua la réappropriation foncière par la bourgeoisie *criolla* et les militaires des « terres oubliées » ou « abandonnées ». Dans le même temps, l'exploitation du caoutchouc sur les régions de l'Amazonie et de l'Orénoque s'intensifia. Ce marché répondait aux demandes en matières premières de l'Europe pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale. La réappropriation des terres qui découla de cette seconde colonisation creusa les inégalités sociales entre les diverses régions du pays, provoquant des conflits territoriaux, y compris des conflits armés (Martínez 2004). Résultat de la transformation d'une grande partie des terres tropicales en terres agricoles, mais aussi d'un modèle hygiéniste, cette période marqua la division du paysage colombien en terres urbanisées, terres agricoles et terres « oubliées ». Les premières, habitées principalement par des *criollos* et des étrangers ; les autres, par des populations plus marginales, c'est-à-dire, par des populations paysannes, amérindiennes et afro-colombiennes. Les paysans participèrent partiellement au développement de l'industrie agricole. En revanche, les amérindiens restèrent à l'écart de la révolution agricole et du processus de développement économique, alors que les afro-colombiens manifestèrent une forte résistance contre les projets agricoles et de développement de l'époque.

3.3.1.3. La naturaleza ambientalizada : l'apparition des premières logiques de conservation de la nature

La « naturaleza ambientalizada » se trouve être la période comprise entre 1970 et 1995. Pour Germán Palacio, cette période correspond à « […] *la época en que la naturaleza se convierte en medio ambiente, justamente cuando la mercantilización de la naturaleza llega a*

[76] Coupe massive des forêts sans penser aux dénivelés thermiques ni aux écosystèmes exceptionnels qui y existaient.

su punto más alto[77] » (Palacio 2001b). En effet, à la suite du sommet de la Terre de Stockholm et de celui de Rio de Janeiro, les pressions internationales sur l'État colombien en matière de conservation de la nature se renforcèrent. De ce fait, la conservation et la préservation de la diversité tropicale rentrèrent dans l'agenda politique par un changement de rhétorique passant d'un discours axé sur la croissance, à un autre prônant le développement durable. Ce fut le début d'un « ambientalismo[78] » colombien complexe (Carrizosa 2001; 2003) qui mit en avant les contradictions existantes entre les discours internationaux de protection et les « réalités marginales » des sociétés colombiennes.

En effet, la notion de « *medio ambiente* » (environnement en France) reste abstraite et difficile à définir dans la législation du pays : « […] *El medio ambiente desde el punto de vista constitucional, involucra aspectos relacionados con el manejo, uso, aprovechamiento y conservación de los recursos naturales, el equilibrio de los ecosistemas, la protección de la diversidad biológica y cultural, el desarrollo sostenible y la calidad de vida del hombre entendido como parte integrante de ese mundo natural* […] [79]» (Cifuentes Sandoval 2008, 47). L'ambigüité législative de cette définition laisse entrevoir les complexités auxquelles les procédures de gestion environnementale doivent faire face en Colombie, notamment dans un contexte naturel et culturel si hétérogène. Au sein des espaces naturels protégés la conservation du *medio ambiente* - traditionnellement focalisée sur la dimension naturelle - prend progressivement en compte la dimension sociale et culturelle des populations qui intègrent cette nature.

Ainsi, les premières manifestations de protection de l'environnement en Colombie apparurent à la fin des années 1960 avec la création de l'INDERENA[80] (1968), première institution environnementale du pays. Puis, la déclaration du code national des ressources renouvelables et de protection de l'environnement (décret 2811/1974) définit le cadre de règlementation du système national des parcs nationaux (décret 622/1977). Elle détermina les bases fondamentales de la politique environnementale de la Colombie, intégrées plus tard dans la Constitution de 1991. Celle-ci apporta des changements majeurs dans la gestion de l'environnement (El País 2011), notamment par la reconnaissance culturelle et politique des

[77] « […] *l'époque dans laquelle la nature se convertit en environnement, justement quand la marchandisation de la nature arriva à son plus haut niveau* », traduit par l'auteur.
[78] Expression employée pour faire allusion au mouvement de protection de l'environnement.
[79] « […] *du point de vue constitutionnel, l'environnement implique des aspects relatifs au maniement, à l'usage, au profit et à la conservation des ressources naturelles, ainsi qu'à l'équilibre des écosystèmes, à la protection de la diversité biologique et culturelle, au développement durable et à la qualité de vie de l'homme, celui-ci entendu comme une partie intégrante de ce monde naturel* […]», traduit par l'auteur.
[80] INDERENA - Institut National des Ressources Renouvelables et de l'Environnement (1968).

minorités nationales (Noirs et Amérindiens) dans la gestion et la conservation de l'environnement. Il s'en est suivi la création du système national *ambiental* – SINA, et la création du ministère de l'Environnement[81] (loi 99/ 1993). L'Unité Administrative Spéciale du Système des Parcs Nationaux Naturels (UAESPNN[82]) sera consolidée en 1995 et sera chargée de la gestion du Système National d'Aires Protégées – SINAP[83] dès 2003.

Dans le même temps, parallèlement à cette période de protection de la « *naturaleza ambientalizada* », on assiste paradoxalement à l'exploitation maximale (légale et illégale) des ressources naturelles. En effet, la redéfinition des relations de la Colombie à l'économie mondiale instaure une logique capitaliste profitant « au plus fort » économiquement. D'une part, on y trouve des activités légales comme l'exploitation du pétrole qui devient un marché important pour les élites du pays. D'autre part, des activités illégales se développent dans les régions historiquement oubliées, les populations marginales servant de main-d'œuvre au profit des exploitants et des narcotrafiquants. Les narcocultures (coca, marijuana, amapola) ont pris ainsi une place importante dans l'économie nationale parallèle (Pinzón 1994) et se retrouvent au centre du conflit armé et politique du pays (Lavaux 2004). Les petites économies clandestines locales profitent également du marché international autour de la biopiraterie[84], chacun essayant de profiter comme il le peut de cette richesse naturelle. Pour Martinez Alier, ce paradoxe montre bien « l'échange écologiquement inégal » entre pays (Martinez-Alier 2002), mais aussi, à quel point l'environnement constitue aujourd'hui une nécessité des pauvres et non un luxe des riches (Martinez-Alier 2009). Cette nécessité se traduit souvent par des activités économiques illégales dont les populations marginales se servent pour survivre.

Les problèmes environnementaux des tropiques sont donc intimement liés à l'injustice et aux inégalités sociales, dont la Colombie est un bon exemple. Pour mettre fin à ce fléau, le gouvernement colombien de l'ex-président Andrés Pastrana (1998-2002) mit en place « *El plan*

[81] À cause de changements de gouvernance présidentielle, le ministère de l'Environnement deviendra le ministère de l'Environnement, du Logement et du Développement territorial en 2002, et depuis 2011, le ministère de l'Environnement et du Développement durable.
[82] Unidad Administrativa Especial del Sistema de Parques Nacionales Naturales (UAESPNN)
[83] SINAP – C'est un système décentralisé de négociation entre les diverses autorités environnementales du pays et les entités administratives territoriales, les autorités des groupes ethniques (amérindiens et afro-colombiens) et les organisations communautaires paysannes. (Rivas 2006), traduit par l'auteur.
[84] La biopiraterie peut être définie comme « *l'appropriation – en général par des droits de propriété intellectuelle – de ressources génétiques, de connaissances et de cultures traditionnelles appartenant à des Peuples* [autochtones] *ou des communautés paysannes qui ont développé et amélioré ces ressources […]. L'accusation de biopiraterie accompagne l'histoire des relations entre pays du Nord et pays du Sud ainsi que l'évolution des sciences du vivant et de leurs applications industrielles*. » (Aubertin et Moretti 2007, 91–92).

Colombia [85]» en 1999 (Walsh et al. 2008). Ce projet était destiné à éradiquer les narcocultures, souvent disséminées dans les parcs nationaux ou les territoires amérindiens, afro-colombiens et paysans, par la fumigation massive des cultures avec du glyphosate. Mais toutes les cultures légales et illégales ont été touchées. En conséquence, les impacts néfastes de cette politique d'éradication sur la biodiversité et la santé des populations locales (León S. et al. 2005), déclenchèrent une vague de mécontentement social qui permit au mouvement « *ambientalista* » de prendre une plus grande place dans les débats politiques de la société colombienne. De même, la reconnaissance culturelle des populations minoritaires initia la réintroduction d'un discours plus respectueux envers la nature, insistant sur sa valeur patrimoniale en tant que ressource limitée et sacrée. Le développement de l'industrie du tourisme favorisa aussi une nouvelle perception de la nature et de l'intérêt économique de sa conservation.

3.3.2. La naturaleza internacionalizada : l'ouverture du tourisme vert à l'échelle internationale

À ce propos, nous souhaitons rajouter à cet historique de la « nature » ce que nous appellerons ici, le discours sur « *la naturaleza internacionalizada*[86] » qui s'est développé des années 2000 à aujourd'hui. Pour nous, cette période de « *La naturaleza internacionalizada* » débute plus exactement au moment de l'ouverture de la Colombie au tourisme international en 2005 (Sierra Jiménez 2011). Elle correspond également à la transition d'une politique nationale agricole à celle de l'exploitation minière. Ensuite, ce mouvement reprend les discours sur le changement climatique où la Colombie est considérée, à l'échelle internationale, parmi les pays les plus vulnérables de l'Amérique latine (Sierra Jiménez 2015). Enfin, il illustre la prise de conscience (nationale et internationale) d'une surexploitation des richesses naturelles, à la limite de la crise environnementale. L'intégration de la Colombie à la liste verte de l'UICN en décembre 2014 à la suite du Congrès mondial des aires protégées de Sydney-Australie[87], témoigne internationalement de cette fragilité écologique. Cela a abouti également à de nouveaux engagements géopolitiques pour favoriser des mesures de gestion plus adéquates aux contextes de vulnérabilité climatique des diverses régions du pays. De même, on constate aujourd'hui une mise en valeur des espaces naturels protégés dans la lutte contre le changement

[85] Le « Projet Colombie », aussi appelée « Projet Colombie pour la paix », a été un accord bilatéral signé entre le gouvernement colombien et le gouvernement des États-Unis dans le but d'en finir avec le conflit armé et le narcotrafic.
[86] « La nature internationalisée ».
[87] Congrès mondial des aires protégées – Sydney-Australie, 2014 : http://www.uicn.fr/liste-verte-aires-protegees.html // http://www.worldparkscongress.org/about/promise_of_sydney_vision.html (consulté le 10 décembre 2014).

climatique. Le vice-ministre de l'environnement, Pablo Vieira, a declaré à ce sujet que « […] *las áreas protegidas* [de Colombia] *son una herramienta para la adaptación y mitigación del cambio climático, y una oportunidad de desarrollo al capturar carbono, regular el clima y protegernos de fenómenos meteorológicos extremos* […][88] » (ElTiempo 2016[89]). Cette mise en valeur prend aujourd'hui une dimension internationale grâce à la signature d'un accord de financement de la gestion des aires protégées du pays durant le sommet international du climat (COP21) tenu à Paris en décembre 2015.

Aujourd'hui, le système des parcs nationaux de la Colombie est composé d'un réseau de 58 espaces naturels protégés (Carte 6). Il est divisé en six catégories de gestion : Parc national naturel, réserve naturelle, sanctuaire de la faune, sanctuaire de la flore, aire de protection unique et Via parc. Parmi eux, 41 espaces correspondent à la catégorie II de l'UICN - parc national naturel. Ils se différencient en huit types de zones (décret 622/77) : zones primitive, intangible, de récupération naturelle, historico-culturelle, de recréation extérieure générale, de haute densité, tampon (*amortiguación*) et de *traslape,* ou superposition territoriale. Leur création résulte d'initiatives de personnalités scientifiques visionnaires comme celle du « *Mono Hernández »*, considéré comme le « Père des parcs nationaux colombiens [90]», à qui l'on attribue un grand nombre d'aires protégées, dont le PNN Amacayacu que nous analysons dans cette contribution (Carte 7).

[88]« […] *les aires protégées sont un outil pour l'adaptation et la mitigation du changement climatique ainsi qu'une opportunité de développement par le captage stockage de carbone, la régulation du climat et notre protection face à des phénomènes météorologiques extrêmes* […] », traduit par l'auteur.
[89]Journal national ElTiempo : http://www.eltiempo.com/multimedia/especiales/cop21-colombia-firma-pacto-para-proteger-sus-parques-nacionales/16452048 (Consulté le 7/1/2016)
[90] Entretien auprès d'un fonctionnaire de l'UAESPNN – 2010 – Bogotá.

Carte 6. ***Système de parcs nationaux naturels de la Colombie***

Source : http://www.parquesnacionales.gov.co

Carte 7. ***Terrain d'étude, Parc national naturel Amacayacu – PNNA et territoires amérindiens***

Source : http://www.parquesnacionales.gov.co

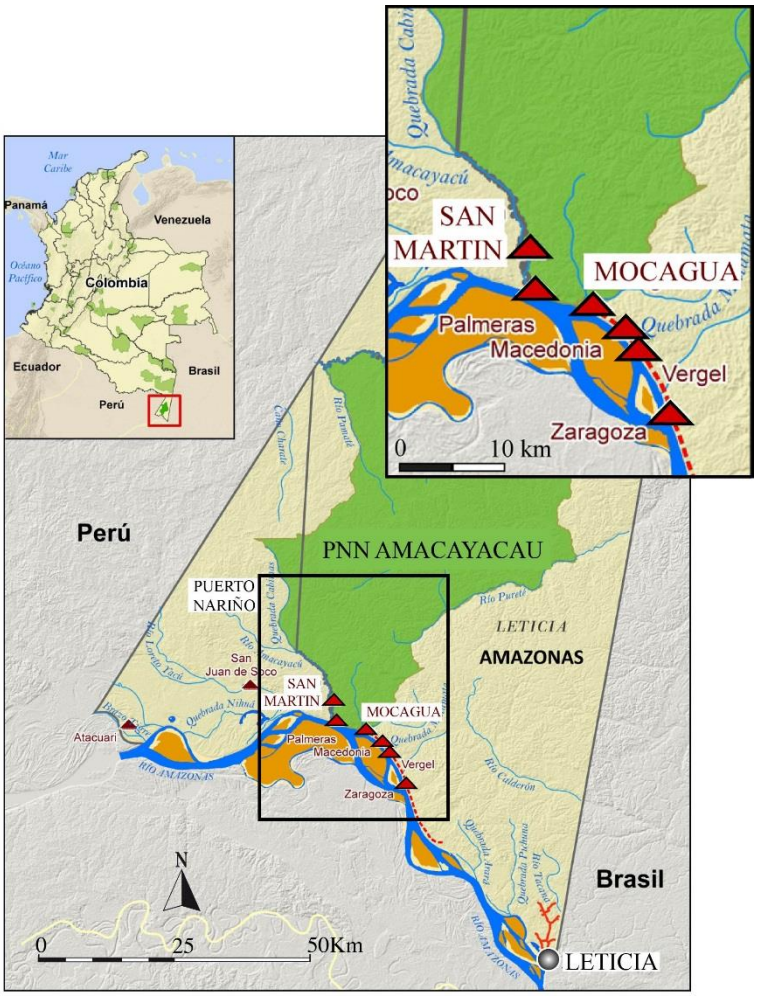

En résumé, nous avons voulu montrer comment trois postures culturelles de trois pays envers la « Nature » (Schéma 4) motivent l'appropriation, l'exploitation, la protection et la gestion particulière des ressources naturelles au travers de diverses catégories d'espaces protégés (cf. Annexe 2). De même, il nous a semblé important d'observer la diversité des stratégies d'action qui se construisent entre les acteurs de la conservation, les populations locales, les acteurs anthropiques externes et les divers échelons territoriaux dans les parcs nationaux. Ceci au travers de problématiques diverses comme l'exclusion, l'intégration par la participation, le tourisme ou la cogestion territoriale. On constate ainsi que la réalité anthropique, de plus en plus présente dans les territoires de la conservation, amène à s'interroger sur l'efficacité et les faiblesses de politiques de gestion et de gouvernance classiques, comme sur les nouveaux objectifs de protection et de mise en valeur envisagés pour ces territoires.

Schéma 4. ***Comparaison de trois postures culturelles envers la nature et stratégies de gestion : Canada - France - Colombie***

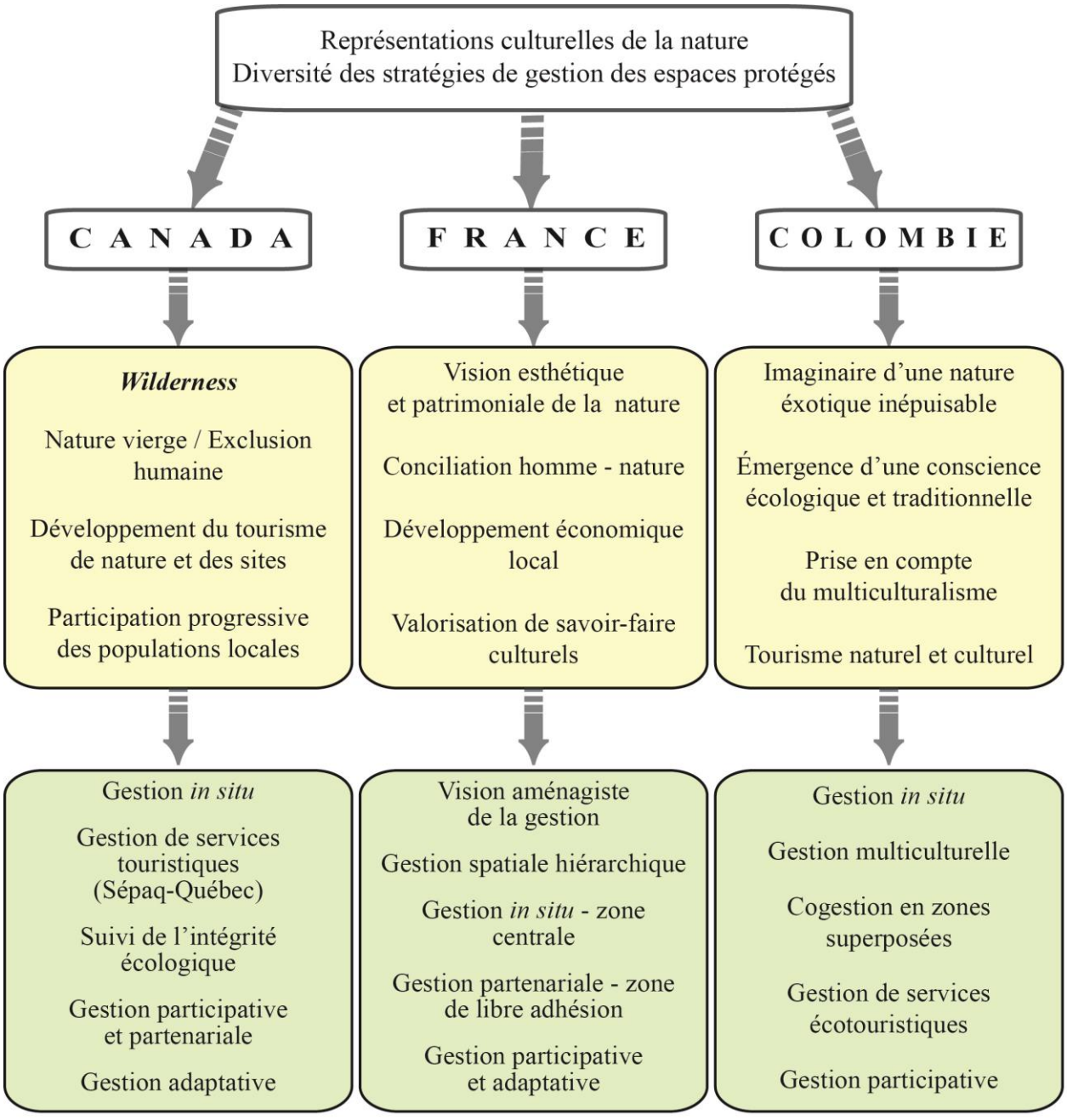

SIERRA J. 2016

Regardons à présent comment la gestion et la gouvernance classiques des parcs nationaux évoluent aujourd'hui vers de nouveaux modèles plus participatifs et partenariaux.

4. Territoires protégés et populations locales : la participation au sein des dynamiques de gestion et de gouvernance territoriale

Le but scientifique de la protection des espaces naturels a été fondé, nous l'avons vu, sur le « principe de naturalité » qui découle de l'écologie classique et de l'écologie écosystémique (Larrère et Larrère 2009). La protection *in situ* de la nature est ainsi limitée à la recherche d'un équilibre naturel endogène (*climax*) centré sur l'isolement naturel et l'interdiction de toute perturbation de type anthropique. À partir des années 1990, une autre approche se dessine autour de la gestion dynamique de la nature grâce aux nouvelles perspectives d'étude développées par l'écologie moderne. Cette approche conséquentialiste (*ibid*) envisage les perturbations humaines comme étant l'un des éléments constitutifs de l'histoire évolutive des dynamiques naturelles, remettant ainsi en question l'impact - souvent perçu comme négatif - des actions humaines sur l'équilibre naturel. De ce fait, intégrer les activités et les constructions humaines dans le champ écologique de la conservation (R. Larrère 1997 ; Larrère 2005 ; Marty 2005) devient tout à fait envisageable, la biodiversité devenant, en quelque sorte, un trait d'union entre la nature et la culture (Caillon et Degeorges 2005). On passe ainsi de la protection de la nature à la gestion des espaces naturels en adoptant la biodiversité comme norme internationale d'action (Blondel 2005 ; Marty et al. 2005 ; Larrère et Larrère 2009; Castro-Larrañaga 2013). La gestion sert à coordonner de manière plus efficace les composantes (humaines et naturelles) qui composent le territoire naturel protégé grâce à des missions de conservation – mise en valeur et développement local.

La gestion de la diversité biologique porte donc un intérêt particulier à la question de l'adaptabilité. L'évolution de cette diversité permettrait de mesurer ce qui est favorable ou défavorable à sa protection et à sa conservation (Marty 2005). Dans ce sens, d'après Chevassus-au-Louis[91], conserver la nature c'est d'abord lui conserver ses potentialités évolutives. C'est ainsi que la question de la **gestion durable** de la biodiversité devient celle de « l'adaptabilité durable », à savoir « […] *l'identification des composantes ou des processus d'un système écologique qu'il convient de préserver, renforcer, modifier pour que son évolution n'handicape pas, voire bénéficie, aux générations futures* » (Chevassus-au-Louis, 2006 *in* Larrère et Larrère 2009). L'adaptabilité durable tient compte également de la composante humaine : elle prend forme par l'ajustement permanent de flux, d'actions et de moyens (humains, dispositifs de suivi, *etc*.) sur cet environnement naturel. En guise d'exemple, pour les projets de pilotage et

[91] Voir CHEVASSUS-AU-LOUIS Bernard (2006), *Biodiversité, un nouveau regard. Refonder la recherche agronomique,* Les leçons inaugurales du Groupe ESA, Angers, éditions Groupe ESA.

d'aménagement, la gestion durable correspond à garder un certain « déséquilibre contrôlé[92] » permanent, favorable à l'ajustement réflexif et continu d'actions mises en place sur le territoire, mais aussi, des relations humaines qui y sont attachées. Or, la question de la gestion durable et de l'adaptabilité durable est directement dépendante de la dimension économique et politique, seules capables - à nos yeux - de garantir une telle durabilité, et en conséquence, une gestion allant vers « l'efficacité » et la « viabilité ». Les aires protégées habitées du Brésil (Diegues 2002 ; Le Tourneau et Kohler 2014), de la Chine (Giroir 2008) ou de l'Inde (Smadja 2014), montrent bien à quel point cette dimension économique est centrale pour assurer la gestion durable d'un territoire naturel protégé habité, et par-là, son acceptation sociale.

La gestion dynamique de la nature implique des transformations majeures dans les manières traditionnelles de faire. Du point de vue naturel, ce nouveau type de gestion appelle à la transition d'une protection pointue d'espèces dites « emblématiques » ou « espèces phares », à une protection plus générale s'intéressant à une nature plus banale, en fonction de sa vulnérabilité. D'après Raphael Larrère et al., « *l'adoption de la biodiversité comme norme devrait mettre en cause cette focalisation de la protection sur quelques espèces « remarquables », car la « remarquabilité » est une construction sociale qu'il convient de déconstruire pour l'épurer de ce qu'elle peut comporter de subjectivité* » (Larrère, Lizet et Berlan-Darqué 2009). Or, à l'heure actuelle, les conditions économiques et les choix politiques, tant nationaux qu'internationaux, ne permettent aux gestionnaires de la nature, ni de garantir une surveillance et une étude approfondie sur l'ensemble des espèces « à protéger » sur un territoire « parc national », ni de développer des projets localement et socialement viables à long terme pour ses populations. Les parcs nationaux localisés dans les pays tropicaux sont un exemple parlant de cette situation, car souvent très riches en biodiversité et en endémisme, ils se trouvent néanmoins dans les pays les plus pauvres, où les conflits et la vulnérabilité au changement climatique sont les plus importants. Ces caractéristiques limitent en conséquence les possibilités d'une protection-gestion fonctionnelle de la biodiversité sur des territoires où les inégalités sociales ne font que renforcer les conflits entre conservation et développement local. Pour certains chercheurs cette réalité amène à questionner l'idée même de protection de la nature à l'échelle internationale : « *Le nombre d'espèces est la composante de la biodiversité la plus fréquemment mise en avant*. […] *Si l'objectif est de conserver le plus grand nombre d'espèces* [de la planète], *certaines régions sont donc plus importantes que d'autres*. *La*

[92] Expression employée par Joël De Rosnay lors des rencontres littéraires « les idées mènent le monde », Pau, 21 novembre, 2014. http://www.lesideesmenentlemonde.fr/804-joel-de-rosnay.htm

focalisation sur le nombre d'espèces comme composante de la biodiversité peut donc définir une stratégie particulière de conservation » (Bahuchet et McKey 2005, 37). Suivant ces arguments, les régions tropicales mériteraient donc une place plus importante au sein de la gouvernance environnementale internationale. Or, ce n'est pas le cas dans plusieurs pays.

Du point de vue social, la gestion dynamique de la diversité biologique appelle à porter un nouveau regard sur les activités humaines et donc, sur une diversité d'acteurs, d'actions et de participation. Cette dernière répond principalement aux objectifs du paradigme intégrateur qui vise à une conciliation durable entre écologie et société par d'ambitieuses politiques participatives dans la gestion de la nature (Depraz 2008, 2011), et qui tend à substituer le paradigme radical classique (nature sans hommes). On parle donc de gestion participative (GP) des aires protégées (Dudley 1994, 2008). Elle est définie comme une « *forme de partenariat permettant aux différents acteurs intéressés de se partager les fonctions, les droits et les responsabilités relatives à la gestion d'un territoire ou d'une gamme de ressources jouissant d'un statut de protection* » (Borrini 1997, 3). De ce fait, la GP apparaît comme un outil politique, mais aussi économique, d'intégration et d'équité sociale et culturelle dans la gestion de la nature.

Or, la question de la participation publique, dont la démocratie et la représentativité participative (Barbier 2005 ; Hamel 2006 ; Hamel-Dufour 2014), ou la légitimité sociale de la participation (Barnaud 2013), voire encore, la dimension subjective et émotionnelle de la participation (Fischer 2011), restent un sujet de controverse au sein de l'administration des espaces naturels protégés. On constate cette complexité sur nos trois terrains d'étude. En effet, la pluralité et le nombre d'acteurs qui participent aujourd'hui du processus participatif, ainsi que leurs différences culturelles, complexifient les dynamiques de gestion et donnent place à des stratégies participatives particulières, hélas, pas toujours fonctionnelles. Certains auteurs parlent à ce propos de la participation en termes « d'engagements volontaires forcés » motivés par les institution de conservation (Yannick, Kervarec et Verena 2009). Mais dans le discours officiel de la gouvernance environnementale véhiculé par les États, la notion de participation est centrale ; le terme « gestion participative - GP » sera employé dans ce contexte pour faire référence à la cogestion, à la gestion concertée, à la gestion partenariale, ou encore à la gestion adaptative.

La gestion adaptative – GA correspond à : « *une approche de la gestion reconnaissant, d'une part, le manque de connaissances univoques et définitives sur le comportement des écosystèmes et, d'autre part, l'incertitude qui domine notre interaction avec eux* » (Borrini-

Feyeraben et al. 2000, 5). Pour l'association Greenfacts, il s'agit « *d'un processus systématique d'amélioration constante des politiques et des pratiques de gestion qui se base sur les leçons tirées des résultats de politiques et de pratiques antérieures* […] »[93]. La dimension de l'incertitude prend une place centrale dans ce type de gestion. La prise en compte de cette dimension favorise l'adaptation continuelle des objectifs et des activités d'un projet aux changements de contextes naturels et socioculturels et aux imprévus qui peuvent en apparaître. (Agrawal 2000 ; Dallmeier, Alonso et Jones 2002). La réflexivité et la temporalité sont ainsi des variables indispensables à la transition et à l'adaptation des dynamiques de gestion de la nature (Voß, Smith et Grin 2009 ; Voß et Bornemann 2011).

La gestion adaptative s'intéresse principalement aux processus écologiques. Dans ce sens, « […] *les pratiques de gestion des espaces et des ressources naturelles sont axées sur la capacité de résilience des écosystèmes, plutôt que sur leur conservation stricte. On considère les conditions écologiques, mais aussi les dynamiques sociales, comme étant des facteurs qui peuvent influencer ces processus et, par conséquent, la stratégie de gestion à suivre* » (Busquet 2006, 5). Dans cette dynamique de l'adaptation et de la réflexivité, certains géographes proposent aujourd'hui une démarche planificatrice autour du pilotage par les conséquences. Celui-ci chercherait à : *« inscrire la démarche planificatrice dans le flux des expériences, interactions et ajustements entre aménageurs, participants et milieu, permettant de tenir compte des conséquences non intentionnelles des actions accomplies* » (Berdoulay et Soubeyran 2012, 178) comme des éléments constitutifs à part entière des processus de management et d'aménagement territorial. Sachant que l'environnement a été et reste aujourd'hui encore, un « laboratoire » où s'inventent en permanence de nouvelles formes de gouvernance (Theys 2003), en ce qui concerne la gouvernance des espaces naturels protégés, la gestion participative, la gestion adaptative et l'approche planificatrice par les conséquences, se dessinent comme des outils indispensables dans cette transition des dynamiques de gestion homme - biodiversité.

Polysémique et vague, le terme « gouvernance » est idéologiquement envisagé comme un : « moteur de réforme et de changement pour répondre à la complexification de problèmes d'ordre économique et politique qui dérivent de la modernité » (Chevalier 2003). La gouvernance est ainsi perçue comme une boite-à-outils, elle est supposée « […] *apporter des réponses appropriées à la crise des politiques démocratiques traditionnelles, centrées sur*

[93] Greenfacts.org : Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire, http://www.greenfacts.org/fr/glossaire/ghi/gestion-adaptative.htm

l'autorité de l'État » (Theys 2003). Dans son approche pluraliste et interactive de l'action collective, la gouvernance signifie qu'aucun acteur ne saurait à lui seul maîtriser les processus décisionnels. Philip Schmitter définit ainsi la gouvernance comme : « […] *une méthode ou un mécanisme de régulation d'une vaste série de problèmes ou conflits, par laquelle/lequel les acteurs parviennent régulièrement à des décisions mutuellement satisfaisantes ou contraignantes, à travers la négociation et la coopération* […] *elle se caractérise par des formes horizontales d'interaction entre acteurs qui ont des intérêts contradictoires mais qui sont suffisamment indépendants les uns des autres pour qu'aucun d'eux ne puisse imposer une solution à lui seul, tout en étant suffisamment interdépendants pour qu'ils soient tous perdants si aucune solution n'était trouvée* […] » (Schmitter 2000, 52). Or, nos terrains d'étude montrent bien à quel point les intérêts politiques et économique guident les choix de gouvernance participative au sein des parcs nationaux habités aujourd'hui.

À partir des années 1990, les discours portés par la Banque mondiale[94] sur la « gestion saine du développement » dans les pays du tiers monde, ont fait émerger les notions de « nouvelle gouvernance » et de « bonne gouvernance » (Chevalier 2003; Hermet, Kazancigil et Prud'homme 2005) comme des solutions « magiques » aux problèmes de développement économique. La bonne gouvernance chercherait ainsi à modifier l'architecture politique de l'État à travers la réorganisation des relations et des dynamiques de pouvoir et d'acteurs au sein de négociations politiques (Theys 2003). L'idéal d'une « bonne » ou d'une « nouvelle » gouvernance devient de ce fait le moteur d'un changement politique plus attaché à la proximité et au consensus (Bertrand et Moquay 2004) afin de favoriser des nouvelles modalités de contrôle et de décision.

Dans le domaine de l'environnement, la transition de certains parcs nationaux vers des modèles plus anthropisés témoigne de ces transformations. En effet, ces territoires sont actuellement le théâtre de la construction de nouvelles stratégies de gouvernance horizontale ; elles viennent, en théorie, bousculer les schémas hiérarchiques et classiques de la gouvernance étatique dominante. Ces nouvelles stratégies cherchent à favoriser des dispositifs de participation et de négociation (création de lieux de dialogue à différentes échelles et niveaux scalaires), ainsi que des nouvelles relations d'échange, notamment au travers de la figure du partenariat (économique, scientifique, associatif, *etc*.) et de la contractualisation. Nos trois terrains d'études vont nous permettre d'illustrer diverses stratégies d'action mises en place dans le cadre de ces nouvelles stratégies de gouvernance environnementale locale, et de ce fait, de

[94] Rapport Gouvernance et développement, 1992.

comprendre plus particulièrement comment le pouvoir institutionnel est appliqué différemment sur les populations locales.

En résumé, les premières pages de ce chapitre nous ont permis d'aborder la question de la construction culturelle de l'idée de protection de la nature en Amérique du Nord. Nous avons également montré comment cette idéologie de la conservation a pris une dimension internationale, comment elle s'est répandue différemment et à des périodes distinctes dans trois pays - Canada, France, Colombie, et comment cela a mené à diverses stratégies de protection et de mise en valeur des parcs nationaux. Nous avons également abordé l'évolution des dynamiques de gestion et de gouvernance attachées à la conservation de la diversité biologique dans ces trois pays (Schéma 5), dont les dimensions de la participation, la réflexivité et l'adaptation deviennent centrales pour mettre finalement l'accent sur leur transition actuelle. Celle-ci se caractérise par l'intégration de la dimension sociale et culturelle, et donc anthropique, dans la nouvelle gouvernance de certains parcs nationaux habités. La dimension anthropique intègre ici d'autres enjeux dans la gestion : la superposition territoriale, le multiculturalisme, la multiplication d'acteurs socio-économiques et la confluence d'intérêts et d'enjeux de pouvoir. Ces nouveaux enjeux conduisent à placer les dimensions économique et politique comme centrales dans la gestion des espaces protégés et de leur construction territoriale. Finalement, la dimension anthropique favorise aussi la création de nouvelles stratégies d'action, dont le partenariat (économique, scientifique, institutionnel, *etc*.), et plus particulièrement, des nouvelles dynamiques de gouvernance participative et de pouvoir que nous analyserons ponctuellement dans le chapitre 5.

Schéma 5. ***Récapitulatif du Chapitre 1***

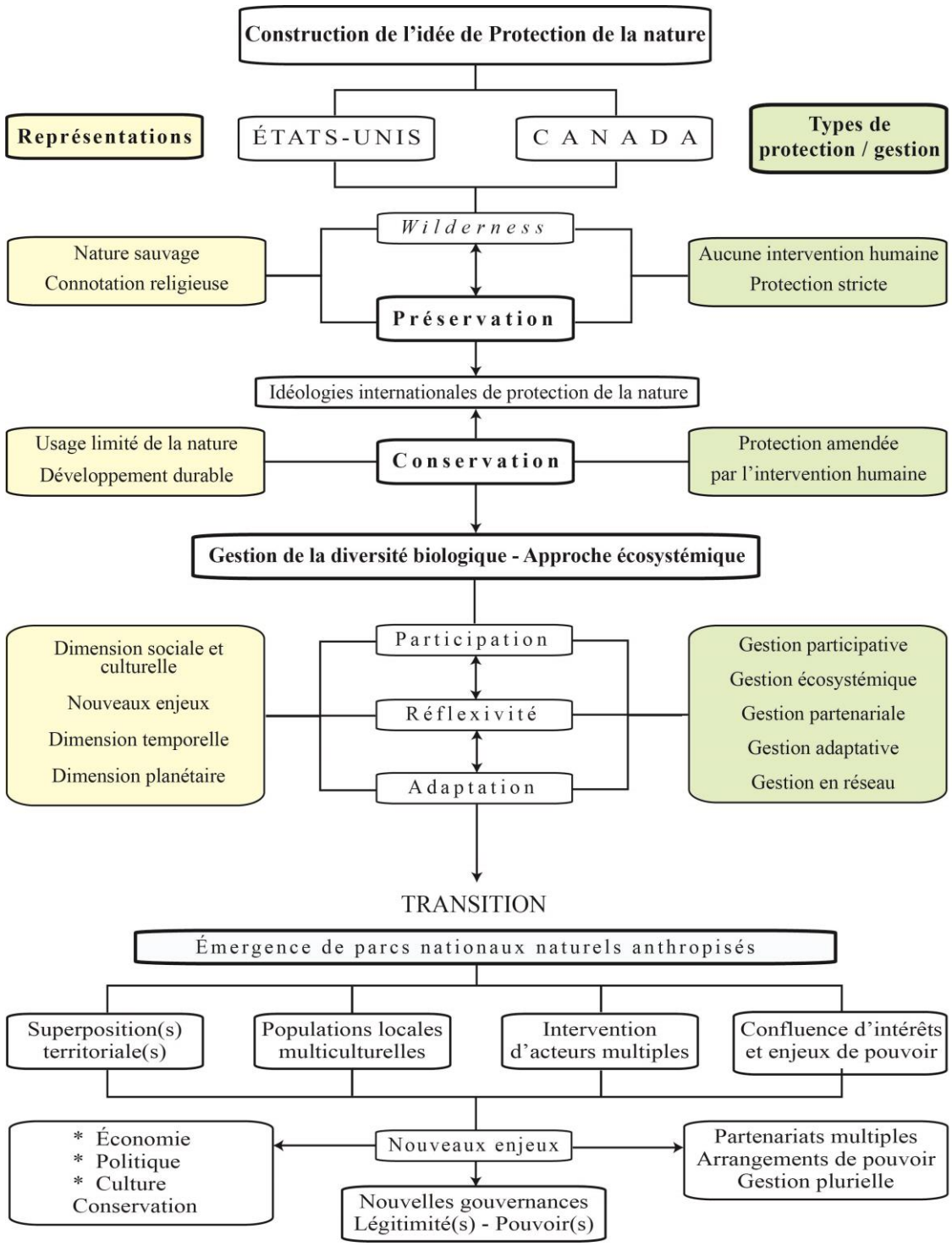

* L'intégration des populations locales et des nouveaux acteurs à la gestion d'un parc national augmente les enjeux du territoire sur ces trois dimensions.

SIERRA J. 2016

Dans le chapitre 2 nous ferons un état des lieux des concepts et des approches théoriques nous permettant d'aborder cette question anthropique d'un point de vue spatial au sein des espaces naturels protégés étudiés.

CHAPITRE 2.

COMPRENDRE AUTREMENT LES PARCS NATIONAUX HABITÉS ? APPROCHES THÉORIQUES DE LA GÉOGRAPHIE POLITIQUE, DE LA GÉOGRAPHIE SOCIOCULTURELLE ET DE LA POLITICAL ECOLOGY

Dans notre premier chapitre nous avons montré quelques-unes des particularités majeures de l'évolution et de la transition progressive de l'idée de protection de la nature vers celle de la gestion de la diversité biologique. Nous avons également illustré comment la prise en compte de la dimension socioculturelle et économique dans cette transition renouvèle aujourd'hui l'objet parc national « classique » vers un nouvel objet d'étude que nous avons identifié en tant que parc national naturel anthropisé « PNNa ». Pour ne pas confondre le lecteur dans le texte, nous ferons allusion à ces espaces en tant que **parcs nationaux en transition**. Ce second chapitre cherche à comprendre les dimensions politique et socioculturelle de ces espaces naturels anthropisés à partir de la « *Political ecology* »[95]. La dimension politique étudiée ici est attachée principalement à la construction territoriale des PNNa. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux phénomènes d'emboîtement d'échelles et aux jeux d'acteurs qui se tissent à différents niveaux scalaires[96] du territoire protégé. De même, nous chercherons à identifier quels sont les intérêts majeurs (économiques, culturels, politiques ou naturels) qui guident les rapports de pouvoir entre les divers acteurs qui participent de ce processus de construction territoriale. En conséquence, nous voulons comprendre les actions de gestion et de gouvernance qui en émergent (1). Pour ce faire, nous aurons recours dans un premier temps aux concepts clés de la géographie politique (2 et 3). Puis, dans un second temps, nous ferons appel à l'approche de la géographie socioculturelle (4) afin de rendre compte de l'hétérogénéité socioculturelle présente dans les territoires étudiés, et comment certaines de leurs particularités peuvent induire une modification ou une adaptation des politiques de gestion « classiques ». Enfin, dans un troisième temps, nous expliquerons en quoi une approche de *Political ecology* (5) va nous permettre de faire le lien entre la géographie politique et la géographie socioculturelle.

[95] http://www.politicalecology.fr/

[96] L'expression « niveau scalaire » sera réservée à l'observation, sans impliquer une quelconque homogénéité du territoire concerné. C'est le monde, le local, le national, etc. Le niveau scalaire est clairement distingué de l'entité géographique, qui est elle-même distincte de l'entité politique. (Arnauld De Sartre, Sierra Jiménez, et Cottereau 2014)

1. La géopolitique environnementale internationale et le contexte actuel de conservation de la nature

Avant de développer ces trois approches, nous estimons cependant indispensable de contextualiser la géopolitique environnementale actuelle. Précisons néanmoins que notre recherche ne porte pas sur l'approfondissement de cette échelle internationale, mais elle nous servira de toile de fond pour comprendre les imbrications à l'échelle nationale et à l'échelle locale.

Au niveau international, la Géopolitique Environnementale (GE) analyse les relations de pouvoir liées à la gestion de l'environnement et plus particulièrement à celle de la biodiversité. Les travaux de Monica Castro-Larrañaga (Castro-Larrañaga 2013) expliquent à ce sujet la construction et la transition du concept de biodiversité vers un *dispositif*[97] *d'Environnementalité*[98] mondial, les conventions internationales sur la diversité biologique et le changement climatique servant d'outils stratégiques pour sa mise en place.

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB, Nations Unies 1992) adoptée à Rio de Janeiro par 176 pays en 1992, met l'accent sur les défis de la géopolitique environnementale contemporaine : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques (art1). Avec une vision à forte emprise naturaliste, la CDB cherche à protéger principalement les écosystèmes et les espèces représentatives de la diversité globale dans chacun des pays signataires au travers d'un système de réseaux de zones protégées (art. 8a). La CDB fait aussi un premier pas dans la reconnaissance de la dimension humaine en tant que composante dynamique de la conservation de la diversité biologique (art. 8j et 10c)[99], cette reconnaissance

[97] **Dispositif** dans le sens foucaldien, compris comme « *un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref, du dit, aussi bien que du non-dit* […]. *Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre tous ces éléments* » (Foucault 1977 : 299, cité par Castro-Larrañaga : 13).

[98] **Environnementalité**, soit « *l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir, l'économie politique, pour instrument technique essentiel, les dispositifs de sécurité* » (Foucault 1978 : 655 cité par Castro-Larrañaga : 11).

[99] « Art. 8j. : sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintienne les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques ».
« 10c : Protège et encourage l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ».

est néanmoins limitée aux seuls savoir-faire traditionnels et coutumiers. La Conférence mondiale sur la diversité de Nagoya, signée par 193 pays en 2010, a permis ensuite de faire le point sur les engagements pris en 1992. Le bilan a mis en évidence l'échec mondial face aux objectifs de réduction de la perte de biodiversité fixés pour l'année 2010. Il résulte de cette conférence un « paquet biodiversité » (Nations Unies 2012) comprenant un plan stratégique d'actions, dont vingt objectifs à atteindre d'ici 2020 (objectifs Aichi), un protocole d'encadrement sur l'accès et le partage des avantages liés à l'exploitation des ressources génétiques, ainsi qu'une stratégie de financement pour augmenter l'aide publique internationale consacrée à la biodiversité. La visée stratégique de ce « paquet biodiversité » favorise néanmoins davantage le « *passage d'une gestion traditionnelle et sectorielle vers une gestion globale de l'environnement à travers l'approche par écosystème,* [or] *cette approche apparaît comme l'expression d'un fort encadrement de la politique néolibérale occidentale, de la reconfiguration de la propriété et des droits d'utilisation des ressources naturelles* » (Castro-Larrañaga et Ollivier 2012, 87).

Ainsi, les objectifs d'Aichi 2011-2020[100] se subdivisent en cinq buts stratégiques principaux. Nous voulons attirer principalement l'attention sur ceux de « l'amélioration de la biodiversité biologique » (but C) et de « la planification participative » (but E), objectifs qui se trouvent au cœur de nos questionnements. Pour le premier, l'objectif numéro 11 dévoile un intérêt ambitieux d'augmentation des zones et des réseaux de protection pour chacun des pays signataires d'ici 2020 : « […] *au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées* […] *»* (Nations Unies 2012). Pour le second, l'objectif numéro 18 met en valeur l'enjeu principal des parcs nationaux en transition et de leur gouvernance territoriale, à savoir que la question de la gestion d'une planification participative devient centrale :

> « […] *Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur101, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents* » (Nations Unies 2012).

[100] Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi : http://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf

[101] Souligné par l'auteur. Ces deux aspects confortent le noyau de la problématique spatiale de parcs nationaux analysés dans la deuxième partie.

Or, pour les divers États, la matérialisation de ces objectifs internationaux de conservation s'avère fort complexe aujourd'hui dans leur mise en place aux échelles nationale et locale. Trois problèmes majeurs peuvent ainsi être rapidement mentionnés. Premièrement, il s'agit du « conflit classique » de confrontation entre l'État et les acteurs locaux pendant les processus de création de nouveaux espaces naturels protégés, notamment dans des territoires qui sont aujourd'hui habités en grande partie par des populations locales traditionnelles, et/ou appropriés par des acteurs hétérogènes (entreprises privées, chercheurs, clandestins, etc.) dans des buts économiques, scientifiques et/ou illégaux. Deuxièmement, s'ajoutent les défis de coopération administrative et les enjeux de gouvernance territoriale entre l'État et les diverses instances nationales, régionales et locales, parmi lesquelles les instances coutumières traditionnelles. Les responsables d'une mise en œuvre de projets participatifs devant ainsi assurer des mécanismes de participation et de représentativité légitimes auprès des acteurs administratifs et locaux à toutes les échelles spatiales du territoire protégé. Enfin, la problématique de l'incertitude, de l'adaptation et de la réflexivité (administrative, humaine, spatiale) devra être prise en compte par les institutions et les acteurs du projet territorial : les capacités d'ajustement deviendraient des éléments clés dans la cogestion territoriale viable, afin d'aboutir à des parcs nationaux (anthropisés) fonctionnels et efficaces dans leurs diverses tâches territoriales (conservation, mise en valeur, recherche, développement durable).

Notre travail de recherche désire interroger ce type de problématiques territoriales, d'où notre choix d'analyser trois parcs nationaux en transition sur le continent américain. Ces parcs représentent pour nous des laboratoires expérimentaux de l'application de la CDB. En effet, ces types de territoires naturels protégés, où la composante humaine est intégrée comme un élément de la nature à gérer[102], sont confrontés à des contextes mouvants, complexes et incertains qui induisent, volontairement ou involontairement, des réajustements consécutifs et prolongés des dynamiques de gestion, de pouvoir et donc de gouvernance.

Les approches théoriques de la géographie politique nous aideront à mieux cerner les complexités liées aux rapports de pouvoir sur ce type de territoires à l'échelle locale et nationale.

[102] Par la gestion de leurs pratiques, de leurs usages, de leur répartition spatiale et des zonages particuliers à leurs droits d'usage, etc.

2. Regard de la géographie politique sur les parcs nationaux en transition spatiale

> « *Le pouvoir est partout ; ce n'est pas qu'il englobe tout, c'est qu'il vient de partout. Et "le" pouvoir dans ce qu'il a de permanent, de répétitif, d'inerte, d'autoreproducteur n'est que l'effet d'ensemble, qui se dessine à partir de toutes ces mobilités, l'enchaînement qui prend appui sur chacune d'elles et cherche en retour à les fixer* » (Foucault, 1976 : 121-122).

Parler de géographie politique signifie également parler de « pouvoir ». D'un côté, il s'agit du « pouvoir » invisible mais omniprésent : « *C'est le pouvoir qu'on ne voit pas, il est plus dangereux car il est consubstantiel de toutes relations* » (Raffestin 1980, 45). De l'autre côté, il s'agit du « pouvoir » destiné à légitimer la souveraineté d'un État nation : « *C'est le pouvoir visible, massif, identifiable. Il se manifeste à travers des appareils complexes qui enserrent le territoire, contrôlent la population et dominent les ressources* » (*ibid.,* p. 45). La géographie politique classique de Ratzel, père de ce domaine, met en valeur cette posture géographique pour qui l'*État* était la source et le noyau central du *Pouvoir* (Vidal de la Blache, 1898 ; Raffestin, 1980 ; Taylor et Van Der Wuster, 2004). Les contributions de cette approche géopolitique du pouvoir inspireront plus tard les travaux des géographes américains et français, ces derniers portant un regard plus ouvert et multidimensionnel sur la notion au travers de l'analyse des « rapports de pouvoir » dans les sociétés modernes, plutôt que d'un pouvoir omniprésent et centralisé.

2.1. La géographie politique française et l'ouverture spatiale de la notion de pouvoir

La géographie politique française a ensuite été inspirée principalement par les apports théoriques de M. Foucault, ainsi que des travaux de C. Raffestin, de P. Claval, d'Y. Lacoste et plus récemment de M. Lussault. Ce dernier met en valeur de nouvelles réflexions autour de la construction territoriale et du pouvoir. Notre approche tient particulièrement compte de leurs réflexions spatiales à propos des échelles, des dimensions spatiales, des rapports de force, des dispositifs, etc. Toutes ces notions nous semblent indispensables pour montrer la complexité des rapports entre sociétés (cultures) et politiques qui participent à la construction de nos terrains d'étude. De la sorte, et à l'exemple de la géographie politique française, nous chercherons à identifier et à comprendre comment les rapports de pouvoir participent et influencent les processus de construction et de configuration spatiale des territoires, mais aussi comment ces mêmes rapports se manifestent et se matérialisent sur l'espace et les territoires à l'échelle micro-locale. Autrement dit, la géographie politique cherche à appréhender comment et par quels moyens le pouvoir crée et organise l'espace (Claval 1978).

Dans cette même logique, nous analyserons les « parcs nationaux naturels anthropisés » en tant qu'espaces relationnels et territoires collectifs de rapports de pouvoir. Cette approche nous semble primordiale pour saisir les enjeux et les complexités spatiales et territoriales de ces espaces naturels de protection « hybrides ».

Nous ferons la distinction entre l'Espace naturel protégé et le Territoire naturel protégé. Le premier, compris en tant « *qu'étendue spatiale contenant une dimension matérielle, immatérielle et idéelle* », animée par des relations et des dynamiques sociales (Lévy, et Lussault 2013, 353). Le second, comme un calque de pouvoir étatique appliqué sur un espace naturel, délimité par un contour administratif et des frontières clairement établies, et géré par une Institution « parc national » chargée d'appliquer des politiques de gestion en accord avec des objectifs de conservation définis à l'échelle nationale. Le parc national naturel anthropisé étant principalement le résultat de la superposition entre le territoire naturel protégé et les territoires socioculturels locaux. Nous reviendrons plus tard sur la notion de « Parc National », car elle nous semble intéressante par son polymorphisme spatial et par son évolution conceptuelle.

Mais comment peut-on analyser ce *pouvoir ?* Le concept de pouvoir apparaît comme une notion ambiguë et rebelle pour les sciences sociales (Raffestin 1980) puisque « *la notion de pouvoir n'est probablement pas neutre ; on ne peut pas la définir sans révéler une position idéologique ou politique* » (W. B. Gallie *in* Rocher 1986, 35). Analyser le pouvoir reviendrait donc à identifier tout d'abord qui sont et d'où proviennent ses sources premières. Il s'agirait de comprendre ensuite comment ces noyaux se développent à travers des liens et des réseaux politiques au sein d'un espace donné. La géographie politique nous permettra ainsi d'analyser les formes et/ou les manifestations spatiales de pouvoir(s) qui émergent, de tenter de comprendre quels sont les rapports de force qui se tissent entre les divers types d'acteurs qui interviennent (ou non) dans le processus territorial. En ce sens, nous pouvons parler d'un pouvoir « vivant » qui se construit, se développe et se transforme. D'après Foucault, le pouvoir est un « rapport de forces » :

> « *La multiplicité des rapport de forces qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation ; le jeu qui par voie de luttes et d'affrontements incessants les transforme, les renforce, les inverse ; les appuis que ces rapport de forces trouvent les uns dans les autres, de manière à former chaîne ou système, ou, au contraire, les décalages, les contradictions qui les isolent les uns des autres ; les stratégies enfin dans lesquelles ils prennent effet, et dont le dessin général ou la cristallisation institutionnelle prennent corps dans les appareils étatiques, dans la formulation de la loi, dans les hégémonies sociales* » (Foucault 1976, 121–122).

De la même manière, le pouvoir est aussi cet outil abstrait qui donne la possibilité d'agir et de faire agir. C'est le pouvoir-action qui peut aussi conduire à la domination, car le pouvoir « […] *ce n'est pas seulement être en mesure de faire soi-même les choses, c'est aussi être capable de les faire faire par autrui* » (Claval 1978, 11). De la sorte, le pouvoir signifie aussi chaque chance « *d'imposer sa volonté propre, à l'intérieur d'une relation sociale, même à l'encontre de résistance, indépendamment de là où repose cette chance* » (Weber 1922 in Rocher 1986, 35). Il s'agirait ici du pouvoir étatique, mais aussi de pouvoirs et de contre-pouvoirs qui cohabitent et qui tentent - chacun à sa manière - d'imposer leurs univers politiques, économiques et socioculturels aux autres acteurs.

2.2. L'application du pouvoir dans les territoires naturels de protection

Si l'on replace la notion de pouvoir dans le contexte de création des territoires naturels de protection, il est donc nécessaire de faire allusion au « pouvoir » dans sa définition géopolitique première de domination et de légitimation de l'État. Sur ce point, Max Weber propose trois catégories courantes de domination (Coutu et Rocher 2005), dont la domination rationnelle, comprise comme « […] *ce rapport social où le pouvoir est établi, reconnu et exercé sur des bases et selon des règles, implicites ou explicites, qui sont acceptées de part et d'autre, quelles que soient ces bases et ces règles* » (Rocher 1986, 40) ; la domination rationnelle est fondée sur une légitimité formelle construite à travers le droit. En effet, « *Le droit est le mode le plus rationnel d'institutionnalisation du pouvoir sous la forme de la domination ; c'est en lui que la domination trouve sa légitimation la plus rationnelle* » (*ibid.,* 41). L'action première de création des parcs nationaux repose sur ce type de domination rationnelle et devient par la suite le premier outil politique d'implantation du territoire de protection. Ce dernier est compris comme « [une] *portion d'espace délimitée par des frontières et perpétuellement réappropriée* » (Taylor et Van Der Wuster 2004, 195) et/ou contestée par divers acteurs. La délimitation territoriale des espaces naturels protégés se fait par des décrets et des lois nationales qui se matérialisent spatialement par un cadre réglementaire, ce dernier sert à légitimer par la suite le besoin d'expulsion, de déplacement et d'interdictions appliquées sur les populations locales à cette fin. Pour le sociologue américain Talcott Parsons, la réglementation consiste « […] *dans l'établissement de normes et de règles qui composent le cadre explicite du contrôle social dans toute société. Le droit en est évidement la forme la plus évidente* [mais pas la seule]. » (Rocher 1972, 106).

Dans les espaces protégés il s'agit de la réglementation des pratiques permises, des usages tolérés, des exploitations souhaitées, des activités encouragées, *etc*. De ce fait, chaque État, appuyé sur des valeurs culturelles, économiques, écologiques et religieuses particulières, favorise la sacralisation ou l'exploitation des ressources naturelles (Arnould et Glon 2006) au travers de ces « îles naturelles » de concentration de pouvoir étatique, et dès nos jours, de concentration de pouvoir(s) pluriels et souvent divergents.

Bornés et fermés, nous l'avons vu, les territoires des parcs nationaux répondent à des fonctions diversifiées liées aux représentations nationales idéologiques et culturelles de chaque pays. Ces enclaves ont été construites sur un critère particulier*, « celui d'un contrôle spatial des activités humaines et du fonctionnement des écosystèmes* » (Rodary 2003, 91). Le contrôle spatial de ces territoires nationaux se trouve néanmoins à l'interface entre le pouvoir géopolitique international et le(s) pouvoir(s) locaux. Dans le cadre de la gouvernance environnementale, l'État national se doit donc de savoir négocier auprès des acteurs locaux afin de donner forme et dynamique aux échelons territoriaux de la gouvernance. Au niveau géopolitique, il s'agira de négocier les relations internationales, transfrontalières et nationales. À l'échelle locale, moins visibles, mais présentes et subtiles, les manifestations de pouvoir(s) et de contre-pouvoir(s) qui émanent des pratiques, des revendications et des contextes socioculturels ou économiques locaux particuliers doivent être analysées dans toutes les dimensions de leur action et interaction. Cette superposition de relations de pouvoir(s) s'accentue dans le temps et dans l'espace par l'élargissement et l'ouverture des politiques de protection de la nature. Aujourd'hui, elles permettent l'acceptation de la composante humaine à l'intérieur des zones de protection, et par là, des pratiques et des usages traditionnels sur les ressources. De plus, elles travaillent à l'intégration progressive du secteur économique privé dans les zones protégées afin de favoriser le développement local et régional. Enfin, certains territoires naturels protégés se caractérisent aussi par des dynamiques économiques illégales (orpaillage, narcotrafic, exploitation du bois, etc.).

L'intérêt d'une approche de géographie politique étudiant les manifestations spatiales de pouvoir au sein des parcs nationaux en transition nous amène à approfondir d'un côté l'échelle nationale et régionale, et l'échelle locale et micro locale de l'autre. Ces deux niveaux vont nous permettre de comprendre les divers acteurs et dynamiques de pouvoir mais aussi leurs liens, leurs superpositions et leurs oppositions dans la construction, l'appropriation et/ou la co-construction d'un même territoire. Pour ce faire, nous avons choisi d'analyser des outils stratégiques de gestion mis en place par les institutions de protection auprès des divers acteurs

locaux dans chacun de nos terrains d'étude. Nous suivrons l'analyse de C. Raffestin sur la question des agencements territoriaux et des logiques d'action du maillage territorial (Raffestin, 1980). Il s'agira pour nous d'identifier quels sont les types d'arrangements territoriaux présents (ou non) à différents niveaux scalaires au sein de ces processus de gestion participative. Nous nous attacherons à comprendre leur organisation, leur structuration et le maillage territorial qui en résulte sur le territoire protégé et ses zones adjacentes. Enfin, en lien avec les travaux de M. Lussault nous aborderons la dimension de la construction territoriale au travers de l'analyse des pratiques et des logiques spatiales, puis, du système normatif mis en place dans chaque parc national étudié (Lussault 2001; Lussault 2007).

Nombreux sont les écrits qui parlent de la création arbitraire des parcs nationaux et des conflits néfastes qui en ont résulté sur les populations locales dans le monde (Revue *Cultural Survival*, 1985[103]) depuis Yellowstone aux États-Unis (1872) jusqu'à nos jours. Nous ne ferons pas ici un récapitulatif de ces écrits car nous nous intéressons plus particulièrement à la manière dont le pouvoir crée et construit actuellement les territoires de protection en transition que nous analysons, et de comment ce(s) pouvoir(s) se manifeste(nt) aujourd'hui au travers des dispositifs de gestion et de gouvernance participative mis en place.

Dans un sens général, le conflit est un antagonisme, une « *situation d'opposition entre deux* [ou plusieurs] *catégories d'acteurs aux intérêts momentanément divergents* […] » (Charlier 1999, 53). Quant au conflit environnemental (CE), il peut être provoqué par « *une opposition forte entre acteurs se traduisant par différents niveaux de violence, déclenchée par un équipement ou une infrastructure (en projet ou réalisés) modifiant l'environnement (considéré au sens large) familier (quotidien, hebdomadaire, saisonnier) des dits acteurs, exerçant des activités ou résidant à proximité* (Laslaz, *in* Gérardot, dir., 2012, p. 160) »[104]. Le CE est intimement liée à la proximité et à la co-présence, l'échelle concernée est donc régionale, locale et micro-locale. Dans nos terrains d'étude le principal conflit environnemental identifié est celui de l'orpaillage (illégal) et de la pollution aquatique. Il s'agira aussi d'analyser les conflits sociaux qui émergent de conflits d'usage ou de diverses rapports à la « nature » entre les gestionnaires du parc national et les populations locales, mais aussi entre les diverses populations qui composent le territoire protégé.

[103] Cette année la revue CS a été dédié au thème « Parks and People », où plusieurs écris font référence aux actions arbitraires commises avec l'implantation des parcs nationaux dans le monde.
[104] Voir cet article sur : http://www.hypergeo.eu/spip.php?article635

Regardons maintenant comment le pouvoir modèle les territoires naturels protégés et quels sont les conflits territoriaux qui en découlent.

2.2.1. Configurations spatiales du pouvoir dans les territoires naturels protégés à l'échelle nationale

Le territoire naturel protégé est traversé par des niveaux de pouvoir hétérogènes : regardons comment ces pouvoirs se matérialisent dans l'organisation et dans la configuration spatiale de ces territoires complexes. Comme abordé déjà, nous retiendrons ici les concepts clés de la géographie politique classique de Ratzel qui nous semblent utiles pour le décryptage spatial contemporain des parcs nationaux dont : la localisation, le zonage, la frontière, ainsi que le binôme centre – périphérie.

2.2.1.1. Localisation, zonage et frontière : trois dimensions géographiques permettant la structuration du pouvoir dans les aires protégées

En premier lieu, la localisation d'une aire protégée résulte d'un choix stratégique qui répond spatialement à différents intérêts d'ordre politique (appropriation, domination, gestion, contrôle), d'ordre géopolitique (contrôle de la frontière, présence nationale), d'ordre naturaliste (protection des espèces et des écosystèmes fragiles, conservation du patrimoine naturel, des paysages et des sites), d'ordre économique (exploitation des ressources naturelles), ou encore d'ordre culturel (conservation des savoir-faire culturels, développement local, mise en valeur des cultures locales). En second lieu, le zonage, en tant que stratégie d'organisation et de contrôle de l'espace, matérialise les intérêts du pouvoir politique sur le territoire naturel protégé et les territoires de vie adjacents. Il permet de hiérarchiser le territoire protégé en fonction des usages distincts, des interdictions ponctuelles, des priorités de conservation ou de développement économique, ainsi que de la présence ou non de groupes humains, voire même de leur disposition en fonction de leur appartenance culturelle. Cette disposition résulte de la superposition territoriale entre le parc national et les territoires de vie qui existaient auparavant, mais aussi, des configurations politiques de jadis[105]. En conséquence, le zonage interne aux territoires naturels de protection sert également à subdiviser l'espace avec des frontières internes qui imposent une ségrégation spatiale multi fonctionnelle. Dans le contexte particulier de parcs nationaux habités, cette ségrégation multi fonctionnelle interroge principalement tout ce qui concerne les zones de droits d'usage collectifs (ZDUC) des populations locales

[105] Le cas particulier du parc amazonien de la Guyane est un exemple de ce type de zonage. Il est le résultat de l'histoire coloniale du Département dont un zonage d'accès règlementé (ZAR) a été créé dès 1930 afin de « protéger-isoler » les populations amérindiennes dans le sud de la Guyane.

traditionnelles. Cette configuration spatiale est particulièrement constatée pour le cas français du parc amazonien de la Guyane, où les ZDUC permettent de reconnaître à l'échelle micro-locale les droits des « *communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leur moyens de subsistance de la forêt* » ; elles sont considérées pour certains acteurs comme « *l'amorce d'un processus de reconnaissance des peuples autochtones de la part de l'État français* […] » (Parc amazonien de la Guyane 2013, 23). L'architecture de ces frontières internes dépend directement des négociations et des choix politiques provenant des échelles nationale, régionale, puis locale. Ces choix spatiaux deviennent souvent sources de conflit qui touchent à la légitimité territoriale, culturelle et économique des populations locales. L'affrontement des échelles, nationale, régionale et locale, ainsi que des niveaux scalaires internes à celles-ci au sein même du territoire protégé, est donc un phénomène récurrent dans ce cadre.

2.2.1.2. Le binôme centre-périphérie : un zonage particulier du pouvoir dans la conservation

Ce type de configuration spatiale privilégie une zone centrale de protection naturelle prioritaire et une zone périphérique de « transition » spatiale. La zone centrale, bureaucratique et hiérarchique, est le « cœur » du pouvoir étatique et donne forme au territoire protégé. Elle cherche à concentrer les efforts de gestion, de conservation, de contrôle, de recherche et de tourisme au travers de la mise en place d'un cadre réglementaire strict au sein des frontières établies. En contraste, la zone périphérique (ZP) est une zone ambiguë, hybride et complexe. Elle répond à différentes conceptions et objectifs tant politiques, qu'économiques ou culturels, qui motivent sa mise en place. D'un côté, la ZP peut servir à l'élargissement des compétences institutionnelles sur des territoires autres que l'espace naturel protégé. Dans ce cas-là, elle est légalement instaurée comme une zone à part entière du parc national à travers différentes appellations, telles que *zone périphérique*, *zone de libre adhésion*, *aire de coordination*, *zone de transition*, *zone d'atténuation* ou encore *zone tampon*. Ces zones tampons sont définies comme des « *zones situées entre le noyau des aires protégées et le paysage terrestre ou marin environnant, qui protège le réseau d'influences extérieures potentiellement négatives, et qui sont essentiellement des zones de transition* [106]» (Dudley 2008, 94). Elles sont cependant analysées aussi par certains auteurs comme une stratégie d'appropriation territoriale indirecte : « […] *le développement de zones tampons recommandées par l'IUCN pour la gestion des parcs nationaux constitue de plus un moyen pour étendre les superficies domaniales, ou à tout le*

[106] Source : BENNETT, G. et MULONGOY K.J. 2006. *Review of experience with ecological networks, corridors and buffer zones*. Technical Series no. 23. Montréal : SCDB *in* Dudley 2008, p. 94.

moins, pour justifier l'interventionnisme d'État au-delà des périmètres hérités » (Neuman, 1998 *in* Giraut et *al.*, 2004, 11). De ce fait, cette zone périphérique appelle aujourd'hui à une configuration spatiale différenciée et à la mise en place d'un cadre de gestion particulier. Sur ces zonages périphériques, le statut administratif et la réglementation territoriale sont généralement plus souples, permettant certaines pratiques et usages qui sont interdits en zone centrale ; cette relative souplesse favorise des objectifs autres que la simple protection de la nature, comme par exemple, le développement économique dont touristique des territoires. Dans les parcs nationaux où ce type d'organisation spatiale est privilégié, cette zone « semi-ouverte » sert aussi d'espace de rencontre et de transition entre le territoire de protection naturelle maximale et les territoires habités voisins. Or, dans les parcs nationaux étudiés dans cette contribution, nous verrons que ces zones périphériques présentent une densité anthropique importante. En effet, certaines populations vivent à la limite entre la zone cœur et la zone périphérique et non pas à la limite entre la zone périphérique et les territoires habités. Parfois elles résident directement en zone centrale, ce qui produit une superposition spatiale entre les zones habitées et les zones protégées.

D'autre part, il peut exister aussi une zone périphérique « non intégrée » officiellement au moment de la création du parc national, mais pour autant présente et active. Il s'agit ici d'espaces de négociations et d'échanges entre les gestionnaires du parc national et les acteurs locaux qui y habitent et qui participent directement ou indirectement, ou pas du tout, aux processus de conservation. C'est le cas de certains parcs nationaux d'Amérique latine, voire d'Afrique, qui, par leur contexte socioculturel, historique et géographique, bénéficient d'un multiculturalisme endogène composé par des groupes socioculturels amérindiens, noirs marron et paysans. Cette spécificité induit une gestion particulière de ces parcs nationaux superposés sur de multiples territoires socioculturels. Le cas colombien étudié constitue un bon exemple de ce type de zonage. Notons que sous une forme ou sous une autre, ces zones périphériques habitées et leur superposition sur l'espace protégé, s'avèrent d'un grand intérêt pour notre étude. Elles concentrent une nébuleuse d'intérêts, d'acteurs et de pouvoirs généralement hétérogènes. De ce fait, nous porterons un intérêt particulier sur ces zones en tant qu'espaces de rencontres culturelles et de confrontations de pouvoir(s).

2.2.2. Poids de la dimension culturelle dans la reconfiguration de rapports de pouvoir et de gestion dans les parcs nationaux

Pour répondre aux objectifs internationaux de protection-gestion de la diversité biologique signés à Nagoya, les États doivent porter aujourd'hui un intérêt majeur à la diversité culturelle présente dans les territoires mis en protection. De ce fait, parler de la mise en place d'un réseau d'espaces naturels protégés à l'échelle nationale implique de tenir compte de l'hétérogénéité biologique mais aussi culturelle du pays. Cette hétérogénéité devient souvent problématique car elle demande une prise en compte particulière des spécificités locales dans les projets de gestion et de gouvernance du parc national. D'un côté, l'État national doit connaître et savoir prendre en compte la diversité écosystémique de son territoire, tant au niveau terrestre et marin, qu'au niveau des territoires d'outre-mer ou en situation transfrontalière. D'un autre côté, l'État national doit être capable de reconnaître et d'accepter la diversité culturelle présente sur le sol national, les particularités culturelles de chaque communauté et les liens qu'elles peuvent tisser entre elles.

Cette identification et ce contrôle territorial par l'État comportent divers niveaux de négociation et de conflits de pouvoir, tant sur les ressources que sur les populations. Si l'on analyse la hiérarchisation spatiale de la dimension politique, on peut tenir compte de trois niveaux scalaires : un premier niveau, entre l'État national et l'État provincial, dont témoigne l'exemple du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL), cogéré entre l'État fédéral du Canada et l'État fédéré du Québec. Le second niveau, correspond aux rapports d'échelle entre l'État national (ou l'État provincial) et le Département, à l'exemple du parc national naturel Amacayacu (PNNA) dans le département de l'Amazonie colombienne et le parc amazonien de la Guyane (PAG) dans le département d'outre-mer de la Guyane française. Comme nous le verrons plus loin, ces deux espaces illustrent particulièrement les enjeux de gestion et de gouvernance dans des territoires socialement contrastés. Enfin, le troisième niveau se situe entre les départements et les municipalités ou les communautés de communes, dont certaines présentent une diversité écosystémique très hétérogène et de nombreux groupes socioculturels qui rendent plus complexe la négociation et la mise en place des politiques socioéconomiques et de conservation. En effet, la prise en compte des particularités écosystémiques régionales et locales dans la gestion des espaces naturels protégés, implique des approches et des outils multiples, capables de saisir les besoins de protection particulière à mettre en place. Ainsi, pour répondre aux objectifs internationaux de Nagoya, la mise en place des réseaux nationaux

d'espaces naturels protégés représentatifs de la diversité biologique et culturelle devra donc tenir compte de l'hétérogénéité biologique et de toutes ses spécificités, dont les socioculturelles.

Regardons maintenant comment la géographie politique peut aider à comprendre les rapports de force et les jeux de pouvoir présents à l'échelle locale dans les parcs nationaux habités ou en transition. Dans notre contribution, cette échelle est privilégiée pour comprendre les relations et les conflits de pouvoir qui découlent au niveau scalaire autour de la construction et de l'appropriation du territoire protégé.

2.2.2.1. Pouvoirs et contre-pouvoirs : les enjeux d'habiter un territoire naturel protégé

> « *Les nouvelles politiques "mondiales" se concentrent depuis maintenant plus d'une décennie sur des interventions locales. La décentralisation et la subsidiarité ouvrent sur un retour à cette échelle, qui se trouve désormais au centre de l'action politique* » (Rodary, 2003 : 109).

Parler d'anthropisation d'un espace naturel protégé conduit inévitablement à évoquer ses habitants et donc leurs organisations et leurs réalités spatiales, leurs jeux d'acteurs et leurs manières d'habiter les territoires culturels en intersection avec le territoire protégé. Il s'agit aussi de savoir qui a le droit ou non d'habiter ces espaces. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'*Habiter* peut être compris comme un « *processus d'ajustement réciproque entre espaces et spatialités* » (Lussault et Lévy 2013, 480–482). Sur ce point, Michel Lussault soulignait dans *L'homme spatial* (Lussault 2007) la problématique de la distance dans l'analyse des relations spatiales. Ce questionnement s'avère particulièrement intéressant dans l'analyse des parcs nationaux habités, où la distance entre le cœur du parc national (zone de protection maximale) et les lieux d'habitat des populations locales détermine certains droits d'usage des ressources naturelles particuliers. La dimension temporelle et la dimension culturelle se rajoutent aussi à l'analyse car elles peuvent jouer un rôle sur la légitimité territoriale des habitants sur certains zonages du parc national. Du point de vue de l'individu, la pratique des lieux ou action de l'habiter possède, d'après Thierry Paquot, une dimension existentielle : « *l'habiter est construire votre personnalité, déployer votre être dans le monde qui vous environne et auquel vous apportez votre marque et qui devient vôtre* » (Paquot, Lussault, et Younès 2007, 13). Pluridisciplinaire et complexe dans les sciences sociales, cette notion nous permet néanmoins de réfléchir aux relations que construisent les hommes avec l'espace naturel protégé, puis avec le territoire protégé. Dans cet ordre d'idées, pouvons-nous nous questionner sur comment envisager l'*habiter* dans un parc national à long terme ?

L'habiter serait représenté comme « […] *un horizon pensable, un devenir possible, un projet éthiquement et rationnellement cohérent - si et seulement si - la société et ses composantes s'accordent pour le mettre en œuvre* » (Lévy et Lussault 2013, 482). Pour les parcs nationaux naturels anthropisés il s'agirait des compromis durables et viables entre les populations et les gestionnaires, mais aussi entre les acteurs politiques, les acteurs économiques et les acteurs scientifiques. Or, il reste encore la question de comment envisager l'être humain dans ces ensembles biologiques : une variable externe ou une composante interne dont les actions doivent être mesurées en fonction des impacts qu'elles peuvent causer à l'ensemble biologique ?

2.2.2.2. Les habitants des territoires naturels protégés : la diversité culturelle en question ?

Les territoires naturels protégés étudiés sont habités par des groupes socioculturels hétérogènes, tels que des populations amérindiennes, des populations paysannes, des populations noires, des populations créoles ou des populations blanches. Ces populations doivent partager et cohabiter en fonction des cadres réglementaires et les zonages mis en place. De ce fait, les dynamiques spatiales et les relations qui se tissent entre ces groupes socioculturels sont conditionnées, non seulement par leurs relations socioculturelles historiques, mais aussi, par les rapports économiques établis entre ces populations, et entre ces dernières et le territoire.

En outre, l'appartenance culturelle des acteurs locaux détermine également des rapports particuliers au territoire, et de ce fait, favorise des rivalités ou des arrangements entre les individus et les diverses communautés qui habitent le parc national. Puisque certaines de ces populations sont considérées par la loi internationale (Convention 169, 1989) comme les premières à avoir habité le territoire naturel protégé, les États signataires de cette convention, au travers de l'institution PN, doivent leur accorder des droits d'usage particuliers sur les ressources naturelles au sein des frontières internes du territoire protégé. L'application (ou non application) de cette convention internationale à l'échelle locale constitue une des premières sources de conflits entre les populations, et entre ces dernières et l'État. Ainsi, dans un parc national naturel anthropisé de type multiculturel, les communautés autochtones (endogènes au territoire) auront des droits d'usage exceptionnels sur les ressources en zones cœur, pendant que les autres populations (exogènes) auront en revanche plus d'avantages pour la mise en place des projets de développement économique en zone périphérique. Or, la question se pose quant à la légitimité culturelle par rapport à la légitimité territoriale qui découle de l'action d'habiter le territoire protégé. Dans le cas de parcs nationaux dont les États n'ont pas signé la convention

169, on constate d'autres formes de gestion spatiale plus générales qui prennent en compte l'ensemble des habitants du territoire. Malgré cela, il existe aussi des zones d'usage particulières réservées aux populations « traditionnelles ».

Dans le cas d'une configuration territoriale de parcs nationaux où la composante culturelle est homogène (amérindienne par exemple), c'est la localisation géographique de territoires communautaires (à l'intérieur de la zone centrale ou de la zone périphérique) qui va favoriser certains droits d'usage dans le cœur du parc, et non leur appartenance culturelle. À ce facteur de localisation géographique on peut également rajouter la particularité de vivre en zone transfrontalière. Cette situation géopolitique à l'échelle locale fait appel à des enjeux tels que, par exemple, le phénomène de la clandestinité. Dans ce contexte, l'institution PN joue un rôle dans le contrôle transfrontalier, mais aussi dans le contrôle de l'exploitation illégale des ressources naturelles protégées et dans celui des activités anthropiques. La localisation de populations traditionnelles en zone de frontière amène donc à réfléchir sur certains aspects. Tout d'abord, comprendre les liens culturels entre les populations frontalières, et même, à remettre en question la division culturelle découlant des frontières imposées historiquement et renforcées à travers la délimitation du territoire protégé. Ensuite, identifier les liens et les arrangements territoriaux qui existent (ou non) entre les populations locales, les populations frontalières et/ou clandestines. Enfin, identifier le rôle du parc national dans la protection de la nature et des populations locales, mais aussi dans le contrôle de ces populations.

La pluralité d'acteurs et d'intérêts présents dans ces parcs nationaux provoque divers jeux entre les pouvoirs étatiques et les contre-pouvoirs locaux. Ces jeux amènent des transformations internes et externes du territoire protégé qui assurent sa transition permanente.

2.2.3. La dimension institutionnelle dans la gestion de parcs nationaux : une variable anthropique de plus dans la conservation

Pour compléter l'analyse du contexte politique local, il nous semble important de tenir également compte des niveaux scalaires institutionnels et communautaires qui participent des dynamiques de conservation et de gestion des parcs nationaux en transition. En effet, ces territoires de protection à caractère « hybride » font appel non seulement à des institutions spécialisées dans le domaine de l'environnement, mais aussi dans le domaine social et culturel. Cette particularité territoriale comporte une mosaïque d'institutions gouvernementales (et non gouvernementales), chacune d'entre elles ayant des compétences et des intérêts spécifiques vis-à-vis du territoire et des populations. De ce fait, la mise en place de projets à dimension naturelle et socioculturelle déclenche la multiplication et la superposition des compétences

institutionnelles sur le territoire protégé. En conséquence cela favorise la concurrence hiérarchique entre institutions autour de la légitimité. À l'échelle locale, l'analyse des rapports de pouvoir qui émergent de cette imbrication institutionnelle est très importante pour comprendre les logiques d'action du maillage territorial des parcs nationaux en question. Nous tenterons d'identifier à ce sujet les conflits et/ou les arrangements institutionnels qui composent cet amalgame d'intérêts territoriaux, de même que leurs impacts sur le territoire protégé et les populations résidantes. Dans la même logique, la superposition des labels de protection[107]ainsi que des schémas d'aménagement territoriaux[108] avec le parc national pose les mêmes problématiques de légitimité, de rivalité, d'adaptation et de domination. En ce qui concerne les rapports de pouvoir aux niveaux scalaires locaux et socioculturels, nous tiendrons compte tout d'abord des dynamiques et des conflits de micro-pouvoir intra et inter-communautaire, puis, pluriculturel, au sein de nos terrains d'étude. De même, nous chercherons à comprendre comment ces micro-pouvoirs s'organisent et prennent forme pour consolider de mouvements de contre-pouvoir face à l'application de normes institutionnelles qui peuvent aller à l'encontre des choix socioculturels locaux (Beck 2003). Les enjeux de pouvoir et l'apparition de contre-pouvoirs permettent de mettre en évidence l'hétérogénéité locale intra ou extra-communautaire, y compris les intérêts individuels et les arrangements entre acteurs.

L'analyse géopolitique de l'échelle locale et de ses niveaux scalaires peut rendre visible les rapports de force multiples entre les acteurs, ainsi que les réseaux d'organisation spatiale du pouvoir qui en découlent. Sachant que « *les relations de pouvoir sont intentionnelles et subjectives* » (Foucault 1979, 127), l'émergence de contre-pouvoirs locaux et de leurs impacts sur l'organisation et le fonctionnement territorial du parc national peut être envisagée comme déterminante dans l'acceptation ou dans le refus des politiques publiques mises en place. Les contre-pouvoirs sont le reflet des « *points de résistance présents partout dans le réseau de pouvoir… Résistances qui sont des cas d'espèce : possibles, nécessaires, improbables, spontanés, sauvages, solitaires, concertées, rampantes, violentes, irréconciliables, promptes à la transaction, intéressées, ou sacrificielles ; par définition, elles ne peuvent pas exister que dans le champ stratégique des relations de pouvoir* » (*ibid.* p., 126). Dans le cadre des PNN anthropisés, ces stratégies de contre-pouvoirs peuvent être de l'ordre de l'action, de la non-action ou de l'adaptation. Parmi ces trois types de résistance nous pouvons mentionner : la participation, la non-participation, la désobéissance réglementaire, les contre-discours, la

[107] Parc national, parc marin, Natura 2000, label UNESCO, réserve de la biosphère, etc.
[108] Schémas d'aménagement régional - SAR, schéma départemental d'exploitation minière - SDOM, Schéma régional de cohérence écologique – SRCE, etc.

violence. Quant à la résistance par l'adaptation, il s'agit de la proposition, de la négociation, du compromis, etc.

Comprendre les logiques locales et les stratégies de résistance des acteurs locaux est à nos yeux indispensable pour appréhender le fonctionnement de ces territoires hybrides et les logiques d'action nécessaires pour y garantir une gestion adaptée.

Tout au long de ce chapitre, nous avons essayé de montrer l'intérêt d'une l'approche de géographie politique pour comprendre les complexités du pouvoir dans la construction territoriale des parcs nationaux en transition (Tableau 1). Les différentes échelles permettent de rendre compte des dynamiques de pouvoir et des jeux d'acteurs ainsi que de leur influence directe sur la configuration spatiale du territoire. Or, pour que cette analyse soit complète l'approche socioculturelle est tout aussi indispensable pour comprendre la dimension subjective des représentations et des rapports aux lieux et aux territoires, et de ce fait, tenter de démêler les difficultés contemporaines attachées à la gestion multiculturelle de ces territoires.

Tableau 1. ***Approche de la géographie politique dans l'analyse des PNNa***

Comment le pouvoir crée le territoire naturel protégé et comment ce pouvoir évolue-t-il aujourd'hui dans les PNNa ? (Sierra J. M., 2016)

Échelle / Dimension	INTERNATIONALE	NATIONALE	RÉGIONALE - DÉPARTEMENTALE	LOCALE	MICRO-LOCALE
ACTEURS	États ONG	État Politiciens Institutions Gestionnaires Entreprise privée ONG	Politiciens Institutions Gestionnaires Entreprise privée ONG Autres*	Autorités locales Associations locales Politiciens Institutions Gestionnaires Entreprise privée ONG Autres	Leaders Politiciens Institutions Gardes du parc Entreprise privée ONG Autres
TERRITOIRE PROTÉGÉ	Conventions CDB Nagoya Objectifs Aichi	Législation Réseau d'aires protégées Catégories de protection Charte ou document cadre	Réseau de parcs nationaux Législation Décrets particuliers Localisation Frontière(s) Développement économique	Délimitation Zonages Réglementation Dispositifs de gestion Réseaux Emplois Développement économique Acceptation culturelle	Zonages Réglementation Lieux Emplois Développement économique Acceptation culturelle
ENJEUX POLITIQUES	Mise en place Accords géopolitiques	Économiques Transfrontaliers Négociation-gouvernance Superposition de labels	Économiques Transfrontaliers Négociation-gouvernance Superposition de territoires et des schémas territoriaux Superposition de pouvoirs Légitimité	Économiques Transfrontaliers Négociation-gouvernance (multiculturelle) Superposition de territoires Superposition de pouvoirs Légitimité Activités illégales	Économiques Transfrontaliers Négociation-gouvernance (interculturelle) Légitimité acteurs/familles Activités illégales

***Autres/ chercheurs, groupes armés, illégaux, touristes.**

Tableau 1. ***Approche de la géographie politique dans l'analyse des PNNa***

Comment le pouvoir crée le territoire naturel protégé et comment ce pouvoir évolue-t-il aujourd'hui dans les PNNa ? (Sierra J. M., 2016)

Échelle / Dimension	INTERNATIONALE	NATIONALE	RÉGIONALE - DÉPARTEMENTALE	LOCALE	MICRO-LOCALE
ENJEUX CULTURELS	Acceptation Revendication culturelle	Acceptation Reconnaissance Revendications culturelles	Adaptation Acceptation Reconnaissance Diversité culturelle	Adaptation Acceptation Reconnaissance Diversité culturelle	Acculturation Violence Suicide Drogue
POUVOIRS	Économique Discursif -idéologique Politique	Économique Législatif Légitimité Négociation Adaptation Partenariat	Autonomie économique Revendication identitaire Contre-pouvoirs Arrangements entre acteurs Négociation	Capacités économiques Revendication identitaire et culturelle Organisation - gouvernance Capacités d'action Participation (ou non) Arrangements multiculturels Contre-pouvoirs Négociation	Capacités économiques Capacités d'action Reconnaissance culturelle Légitimité culturelle Légitimité individuelle Arrangement interculturels et multiculturels Contre-pouvoirs
STRATÉGIES DE POUVOIR	Contrôle économique Contrôle discursif Contrôle géopolitique Nouvelles formes de pouvoir à travers des dispositifs participatifs	Contrôle économique Contrôle discursif (diversité de discours) Contrôle politique Propriété foncière Adaptation – intérêts Négociation-division/rassemblement Promesses-engagements	Revendication politique et culturelle Discours économique Discours politique Contrôle territorial Acceptation/refus Participation (ou non) Promesses-engagements Négociation-division/rassemblement	Revendication culturelle (conventions internationales) Discours identitaire Contrôle et connaissance du territoire Propriété foncière Participation (ou non) Arrangement entre acteurs Violence Non-respect du cadre réglementaire du parc Initiatives locales Diversité des discours	Légitimité historique et culturelle Diversité de discours Participation (ou non) Arrangement entre acteurs Violence Non-respect du cadre réglementaire du parc Initiatives micro-locales (familles) Alliances entre acteurs

3. Territoires socioculturels de protection ou Parcs nationaux naturels anthropisés (PNNa) ?

Tenir compte de la dimension humaine comme une composante à part entière de la conservation-gestion de la nature n'est pas encore un point de vue qui fait consensus. Cependant, cette particularité participe aujourd'hui d'une conception plus générale, plus « naturellement » acceptée, tolérée, voire même encouragée de certaines aires protégées dans le monde. Le rôle des politiques internationales qui favorisent l'inclusion et le respect des populations locales dans la gestion et la conservation des espaces naturels protégés, devient de ce fait indispensable pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance (locale). Or, la prise en compte de ces populations et de leurs besoins contemporains renvoie à des dimensions politiques et économiques qui remettent en question le rôle fondateur de l'institution parc national, voire même, du territoire parc naturel national. De fait, protéger aujourd'hui la biodiversité et répondre aux objectifs internationaux d'augmentation des aires protégées dans le monde, implique de tenir compte également de la diversité culturelle des populations locales qui habitent le territoire protégé, et par-là, des nouveaux besoins amenés par la modernité et le développement. En conséquence, de nouveaux rapports à l'espace et au territoire naturel se mettent en place.

Dans les faits, l'intégration des hommes à la conservation *in situ* de la nature n'est pas encore « achevée » ; elle se trouve actuellement en phase de transition vers de nouveaux modèles de gestion et de gouvernance des espaces naturels protégés de plus en plus anthropisés, où « le gros du travail » reste encore à faire. Les premières considérations internationales à l'égard des *populations locales*[109] - en tant qu'acteurs importants pour la conservation de la nature et le développement économique local (Guignier 2004) - apparaissent autour des années 1990. Ces premières réflexions sont attachées principalement à la notion de Développement Durable (DD), notion mise sur la scène internationale avec le rapport Brundtland de 1987[110], (CMED 2005). Par la suite, ce sont, la *Convention 169* de l'Organisation

[109] « Diversos tipos de ocupantes ou usuarios nas unidades de conservação. Estes podem ser agrupados cuanto a situação fundiaria, cultural, economica, localisação geografica, etc ». (Vianna, L-C., 2008) « Divers types d'occupants ou d'usagers dans les unités de conservation. Ceux-ci peuvent être groupés d'après leur situation foncière, culturelle, économique, ou leur localisation géographique, etc. » (Traduit par l'auteur).

[110] « Les peuples qui vivent en tribus et les populations autochtones devront faire l'objet d'une attention particulière à mesure que les forces du développement économique viendront perturber leurs modes de vie traditionnels, des modes de vie qui d'ailleurs pourraient donner d'utiles leçons aux sociétés modernes en ce qui concerne la gestion des ressources présentes dans les écosystèmes complexes des forêts, des montagnes et des terres arides. Certaines de ces populations sont pratiquement menacées d'extinction par un développement indifférent à leur sort et sur lequel elles n'ont aucun contrôle. Il faudrait que leurs droits traditionnels soient reconnus et qu'elles puissent jouer

internationale du Travail (OIT, 1989) - relative aux droits des peuples indigènes et tribaux - et la *Convention de la diversité biologique* (Nations Unies, 1992)[111] qui vont continuer cette démarche d'intégration humaine dans les projets de conservation.

Pour les aires naturelles protégées, dans la déclaration de Rio de Janeiro – Sommet de la Terre (1992), le principe 22 reconnaît que « *Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable* ». Dans la même posture, le IV[e] congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées (Caracas, Venezuela, 1992) marque le point de départ d'une reconnaissance légitime des populations autochtones dans des espaces naturels protégés[112]. Il résulte de ce congrès la révision des catégories de gestion des aires protégées de l'UICN afin de reconnaître explicitement que les communautés autochtones et locales peuvent occuper et utiliser ces zones (UICN, 1994a). De même, le Congrès mondial de la nature (CMN) sur les populations autochtones et les aires protégées (UICN 1997), accorde aux populations autochtones au travers des résolutions 1.52[113] et 1.53[114] le droit « […] *de participer de façon effective à la gestion des aires protégées créées sur leurs terres ou territoires »*. Par conséquent, la création de nouvelles aires protégées (domaines terrestres, côtiers/marins et d'eau douce habités par des peuples autochtones et traditionnels) doit être fondée « […] *sur la reconnaissance légale des droits collectifs que les communautés vivant à l'intérieur de celles-ci ont sur les terres, territoires, eaux, mers côtières et autres ressources qu'elles possèdent*

un rôle décisif dans la formulation des politiques touchant à la mise en valeur de leur territoire », Rapport Brundtland, Orientations politiques 1. Populations et ressources humaines.

[111] Elle reconnait « *qu'un grand nombre de communautés locales et de populations autochtones dépendent étroitement et traditionnellement des ressources biologiques sur lesquelles sont fondées leurs traditions et qu'il est souhaitable d'assurer le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles intéressant la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments* », Nations Unies (1992).

[112] « *Les peuples autochtones et traditionnels maintiennent des liens de longue date avec la nature, dont ils ont une profonde compréhension. Ils ont souvent contribué de façon significative au maintien de nombreux écosystèmes parmi les plus fragiles de la planète, à travers leurs pratiques traditionnelles d'utilisation durable des ressources et leur respect de la nature fondé sur leur culture. Par conséquent, il ne devrait pas exister de conflit intrinsèque entre les objectifs des aires protégées et l'existence, à l'intérieur de leurs frontières, de peuples autochtones et traditionnels. En outre, ces peuples doivent être reconnus comme des partenaires légitimes et égaux dans le développement et la mise en oeuvre de stratégies de conservation qui touchent leurs terres, territoires, eaux, mers côtières et autres ressources, et en particulier lors de la création et de la gestion d'aires protégées*. ». Principes et lignes directrices sur les aires protégées et les peuples autochtones/traditionnels. Principe 1 (UICN, Caracas, Venezuela, 1992).

[113] Relatif aux populations autochtones et les régions marines et côtières.

[114] Relatif aux populations autochtones et les aires protégées.

traditionnellement, occupent ou utilisent d'une autre manière ». De ce fait, des accords doivent être conclus avec ces populations « […] *avant la mise en place d'aires protégées sur leurs terres ou territoires* » (UICN, 1997). Cependant, « […] *puisque la reconnaissance légale des droits n'est pas comprise dans le mandat des administrateurs des aires protégées, ceux-ci doivent* ***promouvoir des arrangements intérimaires avec les communautés autochtones et traditionnelles respectives*** » (*ibid.*), tout en respectant l'idéologie politique de chaque pays. Ceci conduit à des arrangements territoriaux particuliers à l'échelle locale, mais aussi à des négociations « d'ajustement » et d'adaptation des politiques locales à l'échelle nationale. De ce fait, la reconnaissance de droits territoriaux des populations autochtones (traditionnelles et locales) sur les territoires naturels protégés continue à se développer sur la scène internationale. Or, à ce jour, seulement vingt pays ont signé et ratifié la convention 169 de l'OIT, ce qui montre à quel point, selon les pays, cette reconnaissance reste encore difficile à accepter. Pour notre recherche, il sera donc intéressant d'analyser, dans nos trois terrains d'étude[115], comment les pays signataires et non-signataires de cette convention 169 (mais signataires de la convention de Nagoya) abordent la question et la reconnaissance des autochtones au sein de territoires naturels protégés.

3.1. Populations traditionnelles ? Une catégorie internationale ambigüe et complexe

Afin de reconnaître la diversité culturelle des populations endogènes d'un territoire, la logique occidentale a construit des catégories particulières pour ce type de populations. Ces catégories restent néanmoins complexes et ambiguës, non seulement à cause d'un problème de définition, mais aussi d'un problème linguistique, où la traduction du mot d'une langue à une autre, ne comporte pas le même sens ni la même signification culturelle (Diegues 2002 ; Vianna 2008). En effet, les notions de ***population traditionnelle, population autochtone ou population tribale*** ont du mal à être définies par les instances internationales. La convention 169 ne définit pas concrètement qui sont ces populations, mais utilise une approche pratique qui fournit uniquement des critères descriptifs de ces peuples. Parmi eux : « *Le sentiment d'appartenance indigène ou tribale doit être considéré comme un critère fondamental pour déterminer les groupes auxquels s'appliquent les dispositions de la présente convention* » (Art 1 ; OIT). Ainsi, la convention 169 définit :

[115] Par rapport à nos trois terrains, il y a que la Colombie qui a signé et ratifié cette convention. La France et le Canada n'ont jamais signé.

- Les **peuples tribaux** dans les pays indépendants : ils se distinguent des autres secteurs de la communauté nationale « […] *par leurs conditions sociales, culturelles et économiques et qui sont régis totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leur sont propres ou par une législation spéciale* » ;

- quant aux peuples considérés comme **indigènes**, « […] *ils descendent des populations qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'État, et qui, quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles* ».

Ces définitions internationales demeurent toutefois superflues et abstraites pour la conception des cadres réglementaires de la zone à protéger. À l'échelle nationale, chaque État construit une catégorie et une définition particulière pour ces populations. Ces constructions politiques tentent de répondre aux principes des législations nationales en respectant les intérêts de reconnaissance culturelle internationale, mais aussi, les revendications politiques et culturelles des populations traditionnelles. Au Canada il s'agira ainsi des « *Premières Nations* », en Colombie de « *Pueblos indígenas* » et en France de « *Communautés d'habitants tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt* ».

Au Brésil, les notions de « population locale » et de « population traditionnelle » sont d'un grand intérêt pour la gestion des espaces naturels protégés habités. Ces catégories sont définies en mettant en avant la dimension sociale, mais aussi économique dans un contexte de revendication territoriale. Pour certains auteurs (Vianna 2008), « […] *os conservacionistas concebiam a categoria "população tradicional" como chave para a resolução dos conflitos entre populações humanas e unidades de conservação, hoje essa relação se inverteu: essa categoria agora é a chave para que as populações locais terem direito a seu território e acesso ao uso dos recursos naturais* […] »[116]. Ainsi, d'une part, les **populations locales** sont définies comme « […] *diversos tipos de ocupantes ou usuários nas unidades de conservação. Estes podem ser agrupados quanto a situação fundiária, cultural, econômica, localização geográfica, etc.* […] »[117]. Et d'autre part, les **populations traditionnelles** sont identifiées

[116] « […] *Les conservationnistes concevaient la catégorie « population traditionnelle » comme la clé de la résolution des conflits entre les populations humaines et les unités de conservation ; aujourd'hui cette relation s'est renversée : cette catégorie est de nos jours la clé pour que ces populations locales puissent avoir droit à leur territoire et à l'usage des ressources naturelles* […] », (traduit par l'auteur).

[117] « […] *divers types d'occupants ou d'usagers dans les unités de conservation. Ils peuvent être regroupés en fonction de leur situation foncière, culturelle, économique, localisation géographique, etc.* […] », (traduit par l'auteur).

comme une « […] *categoria sociocultural e sobretudo política, que se consolidou por meio de diplomas legais, de políticas públicas e pela* ***apropriação da expressão pelos movimentos sociais, como um instrumento de fortalecimento da luta pelo acesso à terra e ao uso dos recursos naturais*** […] »[118]. Dans cet ordre d'idées, cette catégorie socioculturelle apparaît de nos jours comme un outil politique et discursif stratégique de la revendication territoriale, mais surtout, de la revendication d'une légitimité culturelle à l'accès et à l'usage des ressources naturelles dans un contexte de modernité[119]. Pour Diegues, la question des *cultures traditionnelles* est attachée principalement à leurs *modes de vie* (Diegues 2008) dont la dimension économique et mercantile prend aussi une place importante. Il les définit dans ces termes :

> « *Les communautés traditionnelles sont liées à un type d'organisation économique et sociale qui se caractérise par une faible accumulation de capital et par une faible utilisation de la force de travail salariée. Dans ce type de communauté, des producteurs indépendants développent des activités économiques à petite échelle, telles que l'agriculture et la pêche, la cueillette et l'artisanat. Nonobstant, ces communautés fondent leur économie sur l'usage des ressources naturelles renouvelables. Une caractéristique importante de ce mode de production mercantile* […] *est la connaissance que les producteurs ont des ressources naturelles, de leurs cycles biologiques, de leurs habitudes alimentaires, etc. Ce savoir-faire traditionnel, passé de génération en génération, est un instrument important pour la conservation. Comme ces populations n'ont pas en général d'autres sources économiques, l'usage durable des ressources naturelles est primordial. Leurs schémas de consommation, leur densité basse de peuplement et leur développement technologique limité, font que leur intervention sur l'environnement est réduite. Les autres caractéristiques importantes pour beaucoup de ces sociétés traditionnelles sont : la combinaison de diverses activités économiques (au sein d'un calendrier complexe), le recyclage des déchets et leur faible niveau de pollution* […][120] » (Diegues 1992 : 142 in Diegues 2008 :89)

[118] « […] *catégorie socioculturelle et principalement politique qui a été consolidée par des documents légaux, des politiques publiques et par l'appropriation de l'expression, « population traditionnelle », par les mouvements sociaux comme un instrument de renforcement de leur lutte pour l'accès à la terre et à l'usage des ressources naturelles* […] », (souligné et traduit par l'auteur, Sierra J. M., 2016)

[119] L'usage de ressources naturelles est compris non seulement comme une action pour survivre (chasse, pêche, cueillette), mais aussi comme une action pour vivre dans des contextes locaux qui se trouvent à la croisée entre des modes de vie traditionnels et des besoins économiques modernes.

[120] Traduit par l'auteur, Sierra J. M., 2016.

"Comunidades tradicionais estão relacionadas com um tipo de organização econômica e social com reduzida acumulação de capital, não usando força de trabalho assalariado. Nela produtores independentes estão envolvidos em atividades econômicas de pequena escala, como agricultura e pesca, coleta e artesanato. Economicamente, portanto, essas comunidades se baseiam no uso de recursos naturais renováveis. Uma característica importante desse modo de produção mercantil (petty mode of production) *é o conhecimento que os produtores têm dos recursos naturais, seus ciclos biológicos, hábitos alimentares, etc. Esse 'know-how' tradicional, passado de geração em geração, é um instrumento importante para a conservação. Como essas populações em geral não têm outra fonte de renda, o uso sustentado de recursos naturais é de fundamental importância. Seus padrões de consumo, baixa densidade populacional e limitado desenvolvimento tecnológico fazem com que sua interferência no meio ambiente seja pequena. Outras características importantes de muitas sociedades tradicionais são: a combinação de várias atividades econômicas (dentro de um complexo calendário), a reutilização dos dejetos e o relativamente baixo nível de poluição. A conservação dos recursos naturais é parte integrante de sua cultura, uma idéia expressa no Brasil pela palavra 'respeito' que se aplica não somente à natureza como também aos outros membros da comunidade."* (p. 142)

Un des critères le plus importants pour définir les cultures ou les populations traditionnelles est donc leur mode de vie, mais plus particulièrement, il s'agit de l'auto-reconnaissance d'appartenance à ce groupe socioculturel particulier. Le mode de vie peut être défini comme la « *forma como os moradores percebem, vivem e concebem o espaço, mediados pelo conjunto de suas práticas cotidianas e por sua história, posição que ocupam na sociedade envolvente e forma específica que assegura a sua reprodução social, constituindo-se no modo pelo qual o grupo social manifesta sua vida*[121] » (Suzuki 2013, 633). Les dimensions économique et politique font partie des pratiques contemporaines de ces populations. Elles doivent être directement intégrées dans la reconnaissance de leurs modes de vie aujourd'hui ainsi que de leur participation dans les politiques de gestion-conservation de la nature. Or, l'enjeu actuel de cette prise en compte est la transformation rapide des modes de vie traditionnels de certaines populations qui cherchent à se rapprocher de modes de vie occidentaux. La transition se fait souvent sans repères provocant une situation « d'entre-deux » entre la tradition et la modernité. Cette réalité contraste avec les clichés et les expectatives que « l'homme blanc » s'est construit autour des amérindiens, d'où les conflits de développement économique et de revendication socioculturelle qu'on observe sur les terrains d'étude.

[121] Le mode de vie peut être défini comme « *La manière dont les habitants perçoivent, vivent et conçoivent l'espace par l'intermédiaire de leurs pratiques quotidiennes et de leur histoire ; la place qu'ils occupent dans la société dont ils font partie et qui assure leur reproduction sociale, devenant ainsi le mode par lequel le groupe social manifeste son existence.* » (Traduit par l'auteur, Sierra J. M., 2016).

Ainsi, les *indigenous people* - que l'Occident assimilait jadis à l'image réductrice des « *bons sauvages* » (Bolduc 2008) - jouissent aujourd'hui d'une nouvelle image avec, cette fois-ci, un regard plus valorisant de leurs rapports historiques à la Terre (Deroche 2008). De ce fait, ils sont reconnus actuellement comme les nouveaux « *nativos écologicos*[122] » ou gardiens de la nature au sein de la conservation internationale. Sur ce point, la mise en valeur sur la scène politique internationale de ces *écoidentités* (Ulloa 2004) autochtones et traditionnelles, mène vers des processus parallèles d'auto-identification et d'auto-reconnaissance des groupes et des individus aux niveaux scalaires nationaux et locaux. Par-delà, on assiste à la construction de nouvelles relations socioculturelles et de pouvoir. Du point de vue socioculturel, le parc national naturel anthropisé peut être perçu comme un espace de relations en transition permanente ; relations qui se construisent entre les divers groupes sociaux présents sur le territoire protégé mais aussi entre ces groupes et la nature.

3.2. Regard anthropologique sur les rapports « homme-nature » dans la conservation : entre l'humain et le non-humain quels rapports ?

En Anthropologie, plusieurs études ont montré la diversité des rapports et des usages socioculturels qui coexistent autour de la nature dans le monde (Lévi-Strauss 1955 ; Lévi-Strauss 1962 ; Huxley 1985 ; Huxley 2010 ; Diamond 2013) . Les travaux de Philippe Descola (Descola 2014 ; Descola 2005 ; Descola 2010) tentent d'aller plus loin dans cette recherche en questionnant la construction sociale faite de la nature en sortant du dualisme occidental dominant homme-nature ou « humain/non-humain ». Pour P. Descola, il s'agit de comprendre comment « *les gens composent des mondes* [123] » et donc, d'analyser les « *différentes manières de composer un monde* », de le percevoir, d'interagir avec lui, voire même de l'utiliser. Pour ce faire, il aborde la dimension anthropologique de l'identification culturelle à la nature au travers d'une « *écologie des relations* » entre l'humain et le non humain. De cette écologie des relations, il en sort quatre modes d'identification dont l'analogisme, le naturalisme, l'animisme et le totémisme (Descola, 2005). Il tente ainsi de montrer l'hétérogénéité des constructions et des rapports socioculturels à la nature qui coexistent dans le monde, et de ce fait, de montrer que la dichotomie occidentale homme-nature n'a plus de sens.

[122] En français « natifs écologiques », (traduit par l'auteur, Sierra J. M., 2016)
[123] « […] *lorsque les mondes d'un ensemble de gens manifestent une cohérence collective, on a alors ce que l'on appelle une culture* […] ». (Voir : https://lejournal.cnrs.fr/articles/les-mondes-de-philippe-descola)

Tenant compte de l'existence de ces diverses manières de percevoir et de composer un monde, l'objet d'étude « parc naturel national anthropisé » apparaît encore plus riche et intéressant à analyser. Pour ce faire, il devient donc important de comprendre, tout d'abord, les rapports culturels des populations locales à l'espace naturel, puis, d'identifier les transitions contemporaines dans leurs nouveaux rapports à leur propre culture et à la nature. Bref, il est nécessaire de réévaluer le rôle qu'on a « traditionnellement » imposé aux populations locales traditionnelles. Or, à l'échelle internationale, les postures éthiques et culturelles face à la nature et à l'environnement (Larrère 2006) mettent en évidence la complexité des efforts actuels de construction d'un accord mondial visant à déterminer les « *critères du bon usage* », ou encore, des bons usages que l'on peut faire de la nature en général, et de la biodiversité en particulier. En effet, le problème n'est pas tant « […] *d'attribuer une valeur à la nature que de comprendre à quel point notre vision de la nature règle nos comportements. Changer ceux-ci ne dépend pas d'une réflexion éthique, mais nous oblige à préciser notre conception de la nature* » (Larrère et Larrère 1997). Il nous faut donc comprendre notre perception du monde, et par-là, de notre place dans cette nature à protéger. Le contexte actuel à l'échelle planétaire montre à quel point ce changement de regard est nécessaire aujourd'hui.

La dimension socioculturelle incorporée de nos jours dans les politiques de protection mérite donc une analyse approfondie par les transformations qu'elle impose. L'approche de la géographie socioculturelle nous aidera à saisir les particularités des groupes culturels et de leurs relations à l'espace et aux territoires protégés.

4. Entre sociétés et cultures, comprendre autrement les parcs nationaux habités à travers le regard de la géographie socioculturelle

La *culture*, notion polysémique en sciences sociales, doit être définie avec prudence pour éviter tout glissement de sens. Comme le souligne Jacques Lévy, « *C'est particulièrement vrai dans les sciences sociales de l'espace où le type d'objet défini peut changer du tout au tout selon la définition que l'on donne de la culture : l'espace des productions ou des consommations esthétiques est bien différent de celui des appartenances communautaires, tous deux entrant dans l'espace culturel au sens large* » (Lévy 2013, 238). Dans cette logique, pour notre analyse, nous retiendrons ici la notion de *culture* en termes de *processus* et de *construction collective et individuelle.* La culture demeure une tradition vivante et en mutation : elle se réinvente en permanence car « […] *toute tradition est réinterprétée par le groupe* [et par les individus] » (Bonnemaison 2004). Comme le rappelle J. Bonnemaison : « *la culture, c'est aussi*

ce qu'ils [les hommes] *inventent, ce qu'ils vivent à un moment donné et dans un espace donné* » où chaque groupe social et chaque individu « […] *innove en même temps qu'il reçoit.* » (Bonnemaison 2004, 89). Ainsi, la culture en tant que production sociale et historique « […] *ne peut naître et se transformer qu'au gré de la vie sociale, qu'au rythme des rapports sociaux et spatiaux qu'elle contribue à signifier* […] *la culture s'inscrit dans la logique évolutive du social. Elle est le contenu malléable et déformable. Ses déformations obéissent au jeu des forces et des enjeux sociaux à l'œuvre* […] *C'est donc sur un mode d'interférences réciproques et constantes que les structures sociales et leurs dynamiques d'action s'imbriquent aux valeurs culturelles qu'elles produisent. Cela donne un jeu fusionnel, une dialectique de codéterminations réciproques.*» (Di Méo 2008a, 53). Dans cet ordre d'idées, la culture est aussi le résultat de processus conflictuels de négociation et de représentation dirigés par des acteurs stratégiques, dont les parcs nationaux étudiés en témoignent.

La culture, en tant que stratégie sociale malléable, peut se servir de la coutume, de l'identité culturelle et de la tradition comme des outils de pouvoir (Bonnemaison 1980) dans la revendication territoriale et l'autodétermination du pouvoir. De ce fait, la géographie culturelle « […] *ne s'attache pas à un objet particulier : elle concerne aussi bien l'économique, le social, le politique, etc. Elle se fonde sur une approche spécifique, qui peut relever de différents cadres épistémologiques, mais qui est attentive aux conditions de matérialité, d'historicité et de géographicité de tout fait humain et social* » (P. Claval, 2003[124] *in* Raibaud 2011, 20). Elle prend en compte « *la diversité humaine des groupes et des territoires ainsi que les processus de communication qui les menacent ou les constituent* » (J.-F Staszak 2003, *in* Raibaud 2011, 21). Aussi, la géographie culturelle contribue-t-elle à expliquer « […] *pourquoi les cellules sociales s'opposent ou pourquoi elles s'intègrent en construction plus vastes* » (Claval 1992, 6) : « *elle fait autant appelle à des symboles qu'à des faits, à des émotions qu'à la raison* » (Joël Bonnemaison 2004, 9).

En complément à la géographie culturelle, la géographie sociale, pour sa part, « […] *étudie l'imbrication des rapports sociaux et des rapports spatiaux dans la fabrication, la production et l'organisation de l'espace. Elle s'attache donc au territoire et aux lieux, soit à un espace enrichi par le sens que les sociétés lui confèrent ; espace sur lequel elles agissent, qu'elles contrôlent, qu'elles construisent* » (Di Méo 1998). Le lien entre la géographie sociale et la géographie culturelle constitue un débat de longue date. Critiquée par certains géographes

[124] CLAVAL Paul, 1999 « Qu'apporte l'approche culturelle à la géographie ? », *Géographie et cultures*, n°31, p. 5-24.

(Chivallon 2003), la complémentarité de ces deux sous-disciplines est néanmoins reconnue et mise en évidence par d'autres géographes (Philo et Söderstrom 2004 ; Raibaud 2011 ; Di Méo 2000). Les spécificités socioculturelles de nos terrains d'étude montrent également le lien entre ces deux sous-disciplines. À ce sujet, en parlant des incertitudes sociales, Guy Di Méo exposait en 2008 le besoin d'une double dimension géographique : « […] *on se prend à rêver à une géographie qui serait à double dimension, à la fois sociale et culturelle : une géographie qui tiendrait compte de ce que l'espace géographique doit aux rapports sociaux, mais aussi aux éléments de culture, mais une culture qui ne serait pas considérée comme surplombant les sociétés* […]*, mais produite dans les interactions sociales, en élaboration permanente, dont le champ social serait à la fois l'expression et le creuset.* » (Guy Di Méo, notes prises lors d'une conférence à l'école des hautes études doctorales, 23/05/08, Paris). Cette complémentarité et cette co-substantialité du social et du culturel mènent certains géographes à s'intéresser à la géographie socioculturelle comme une nouvelle entrée de compression de phénomènes géographiques.

Pour Yves Raibaud « *La géographie socioculturelle peut représenter une entrée intermédiaire entre une géographie sociale s'intéressant aux faits de culture et une géographie culturelle expliquant par la culture les faits sociaux* ». De ce fait, dans son livre « Géographie socioculturelle », l'auteur défend un nouveau paradigme socioculturel qui éviterait de « *considérer les cultures comme de simples construits en montrant que ce sont des phénomènes en construction permanente dans lesquels des personnes luttent pour leur reconnaissance individuelle ou collective* » (Raibaud 2011, 175). L'individu construit son identité culturelle et collective par les liens et les relations identitaires qu'il établit auprès des autres individus, mais aussi auprès d'une multiplicité des lieux. L'approche socioculturelle éviterait de même de « *considérer que les cultures sont propres à chaque individu ou groupe, en montrant la complexité des constructions identitaires qui amènent chaque individu à être d'un et plusieurs lieux à la fois, les interactions qui existent entre les catégories sociales et les catégories culturelles, les enjeux politiques et économiques qui en découlent* […] » (*Ibid.* p., 175). L'approche socioculturelle nous semble donc tout à fait importante pour comprendre les dynamiques sociales et les rapports multiculturels et interculturels à l'espace protégé.

Ainsi, pour mieux saisir la diversité de rapports socioculturels qui coexistent envers l'espace naturel et le territoire naturel protégé, nous continuerons à porter un regard particulier d'une part, sur les notions de territoire, de territorialité et du lieu ; et d'autre part, sur celles du sujet, de l'individu et de l'acteur.

4.1. Territoires, lieux et territorialités : des rapports pluriels à l'espace et au territoire naturel protégé

Dans les paragraphes 1 et 2 de ce chapitre, nous avons mis l'accent sur le Territoire en tant que construction politique de l'État, comme « […] *une portion d'espace dotée des frontières et dominée par un pouvoir dont les compétences dépendent de l'échelle à laquelle pouvoir et territoire sont définis* » (Arnauld de Sartre et Gagnol 2012, 4). Nous aborderons maintenant le territoire au travers de sa dimension subjective et objective (Di Méo 1990), dont sa spatialité symbolique (Debarbieux 1995), mais aussi au travers de sa dimension sociale comme le résultat d'une construction individuelle et collective. L'accent sera également mis sur son caractère mouvant et évolutif, voire interactif, ainsi que sur les territorialités multiples qui dérivent de ce processus. En tant que résultat de la modernité et des réactions locales à cette modernité, le territoire peut être aussi envisagé comme un lieu de confluence des flux et des réseaux transnationaux et internationaux, ces derniers mettant en question la notion même de territoire pour certains géographes (Badie 1995).

Dans le cas particulier des parcs nationaux habités, leur construction sociale est intimement liée à la dimension subjective. De ce fait, en tant que construction subjective, « […] *le territoire est toujours quelque part entre la réalité et sa représentation, réelle, et tout autant imaginaire* » (Gumuchian 1989, 35). Il apparaît comme « […] *une vision du monde avant d'être une organisation ; il ressort plus de la représentation que de la fonction, mais cela ne signifie pas qu'il soit démuni de structures et de réalité. Il y a des configurations propres, variables selon les sociétés et les civilisations, mais sa réalité ressort plus de l'analyse culturelle, historique et politique que proprement économique* » (Joël Bonnemaison 2004, 130). La représentation en tant qu'outil d'analyse géographique permet de comprendre les divers sens et significations multiculturelles donnés aux territoires par les individus et les groupes sociaux.

Autant que la représentation, il y a aussi l'appropriation ou mieux, les appropriations multiples que l'on construit avec l'espace et les territoires. Ainsi, la territorialité « […] *désigne le processus d'appropriation de l'espace par un individu ou un groupe social. Cette appropriation, au sens large du terme, s'opère selon des modalités très différentes : elle peut être multiple, discontinue, éphémère, indirecte, symbolique, etc. Elle n'implique pas un territoire nécessairement borné ; il peut être réticulaire, archipélagique, topologique, et mieux correspondre, ainsi, à la diversité tant des modes d'appropriation de l'espace que des acteurs se l'appropriant* » (Arnauld de Sartre et Gagnol 2012, 4). L'appropriation et la réappropriation territoriale participent des processus de construction identitaire des individus et des groupes

socioculturels (Jolivet et Léna, 2000), et par-là, à la question de revendications identitaires portées de nos jours par la modernité au sein des territoires, tels les territoires protégés. Il s'agirait ainsi de saisir la confluence des territorialités multiples qui se superposent, se complémentent ou se rejettent dans l'espace naturel protégé. La dynamique des flux et des réseaux territorialisés donnant lieu aux maillages territoriaux interagissant à toutes les échelles et dimensions territoriales qui composent le territoire naturel protégé.

Dans cet ordre d'idées, tenir compte de la territorialité dans un contexte de modernité au sein des parcs nationaux habités signifie « […] *prendre en compte la diversité d'acteurs et des niveaux scalaires ainsi que l'articulation des territoires par les acteurs et les nouvelles formes d'organisation spatiales »* (*Ibid*., p.5). Il s'agit donc des territorialités multiculturelles, parmi lesquelles, les territorialités autochtones et traditionnelles (Gagnon, 2012 ; Desbiens et Rivard, 2012), dont la conception réticulaire de l'espace guide le rythme des rapports socioculturels et territoriaux (Bonnemaison, 1989 ; Bruce et *al.*, 2008). De même, les territorialités plurielles (Cottereau, 2012) résultent aujourd'hui des réappropriations et des négociations politico-spatiales des territoires culturels. Il en est de même pour les territorialités créoles et Noirs marron (Collomb et Jolivet, 2008), pour qui l'histoire coloniale, le métissage et la déterritorialisation moderne nourrissent les représentations et les rapports actuels au territoire. Enfin, on peut parler aussi des territorialités subalternes et clandestines des migrants, trafiquants ou commerçants, ou encore, des territorialités temporaires, construites dans un laps de temps déterminé par des acteurs de passage tels que les militaires, les chercheurs, les instituteurs, les gestionnaires, les politiciens, les businessmen, etc. Toutes constituent des territorialités légitimes car individuelles et/ou socialement partagées. Elles font partie des territoires naturels de protection, à partir desquels de nouvelles territorialités et réseaux territoriaux apparaissent, favorisant par la suite des territorialités multiculturelles multiples et plurielles. La territorialité apparaît ainsi comme « *la transformation et la réinterprétation sociale et humaine de l'espace* » (Di Méo 2000, 43).

En outre, le territoire est aussi composé par des lieux. Le lieu, concept fondamental de la géographie reste néanmoins un élément complexe et abstrait faute d'une clarification sémantique totale, mais aussi, à cause de l'ampleur du champ qu'il peut délimiter[125]. De façon générale, le lieu peut être représenté et perçu d'un point de vue physique et matériel, et donc, concret, grâce à sa dimension géomorphologique et à sa métrique topographique. De même, le

[125] Sur les diverses interprétations du lieu en géographie voir « *Lieu* », Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (Lévy et Lussault, 2013), p 606-616.

lieu peut aussi être représenté d'un point de vue subjectif, et donc, abstrait ; représentation attachée à la dimension symbolique que lui donne l'individu (ou groupe d'individus), et qui va de pair avec les relations construites dans le temps entre l'individu et le(s) lieu(x). Nous retiendrons ici le lieu comme « […] *un objet d'étude pour les interactions* [socioculturelles] *au contact entre les différentes composantes d'une société* […] *le lieu c'est un objet, mais un opérateur actif que l'on peut utilement étudier comme une réalité singulière structurée par des habitudes et des rythmes, ayant une histoire, des pratiques et un devenir* » (Lévy 2013a : 613). Pour certains géographes « *Un géosymbole peut se définir comme un lieu, un itinéraire, une étendue qui, pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles prend aux yeux de certains peuples et groupes ethniques, une dimension symbolique qui les conforte dans leur identité* […] *les symboles prennent d'autant plus de force qu'ils s'incarnent dans des lieux* » (Joël Bonnemaison 1981, 256). Les lieux du territoire sont chargés de dimensions matérielles mais aussi idéelles, des significations et des symboles. C'est la capacité symbolique des lieux qui fait exister le territoire dans les représentations sociétales et individuelles des acteurs et des groupes sociaux (Debarbieux, 1996).

Dans la même perspective symbolique, Bernard Debarbieux nous montre le lieu comme une figure de rhétorique du territoire, avec l'évocation implicite du territoire par l'un des lieux qui le composent (Debarbieux, 1995). Il propose trois types des lieux symboliques de base : tout d'abord, le *lieu attribut* est une image, un signe, où le territoire est représenté par un des lieux les plus notoires de celui-ci. Ensuite, le *lieu générique* constitue une allégorie (abstraction de la mémoire collective) du groupement social qui donne corps et raison d'être à ce même territoire. Enfin, le *lieu de condensation sociale et territoriale* exprime le système de valeurs d'une société. De par sa charge symbolique, le lieu peut se subdiviser en des catégories particulières et multiples, spécifiques aux divers rapports socioculturels des individus et des groupes (lieu sacré, haut lieu, lieu de clandestinité, lieu de rassemblement, etc.). Dans ces termes, « […] *le lieu est une condition de réalisation et de structuration du territoire, car il lui confère une image et des points d'ancrage de son enracinement mémoriel ; il est aussi parce qu'il permet au groupe qui territorialise d'avoir une existence collective et des sites de mise en scène, le lieu symbole* » (*ibid.,* p. 108*)*.

Dans cet ordre d'idées, le PNNa en tant que territoire socioculturel et territoire naturel de protection, est composé d'un grand nombre de lieux : d'une part, les lieux symboliques (les lieux culturels, les lieux sacrés, les lieux de chasse, entre autres), d'autre part, les lieux naturels sensibles et/ou exceptionnels tels, les niches écologiques, les lieux sanctuaires, les lieux

corridors, etc. De même, en tant que territoire protégé, y compris les zonages et les limites internes au parc, le PNNa est aussi composé des nouveaux lieux de gestion et de gouvernance. Ces lieux proviennent de l'administration, de la prohibition, du développement touristique, de la négociation, etc. La valeur donnée à chacun de ces lieux est intimement liée au rapport individuel et du groupe envers ces territoires. Or, ces rapports peuvent s'avérer conflictuels quand il y a une superposition des lieux, et donc, l'un risque de masquer l'autre. Par exemple : un lieu touristique qui masquerait un haut-lieu culturel, ou un lieu de chasse. Ce phénomène pourrait avoir des conséquences sur l'acceptation sociale des populations locales envers le territoire protégé, mais aussi, sur la représentation faite jadis du territoire culturel. Voire même, de nouveaux lieux tels ceux de la clandestinité et de l'illégalité apparaitraient.

Analyser le PNNa implique donc tenir compte de l'existence de cette multiplicité des lieux, du maillage territorial qu'ils composent et des dimensions socioculturelles qui y sont attachées. De même, il nous faut comprendre leur transformation, leur déplacement, leur superposition et/ou leur oubli.

4.2. Transformations socio-spatiales au sein des parcs nationaux habités : de la communauté à la société, l'apparition de nouveaux acteurs locaux

Parler de territorialité et de territorialisation signifie parler d'individus et de groupes d'individus, de leur organisation et de leur appropriation socio-spatiale. Au sein des parcs nationaux naturels anthropisés diverses populations (traditionnelles) qui habitent le territoire questionnent fortement : sont-elles (ou sont-elles perçues comme) des communautés traditionnelles, des sociétés modernes, des sociétés communautaires, des communautés en transition ou des sociétés des individus ? (Elias, 2004). Le sociologue Ferdinand Tönnies[126] aborde le modèle société/communauté en mettant en valeur un point de vue évolutif sur les sociétés. D'un côté, il fait allusion à la *communauté* – dans son acception première – dans l'idée « *d'unité absolue qui exclut la distinction des parties* ». De ce fait, le groupe social se conformerait à un tout uniforme et organique, lié par le consensus (pensée collective homogène), partageant un espace commun de propriété collective (le sol), une existence commune et une communauté des souvenirs (traditions, coutumes, lieux, usages). La propriété étant commune, tout le groupe travaille en commun et en jouit en commun. De nos jours, certaines politiques internationales et nationales se représentent les populations amérindiennes

[126] Extrait de *la Revue philosophique*, 27, 1889. Réimpression dans Émile Durkheim. Textes.1. Éléments d'une théorie sociale, pp. 383-390. Collection Le sens commun. Paris : Éditions de Minuit, 1975, 512 pages.

et traditionnelles sous cet angle communautaire, les réserves amérindiennes et les communautés culturelles servant d'archétype de cette organisation sociale.

De l'autre côté, Ferdinand Tönnies définit la *société* comme « […] un *cercle d'hommes qui vivent et habitent en paix les uns à côté des autres, mais, au lieu d'être essentiellement unis, ils sont au contraire essentiellement séparés et restent distincts malgré tous les liens* ». La transition de l'organisation communautaire à une autre plus individualiste est néanmoins envisagée de nos jours dans un modèle unifiant les deux dimensions : « *les groupes humains peuvent se situer à une multitude de positions en fonction de leurs organisations sociales, de leurs perceptions identitaires, de leurs consciences historiques, de leurs constructions sociospatiales, de l'ensemble des signes de reconnaissance et d'appartenance qui font que le groupe se considère un groupe* […] » (Dagorn *in* Lévy et Lussault, 2013: 203-204). Ainsi, le groupe se trouverait dans l'entre-deux, entre communauté et société, à des degrés divers, sans être entièrement l'une ou l'autre. Pour la gestion des populations locales au sein d'un territoire protégé, la question (Gumuchian 1989, 35) se pose sur deux fronts : d'une part, comment les gestionnaires et les hommes politiques se représentent aujourd'hui ces populations (autochtones et traditionnelles), d'autre part, comment ces populations se représentent elles-mêmes au sein de cet espace et par rapport à d'autres groupes culturels. Ce sont ces représentations qui vont guider les dynamiques de construction territoriale du parc national, et de ce fait, les conflits et/ou les arrangements de pouvoirs liés à l'appropriation et à l'organisation spatiale de celui-ci.

La transition sociétale amène à l'autonomie individuelle et à l'apparition d'individus plus réflexifs, critiques et engagés. L'individu est la plus petite unité que comporte la société : « *On ne peut pas imaginer de société qui ait été complètement dépourvue d'autonomie individuelle, car c'est grâce à cette autonomie que la répartition complexe de fonctions que suppose une société peut exister* » (Jacques Lévy *in* Lussault 2000, 15). Un individu peut être différencié par son rôle au sein d'un groupe social : il est « *un acteur doté d'une spatialité protéiforme, un protagoniste majeur de la construction et de la reconstruction permanentes de la dimension spatiale de la société* » (Lévy et Lussault 2013, 542). L'agent lui « […] *peut être considéré comme un instrument entre les mains qui le font agir* […] *il est conditionné et instrumentalisé* […] *manipulé comme un objet inerte* » (*ibid.,* p.59). Sous l'emprise de la domination, il se transforme facilement en un instrument de pouvoir. Ensuite, l'individu-sujet se caractérise par « *une certaine forme de rapport réflexif à soi-même, à sa subjectivité, qui passe par une prise de conscience de sa propre place dans le monde* » (Berdoulay 2010, 392). C'est le cas des populations locales, qui conscientes de leur place dans le territoire protégé, revendiquent leurs

droits culturels et territoriaux provocant souvent des conflits par leur non-respect des cadres normatifs imposés.

Finalement, l'individu-acteur se caractérise par l'exercice du « pouvoir » et de la « réflexivité » qui sont décrits également par Anthony Giddens en termes de « capacité » et de «compétence ». Être acteur consiste donc à mettre en œuvre « *une capacité d'accomplir des choses* […] *l'acteur se caractérise fondamentalement par le contrôle réflexif qu'il exerce sur ses conduites* […] *cette réflexivité peut prendre deux formes : la conscience discursive et la conscience pratique* » (Nizet 2007, 20–23). Quant à la réflexivité, elle peut être définie comme la *« capacité qu'a l'individu de réfléchir sur lui-même et sur son rapport au monde, et d'infléchir le sens de ses actions en fonction de cette réflexion* » (Berdoulay 2010, 389). Les acteurs qui composent les parcs nationaux étudiés peuvent être identifiés à certaines de ces catégories sociologiques. Une population « soumise » sera donc plus facilement malléable par les pouvoirs institutionnels, mais aussi par des acteurs externes aux territoires. Au contraire, les populations où il existe une conscience collective, mais individuelle, plus réactive, aura les capacités et les compétences de faire face aux pouvoirs qui tentent de modifier et contrôler leurs modes de vie. Sachant que les communautés locales ne sont pas homogènes, mais hétérogènes, on constate également l'apparition de « *leaders* » communautaires, acteurs du territoire, qui prennent en charge des actions diverses de revendication ou de contre-pouvoir. Ces actions peuvent être dirigées envers leurs propres communautés mais aussi envers les institutions de conservation.

À cet égard, les assemblages géopolitiques constitués autour des dispositifs d'environnementalité des aires protégées ont également favorisé l'émergence d'acteurs individuels et de groupes d'acteurs parmi les populations locales des parcs nationaux. De ce point de vue, l'identification individuelle et les territorialités multiples attachées peuvent être envisagées comme des sources qui créent de nouvelles dynamiques de construction territoriale et spatiale. Ces dernières, fondées par des choix personnels et/ou collectifs, favorisent des arrangements entre acteurs divers, qui risquent par la suite de donner lieu à des réseaux de pouvoir, autres, que ceux imposés par la culture, la communauté ou les cadres administratifs des institutions de protection. Ces réseaux individuels, collectifs, communautaires ou stratégiques, tissent un maillage territorial parallèle au maillage « officiel et légitime » de l'administration. Les réseaux « *ne sont ni seulement matériels, ni seulement immatériels. Ils sont le fait d'autant des individus que des organisations. Les identités en réseaux existent et ne cessent de se renforcer en relation avec la croissance de la mobilité* » (Lévy et Lussault 2013b,

871). Les échanges entre ces réseaux devenant le moteur de construction territoriale du parc national, d'où l'intérêt de comprendre ces dynamiques internes et parallèles.

Tout au long de ce paragraphe, nous avons pu constater la complexité territoriale et spatiale des parcs nationaux habités. Composés d'une pluralité de lieux, de territorialités, d'acteurs, de cultures et d'enjeux qui s'entrecroisent et se superposent entre les territoires socioculturels et les territoires de protection, ces particularités amènent à porter un autre regard sur ces espaces, envisagés non en tant que territoires fermés, mais plutôt en tant que territoires multiscalaires et multidimensionnels.

Voilà quelques pistes d'analyse qui attirent notre attention sur la configuration spatiale des parcs nationaux en transition. Nous souhaitons éclaircir ces questionnements à partir d'exemples révélateurs qui remettent en question la façon traditionnelle de gestion « centre-périphérie ». C'est pour cette raison que nous envisageons l'analyse de nos trois terrains d'étude comme des espaces réticulés, à l'exemple des travaux de Joël Bonnemaison sur les territoires mélanésiens (Bonnemaison 1989; 1980). Ce dernier montre comment un système spatial réticulé est dépourvu de véritable centre car il est structuré par des lieux fondateurs qui se connectent entre eux et se dynamisent par des liens de pouvoir. Ce système nous amène à envisager les constructions territoriales et les territorialités des populations traditionnelles (structurées généralement sur une spatialité réticulaire) comme un point de départ pour comprendre la structure et le fonctionnement de nos terrains d'étude.

5. L'approche *Political ecology* : analyser et comprendre les luttes et les conflits de pouvoir en matière de gestion de l'environnement

L'approche *Political ecology* (PE) vient du monde anglo-saxon. Elle est définie pour la première fois dans les années 1970 « […] comme une façon de conceptualiser la relation entre l'économie politique et la nature dans un contexte de mouvements environnementaux » (Gautier et Benjaminsen, 2012, 5). De nos jours, l'approche *Political ecology* « […] analyse essentiellement le pouvoir et les luttes de pouvoir en matière de gestion de l'environnement » (Benjaminsen et Svarstad, 2009, 4). Elle cherche donc à comprendre les causes des conflits liés à l'environnement, parmi lesquels, ceux liés aux usages et à la gestion de ressources naturelles que nous analyserons dans le chapitre 6.

La *Political ecology* peut être définie alors *:*

« […] *en première instance, comme l'étude des relations de pouvoir à propos de la gestion de l'espace et de l'environnement (inégalités dans les coûts et bénéfices, iniquités sociales). Utilisant une approche historique et combinant différents niveaux d'analyse, elle s'intéresse aux luttes et conflits de représentations tout aussi bien que celles relatifs à l'accès et à l'usage des ressources. Aussi, s'intéresse-t-elle en particulier à la production de connaissance, pour la science et pour la définition des politiques publiques. Elle est explicitement politisée, dans le sens où elle étudie les rapports de force. Elle s'oppose de ce fait à l'écologie scientifique apolitique qui n'étudie pas les asymétries sociales et les relations entre modèle de société et gestion des ressources naturelles* »[127]

Tenant compte que les dimensions socioculturelle, politique et institutionnelle sont omniprésentes dans notre objet d'étude – *parc national naturel anthropisé* – l'approche *political écology* s'avère tout à fait pertinente pour notre analyse. Cette approche va nous permettre de comprendre les contextes politiques et socioculturels qui encadrent les interactions et les dynamiques d'action à l'intérieur et à l'extérieur des territoires protégés. Sur ce point, la PE « *ne se contente pas uniquement d'identifier les gagnants et les perdants dans une lutte environnementale particulière, elle veut aussi en comprendre les enjeux politiques sous-jacentes, ainsi que les facteurs sociaux et institutionnels qui les cadrent* » (Castro-Larrañaga 2009, 13). Les notions d'échelle et de niveau scalaire sont, nous l'avons vu, centrales dans cette analyse territoriale. Il s'agira donc de « décortiquer » l'hétérogénéité des composantes de l'objet d'étude en question (catégories d'acteurs, jeux de pouvoir, enjeux, intérêts, etc.) sur chacun des échelons territoriaux qui composent le système de protection « parc national ». Dans cette perspective, pour notre étude comparative nous avons privilégié l'analyse de macrostructures de gouvernance (chapitre 5) et de microstructures de gestion participative (chapitre 6). De fait, nous chercherons à identifier les micro-conflits de pouvoir qui découlent des processus de mise en place de nouveaux dispositifs de gestion et de gouvernance participative auprès des communautés d'habitants, des populations locales et des acteurs économiques.

Méconnue, la *Political ecology* est souvent traduite en français par **« écologie politique »** ou « **écopolitique »** mais aucun de deux termes ne véhicule le même sens ni les mêmes objectifs scientifiques et politiques que sa conception en langue anglaise. D'une part, l'écologie politique se caractérise par une dimension politique dominante « […] *qui fait référence à une idéologie et à un programme politique visant à influencer les politiques publiques, voire à conquérir le pouvoir* » (Le Prestre 2005, XIV). D'autre part, l'écopolitique est un terme employé pour

[127] Voir le site : http://www.politicalecology.fr/qu_est_ce_que_la_political_ecology

désigner « […] *les relations politiques relatives à la protection du milieu et de ses ressources* » (*ibid.,* XIV), relations qui portent un intérêt majeur à l'échelle internationale et donc géopolitique.

Si la *Political ecology* est une approche interdisciplinaire qui prend de l'ampleur dans le monde anglo-saxon, en France, elle reste un domaine encore peu développé. La *Political ecology* commence à être introduite en langue française par les travaux de Tor A. Benjaminsen et de Monica V. Castro-Larrañaga (Castro-Larrañaga, 2009) dans la revue *Natures Sciences Sociétés* (2009). S'en suit l'ouvrage coordonné par D. Gautier et de T.A. Benjaminsen, qui définit également cette approche dans le chapitre « *Introduction à la political ecology* » dans l'ouvrage : *Environnement, discours et pouvoir : L'approche political ecology* (2012). Dans le chapitre 4 de ce même livre nous avons aussi les travaux de Monica V. Castro-Larrañaga et Guillaume Ollivier (Castro-Larrañaga et G. Ollivier 2012), sur la « *Political ecology des discours environnementaux internationaux : le cas de l'approche par écosystème de la convention de la diversité biologique (CDB)* », entre autres. Ces ouvrages permettent aujourd'hui de créer une nouvelle communauté des chercheurs français engagés dans les questions politiques et environnementales. Les sites internet : http://www.politicalecology.fr/ et http://humanitesenvironnementales.fr/ témoignent cette ouverture scientifique en France.

L'approche *Political ecology*, par l'intérêt qu'elle donne à la dimension sociale et politique, nous permet de faire le lien entre nos approches en géographies politique et socioculturelle. En effet, les parcs nationaux se trouvent aujourd'hui dans un contexte mondialement instable, produit par des changements écologiques, climatiques, sociaux, politiques et économiques. Dans le cas particulier de nos terrains d'étude, les dimensions multiculturelle et institutionnelle favorisent les conflits d'usage et de gestion des ressources naturelles. Quant à la dimension économique, elle relève les iniquités sociales et environnementales entre les populations locales, mais aussi entre les divers territoires protégés. Le chevauchement d'échelles et des jeux d'acteurs qui résultent de ces dynamiques, méritent à nos yeux une analyse approfondie, nous permettant de trouver de nouvelles clés de lecture de ces « réalités » et de ces conflits d'intérêt au sein de parcs nationaux où la dimension anthropique est si présente. En conséquence, il s'agira aussi de revisiter les politiques publiques actuelles mises en place sur ces espaces naturels protégés habités.

À ce sujet la *Political ecology* comporte trois types d'analyse, à savoir : une facette critique, une autre compréhensive et une autre contributive. En tant qu'approche politisée, elle cherche à établir déjà un regard critique face aux discours dominants qui encadrent les rapports

divers sur l'environnement ou sur les contre-discours émergents. Le second type d'analyse vise à comprendre les problèmes liés à l'environnement et les logiques d'action qui animent les conflits. Enfin, la *Political ecology* a aussi une finalité contributive, dans le sens où ce regard critique et cette « compréhension profonde » [128](Robbins 2004) vont lui permettre par la suite de proposer des approches alternatives aux problèmes et aux conflits environnementaux étudiés. Cette dernière étape met en valeur l'engagement des *Political ecologists*[129] dans la recherche de solutions ou la mise en lumière de réalités « autres », appelant à de nouvelles politiques d'action. Dans notre cas, il s'agit d'un nouvel objet et d'une nouvelle approche d'étude des parcs nationaux en transition.

La « *communauté de la political ecology est engagée simultanément à construire et déconstruire, critiquer et défendre, écouter et argumenter* » (Robbins 2004 ; Benjaminsen et Svarstad 2009). Engagée dans une démarche de recherche-action auprès des populations locales et des gestionnaires des parcs nationaux étudiés, notre contribution suit ce même schéma de pratiques et d'analyse. Cet exercice peut nous aider, à l'exemple des travaux de Robbins, à démêler les causes des résultats socioécologiques indésirables, non durables et injustes, ainsi qu'à décrire les changements environnementaux et sociaux afin d'expliquer les conditions qui influencent ou accélèrent ces changements. Ces aspects sont centraux dans la compréhension des évolutions et des conflits contemporains de la gestion et de la gouvernance environnementale dans des espaces naturels protégés anthropisés.

[128] Dans son texte « Political ecology a critical introduction » Paul Robbins décrit ces deux regards de la political ecology par les termes : « The hatchet » pour le côté critique, et « The seed » pour le côté compréhensif et contributif de cette approche, dans une recherche d'équité et de durabilité par les alternatives proposées.

[129] Les political ecologists « *forment une communauté de pensée et d'action, à travers la formulation de controverses et la démonstration de leurs effets sur l'environnement et sur les populations qui en vivent. Cette communauté a en commun une posture scientifique et un engagement politique. Elle possède aussi un ensemble de méthodes – au lieu d'un corpus théorique qui peut être varie – avec deux paradigmes qui continuent de co-exister : le néo-marxisme et le post-structuralisme* » (Gautier et Benjaminsen 2012a, 15).

En résumé, les espaces naturels protégés apparaissent comme une réponse internationale aux défis géopolitiques de la conservation de la nature. Les changements climatiques, socioéconomiques et politiques qui touchent les sociétés actuelles poussent les divers États du globe à s'engager aujourd'hui dans la création de nouveaux territoires de protection, et notamment les parcs nationaux. Certains de ces territoires intègrent de plus en plus la variable anthropique et économique au centre de la conservation. Ce phénomène fait appel à de nouveaux outils de gestion et de gouvernance ainsi qu'à des nouvelles stratégies d'action visant à limiter les conflits qui peuvent résulter d'une telle intégration. Cette dernière suscite également des questionnements importants sur les façons actuelles de « faire » sur ces nouveaux territoires.

Afin de comprendre les enjeux majeurs de ces contextes complexes de gestion, nous avons choisi de privilégier trois approches qui chercheront à comprendre trois visages complémentaires du territoire protégé tout le long de notre analyse. Un premier visage politique, où la géographie politique portera un regard particulier sur les relations de pouvoir et de contre-pouvoir qui animent les dynamiques territoriales et leurs manifestations spatiales sur le terrain. Un deuxième visage, socioculturel, où la géographie socioculturelle tiendra compte des rapports individuels et collectifs attachés aux territoires de vie, à ses lieux et aux réseaux multiples qui émergent des dynamiques sociales et culturelles. Puis, un visage interdisciplinaire et multiscalaire, où la *Political ecology* servira de charnière entre les premières approches. Au travers d'un regard critique, elle nous permettra d'identifier les conflits et les luttes de pouvoir autour de la gestion de l'environnement ainsi que les inégalités économiques et sociales qui coexistent sur ces parcs nationaux habités.

Dans l'objectif d'avoir une connaissance générale et approfondie de nos terrains d'étude respectifs, de longs séjours d'observation ont été privilégiés. Tenant compte de la complexité de chacun d'entre eux ainsi que de l'importance donnée au recueil de données, nous avons choisi de consacrer un chapitre entier au développement du cadre méthodologique général et des adaptations particulières que nous avons dû mettre en place pour arriver à nos fins. La seconde partie comporte donc un chapitre méthodologique (chapitre 3) et un autre descriptif (chapitre 4), destiné à présenter les spécificités politiques, socioculturelles et territoriales des de nos terrains d'étude.

SECONDE PARTIE

SECONDE PARTIE

TERRAINS D'ÉTUDE, MÉTHODOLOGIE(S) ET ADAPTATION(S)

> « *Si un homme s'embarque pour une expédition, décidé à prouver certaines hypothèses, et qu'il se montre incapable de modifier sans cesse ses vues ou de les quitter de bonne grâce sous l'effet des témoignages, inutile de dire que son travail sera sans aucune valeur. Mais plus les problèmes qui l'habitent lors de son enquête sont nombreux, plus il s'accoutume à conformer ses théories aux faits et à avoir dans ces derniers le moyen d'étayer une théorie, mieux il est équipé pour sa tâche. Les opinions préfabriquées sont néfastes à toute œuvre scientifique, mais les conjectures sont le bien le plus précieux du savant* [...] »
>
> (Malinowski, 1993, p. 65)[130]

Avant de rentrer au cœur de ma démarche méthodologique, il me semble tout à fait pertinent d'exposer les motivations personnelles et professionnelles qui m'ont amenée à réaliser cette recherche. Par la suite, je décrirai rapidement d'où est né l'intérêt de ce parcours géographique et l'importance que j'accorde au travail sur le terrain.

Un parcours personnel sur le terrain : la découverte de parcs nationaux

Depuis mon enfance, j'ai toujours ressenti un plaisir à l'idée du voyage, de l'aventure et de la découverte. C'est ainsi qu'à mes 17 ans, je me suis engagée pour devenir garde-parc bénévole (GPB)[131] des parcs nationaux naturels colombiens. Ce travail, je l'ai réalisé jusqu'à mes 25 ans, époque où j'ai quitté la Colombie pour venir en France. Les fonctions du garde-parc bénévole répondent principalement à des objectifs stratégiques du Ministère de l'environnement et du réseau des parcs nationaux naturels. Tout d'abord, il favorise la participation citoyenne (nationale et étrangère) et, de ce fait, devient un outil pédagogique de sensibilisation environnementale et de conservation par le travail-action que les gardes-parcs bénévoles réalisent sur le terrain auprès des populations locales et des touristes. Puis, il sert aussi à combler d'une part, le « vide administratif » provoqué par le manque d'effectifs sur les 59 aires protégées du pays, et, d'autre part, le manque de connaissances sur divers domaines (formation) grâce au soutien porté par les GPB aux gardes-parcs (fonctionnaires).

Les gardes-parcs bénévoles sont divisés en diverses catégories de travail et de niveaux de connaissance, allant du simple travail de main-d'œuvre et de surveillance à celui de la

[130] MALINOWSKI B., (1993), *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Gallimard, Paris. (in Vigour 2005, 189)
[131] http://www.parquesnacionales.gov.co/portal/interesting/guardaparques-voluntarios/

recherche, de la formation et de l'accompagnement touristique, entre autres. Les séjours de terrain peuvent aller de 15 jours (pour des missions ponctuelles) à six mois maximum. J'ai eu donc la possibilité de réaliser toutes ces activités dans diverses zones du pays, et par-là, de travailler avec divers groupes ethniques mais aussi avec des chercheurs.

Mon intérêt pour les parcs nationaux naturels(PNN) et les populations qui y habitent découle en grande partie de ces expériences sur le terrain en Colombie, mais aussi dans le reste de l'Amérique latine. C'est ainsi qu'en 1997 je suis partie pour la première fois sur le PNN *Isla Gorgana*[132]*,* petite île continentale qui se trouve sur l'océan Pacifique, où j'ai vécu 3 mois. Condamnée à être un pénitencier de haute sécurité (tel Alcatraz aux USA ou Poulo Condore au Vietnam) pendant les années 1960, cette île est aujourd'hui un joyau de la biodiversité pour la science et la conservation, mais aussi pour le tourisme. Les activités d'observation de baleines, la plongée sous-marine et la découverte du patrimoine historique s'avèrent centrales. Sur ce terrain j'ai eu l'opportunité de travailler avec des populations afro- colombiennes, mais aussi des touristes et des chercheurs nationaux et étrangers. Avec les populations locales, le travail a été focalisé sur les thématiques d'éducation environnementale telles que le recyclage, la pollution, la pêche durable, mais aussi la surveillance, entre autres. Avec les touristes, le travail a été dirigé tout d'abord sur la dimension de sensibilisation aux patrimoines locaux (naturel, culturel, historique) en tant que guide interprète, puis d'accompagnement et de suivi d'activités aquatiques (plongée sous-marine et tuba). Pour ce qui relève du domaine de la recherche scientifique, j'ai assuré des fonctions d'assistante de recherche (suivi, marquage, prise de données, etc.). Deux séjours comme GPB sur cette île à des intervalles d'un et de deux ans m'ont permis d'avoir une vision rétrospective des changements naturels, mais aussi socioculturels et économiques du PNN, notamment par les impacts du tourisme.

Cette première expérience de terrain est devenue la source d'inspiration de ma démarche géographique et le moteur d'un parcours de découverte socioculturelle et naturelle. Dans la même dynamique, j'ai eu l'opportunité de partir pendant 2 semaines en mission spéciale sur le sanctuaire de faune et de flore (SFF) *Malpelo*, île océanique localisée sur l'Océan Pacifique à deux jours de bateau du continent. Ce sanctuaire marin répond principalement à des missions géopolitiques (frontière marine) mais aussi de protection et de recherche aquatique, et aujourd'hui, touristiques liées à un écotourisme d'élite (plongée sous-marine). Sur ce terrain,

[132] *Gorgona*, nom donné à l'île par l'explorateur Pizarro en raison du grand nombre de serpents qui s'y trouvent. Ce nom fait allusion à la mythologie grecque où la Gorgone est représentée par une femme dont ses cheveux sont des serpents.

j'ai pu rencontrer d'autres acteurs qui interviennent dans la conservation (Marine Nationale) et observer d'autres phénomènes géopolitiques tels que la pêche illégale internationale, le narcotrafic et la pêche illégale sous-marine (plongeurs). Cette expérience m'a permis de prendre conscience de la complexité de la gestion et de la conservation d'un parc marin protégé ; d'où l'intérêt de travailler dans cette recherche sur un parc marin canadien au Québec. Mes recherches doctorales visent donc à appréhender d'autres stratégies d'action possibles sur ce type de territoires marins protégés, où l'application d'un cadre règlementaire de conservation est fort compliquée.

S'en suivront d'autres expériences de terrain que je ne mentionnerai que lorsqu'elles seront d'intérêt pour ma démonstration. Il faut savoir que les PNN colombiens sont gérés principalement sur le principe de protection *in situ* de la nature et que le travail socioculturel réalisé a été fait spécialement en zone tampon, à l'exception de l'Amazonie, où les populations sont à l'intérieur du Parc. Parmi la diversité d'espaces naturels protégés de la Colombie, j'ai eu donc l'opportunité de travailler (et de visiter) des zones très différentes : tout d'abord, des PNN de haute montagne (populations paysannes), puis des PNN localisés sur la côte Caraïbe (populations afro-colombiennes, amérindiennes et touristes étrangers), et enfin, un parc amazonien, le parc national naturel *Amacayacu,* qui fait partie de nos trois terrains d'étude, habité par des populations amérindiennes. Grâce à cette diversité d'expériences de terrain et de travail social et communautaire, j'ai pu découvrir une Colombie multiethnique, pluriculturelle et pluri-écosystémique, où l'interaction « Homme-Nature », prend une dimension importante par l'éventail de relations et d'usages possibles qui y coexistent. La dimension socioculturelle qui se dégage de celle de la conservation m'a amenée à me questionner sur les frontières établies arbitrairement par un modèle de protection exogène de la nature en Colombie, et sur le besoin de trouver des alternatives et des ajustements propres au pays afin de gérer plus équitablement ces patrimoines. D'où mon intérêt pour les parcs nationaux naturels habités (par les populations locales), puis anthropisés (par les divers acteurs qui font un usage permanent de l'espace naturel, légalement ou illégalement).

Je me suis intéressée ensuite à d'autres manières de gérer la nature, ce qui m'a poussée à interrompre mes études de philologie française pendant 6 moins en 2002 pour aller travailler (en tant que bénévole) dans deux réserves naturelles privées en Amazonie brésilienne. La première était gérée par un Allemand résidant en Colombie (Bogotá) et la seconde, par un Israélien. Dans ce contexte particulier de gestion privée-conservation, je me suis penchée vers l'observation des logiques mercantilistes de la nature et des cultures locales, dimension

économique qui prend incontestablement le dessus sur celle de la conservation. Un autre aspect qui a attiré mon attention a été celui du sectarisme religieux au sein des communautés locales. En effet, le phénomène religieux (mouvement évangélique et Témoins de Jehova) prend des proportions importantes dans les communautés amérindiennes et métisses de l'Amazonie ; il en découle des impacts socioculturels importants tels que l'acculturation et les conflits scalaires intra-culturels, en augmentation. Cette réalité a été observée plus tard dans d'autres territoires protégés isolés, dont ceux de notre thèse.

Finalement, un court voyage en Amérique latine (Équateur, Pérou, Bolivie, Brésil) m'a permis d'observer d'autres réalités particulières qui ont nourri mes expériences et mes réflexions autour de la gestion de la nature, de la diversité culturelle, du tourisme et de la conservation. Achevant une formation initiale en philologie et langues, ce parcours personnel a motivé mon intérêt par l'étude du phénomène géographique dans le discours étatique construit autour de la conservation. Mon mémoire de licence portait ainsi sur l'analyse critique du discours (ACD) de la « *Politica para el desarrollo del ecoturismo* [133]» (República de Colombia 2004). Cette politique marque la période d'ouverture du tourisme national vers une clientèle internationale et, de ce fait, intègre les parcs nationaux naturels (et ses populations) au sein d'intérêts économiques et politiques nouveaux, telles que la participation de l'entreprise privée dans la gestion de services écotouristiques, la participation locale dans la gestion des espaces naturels protégés, ou la participation des forces armées dans le contrôle territorial destiné à favoriser le tourisme étranger.

Après avoir réussi mes études en Colombie, ma formation en enseignement du français langue étrangère (FLE) m'a permis de venir travailler en France en tant qu'assistante d'espagnol à Tarbes en 2006. À la fin d'une année d'enseignement134, j'ai décidé de poursuivre des études de géographie à l'Université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA). La proximité géographique du parc national des Pyrénées en France et du parc national d'Ordesa-Mont perdu en Espagne a été significative pour ce choix. Ces parcs nationaux m'ont permis de continuer mon parcours de découverte personnelle, cette fois-ci, encadré dans un contexte académique de recherche. C'est ainsi que je me suis inscrite au master recherche en Géographie et Aménagement, spécialité Sociétés Environnement Territoires, parcours « ATA » - analyse des territorialités et de l'action en 2007.

[133] « Politique pour le développement de l'écotourisme ».
[134] Collègue Massey et Lycée Théophile Gautier (Tarbes).

Pendant mes années de master, la première année de maîtrise a été consacrée à la zone transfrontalière protégée Pyrénées-Mont Perdu, plus particulièrement sur le site de Gavarnie, fameux entre autres pour être le siège depuis 29 ans d'un festival de théâtre d'été (Sierra J. 2008[135]). Dans une dynamique de transition entre la linguistique et la géographie, j'ai analysé les enjeux qui résultent de la superposition de labels de protection sur un espace naturel protégé (PNN, parc transfrontalier, Label UNESCO) et par-là, la construction discursive des diverses représentations institutionnelles autour de la gestion patrimoniale. J'ai également décortiqué les conflits scalaires (Arnauld De Sartre, Sierra J., et Cottereau 2014) de gestion et de pouvoir sur le lieu du festival, lieu qui se trouve en zone de libre adhésion du PN des Pyrénées, mais aussi en zone labélisée par l'UNESCO, label qui prend une dimension transfrontalière. Pendant l'été, j'ai eu l'opportunité de travailler en tant qu'aide-gardienne du refuge de Baysellance, au sein du PN des Pyrénées, expérience qui m'a permis de découvrir un autre type de fonctionnement du tourisme et d'accessibilité en haute montagne.

Finalement, pendant ma seconde année de maîtrise, je me suis intéressée à la problématique de l'adaptation de politiques nationales de conservation de la nature dans des parcs nationaux à forte emprise culturelle et anthropique (Sierra Jiménez 2009[136]). Sur ce point, le parc amazonien de la Guyane, créé en 2007, m'est apparu comme un terrain d'étude riche et pertinent. Faute de moyens économiques pour aller sur le terrain à cette époque-là, je me suis donc intéressée à l'étude des diverses étapes et processus de création de ce parc amazonien et par-là, aux ajustements mis en place par la loi française au niveau institutionnel, mais aussi à l'échelle régionale et locale afin de répondre aux particularités (écosystémiques, politiques et socioculturelles) de ce territoire d'Outre-mer. Bref, pendant mes deux premières années d'étude en géographie j'en ai aussi profité pour aller visiter le parc national de la Vanoise et le parc national des Cévennes, ainsi que quelques parcs naturels régionaux. La hiérarchisation spatiale des PN français mais aussi l'importance donnée au développement économique sur les zones périphériques et la mise en place d'aménagements touristiques lourds en zones cœur (stations de ski) m'ont alors surprise.

Compte tenu de toutes ces expériences, j'ai désiré aller plus loin dans l'analyse des espaces naturels protégés en rajoutant les dimensions internationale, socioculturelle et comparative qui motivent cette contribution aujourd'hui.

[135] « Représentations et conflits territoriaux, Une analyse de représentations du Cirque de Gavarnie en tant que Patrimoine Mondial dans le discours institutionnel » (Maîtrise, 2008).
[136] « Propositions d'adaptation de politiques de protection de l'environnement : l'exemple du parc national de la Guyane » (Master, 2009).

CHAPITRE 3

COMPARAISON INTERNATIONALE, MÉTHODOLOGIES ET ANALYSE SYSTÉMIQUE DE LA COMPLEXITÉ

Ce chapitre cherche à décrire les divers aspects méthodologiques du travail de terrain. Tout d'abord, on abordera les aspects pris en considération dans le choix et la délimitation des terrains d'étude, ainsi que l'intérêt d'une démarche comparative et les méthodes scientifiques développés dans la collecte d'information (1). Ensuite, il s'agira de comprendre comment le travail de terrain a été développé et vécu, puis quelles ont été les difficultés rencontrées et les adaptations mises en place (2). Par la suite, c'est la question de l'analyse systémique qui sera abordée afin de rendre compte de la complexité du fonctionnement des parcs nationaux naturels analysés (3).

1. Choix de terrains d'étude, comparaison et méthodologies

Comme nous l'avons déjà mentionné dans la première partie, comprendre l'évolution des dynamiques de gestion et de gouvernance sur certains espaces naturels protégés en transition nous semble important pour saisir leurs changements majeurs aujourd'hui. L'analyse comparative internationale des variables économiques, culturelles et politiques au sein de ces espaces apparaît à nos yeux efficace et originale pour rendre compte de ces phénomènes. La comparaison renvoie à l'action de comparer « *d'établir le rapport qui existe entre les objets* [ou entre diverses entités], *de mettre en parallèle ou de confronter*. [La comparaison] *désigne une action, ce n'est pas un constat* […]. *La comparaison est une mise en regard explicite, dans la quête tant des ressemblances que de différences*. » (Vigour, 2005 : 8). Puisque la comparaison n'implique pas nécessairement l'usage d'un seul et unique instrument ou méthodologie d'investigation, la comparaison internationale en tant que stratégie de recherche (Lallement et Spurk 2003) nous a paru riche et pertinente pour la collecte d'informations diverses. Sur ce point, les trois terrains d'étude abordés nous permettront de travailler sur un éventail contrasté qui favorisera l'identification tant des similitudes que des différences ou encore des spécificités de chacun d'entre eux.

1.1. Intérêt spatial, politique, culturel et géographique des terrains d'étude

Le choix de nos trois terrains d'étude répond principalement à leur création récente ou à la transition de leurs politiques internes de gestion. Quatre grands types de facteurs peuvent néanmoins être soulignés : spatiaux, géographiques, culturels et politiques. Tout d'abord, en ce qui concerne la dimension spatiale, il nous a semblé intéressant de comparer trois parcs nationaux localisés sur un même Continent. Chaque terrain répond à une vision particulière de gestion de la biodiversité et des populations locales. Il s'agira ainsi d'un parc Canadien - québécois (contexte de gestion nord-américain), d'un parc français d'outre-mer (contexte de gestion européen) et d'un parc amazonien colombien (contexte de gestion latino-américain). Le premier est centré sur la découverte de grands espaces de nature et le développement du marché et des activités touristiques ; le second est plus attaché à la vision économique, sociale et politique du territoire ; et le troisième, focalisé sur une protection *in situ* de la nature, affiche un intérêt majeur pour l'ouverture à l'écotourisme international et l'intégration de territoires culturels de populations amérindiennes à la gestion du territoire protégé.

Au niveau géographique, nous avons choisi de travailler sur des territoires caractérisés par leur difficulté d'accès. Cet isolement peut découler d'une part de leur situation géographique à l'intérieur du territoire national, c'est-à-dire, d'un éloignement administratif vis à vis de la capitale du pays (cartes 8). Nous avons aussi tenu compte des spécificités géo-biologiques internes du territoire dont le relief, les écosystèmes - certains extrêmement fragiles à gérer (forêt amazonienne, eaux marines) - ou les espèces (menacées) abritées par le parc national (béluga, singes, jaguar, etc.). Ces caractéristiques rendent les territoires plus vulnérables aux pressions externes et aux politiques de gestion mises en place.

Au niveau culturel nous avons choisi d'étudier des parcs nationaux naturels habités et fortement impactés par les actions anthropiques découlant d'acteurs externes au territoire protégé. Cette dimension nous tient à cœur car elle représente une nouvelle entrée d'analyse de ces territoires « hybrides », nous permettant en conséquence de leur donner une plus grande visibilité en tant qu'objet d'étude pour les sciences sociales. De ce fait, les populations locales identifiées en tant que « résidentes du parc national » peuvent répondre à une diversité culturelle et ethnique multiple (Photos 1). Pour le terrain canadien, il s'agira des populations blanches (québécois) et amérindiennes (Première nation innu). Les acteurs externes sont principalement des touristes (canadiens et internationaux) et des entreprises privées (croisières d'observation des mammifères marins).

Carte 8. ***Situation géographique des terrains d'étude par rapport aux centres administratifs de chaque pays***

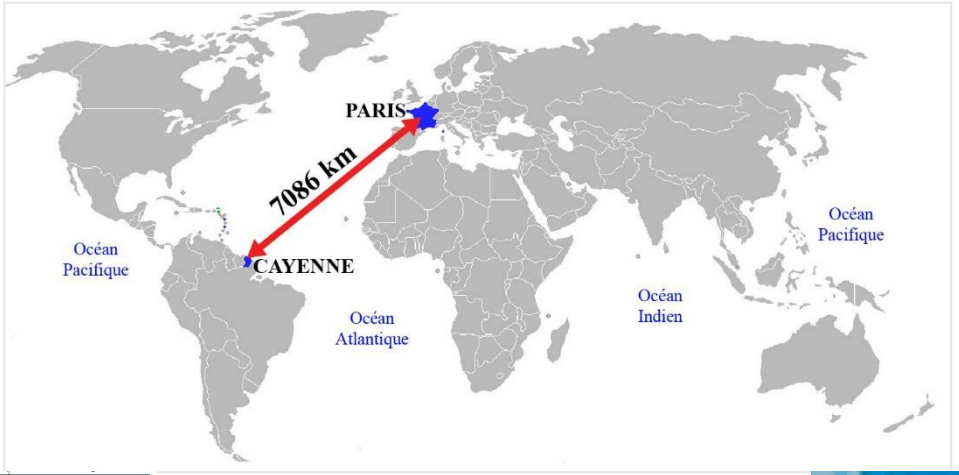

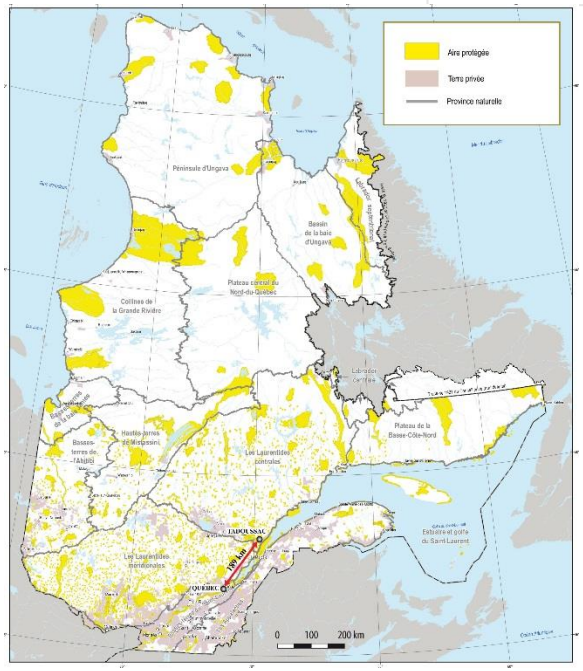

Sur les trois cartes on peut observer la distance géographique qui sépare les terrains d'étude par rapport à la capitale de chaque pays.

Pour la France, il s'agit de la distance entre Paris et Cayenne en Guyane française (7086Km). Pour le Canada, et plus particulièrement pour le Québec c'est la distance entre Tadoussac (secteur administratif du parc marin) et Montréal (189 Km). Et pour la Colombie, on note la distance entre Bogotá et Leticia, en Amazonie (1084Km).

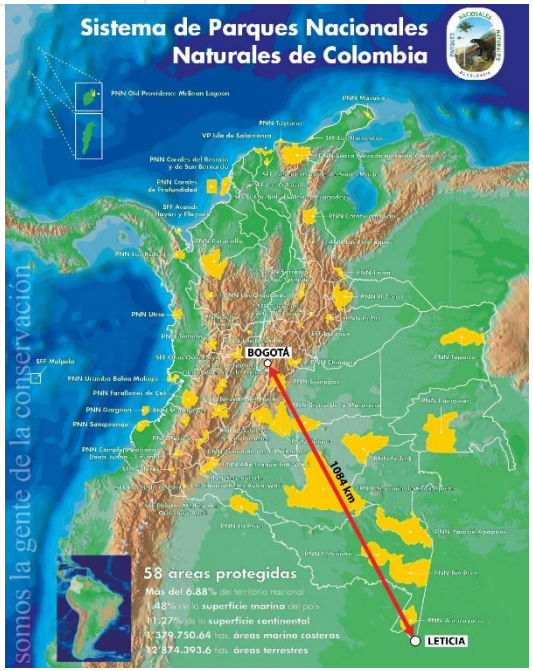

Pour le terrain français, il s'agira des populations amérindiennes (wayana[137] et wayãpi) ainsi que des populations noir marron (aluku). Le territoire protégé est habité également par des petites communautés créoles et métropolitaines. Les acteurs externes qui cohabitent (illégalement) sur le territoire protégé sont principalement des Brésiliens et des Surinamiens, entre autres[138] (Piantoni 2009). En conséquence, on trouvera aussi dans le parc national des gendarmes (lutte contre l'orpaillage illégal), très présents au sud de la Guyane, et aujourd'hui, de plus en plus de chercheurs et de touristes. Pour le terrain colombien, on trouvera plus spécialement des populations amérindiennes Ticuna ; les acteurs externes sont souvent des colons (paysans déplacés à cause de la violence) ou des populations amérindiennes voisines non résidentes du parc, ainsi que des touristes nationaux et étrangers.

Pour notre analyse comparative, nous avons privilégié la variable amérindienne comme une constante culturelle présente dans nos trois terrains d'étude. Ces populations *traditionnelles* bénéficient actuellement d'une reconnaissance internationale et quelque fois nationale, qui leur permet d'avoir une visibilité importante au sein de la conservation, et par-là, certains privilèges sur l'usage des ressources naturelles grâce à l'adaptation des dynamiques locales de gestion. Nous tenons également compte d'autres groupes culturels (Noirs marron, Paysans, Blancs) dans la comparaison mais pour un niveau de comparaison plus secondaire. Ce deuxième niveau d'analyse nous permet de comparer d'une part, la diversité de relations qui coexistent entre les gestionnaires du parc et les diverses populations d'habitants ; et d'autre part, la comparaison multiculturelle peut nous permettre aussi d'identifier quels sont les impacts de cette diversité sur la gestion et la gouvernance du parc national, et des mesures qui y sont prises en compte pour répondre à cette diversité. Enfin, la comparaison multiculturelle nous permet d'identifier les jeux d'acteurs et les types de relations qui se créent entre les diverses populations et sur quel type de motivations (revendication culturelle, économique, conservation, etc.).

[137] Sur notre terrain d'étude nous avons travaillé avec les communautés Wayana au sud-ouest du parc ; les communautés Wayãpi étant localisées au sud-est du parc.

[138] La Guyane recense des flux de migration importants. Ces flux ont été favorisés historiquement pendant la période coloniale dans une optique de peuplement du territoire. Aujourd'hui, la « prospérité » que représente la Guyane française par rapport à ses voisins, favorise l'implantation d'un grand nombre d'immigrés illégaux.

Photos 1. ***Populations locales et acteurs anthropiques présents sur les terrains d'étude***

<table>
<tr>
<td>Guyane
Populations noir marron – aluku
Clichés Sierra J. M., 2012</td>
<td>Guyane
Population amérindienne – wayana
Clichés Sierra J. M., 2012</td>
</tr>
<tr>
<td> </td>
<td> </td>
</tr>
<tr>
<td>Colombie
Populations amérindienne –ticuna
Clichés du PNN Amacayacu, 2010</td>
<td>Québec
Première nation innu
et entreprises de croisières
Cliché Sierra J. M., 2011</td>
</tr>
<tr>
<td>
 </td>
<td>
Clichés du Conseil de bande
ESSIPIT
 </td>
</tr>
</table>

Finalement, au niveau politique, nous avons choisi de travailler avec des territoires complexes de par leur superposition territoriale et donc, politique. En effet, la superposition de pouvoirs de gouvernance qui découle de celle des territoires (administratifs, protégés, culturels) apporte une « couche » supplémentaire aux défis de gestion locale. Pour le Canada, il s'agit principalement d'une superposition politique entre le niveau étatique national et le niveau provincial du Québec. Puis, au niveau local, il s'agit d'une superposition territoriale et culturelle entre le territoire protégé et celui de la réserve de la Première nation innu, dont une partie du territoire est actuellement en processus de revendication auprès des gouvernements canadien et québécois.

Pour la Guyane, il s'agit d'une part, d'un conflit de pouvoir entre les instances métropolitaines (dont le Conseil Général) et les instances régionales d'Outre-Mer (Conseil Régional et autres) sur le sud guyanais, aujourd'hui devenu parc amazonien. D'autre part, on relève de même un conflit de légitimité entre les autorités coutumières (wayana et aluku) et les représentants nationaux et régionaux. Enfin, c'est aussi un conflit géopolitique entre zones frontalières (Surinam et Brésil). Quant au cas colombien, on trouve un conflit de superposition territoriale entre le parc national et les divers *resguardos* ou territoires amérindiens qui y habitent.

Bref, ces quatre dimensions nous permettent d'avoir un éventail d'éléments à comparer entre nos trois terrains d'étude, tant par ces similitudes que par ces différences ou ces complémentarités et spécificités. Notre démarche comparative est destinée à mettre en évidence les impacts de chacune de ces dimensions sur la gestion territoriale, et par-là, des transformations majeures dans la gestion des parcs nationaux naturels anthropisés.

1.2. Intérêt de la comparaison internationale entre trois terrains d'étude particuliers

L'exercice de la comparaison internationale en sciences sociales est de plus en plus répandu depuis les années 1960, non seulement comme méthode mais aussi comme stratégie de recherche (Lallement et Spurk 2003 ; Dogan et Pélassy 1980 ; Vigour 2005). Elle prend une place importante dans le contexte social actuel à cause des effets de la mondialisation, des changements climatiques globaux et des nouveaux enjeux géopolitiques qui en résultent. Difficile, abstraite et subjective, la comparaison internationale apparaît ainsi comme une méthode d'analyse plurielle (Jucquois et Vielle 2000). Elle fait appel à plusieurs méthodes de collecte et d'analyse d'informations (quantitatives et qualitatives) ; celles-ci permettent de prendre du recul face à des objets d'étude très différents les uns des autres et par-là, de saisir

les similitudes et les différences qui peuvent ensuite favoriser une meilleure compréhension d'une situation ou contexte complexe au niveau international.

En pratiquant la comparaison internationale, « […] *on gagne à éclairer les faits sociaux à la lumière de leur singularité et déterminants multiples pour pouvoir, le cas échéant, peser sur leur transformation* » (Lallement et Spurk 2003 : 9). Tel est le cas de notre objet d'étude. En effet, habitués à entendre parler des parcs nationaux et des injustices infligées aux populations locales, souvent expulsées des périmètres de protection, il nous a semblé intéressant d'analyser le cas inverse. C'est-à-dire, des parcs nationaux qui intègrent, ou qui reconnaissent l'existence, des populations locales au sein du périmètre protégé, ainsi que divers autres acteurs. En effet, divers parcs naturels nationaux habités ont été (ou sont) gérés selon les cadres du modèle de protection de la nature *in situ* traditionnel (*wilderness*). Or, actuellement dans ces mêmes parcs nationaux les gestionnaires sont en train de modifier leurs pratiques classiques vers d'autres plus ouvertes et participatives auprès des populations résidentes, acceptant de ce fait leur présence dans le territoire protégé et les ajustements nécessaires à y mettre en place. Ces parcs nationaux en transition apparaissent de ce fait comme un objet d'étude innovateur et intéressant à comprendre à l'échelle internationale, notamment au niveau de la gestion mise en place sur ces espaces à caractère hybride.

Comme nous l'avons souligné précédemment, nos trois terrains d'étude sont proposés comme champs expérimentaux de cette recherche comparative internationale. D'après Dogan et Pélassy, « *Les résultats* [d'une recherche comparative] *sont d'autant plus synthétiques que le nombre de cas étudiés est grand et les pays à comparer contrastés* » (Dogan et Pélassy 1982 *in* Vigour :187). Dans cette même réflexion nous avons donc fait le choix de comparer trois cas d'étude au lieu de deux. Ce choix tente d'une part d'affiner la comparaison et d'autre part, de favoriser la stabilité et l'équilibre et non la confrontation directe qui peut résulter d'une comparaison binaire. Dans la comparaison d'au moins trois cas d'étude, ceci est possible par l'identification d'un « […] *modèle intermédiaire ou en conservant un cas témoin, jugé moins sensible au changement* […] » (*Ibid*., 187). En ce qui nous concerne dans cet exercice de comparaison triangulaire (schémas 4), nous avons choisi un cas d'étude central par l'importance des modifications qu'il présente : le parc amazonien de la Guyane (PAG).

Après avoir passé quelques mois sur chaque terrain d'étude, nous avons jugé que le cadre de complexité, de transition et de vulnérabilité du cas guyanais mérite une attention toute particulière au sein de cette comparaison (voir troisième partie). De même, la richesse d'informations collectées pendant notre séjour en Guyane nous permet de faire des

comparaisons ponctuelles avec nos deux autres cas d'étude (PNNA et PMSSL) sur des variables concrètes (culturelles et économiques) qui sont au cœur de nos questionnements. Nous avons constaté que le cas guyanais apparaît comme un terrain intermédiaire entre les cas colombien et le cas québécois. Du point de vue économique, le PAG commence un processus de développement local et écotouristique qui est déjà bien avancé dans le PMMSL et moins développé dans le PNNA. Du point de vue culturel, les populations locales sont très contrastées : les *Ticuna* de la Colombie se trouvent dans un processus de modernisation constante depuis les années quatre-vingt, notamment avec leur intégration au marché touristique durant la dernière décennie. Alors que les *Innu* de la réserve *Essipit* sont reconnus par leur mode de vie occidental et moderne ainsi que par la réussite de leurs activités économiques en lien avec l'écotourisme. Les populations amérindiennes *wayana* et noirs marron *aluku* de la Guyane sont au début de ce processus, notamment depuis la signature de la charte du parc national en 2013. Il s'avère donc intéressant d'analyser comment le stade d'intégration de ces populations dans l'économie et le tourisme influencent les politiques de gestion et de gouvernance du territoire protégé.

Or, l'exercice de la comparaison est compliqué et comporte, comme toutes les autres méthodes, des limites dans l'interprétation des données comparées. Aussi cet exercice de recherche comparative ne vise-t-il pas à être ambitieux et exhaustive, mais modeste. Nous essayerons donc de proposer une analyse ponctuelle, claire et argumentée afin de rendre compte des réalités actuelles de nos terrains d'étude, et par là, de mettre en lumière la transition de ces espaces protégés à l'échelle internationale, dont plus particulièrement sur le continent Américain. Finalement, nous souhaitons aussi motiver et faciliter d'éventuelles recherches futures sur ces mêmes territoires et objets d'étude. Nous espérons donc que cet exercice comparatif sert de moteur de départ pour d'autres recherches en sciences sociales.

Schéma 6. ***Comparaison triangulaire de terrains d'étude***

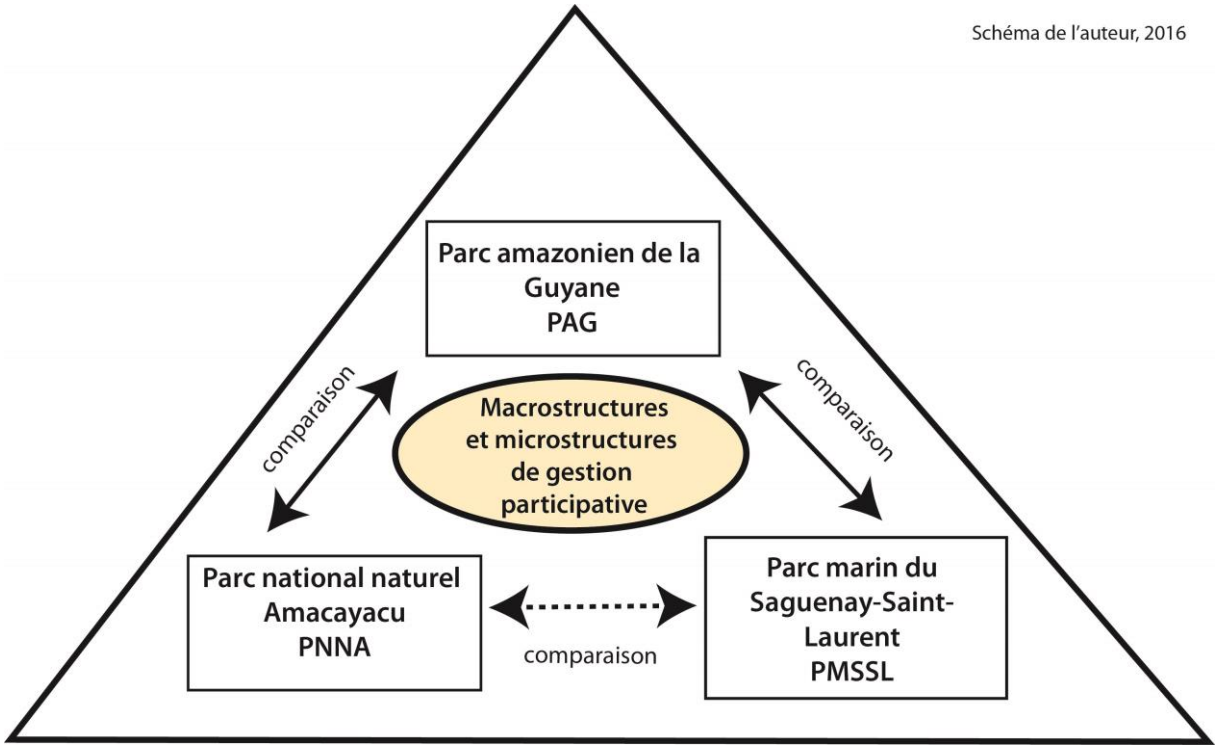

La comparaison triangulaire privilégie un cas d'étude central, ici le Parc amazonien de la Guyane. Il est un terrain intermédiaire entre un cas latino-américain, où la reconnaissance culturelle est centrale, et un autre cas nord-américain, où la dimension économique prend le dessus. La structure et le fonctionnement de macrostructures et de microstructures de gestion participative seront donc privilégiés pour l'analyse.

1.3. Méthode et méthodologies : retrouver la complémentarité dans les ressources

Comme nous venons de le voir, notre méthode de recherche est construite autour de la comparaison internationale. Il s'agira ainsi de trouver les similitudes et les différences majeures de gestion du territoire protégé entre nos trois terrains d'étude. Notre travail de recherche résulte néanmoins d'une démarche pluridisciplinaire et qualitative (Paillé et Mucchielli 2012 ; Dumez 2013 ; Gavard-Perret et al. 2008) affinée à travers « l'assemblage » de diverses méthodologies des sciences sociales. Chacune d'entre elles nous a apporté des informations significatives et complémentaires sur notre objet d'étude, nous permettant par la suite d'avoir une vue d'ensemble des territoires protégés, de ses acteurs et de ses enjeux. Durant la période d'exploration et de réalisation de nos terrains nous avons été confrontés à des épisodes difficiles inattendus. Ces expériences nous ont amené à nous questionner sur la manière dont nous avions envisagé d'étudier ces territoires et leurs populations dans une première phase de la recherche.

L'altérité culturelle et politique rencontrée nous a de ce fait mené à mettre en place des adaptations et des improvisations sur notre manière d'agir, de réagir et de concevoir nos méthodes de recherche. Nos expériences de terrain passées sur des parcs nationaux de l'Amérique latine ont facilité ces ajustements aux terrains. Les adaptations et improvisations font partie de l'expérience ; ainsi, elles constituent également une méthodologie empirique qui apporte à nos yeux une richesse supplémentaire à la manière dont les terrains ont été observés, vécus, analysés et déchiffrés.

Comme dans d'autres disciplines relevant des sciences sociales et humaines, le travail de recherche se construit dans un va-et-vient entre la démarche théorique et l'expérience. Les allers-retours entre ces deux composantes permettent au chercheur d'avoir une vision plus claire de son objet d'étude, et en conséquence, d'ajuster régulièrement la théorie au contexte et le contexte à la théorie. Cette contribution est la résultante de cette valse théorico-expérimentale, où le travail approfondi d'observation, de participation et de partage du quotidien sur chaque communauté étudiée, nous a permis de « voir plus clairement » les réalités locales actuelles sur ces aires de conservation. Dans un premier moment de la recherche nous avons privilégié une démarche méthodologique hypothético-déductive focalisée sur la notion d'adaptation. Nous avons réalisé à ce sujet un travail bibliographique sur l'évolution de cette notion dans les diverses sciences sociales, dont la géographie (Taché 2003; Simonet 2009). Cette première étape nous a aidés à formuler les premières hypothèses et problématiques de recherche, mais aussi à choisir nos terrains d'étude.

Cette première étape de la thèse a été aussi consacrée à trois volets : un premier volet administratif concernant les démarches de visa (Canada) et de titre de séjour auprès de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques. Un second volet logistique fut consacré à la prise de contact auprès de divers acteurs territoriaux dans chaque pays et parc national, et enfin, un troisième volet (méthodologique) consacré à la réflexion et l'élaboration des premiers outils destinés à la collecte d'information (enquêtes de terrain et grilles d'entretien) à l'image des manuels méthodologiques (Dumez 2013; Gavard-Perret et al. 2008; Demazière et Dubar 1997; Vigour 2005). Ces premiers outils ont été construits dans l'intérêt de comprendre les diverses représentations culturelles des populations résidentes, des gestionnaires et des acteurs privés autour du parc national, ainsi que de leur degré d'acceptation mutuelle. Une fois sur les terrains, ces outils ont été « éliminés » ou adaptés aux réalités rencontrées.

Regardons maintenant de manière générale quelles ont été les méthodes déployées dans la collette d'informations et comment ces expériences nous ont aidé à aboutir à une reformulation de l'objet d'étude grâce à une démarche inductive, plus centrée sur l'observation et l'expérience directe sur les territoires protégés.

1.3.1. L'observation et le partage du quotidien : une méthodologie empruntée à l'ethnologie et à l'anthropologie

> Les sciences sociales « […] *doivent traiter de la conduite humaine et de son interprétation par le sens commun de la réalité sociale* […]*, une telle analyse renvoie nécessairement au point de vue subjectif, à savoir l'interprétation de l'action et de ces contextes du point de vue de l'acteur* […] [139]» (*in* Luze et Hess 1997:17)

Pour être en mesure de saisir les dynamiques d'action et d'interaction entre divers interlocuteurs et acteurs de l'espace naturel protégé, le chercheur doit observer (et partager, si possible) les actions et les activités les plus courantes de la vie de tous les jours et de questionner les acteurs sur ces activités. Pour mener à terme ce travail d'observation, les démarches anthropologique et ethnologique nous ont semblé centrales. Tenant compte des spécificités et des complexités (culturelles, politiques, économiques) des terrains d'étude, nous avons choisi de réaliser un séjour d'observation de cinq à six mois au sein de chaque parc national. Ce choix nous a permis d'une part, de vivre avec les populations locales et par-là, de comprendre leur culture ainsi que leurs relations à la nature, à leur territoire et au parc national. De même, ce séjour de longue durée a favorisé l'observation d'interactions diverses entre les populations locales elles-mêmes, et de celles-ci auprès de gestionnaires du parc et des acteurs externes. D'autre part, cette immersion nous a aussi aidé à créer des liens de confiance avec certains gestionnaires et gardes-parcs, ce qui a facilité par la suite l'observation de leurs activités quotidiennes et l'échange autour des situations difficiles qu'ils éprouvent dans leur travail.

Notre travail d'observation a été de deux ordres : une observation participante et une observation à distance, ceci dans le but d'avoir un regard pluriel (de l'intérieur et de l'extérieur) des actions et des acteurs du territoire en prenant une « distance variable » (Commaille, 2000 in Vigour 2005, 201) d'observation tout au long du séjour. D'un point de vue sociologique, l'observation participante englobe l'idée de « compréhension de l'autre dans le partage d'une condition [activité] commune » (Touraine 1978). C'est ce partage que nous avons privilégié tout au long de nos séjours à des niveaux scalaires différents. Du point de vue anthropologique,

[139] SCHUTZ Alfred (2008), *Le chercheur et le quotidien.* Klincksieck.

Claude Lévi-Strauss affirme que le chercheur étant extérieur à la culture qu'il étudie, il peut en interroger les implicites et les évidences pour les déconstruire et les analyser (Lévi-Strauss 1983). De même, il défend la dimension comparative dans l'observation dans la mesure où le corpus de connaissance que le chercheur (l'observateur) se forge, est le résultat de l'exploration et de l'observation de la diversité des sociétés et des cultures existantes (ou ayant existé).

Dans la période d'immersion profonde et donc d'observation participante, nous avons travaillé principalement sur deux catégories d'acteurs : les gestionnaires et les populations. D'une part, nous avons accompagné les gardes-parcs dans leurs missions de terrain ainsi que pendant leurs interventions auprès des divers acteurs territoriaux. De même, nous avons pu assister à des réunions (internes et externes) et à des animations diverses menées par l'institution auprès des acteurs locaux. D'autre part, nous avons participé aux activités culturelles (traditionnelles) des populations locales résidentes (chasse, cueillette, pêche, agriculture, tourisme, rituels, fêtes, etc.). Finalement, nous avons aussi participé aux activités touristiques proposées par les entreprises privées sur certains parcs, où nous avons pu échanger avec les employés et les touristes.

En ce qui concerne l'observation à distance, le but a été de sortir d'un cadre d'observation « organisé » où les acteurs sont conscients de notre présence, pour privilégier un regard « invisible » sur le quotidien de ces mêmes acteurs. Pour ce faire, nous avons choisi des lieux d'observation stratégiques à l'intérieur de communautés, mais aussi dans les diverses installations d'accueil des parcs nationaux ou des lieux touristiques. Ces lieux ont été choisis par leur fonctionnalité en tant que carrefours de passage et d'échange. Ils nous ont permis d'avoir un regard direct sur les comportements naturels des habitants et des gestionnaires au moment réel des interactions. Afin de consigner toutes les informations recueillies et nos commentaires, nous avons tenu des journaux de terrain dans chaque pays.

1.3.2. Les entretiens de terrain, un outil sociologique pour favoriser la découverte de l'autre dans le temps et dans l'espace

Dans le cadre d'une compréhension spatiale et socioculturelle de nos terrains de recherche, l'entretien (individuel et collectif) devient un outil indispensable pour saisir les divers points de vue des acteurs autour de la question de la gestion des espaces naturels protégés (anthropisés). En tant qu'étranger, le chercheur se doit de découvrir et de comprendre au minimum les contextes sociaux locaux, les représentations culturelles de leurs habitants ainsi que la logique des activités qui s'y réalisent. Pour ce faire « […], [le chercheur] *peut s'en approcher au maximum, observer attentivement ceux qui* [y habitent et qui] *exercent* [une

activité], *les interroger, leur demander de la commenter et rapporter aussi fidèlement que possible leurs témoignages* » (Luze et Hess 1997, 22). La parole des acteurs interviewés nous permet ainsi de comprendre « […] *ce que le sujet vit ou a vécu, son point de vue sur « le monde » qui est son « monde » et qu'il définit à sa manière* » (Demazière et Dubar 1997, 7). Ainsi, la comparaison des divers entretiens permet de distinguer des réalités ponctuelles et des faits marquants par la signification que divers acteurs accordent à ces mêmes réalités. Mais aussi, l'analyse comparative des entretiens fait émerger diverses catégories ou typologies de perception des réalités sociales précieuses pour répondre à nos questionnements de recherche.

Pour mener à terme cette méthodologie, divers points doivent être mentionnés. Tout d'abord, le choix des acteurs a été influencé par les conditions et les demandes particulières des terrains. Sur ce point, une demande particulière a été faite au sein du parc amazonien de la Guyane – PAG, afin d'analyser les représentations locales (wayana et aluku) autour des dispositifs de gestion participative mis en place sur leurs territoires culturels. En général, certaines constantes ont été privilégiées : la représentativité des divers niveaux scalaires participant du projet territorial aux échelles nationale, régionale, locale et micro locale, la représentativité entre hommes et femmes, et enfin, la diversité d'âges (jeunes, adultes, anciens). Une des limites de cette étude a été cependant le manque de représentativité de femmes dans nos entretiens par rapport aux hommes. En effet, dans les communautés « traditionnelles », ce sont les hommes qui ont le pouvoir de la parole et qui parlent le plus souvent la langue dominante. Au sein du corps de gardes-parcs la représentativité de femmes est largement inférieure à celle des hommes. De même, les barrières de la langue (langue locale) ne nous ont pas permis d'échanger comme nous l'aurions voulu avec les femmes des diverses communautés.

Parmi les catégories d'acteurs rencontrés[140], on peut mentionner des représentants des institutions environnementales, des gestionnaires, des élus locaux, des maires et des chercheurs, mais aussi, des représentants locaux tels que des autorités locales (traditionnelles), des leaders communautaires, des gardes-parcs locaux, des chasseurs, des commerçants, des agriculteurs, etc. Enfin, nous avons également échangé avec des guides touristiques, des animateurs, des capitaines de bateau, des touristes, des gendarmes, des instituteurs, des orpailleurs, entre autres.

[140] Parmi les catégories d'acteurs rencontrés citons : les acteurs politiques et ministériels, les gestionnaires des parcs nationaux, les gardes-parcs, les scientifiques, les acteurs économiques, les responsables des ONG et des associations, les chefs coutumiers, les touristes et les habitants. Parmi ces dernières : les chasseurs, les pêcheurs, les *leaders* communautaires ainsi que des hommes et des femmes des diverses familles. Nous avons aussi parlé avec des gendarmes, des orpailleurs et des instituteurs.

Cet éventail, très riche en informations, nous a permis d'avoir un regard d'ensemble des territoires ainsi que de leurs spécificités.

Ensuite, nous avons donné une place importante à la durée et au nombre d'entretiens élaborés ainsi qu'à leur répétition dans le temps. Tenant compte des contextes locaux tendus et contraignants, nous avons donc décidé de faire plusieurs entretiens (entretiens multiples) avec les mêmes acteurs à différents moments du séjour. Ceci nous a permis de dépasser les barrières de la méfiance des premières rencontres et de valider ou pas par la suite des informations reçues au début de notre séjour. Ces aspects ont varié en fonction des acteurs rencontrés et des terrains. Ils nous ont permis de recueillir des témoignages riches en information. De manière générale nous avons réalisé une vingtaine d'entretiens par terrain, à l'exception de la Guyane, où le nombre de rencontres a largement dépassé ce chiffre afin de répondre aux demandes de la convention de recherche signée avec le PAG (cf. Annexe 3). En moyenne, les entretiens ont eu une durée oscillant entre une et trois heures.

Quant aux entretiens multiples, ils ont été réalisés au début, au milieu et en fin de séjours. Nous avons aussi privilégié des contextes de rencontre diversifiés (formel, informel, familial, festif) afin de créer des conditions d'échanges contrastés et d'avoir des informations complémentaires sur des sujets délicats ou difficiles à aborder dans une première entrevue. Pour d'autres acteurs, les entretiens multiples ont été la réponse à des difficultés de disponibilité, d'accès aux territoires, de traduction, de climat, ou d'un sentiment de méfiance de la part des personnes interviewées. Cette démarche a favorisé la création de « liens éphémères » auprès des populations et des acteurs qui refusaient de nous parler au début de notre séjour. Le fait de rencontrer les mêmes personnes à différents moments du travail de terrain a été également « productif » car ce choix nous a permis de passer d'un discours souvent institutionnel et fort encadré, à un autre plus personnel et critique. En effet, dans les contextes complexes, nous nous sommes rendu compte que les premiers entretiens ont le plus souvent servi à réaliser une analyse et une découverte dialogique « interviewé – intervieweur » plus qu'à la collecte d'informations pertinentes. Ce sont les personnes rencontrées à trois ou quatre reprises qui nous ont donné des informations considérables à la fin de notre séjour (quatre ou cinq mois après le premier contact). D'où l'importance de la durée du terrain et de l'interaction menée par le chercheur avec la diversité d'acteurs.

Dans le but de favoriser les échanges, la dimension de la comparaison internationale a été mise en valeur au sein même de la discussion comme une stratégie discursive. En effet, on s'est rendu compte rapidement que le fait de parler de « comment ça se passe sur les autres terrains »

constituait un bon déclencheur des discussions. De ce fait, les acteurs s'intéressaient à notre travail, les réalités exogènes leur permettant d'apporter un regard critique et réflexif sur ce qu'ils vivaient et observaient sur leur propre territoire. Cette stratégie a été utilisée dans la plupart des rencontres, à tous les niveaux scalaires. Enfin, pour certains entretiens, la langue employée (espagnol, français, portugais, anglais) a été aussi favorable à la discussion. Les personnes interviewées ont en général tenu compte de notre effort de communication et se sont montrées accessibles et compréhensives.

En conclusion, cette démarche s'est avérée très riche en rencontres et en informations. Certains entretiens éphémères - non prévus dans nos choix principaux - ont finalement apporté des informations complémentaires à nos questionnements, facilitant notre compréhension de l'histoire des populations résidentes et de territoires, élargissant ainsi nos connaissances globales sur l'ensemble parc national naturel anthropisé. Toutes les informations recueillies pendant les séjours de terrain ont été prises en compte dans un cadre de compréhension et de comparaison générale, puis, sélectionnées et délimitées dans un cadre plus spécifique consacré à l'analyse de dispositifs de gestion étudiés. De ce fait, pour le corpus final de cette contribution, nous avons fait le choix de privilégier un nombre réduit d'entretiens (dix par terrain) et d'établir des liens avec les autres (si nécessaire) pour argumenter nos analyses. Ce choix a été fait principalement par rapport à la pertinence des acteurs et des informations recueillies autour de la question centrale de l'évolution des dynamiques de gestion dans des parcs nationaux habités ou en transition.

L'ensemble des entretiens résultant du travail de terrain d'un an et demi sera exploité plus tard dans des articles pluridisciplinaires. De ce fait, nous pourrons aborder en profondeur les dimensions politique, culturelle et économique de ces territoires hybrides de conservation, tant individuellement que dans la même dynamique de comparaison développée dans cette thèse.

1.3.3. Les enquêtes de terrain, un outil révélateur du mécontentement local

Avant de partir sur les terrains, l'outil de l'enquête nous paraissait indispensable pour saisir les représentations locales dans un but quantitatif. Or, *in situ*, cet outil s'est avéré difficile à mettre en place auprès de certaines communautés, notamment en Guyane française. D'une part, certains acteurs ne voulaient pas répondre aux enquêtes, par méfiance ou par indifférence envers le parc national ; les enquêtes étaient simplement remplies de manière mécanique par un « je ne sais pas », « ça ne m'intéresse pas ». Ce comportement nous a néanmoins donné des informations intéressantes sur comment les populations locales accueillaient le parc national à

ce moment-là, leurs réponses étant leur manière de revendiquer leur mécontentement. D'autre part, certains résidents nous ont exprimé leur agacement face à cet outil de recherche, notamment au niveau économique. Ils considèrent que répondre aux enquêtes constitue un réel travail (celui d'informateur) et que pour cette raison, ils doivent être rémunérés. Sur ce point, un « *abuelo* » (ancien) m'a dit un jour en Colombie : « la participation à la recherche, même en tant qu'informateur, devrait être prise en compte comme un travail local et être valorisé en tant que tel ». Il est vrai que sur certains secteurs isolés au sein de parcs nationaux on observe plus de chercheurs que de touristes, « donner des informations » représente donc une des seules sources « d'emploi » pour ces habitants. Il s'agit aussi d'une saturation et d'un « ras-le-bol » des abus commis depuis de décennies par l'homme blanc sur ces populations.

Pour répondre à ce handicap opérationnel, nous avons essayé de travailler avec certains membres représentatifs des communautés (deux ou trois) dans une démarche de recherche participative. Le but était de payer ces personnes locales pour qu'elles réalisent les enquêtes auprès des autres habitants. Mais cette option n'a pas porté les fruits souhaités. D'une part, les habitants ont continué à demander de l'argent en contrepartie de leur collaboration, certains se retournant même contre les enquêteurs qui ont refusé par la suite de continuer le travail. D'autre part, nous nous sommes rendu compte que les enquêtes avaient était remplies par une même personne, aspect qui dévalorisait totalement la démarche. Nous avons donc abandonné cet outil pour privilégier ceux de l'observation et de l'échange.

Au Québec la réalité a été toute autre. Dans le cadre d'une demande particulière liée au suivi d'un nouveau dispositif de gestion autour de l'observation de baleines par les bateaux de croisières (cf. chapitre 6), nous avons mené sur le territoire protégé du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent toute une série d'enquêtes auprès des touristes, des capitaines et des animateurs. Les observations recueillies ont étés restituées aux gestionnaires chargés du projet via un compte rendu à la fin de notre séjour. Il nous a permis de constater les atouts et les enjeux de la première année de mise en place de ce dispositif de gestion d'activités en mer. Il serait donc intéressant d'y retourner pour voir les évolutions actuelles.

1.3.4. L'analyse lexicale, comprendre les perceptions politiques portées sur la conservation et les habitants du parc national

L'analyse lexicale de documents-cadre de gestion permet de rendre compte de l'idéologie politique qui encadre les actions et les relations sociales sur les espaces naturels. Le paradigme politique (Depraz 2008) de chaque pays - par les représentations et les éthiques de protection de la nature qu'il défend - tente de construire sur le terrain un système territorial à l'image de

l'idéologie politique dominante. Les concepts employés dans le discours institutionnel sont à ce propos des révélateurs majeurs de cette construction politique. Ils peuvent nous donner des informations ponctuelles sur la perception de l'altérité et de ce fait, sur les dynamiques de participation auprès des populations résidentes et des acteurs locaux. Tenant compte que cette contribution de recherche ne porte pas sur une analyse linguistique ou discursive proprement dit, mais géographique, l'analyse lexicale apparaît ici comme une source d'information complémentaire, mais non centrale de notre analyse.

Initialement, l'analyse discursive des documents-cadre de gestion avait était envisagée dans une première étape de notre travail. Or, elle a été écartée pour diverses raisons : d'une part, à cause des difficultés rencontrées dans l'obtention de ces documents-cadres en format original. Cet handicap limitait les possibilités d'analyse textuelle par des logiciels linguistiques spécialisés. D'autre part, on a constaté un écart important entre les documents de chacun des parcs au niveau contextuel (terminologie employée, date de création, approfondissement) et au niveau du contenu (dimensions abordées, longueur du document, langue). De plus, concernant la charte du parc amazonien de la Guyane, celle-ci était inachevée et en processus de révision et de correction lors de notre séjour. Pour toutes ces raisons nous nous sommes donc restreints à une analyse lexicale plus modeste, développée tout le long de nos réflexions, notamment autour de champs lexicaux qui font allusion aux variables culturelle et économique.

Si la première étape de notre recherche a été réfléchie dans le cadre d'une approche hypothético-déductive autour de la question de l'adaptation[141], la phase de terrain nous a permis de valoriser l'approche expérimentale, empirique et donc inductive. De ce fait, grâce à nos premières expériences de terrain au Québec, puis en Guyane, nous nous sommes rendu compte que l'aspect anthropique, et donc de l'habiter, apparaissait comme une question centrale dans la compréhension de l'évolution de certains territoires de protection aujourd'hui. En conséquence, notre intérêt premier sur l'adaptation a basculé vers celui de la compréhension du phénomène d'anthropisation des espaces naturels protégés.

En résumé, notre démarche méthodologique pluridisciplinaire a été réfléchie dans une logique de triangulation (Jick 1979 ; Vaivio et Sirén 2010) ou de ce qu'on peut appeler recherche multiméthode. La triangulation vise à avoir diverses sources d'information et angles d'analyse sur un même objet d'étude. Elle permet d'approfondir la comparaison de nos terrains par la complémentarité d'informations recueillies. De ce fait, l'incertitude de l'analyse des

[141] L'intérêt porté sur l'adaptation était limité à celui de comprendre comment les populations locales s'adaptent au parc nationaux et vice-versa.

données et de leur interprétation est réduite[142], permettant d'avoir des résultats plus fiables car validés par diverses méthodes.

2. L'expérience des terrains par une femme géographe : accessibilité, vécu, adaptations et enjeux

Être une femme, colombienne, chercheuse et blanche[143]… atouts ou inconvénients pour la réalisation d'un travail de terrain dans des territoires complexes, voire hostiles ? … En fait, les deux à la fois. Chaque terrain d'étude m'a dévoilé des regards multiples sur ces critères qui passent souvent inaperçus ; certains aspects m'ont ouvert des portes, d'autres au contraire les ont fermées. Mais à la fin, tous m'ont été constructifs pour avoir un regard critique sur le travail que nous, chercheurs, réalisons avec des populations locales, dans un contexte d'espaces naturels hostiles et difficiles à saisir. Le jeu de l'altérité est dialogique puisque l'observateur devient à son tour observé, jugé et questionné. Le terrain se dévoile ainsi comme un jeu constant de lâcher prise et de construction d'un rapport de confiance, souvent éphémère, envers l'autre. La condition féminine apporte aussi une touche particulière au travail de terrain ; les rapports de genre ont eu incontestablement une influence directe sur les informations recueillies … ou pas.

2.1. Comment l'aventure a commencé : accès aux territoires et financement des terrains

L'accès et le financement de chaque terrain d'étude ont été très différents. Engagée et obstinée dans l'importance de la comparaison de trois parcs nationaux particuliers, la question du financement se posa à plusieurs reprises ; l'abandon d'un des trois terrains a été même envisagé à un moment donné de la recherche.

Mes premières années de thèse ont été financées grâce à l'allocation de recherche que j'ai obtenue (2009-2012) au sein du laboratoire SET (Société Environnement Territoire) de l'UPPA. Or, cette entrée économique apparaissait largement insuffisante pour parvenir à financer mes terrains d'étude à l'étranger tout en assurant les conditions de logement et du quotidien sur Pau. Malgré cela, j'ai décidé de partir pendant l'été 2011[144] sur mon premier

[142] « *Once a proposition has been confirmed by two or more independent measurement processes, the uncertainty of its interpretation is greatly reduced. The most persuasive evidence comes through a triangulation of measurement processes* ». WEBB, E. J., CAMPBELL, D. T., SCHWARTZ, R. D., and SECHREST, L. (1966). *Unobtrusive Measures: Nonreactive Measures in the Social Sciences*. Chicago: Rand McNally.

[143] Pour les populations locales j'ai été considérée comme une femme blanche en raison de la clarté de ma peau et de la couleur de mes yeux.

[144] Ordre de mission du 24/04/2011 au 27/09/2011

terrain d'étude, le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) au Québec-Canada, en assurant le financement total d'un séjour de cinq mois avec mes économies. L'accès au terrain a été possible grâce à une rencontre inattendue lors d'un colloque franco-québécois autour de l'adaptation au changement climatique (Paris en juin 2010[145]). Pendant trois jours j'ai pu échanger avec un représentant du ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP), aujourd'hui ministère du Développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)[146]. Il a été intéressé par mon travail, devenant mon interlocuteur auprès de divers responsables du MDDEP. Au même temps, j'avais pris contact avec deux professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Sylvie Miaux, docteure en géographie de l'UPPA, et Marie Lequin, spécialiste dans le secteur des loisirs et du tourisme, bonne connaisseuse du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Elles ont été mon soutien institutionnel et académique au Québec, ce qui a facilité d'une part mes démarches administratives de visa auprès du gouvernement canadien et d'autre part, la recherche documentaire.

De même, j'ai eu un contact avec Marie Lavoie, professeur d'économie de l'Université de York à Toronto. Nous nous sommes rencontrées pendant un colloque international en Guyane en 2011, quelques mois avant mon départ. Elle m'a hébergée au Québec et a été un contact clé pour comprendre les « codes » québécois. Après des échanges multiples avec les chargés de projet et les gestionnaires du MDDEP, il s'en suivra toutes les démarches relatives à l'obtention du visa, puis à l'élaboration d'une grille d'entretien avec les personnes que je souhaitais interviewer. Une fois à Québec, j'ai fait la rencontre de Rodofl Balej au MDDEP, coordonnateur de la stratégie québécoise des aires marines protégées depuis 2002. Il m'a expliqué les enjeux et les particularités de gestion de cette aire marine protégée et m'a mis en contact avec différents acteurs clés du processus de création de cette première aire marine du Québec. Parmi eux, Marc Pagé, de Parcs Canada, secrétaire du comité de coordination du parc marin (1998-2005) et chargé de relations partenariales. Il s'est chargé de mon accueil et de me présenter à l'équipe de Parcs Canada et de la Sépaq (Québec) à Tadoussac. De même, grâce à lui, j'ai pu rencontrer facilement les membres du Conseil de bande de la Première nation innu *Essipit*, dont Réginal Moreau, directeur de ce conseil, qui m'a permis et facilité l'accès au territoire innu de la réserve.

[145] http://www.gisclimat.fr/seminaires-ACC
[146] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/

Pour le parc amazonien de la Guyane (PAG), la démarche a été toute autre. Afin de trouver un soutien scientifique au niveau régional et local, je me suis adressée dans un premier moment vers deux chercheurs-anthropologues du CNRS et de l'IRD travaillant en Guyane depuis plusieurs décennies, Françoise et Pierre Grenand. Ils travaillent sur le bassin versant de l'Oyapock - frontière entre la Guyane et le Brésil - avec les amérindiens Wayãmpi. Leurs connaissances sur le milieu naturel et la diversité culturelle s'avéraient indispensables à ce moment-là pour comprendre les spécificités du territoire et ainsi pouvoir ajuster mon projet au contexte guyanais. Tenant compte des conditions difficiles d'accessibilité et des coûts de vie élevés dans les communes de l'intérieur, j'avais prévu de passer seulement trois mois sur le terrain. Or, les retours de Françoise Grenand sur mon projet m'ont guère été encourageants, car pour elle, un travail de terrain comme le mien méritait minimum six moins d'observation sur place pour pouvoir saisir la diversité d'enjeux du territoire protégé et des populations locales. Ce premier retour a été vécu comme un échec. Ne comptant pas avec l'appui sollicité du côté de l'Oyapock, je me suis donc tourné directement vers les gestionnaires du Parc amazonien. La démarche a été celle d'envoyer mon projet de thèse par mail au directeur du PAG et au directeur adjoint, ainsi qu'au service Patrimoine naturels et culturels dans l'espoir de recevoir une réponse quelconque de l'un d'entre eux. Plusieurs mois se sont écoulés avant d'avoir une première réponse à ma demande, ce qui m'avait poussé à envisager l'abandon de ce terrain en 2011. Finalement, dans l'attente, j'ai eu une réponse favorable à mon projet de la part du service Patrimoine naturels et culturels qui s'intéressait à la question de la gestion participative et adaptative dans les espaces naturels protégés habités. De ce fait, grâce à la possibilité de participer à un colloque international organisé par l'université des Antilles et de la Guyane en mars 2011[147], j'ai pu faire un premier voyage à Cayenne où j'ai pu rencontrer les gestionnaires du parc pour parler de vive voix.

À Cayenne, au bureau administratif central du parc amazonien, j'ai fait la connaissance de Cécile Guitet, chef du Service Patrimoine, Nicolas Surugue, responsable R&D et écologie, et Marion Trannoy, chargée de sciences humaines. C'est grâce à eux que la réalisation de mon travail de recherche[148] a été possible. Ils ont été mes interlocuteurs auprès du directeur du parc, Frédéric Mortier, du conseil administratif et du conseil scientifique, réticents à l'époque à ce projet de recherche en raison d'un contexte local tendu, préalable à l'enquête publique pour

[147] J'ai bénéficié d'un financement complet (billets d'avion – hôtel) de la part des organisateurs du colloque ce qui m'a permis de participer à celui-ci et de rester une semaine à Cayenne. Ordre de mission du 28/02/2011 au18/03/2011.
[148] Actuellement aucun d'entre eux ne travaille avec le Parc amazonien de la Guyane.

l'acceptation ou non de la charte. Cette première rencontre nous a servi à préciser des questions de type administratif, logistique et scientifique : la définition du secteur de travail (Délégation territorial du Maroni – frontière avec le Surinam) mais aussi la mise en place d'une convention de collaboration de recherche entre le parc amazonien et mon laboratoire de rattachement (SET) permettant de financer le terrain d'étude[149] (cf. Annexe 3). Dans cette convention le PAG s'engageait à financer quatre mois de terrain sur la Délégation Territoriale du Maroni (DTM) avec une somme totale de sept mille deux cents euros. Également, il assura l'appui logistique et technique sur les territoires du Maroni et le suivi de la convention. C'est ainsi que j'ai pu finalement partir en octobre 2011[150]. Pendant cette période, l'accès aux divers territoires a été multiple. À Cayenne, c'est l'équipe du service patrimoine qui m'a mis en contact avec l'ancien chef de la délégation territorial du Maroni (DTM), Denis Langaney. Il m'a présenté l'équipe de la DTM situé à Maripasoula. J'y ai rencontré les chefs d'antenne du pays Aluku, Hervé Tolinga à Papaïchton et du pays amérindien, Kupi Aloiké à Taluen, ainsi que Laurence Duprat[151], chargée de développement local et du tourisme, qui devint mon interlocuteur et support principal sur le Maroni. L'accès aux divers villages du pays amérindien a été fait par l'intermédiaire d'habitants rencontrés tout au long du séjour ou par initiative personnelle. C'est le cas du village Antecume Pata, où je suis allée parler directement avec le chef du village, André Cognat, pour demander la permission d'aller faire des entretiens et de rester deux semaines.

En résumé, ce premier séjour sur le littoral a été favorable pour la rencontre des divers acteurs. Parmi eux, des chercheurs de l'IRD à Cayenne : l'ethnobotaniste Marie Fleury, le géographe Fréderic Piantoni et l'archéologue Gérald Migeon. Ils connaissent bien les populations du Maroni et certains ont participé aux divers avant-projets de création du parc amazonien. Ils sont devenus un soutien scientifique pendant la réalisation de mon terrain, leurs conseils et leurs informations ont été de grande importance. De même, pour tenir compte de la vocation écotouristique du PAG à moyen et à long terme, j'ai voulu rencontrer certaines entreprises de tourisme installées sur le littoral, à Cayenne. Le but était d'avoir un premier regard sur cette activité et étudier la façon dont elle était envisagée pour ces acteurs sur le sud guyanais. Ainsi, j'ai échangé avec des représentants de la compagnie des Guides de Guyane (Frédéric Auclair) et de l'entreprise Couleurs Amazone (Philippe Gilabert). Enfin, dans une

[149] Billets d'avion France-Guyane aller-retour, déplacements internes Cayenne-Maripasoula, déplacements entre communautés en taxi pirogue (pays aluku, pays amérindien), logements, nourriture, logistique.
[150] Ordre de mission du 23/10/2011 au 12/05/2012. La période initiale de quatre mois a été prolongée afin de pouvoir finir mon travail de terrain dans le pays amérindien.
[151] Ne travaille plus avec le PAG.

perspective plus « naturaliste », j'ai interviewé également Maël Dewynter (conservateur de la Réserve des Nouragues), Damien Hanriot (alors chargé de l'écomusée municipal d'Approuague-kaw dans la commune de Régina) et Laurent Garnier, chargé de mission environnement au parc naturel régional de la Guyane. Finalement, grâce au colloque j'ai pu aussi avoir accès au Conseil Général et au Conseil Régional où j'ai fait connaissance avec certains acteurs, interviewés par la suite pendant la période de terrain.

Pour la Colombie, l'accès au terrain a été possible grâce à mon expérience déjà évoquée comme garde-parc bénévole dans le PNNA en 2004. À cette époque, j'ai eu la possibilité de travailler directement avec les gestionnaires et les gardes-parcs ainsi qu'avec les populations locales, plus particulièrement celle de Mocagua. Cette première visite m'a permis d'identifier les acteurs clés qui participaient du projet territorial de conservation et de mise en valeur de l'écotourisme communautaire avant la prise en charge des services écotouristiques du territoire protégé par l'entreprise privée. À ce propos, j'ai pu voir l'état de détérioration des installations du centre d'accueil ainsi que les travaux multiples réalisés par les gardes-parcs (gardiennage, services d'accueil, écotourisme, maintenance, etc.). De même, j'ai été alors témoin de l'émergence de premiers projets individuels de tourisme à l'intérieur des communautés résidentes ainsi que de l'évolution des relations sociales qui existaient entre le parc et les communautés (tant du parc que de la zone tampon).

Je suis retournée une deuxième fois en 2010, suite à un séjour de trois mois au pays. Cette fois-ci, j'ai visité le terrain avec une double démarche, celle du touriste, car j'étais accompagnée par des Européens, mais aussi celle du chercheur. À cette occasion, j'ai pu interviewer des nouveaux acteurs intégrés au projet du parc. Parmi eux, on trouvait les responsables de la prestation de services écotouristiques gérés par l'entreprise privée, des employés locaux, des gardes parcs et des responsables des projets touristiques dans la communauté de Mocagua. De même, j'ai pu observer les transformations majeures au sein des installations et du service proposé aux touristes par l'entreprise en charge (cf. chapitre 6), ainsi que les changements sociaux à l'intérieur des communautés et entre les divers acteurs concernés (Parc, communautés, entreprise privée). Pendant ce court séjour en Colombie, la rencontre avec les responsables de l'Unité administrative spéciale des parcs nationaux naturels (UAESPNN) du ministère de l'Environnement à Bogotá a été facilitée. Il en fut de même avec Jean Claude Bessudo, directeur de l'entreprise touristique Aviatur, responsable de la prestation de services écotouristiques sur cinq parcs nationaux à ce moment-là.

Finalement je suis retournée sur le terrain une troisième fois en janvier 2013, cette fois-ci en tant que chercheuse, mais dans le cadre du service de gardes-parcs (catégorie recherche). La demande d'accès au territoire protégé en tant que chercheuse implique une démarche administrative longue et bureaucratique ; la présence des communautés amérindiennes sur le territoire protégé complique les démarches. En effet, les populations amérindiennes de la Colombie ont un statut particulier (constitution de 1991 - conventions internationales) qui limite l'accès à leurs territoires de vie quand il s'agit de la recherche scientifique. Si l'on compare avec la Guyane française ou le Québec, l'accès « administratif » a été plus difficile dans mon propre pays. Ainsi, mon projet de recherche a été envoyé quelques mois avant mon départ à la directrice du parc national naturel Amacayacu, Eliana Martinez, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur, afin d'obtenir l'acceptation du gouvernement colombien pour travailler avec les populations Ticuna présentes dans le PNNA

En janvier 2012, j'avais bénéficié d'une aide à la recherche de l'Institut des Amériques - Ida[152], pôle sud-ouest, destinée à financer mon dernier terrain d'étude en Colombie. Le montant de l'aide accordée a été de mille euros. Ne comptant plus avec ma bourse doctorale depuis septembre 2012, j'ai finalement sollicité une contribution de recherche auprès de mon laboratoire d'attachement SET à l'UPPA. Celui-ci a collaboré à hauteur de cinq cents euros. J'ai financé le reste du séjour.

Une fois arrivée en Colombie, je me suis mise directement en contact avec la directrice du parc national naturel Amacayacu. Son avis favorable et son soutien dans les démarches administratives ont facilité mon déplacement sur le parc où j'ai pu rester à titre gratuit en tant que chercheuse. Sur place, j'ai présenté mon projet aux gardes-parcs et gestionnaires du secteur afin d'avoir leur avis et leur conseils. Puis, s'en est suivi un temps d'échanges avec les autorités locales du *resguardo* de Mocagua et de la Communauté des San Martin de Amacayacu ; celles-ci ont accepté ma présence et m'ont donné l'autorisation pour réaliser des entretiens au sein des communautés. L'accès à cette dernière a été favorisé par l'introduction et la présentation d'un des membres de la Fondation *Entropika*[153] au *Curaca* (chef) et aux membres du village[154]. Cette

[152] www.institutdesameriques.fr

[153] La fondation *Entropika* a été créé en 2007 par le docteur Angela Maldonado et l'actuelle directrice du PNNA Eliana Martinez. Le but de la fondation est de contribuer à la conservation de la biodiversité tropicale au travers du développement des projets locaux durables menés par les communautés amérindiennes du territoire protégé. http://www.entropika.org

[154] Par la suite, j'ai été hébergée dans la maison du curaca, chez Benicio Amaro, pendant deux semaines en payant une valeur modérée. Sa maison fait partie d'un projet d'écotourisme local subventionné par la Fondation *Entropika.*

présence au cœur de la communauté a été favorable à la réalisation d'une étude comparative entre deux communautés Ticuna du parc, au contexte économique et culturel très différent.

En résumé, j'ai privilégié un travail de terrain approfondi sur chacun de pays (schéma 7) dans le but principal de comprendre d'une part, les cultures et les pratiques locales de populations résidentes et d'autre part, les actions menées par les gestionnaires sur le territoire protégé auprès des populations résidentes. Ces longs séjours ont favorisé également l'observation de dynamiques nouvelles engendrées par les acteurs exogènes aux territoires, notamment l'entreprise privée et les clandestins.

Schéma 7. ***Historique des étapes clés de gestion des parcs nationaux étudiés et périodes de travail de terrain***

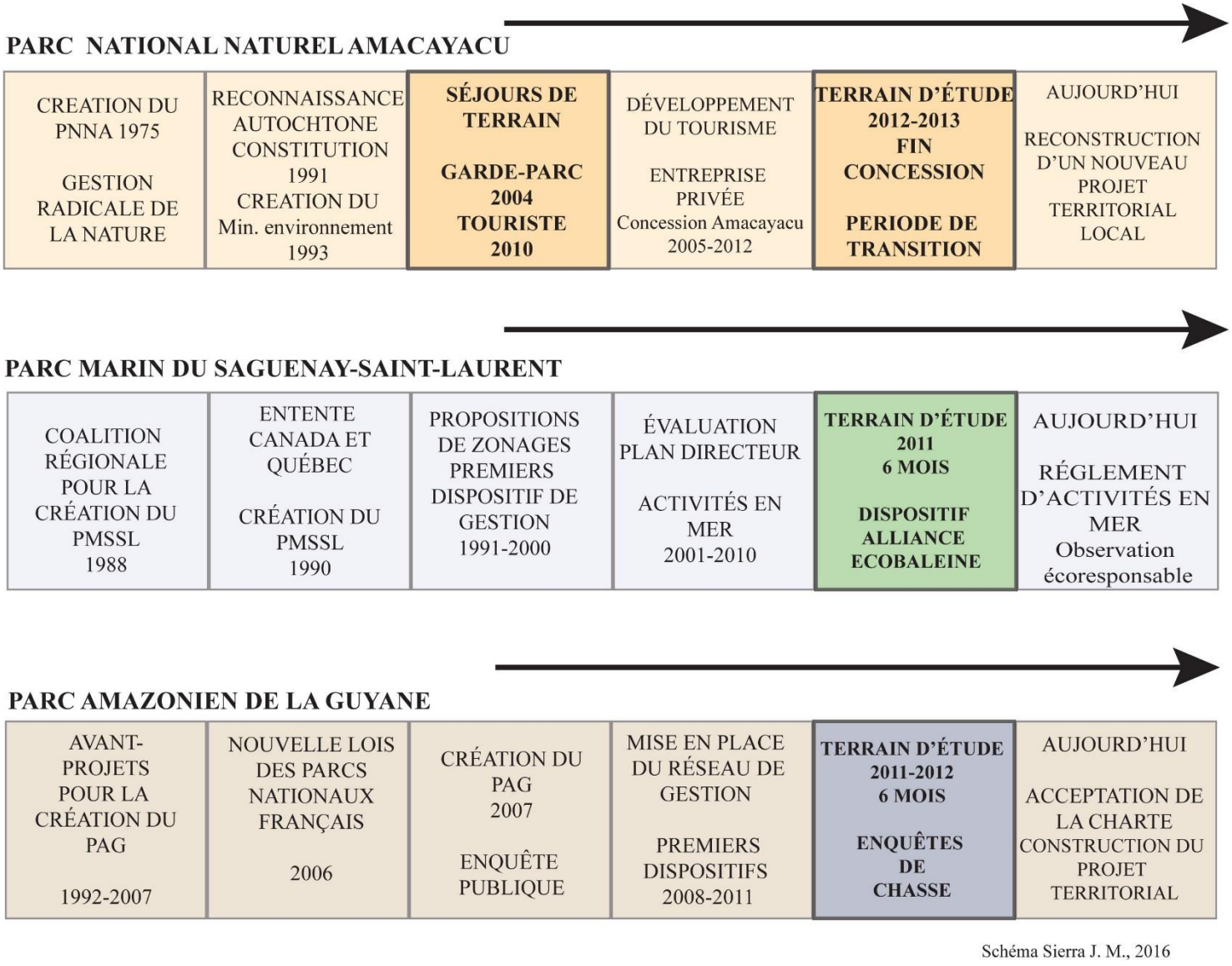

Schéma Sierra J. M., 2016

2.2. Accueil des acteurs, logements et adaptation aux contextes locaux

Sur mon premier terrain, l'accueil a été très chaleureux et humain. Tant à Québec qu'à Trois-Rivières, Tadoussac ou *Essipit,* tous les acteurs rencontrés ont fait preuve d'une grande collaboration et intérêt, non seulement pour mon travail de recherche, mais aussi vis à vis de ma personne. Leur aide et empathie ont rendu possible le bon déroulement de mon séjour[155]. Mes premiers 20 jours passés dans un petit bateau à la Marina de Tadoussac (Photo 2) (appartenant à Marc Pagé, chargé de mon accueil), en attendant de trouver un logement stable, m'ont plongé au cœur du territoire marin protégé habité ; cette expérience a facilité par la suite la rencontre des capitaines, des animateurs des croisières, des touristes, des habitants et des commerçants. De même, ce premier lieu a été stratégique pour l'observation des dynamiques d'interaction dans l'eau entre les usagers (croisières, plaisanciers, kayakistes, etc.), les habitants et les gestionnaires du parc marin[156].

Photo 2. ***Lieu de séjour à la Marina de Tadoussac***

(Cliché de Sierra J. M., 2011)

[155] Ainsi, par exemple, pendant le premier mois j'ai eu la chance d'être logée à titre gratuit par des amis à Montréal et à Trois-Rivières, puis par un membre du MDDEP à Québec. À Tadoussac, où j'ai passé 3 mois, j'ai eu trois logements principaux.

[156] Dans un second temps, j'ai pu louer une maison en colocation avec un stagiaire des Parcs Canada pendant deux mois. Ceci a été possible grâce à l'intervention de la biologiste Nadia Ménard. Enfin, mes derniers jours à Tadoussac je les ai passés chez un habitant qui m'a accueillie gratuitement.

Sur la réserve innu d'*Essipit*, le chef du Conseil de bande m'a permis de rester deux semaines dans le logement de fonction à titre gratuit. J'ai partagé le lieu avec un capitaine de zodiac de l'entreprise Essipit et avec un Innu, responsable culturel de la réserve innu de Pessamit. Chaque lieu de séjour m'a donc aidée à enrichir mes observations et mes interactions avec les habitants de l'aire de coordination du parc marin et du territoire protégé lui-même (carte 9).

En Guyane, le confort et l'accueil reçus ont été en revanche très différents. Cela s'explique principalement par le contexte local au moment de mon arrivée. Il faut savoir que la création du parc amazonien a été très difficile et conflictuelle (cf. chapitre 4), ce qui a créé une ambiance de méfiance, de colère et de convoitise entre les populations résidentes, les gestionnaires du parc, les hommes et les femmes politiques, entre autres. La période de 6 mois passée en Guyane a coïncidé avec la dernière étape du projet de divulgation et de sensibilisation des communautés d'habitants à la charte du PAG par le personnel de la DTM, avant la réalisation de l'enquête publique[157]. La démarche d'analyse de mon travail de recherche - fonctionnement de la gestion du PAG auprès de populations résidentes – était donc totalement nouvelle et elle ne fut pas bien accueillie à cette période-là par tous les acteurs territoriaux.

Ce séjour de terrain s'est donc développé dans un cadre de tension importante, où j'ai ressenti une méfiance significative de la part de divers acteurs locaux. D'une part, les instances centrales du PAG à Cayenne et sur le Maroni craignaient que ma présence sur les territoires de vie puisse avoir une influence quelconque sur le déroulement de l'enquête et en conséquence sur l'adhésion de ces communes à la Charte. Et d'autre part, le personnel de la délégation territoriale du Maroni - DTM[158] (Maripasoula et Antennes) s'est montré réticent à me concéder des entretiens ; aussi j'ai pris du temps avant de pouvoir rencontrer le personnel dans un cadre de « confiance ». Compte tenu de cette tension locale, des échanges différenciés ont été privilégiés à différents moments de mon séjour.

[157] http://www.parc-amazonien-guyane.fr/le-parc-amazonien-de-guyane/la-charte-des-territoires/enquete-publique/

[158] Il est important de préciser que la zone sud-ouest du parc – Délégation territoriale du Maroni- est le secteur le plus peuplé du parc national. En conséquence, la présence du PAG sur le Maroni est conflictuelle et par-là, le travail du personnel PAG devient très difficile et exténuant, voire même délicat.

Carte 9. ***Secteur et communautés d'étude sur le fleuve Saint Laurent***

(Source PMSSL, 2011, modifié par Sierra J. M., 2016)

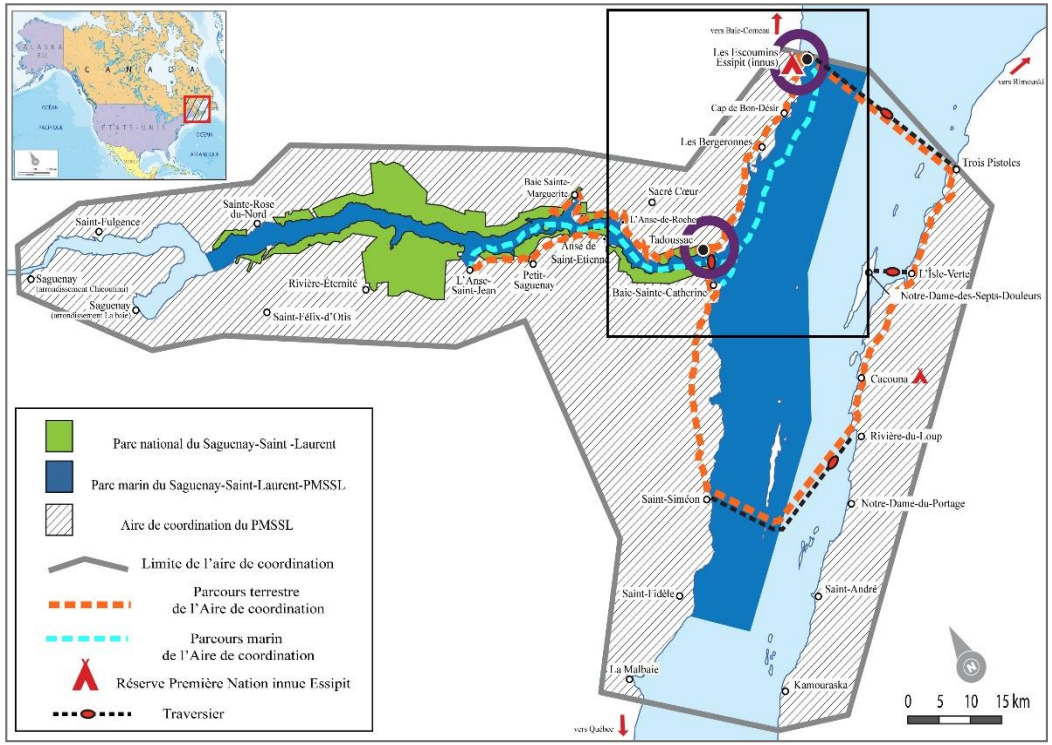

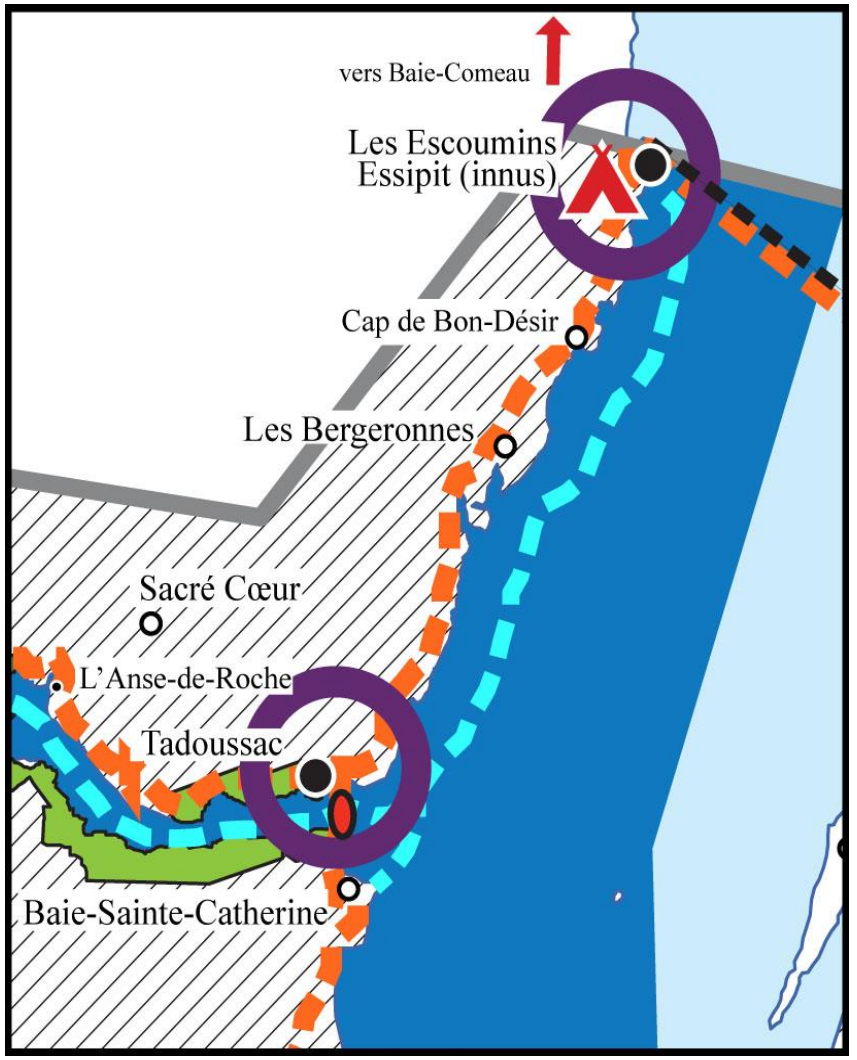

À gauche : carte du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) et de son aire de coordination. On illustre ici les parcours de reconnaissance générale du territoire marin protégé.

À droite : zoom des terrains d'étude, dont Tadoussac (centre administratif du PMSSL) et la réserve de la Première Nations innu d'Essipit

Tenant compte de la difficulté et de la pression mises sur le personnel du PAG à l'échelle locale, deux idées ont alors traversé mon esprit : la première, le sentiment que certains membres du personnel local ne voulaient pas s'exprimer par peur ou suspicion, quelques-uns pouvant se sentir évalués ou jugés. La seconde, le fait que pour une partie du personnel, j'étais venue en tant qu'évaluatrice du PAG et que les informations collectées pouvaient porter atteinte à leur travail. Les relations avec les cadres métropolitains de la DTM ont été éloignées. De même, et fort malheureusement, sur les territoires aluku et wayana, le manque de temps sur chaque village ne m'a pas permis de créer de rapports plus approfondis avec le personnel des antennes, avec lequel j'aurais voulu partager beaucoup plus.

Du côté des populations résidentes, l'accueil a été sévère. Même après une présentation de mon travail et de mes intentions auprès des habitants, certains ont fait preuve d'une grande méfiance. Dans les communautés aluku et wayana diverses étiquettes m'ont été aussi attribuées, ce qui a fait ralentir d'une part l'avancement de mes entretiens et d'autre part, m'a permis d'obtenir en revanche des informations importantes sur les représentations locales envers les « étrangers » ou les « blancs ». Voir une femme blanche se promener toute seule dans ces territoires de vie n'est pas tout à fait habituel. En effet, la plupart de femmes blanches qui parcourent le fleuve appartient à une catégorie socioprofessionnelle bien définie : infirmière ou institutrice principalement, puis, chercheur et aujourd'hui, gestionnaire du parc amazonien. Les touristes arrivent le plus souvent en famille ou en groupe. De ce fait, dans un premier moment les habitants pensaient que j'étais une « aventurière de passage »[159], cliché qui a été très difficile à gérer durant les premiers mois. Ensuite le cliché de « chercheur » n'est pas très apprécié par certains habitants. Comme dans d'autres territoires tropicaux d'Amérique latine, les recherches multiples menées sur des populations traditionnelles ont laissé des traces. Le sentiment d'un profit externe est souvent palpable, d'où la méfiance et la retenue au moment des entretiens.

Afin de faciliter les échanges et de faire comprendre aux habitants que je n'étais ni une « aventurière » ni une chercheuse française, je me suis présentée en tant que doctorante colombienne, ce qui m'a valu l'étiquette de « la colombienne ». Or, à ma grande surprise,

[159] Après quelques mois à Maripasoula et à Papaïchton divers échanges avec des hommes aluku et djuka m'ont fait comprendre pourquoi je me faisais aborder de manière insistante par certains hommes. Il s'agirait, comme dans d'autres territoires éloignés visités auparavant en Amérique latine, d'un phénomène de « tourisme sexuel » aléatoire sur les territoires de vie du sud guyanais. D'après les témoignages, il arriverait que de temps en temps des femmes « blanches » descendent de la côte vers les territoires du Maroni à des fins sexuelles. Ce phénomène passe actuellement inaperçu à cause des caractéristiques du contexte local, à savoir un territoire historiquement reconnu comme un lieu de « non loi », où des populations clandestines multiculturelles (Surinam, Guyana, Brésil, République Dominicaine, Haïti, etc.), mais aussi locales (Aluku), vivent culturellement une sexualité très débridée. Or, ce sujet ne sera pas développé ici car il n'est pas au cœur de nos préoccupations, mais mérite d'être mentionné pour comprendre les difficultés vécues pendant notre séjour de terrain.

pendant les années 1960 une migration colombienne importante est arrivée en Guyane pour travailler dans la construction spatiale de Kourou. Avec elle, un grand nombre des prostituées dont certaines se sont installées plus tard au sud du territoire, à Maripasoula et Papaïchton[160], pour profiter de l'activité de l'orpaillage. En conséquence, cette étiquette me posait des nombreux problèmes dans les interactions avec les hommes[161] et les femmes des villages, notamment en pays aluku.

Dans certains villages du pays wayana, quelques habitants m'ont traité « d'espionne ». Pour eux, ma présence était forcément liée au parc amazonien. Ils pensaient que j'étais là pour recueillir des informations sur la perception locale afin de les transmettre par la suite aux gestionnaires. À plusieurs reprises, des entretiens m'ont été refusés ; d'autres fois, les personnes contactées ne se sont jamais rendues au lieu de rencontre convenu. Deux fois, on m'a refusé le transport entre villages. Sur ce point, il faut savoir que des « taxi pirogue » existent très récemment sur le fleuve, mais ils ne sont pas nombreux. Pour pouvoir se déplacer entre les villages wayana en dehors des horaires de taxi, il faut donc compter sur la « bonne volonté » des habitants qui possèdent une pirogue personnelle. En parallèle à cela, des conflits internes aux communautés entre les « pro-parc » et les « anti-parc » ont eu aussi un impact sur la collecte des données. Bref, le terrain guyanais s'est dévoilé comme un grand défi personnel. Malgré les moments difficiles, je garde néanmoins de très bons souvenirs de ce territoire et de ses habitants. J'espère donc pouvoir y retourner dans un contexte local moins agité.

Sur le Maroni les conditions de logement ont été diverses puisque je devais m'adapter aux contextes locaux (Photos 3). Mon approche ethnographique a aussi influencé certains choix, notamment celui de vivre chez l'habitant afin de partager leur quotidien[162]. Maripasoula a été ma base de décollage, c'est à partir de là que je faisais des allers-retours entre le pays aluku et le pays wayana[163] (carte 10). Au pays wayana je suis toujours restée chez l'habitant ; la plupart du temps ils me permettaient d'installer mon hamac à côté de leurs maisons. Dans certains villages, les séjours ont été de très courte durée à cause de « l'accueil » (Elaé) ou de la difficulté d'accès sur le Haut-Maroni (tels les villages wayana les plus éloignés). Les séjours les plus

[160] Sur ces deux communes nous avons rencontrés des prostituées d'origine brésilienne, dominicaine et de la Guyana. Les prostituées colombiennes ont quitté le territoire depuis quelques années.
[161] À cause de cette étiquette j'ai dû « laisser tomber » des entretiens qui demandaient un échange « de services ».
[162] Mon premier mois à Maripasoula s'est passé au « Terminus », un des trois hôtels de la commune où les métropolitains viennent séjourner. Cet hôtel appartient à Richard Gras et à sa femme Dominique, résidents permanents à Maripasoula depuis plus de 20 ans.
[163] Pendant les mois suivants, j'ai été logée chez une famille brésilienne le temps de m'approvisionner pour repartir sur les antennes du PAG. À Papaïchton j'ai été logée chez une famille aluku (nombreuse) pendant trois semaines, puis j'ai loué une chambre chez une institutrice métropolitaine qui venait d'arriver sur la commune.

longs ont été sur le village de Taluen (antenne du PAG) et d'AntecumePata (sous antenne de Taluen). Dans cette communauté un ex-garde du PAG m'a autorisé à mettre mon hamac dans une maison en construction à côté de la sienne. Puis, à AntecumePata, le chef du village, André Cognat, m'a autorisé à séjourner dans la chambre réservée aux visiteurs de passage. En gros j'ai passé quatre mois sur six en hamac[164].

Photos 3. ***Lieux de séjour sur le Maroni***

(Clichés de Sierra J. M., 2012)

Carbet d'accueil au « Terminus »

Maison en construction à Taluen

Habitation au « Terminus »

Exemple de logement chez l'habitant

À haut à gauche : carbet pour installer les hamacs, j'y passé presque deux mois
À haut à droite : un habitant m'a permis d'installer mon hamac dans cette maison en construction, où j'ai passé une semaine.

En bas à gauche : Chambre de l'hostal *Le Terminus,* où j'ai passé deux jours à la fin de chaque séjour de terrain en pays aluku et en pays amérindien pour me reposer de longs séjours en hamac
En bas à droite : un habitant de Taluen m'a permis de mettre mon hamac dans son patio pour trois jours.

[164] Sur le littoral j'ai loué une chambre dans une colocation, puis je suis allée à l'hôtel.

Carte 10. ***Secteur d'étude, villages visités***

(Source – PAG, 2012, modifié par Sierra J. M., 2015)

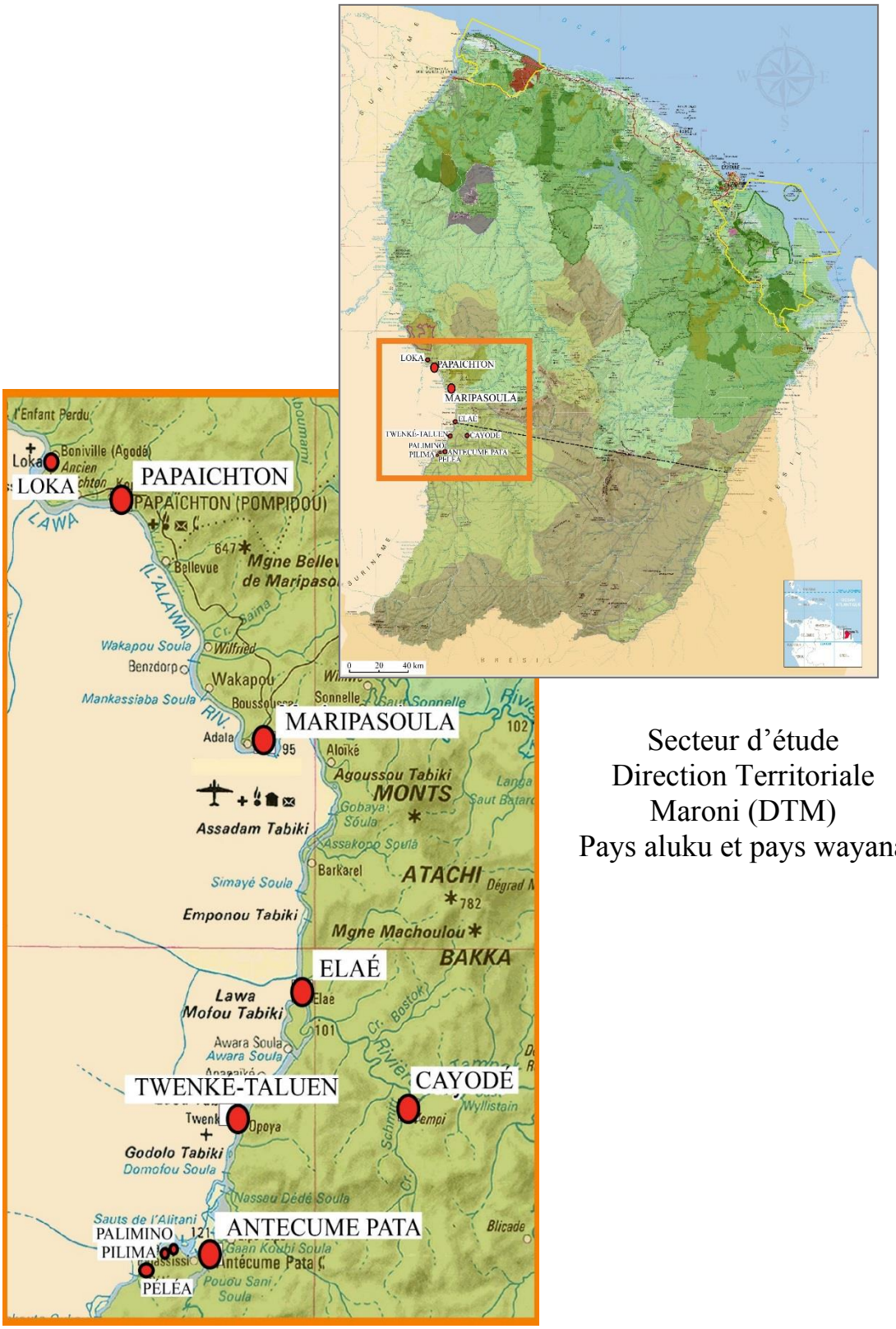

Secteur d'étude
Direction Territoriale
Maroni (DTM)
Pays aluku et pays wayana

En Colombie j'ai été très bien reçue. Les visites précédentes en tant que garde bénévole ont favorisé un accueil chaleureux et riche en échanges. Or, le contexte local était tendu car depuis quelques mois le contrat de concession des services écotouristiques passé en 2005 entre le PNN Amacayacu, les communautés ticuna et le concessionnaire touristique venait d'être arrêté par ce dernier. Les impacts économiques et sociaux provoqués par cette rupture ont affecté l'équilibre interne des communautés du parc ainsi que les relations de confiance tissées jadis entre les gestionnaires et les leaders locaux (Sierra Jiménez 2015). De même que pour la Guyane, la démarche de recherche sur l'étude des dynamiques de gestion entre le parc et les populations s'est avérée nouvelle. De ce fait, nous avons aussi ressenti la méfiance de certains acteurs locaux. En effet, sur ces territoires les populations et les gestionnaires sont habitués à des recherches centrées sur la dimension biologique et culturelle, mais pas sur le fonctionnement du parc, nouvel aspect qui provoque un peu de dérangement.

Pendant ce séjour j'ai bénéficié d'un logement gratuit au sein des installations du parc national destiné aux gestionnaires et aux chercheurs (Photos 4). Puis, je suis restée chez l'habitant dans les communes de San Martin d'Amacayacu et de Mocagua, qui ont été nos terrains d'étude (carte 11).

Photos 4. ***Lieux de séjour sur le Parc national naturel Amacayacu***

(Clichés de Sierra J. M., 2013)

Administration du PNN Amacayacu

Antenne de surveillance
Secteur sud-ouest
Communautés de Palmeras et de SMA

Carte 11. ***Secteur d'étude et villages du PNNA étudiés***
(Fait par Sierra J. M., 2016)

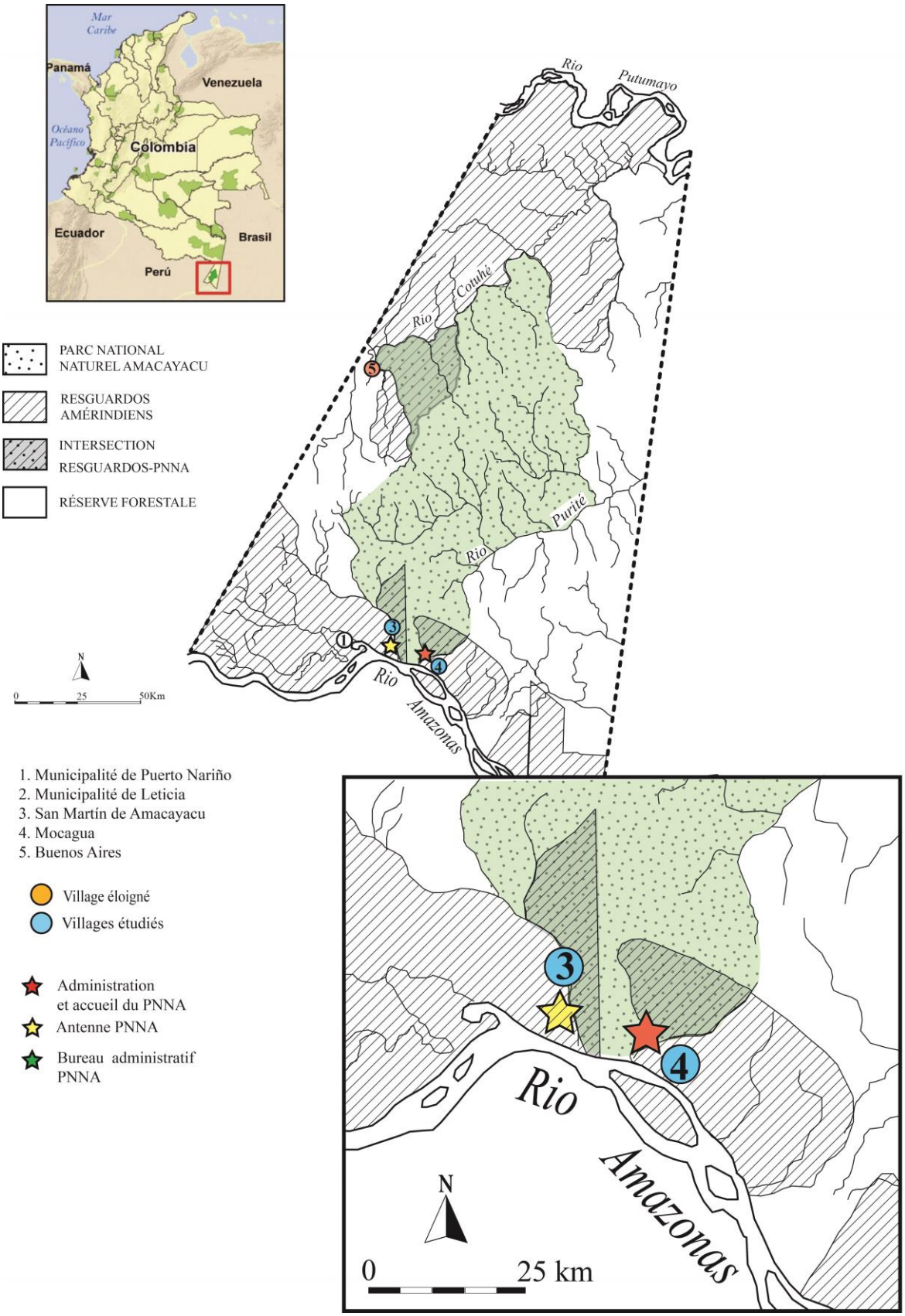

2.3. Approches de travail et collecte générale d'informations

Dans cette étude nous comprenons les parcs nationaux naturels anthropisés comme des systèmes complexes composés de variables multiples qui s'interconnectent et s'autorégulent tant à l'intérieur du territoire protégé qu'à l'extérieur de celui-ci. Des réseaux pluriels entre les divers acteurs et variables composant ces systèmes (politique, culturelle, économique) apparaissent en conséquence ; et leur transformation permanente caractérise, entre autres, leur complexité. Pour comprendre cette complexité territoriale, deux approches ont été privilégiées : une phase de découverte générale du parc naturel national et de ses communautés d'habitants suivie d'une seconde phase focalisée sur les villages et les communautés choisies pour l'étude. La vision d'ensemble de chaque parc a été déterminante : en premier lieu, pour saisir tout d'abord la dimension spatiale du territoire naturel protégé et de ses richesses (naturelles et culturelles) ; En second lieu, pour identifier les lieux stratégiques du parc national et les cultures locales ainsi que les dynamiques de gestion entre divers partenaires. Enfin, pour distinguer les principaux enjeux environnementaux, culturels et économiques présents dans le parc national. Ces éléments de reconnaissance générale ont été indispensables pour l'analyse ponctuelle des terrains dans la seconde phase d'approche.

Pour le Parc-marin de Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL), la découverte d'une partie importante de son aire de coordination a été possible grâce à la collaboration du personnel de Parcs Canada et de la Sépaq, ainsi que par l'accessibilité du territoire en voiture ou en bateau (carte 12). Pour la réserve de la Première nation innu d'*Essipit*, son chef a tenu à me faire découvrir toutes les spécificités de l'*Innu Assi*[165] de la communauté dans le *Nitassinan*[166] (ou territoire traditionnel). Pendant mon séjour, j'ai aussi rencontré des habitants de la réserve innu de *Betsiamites,* localisée plus au nord sur le fleuve Saint-Laurent. Cette réserve est très différente d'*Essipit*, car moins autonome économiquement. En effet, la réserve d'*Essipit* est très particulière. Elle est composée par un grand nombre de métisses (union québécois et innu), mais aussi, elle est économiquement très avancée et autonome à la différence des autres réserves innu localisées sur le fleuve Saint-Laurent. Cette particularité pose problème pour certains acteurs (innu et québécois) qui considèrent que les habitats d'*Essipit* ne sont pas de « vrais amérindiens ». Au sein du PMSSL, la réserve *Essipit* est reconnue pour sa gestion d'activités

[165] ***Innu Assi*** **:** Il s'agit d'un territoire de dimension plus restreinte que le *nitassinan*, constitué de la réserve actuelle, des terres ajoutées et de quelques sites ayant une valeur patrimoniale importante. http://www.innu-*Essipit*.com/page.php?rubrique=gestionterres

[166] ***Nitassinan*** est un mot innu signifiant « notre terre », « notre patrie ». Il décrit un vaste territoire s'étendant de l'embouchure de la rivière Saguenay au détroit de Belle-Isle, du lac Saint-Jean à la baie de Ungava et jusqu'à la côte de l 'Atlantique.

touristiques, dont les croisières aux baleines, les pourvoiries (lieux pour la pêche) et les hébergements touristiques.

Intéressée par la différence entre ces deux communautés, je suis donc allée passer quelques jours parmi eux. À ma grande surprise, j'ai eu connaissance qu'un rassemblement de montagnais[167] (Photos 5) de tout le Québec se préparait quelques semaines plus tard à *Maliotenam,* Sept îles (carte 13). L'opportunité de découvrir la culture innu m'est ainsi apparue exceptionnelle. Après diverses péripéties[168], j'ai pu assister au rassemblement de musique. Cette année-là, un espace de parole et de chants ont étés consacrés à sensibiliser les participants au problème du suicide, fléau dévastateur dans plusieurs réserves amérindiennes du Québec.

Photos 5. ***Lieu de rassemblement Innu Nikamu***

(Clichés de Sierra J. M., 2011)

À gauche on observe un symbole du lieu de rassemblement « INNU NIKAMU » qui signifie en langue innu « *L'Amérindien chante* ». Ce festival de musique autochtone a lieu tous les ans. Au milieu on peut regarder l'ensemble du lieu culturel avec la scène artistique. À droit, il s'agit d'un ancien Innu chantant avec un tambour traditionnel.

[167] Montagnais ou innu.

[168] Ne pouvant pas avoir ni de covoiturage ni de bus à ce moment-là, j'ai dû faire 9 heures d'autostop un peu « mouvementé » sur la route vers le nord, afin d'arriver au lieu de rassemblement *Innu Nikamu* (photo 4) où j'ai passé 3 jours.

Carte 12. ***Parcours de reconnaissance de l'aire de coordination du PMSSL***

(Source PMSSL, 2011, modifié par Sierra J.M., 2016)

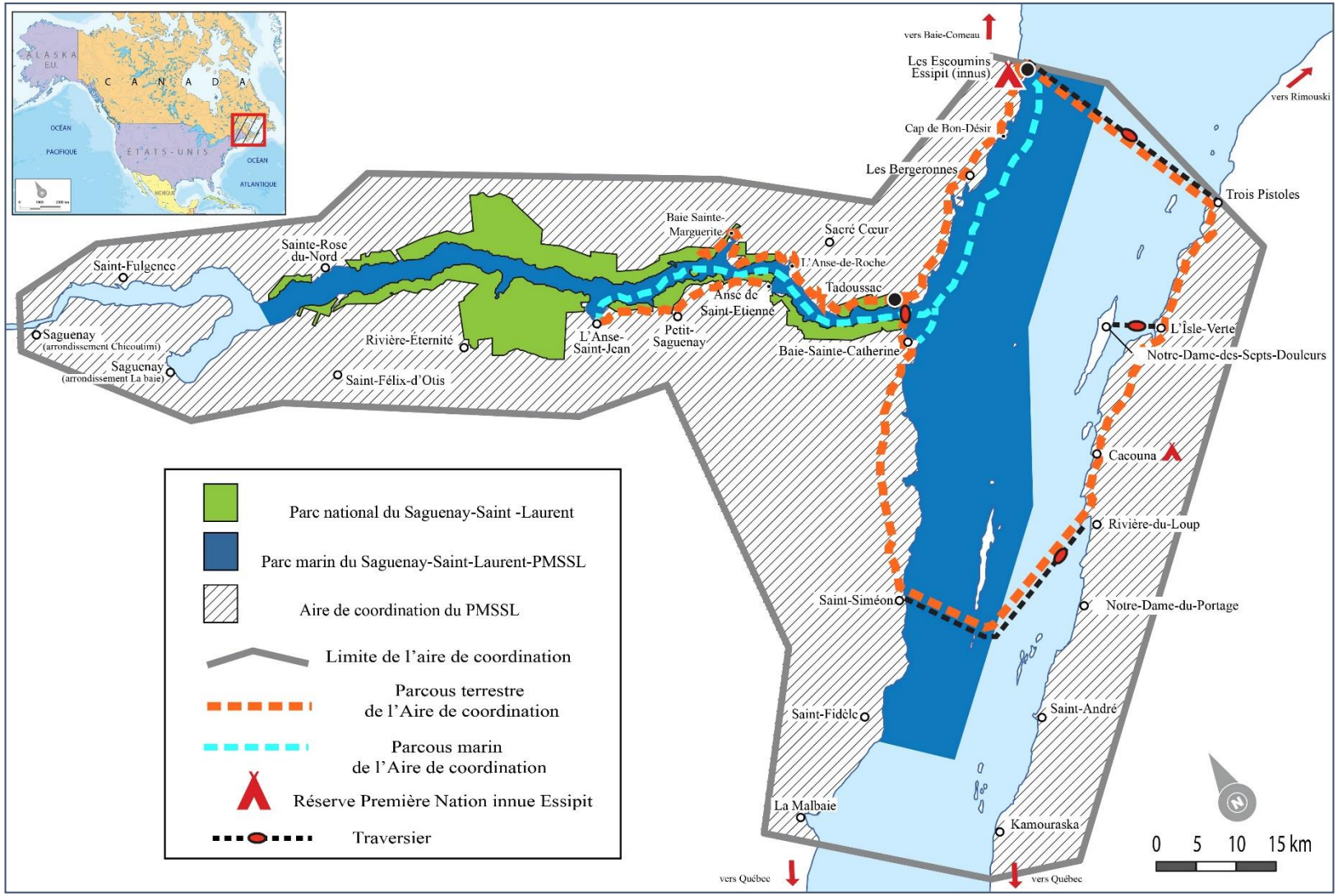

Sur la carte on observe deux parcours différents de reconnaissance :

En **orange**, un parcours terrestre sur **l'aire de coordination**

En **bleu,** un parcours de reconnaissance du secteur le plus touristique du territoire marin protégé où se trouvent les **hauts lieux d'observation de mammifères marins**

Carte 13. ***Localisation de réserves Innu et du lieu de rassemblement Montagnais à Maliotenam à Sept îles***

(Source www.autochtones.gouv.qc.ca, modifié par Sierra J. M., 2015)

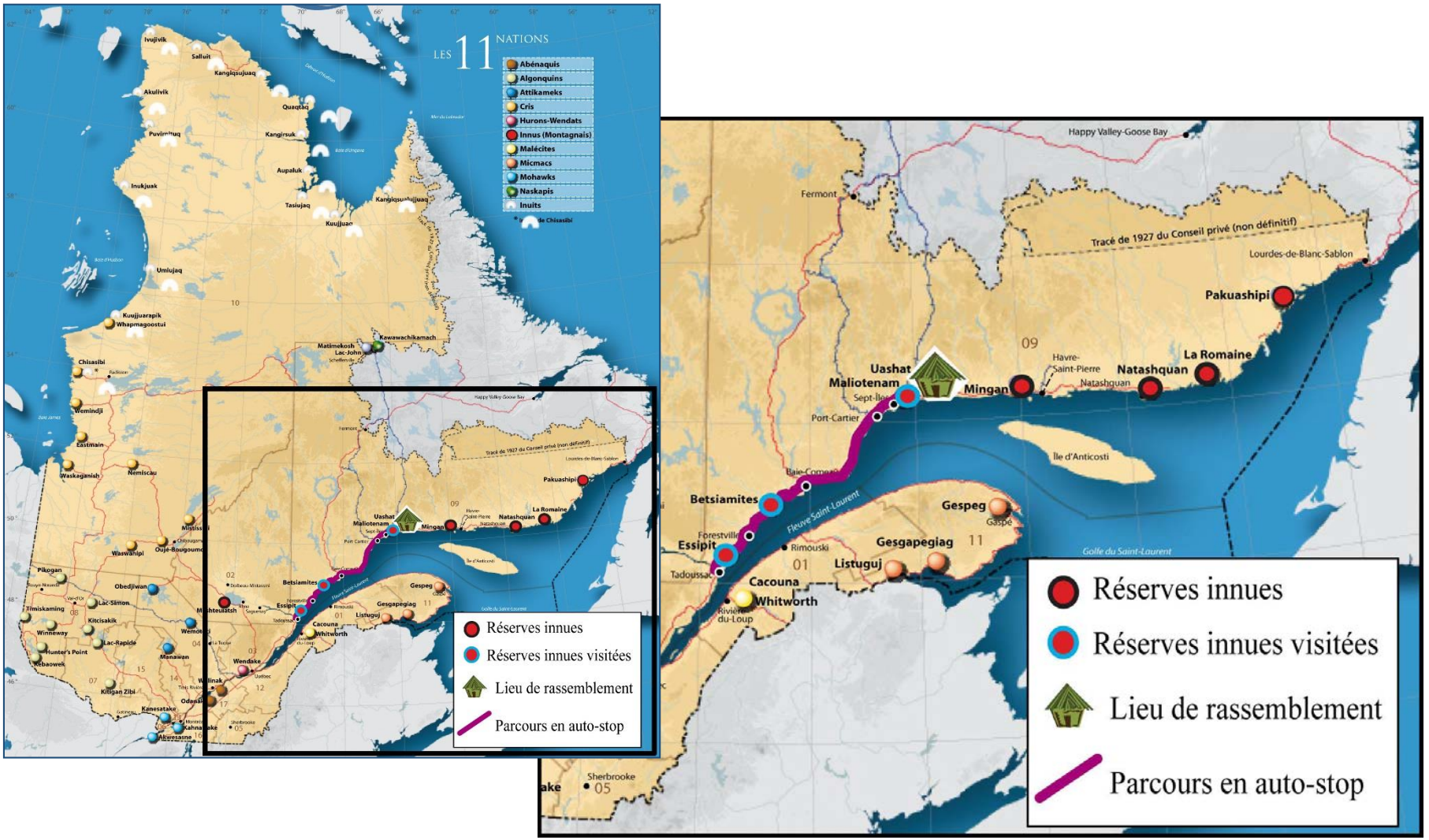

En Guyane, divers facteurs ont limité la reconnaissance de l'ensemble du territoire protégé : en premier lieu, le temps consacré au travail de terrain sur le Maroni - en second lieu, la dimension du parc amazonien sur le sud guyanais - et enfin, les coûts des déplacements vers les délégations territoriales du centre (Saül) et de l'Oyapock (Camopi). En revanche, le parcours exploratoire du sud-ouest du PAG a été très riche car il répondait à la convention de recherche signée avec le Parc. Pour ce faire, j'ai visité la plupart des villages wayana et aluku localisés dans les limites du parc national. En outre, profitant d'une grève locale de la compagnie air Guyane qui m'empêchait de prendre l'avion pour aller à Cayenne, j'en ai profité pour descendre le fleuve Maroni depuis Maripasoula jusqu'à Saint Laurent du Maroni. Ce voyage de 18 heures en pirogue de charge (combustible, bois) m'a permis de voir un autre lieu clé du PAG et haut lieu culturel (cf. chapitre 4) du Territoire aluku, à savoir les *Abattis Kotika* (carte 14). De même, j'ai pu observer la diversité des villages et « vivre » les spécificités du milieu naturel au travers des fameux « sauts », frontières naturelles entre les quatre ethnies de noirs Marron[169], connus historiquement par leur dangerosité et leur difficile navigation. Bref, le parcours de reconnaissance générale en Guyane a été divisé en trois temps (carte 15) : le voyage de pré-terrain sur le littoral en 2011, le séjour dans les villages wayana et aluku ainsi que la descente du Maroni en 2012

Carte 14. ***Parcours de reconnaissance Abattis Kotika***

(Source PAG, modifié par Sierra J. M., 2016)

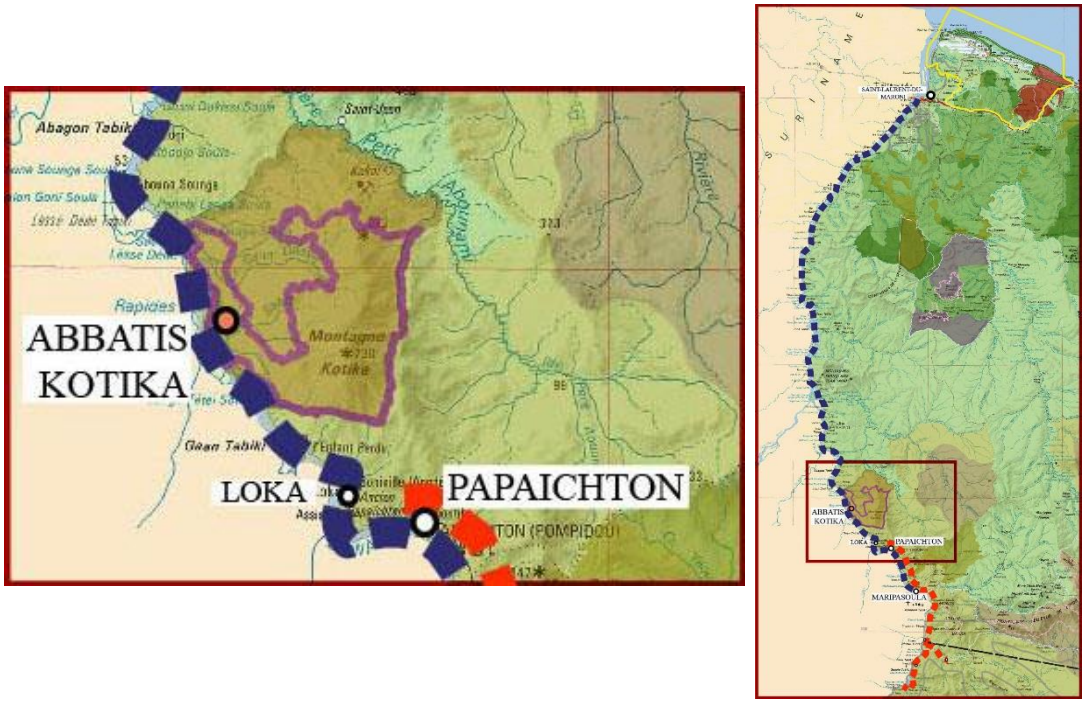

[169] Aluku, Djuka, Saramaca, paramaca.

Carte 15. ***Trois Parcours de reconnaissance en Guyane***

(Source PAG, modifié par Sierra J. M., 2016)

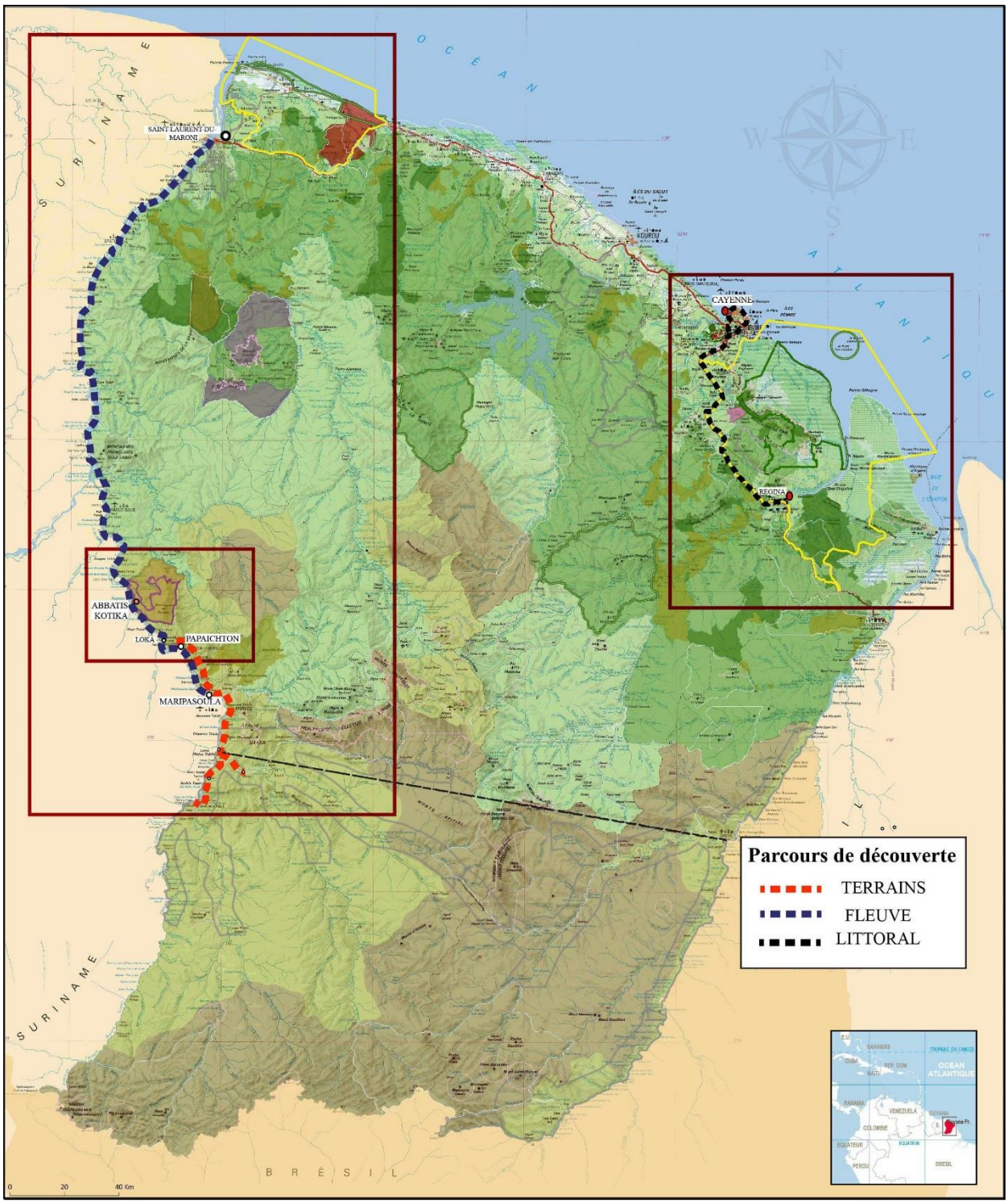

Sur la carte on observe les trois parcours de reconnaissance du terrain guyanais : à droite, en noir, le premier parcours sur le littoral en 2011, puis à gauche, la descente du fleuve Maroni, en bleu, et le secteur de travail (pays aluku et pays wayana) en rouge, parcours réalisés en 2013.

En Colombie, les conditions d'accès à l'ensemble du parc national naturel Amacayacu sont très difficiles. En conséquence, faute de moyens économiques et logistiques, j'ai dû donc me limiter à parcourir le secteur sud du parc ainsi que quelques communautés amérindiennes se trouvant en zone d'*amortiguación* ou zone tampon (carte 16). Malheureusement l'accès à la communauté de Buenos Aires n'a pas été possible car elle est localisée au nord-ouest du territoire. Cette communauté est la plus éloignée du centre administratif du PNNA mais elle partage une partie importante de son territoire en situation de superposition. Elle reste un défi de terrain pour les recherches futures, voire même pour les gestionnaires du parc qui n'y vont pas très souvent.

Parmi les acteurs interviewés dans le secteur sud, j'ai pu échanger avec la directrice de la fondation *Maikuchiga*, Sara Bennet, ainsi qu'avec l'un des chercheurs locaux de Mocagua, Jhon Jairo Velazquez, également secrétaire du *cabildo* (conseil local) de la communauté à cette période-là. Le travail de ces deux chercheurs au sein de la fondation est très important car ils participent aux processus de gestion et de négociation entre le PNNA et les communautés, où ils servent souvent de médiateurs.

Les divers voyages réalisés sur le fleuve Amazone depuis Leticia jusqu'au parc Amacayacu m'ont aussi permis de visiter et d'observer d'autres communautés amérindiennes qui n'ont pas de lien avec le PNNA mais qui commencent aussi à se lancer dans le « business de l'écotourisme ». Ces trajets ont été réalisés en pirogue locale (6 heures) et en taxi local (2 heures).

Carte 16. ***Parcours de reconnaissance du PNN Amacayacu***

(Fait par Sierra J. M., 2016)

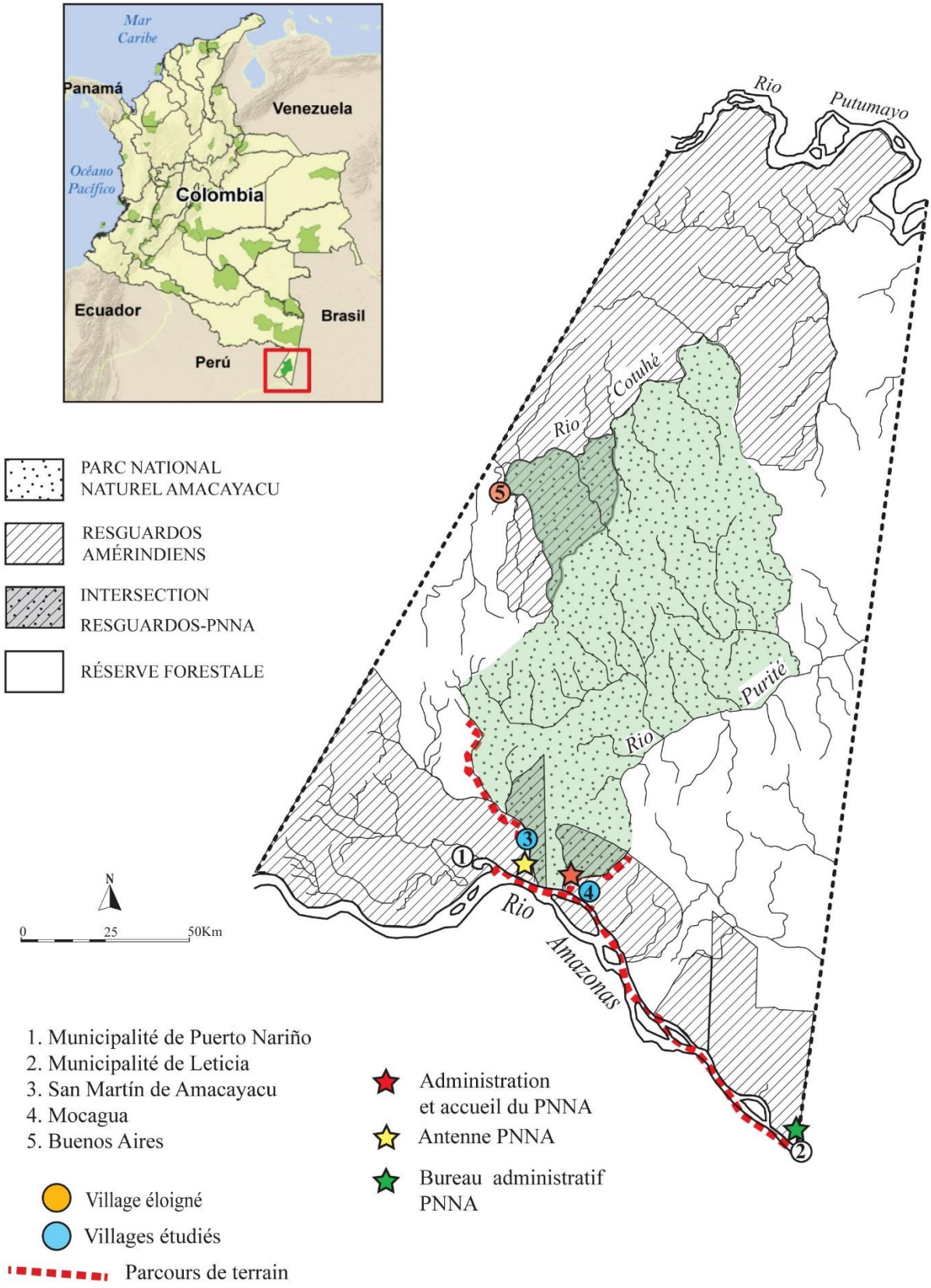

3. Analyser les informations du terrain au travers de la méthode systémique : fonctionnement et structure

Nous avons consacré la première partie de ce chapitre à justifier le choix de nos trois terrains d'étude et l'intérêt que nous portons à la comparaison internationale, ainsi que l'importance que nous accordons au travail de terrain et à la démarche pluridisciplinaire. Sur ce point nous avons exposé les diverses méthodologies mises en place pour la collecte d'informations et pour la compréhension des contextes socioculturels locaux. Toutes ces informations et observations ont mis en évidence la complexité de chaque territoire protégé étudié. Désormais, en ce qui concerne l'analyse de cette complexité, nous avons choisi de travailler avec la méthode systémique, car « *La systémique peut être considérée aussi bien comme une manière générale de voir les choses ou les systèmes que comme une méthode de traitement de la complexité* » (Durand 2013 ; Yatchinovsky 2004).

Un système se caractérise principalement par l'interrelation entre les parties qui le composent et la totalité de l'ensemble. Pour Edgar Morin le système est « […] une *unité globale organisée d'interrelations entre éléments, actions ou individus* » (Morin 1977, 102) ; ces interrelations ou « [cet] *ensemble d'éléments en interaction dynamique sont organisés en fonction d'un but spécifique* » (Rosnay 1977). Le système est aussi composé d'entrées et de sorties (d'information, d'énergie ou de matière) entre le système et l'environnement qui l'entoure et qui lui aussi est composé d'autres systèmes complexes.

La complexité d'un système peut répondre principalement à trois causes : en premier lieu, au nombre d'éléments qui composent le système et au nombre de liaisons qui existent entre ces éléments - en second lieu, aux incertitudes et aux aléas de l'environnement interne et externe du système - et en troisième lieu, « *aux rapports ambigus entre déterminisme et hasard apparent, entre ordre et désordre* » (Durand 2013, 13). Dans cet ordre d'idées, nous identifions les parcs nationaux naturels anthropisés (PNNa) comme des systèmes complexes car ils répondent à ces caractéristiques structurelles et fonctionnelles. L'approche systémique a comme but de considérer un système dans sa totalité, sa complexité et sa dynamique propre. C'est à cet exercice de compréhension de la complexité des parcs nationaux habités analysés dans cette contribution que nous attacherons dans les chapitres 5 et 6.

Le système PNNa est composé principalement de trois sous-systèmes : un système naturel (environnement naturel) qui peut être subdivisé en divers sous-systèmes biologiques - un système politico-administratif (parc naturel national) - et des systèmes socioculturels

(populations résidentes) hétérogènes (schémas 8). Chacun de ces systèmes défend des buts (intérêts) spécifiques dans l'objectif (hypothétique) d'assurer un but plus général pour la totalité de l'ensemble PNNa. Les interrelations entre les différents éléments du système caractérisent ainsi sa complexité et donnent « vie » à ses dynamiques internes et externes ; ces dernières se trouvent par ailleurs dans un contexte de transformation et d'ajustement permanent. De ce fait, l'analyse comparative que nous proposons dans cette contribution ne portera pas sur la totalité du système. En revanche, elle sera focalisée sur quelques éléments préalablement identifiés (dispositifs de gestion – populations) afin de faciliter la comparaison internationale.

Il faut aussi tenir compte de la dimension temporelle de cette recherche. La description et l'analyse réalisés ici correspondent à des étapes bien précises de la « vie du Système PNNa – (SPNNa) », dont les transformations rapides ont sans doute modifié les contextes étudiés à l'époque. Or, la description de cette complexité temporelle permettra dans le futur de mettre en évidence les évolutions des dispositifs et des dynamiques de gestion analysés ici.

Schéma 8. ***Système complexe PNN anthropisé***

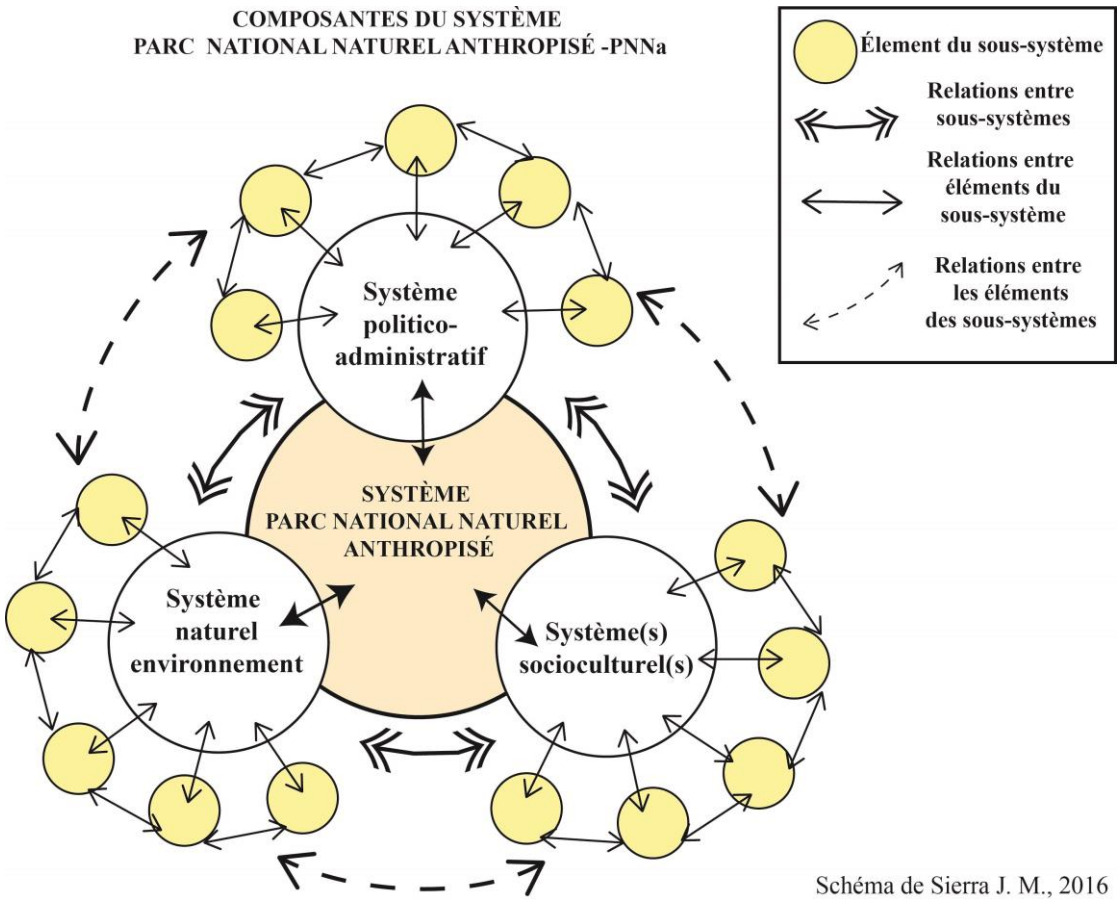

Dans une première partie de notre analyse comparative, nous décrirons de manière générale quelles sont les caractéristiques et les spécificités de chaque parc national (cf. chapitre 4). Cette première approche nous permettra de faire un premier état des lieux comparatif entre similitudes, différences et spécificités socioculturelles et économiques de nos trois cas d'étude.

Puis, dans la troisième partie de cette contribution, nous proposerons une analyse plus approfondie des éléments choisis pour la comparaison : les dispositifs ou macrostructures de gouvernance (cf. chapitre 5) et les dispositifs ou microstructures de gestion participative (cf. chapitre 6). Ceci afin de mieux saisir quelles sont les composantes structurelles[170] et fonctionnelles[171] de chaque SPNNa, et donc, des relations entre le système de conservation étatique et les systèmes socioculturels locaux.

Le PNNa étant composé d'une dimension sociale importante, et donc, traversé par une logique de jeu de coopération et de lutte propre au système social, « […] *il est nécessaire de prendre en compte non seulement les rationalités individuelles de chaque joueur* [microsystème], *mais aussi la rationalité collective* [de l'ensemble] » (Durand 2013). Le but final de l'approche systémique opérationnelle que nous développons dans cette contribution est celui de la compréhension du comportement des systèmes de gestion PNNa.

Afin de rendre compte de ces analyses, nous nous appuierons sur divers outils graphiques tels que les cartes géographiques, les tableaux comparatifs et les cartes mentales. Les tableaux comparatifs proposés ici sont de deux sortes : le premier est destiné à comparer de manière générale les niveaux d'action des institutions et des populations dans différents domaines (tableau 2). Le second est focalisé sur l'analyse et la comparaison aiguë de micro-dispositifs de gestion observés et des conflits de pouvoir qui en découlent.

[170]Frontières et zonages du système, éléments qui le composent, réseaux de gestion et de gouvernance, etc., (d'après les travaux de Durand 2013; Yatchinovsky 2004)

[171] Flux entre acteurs et réseaux d'acteurs, logiques d'action, centres de décision, type d'organisation, structures de pouvoir et de contre-pouvoir, etc., (*ibid.*)

Tableau 2. ***Exemple de tableau d'analyse comparatif sur les types et les niveaux de participation des populations locales dans les PNNa***

Type de Participation	**Innu d'*Essipit* PMSSL**	**Communauté *Aluku* PAG**	**Communauté *Wayana* PAG**	**Communauté *Ticuna* – SMA PNNA**	**Communauté *Ticuna* – Mocagua PNNA**
Politique	2	1	1	3	3
Culturel	1	1	1	2	2
Économique	3	2	1	1	2
Conservation	2	2	2	2	3
Réelle-action	3	1	1	2	3
Formelle	3	3	3	2	2
Informelle	1	1	1	3	3

0-Nulle/ 1-basse / 2- moyenne/ 3- élevée

Le tableau ci-dessus illustre un exemple d'analyse général relatif aux dimensions de la participation. Pour faciliter la lecture nous proposons quatre critères allant de zéro (0) à trois (3) afin de mesurer l'intensité de variables observées sur chaque parc national. Ces critères tiennent compte des entretiens, des dispositifs analysés et des observations recueillies pendant les six mois de séjour sur chaque pays. Ainsi, le critère zéro (0) correspond à une intensité presque inexistante (aucune) ; le critère un (1) correspond à une intensité basse ou peu prise en compte ; le critère deux (2) à une intensité moyenne ayant un certain impact dans le fonctionnement interne du système ; et le critère trois (3) correspond à une intensité élevée et prédominante, voire même indispensable pour le fonctionnement de la macrostructure.

Le tableau 3 illustre l'analyse ponctuelle des conflits et des enjeux de pouvoir qui émergent de la mise en place des dispositifs observés. Le « tableau » est ici un outil de classification des informations recueillies par les diverses méthodes mentionnées tout le long du chapitre, ainsi qu'un filtre de synthèse et de comparaison. Il répond aux attentes de l'analyse multi-niveaux utilisée dans l'approche de la *political ecology*.

Enfin, la figure 1 est un exemple de cartes mentales élaborées pour le chapitre 6. Elles synthétisent de manière graphique et didactique les diverses composantes des microstructures de gestion participatives observées. Ces cartes permettent également une lecture parallèle des informations exposées au travers du texte.

Tableau 3. ***Exemple de tableau d'analyse comparative de conflits de pouvoir et des jeux d'acteurs au sein de dispositifs de gestion participative observés sur les terrains***

TABLEAU 3. Conflits de pouvoir et jeux d'acteurs autour des dispositifs de gestion participative analysés sur les terrains		**PMSSL** **ALLIANCE ÉCO-BALEINE**	**PAG** **ENQUÊTES DE CHASSE**	**PNNA** **CONCESSION DES SERVICES ÉCOTOURISTIQUES**
CONFLIT SUR LE TERRAIN ***REM :** Régimes spéciaux de maniement ***PD :** Pas d'accord	Échelle micro-locale CONFLIT	Mise en place de l'Alliance Surveillance dans l'eau	Reconnaissance de pratiques de chasse culturelles Mise en place sur les terrains	Mise en place de la concession Rupture du processus de coordination avec les *Resguardo*s
	Cause du conflit	Intérêts économiques Industrie du tourisme	Non reconnaissance de spécificités culturelles (chasse)	Mauvaise coordination Compétitivité économique Non respects des accords
	Discours dominant	Observation éthique dans l'eau Expérience de visiteurs Responsabiliser les capitaines	Application de la loi internationale et républicaine	Protection in situ forte Régimes spéciaux de maniement Prestation de services de qualité
	Contre- discours	Trop de responsabilités Mesures exagérées	Légitimité et reconnaissance de pratiques culturelles locales	Trop de règlementations PD terminologie REM* Écotourisme autochtone
	Enjeux politiques	Coordination institutionnelle Parcs Canada – Parcs Québec	Pression internationale Pression élus créoles du littoral Gouvernance locale PAG	Coordination entre autorités publiques Revendications territoriales
	Enjeux économiques	Compétition déloyale de prix Réduction de visiteurs Chute du marché touristique	Moyens de subsistance des certains habitants	Compétition économique Iniquités locales Chute du tourisme
	Enjeux de conservation	Impacts sur la faune et le milieu marin	Diminution de la ressource cynégétique Braconnage	Gestion des déchets Impacts sur la ressource forestière
	Enjeux culturels	Pas de mise en valeur de la dimension historico-culturelle	Perte de l'identité culturelle – pratiques traditionnelles	Mise en valeur de la dimension historico-culturelle
	Facteurs sociaux	Emplois – mise en valeur des municipalités annexes	Ressource alimentaire locale Ressource économique locale Dimension symbolique -rituels	Ressource économique locale Emplois Acculturation

Figure 1. ***Exemple de carte mentale : quelques composantes du parc amazonien de la Guyane-PAG***
(Fait par Sierra J. M., 2016)

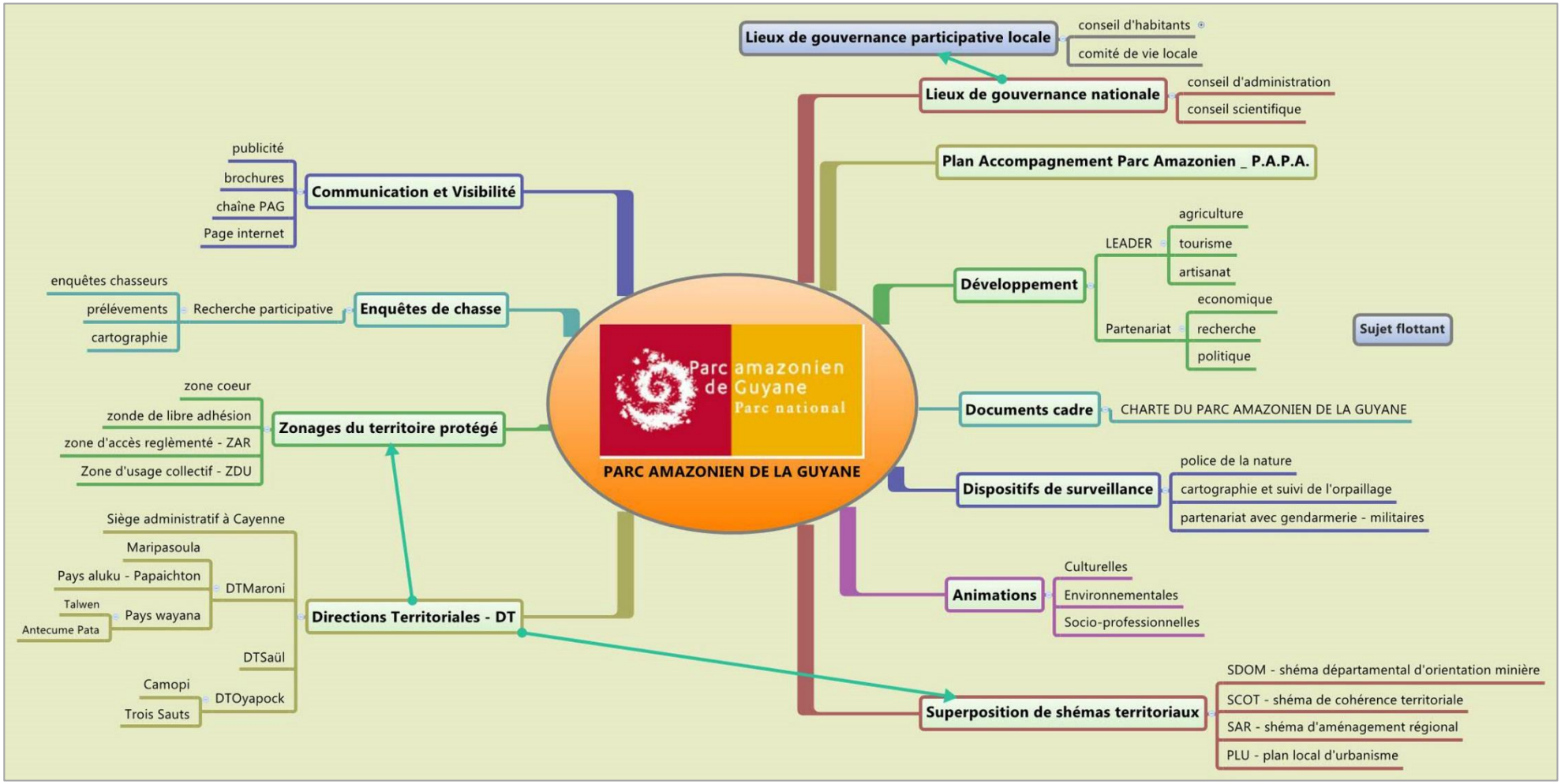

En conclusion, le chapitre 3 nous a permis d'exposer différents aspects liés à notre approche méthodologique et à l'exhaustivité donnée à la compréhension de nos terrains d'étude. Tout d'abord, il nous a paru nécessaire de mentionner le parcours personnel et professionnel qui nous a mené à développer cette thèse et qui explique l'importance que nous avons donné au temps de séjours et aux stratégies d'action mises en place dans chaque pays. Ensuite, nous présentons l'intérêt de la comparaison internationale comme méthode d'analyse globale pour la compréhension des réalités nouvelles au sein des parcs nationaux du continent américain. Puis, nous développons l'approche de triangulation que nous avons choisie pour mener à terme l'analyse systémique de certaines macrostructures de gouvernance et microstructures de gestion participatives dans nos cas d'étude. Enfin, nous expliquons les diverses méthodes de recueil et d'analyse d'informations, dont certaines ont été empruntées aux disciplines des sciences sociales et humaines.

Tenant compte de ces aspects, passons au chapitre 4. Nous y décrirons les particularités politiques, géographiques et socioculturelles de chaque terrain d'étude, dont les populations locales traditionnelles et multiculturelles avec lesquelles nous avons travaillé. La description générale de ces territoires naturels protégés nous permettra par la suite de nous concentrer sur l'analyse des composantes et du fonctionnement de ces systèmes complexes de gestion de la nature, et aujourd'hui de gestion de populations à l'intérieur de cette nature protégée.

CHAPITRE 4.

CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS SOCIOCULTURELLES ET POLITIQUES DES TERRAINS D'ÉTUDE : LES CAS QUÉBÉCOIS, GUYANAIS ET COLOMBIEN

Comme vu dans les chapitres précédents, nous nous intéressons particulièrement au *Parc National Naturel anthropisé* (PNNa) en tant que nouvel objet d'étude géographique. L'approche de différents terrains d'étude met en évidence la diversité des caractéristiques politiques, socioculturelles, anthropiques et économiques englobée par ces territoires de protection hybride. Il s'agit donc de montrer la transition de certains parcs nationaux classiques catégorie II UICN, vers des territoires protégés de « nouvelle génération » dont les spécificités des contextes territoriaux obligent les gestionnaires et les acteurs politiques à ajuster la manière de gérer nature et biodiversité dans ces espaces.

Ce chapitre présente les caractéristiques territoriales des trois parcs nationaux retenus. Rappelons que ces aires protégées de catégorie II sont « […] *de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales* » (Dudley 2008). Ces parcs nationaux québécois, guyanais et colombien présentent cependant des réalités très contrastées, notamment sur les plans économique et socioculturel. Cette situation incite aujourd'hui leurs administrateurs à repousser les cadres de gestion classique focalisés sur les dimensions biologique, écosystémique et plus récemment génétique des ressources naturelles.

Nous développerons ce chapitre en deux temps : après avoir identifié les principales particularités historiques et socioculturelles des communautés d'habitants des trois parcs nationaux (1.1.), nous aborderons en second temps (1. 2) la dimension géopolitique de ces territoires protégés tout en resituant les étapes participatives de leur création.

1. Qui sont les habitants des parcs nationaux étudiés ? Regards culturels et historiques

Afin de comprendre la dimension anthropique de nos trois terrains d'étude, nous soulignerons d'abord la diversité culturelle des résidents des parcs nationaux considérés. Dans cette optique, nous avons choisi de travailler auprès des populations dites « traditionnelles » :

Amérindiens de la Première nation innu d'Essipit au Québec ; *Amérindiens wayana* et *Noirs marron aluku* en Guyane française ; *Amérindiens ticuna* en Colombie. Le regard porté ici sur l'histoire culturelle, les pratiques territoriales et le cheminement de ces groupes d'habitants vers un type de société dite plus « moderne » permet de faire un état des lieux des similitudes et des différences entre ces populations (tant sur les plans culturel qu'économique et politique). Cette approche des particularismes locaux nous aidera ensuite à éclairer les enjeux de gouvernance et de gestion territoriale de ces parcs actuels pour les institutions de conservation.

1.1. Les Innu de la réserve Essipit, un exemple du leadership autochtone

La Première nation Innu d'Essipit est une communauté amérindienne moderne. Elle s'attache à maintenir un développement économique dynamique généré par l'introduction d'activités récréotouristiques au sein de leur territoire ancestral (Charest 2008). La réserve est gérée selon une logique entrepreneuriale (bien réussie) qui lui vaut d'être reconnue aujourd'hui comme un véritable partenaire économique à l'échelle locale et micro-locale du parc marin. De plus, l'histoire territoriale (parfois conflictuelle) et les processus de revendication politique des Innu d'Essipit en vers les États fédéral et québécois confèrent une reconnaissance singulière à cette réserve. Pour comprendre cette évolution politique et économique regardons maintenant qui sont les innu de la réserve Essipit.

1.1.1. Des Montagnets aux Innu d'Essipit : évolution et affirmation identitaire d'une communauté innu sui generis

Le nom « ***Innu d'Essipit*** » est le résultat d'une évolution historique de diverses désignations culturelles données au groupe autochtone localisé à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Ainsi, dans un premier temps, ils ont été identifiés comme des « ***Montagnets*** », nom donné par Samuel de Champlain lors de son premier voyage en Nouvelle-France en 1603, période où il établit des accords commerciaux pour l'achat de fourrures et l'installation d'une première colonie française au Québec. Dans un second temps, ils seront appelés des « ***Montagnais*** », nom donné par extension à toutes les populations innu du Québec un siècle plus tard. Dans un troisième temps, ils seront reconnus comme des « ***Tadoussaciens*** », nom donné par le jésuite Pierre Laure au XVIII^{e} siècle au groupe innu résidant à Tadoussac. Puis, il s'agira des « ***Montagnais des Escoumins*** » aux XIX^{e} et XX^{e} siècles avant de devenir, aujourd'hui, les « ***Innu d'Essipit*** » (Charest 2006 ; Frenette 2010).

Les *Tadoussaciens* sont les survivants des premiers siècles de colonisation et donc des épidémies et des guerres économiques ayant décimé plus d'un tiers de la population. Pendant

cette période (1717 - 1759), « […] *une dizaine de familles assure pour de bon la permanence innu à la rencontre du Saguenay et du Saint-Laurent. Une nouvelle ère qui s'appuie sur un mode de vie centré sur l'exploitation massive des mammifères marins du littoral* » (Conseil de bande des Escoumins Essipit 1992 ; Frenette 2010, 9). La chasse au loup-marin (phoque), activité de subsistance millénaire des Innu, « […] *s'avère une solution économique de rechange pour contrecarrer la diminution des ressources animales de l'intérieur ainsi que la dépendance accrue envers les produits européens* » (Conseil de bande des Escoumins Essipit 1992, 9), activité économique encore pratiquée de nos jours de manière active par les Innu d'Essipit (Charest 2003). Les familles innu chassent alors sous la supervision directe du commis[172] royale britannique dans le cadre d'une économie dominée par le commerce des huiles. En 1795, un document de Recensement des Indiens de Tadoussac réalisé par le père de la Brosse et l'abbé Joseph Roy, confirme la présence d'une population de plus d'une centaine de « *Tadoussaciens* ».

De 1759 à 1843 les Innu sont confrontés à diverses transformations politiques, économiques et territoriales en lien avec l'arrivée des Britanniques (alors en conflit avec les français à propos des espaces colonisés). En effet, à cette période de l'histoire apparaissent les conflits liés au commerce de la fourrure. La concurrence entre les pratiques commerciales des colons français et britanniques (en partie illégales dans ce domaine colonial où des baux exclusifs étaient attribués à quelques commerçants de la couronne britannique). À cela s'ajoute les pressions exercées en vue de déplacer et d'exproprier des populations innu afin d'installer les nouvelles colonies. Sur ce point, le « bail de Murray »[173] de 1762 s'avère central dans la protection des terres innu à l'époque : il ordonne l'arrêt des activités commerciales concurrentes et la démolition pure et simple en 1766 des installations concurrentes « […] *puisque ces terres ont été réservées à l'usage des Indiens* » (Frenette 2010, 54). Or, le document sous-entend « […] *la disparition des anciennes chasses collectives à l'orignal et la mise en place d'une nouvelle répartition fragmentée de territoires familiaux* » (*Ibid*., 54). Pour échapper à ces nouvelles règles de la politique coloniale, plusieurs familles innu migrent dans des secteurs du Fleuve Saint-Laurent ou vers l'intérieur des terres

Au tournant des années 1780, Tadoussac profite d'une période faste et de croissance démographique locale, devenant le centre de ravitaillement alimentaire du réseau de traite des

[172] Le commis est un employé subalterne à la couronne britannique, chargé de la vente et du contrôle commerciale des fourrures et des huiles dans le poste de traite de Tadoussac.
[173] Général James Murray, responsable du régime d'occupation militaire pour l'Est du Québec, dont la mission est d'assurer le ralliement des Montagnais au nouveau régime militaire britannique.

King's Posts. Dans la même période, les Britanniques, principalement protestants, expulsent les derniers Jésuites, dont le dernier, le père Jean-Baptiste de la Brosse[174]. Puis, entre 1820-1830, les Tadoussaciens doivent faire face à l'arrivée de nouveaux colons, principalement des exploitants de bois, avides de profiter des ressources forestières des territoires autochtones, protégés jusque-là par les anciens monopoles des *King's Posts* réservés aux Innu.

L'invasion massive de colons forestiers et agricoles dans le territoire du Lac-Saint-Jean, du Saguenay et de la Haute-Côte-Nord entre 1843 et 1889 répond à l'abolition de l'ancien monopole en 1842. Le territoire innu (Nitassinan) devint à partir de ce moment un territoire pour tous, donnant place au développement de scieries sur tout le territoire (Frenette 2010, 61). En conséquence, les familles innu résidant à Tadoussac s'installent finalement à *Essipit* (*rivière aux coquillages*), à proximité de leur site littoral traditionnel de Pipounapi (Bon désir) aux Escoumins, lieu déjà colonisé par un petit groupe de pêcheurs en provenance de la rive sud du Saint-Laurent. Les *Montagnais des Escoumins* revendiquent alors auprès du gouvernement le respect de leurs droits sur *l'Innu Tipenitamun*[175] (Lacasse 2004) et sur leur système économique. C'est le début d'un long combat de revendication territoriale innu face aux gouvernements coloniaux. Ce processus de revendication territoriale se poursuit actuellement face au gouvernement canadien et québécois. Le processus de revendication politique et territoriale est connu comme « l'entente de principe[176] ».

> « *Les Montagnais y demandent essentiellement la protection des lieux traditionnels d'exploitation situés en divers points de leur territoire côtier* […] *et trois pointes pour l'hiver dont l'une (Bon-Désir), déjà envahie par les colons, serait protégée au moyen d'une petite réserve qui assurerait le campement traditionnel d'hiver. Par ailleurs, dans les portions du territoire qu'ils n'exploitent pas eux-mêmes, les Montagnais réclament la reconnaissance de leur droit de propriété, ce qui les habiliterait à toucher des royalties sur la vente des terres et la concession de coupes de bois qui sont un fait accompli* » (Conseil de bande des Escoumins Essipit 1992, 10)

La réserve amérindienne innu des Escoumins est créée en 1892 ; elle se trouve juxtaposée à la communauté blanche du même nom fondée en 1845 par deux entrepreneurs forestiers qui y ont construit une scierie. Mais, d'après l'historien Jacques Frenette, le vrai fondateur de la réserve des Escoumins est Joseph Moreau[177], installé sur le lieu depuis 1825, où il épousa une femme innu. Cette précision historique est importante pour comprendre la cause principale des

[174] Sa dernière mission avec les innu a été de créer le premier livre imprimé en langue amérindienne, à savoir un manuel intitulé *Nehiro-Iriniui*, qui constitue à la fois un livre de prières et un catéchisme, imprimé à deux mille exemplaires à Québec en 1767 (Frenette 2010,56)

[175] ***Innu Tipenitamun*** : expression qui se réfère tant à la gestion communautaire innu en général qu'à la gestion du territoire. Conception autonome des logiques européo-canadiennes. (Lacasse 2004, 17)

[176] Pour les Innu l'entente de principe traite deux types de territoires : *l'Innu Assi,* territoire que les Innu possèdent en pleine propriété et le *Nitassinan*, territoire québécois sur lequel les Innu auraient certains droits.

[177] Employé saisonnier engagé par la Compagnie de la Baie d'Hudson pendant la période de pêche au saumon.

conflits de légitimité territoriale qui existent entre les québécois des Escoumins et les Innu d'Essipit. Les premiers, revendiquent être sur le territoire avant les amérindiens, alors que ces derniers défendent leur ancienneté territoriale et revendiquent des droits territoriaux ancestraux. Du mariage mixte entre Joseph Moreau et sa femme innu, découle un autre mariage mixte entre leur fille et un métis écossai-cris, Paul Ross, en 1851. Les Moreau et les Ross (photo 6), constituent ainsi les deux lignées principales des habitants de la réserve Essipit (Charest 2003; Frenette 2010). Le métissage culturel qui caractérise cette population apparaît aussi comme une spécificité de la réserve. En effet « […] *pour les Innu des autres réserves on n'est pas de vrais Amérindiens, car nous sommes métisses, et pour les Québécois, n'ont plus, car nous sommes métisses* […] [178]». Cette spécificité peut nous aider à comprendre le caractère *sui generis* de cette réserve par rapport aux autres communautés innu.

Photo 6. ***Jacques Ross et Louis Moreau avec une peau de loup-marin***

(Source, Conseil de bande Essipit, 2011)

Membres de deux lignées familiales qui composent le Conseil de bande de la réserve Essipit

En tout, douze réserves innu ont été créées à partir de 1851 (Fortin et Frenette 1989; Lacasse 2004), dont la réserve de *Betsiamites* ou *Pessamit*[179] en 1861 (photos 7). À la construction de cette dernière, la majeure partie des Innu des Escoumins choisissent de s'y

[178] Entretien avec un responsable du Conseil de bande innu d'Essipit (Essipit, 2011)
[179] La réserve de Pessamit compte actuellement une population de 2 862 hab (2015) et une superficie de 245,54 Km^2

installer ; « […] *un seul petit groupe d'une dizaine de familles reste toujours aux Escoumins. Minoritaire, ce petit groupe développe une économie mixte en combinant les activités de chasse, trappe et pêche, à l'agriculture et au travail salarié* » (Conseil de bande des Escoumins Essipit 1992, 10). On parle à partir de ce moment des ***innu d'Essipit.***

Photos 7***. Réserve innu de Pessamit***

(Clichés. Sierra J. M., 2011)

Chapelle de Ste-Anne –lieu de culte (1735)

Cimetière innu à gauche de la chapelle. Sur le panneau, on peut lire : ancienne réserve montagnaise, poste de traite, poste de missions religieuses

Ci-dessus : Réserve Innu et habitants innu se promenant sur le littoral
À droite : journée culturelle. Démonstration de dépeçage d'un castor

La réserve Essipit va profiter de sa taille modeste pour favoriser *l'Innu Tipenitamun* ou gestion territoriale polyvalente de manière autonome. En 1907 l'agent Adolphe Gagnon[180] affirmait déjà « [que] *les Innu d'Essipit sont « industrieux » et actifs à l'année longue. Ils vivent*

[180] Agent des Indiens à compter de 1900, il rédige une série de rapports annuels sur la situation des différentes communautés innu de la Côte-Nord.

bien et représentent un modèle exemplaire pour les autres Autochtones de la région […] » (*Ibid,* 74). À partir de 1940, le travail salarié de l'industrie forestière remplace peu à peu les activités de chasse, de trappe et de cueillette, qui restent néanmoins des activités traditionnelles et commencent à prendre un sens patrimonial. Dès les années 1950, Essipit présente un très haut pourcentage de salariés en comparaison des autres réserves innu. En 1955, six terrains de trappe sont enregistrés par la réserve, ce qui va permettre aux chefs de bande de se lancer dans une nouvelle dynamique économique, mais aussi de d'appropriation et de gestion territoriale.

1.1.2. Développement économique et récréotourisme : une prise de risque bien réussie pour Essipit

Avec la revendication du Québec en 1976, le parti nationaliste reconnaît les onze Premières nations amérindiennes[181] de la province et ses droits autochtones. Parmi eux, on trouve les ententes de principe[182] dans la cogestion des ressources entre les autochtones et les gouvernements du Canada et du Québec dans les territoires ancestraux où des multinationales se multiplient.

C'est à partir de cette année que la réserve Essipit vit un développement économique accéléré[183] grâce à diverses activités mises en place au sein même de la réserve (photos 8) mais aussi sur leur *Nitassinan* (territoire ancestral), notamment par ses pourvoiries. Le rôle des chefs du Conseil de bande, très visionnaires à l'époque, fut stratégique dans cette prise de risque réussie pour la petite réserve. Parmi les activités internes les plus remarquables citons :

- La construction d'une salle communautaire (1977) avec un salon de quilles (1979) et d'un salon bar-racquetball (1981) ;
- La formation du comité socio-économique de bande et de la police amérindienne (1980) ;
- Le lancement d'une radio communautaire ;
- La construction d'un premier bloc d'appartements (1983), suivi d'un second (1985), troisième (1986) et quatrième bloc (1989), ainsi que la construction de cinq chalets (1988) ;
- L'implantation d'une station de service (1988) ;

[181] Premières Nations du Québec : Abénaquis, Algonquins, Attikameks, Cris, Hurons-Wendats, Innu (Montagnais), Malécites, Micmacs, Mohawks, Naskapis et Inuits.
[182] Les ententes de participation autochtone à la gestion territoriale sont instaurées en 1970, dans le cadre d'ententes de revendication territoriale de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.
[183] Entretien avec Réginal Moreau, Directeur du conseil de bande de la Réserve Essipit (Essipit, 2011)

- L'acquisition du bateau Cap-bon-désir pour les activités des croisières aux baleines (1993) ainsi que l'acquisition des croisières T.G.B (1995) et l'achat des pneumatiques – zodiacs (2000) ;
- L'agrandissement de la réserve (1997) ;
- L'acquisition des bateaux pour la pêche au crabe (2006), modernisation des bateaux pour les croisières Essipit (2010) ;
- La création d'un site d'exposition d'habitations traditionnelles – *Nakatam* (2010).

Toutes ces activités reflètent le dynamisme économique de la réserve.

Quant aux actions réalisées sur le *Nitassinan*, elles permettent au Conseil de bande de mettre en place des partenariats économiques et de gestion. Par exemple, la gestion de la rivière à saumon Escoumins/Essipit (1992) résulte d'un conflit de longue haleine entre les québécois et les Innu, connu comme la « guerre du saumon de 1981 » (Charest 2009). On relève de même des partenariats dans la construction des routes forestières, dans la gestion d'activités de pêche et de poissonneries, dans la gestion hydraulique et énergétique ou encore dans le domaine du tourisme.

Mais l'évènement qui a marqué le plus le processus de réappropriation territoriale des Innu a été l'achat des pourvoiries (territoire de chasse et de pêche) : dans les années 1960, le gouvernement fédéral avait exproprié certains Innu de leurs territoires de trappe pour les convertir en pourvoiries privées. Parmi ces territoires se trouvait celui de la famille Moreau d'Essipit. En 1983, cette pourvoirie est mise en vente et Réginald Moreau (chef du Conseil de Bande à l'époque) propose de l'acheter, ce qui allait à l'encontre des pratiques de la communauté innu. Réginald Moreau nous explique que cette initiative n'a pas été facile à faire accepter, car « […] *pour les anciens de la communauté, un vrai autochtone n'achète pas son territoire*, [mais pour lui] *si les autochtones connaissent leur territoire, pourquoi ne pas gérer leur territoire et se le réapproprier* ? ». De ce fait, en 1983 la réserve Essipit constitue la première communauté autochtone à acheter et à gérer une pourvoirie. Actuellement, ils sont propriétaires de cinq pourvoiries (photos 9). Le micro-pouvoir économique de la réserve leur a permis ainsi de se réapproprier diverses zones appartenant jadis au Territoire innu traditionnel, mais aussi de développer de compétences dans la gestion et le management de leurs ressources territoriales. De ce fait, sur l'ensemble du *Nitassinan,* le Conseil de bande Essipit réalise une cartographie précise et des diagnostics sur l'état des lacs et des ressources (carte 17). Ils sont aussi propriétaires de trois zones de camping, dont une à Tadoussac.

On constate d'une part, un grand dynamisme et *leadership* pour cette réserve amérindienne, et d'autre part, un discours utilitaire et de mise en valeur de la dimension autochtone dans les activités touristiques réalisées par la population. Au sein du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent ce dynamisme est aussi remarquable. Les croisières Essipit privilégient d'une bonne image à l'échelle locale, dont le service au client et l'expérience de visiteurs sont les premières prémisses de la compagnie. Ils participent activement au projet de partenariat économique de l'industrie d'observation de baleines et de conservation du milieu marin du parc. D'après Paul Charest, on peut qualifier ce type de développement à la fois comme du « capitalisme communautaire » et du « socialisme communautaire ». Le premier, car les gestionnaires (Conseil de bande) « *font des choix d'investissements en fonction de la rentabilité économique et de la réalisation du surplus à réinvestir dans d'autres projets.* [Le second, de caractère « social »], *parce que des choix sont aussi faits en fonction du mieux-être des membres de la communauté* […] » (Charest 2008 : 49). Cette logique managériale caractérise cette petite réserve et montre comment le pouvoir économique amérindien peut devenir par la suite un outil politique.

Photos 8. ***Lieux économiques et culturels de la réserve Essipit***

(Clichés Sierra J. M., 2011)

Centre communautaire Essipit

Radio communautaire innu Essipit

Station de service Essipit

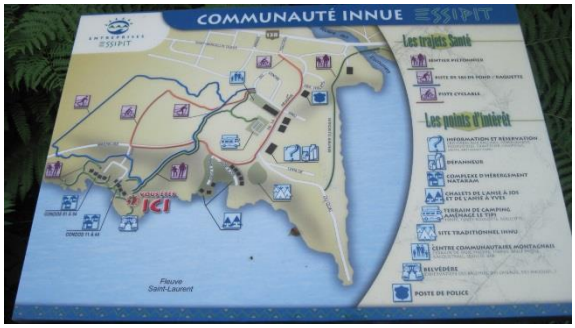

Tableau informatif des sentiers de la réserve

Panneau pédagogique et de mise en valeur culturelle innu

Lieu culturel :
reconstruction d'un tipi innu traditionnel

Condos Natakam

Panneau explicatif du projet

Le lieu culturel fait partie d'un projet de mise en valeur de la culture innu au sein du territoire amérindien, mais aussi du réseau de découverte du parc marin de Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) dans l'aire de coordination. Il sert à montrer l'évolution des habitations innu à travers divers panneaux pédagogiques et reconstructions de ce type.

Photos 9. ***Quelques pourvoiries du Nitassinan de la réserve Essipit***
(Clichés Sierra J. M., 2011)

Pourvoirie Lacs à Jimmy

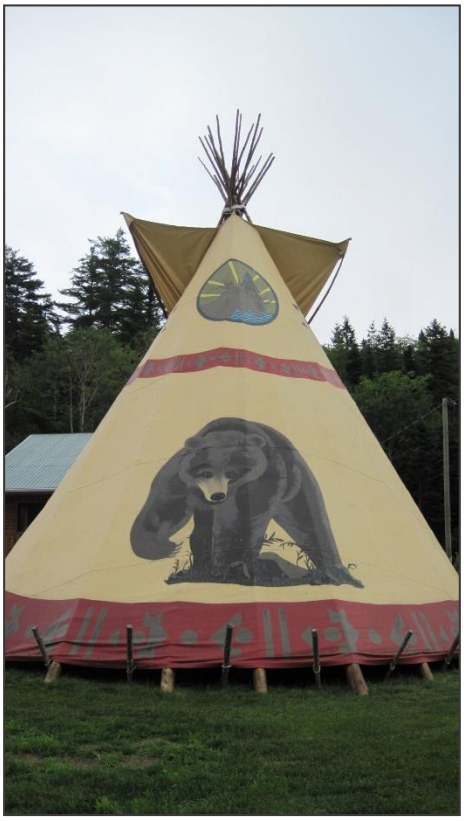

Aménagement du lieu – mise en valeur culturelle

Pourvoirie Lac Gilles

Pourvoirie Lac de cœurs

Route forestière vers les pourvoiries

Aménagement de la pourvoirie
Sentier pédestre

Carte 17. ***Exemples de cartographie du Nitassinan innu terrestre et fluvial de la réserve Essipit***

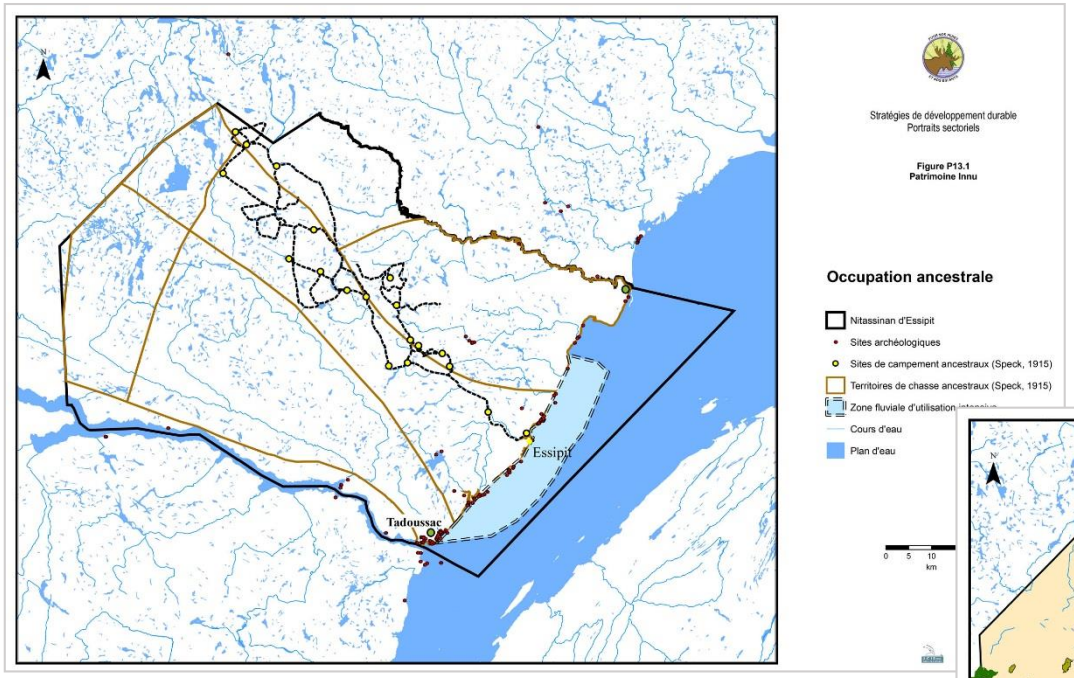

À gauche : cartographie du Nitassinan Essipit indiquant les parcours de chasse ancestrale, les sites archéologiques, les campements ancestraux et la zone fluviale d'utilisation intensive.
(Source : Conseil de bande la Première nation innu Essipit, 20011)

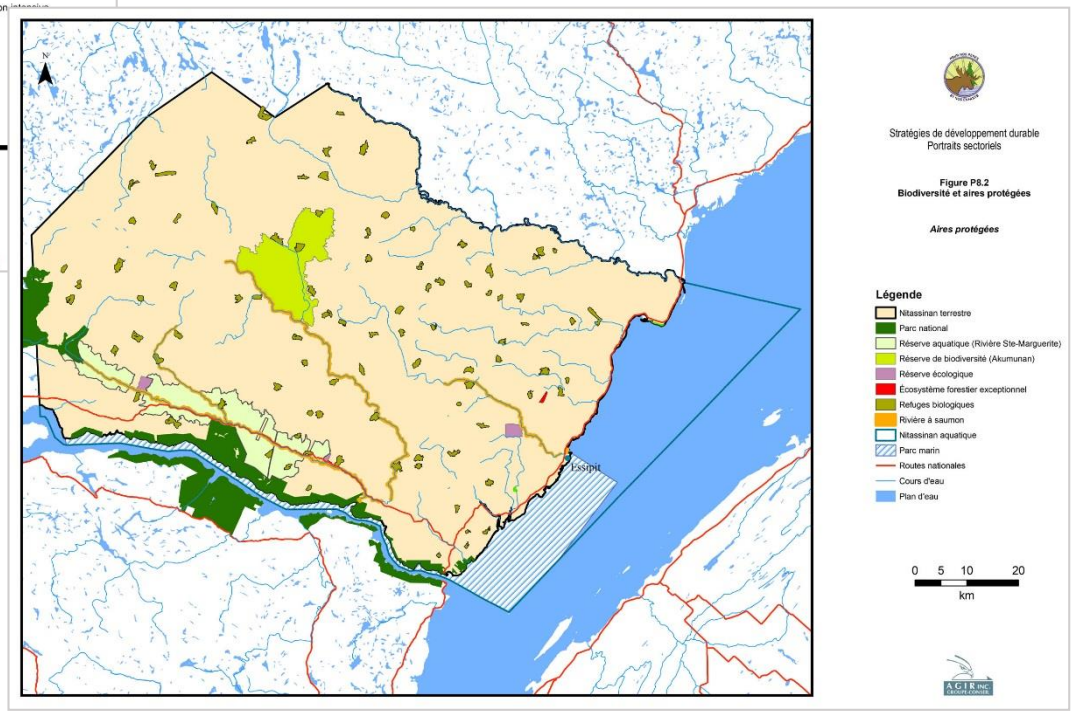

À droite : cartographie du Nitassinan Essipit indiquant les aires protégées terrestres et marines. Notons la superposition du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent avec le Nitassinan fluvial d'Essipit. Raison pour laquelle la réserve demande à être directement intégrée à la gestion du territoire marin protégé.

Pour conclure, la réserve Essipit (photos 10) compte une superficie de 1 10 Km^2 et une population de **267 habitants** (2014). Leur slogan « *Pour nos pères et nos enfants* » met en évidence l'attachement à leur histoire culturelle et à leur intérêt de bien-être pour les générations futures. Leur dynamisme les place parmi les partenaires économiques clés des Municipalités Régionales de Compte (MRC) qui composent l'aire de coordination PMSSL : MRC Kamouraska : 21 213 habitants (2014), MRC de Charlevoix-Est : 16 017 habitants (2014), MRC La Haute-Côte-Nord : 95 647 habitants. (2014), MRC du Fjord-du-Saguenay : 21 646 habitants (2014), MRC Les Basques : 9 184 habitants (2014), MRC Rivière-du-Loup : 19 974 habitants (2014).

Photos 10**. *Quelques particularités de la réserve Essipit***

(Clichés Sierra J. M., 2011)

Signalisation de la réserve Essipit avec le symbole du Conseil de bande

Signalisation de la communauté des Escoumins (étoile de mer), juxtaposée à la réserve Essipit

Ci-dessus : Vue aérienne de la réserve Essipit

À droite : Sortie culturelle avec les enfants de la réserve

L'enjeu de gestion pour le parc marin et de favoriser un partenariat équitable au niveau économique et territorial avec le Conseil de bande innu. Ce dernier revendique depuis plusieurs décennies des droits de gestion territoriale, et aujourd'hui, de cogestion des zones superposées entre le Nitassinan et le parc marin. Or, il existe un conflit économique et de légitimité territoriale entre la réserve et les autres acteurs du milieu qui ne favorise guère une telle reconnaissance culturelle ancestrale dans la cogestion.

Regardons maintenant quelles sont les populations « traditionnelles » qui habitent le département guyanais, et plus particulièrement, le parc amazonien de la Guyane.

1.2. Les Amérindiens wayana du Haut-Maroni : d'invisibles à protagonistes

À la différence du Québec, ces populations amérindiennes (comme celles de la Colombie) s'investissent peu dans une dynamique de développement économique ; elles restent donc plus « traditionnelles » et moins autonomes vis-à-vis de l'industrie touristique et des institutions de conservation. L'enjeu principal du cas guyanais se pose ici quant à la reconnaissance politique des spécificités culturelles des populations amérindiennes, mais aussi des populations Noirs marron aluku pour la France. Nous allons décrire chaque population individuellement afin de mieux montrer leurs différences mais aussi leur histoire territoriale commune sur le fleuve Maroni. Ce dernier aspect est essentiel pour comprendre d'une part, les liens historiques et de pouvoir qui lient ces deux communautés contrastées, et d'autre part, les changements relationnels qui découlent de la redistribution de pouvoirs locaux avec l'arrivée du parc amazonien.

1.2.1. Les Roucouyennes de jadis et les Wayana d'aujourd'hui : évolution et intégration à la société française

Le groupe Wayana est le résultat de la fusion de divers groupes ethniques, ou de «grands brassages intertribaux » (Grenand 1982, 317) : les Urupi, les Opagwana et les Kukuyana (Hurault 1972). Dans la littérature ancienne, on les désigne souvent par le nom de Roucouyennes : « *Ce nom de Roucouyenne leur a été donné par les habitants de la Guyane, pour rappeler l'habitude qu'ils ont contractée de se teindre le corps avec du roucou*[184] » (Grébert 2001, 20), (photos 11). Divers explorateurs ont fait le même constat sur les Oayanas (Hurault 1961) ou les Wayana, lors de leurs voyages en Amazonie française au

[184] Le roucou est une espèce d'arbres ou d'arbustes des régions d'Amérique tropicale. On l'appelle aussi urucum Achiote, onoto, rocouyer ou arbre rouge à lèvre. Il est utilisé aujourd'hui comme condiment et produit cosmétique.

XVIIIe siècle (Coudreau 1893). Ce type de pigment est souvent utilisé par les peuples amérindiens de l'Amérique pour des usages divers : cérémonie, guerre, protection, deuil, *etc*.

Photos 11. ***Graines de roucou pour peindre la peau de Roucouyennes en rouge***

Roucouyer
http://www.tahitiheritage.pf

Graines de roucou
http://www.plantes-et-sante.fr

Utilisation de roucou
http://www.survivalfrance.org

Quant au peuplement des Wayana en Guyane française, les premières données sont collectées à partir du XVIII[e] siècle (Coudreau 1893 ; Hurault 1968 ; Chapuis 1998 ; Grébert 2001). Ils ont été signalés pour la première fois, par Levèbre d'Albon dans le sud de la Guyane dès 1730. Les premiers groupes Wayana proviennent du Brésil ; dans une logique d'interconnexion (espace réticulaire), ils se sont établis entre les fleuves et à la base des sources du Jari, de l'Itany, du Marwini et du Tampok, où ils ont eu les premiers contacts avec les explorateurs. Ils deviennent ainsi les premiers fournisseurs de produits alimentaires pour les colons (chasse, pêche, cueillette, cacao) ; il est à noter que ces échanges commerciaux existaient déjà entre groupes amérindiens. Comme le note F. et P. Grenand, « *la Guyane amérindienne ancienne n'était pas composée de groupes isolés et éloignés les uns des autres, mais bien au contraire de sociétés, qu'elles aient été en guerre ou en paix, en contact permanent à travers des échanges commerciaux, des échanges festifs, voire des échanges matrimoniaux* » (1985 : 12 *in* Chapuis 2003). Comme la plupart des peuples amérindiens, les contacts avec le « Blanc » ont eu des conséquences néfastes pour ces groupes, dont la population s'est vue rapidement décimée par les épidémies et les guerres territoriales entre différents groupes ethniques (Wayana, Wayãpi, Tirilio, Émerillon, Galibi), mais aussi avec les Noirs marron (carte 18).

Carte 18. ***Contexte territorial entre les divers groupes ethniques au sud de la Guyane***
(Source : IRD, 2007 *in* Collomb et Jolivet, 2008, modifié par Sierra J. M. 2015)

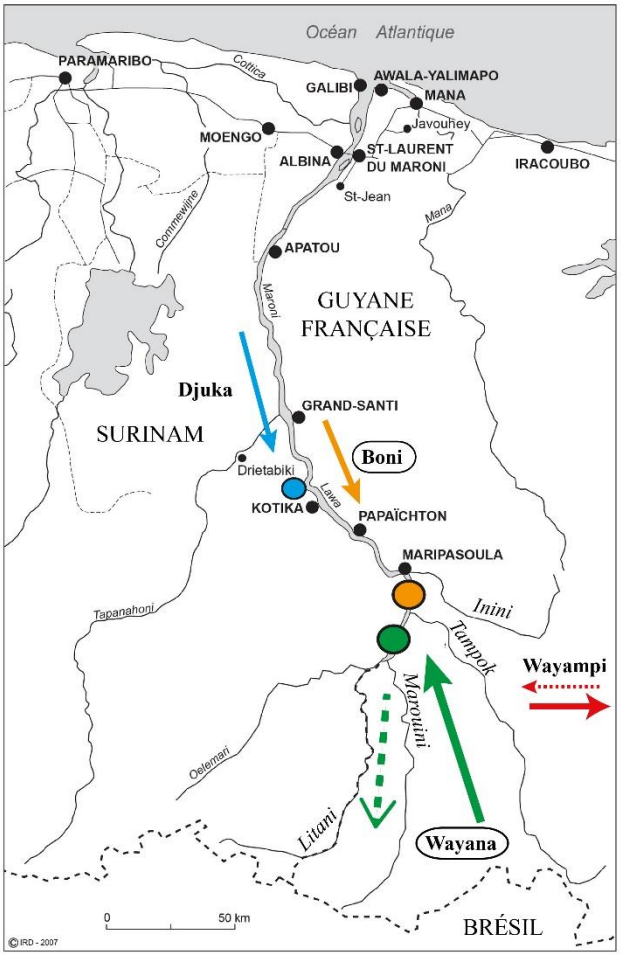

Pendant le XVIII[e] siècle, les Wayana ont été confrontés à divers conflits territoriaux. D'une part, il s'agissait de l'avancée des Wayãpi au sud-est qui tentaient de se libérer de la domination portugaise : « *Encouragés en sous-main et même armés par les Portugais dans le but de rapporter des esclaves, ils poursuivirent leur montée vers le nord, se taillant un large territoire aux dépens des tribus autochtones, dont les Wayana. Rompant avec les Portugais qui voulaient les enrôler de force dans les milices du Para,* [les Wayãmpi] *pénétrèrent, vers 1820 en Guyane française par les sources de l'Oyapock* » (Grenand et Grenand 1985, 25).

D'autre part, il s'agissait aussi de la poussé des Boni (Aluku) au nord, qui tentaient d'échapper à l'ethnie Djuka, sous domination hollandaise [1883] : « […] *les Boni, échappés des plantations du Surinam et poursuivis par les Djuka et les Hollandais, vinrent se réfugier sur le Marwini ; il n'y eut pas de conflit avec les Wayana* (Hurault, [1972] 1989 : 85) *mais ils s'imposèrent à ces derniers pour la fourniture de marchandises de traite, établissant entre eux et les Blancs un cordon infranchissable* […] » (Chapuis 1998, 24). Pour Jean Chapuis ce sont ces deux « ethnies tampons » Boni et Wayãpi qui ont favorisé la préservation des Wayana des Occidentaux.

Il s'en suit une période d'isolement pour les rescapés Wayana qui fuient à l'intérieur des forêts et qui se trouvent à partir de 1800 sous la tutelle des Boni (Aluku). Cet isolement sera aussi favorisé par les politiques coloniales, centrées sur le développement de la zone côtière, puis le Bagne et l'exploitation de l'or entre 1850 et 1930 (Cardoso 1999 ; Mam-Lam-Fouck 1999). Ce n'est qu'à la fin du XVIII[e] siècle que les Wayana s'installent le long de rivières où

ils sont encore aujourd'hui. En 1880, on parle de la « redécouverte » des Wayana grâce aux récits des Jules Crevaux (Crevaux 1883), puis d'Henri Coudreau, qui en 1890 parle de 1500 individus Wayana (Coudreau 1893[185]). À noter que Coudreau est considéré comme un affabulateur : suite à des constats faits en 1950, Jean Hurault parle dans ces récits de seulement 500 individus (Hurault 1968), dont voici quelques clichés (photos 12).

Photos 12. ***Visages de Wayana par Jean Hurault in (Chapuis 2007)***

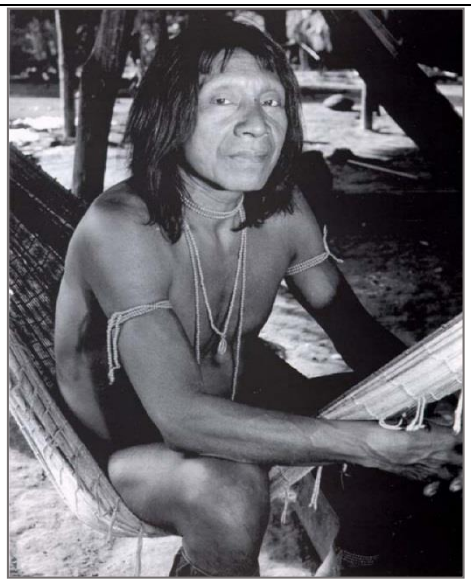

Masili.
Cliché Jean Hurault, mission IGN, 1957 *in* Chapuis p.18

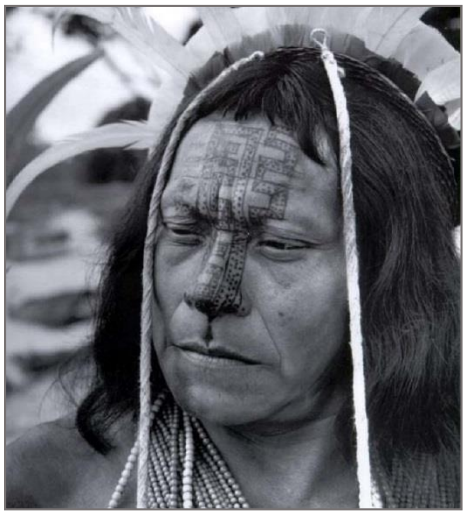

Malavate
Cliché Jean Hurault, mission IGN, 1962 *in* Chapuis p.20

De gauche à droite : Aloike, Yanamale, le Préfet Robert Vignon et Twenke.
Cliché Jean Hurault, mission IGN, 1949 *in* Chapuis p.17

[185] Le livre d'Henri Coudreau *Chez nos Indiens : quatre années dans la Guyane française (1887-1891)*, est composé d'illustrations très réalistes qui décrivent les peuples, les lieux et les pratiques des divers groupes Amérindiens et Noirs marron de la Guyane.

D'après Pierre et Françoise Grenand, l'isolement des Wayana et leur contact tardif avec les Blancs ont mis en évidence « […] *la différence d'impact de l'Occident entre groupes côtiers et groupes de l'intérieur, influant de façon puissante sur l'évolution actuelle* » (Grenand et Grenand 1985a, 14). Or, ils ont aussi été victimes des diverses épidémies suite au contact avec les premiers colons. Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, il restait moins d'un millier d'Amérindiens, faisant alors dire à Robert Vignon, le premier préfet du département guyanais, « [qu'] *il fallait faire quelque chose et très vite* »[186]. Grâce aux notifications faites par Jean Hurault au Préfet Vignon sur les conséquences dramatiques des politiques d'assimilation et d'abandon sur les populations du Sud, une assistance sanitaire est mise en place au travers des premiers dispensaires, dont le premier à Maripasoula en 1949, afin de réaliser des campagnes de vaccination. Maripasoula est fondée en 1947, devenant centre administratif en 1950, puis commune en 1968. À partir de ce moment-là une politique de francisation des Amérindiens et des Noirs marron prend place dans le sud guyanais ; c'est l'entrée des Wayana dans la période « moderne » (Chapuis 2000). Ils conservaient néanmoins certains « droits » territoriaux particuliers : « *Selon les critères de l'INSEE* [les Wayana sont] *des "sans nationalité" vivant en hôtes de la France sur leurs propres terres* » (P. et F. Grenand *in* Chapuis 1998, 29).

1.2.2. L'administration française et l'entrée des populations wayana à la modernité.

Rappelons que le territoire de l'Inini, créé en 1930, fut supprimé en 1970, réduisant le « pays amérindien » à une zone d'accès règlementé (ZAR) en 1970. Ce zonage « [...] *fut jugé comme une offense par les Créoles frustrés* » (Chapuis 2000, 12) qui ont toujours voulu l'ouverture du territoire du Sud pour pouvoir profiter pleinement des ressources du département[187]. De ce fait, « [...] *plus que les Blancs d'ailleurs, ce furent les Créoles qui représentèrent la société dominante aux yeux des Wayana, tandis que les Noirs marron aluku jouaient le rôle d'intermédiaires* [188]»

[186] « *J'avais à trancher entre deux thèses : celles des ethnologues soutenue énergiquement par Hurault, ingénieur géographe* [...] *Pour eux, toute action destinée à faire évoluer les indiens, à les faire sortir de leur condition primitive était condamnable. À la rigueur, il était possible de leur donner des armes, des outils, des moteurs hors-bord même, pour améliorer leurs conditions de vie, mais il ne fallait rien faire pour essayer de les intégrer dans notre civilisation* [...] *L'autre thèse voulait au contraire sortir ces populations de leur dangereux isolement, les amener, très progressivement certes, avec beaucoup de précautions, à s'intégrer à la vie économique et sociale, à y participer. C'est ce que j'essayais* ». Robert Vignon, *Gran Man Baka*, Paris, Éditions Davol, 1985, 384 p. (p. 215).

[187] Sur ce point regarder la seconde partie de ce chapitre concernant le processus de construction politique et de mise en place du Parc amazonien de la Guyane.

[188] À ce propos, se reporter au chapitre 6 où l'on présente en quoi le rôle de médiateurs des Aluku envers les Wayana est aujourd'hui remis en question. La création du parc amazonien et des dispositifs participatifs mis en place joue un impact direct sur cette rupture historique de domination ou de tutelle entre ces deux populations.

(*Ibid*). Mais, un aspect important à retenir dans l'évolution des relations de pouvoir entre les Wayana, les Blancs, les Créoles et les Aluku, est la dépendance administrative des Amérindiens à la Commune de Maripasoula. Comme l'explique Jean Chapuis, « *Dans les années quatre-vingt, la décentralisation fit dépendre les Wayana de la commune de Maripasoula, dirigée par les Aluku. Si la "période blanche" puis la "période créole" leur avait offert un certain nombre de garanties et la libre expression de leur ethos, la "période aluku" les plaça en danger comme ils ne l'avaient jamais été. Non seulement les Aluku monopolisèrent les financements divers, mais une fièvre de l'or s'empara de la région à partir de 1995* » (Chapuis 2000, 13). Cette fièvre de l'or amena la création d'alliances entre Aluku et Créoles[189] mais aussi avec des Brésiliens sur les territoires Wayana. Les Wayana sont les premières victimes des conflits d'intérêts qui résultent de cette « guerre de l'or », notamment par la détérioration de leur milieu naturel et la contamination de leurs rivières traditionnelles (Inini,Tampok et Marouini principalement).

La rentrée des Wayana dans la modernité est marquée par divers aspects : le travail salarié, la création de dispensaires, la création d'écoles pour l'apprentissage du français, le changement des habitations traditionnelles (arrivée des constructions en béton) et dans la mobilité (avec l'introduction des moteurs hors-bord), ainsi que le changement de la structure sociale. Cette dernière résulte principalement de l'arrivée des allocations françaises (allocations familiales, revenu minimum d'insertion – RMI et allocation mères seules), mal adaptées aux contextes locaux : *«* [...] *introduisant une monétarisation artificielle, elles les détournent* [les populations locales] *de leurs activités économiques et créent des comportements d'assistés* » (Grenand, Bahuchet, et Grenand 2006, 57). Ces comportements, fort critiqués aujourd'hui par l'administration française et créole, viennent contredire les politiques actuelles de développement économique et donc de travail salarié, découlant de la création du parc national en zone de libre adhésion. L'implantation du parc national et des nouvelles mesures et règlementations qui en résultent pose donc un problème important à ce niveau-là, à savoir, la modification des habitudes économiques créées par le système français depuis 1970.

Or, le sud guyanais est confronté actuellement à une situation très complexe entre développement et sauvegarde des patrimoines naturels, culturels et immatériels. Le regard ethnologique et anthropologique de protection revendiqué par certains chercheurs est aujourd'hui critiqué par ces mêmes populations amérindiennes ; celles-ci veulent être intégrées

[189] Pour comprendre la complexité du contexte de l'époque, voir le documentaire de Philippe Lafaix (2003) « *La loi de la jungle* », chronique d'une zone de non droit. http://www.dailymotion.com/video/xg051_doc-la-loi-de-la-jungle_news

à la société guyanaise et avoir droit au développement, mais dans le respect de leurs cultures et de leurs temporalités. Voilà tout l'enjeu pour le parc amazonien dont la tâche s'avère dans les faits, fort délicate et difficile. Notamment, car ces populations se trouvent aujourd'hui localisées dans la zone de libre adhésion du parc national, zonage destiné au développement économique. Dans ce contexte-là, quelle place pour la culture ? Aujourd'hui, le pays amérindien est composé de divers villages : Elaé, Twenke (village du chef), Taluen, Cayodé, Antecume Pata, Palimino, Pilima, Péléa (photos 13).

Photos 13. ***Quelques villages Wayana du Haut Maroni***
(Clichés Sierra J. M, 2011-2012)

École d'Elaé

Maisons des instituteurs - Elaé

Twenké

Cuisine - Twenké

Animation PAG école de Taluen

Village de Taluen

Animation à l'école d'Antecume Pata

Maison de l'Association Yépé (André Cognat) Antecume Pata

Les activités traditionnelles des Wayana sont la pêche, la chasse, la cueillette et l'artisanat (photos 14). Les Wayana n'ont pas de chefs au sens occidental du terme *:* « [...] *ceux que l'on appelle ainsi par habitude ne sont que les représentants des villages pour les affaires de la tradition. Les autorités françaises les ont nommés « capitaines», sur le modèle de ce qui se faisait pour les Noirs marron aluku, leurs voisins d'aval chez qui cela correspondait à une organisation hiérarchique traditionnelle poussée, et, pour le principal d'entre eux, « Gran Man » (Kalaman)*. […] » (Chapuis 2003, 12). Mais ces autorités locales ne jouent pas un rôle prioritaire aux yeux des jeunes et des habitants wayana. Avec la création du parc amazonien, le rôle des autorités coutumières commence à être « mis en valeur » par les gestionnaires et une nouvelle dynamique interne aux villages pourrait ainsi apparaître (positive ou négative). Le village d'Antecume Pata est dirigé par André Cognat, un ouvrier lyonnais qui vit en Guyane depuis 1961 et qui a toujours dénoncé les problèmes des populations Wayana face à l'État français (Cognat 1967, 1977).

Photos 14. ***Quelques activités traditionnelles de Wayana***
(Clichés Sierra J. M., 2011-2012)

Bière de manioc ou *cachiri*

Galette de manioc - Casabe

Fabrication de céramique

Cotton et hamac

Vannerie

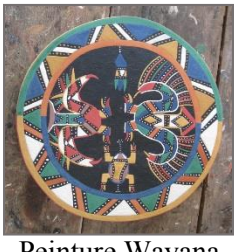
Peinture Wayana

Ces activités artisanales prennent une dimension économique importante avec le parc amazonien et les projets de développement du tourisme au sein des communautés wayana. En comparaison aux populations amérindiennes innu et ticuna que nous verrons plus tard, les Wayana se situent au tout début de ce processus économique, dont il est trop top pour voir les impacts sur les diverses communautés.

Toutes les caractéristiques exposées antérieurement montrent à quel point ces populations se distinguent de la société française métropolitaine. Il sera de même pour les Amérindiens wayãpi et les autres ethnies qui habitent la Guyane. De ce fait, les enjeux de gestion et de gouvernance du PAG sont multiples ; mentionnons néanmoins les plus problématiques, à savoir : tout d'abord, l'adaptation des lois métropolitaines aux contextes culturels amérindiens du sud guyanais ; puis, le développement économique de ces populations tout en essayant de conserver leurs patrimoines culturels ; et enfin, la gouvernance territoriale d'un secteur contrôlé par les relations historiques tissées entre les Wayana et les Aluku. La nouvelle gouvernance mis en place par le PAG doit veiller à ne pas provoquer (ou réveiller) des conflits inter ethniques du passé dans le futur. Sur ce point, intéressons-nous maintenant à l'histoire des Noirs marron aluku et aux rapports de pouvoir qui les lient aux Wayana, aux Créoles et aux Métropolitains.

1.3. Les Noirs marron aluku, anciens esclaves réfugiés sur le Maroni

Le terme « marron » vient de l'espagnol *cimarrón,* « vivant sur les cimes », mot emprunté aux Amérindiens *Arawaks* qui désigne des animaux domestiques qui retournent à l'état sauvage. Le marronnage désigne les esclaves fugitifs des plantations du Surinam, mouvement très répandu en Amérique latine (Lucas 2002) et particulièrement en Guyane française (Dupuy 2002 ; Price et Price 2004).

1.3.1. Entre guerres et alliances ethniques : des esclaves marrons surinamais à des habitants de la France

C'est au Surinam (ancienne Guyane hollandaise) que le système esclavagiste connut son développement majeur. D'après F. Dupuy (2002), en 1765 la Guyane hollandaise comptait 50 000 esclaves répartis en 591 plantations, alors qu'en Guyane française, il en existait environ 10 000 pour environ 1 300 Blancs à la veille de la Révolution française. Le système colonial hollandais était caractérisé par une rigueur maximale et des punitions impitoyables, contexte qui favorisa le marronnage et de ce fait, l'organisation des différentes sociétés autonomes organisées en deux vagues (Moomou 2004). Une première vague était composée par trois groupes principaux, à savoir les Saramaka, les Djukas (localisés sur le *Tapanahoni*,

dont une portion s'est réfugiée à la rivière *Cottica*[190]) et les Matawai. La seconde vague présentait de même trois autres groupes : les Kwinti, les Paramaka et les Boni ou Aluku (occupant les deux rives du Lawa, cours moyen du Maroni), voir carte 18.

Le terme générique français pour désigner ces groupes et les différencier des Créoles est *Bushinenge* (nègre de bois), connotation péjorative qui a pris néanmoins aujourd'hui une nouvelle valeur identitaire plus positive pour les populations noires marron elles-mêmes. Quant au dénigrement de ces groupes, Jean Hurault affirme que « [...] *la population créole n'a que mépris pour les populations tribales dont d'ailleurs elle ne connaît à peu près rien et qu'elle englobe uniformément sous le nom de « Bosch », c'est-à-dire gens de bois ; elle est à leur égard divisée entre deux tendances : les détruire par assimilation ou les exploiter par le biais du tourisme* » (Hurault, 1972 : 300). En effet, il existe un distancement historique important entre les Créoles du littoral et les autres populations de la Guyane. Ce distanciement est beaucoup plus marqué envers les populations du sud guyanais qui se trouvaient principalement sous la dépendance administrative des élus créoles. Ce sont d'ailleurs ces rapports de force qui ont accentué les conflits de création et de mise en place du parc amazonien. Il s'agit concrètement d'un conflit de pouvoir autour de la gouvernance des territoires et des populations du sud du département par l'administration française (institution de conservation), et de ce fait, de la perte de pouvoir créole sur ces mêmes territoires et populations. Les Amérindiens et les Noirs marrons se trouvant en quelque sorte sur la protection métropolitaine contre les abus de pouvoir des Créoles. Or, on verra dans le chapitre 5 que la structuration du conseil administratif continue à donner beaucoup de pouvoir aux instances créoles et peu de voix aux habitants du parc.

La compréhension des représentations culturelles créoles et des rapports de force qui en découlent envers les autres groupes socioculturels occupant le territoire (Collomb et Jolivet 1998, 2008b ; Marie-José Jolivet et Léna 2000), permet aussi de comprendre les inégalités qui existent entre la frange littorale et les territoires de l'intérieur. Précisons néanmoins un point clé concernant les Créoles et les Noirs marron. Le mot *créole* signifie « *né sur place d'une espèce importée* » (Jolivet 1989, 121) ; dans une acception plus sociologique, « *le terme implique surtout que la personne ainsi désignée ait une certaine expérience des valeurs occidentales* » (*Ibid*, 121). De ce fait, en Guyane existe une opposition historique entre ces deux groupes : les *nègres créoles* ou en voie de créolisation (occidentalisation) et les *nègres marrons* (qui conservent leurs valeurs culturelles d'origine), ces derniers étant considérés comme inférieurs aux yeux des premiers. Or, les Boni (Aluku) expriment toujours une fierté face à leurs origines

[190] Dans la littérature on peut trouver divers graphies pour ce même lieu : *Kotika, Kottica.*

et critiquent les Créoles pour avoir « [...] *oblitéré le temps de l'esclavage pour épouser les valeurs, les idées et les modèles des Blancs* » (Dupuy 2002, 7) ; ils les interpellent avec la phrase « *Nous étions dans les mêmes bateaux* », pour exprimer le fait qu'ils ne sont pas si différents d'eux comme ils le prétendent.

Après cette parenthèse, concentrons-nous maintenant sur les guerres interethniques historiques des deux groupes bushinengue, les Djukas et les Boni[191] (Aluku), et des alliances territoriales qui en découlèrent entre ces derniers et les Amérindiens wayana (Coudreau 1893 ; Hurault 1965 ; Moomou 2013). Suite au mouvement des Marrons au Surinam, dont le nombre était si important qu'il représenta un danger pour la colonie, le gouvernement hollandais résolut de conclure des pactes de paix[192] avec les esclaves fugitifs, reconnaissant leur liberté, leur organisation politique et leur territoire. De ce fait, les « Marrons pacifiés » devaient s'engager en contrepartie à aider les autorités coloniales à combattre tout nouveau marronnage à venir. Cette ingénieuse stratégie coloniale permettait de diviser les Marrons et de garantir un certain contrôle territorial sur la rive Hollandaise. À partir de 1710, des petits groupes de rebelles se rassemblèrent et se réfugièrent dans les marais de Cottica[193]. Après divers conflits avec les patrouilles militaires surinamaises et la mort de l'ancien *Gran Man* (chef coutumier) Asikan Sylvester en 1769, le groupe de survivants se plaça sous la protection d'un nouveau Gran Man, ***Boni***, chef guerrier redoutable. On parle alors de la « première guerre des Boni » contre les Hollandais (1769-1777) qui se déroula dans les *Abattis Cottica*[194] (carte 19). Elle se caractérisa par une véritable « chasse à l'homme » de la part des milices surinamaises, composées de 1200 mercenaires recrutés en Europe couplés à des bandes de *Black Rangers*, à savoir des troupes d'esclaves affranchis ou en promesse de l'être.

Le résultat de cette première guerre est l'abandon de la rive surinamaise par les Boni, qui passèrent du côté français pour s'enfuir sur la rive droite du bas Marouini en 1780, où ils disparurent jusqu'à 1783. Cette année-là, les Boni s'installaient sur l'île du cours inférieur du Maroni, *Boniboro* (porte des Boni), afin de reprendre des incursions dans les plantations surinamaises.

[191] Sur l'histoire particulière des Boni consulter le document du Hollandais HOOGBERGEN Wim, 1990, *The Boni Maroon wars in Surinam*. Leiden/New York, E. J. Brill.
[192] Les premiers pactes sont signés avec les Djuka (1761), les Saramaka (1762) et les Matawi (1767).
[193] Il s'agirait de trois groupes principaux : les Marrons de Cottica, sous le commandement de deux frères, ***Aluku et Boni***, les Marrons du village de Tessissi commandés par Suku et Sambokwasi et les Marrons dirigés par Kormantin Kodjo, un autre chef marron.
[194] Les *Abattis Cottica* est un haut lieu culturel pour les Aluku et les Djuka. Il rappelle l'histoire du chef guerrier Boni et de sa lutte pour la libération de la domination hollandaise.

Carte 19. ***Conflits territoriaux entre les Boni et les Djuka sur le Marouini***

(Source IRD, 2007 in Collomb et Jolivet, 2008, modifié par Sierra J. M. 2015)

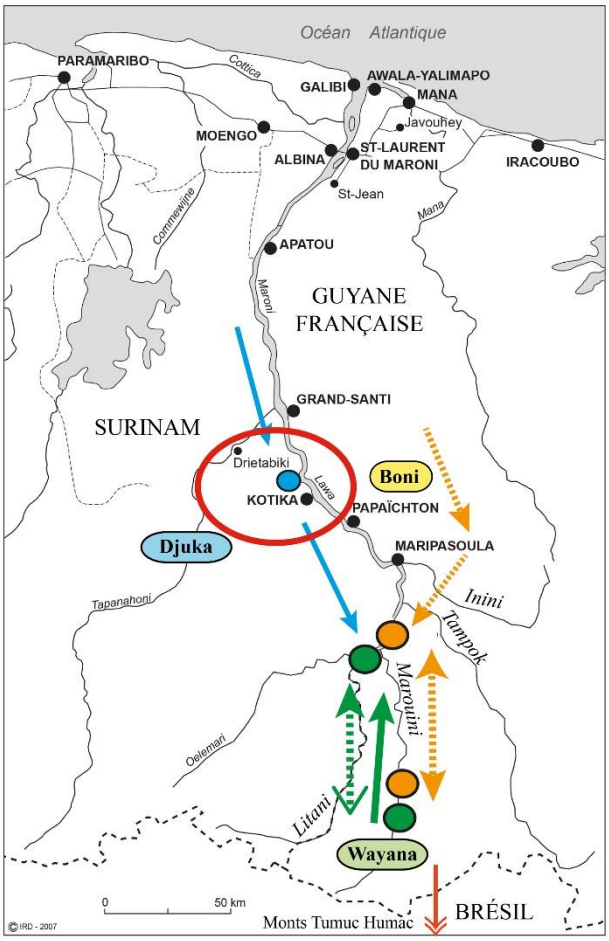

Cet épisode amena à la « seconde guerre des Boni » entre 1789 et 1793 (Dupuy 2002, 4). Cette fois-ci la guerre fut menée par les troupes hollandaises et les anciens frères esclaves Djuka. Ces derniers étaient tenus par les clauses du pacte avec les Hollandais, mais cherchaient aussi à répondre aux provocations guerrières des Bonis.

Afin d'éviter les Djukas, les Bonis vont remonter le Maroni et emprunter le Marouini jusqu'à ces sources, au pied des mythiques monts Tumuc-Humac (Coudreau 1886 ; Lézy 2000b) où ils rencontrèrent un petit groupe d'Amérindiens, les Wayana. Les premiers rapports entre les deux groupes reposèrent sur des relations plutôt partenariales et harmonieuses.

En 1793, les Bonis furent finalement rejoints par les Djukas qui les ont massacrés sans pitié[195]. Le chef guerrier Boni fut tué et décapité par les Djukas afin de recevoir une récompense par les autorités de Paramaribo (capitale de la colonie), mais la tête n'arriva jamais à destination, disparaissant pour toujours dans les eaux du Maroni[196]. Après le massacre des Bonis, le groupe de survivants (100 à 150 individus) demeura dans la vallée du Marouini à côté des Wayana, établissant des relations d'entraide et d'échange commercial.

[195] L'évènement reste gardé dans la mémoire collective des Aluku et des Djuka. Les relations entre ces deux groupes restent tendues de nos jours. Nous avons pu attester de près cette situation sur le terrain, notamment dans la situation où les piroguiers djukas venant du littoral arrivaient à Papaïchton.

[196] Henri Coudreau raconta l'épisode comme il suit : « […] *lui ayant coupé la tête, ils la mirent dans le canot de leur chef de guerre, et, chantant leurs hauts faits comme des héros de l'Iliade, ils descendirent le Marouini. Ils avaient hâte d'arriver à Paramaribo pour y vendre leur marchandise. Mais, arrivés à Arifia Soula, dans l'Aoua, le canot du chef de guerre chavira, la tête de Boni, roulée par le saut, ne put être retrouvée* » (Coudreau 1893, 70).

En 1810, « *un traité d'alliance fut conclu à la crique Coutou, affluent de gauche de la Marouini, entre les Bonis, représentés par le grand-man Gongo et les Roucouyennes, représentés par le yapotoli Tamoui* […] *il fut stipulé* [aussi] *que les Bonis attaqueraient les Oyampis* [ennemis des Wayana] *à leur heure* […] » (Coudreau 1893, 561). Cette alliance marqua le début d'une relation de tutelle des Aluku sur les Wayana.

Quelques décennies plus tard, Jean Hurault explique clairement la relation d'échange qui existait à l'époque entre les deux groupes socioculturels :

> « *Les Noirs réfugiés ont emprunté aux Indiens la plus grande partie de leur culture matérielle ; les Indiens leur ont emprunté en revanche quelques techniques comme la fabrication des canots. Ces emprunts n'ont amené aucune altération appréciable de la coutume et des croyances des uns et des autres. L'économie de ces populations, partant d'un fonds de connaissances et de techniques communes, s'est orientée néanmoins dans des voies différentes, les Noirs Réfugiés étant fortement orientés vers le travail salarié, les Indiens demeurant plus près d'une économie de subsistance. Mode de vie, ressources et budget familial traduisent ainsi, non seulement les conditions imposées par le milieu géographique, mais le caractère et la coutume de chacun des deux groupes* » (Hurault 1965, XVI).

On peut voir avec cette citation que l'échange culturel s'est fait dans la paix et la complémentarité. C'est la dimension économique qui va non seulement distancier les deux cultures, mais qui va aussi marquer les liens de pouvoir entre les Aluku et les Wayana. Or, aujourd'hui la relation a tendance à changer. L'intégration des Wayana à la modernité et leur intérêt croissant pour l'argent et le travail salarié, pousse ces derniers à devenir moins dépendantes des liens de tutelle de jadis, et peut être dans le futur, de plus en plus concurrentes économiquement avec els Aluku.

Suite à la mort du chef guerrier Boni, on entend parler des Aluku (frère de Boni) à partir de 1815 (Othily 1988). En effet, le nom Boni étant souvent employé par les français, les Boni adoptèrent celui d'Aluku pour se référer à eux-mêmes. Entre 1830 et 1840, les Aluku ressortirent de la forêt pour s'installer définitivement sur les rives du Lawa (Maroni), dont les villages de l'Enfant perdu, de Boniville, d'Assissi, de Loka et de Papaïchton (photos 15) sont les plus anciens[197].

[197] Certains villages gardent le même nom mais ont changé d'emplacement, d'autres ont été abandonnés mais restent dans la mémoire collective comme des hauts-lieux culturels.

Photos 15. ***Clichés des villages aluku visités***
(Clichés de Sierra J. M., 2011-2012)

Maison d'un capitaine du quartier de Cormontibo à Papaïchton

Rue principale de Papaïchton
À gauche la mairie et le fromager - arbre sacré

Rue principale de Papaïchton
Quartier Cormontibo

Maloka – lieu de réunion ou de passage

Maison traditionnelle aluku
Quartier Papaïchton à Papaïchton

Réunion de famille au village d'Assisi

Village aluku abandonné, localisé dans un îlôt en face du village de Loka

Maison traditionnelle du village de Loka

Au niveau des relations politiques interethniques, les Aluku vont rester sous le contrôle fluvial des Djukas, localisés principalement en aval de Cottica et sur le Tapanahoni (cf. carte 19), les empêchant de rejoindre le littoral et de ce fait, de développer des relations économiques avec les colons. À cette époque, les Djukas contrôlent le fleuve Maroni, et par la suite tout commerce et échange avec les Aluku, ces derniers qui en faisaient de même avec les Wayana. Les frontières territoriales ethniques étant ici conçues de manière horizontale sur le fleuve et non verticale ; phénomène qui oppose déjà les logiques spatiales locales avec celles des colonies. Puis, l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848 facilita l'intégration des Aluku au système colonial, puis à la modernité (Cardoso 1999 ; Mam-Lam-Fouck 1999 ; Dupuy et Lucas 2002). En 1860, l'administration française reconnaissait les Aluku comme un peuple libre et décidait « d'ouvrir » le fleuve Maroni, libérant les Boni de la domination Djuka. Finalement, la France permit aux Aluku de résider sur le territoire guyanais à partir de 1892. Mais ce n'est qu'à partir de la départementalisation que l'intégration aluku en tant que citoyens français sera réellement mise en place grâce aux actions du Gran Man Tolinga.

1.3.2. L'entrée de Noirs marron à la modernité : reconfiguration de rapports politiques et économiques auprès des Wayana et des Métropolitains.

Deux épisodes marquent l'entrée des Aluku à la période moderne : la découverte d'or et l'arrivée de l'administration française dans le sud du territoire. Le premier épisode se divise en deux étapes clés de l'histoire aluku : la première, par leur intégration aux activités aurifères à travers du travail salarié où les aluku servent de canotiers aux orpailleurs créoles. Et la seconde, par l'appropriation de l'activité aurifère par les aluku eux-mêmes et la création des alliances d'exploitation avec les Brésiliens. Le second épisode se caractérise par la création des communes de l'intérieur et de ce fait, par la reconfiguration de réseaux de pouvoir intra et inter communautaires.

La découverte de l'or intervint en Guyane française en 1854, les premiers permis d'exploitation étant délivrés en mars 1856 (Petot 1986). Le secteur de Régina-Approuague, au nord-est, sur le littoral, fut l'un des premiers lieux d'extraction. Les premiers orpailleurs assurant la main-d'œuvre étaient principalement des Créoles saint-luciens, Dominicains, Martiniquais et Guadeloupéens, l'extraction s'y faisant avec des techniques rudimentaires. En 1901, on note la découverte de nouveaux gisements aurifères sur l'Inini et le Tampock, à savoir dans l'intérieur des terres. Les Aluku profitèrent de l'activité aurifère en assurant le transport fluvial et le ravitaillement des orpailleurs (Créoles Saint- Luciens), donnant place aux premières

alliances commerciales entre les Aluku et les Créoles pour l'exploitation de l'or, mais aussi aux tensions politiques entre les Aluku et les Wayana (Strobel 1998 ; Orru 2001a).

Pour apaiser les tensions territoriales entre les populations locales de l'intérieur, le nouveau Gran Man Aluku, **Awensai**, épousa en 1917 la fille d'un capitaine Wayana « […] *afin de sceller la paix et l'amitié entre les deux peuples. Le Gran Man des Boni a un certain pouvoir sur les Wayana, ceux-ci sont, en quelque sorte, les vassaux des Boni* » (Othily 1988, 14). Ces alliances communautaires vont favoriser la cohabitation des deux ethnies sur le fleuve ainsi que les logiques de tutorat de jadis. Mais l'intégration des Aluku aux activités aurifères va aussi marquer le début d'un distanciement entre les deux peuples. On verra plus tard comment l'activité sera reprise par les Aluku dans les années quatre-vingt-dix.

Constatons tout d'abord les premières transformations sociétales qui découlent de cette première étape. D'après J. Moomou, « *L'introduction des activités aurifères et marchandes fait émerger une nouvelle catégorie d'hommes boni : ainsi les canotiers. L'argent ainsi obtenu leur permet de posséder plusieurs femmes, mais aussi d'acheter les « bakaa gudu » (richesses des Blancs), et d'être de plus en plus en contact avec le monde colonial. De cette façon, la société boni glisse progressivement vers un mode de vie où seule la réussite individuelle compte et s'impose* » (Moomou 2009). L'intégration du système capitaliste efface ainsi les logiques communautaires de jadis. Sur le terrain, nous avons remarqué cet individualisme flagrant entre les habitants, mais aussi, une certaine relation « d'hostilité » entre les hommes et les femmes. Ces dernières, devenant plus autonomes économiquement grâce aux allocations familiales, qui ont en effet changé leurs rapports familiaux, instaurant désormais des conflits de taille entre les genres, jusque-là, inconnus[198].

Puis, l'arrivée de l'administration française dans les territoires de l'intérieur imposa une réorganisation politique et territoriale avec la création des communes de Papaïchton et de Maripasoula (photos 16). L'assimilation des populations locales passa par les autorités coutumières elles-mêmes, dont le Gran Man Di fou (1937-1965) a été le pionnier. Dans la même logique d'assimilation, son successeur, le Gran Man Tolinga[199], fut nommé comme le premier

[198] À ce propos des anthropologues affirment que « *L'une des plus graves est induite par l'allocation mère seule. Elle part du principe suivant : un couple formé sur des bases traditionnelles, sans passage par la reconnaissance publique qu'est le mariage en mairie, n'existe pas. En conséquence, les enfants nés de cette union n'appartiennent qu'à la mère. Elle, et elle seule, touche alors, durant trois ans, une substantielle allocation. On imagine sans peine la pulvérisation de la notion de famille qui peut s'en suivre, pour l'instant surtout observable chez les Noirs marron* » (Grenand, Bahuchet, Grenand 2006, 57)

[199] Actuellement, un de ses fils, Hervé Tolinga, occupe le poste de chef d'antenne de Papaïchton du parc amazonien de la Guyane.

maire Aluku de la commune de Grand Santi-Papaïchton-Apatou (1967-1990), commune qui naquit de la disparition du Territoire de l'Inini créé en 1930. Son épouse *Mamaya* était la fille métisse du Gran Man aluku *Awensai* et de l'amérindienne *Ma Yapanalu* : aussi, ce mariage confirmait-il alors les liens ethniques et politiques qui continuaient à se tisser à l'époque entre les deux groupes. Tolinga fut reconnu par la suite comme celui qui a apporté la modernité aux Boni, mais aussi la fragmentation de la communauté, remuant ainsi les rivalités entre les divers clans. À cette rupture interne s'ajouta la nomination par l'administration départementale menée par le Conseil général – ignorant de la coutume aluku – d' un second Gran Man non reconnu à Maripasoula (Dupuy 2002, 6). De ce fait, aujourd'hui les aluku se trouvent avec deux Gran Man, l'un coutumier à Papaïchton, l'autre administratif à Maripasoula. Ce clivage empoisonne littéralement les relations communautaires entre les villages et les habitants…. Aujourd'hui, ce conflit de légitimité entre les autorités coutumières aluku dévient aussi un problème pour la gouvernance participative du parc amazonien, ainsi que pour les autorités coutumières wayana (cf. chapitre 5).

Le Gran Man Tolinga favorisa la reconnaissance progressive des Aluku comme des citoyens français. Parmi les transformations majeures qu'il amena, citons par exemple la création d'un hôtel de ville, d'une école primaire, d'un dispensaire et d'un maillage routier au sein de son village Nouveau-Papaïchton, juxtaposé à celui de Cormontibo (séparant ainsi divers clans Marrons[200]). Tolinga a aussi modifié la structure du pouvoir politique coutumier, traditionnellement composé d'un Gran Man, des *Kapitens* (capitains) et des *basias* (assesseurs en charge de la marche de la vie du village), en augmentant le nombre de capitaines et en rajoutant d'autres fonctions telles que le *Liétinant* (lieutenant) ou le *Gadi champeti* (garde-champêtre). Il a d'ailleurs favorisé la reconnaissance politique des Capitaines par le Conseil général et leur droit à percevoir une pension, ainsi que la mise en place d'allocations familiales pour les habitants. Il a aussi favorisé la reconnaissance politique des citoyens par l'octroi de documents d'identité et de nationalité française.

[200] Les clans résultent d'une structure sociale matrilinéaire qui constitue le tissu hiérarchique de la communauté chez les marrons. Pour les Boni, ce sont sept clans principaux qui structurent les relations internes.

Photos 16. ***Quelques clichés de la ville de Maripasoula***
(Clichés de Sierra J. M., 2011-2012)

Maison Aluku

Maison créole

Nouvelles maisons modernes

Carnaval et au fond mairie de Maripasoula

Vue de Maripasoula depuis le Surinam

Vue du Surinam depuis Maripasoula

Concernant la situation amérindienne, et donc, la tutelle que les Aluku se sont donnés envers les Wayana, *Tolinga* plaça les Boni et les Amérindiens sur « […] *un même plan d'égalité. Il souhaite les mêmes choses en matière de développement tant chez les Boni que les Wayana* » (Moomou 2010, 3). L'ouvrage d'André Cognant, « *j'ai choisi d'être indien* », témoigne de cet intérêt progressiste en pays amérindien : Tolinga désirait que « […] *l'Administrateur de Maripasoula fasse une école pour les petits Indiens ainsi qu'une petite infirmerie. Je* [Tolinga] *suis prêt à débrousser une partie de forêt de mon village pour ces deux constructions qui deviennent indispensables, puisque les Américains ont installé une mission dans le village hollandais d'Anapaïké* […] » (Cognat 1967, 131).

En effet, la relation paternaliste des Aluku envers les Wayana a favorisé leur protection culturelle historique, mais elle a aussi accéléré son acculturation. Cette situation de tutelle change aujourd'hui avec la création du parc amazonien de la Guyane et la reconfiguration des pouvoirs locaux qui en découle (Aubertin et Filoche 2008).

Mais l'intégration culturelle qui a tant favorisé Tolinga engendra aussi des conséquences néfastes sur les populations d'aujourd'hui : « […] *le peuple Aluku, jadis indépendant, est devenu un peuple assisté* […] *Cet afflux de fond « gratuit » ou « bon marché » a nourri un appétit immense pour l'argent et déclenché un phénomène qui s'apparente à une frénésie de vente et d'achat. Dans cette société où produits et services étaient traditionnellement partagés entre voisins et parents, il reste aujourd'hui peu de choses qui ne soient pas à vendre* » (K. Bilby[201] *in* Price et Price 2004, 76). Jean Hurault[202] dresse le même constat : « […] *Le plus consternant, pour qui a connu le pays dans les années cinquante, est que désormais les Aluku sont dépendants de l'administration et des fonds publics dans la totalité de leurs activités. On espère, sans trop le croire, qu'ils sauront retrouver une partie de leur indépendance* » (J. Hurault *in* Price et Price 2004, 77). Cette frénésie capitaliste conduit les Aluku à travailler l'orpaillage par eux-mêmes à partir de 1990 en employant les Brésiliens comme main-d'œuvre.

C'est le début des rivalités entre Aluku et Brésiliens qui prennent le contrôle de l'orpaillage sur Maripasoula, puis sur le reste de la Guyane. Cette prise de pouvoir territorial résulte d'une meilleure connaissance de la forêt, mais surtout de la puissance territoriale du géant brésilien face à la petite Guyane. Les conditions de pauvreté qui pèsent sur les populations brésiliennes frontalières favorisent l'émergence d'un nouveau « *Eudorado* » dans les représentations collectives de ces populations appauvries. À cette période, Maripasoula est connue comme le « Far West du Maroni » (Lemoine 2001 ; Police 2010 ; L'express 2012). À partir des années 1990, les Brésiliens commencent à développer des nouvelles techniques d'exploitation de l'or (Orru 2001a, 2001c) et prennent le contrôle de la forêt guyanaise provoquant des dégâts majeurs sur les territoires de vie des Wayana et des Wayãmpi. L'exploitation aurifère se fait par le dragage des alluvions des cours d'eau, puis, par l'exploitation des terrasses alluviales.

[201] BILBY Kenneth, « *The remaking of the Alukus: culture, politics, and maroon ethnicity in French South America* ». Thèse de doctorat, Johns Hopkins University, 1990, p. 160.
[202] Jean Hurault, « Enquêtes démographiques chez les Alukus (Boni) de la commune de Papaïchton (Guyane française) 1956 -1958 et 1989- 1998 », dans *l'avenir des peuples des forêts tropicales,* volume régional Caraïbes, coordonnée par Pierre Grenand, 1999.p.11.

Le phénomène qui caractérise l'activité aurifère en cette fin de siècle est sans conteste « *la multiplication des initiatives individuelles et la généralisation de l'orpaillage clandestin* » (Orru 2001, 423), situation qui met en défis l'action de l'État français pour lutter contre cette activité illégale. Les initiatives individuelles donnent place à des conflits d'intérêts entre les divers groupes clandestins de Brésiliens qui dégénèrent souvent dans une extrême violence. Afin d'échapper au contrôle aérien français, des nouvelles techniques d'exploitation voient le jour aujourd'hui : il s'agit des galeries très profondes d'extraction d'or primaire qui mettent en péril la vie des orpailleurs mais aussi des chasseurs locaux. Tous ces activités clandestines (photos 17) provoquent des impacts néfastes sur les écosystèmes forestiers et aquatiques, contaminant les fleuves avec du mercure[203] et par là, les poissons et les animaux qui consomment les populations locales, notamment dans les territoires du Haut-Maroni où vivent les Wayana.

Photos 17. ***Impacts environnementaux provoqués par l'orpaillage illégal***

Photo aérienne d'un site d'orpaillage
Trajet Cayenne-Maripasoula
Cliché Sierra J. M., 2011

Galerie d'extraction d'or primaire sur le secteur de Papaïchton.
Source : Parc amazonien de la Guyane, 2013

Contamination des fleuves par le dragage des alluvions des cours d'eau. Source : http://www.wwf.fr/nos_modes_d_action/agir_sur_le_terrain/orpaillage_illegal/

[203] Le mercure utilisé pour amalgamer l'or est un polluant dangereux qui s'accumule dans les milieux naturels. Lorsqu'il intègre les milieux aquatiques, des bactéries le transforment en méthyl mercure, composé facilement assimilable par les êtres vivants et neurotoxique puissant. La contamination mercurielle, à la fois d'origine naturelle et liée aux pratiques aurifères illégales, peut ainsi se concentrer le long des chaînes alimentaires aquatiques, atteignant des concentrations particulièrement importantes dans la chair des poissons carnivores. Il en découle une contamination des populations locales dont c'est la nourriture quotidienne. Fin 2013, une étude montrait chez les populations locales du Haut-Maroni des concentrations en mercure quatre fois plus élevées que chez les populations du littoral (http://www.wwf.fr/nos_modes_d_action/agir_sur_le_terrain/orpaillage_illegal/).

De ce fait, les intérêts économiques des Boni ont détérioré les bonnes relations intercommunautaires instaurées depuis plus de deux siècles avec les Wayana. En effet, l'extrême sud du pays amérindien apparaît encore comme le seul territoire guyanais où de nouveaux gisements d'or peuvent être trouvés et exploités. Certains actes menés par les Aluku ont été considérés comme « […] *une atteinte intolérable à leur légitimité territoriale* [des Wayana]. *Les autorités coutumières* […] *éprouvent le plus grand mal à contenir ce qui menace de dégénérer, d'un jour à l'autre, en un conflit interethnique* » (Dupuy 2002, 7). Aujourd'hui, l'État français combat les orpailleurs illégaux qui œuvrent au sud du département. La création du parc amazonien renforce cette lutte territoriale, dans les faits, très difficile à mener. En effet, le contexte territorial s'avère faciliter l'activité illégale, juxtaposée à l'orpaillage légal en zone de libre adhésion. La France interdit l'orpaillage illégal pour les Aluku, ceux-ci ne pouvant pas travailler que dans des concessions légales ; or, de nos jours, les Aluku se détournent du système des concessions.

Quant aux territoires aluku, la commune de Papaïchton compte aujourd'hui une population de **6 097** habitants (2012)[204] et celle de Maripasoula, **9 970** habitants (2012)[205]. À ce nombre se rajoutent aussi les immigrants et les clandestins illégaux qui résident également dans ces territoires. En ce qui concerne les activités culturelles et économiques (photos 18), les Aluku réalisent diverses actions de subsistance dont l'agriculture, la chasse et la pêche, ceci en parallèle des petits commerces de ravitaillement, de taxis pirogues et des premières auberges destinées à l'accueil des touristes. Du point de vue culturel, plusieurs activités sont à mentionner : la fabrication des pirogues et de l'artisanat en bois (l'art *tembé*), la fabrication de *couac* et de *casabe*, la confection de *Panguis* (jupons brodés à la main) et surtout la musique, élément culturel très présent dans cette culture. La musique aluku survit de nos jours grâce à diverses associations et groupes de musique très dynamiques. Les nouvelles générations ont su s'approprier les rythmes surinamiens, antillais et occidentaux pour créer des nouveaux styles de musique en langue aluku. Cette dernière est encore vivante et représentative dans les divers villages visités où certaines personnes adultes ne parlent d'ailleurs pas français.

[204] http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=com-97362
[205] http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=com-97353#resume

Photos 18. ***Activités culturelles et économiques de la communauté aluku***

(Clichés Sierra J. M., 2011-2012)

Fabrication de galettes de *casabe*

Fabrication de *couac* –farine de manioc

Différents motifs de *pangui* pour des vêtements

Danse Songe – musique traditionnelle
Danseuses habillées en *pangui*
Cliché C. Berthier, PAG

Peignes en bois -artisanat

Fabrication artisanale de pirogues

La vie cérémoniale et festive est d'une grande importance pour les Aluku, notamment le culte des ancêtres et les rituels funéraires tels que la levée de deuil et le jugement des morts. Deux lieux sont disposés dans tous les villages pour mener à terme ces rituels : le carbet mortuaire (*kee osu*) et l'autel aux ancêtres (*faaka tiki*) (photos 19) ; ces rituels rappellent les racines africaines des Marrons. Pendant notre séjour de terrain, nous avons pu assister à deux de ces cérémonies culturelles où l'ambiance festive et musicale est remarquable.

Photos 19. ***Lieux dédiés au culte des morts à Papaïchton***
(Clichés Sierra J. M., 2012)

Faaka tiki
Autel aux ancêtres

Kee osu
Carbet mortuaire

Lieu de rassemblement de la famille où se réalise aussi la cérémonie de jugement du mort

Voici le contexte géopolitique, socioculturel et économique du secteur sud-ouest de la Guyane : tout d'abord, un contexte conflictuel avec le Surinam et les diverses ethnies de Marrons réfugiés, ainsi qu'un contexte politique local de tutelle inter ethnique entre les Aluku et les Wayana. Ces deux populations partagent des rapports socioculturels et territoriaux historiques très forts envers le fleuve Maroni. Aussi, il s'agit des rapports culturels contrastés qui ont favorisé deux processus d'intégration à la modernité forts différents : l'un éloigné et contrôlé pour les Wayana, l'autre accéléré et frénétique pour les Aluku. Nous avons montré pour ces derniers, que l'intégration rapide de la modernité et du monde capitaliste les a poussés à développer des activités d'orpaillage illégal à une époque. Ces activités illégales sont contrôlées aujourd'hui par les Brésiliens clandestins dont les initiatives individuelles ont fait de l'orpaillage un fléau politique pour la France et pour les populations locales, notamment amérindiennes.

Tous ces aspects apportent un éclairage utile à la compréhension des enjeux de gestion auxquels est confronté le Parc Amazonien de la Guyana au sud-ouest du département. En effet, le PAG doit tenir compte de ces liens historiques et de ces différences culturelles et économiques afin de respecter les spécificités de chaque population, et de ne pas déstabiliser ou mettre en conflit les habitants du territoire, dont on sait que les relations sont actuellement fragilisées.

Nous terminerons cette partie par la dernière catégorie de populations habitantes des parcs nationaux étudiés : celle des Amérindiens ticuna d'Amazonie colombienne.

1.4. Les Populations ticuna en Amazonie colombienne et leur intégration à l'industrie du tourisme

L'histoire territoriale et culturelle de populations ticuna est tracée par diverses périodes fastes qui ont accéléré leur intégration au monde capitaliste et la perte de leurs valeurs culturels. Reconnues constitutionnellement comme des « populations traditionnelles », l'enjeu de gestion auprès de ces populations se pose ici en termes de cogestion territoriale de zones superposées entre le territoire amérindien et le territoire protégé, et de ce fait, du besoin d'un développement économique structuré des projets écotouristiques au sein de divers villages qui composent le parc national. Nous présenterons brièvement deux de ces villages ticuna étudiés ici : Mocagua et San Martin de Amacayacu. Ces populations présentent des différences importantes du point de vue géographique, économique et culturel. Le cas colombien sera abordé de manière très générale. Afin de ne pas nous répéter, certains aspects historiques seront approfondis dans la seconde partie de ce chapitre et d'autres dans la troisième partie. Ce choix a été fait dans le but de mieux expliquer le contexte particulier de gestion et de gouvernance du territoire protégé.

Les Amérindiens ticuna sont dispersés sur la frange riveraine qui longe le territoire de la triple frontière entre la Colombie, le Pérou et le Brésil. En Colombie, ils se trouvent particulièrement concentrés dans la zone du *Trapèze amazonien* (carte 20), territoire qui délimite cette triple frontière (Chaumeil 2000). Les Ticuna sont actuellement le groupe ethnique le plus nombreux en Amazonie en général et au Brésil en particulier (Ullán de la Rosa 2000). Ils partagent leurs territoires avec d'autres groupes ethniques (*Cocama, Yagua, Huitoto*), ainsi qu'avec des colons, et vivent principalement de l'agriculture, de la chasse et de la pêche.

Le contact direct entre les Ticuna et les Blancs se déroule autour du XVIII^{e} siècle. Deux vagues très distinctes de populations européennes s'approprient progressivement le territoire : l'une composée de Portugais, l'autre composée de Jésuites espagnols. La première vague provenait du *Bélem do Pará* (Brésil) ; il s'agissait des troupes esclavagistes qui remontaient le fleuve Amazone jusqu'au Pérou afin de se ravitailler en hommes et en nourriture pour le développement de leurs plantations de canne à sucre. La seconde vague provenait du Quito (Équateur) afin de mener à terme un projet d'évangélisation extensive des Amérindiens riverains du fleuve Amazone (Ullán de la Rosa 2000). Ces deux logiques d'appropriation territoriale provoquent une guerre (1697-1714) qui finira pour amoindrir les forces jésuites, mais surtout, qui conduisit au génocide des ethnies *omagua* et *yurimagua.* Les populations

ticuna qui avaient fui les colons en se cachant en « terre ferme[206] » à l'intérieur de la forêt, vont venir s'installer et se réapproprier progressivement les territoires de ces populations décimées dès la fin du XVIII[e] siècle, pour vivre dans les terres inondables du fleuve Amazone. Le « grand serpent », nom local donné à ce fleuve, est aussi « l'autoroute principale » de la région transfrontalière dans le bassin amazonien. Cette localisation spatiale rend les populations ticuna plus vulnérables aux changements sociétaux qui arrivent par ce fleuve (modernisation, activités illégales, tourisme de masse, partis politiques locaux, corruption, *etc*).

Carte 20. ***Localisation des communautés Ticuna dans le Trapèze amazonien en Colombie***

(Source (Riaño Umbarila 2003 carte n°16), modifié par Sierra J. M., 2016)

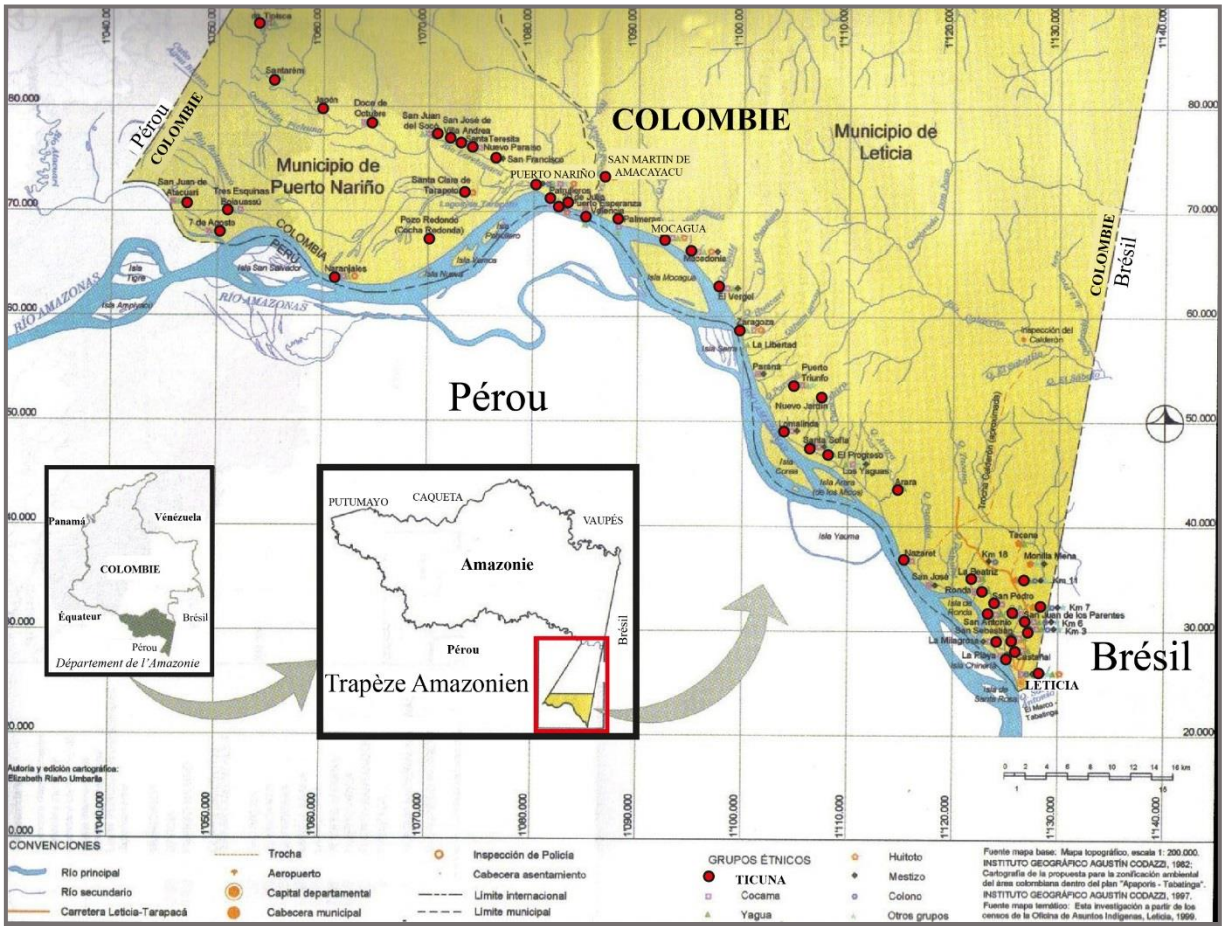

Sur la carte, on peut observer la localisation du *Trapèze amazonien* au sud de la Colombie (localisé entre le fleuve Putumayo et le fleuve Amazone) et la multitude de villages de l'ethnie Ticuna (points rouges) dispersés sur la rive nord du fleuve transfrontalier.

[206] La forêt amazonienne est composée principalement de trois catégories d'espaces : la forêt de terre ferme, la forêt inondable et la forêt inondée.

Les Ticuna sont aussi connus comme les « peaux noires » à cause de la peinture qu'ils appliquaient traditionnellement sur leurs corps. Organisés en clans, ils réalisaient des tatouages sur leurs visages pour s'identifier à un clan particulier, dont deux groupes principaux sont reconnus : celui représentant les animaux avec des plumes - oiseaux, et celui représentant les animaux sans plumes – animaux terrestres, mais aussi des végétaux. Pour donner la couleur noire à la peau, les Ticuna utilisent le « *huito* » (photos 20), graine amazonienne. Ils rappent la graine et la mélangent avec un peu d'eau ; apposé sur la peau elle devient noir quelques minutes plus tard, la couleur noire peut durer plusieurs jours. Actuellement, l'appropriation du *Huito* par la culture blanche transfère son usage à des fins esthétiques (coloration des cheveux), puis touristiques, notamment pour faire des peintures corporelles similaires aux tatouages. Dans les villages qui développent actuellement des projets écotouristiques, se peindre de huito devient ainsi un « symbole de passage chez les Ticuna », un atout touristique à vendre.

Photos 20. ***Graine de Huito pour colorer la peau de noir***

Graine de *huito*

http://www.singingtotheplants.com/

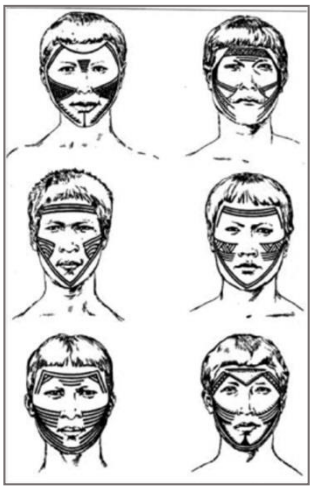

Tatouages faciaux (clans)
Source : luguiva.net

Les Ticuna ont un rapport particulier à l'eau. Dans leur cosmovision, ils étaient des poissons avant que leur père, *Yoi*, les fasse sortir de l'eau en utilisant des morceaux de manioc. Pour les Ticuna, il existe un monde subaquatique habité par des êtres, comme les humains, mais aussi par des démons. Divers mythes et légendes illustrent ces rapports culturels particuliers tels le mythe du *Yacuruna* et du *dauphin rose.* Le « *yacu* », eau, « *runa* », homme ou gens, représente l'esprit magique des eaux et les peuples subaquatiques dont il est le patriarche. Il a le pouvoir de communiquer avec tous les êtres de l'eau et de convertir les dauphins roses en êtres humains pour qu'ils puissent se rapprocher des villages et séduire ainsi les jeunes filles.

Le dauphin rose, ou « *bufeo colorado* », symbolise aussi l'étranger, le voyageur, l'homme blanc qui vole les femmes amérindiennes (photos 21). Dans les croyances populaires, il est représenté comme il suit : un homme blanc portant une raie en forme de chapeau pour cacher le trou en haut de sa tête (par où il respire), un boa très élégant en guise de ceinture, des « *cuchas* » en cuir (une espèce de poisson amazonien) et un crabe en forme de montre. Cette croyance est très répandue parmi les populations ticuna du bassin amazonien encore aujourd'hui. Par exemple, dans certaines communautés, les femmes qui ont leurs menstruations n'ont pas le droit de se rapprocher du fleuve par peur d'être emportées par un dauphin rose. Aussi, quand un enfant meurt noyé, les populations pensent-elles que ce sont les « êtres du monde aquatique » qui ont décidé de le conduire de l'autre côté avec les êtres de l'eau. Aujourd'hui, quelques activités écotouristiques sont organisées en fonction du fleuve : l'observation de dauphins roses et de caïmans et les promenades en kayac ou en pirogue traditionnelle.

Photos 21. ***Dauphin rose de l'Amazone et mythe du dauphin rose qui se transforme en homme***

Dauphin rose
ou
Inia geoffrensis
Source :http://www.guioteca.com

Source : datab.us

Ce dauphin est reconnaissable à sa bosse frontale prononcée et à son cou flexible qui lui permettant de bouger la tête comme un humain
Source :http://www.guioteca.com

Après la période coloniale, la région de l'Amazonie colombienne est confrontée à une seconde colonisation (Palacio 2001, 2006). Cette fois-ci, il s'agit d'un projet de développement économique national dépendant de l'échelle internationale (exportation), focalisé autour de la sur-exploitation des ressources naturelles dans les territoires amérindiens : caoutchouc, bois, fourrures, coca, *etc*. (voir chapitre 1). C'est la période de *Bonanzas*[207], ou périodes fastes, caractérisées par des logiques esclavagistes et d'endettement économique des populations locales. Ces périodes de prospérité commencent au début du XIX^{e} siècle et continuent de nos jours sous des formes plus modernes et « douces », mais pas moins dangereuses pour autant.

[207] Ce sujet sera abordé en parallèle tout le long des chapitres suivants.

Suite à la période coloniale, puis à celle des jésuites, les *bonanzas* ont continué à provoquer des impacts néfastes sur les cultures locales accélérant ainsi leur processus d'acculturation. Actuellement, on parle d'une nouvelle *bonanza* touristique en Amazonie (Ochoa Zuluaga 2008 ; Amselle 2014b) motivée par les enjeux économiques du contexte mondial. Elle est développée localement par des agents externes qui viennent installer leurs entreprises à Leticia ou à Puerto Nariño, ou qui profitent des projets communautaires mise en place dans certains villages.

L'industrie du tourisme national et international s'approprie ainsi progressivement l'Amazonie. On pourrait parler d'une troisième colonisation, cette fois-ci motivée par le tourisme-vert. Dans leur soif d'argent et de modernité, certaines communautés ou certains individus amérindiens se lancent aveuglement dans cette activité sans avoir pleinement conscience de ce qu'implique « faire du tourisme ». De ce fait, la naïveté et l'ignorance face à ce nouveau monde d'affaires favorisent de nouvelles logiques d'exploitation de ces populations. Divers niveaux de développement et de conscientisation touristique et écotouristique sont néanmoins identifiables parmi les nombreuses populations ticuna qui s'intéressent de près à ce nouveau « busines vert ». Par exemple, dans certains villages, les entrepreneurs régionaux se servent des populations amérindiennes en tant qu'atout touristique ; c'est le cas de la communauté amérindienne *yagua* de « *La libertad* », où l'on a constaté une réelle « folklorisation » de la culture (photos 22). En revanche, de nos jours, on observe aussi une augmentation des processus d'appropriation spatiale, économique et discursive de projets écotouristiques par les populations elles-mêmes. L'enjeu des inégalités économiques qui résultent de ces processus se place dorénavant à l'échelle locale et micro-locale entre les habitants qui travaillent dans l'écotourisme et les habitants qui gardent des pratiques traditionnelles de subsistance (chasse, pêche, agriculture).

Cette communauté est un exemple parlant des effets indésirables des projets touristiques mal organisés et de l'exploitation de ces mêmes populations par les guides régionaux. Ce jour-là, nous avions visité la communauté dans le cadre de nos recherches doctorales (2010) et y avons passé deux jours : le dernier jour, on entend un bateau arriver à la communauté, puis un habitant qui crie « touristes !!! ». Tout d'un coup, les gens se sont dispersés et sont réapparus quelques minutes plus tard « habillés en Amérindien » et apportant des animaux « exotiques » attachés à une corde.

Photos 22. ***Communauté Yagua de La Libertad, début des projets touristiques***
(Clichés Sierra J. M., 2010)

Village amérindien de l'ethnie Yagua *« La libertad »*	Présentation des danses et des tenues traditionnelles aux touristes venant de la ville éloignée de Medellin (2h en avion environ)	Enfants *Yagua* en tenue quotidienne venant visiter, avant d'aller à l'école, les touristes logés à l'entrée du supermarché du village.

. Les touristes se sont rassemblés dans la *maloka* communautaire pour y voir une présentation de danse traditionnelle. À la fin du spectacle nous avons constaté que les Amérindiens recevaient des vêtements de la part des touristes ainsi que des bonbons pour les enfants. En effet, les guides touristiques disent aux visiteurs d'amener ce type de « cadeaux » pour les communautés. Or, ces « présents » sont en effet une forme alternative de paiement des habitants, auxquels les guides ne donnent qu'un petit pourcentage du prix demandé aux touristes pour leur faire « découvrir » les villages amérindiens. Un autre problème est aussi lié aux maladies dentaires précoces qui résultent de la consommation démesurée de bonbons par les enfants, dont le suivi médical est presque inaccessible, sinon trop cher pour les habitants. Une fois les touristes repartis, nous avons demandé à une femme ce qu'elle pensait de ces visites et de la manière dont ils étaient payés. Elle m'a répondu tout simplement : « *tout ce qu'ils peuvent nous amener nous sert, alors c'est bien que les gens viennent nous voir* ». Voilà un exemple de l'exploitation touristique qui existe aujourd'hui en Amazonie faute de connaissances et d'appropriation locale de la part des populations amérindiennes.

D'un autre côté, nous avons aussi l'exemple des communautés qui « travaillent » la dimension touristique de manière un peu plus organisée. C'est le cas de deux populations que nous analysons dans notre terrain d'étude, le parc national naturel Amacayacu. Il s'agit de la communauté de *Mocagua* appartenant au « *resguardo de Mocagua-Macedonia-Vergel-Zaragoaza* », et de la communauté de *San Martin de Amacayacu*, appartenant au « *resguardo TICOYA* », composé par plusieurs communautés amérindiennes (cf. chapitre 6). Soutenues et accompagnées dans le processus d'intégration de l'écotourisme au sein des leurs territoires, ces populations développent aujourd'hui des stratégies d'appropriation de l'activité et tentent de

prendre en main les « ficelles » de ce nouveau marché. Dans les chapitres 6, nous analyserons l'évolution de ces initiatives, parmi lesquelles la cogestion d'activités écotouristiques avec l'entreprise privée.

Quant aux territoires amérindiens, la Constitution colombienne de 1991 a apporté la reconnaissance culturelle et politique des minorités nationales (Noirs[208] et Amérindiens) dans la conservation, notamment au travers de la figure du « *resguardo* amérindien ». Le *resguardo* est une institution territoriale autonome, légale et sociopolitique de caractère spécial. Elle appartient à une communauté totale ou partiellement composée par des Amérindiens (art.63/91). La communauté est propriétaire de son territoire par un titre de propriété communautaire. Elle régit l'administration quotidienne de ce territoire selon les coutumes, les règles et les traditions amérindiennes (Décret 2001, Art. 2/88) et se charge, entre autres, de mettre en place des projets de développement économique et social en lien avec leurs spécificités culturelles (art.330/91). Au niveau politique le *resguardo* est considéré aussi comme une institution vouée à la conservation (naturelle et culturelle) et donc, compatible avec les parcs nationaux naturels (décret 6/22 de 1977, art.7). De ce fait, la superposition territoriale entre le territoire « parc national naturel» et le territoire socioculturel des *resguardos* est favorisée (Cisneros et McBreen 2010). Les parcs nationaux naturels créés dans la région de l'Amazonie et de l'Orénoque correspondent le plus souvent à ce type de configuration territoriale (cf. chapitre 5).

Nonobstant, l'autonomie politique et culturelle qui découle de la reconnaissance des *resguardos,* est perçue également comme un enjeu juridique au niveau de la gestion et de la gouvernance environnementale des parcs nationaux naturels qui se trouvent en contexte de superposition territoriale (Desmet 2014). En effet, la situation des territoires amérindiens est complexe. D'une part, il s'agit d'un besoin de développement économique pour les populations amérindiennes, souvent marginalisées et « communautarisées[209] » par des acteurs externes, dont les gestionnaires des parcs nationaux. Ces populations se voient confrontées aujourd'hui à des réalités économiques contraignantes qui découlent de la transformation rapide des sociétés et des contextes amazoniens. D'autre part, il s'agit d'un désir d'équité, de justice et d'intégration sociale à la société colombienne, cette dernière souvent limitée par une classe politique

[208] Les populations afrocolombiennes ont aussi le droit d'avoir le statut de collectivité ethnique et de ce fait, d'avoir accès au titre de propriété de la terre. Elles doivent s'organiser en tant que communauté pour pouvoir demander ce type de reconnaissance politique et territoriale. Cette figure est similaire à celle des *Resguardos* amérindiens mais elle n'est pas reconnue sous ce même nom afin de différencier les deux groupes ethniques.
[209] Représentés comme une unité culturelle homogène, égalitaire et indivisible.

dominante. De ce fait, la superposition de territoires protégés et des *resguardos* nous mène actuellement à l'éternel problème entre le développement et la protection de ressources naturelles. En effet, certains *resguardos* en situation de superposition territoriale revendiquent aujourd'hui des droits d'exploitation des ressources et de développent sur ces territoires. Pour répondre à ce problème, l'INDERENA[210] envisagea de « […] *promouvoir la moindre superposition possible entre les resguardos et les* [nouveaux] *parcs nationaux* […] » au début des années 1990 (Feijoo M. 1994).

La « Politique de participation sociale dans la conservation » (Parques Nacionales Naturales de Colombia 2003) tente de répondre aussi à cette problématique en tenant compte des spécificités culturelles et des besoins particuliers des communautés amérindiennes, paysannes et noires qui habitent les parcs nationaux. Pour les communautés paysannes, un travail de « restauration écologique participative - REP » a été proposé. Pour les communautés noires de la région du Pacifique, des projets participatifs en écotourisme commencent à voir le jour. Pour les communautés amérindiennes, un « régime spécial de maniement – REM » a été instauré entre les autorités environnementales, à savoir, le directeur du parc national et les chefs des *resguardos* qui composent le territoire protégé (cf. chapitre 5 et 6).

Pour revenir à notre terrain d'étude, les deux communautés analysées comportent des différences majeures qui résultent de leur localisation géographique, de leur statut territorial par rapport au parc national et de leurs divers degrés de modernisation. Sur ce point, la communauté de *Mocagua* (photos 23) est beaucoup plus moderne et acculturée que celle de *San Martin de Amacayacu* (SMA). Localisée face au fleuve Amazones et à l'extérieur du parc national, Mocagua a vécu plus vivement les transformations socioéconomiques de la région amazonienne et l'arrivée du tourisme de masse. Actuellement le village compte **682 habitants (2015).**

À San Martin de Amacayacu (photos 24), les projets touristiques commencent à prendre une place importante depuis une dizaine d'années. Les revendications territoriales s'y font aussi ressentir de plus en plus car la superposition territoriale totale du *resguardo* devient un handicap majeur pour le développement économique des habitants. Cette communauté compte aujourd'hui **535 habitants (2015).**

[210] Institut National des Ressources Renouvelables et de l'Environnement (INDERENA)

Photos 23. ***Communauté ticuna de Mocagua***

Rue principale du village (2010)
(Clichés Sierra J. M.)

Lac destiné à la pisciculture (2010)
(Clichés Sierra J. M.)

Projet communautaire de mise en valeur
de la culture Ticuna
source : revistadiners.com.co
(2013)

Projet communautaire de mise en valeur
de la culture Ticuna
source : http://eloyhanoi.com/
(2013)

Vannerie
Fabrication artisanale réalisée par les femmes
(2013)
(Clichés Sierra J. M.)

Fabrication de farina
Activité réalisée par hommes et femmes
(2013)
(Clichés Sierra J. M.)

Dans un but de mise en valeur culturelle mais aussi touristique du village, 89 maisons ont été peintes avec des motifs de la forêt.

La commune de San Martin de Amacayacu, localisée à l'intérieur de la forêt sur la rivière Amacayacu, et dans une situation de superposition totale avec le territoire protégé. Elle garde plus vivement les pratiques traditionnelles de chasse et de pêche ainsi que quelques cérémonies culturelles.

Photos 24. ***Communauté ticuna de San Martin de Amacayacu***

Rue principale du village
(Clichés Sierra J. M., 2013)

Maison à deux niveaux appartenant à une famille aisée de la communauté
(Clichés Sierra J. M., 2013)

Fête culturelle
Déguisement fabriqué en écorce d'arbre
(Cliché, garde-parc bénévole du PNNA, 2012)

Peinture traditionnelle avec des pigments naturels sur une écorce d'arbre
(Cliché, garde-parc bénévole du PNNA, 2012)

Danseuses avec des vêtements traditionnels
(cliché, garde-parc bénévole du PNNA, 2012)

Vue du fleuve Amacayacu
Lieu d'arrivée à la communauté
(Clichés Sierra J. M., 2013)

Dans ces deux cas, il existe un problème d'appropriation communautaire et sociopolitique du *resguardo* par les habitants, mais aussi un conflit d'intérêts, à savoir aujourd'hui une confrontation entre les projets écotouristiques communautaires et ceux développés à titre personnel par certains individus. C'est le problème économique classique qui découle de l'intégration des projets écotouristiques conçus à titre communautaire dans des territoires où les logiques individualistes ont pris la place. À la différence des Innu d'Essipit au Québec, où la réserve est gérée comme une entreprise communautaire, les populations amérindiennes amazoniennes (Colombie et Guyane) ne fonctionnent plus comme un ensemble hétérogène. En effet, cette hétérogénéité résulte des périodes coloniales et des périodes fastes qui ont introduit la logique capitaliste au cœur des villages, mais aussi, c'est la conséquence des logiques d'assistanat imposées de force par les gouvernements. Dans les deux cas, l'intégration des activités touristiques au sein de ces villages ne peut faire qu'accroitre les inégalités internes entre les habitants et provoquer des ruptures intra familiales qui résultent de la concurrence économique et des jalousies individuelles.

En résumé, dans cette première partie du chapitre nous avons procédé à la description rapide de l'histoire et des spécificités socioculturelles des populations traditionnelles qui habitent les parcs nationaux que nous analysons dans cette contribution : les **Innu** pour le cas québécois, les **Wayana** et les **Aluku** pour le cas guyanais, et les **Ticuna** pour le cas colombien.

Du point de vue comparatif, remarquons les divers niveaux d'intégration de ces populations à l'industrie touristique. On constate tout d'abord un développement et une intégration totale pour la communauté innu d'Essipit ; puis, un niveau intermédiaire pour les communautés ticuna en Colombie, dont l'une (Mocagua) est plus avancée que l'autre (SMA), nous l'avons vue. Finalement, on constate aussi un niveau bas d'intégration pour les communautés de l'intérieur de la Guyane par rapport aux Ticuna. Pour les Wayana, il s'agit vraiment d'un tout début dans le processus d'intégration de l'écotourisme à l'échelle locale et micro-locale ; alors que pour les Aluku, il s'agit d'un stade bas mais intermédiaire par rapport à ses voisins, où l'intégration et le développement des initiatives touristiques prennent place depuis quelques années. Ces initiatives se limitent néanmoins au logement et à la restauration sur place (notamment à Papaïchton et surtout à Maripasoula), sans pour autant développer d'autres stratégies touristique du type « sortie culturelles ou interprétatives », comme on en observe depuis un moment en Amazonie colombienne.

Du point de vue économique, les différences sont aussi contrastées. Pour les Innu d'Essipit, il s'agit d'une autonomie et d'un développement économique fructueux. Pour les Wayana et les Aluku, on constate un accès économique important, grâce principalement aux allocations sociales françaises, puis, à quelques activités locales rémunérées (petits marchés, artisanat, chasse). Mais actuellement, la dimension économique ne dépend pas des activités endogènes mais des aides exogènes. Pour la Colombie, le panorama économique est plus « austère ». Il se limite aux activités liées à l'écotourisme (artisanat, restauration, logement chez l'habitant) ; mais en général, il n'existe pas de développement économique stable au sein des territoires. Finalement, du point de vue politique, les Innu et les Ticuna comptent avec la reconnaissance politique de leurs cultures et de leurs institutions sociopolitiques à l'échelle nationale et internationale, alors que les populations guyanaises de l'intérieur (Wayana, Wayãmpi, Aluku, entre autres) ne privilégient pas d'une telle reconnaissance à l'échelle nationale, mais seulement à l'échelle micro-locale du parc national.

Passons maintenant au contexte de construction politique des territoires protégés particuliers étudiés. Il s'agira aussi de comprendre les processus de participation des populations décrites auparavant qui s'avèrent très intéressants.

Il s'agit donc du parc marin du Saguenay-Saint-Saulent au Québec, du Parc Amazonien de la Guyane pour la France, et du Parc national naturel Amacayacu pour la Colombie.

2. Processus de construction politique des territoires protégés et intégration des populations locales

La dimension politique est au cœur des dynamiques de gouvernance et de gestion territoriale dans la conservation. Elle établit les composantes et les cadres du système normatif qui guideront par la suite le fonctionnement du macrosystème territorial, parc national, et par-là, les pratiques et les rôles des diverses catégories d'acteurs territoriaux au sein du parc national. Avec une approche en géographie politique, nous tenterons d'expliquer les étapes principales de chacun des trois processus de construction.

2.1. Le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) : une première dans la Cogouvernance politique entre le Canada et le Québec.

Le PMSSL est le résultat d'une entente politique historique entre le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement provincial du Québec, signée le 6 avril 1990. Cette entente permit la création du **premier parc marin du Québec** en 1998[211], qui devient aussi la **première aire protégée cogérée entre ces deux piliers politiques**. Selon la définition donnée dans cette entente « *Un parc marin est un secteur protégé par une loi et dont on préserve les ressources naturelles et culturelles pour permettre aux générations actuelles et futures de les découvrir et de les apprécier* » (Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec 1990). Déjà, entre 1977 et 1983 le gouvernement fédéral comptait créer un parc national terrestre et marin pour protéger le fjord du Saguenay. Or, le gouvernement libéral de Robert Bourassa au Québec décréta à l'époque de « *ne plus céder de terres au gouvernement fédéral pour y créer des parcs nationaux* » (Pagé 2010). En effet, la loi fédérale sur les aires marines de conservation de 2002 permet au gouvernement fédéral d'implanter des parcs marins sur le Saint-Laurent de façon discrétionnaire. Cette loi met en évidence les nombreuses incertitudes politiques qui règnent sur le Québec au Canada, parmi lesquelles les incompréhensions de gouvernance horizontale et verticale sur le fleuve Saint-Laurent dont Henri Dorion et Jean-Paul Lacasse parlent dans leur livre « *Le Québec : Territoire incertain* ».

[211] L.R.Q., chapitre P-8.1, Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et S-1.3, ch. 37, Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (1998)

En effet, pour créer un parc marin la propriété des terres visées doit être entre les mains de l'État fédéral. Si les terres appartiennent au Québec, la loi canadienne exige que le Québec transfère la gestion et la maitrise au gouvernement fédéral. D'après H. Dorion et J.P. Lacasse, « *L'application de cette loi pourrait avoir pour effet d'évacuer à peu près complétement les compétences législatives québécoises sur ces aires de conservation marine* » (Dorion et Lacasse 2011b, 207). Le décret de monsieur Bourassa est à ce sujet révolutionnaire. C'est notamment à cause de cette initiative que le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent « *fut établi sans transfert de terres et les deux gouvernements continuent d'y exercer leurs compétences respectives* » (*Ibid.*, 207). Il a aussi permis la création en 1983 du parc terrestre du fjord du Saguenay, dont la finalité était de protéger la presque totalité des deux rives du fjord sur une superficie de 283 km^2. Quant au parc marin, les divers statuts qui comportent le système fluvial du Saint-Laurent (fleuve, estuaire, golfe) font appel à des compétences de gestion et de gouvernance territoriale multiples qui sont assurées par les institutions compétentes des deux niveaux gouvernementaux. Cette spécificité donne lieu à une première échelle de gestion partenariale entre les divers ministères de l'État du fédéral et du Québec ayant des compétences sur l'espace marin. Chaque ministère conserve alors ses juridictions institutionnelles et doit donc cogérer en coordination avec ses homologues ; tâche qui s'avère difficile à mettre en place à l'échelle locale. De ce fait, les revendications québécoises autour de la question de l'autonomie dans la gestion territoriale marine font du Saint-Laurent un sujet de tension géopolitique interne entre le Canada et le Québec (Dorion et Lacasse 2011a). Quant au PMSSL, l'évolution de la cogestion du territoire marin protégé reste donc incertaine ; elle dépend des évolutions politiques et des revendications en cours.

Le fleuve Saint-Laurent est important à trois niveaux. Au niveau culturel, il est un haut-lieu historique pour les populations amérindiennes car il fut un corridor d'échange économique avec l'Europe grâce à la chasse à la baleine et au commerce de fourrures (Lucien 1952 ; Charest 2006 ; Gardette 2008). Au niveau géographique, il est l'artère principale du Québec, et donc, la voie de transport maritime prioritaire qui connecte les Municipalités Régionales de Compte (MRC) entre elles, mais aussi avec la capitale. Au niveau économique, le Saint-Laurent est aussi le siège historique des activités de croisières et d'excursions d'observation de mammifères marins, ce qui fait de lui une destination touristique internationale dont plusieurs populations québécoises et amérindiennes dépendent. Le complexe marin composé par le Fjord du Saguenay et le fleuve Saint-Laurent abrite des bélugas ou des « baleines blanches » tout le long de l'année. En été, il devient un lieu de passage pour divers mammifères marins (photo 25) qui

viennent mettre bas leurs progénitures et se nourrir avant la nouvelle période de migration. C'est la saison des croisières aux baleines et donc du tourisme de masse.

Photo 25. ***Quelques mammifères marins du PMSSL***

PHOQUE Source : baleinesendirect.org Urgences mammifères marins	BELUGA Source : maplanetebleue.com	BALEINE BLEU Source : gremm.org

Sur ce point, au niveau économique l'état de santé du complexe marin est indispensable à la survie des baleines et de ce fait aux activités économiques qui en dépendent. Celles-ci ne se limitent pas aux activités en mer mais aussi au développement des lieux touristiques dans les Municipalités Régionales du Compte riveraines. Divers épisodes ont ainsi mobilisé les populations locales en faveur de la question environnementale et à des besoins de protection plus efficaces pour le complexe marin. Citons par exemple les revendications qui ont eu lieu entre 1970 et 1980 contre les niveaux élevés de pollution marine détectés à l'époque et qui continuent aujourd'hui (Pelletier et al. 2009). En effet, cette pollution est provoquée par les déchets industriels de plus de cinquante usines ainsi que par des eaux usées de certaines populations riveraines. La protection du béluga (1990 – actuel) émerge ainsi comme un intérêt local et régional.

Il faut savoir aussi que la baleine blanche a été sur-chassée jusqu'à 1979 et désignée comme une espèce en voie de disparition. À ce sujet, la chercheuse Mme Leone Pipard fut à l'origine de l'octroi du statut de population en « voie de disparition » en 1983 par le comité sur les espèces menacées du Canada (COSEPAC[212]). Mme Pipard a été l'une des premières chercheuses à revendiquer la protection du béluga sur le Saint-Laurent et à exiger des mesures concrètes de protection à travers la mise en place d'un parc marin dans l'embouchure du Saguenay. Suite au réexamen des données scientifiques, le statut d'espèce en « voie de disparition » a été réaffirmé en avril 1997, puis, l'espèce a été désignée comme « menacée » en mai 2004 et redésignée en « voie de disparition » en novembre 2014[213].

[212] Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct6/index_f.cfm
[213] http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct1/searchdetail_f.cfm?id=102

À l'initiative de la chercheuse se rajoute aussi celle de la « Coalition pour le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent », fondée en 1988 et composée par 27 groupes régionaux. Parmi eux, signalons le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM)[214], basé à Tadoussac et fondé en 1987 par deux biologistes qui travaillaient à l'époque comme naturalistes sur les bateaux d'excursions d'observation des baleines. Puis, il y a aussi le Forum international pour la survie du béluga du Saint-Laurent (1988). Ce forum a favorisé la mise en place du « Plan d'action Saint-Laurent – PASL » en 1988 et la signature d'une entente d'harmonisation des efforts gouvernementaux entre le Canada et le Québec pour la dépollution, la protection, la restauration et la conservation du fleuve Saint-Laurent en 1989. L'intérêt commun pour la création d'un parc marin aboutit finalement avec l'entente de co-gouvernance signée en 1990 entre ces deux gouvernements (Gouvernement du Canada et Gouvernement du Québec 1990), puis à la « loi miroir[215] » qui crée officiellement le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) le **10 juin 1998** avec une superficie de **1 246 km²** (Gouvernement du Canada 1997)

Quant à la question de l'intégration de la Première nation innu d'Essipit au projet territorial, elle commence à être discutée à partir de la création du premier Plan directeur du PMSSL (1992 - 1995). Cette intégration a été sujette à diverses négociations politiques de reconnaissance territoriale et culturelle. Divers documents localisés au Conseil de bande de la réserve Essipit témoignent d'un manque de prise en compte des Innu dans les premiers projets de rédaction du document directeur à l'époque. Citons tout d'abord *« Le mémoire en vue de consultation sur le projet de parc marin du Saguenay* » de 1992. Dans ce texte, on constate une première revendication à la participation du projet de mise en valeur du parc marin par les Innu. Deux extraits illustrent cette action :

> « […] *Notre position vise également à obtenir une reconnaissance de nos droits et l'accessibilité aux territoires et aux ressources. Il importe donc de signaler que le territoire faisant l'objet du Parc marin est indu dans un territoire que le Conseil de bande des Escoumins et le Conseil des Atikamekw et des Montagnais revendiquent. Les gouvernements ont donc une obligation incontournable de s'entendre avec les Montagnais sur la question du Parc marin*.» [p.15]

> « *Il importe donc que les Montagnais soient intégrés au processus de mise en valeur et de gestion du Parc afin qu'ils puissent garder en pratique leurs traditions et empêcher que la création du Parc marin amène des répercussions néfastes par rapport à leur mode de vie* […] *Les Montagnais collaborent au projet dans la mesure où ils seront intégrés et qu'ils pourront développer leur projet de mise en valeur au Parc marin. »* [p. 21]

[214] En 1991 le GREMM fonde à Tadoussac le Centre d'interprétation des mammifères marins (CIMM), devenu aujourd'hui un lieu clé pour la sensibilisation des touristes au milieu marin.
[215] Une « loi miroir » fait allusion aux ententes de gestion et de gouvernance passées entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

Dans la continuité de cette revendication à la participation, le Conseil de bande Essipit propose une entente provisoire pour la mise en place d'une table de négociation politique entre les trois échelons de gouvernance territoriale du PMSSL le 31 mars 1994. Parmi les nombreux points proposés, on trouve :

> «[La] *Négociation d'une table bipartite ou tripartite (Canada-Québec,* Essipit*) d'une forme de gestion conjointe, paritaire, du même genre que celle de la bande de Mingan dans le dossier de la réserve de parc de l'Archipel de Mingan* […] *L'entente doit garantir aux Montagnais d'*Essipit *la priorité de leur participation dans la mise en valeur, les aménagements et les budgets qui concernent les cultures amérindiennes de la réserve de parc ainsi que les sites archéologiques et historiques qui concernent les Amérindiens*[…] *Il faut assurer la participation des Montagnais dans la conception d'un circuit touristique maritime et terrestre et ainsi bonifier la crédibilité et la renommée de ce circuit* […] *La place légitime des Montagnais doit être reconnue à tous les niveaux de la structure de gestion du parc marin dans le sens d'une co- gestion.*» [p. 4-5]

Plusieurs revendications politiques n'ont pas été prises en compte, comme en témoigne un document datant du 26 juillet 1994 (Boudreault 1994) où l'on peut lire : « *Le présent commentaire concerne l'approche actuelle des autorités du parc qui se fait via l'élaboration du plan de gestion du parc. Il ne traite pas comme tel de notre proposition de protocole d'entente sur la gestion partagée qui se discute à partir de notre proposition de protocole d'entente général portant sur la gestion.* » [p. 1]. On constate néanmoins une intégration progressive des Innu aux projets de mise en valeur du territoire :

> « *Le texte analysé constitue un pas très appréciable par rapport à la proposition préliminaire de mise en valeur qui a fait l'objet d'une consultation publique. Les Montagnais d'Essipit y étaient absents et on les avait fait disparaître de l'histoire et de la réalité moderne ; dans le texte actuel, on mentionne la réalité et les intérêts montagnais à de multiples endroits.* ***L'importance donnée à la question montagnaise est dorénavant un acquis dans le texte actuel, ce qui n'était pas le cas auparavant****. Il s'agit d'améliorer certains détails et d'aborder de nouveau* <u>*des questions importantes*</u> [co-gestion] *qui ne sont pas réglées par le texte préliminaire étudié*.» [p. 2]

Finalement, suite à plusieurs revendications par écrit de ce même type, l'intégration des Innu d'Essipit est prise en compte, mais d'un point de vue culturel et économique au même titre que les autres acteurs du milieu grâce au partenariat : « *le partenariat serait la pierre d'assise de ce parc nouveau genre dont la gestion serait basée sur la participation active des populations des quatre régions périphériques et des organismes du milieu impliqués dans ce vaste projet de conservation* […][216] ». De ce fait, le partenariat apparaît comme la stratégie de cohésion territoriale et de gestion participative du PMSSL envers les divers acteurs et institutions du milieu.

[216] Entretien avec le responsable du comité de coordination du PMSSL (Tadoussac, 2010)

L'actuel plan directeur du PMSSL témoigne de cette volonté et ouverture politique : « *Les municipalités adjacentes au parc marin et la Première nation innu d'Essipit ont été ciblées pour participer activement aux activités de conservation, d'éducation et de découverte, formant ainsi l'aire de coordination* » (Parc marin du Saguenay--Saint-Laurent (Québec), Société des établissements de plein air du Québec et Parcs Canada 2010 : 1) (carte 21). La participation politique des Innu se fera au travers du comité de coordination du PMSSL (cf. chapitre 5). La proposition de la co-gestion du territoire protégé entre les trois échelons politiques (Canada, Québec, Innu) n'a jamais été prise en compte. Cette question reste incertaine à moyen et à long terme, compte tenu des revendications culturelles que les Montagnais de plusieurs Conseils de bande défendent depuis des années auprès du gouvernement fédéral. La reconnaissance politique des Premières nations amérindiennes en tant qu'organisations politiques autonomes reste encore entre parenthèses. La participation d'Essipit a lieu grâce à la mise en valeur de la dimension culturelle et écotouristique de leur territoire culturel, et notamment par la mise en valeur des lieux touristiques qui font partie du réseau de découverte de l'aire de coordination du parc marin (cf. chapitre 5).

Carte 21. ***Aire de coordination du PMSSL***

(Source : Plan directeur du PMSSL, 2010)

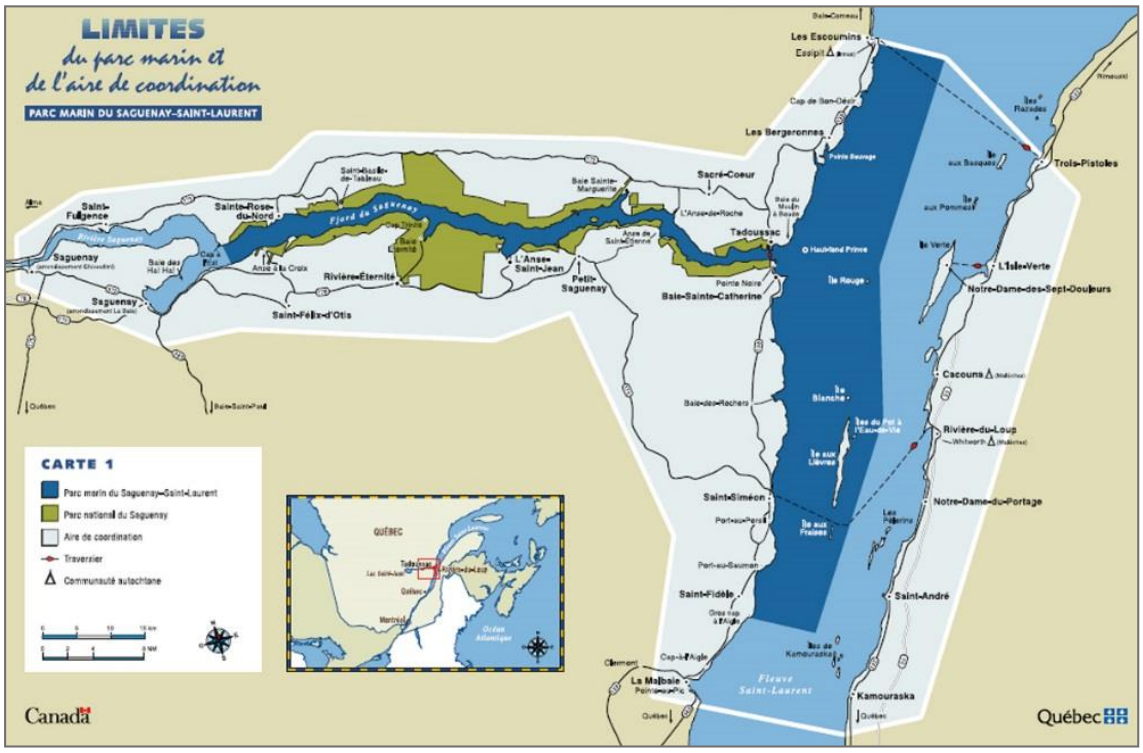

Sur la carte on peut voir l'aire de coordination à l'extérieur du territoire marin protégé. Elle est délimitée par le trait en blanc. L'aire de coordination regroupe les deux rives du fleuve Saint Laurent.

Regardons maintenant quel a été le processus de création du parc amazonien de la Guyane et quelle est la place qu'y occupent les populations locales. Puisque le terrain guyanais est si complexe et innovateur pour la France, nous consacrerons une attention particulière à cet historique.

2.2. Le parc amazonien de la Guyane (PAG) : quand les intérêts économiques régionaux dépassent ceux de la conservation nationale et de la revendication culturelle locale.

La Guyane est une collectivité territoriale unique française située en Amérique du Sud. Elle est une Région monodépartementale administrée jusqu'à l'année 2015 par le Conseil Général et le Conseil Régional. Dès le 1er janvier 2016 ces deux conseils sont devenus une entité unique, à savoir, la *Collectivité Territoriale de la Guyane* (CTG)[217]. Cette nouvelle collectivité regroupe les compétences institutionnelles des anciens conseils afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques dans l'ensemble du territoire, notamment au sud du département, qui est géré depuis 2007 par l'institution de conservation Parc Amazonien de la Guyane (PAG). C'est avec elle que les diverses administrations régionales et nationales (préfecture, sous-préfecture, gendarmerie, etc.) doivent s'entendre aujourd'hui pour réaliser des travaux d'intérêt public pour les communes de l'intérieur ou des projets de recherche et de conservation de la biodiversité dans le territoire protégé. Pour ce dernier, l'institutionnalisation de la nature (voir chapitre 1) qui découle de cette cohabitation de compétences institutionnelles, met en évidence un problème de saturation législative et de divergence de regards administratifs sur les actions à mettre en place au sud du territoire.

Le PAG est le résultat d'un long processus de négociations politiques et des conflits d'intérêts entre le gouvernement national, les élus régionaux créoles et les autorités coutumières locales wayana, wayãmpi et aluku. Les intérêts divergents entre ces groupes d'acteurs suscitent des tensions territoriales de longue haleine (Karpe et Tiouka 1998 ; Leprêtre 2000 ; Collomb et Bellier 2001 ; Fleury et Karpe 2006). Au niveau de la gestion environnementale ces conflits découlent, entre autres, de la différence d'approches de gestion entre les Collectivités d'outre-mer (COM[218]) et les Départements d'outre-mer (DOM).

[217] Collectivité Territoriale de la Guyane (CTG) : https://www.ctguyane.fr
[218] Sept collectivités : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Saint Pierre et Miquelon, Mayotte, Saint Martin, Saint Barthélémy, d'un territoire (Terres australes et antarctiques françaises) ainsi que d'une île disposant d'un statut législatif (Clipperton).

Les premières « *ont une compétence propre en matière de protection de l'environnement. Ces collectivités ont développé leurs propres dispositifs d'espaces protégés en prenant en considération leurs spécificités juridiques, écologiques mais aussi socioéconomiques, auxquelles peuvent se rajouter des statuts nationaux lorsque la loi le prévoit* » (UICN, France 2013, 73). En revanche, les seconds, les départements d'outre-mer[219], « *sont soumis au droit national, sous réserve de possibles adaptatio*ns » (*Ibid*. 73). De par sa localisation géographique, la Guyane se trouve donc dans un entre-deux : d'une part, un contexte général latino-américain et une réalité socioculturelle et biologique amazonienne particulière, et d'autre part, un cadre administratif et législatif européen français. L'application du droit national sur ce territoire « latino-européen » contrasté, s'avère de ce fait un enjeu d'adaptation des politiques de gestion et de gouvernance pour le parc amazonien (cf. chapitre 5 et 6).

Il s'agit aussi des tensions politiques et économiques entre l'administration métropolitaine et créole. Ces tensions répondent principalement au désenclavement des communes et des communautés de l'intérieur (Wayana, Wayãmpi, Aluku), mais aussi, à la protection des patrimoines naturels et culturels de ces territoires. Pour les Créoles, deux aspects animent les confrontations : le premier, le besoin de désenclavement territorial qui permettrait un accès direct au communes depuis le littoral (Orru 2001 ; Elfort 2002 ; d'Hautefeuille 2014) ; et le second, l'envie d'exploitation des ressources naturelles et de développement économique de cette partie du territoire (orpaillage, foresterie, tourisme, agriculture, *etc*.) longtemps oublié. Pour le PAG, il s'agit de la conservation des ressources naturelles de presque deux tiers du département, mais aussi, de favoriser une meilleure prestation des services publics pour les communautés d'habitants, ainsi qu'un développement économique local en accord avec les politiques de conservation. En conséquence, la création du PAG apparut à l'époque comme un handicap majeur pour faire aboutir les intérêts des élus créoles, mais aussi comme une atteinte à leur légitimité politique.

[219] Quatre départements : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion.

2.2.1. La Guyane, un Département-Région où les maladresses administratives coloniales de jadis se voient confrontées aux réalités socioculturelles et économiques d'aujourd'hui.

Colonisée en 1626, la Guyane devint un département de la France par la loi n° 46-451 du 19 mars 1946[220]. Frontalière avec le Surinam et le Brésil, la Guyane française fait partie du *plateau des Guyanes*[221], portion géomorphologique décrite par certains auteurs comme le « pays des mille eaux », « l'île continentale de l'Amérique du Sud» ou « le pays de l'Eldorado » (Lézy 2000). La Guyane française compte une superficie de 83 846 km2, dont 98 % du territoire est recouvert d'une forêt équatoriale bien conservée. Peu peuplée[222], la Guyane témoigne des échecs consécutifs du peuplement blanc pendant la période coloniale (Gros 1887 ; Larin 2006 ; Jean-Yves Puyo 2008a ; Jean-Yves Puyo 2008 ; Jean-Yves Puyo 2008b). En conséquence, deux zones principales de peuplement se distinguent : la première au nord, sur la frange littorale (carte 22), concentre des populations majoritairement créoles (Jolivet 1982, 1997) mais aussi multiculturelles : Amérindiens, Noir marrons ou Bushinengués, métropolitains et étrangers de plusieurs nationalités (Collomb et Jolivet 1998, 2008 ; Piantoni 2009b). La seconde, au sud de cette frange, est composée essentiellement par des populations amérindiennes wayana, teko (Chapuis 1998; Chapuis et Rivière 2003) et wayãmpi (Grenand 1980, 1982 ; Hurault et Grenand 1998) ainsi que de Noirs marron de ethnie aluku (Price et Price 2004 ; Moomou 2013) et d'une petite communauté créole (Collomb et Jolivet 1998 ; Piantoni 2002) localisée à Saül.

Les terres de l'intérieur au sud du territoire, sont le résultat des évolutions des frontières administratives internes. En effet, divers épisodes administratifs ont marqué la configuration spatiale du sud guyanais, parmi eux mentionnons : le territoire de l'Inini, la création d'arrondissements et des communes, l'implantation d'une zone d'accès interdit (ZAR) et actuellement la création du parc amazonien et de ses zonages internes.

[220] Pour approfondir sur l'histoire de la Guyane voir : http://www.manioc.org/
[221] Conformé par la Guyana (ancienne colonie anglaise), le Surinam (ancienne colonie hollandaise) et la Guyane (ancienne colonie française).
[222] D'après le dernier recensement de l'INSEE en janvier 2014, le Département de la Guyane compte 250 377 habitants. http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=25etref_id=poptc02101

Carte 22. ***Frange littorale de la Guyane, secteur administratif densément peuplé***

La Guyane est le plus petit « pays » de l'Amérique du Sud, en revanche, il est le plus riche à cause du poids économique de sa monnaie (euro). Cet aspect place ce territoire français dans une situation géopolitique complexe face à ses voisins latino-américains. Certains habitants y voient l'opportunité de faire fortune, d'où l'augmentation du phénomène migratoire (Piantoni 2002, 2009b, 2011). Pour certains auteurs brésiliens, la Guyane représenterait même le nouveau « Eudorado » de l'Amérique latine (Police 2010).

Le territoire de l'Inini (1930-1969) est une division administrative mise en place pendant la colonie. Elle séparait la frange littorale habitée à 90 % du sud guyanais par une ligne reliant Saint-Laurent du Maroni (nord-ouest) à Saint-Georges de l'Oyapock (Nord-Est). Pour certains acteurs, il s'agissait même d'une colonie à l'intérieur de la colonie (Ferrarini 2014a)[223]. Le territoire de l'Inini comptait « […] *une administration [financière] autonome placée sous l'autorité directe du gouvernement de la Guyane chargé des fonctions de gouverneur de l'Inini et assisté d'un Conseil d'administration […] »* (Agence générale des colonies 1933; Thabouillot 2012) ; *aucune intervention du Conseil Général (de la Guyane française) était envisagée*. Cette division permettait de sauvegarder les terres « sauvages », et « non-habitées » de l'intérieur, situation qui a permis la préservation de la forêt et des territoires culturels des populations amérindiennes et aluku depuis la colonie (Coudreau 1893 ; Grébert 2001). Après la départementalisation en 1946, les premiers arrondissements et communes sont créés. Avec celui de Cayenne, le territoire de l'Inini devient un arrondissement en 1951(carte 23).

[223] http://www.guyaweb.com/actualites/news/culture/linini-colonie-dans-la-colonie/

Carte 23. ***Évolution du maillage administratif de la Guyane : Territoire de l'Inini et arrondissements (1930-1969)***
(Source, Piantoni 2009)

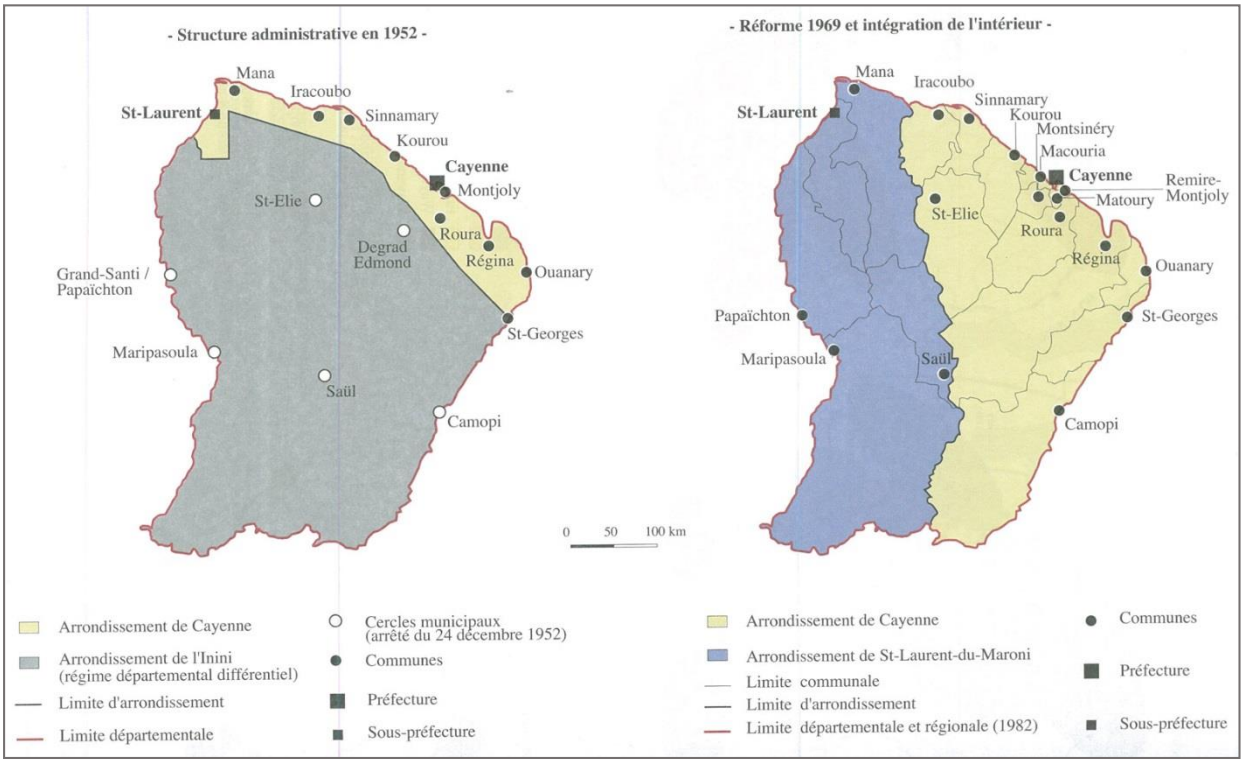

À gauche, la frange littorale au nord, qui concentre la majeure partie de la population du département. Au sud, il s'agit du territoire de l'Inini où habitent la plus part des populations amérindiennes et certaines ethnies de Noirs marron.

À droite, première division administrative intégrant spatialement les territoires du sud. Or, dans les faits, cette réorganisation territoriale s'est avérée inadapté aux réalités locales de l'intérieur augmentant les disparités entre le nord t le sud.

Le territoire de l'Inini fut supprimé par le décret n° 69-261 du 17 mars 1969 devenant l'arrondissement du Saint-Laurent du Maroni. Actuellement quatre (4) communautés de communes existent en Guyane (carte 24). Leur structure spatiale suit la même logique verticale que celle des frontières géopolitiques des bassins versants transfrontaliers. Cette division administrative interne provoque des incohérences de gestion territoriale importantes entre le nord et le sud du département. L'isolement des communautés de l'intérieur témoigne de ce disfonctionnement administratif. Il s'en suivra la création d'une zone d'accès réglementé (ZAR) par arrêté préfectoral en 1970 (Ferrarini 2014b). Elle englobe la portion territoriale comprise entre le village wayana d'Elaé (sud-ouest) et le village wayãmpi de Camopi[224](sud-est) (carte 25).

[224] Par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013, le village de Camopi a été extrait de la zone d'accès réglementé. « Cette mesure ne concerne pas l'ensemble du territoire communal mais uniquement le bourg principal de Camopi. Elle

Carte 24. ***Communautés de communes (intercommunalité)***
(Source. PAG, 2012)

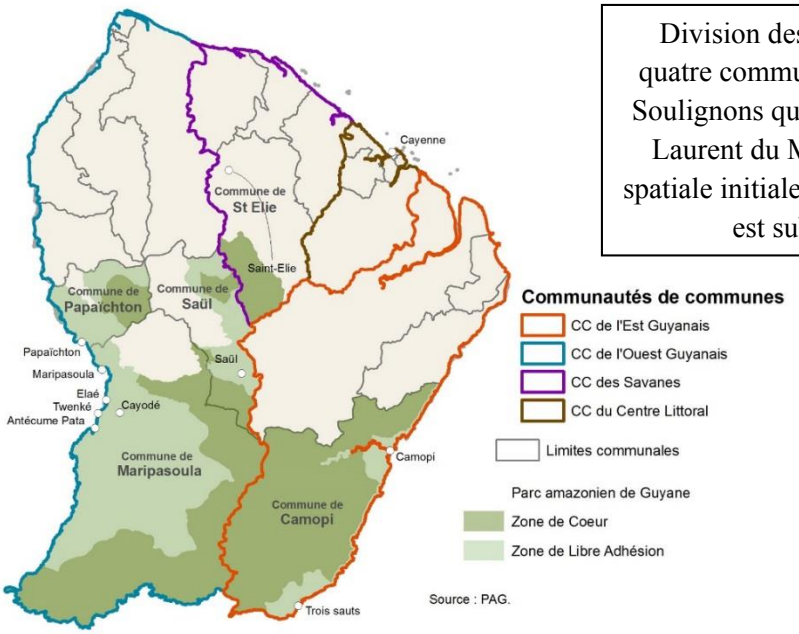

Division des deux arrondissements en quatre communautés de communes (CC). Soulignons que l'arrondissement du Saint-Laurent du Maroni garde sont structure spatiale initiale ; alors que celui de Cayenne est subdivisé en trois CC.

Carte 25. ***Zone d'accès réglementé ZAR***
(Source. PAG, DEAL, 2012)

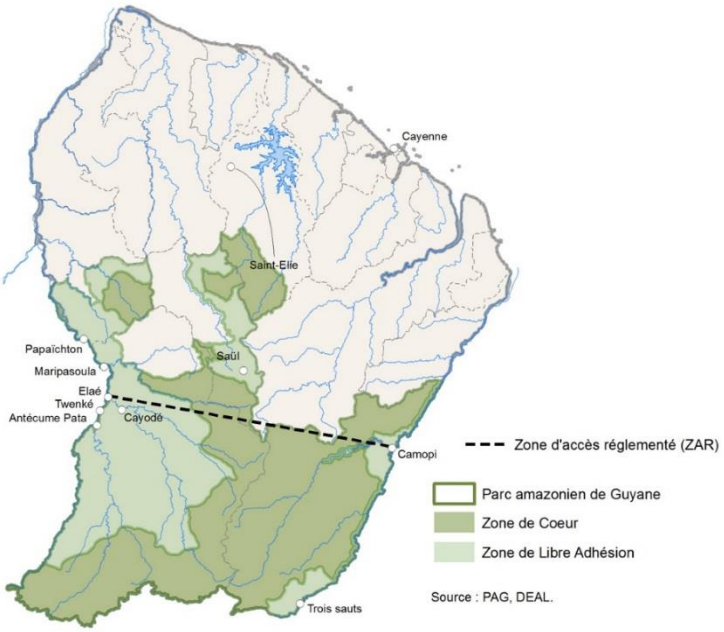

répond à un souhait du conseil municipal, qui en sa délibération du 31 mai 2013 a identifié le périmètre concerné délimitant une superficie de 7,5 km² comprenant le « bourg » et quelques habitations environnantes. Une population d'environ 600 habitants, soit près d'un tiers de la population communale est concernée par cette ouverture ». (Préfecture de la région Guyane 2013: en ligne)

Cette réglementation a été mise en place pour des raisons sanitaires et de sécurité, mais aussi pour protéger les populations amérindiennes des acteurs exogènes. La zone d'accès réglementé vient remplacer en quelque sorte l'ancien territoire de l'Inini. En principe, la ZAR interdit la circulation de personnes au sud de la Guyane sans une autorisation préalable délivrée par la préfecture de la Guyane à Cayenne, ou de la sous-préfecture de Saint-Laurent du Maroni. Or, dans les faits, il n'y a pas de contrôle réel de circulation. Aujourd'hui ce zonage administratif est remis en question par les habitants du territoire qui perçoivent cet « isolement administratif » comme un handicap pour leur développement et une entrave à leur intégration dans la société guyanaise. Avec la création du parc amazonien de la Guyane, ce zonage pose aussi problème. Il se superpose à la zone de libre adhésion (ZLA) vouée principalement au développement économique des communautés d'habitants, notamment par le tourisme. De ce fait, les communautés locales se posent actuellement la question de l'intérêt de cette zone et demandent l'évolution du zonage ou son l'abolition, à l'exemple du bourg de Camopi (Tritsch 2013).

Aussi, la question transfrontalière de la Guyane a toujours été un sujet délicat et une source des conflits géopolitiques importants pour la France. Le contesté franco-brésilien (Coudreau 1885 ; Vidal de La Blache 1901 ; Cardoso 2004 ; Puyo 2012) et le contesté franco-surinamien (Annuaire français de droit international 1956 ; Blancodini 2010) témoignent de ces rivalités géopolitiques historiques. Résultat de ces antagonismes, les frontières actuelles de la Guyane sont délimitées par deux grands bassins-versants : le Maroni, frontière avec le Surinam et l'Oyapock frontière avec le Brésil (Lézy 1998 ; Granger 2012 ; Ferretti 2014). Ces limites administratives restent néanmoins fragiles et vulnérables aujourd'hui à cause de l'orpaillage clandestin et d'une migration illégale en augmentation. Du côté de l'Oyapock des nouvelles tensions apparaissent aujourd'hui avec le géant brésilien à cause de la construction d'un pont[225] reliant la Guyane à l'État de l'Amapa (Boudoux d'Hautefeuille 2010).

D'un point de vue culturel, la conception occidentale de ces frontières verticales se superpose et efface celles identifiées jadis par les populations amérindiennes et Noir marron qui habitent le territoire (Jolivet 1989 ; Jolivet et Léna 2000 ; Piantoni 2002). En effet, pour ces populations les frontières sont plutôt horizontales et dessinées naturellement par les « sauts » des fleuves (photos 27) qui démarquent les divers territoires pluriethniques (carte 26). Ces frontières naturelles, particulièrement nombreuses sur le Maroni, « *sont chargées de dimensions politiques et culturelles coutumières* [qui] *constituent l'architecture de l'établissement du*

[225] L'observatoire hommes-milieux de l'Oyapock analyse l'évolution de ce projet. http://www.ohm-inee.cnrs.fr/

peuplement [et de leurs relations de pouvoir] » (Piantoni 2009a). La superposition entre frontières administratives et frontières pluriethniques apparaît aussi comme un enjeu de gouvernance territoriale pour la France (Morel et Letniowska-Swiat 2012). Pour le PAG, la gestion transfrontalière prend donc une dimension culturelle importante par les rapports sociaux-spatiaux et de pouvoir qui existent encore entre les diverses populations des bassins versants. Or, en tant qu'institution de l'État, le PAG devra aussi jouer un rôle important au niveau de la légitimité territoriale et de la surveillance transfrontalière de ces mêmes populations dans le sud guyanais. Aussi, en tant qu'autorité environnementale, le PAG doit accompagner le projet d'aménagement des « sauts du Maroni » proposé par l'Ae (autorité environnementale) du Conseil général le 23 janvier 2013. Ce projet risque de changer radicalement les rapports des populations transfrontalières au fleuve et de favoriser ainsi une plus ample accessibilité et transport fluvial (légal et illégal) sur la ZAR.

Voici un extrait de l'avis de synthèse du projet :

« La navigation le long du fleuve nécessite le franchissement de barrages naturels appelés « sauts » qui rendent la circulation particulièrement difficile et dangereuse. Dans certains cas, les piroguiers doivent déposer leur cargaison sur la berge afin de franchir ces sauts à pied. Le présent projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de la Guyane, a pour objectif d'améliorer les conditions de franchissement de ces obstacles naturels. Il consiste en des aménagements de onze sauts répartis sur 300 km entre les communes de Maripasoula et de Saint-Laurent-du-Maroni » [226]

Photos 26. ***Quelques sauts du fleuve Maroni***

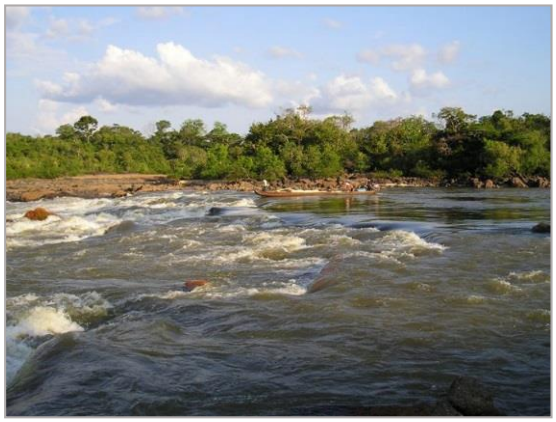

Source : http://www.sololiya.fr/saut

Source : http://correspondancemaronimetropole.unblog.fr/

[226]http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/008664-01_avis-delibere_ae.pdf

Carte 26. ***Frontières pluriethniques sur le Maroni***

(Source, Piantoni, 2009)

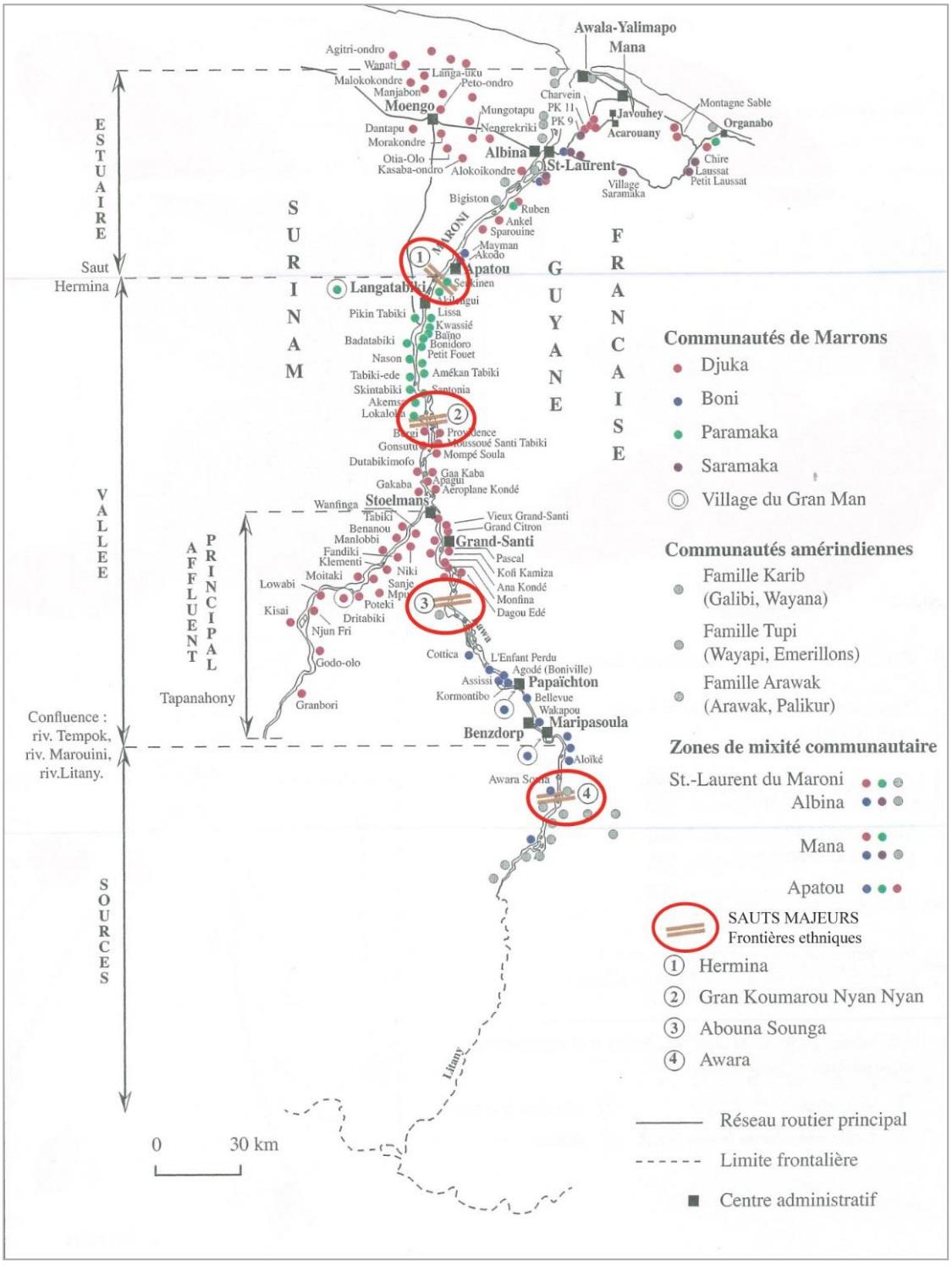

Les cercles en rouge montrent les sauts naturels du fleuve. Ils délimitent naturellement les frontières ethniques du Maroni entre les divers groupes de Noirs marron, mais aussi avec le territoire amérindien. Ces frontières naturelles répondent à une logique spatiale horizontale et donc, en opposition aux frontières géopolitiques verticales établies arbitrairement par les colonies.

Pour récapituler, trois aspects sont importants à retenir : la superposition d'échelles administratives et de statuts territoriaux depuis la colonie, l'évolution des frontières (internes-externes) qui délimitent les zonages administratifs actuels, et la diversité culturelle tant endogène (pluriethnique) qu'exogène (multiculturelle) qui caractérisent la Guyane en général, et les Sud du département en particulier. La dernière transformation spatiale du sud guyanais prend forme avec la création du parc national en 2007.

2.2.2. Processus de mise en place du parc amazonien de la Guyane – PAG : entre pouvoirs et légitimités politiques et territoriales

Diverses étapes ont permis la création du parc amazonien de la Guyane. Elles rendent compte des difficultés de négociation et de compromis entre les divers groupes d'acteurs et d'intérêts territoriaux portés sur cette partie isolée du département (Fleury 1999 ; Fleury et Karpe 2006 ; Demaze 2008). Elles permettent également de mettre en évidence le besoin d'ajustements concrets des lois françaises de conservation classiques et fermées (nées dans les 1960[227]) aux nouveaux contextes de gestion et de décentralisation singuliers aux parcs nationaux créés en dehors de la métropole[228] (Giran 2003, 2005). Les changements apportés par la nouvelle loi de 2006[229](voir chapitre 1) permettent finalement de donner suite au projet de parc national en Guyane, dont les premières propositions datent des années 1970, puis de la volonté politique de Jacques Chirac en 1992 (MCPG[230] 2005a, 2005b). Rappelons néanmoins deux aspect clés de la loi de 2006 : le premier, la redéfinition des compétences et des outils de gestion territoriale, et le second, l'ouverture de la gouvernance par l'intégration des collectivités locales au projet de territoire (Laslaz 2005 ; Filoche 2007; UICN France 2013). En Guyane, il s'agit aussi de « l'intégration » des communautés d'habitants de l'intérieur au travers de leurs autorités coutumières par leur participation aux instances consultatives du parc (voir chapitre 5). L'intégration passe donc par l'adhésion des collectivités territoriales (et non des communautés d'habitants) à la *zone de libre adhésion du parc au travers de la charte, document d'aménagement territorial obligatoire pour tous les parcs nationaux à partir de 2006.*

[227] « […] *la politique des parcs nationaux en France marque depuis de nombreuses années des signes d'essoufflement : la France n'a en effet pu créer de nouveaux parcs nationaux depuis quinze ans, alors même que la volonté existe, notamment outre-mer […] »* Communiqué de presse du Conseil des ministres du 25 mai 2005(http://archives.gouvernement.fr/raffarin_version2/acteurs/gouvernement/conseils_ministres_35/conseil_ministres_25_mai_483/parcs_nationaux_parcs_naturels_53113.html)

[228] Rapport N°2687, Partie II – une réforme nécessaire / C. Adapter la législation de 1960 aux particularités des nouveaux parcs et à la décentralisation.

[229] Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

[230] Mission pour la création du parc national de Guyane livret I et II, 2005.

Le rôle qu'a joué la Guyane au sein du processus évolutif de cette loi nous semble majeur. De manière générale, cinq moments clés peuvent être identifiés.

Un premier projet de parc national a été proposé entre 1992 et 1995. Il se caractérisa par un zonage inadapté aux réalités guyanaises. Le 4 juin 1992, suite au Sommet de Rio, le Conseil Régional et le Conseil Général de la Guyane ont signé avec l'État un protocole d'accord dans lequel ils s'engageaient à créer dans le sud du département une grande aire forestière protégée. Suite à une mission d'étude, un premier zonage a été proposé en 1994 (MCPG 1994). Il était composé de quatre zones : les zones de nature ; les zones de vie en harmonie avec le milieu ; les zones de vie avec possibilité d'exploitation minière réglementée et les zones périphériques. Or, ce zonage englobait d'une part les villages des communautés amérindiennes où toute activité humaine était interdite ; et d'autre part, il ne répondait pas aux intérêts des élus sur la question de l'exploitation aurifère. Peu consultés et intégrés au projet de pilotage, les peuples amérindiens du Haut-Maroni et de l'Oyapock ont refusé cette proposition car ils « […] *considéraient qu'ils n'avaient pas été suffisamment associés à l'élaboration de ce parc et avaient l'impression d'être parqués sur ces zones* […] » (MCPG 2005). Puis ils exigeaient des droits sur leurs terres avant d'étudier toute proposition de parc. Une partie de ces droits va leur être accordée par la reconnaissance des zones de droits d'usage collective (ZDUc) en 1995 (Fleury et Karpe 2006), zonage qui mène – encore aujourd'hui – à des débats musclés quant à leur accès, leur mise en place et leur pertinence.

Suite à ce refus général, un second projet a été proposé entre 1996 et 1999. Cette nouvelle étape a été centrée sur la concertation, la communication et une première initiative d'intégration des autorités coutumières et des habitants aux discussions liées aux zonages du parc. Sur le Haut-Maroni, où la densité d'habitants[231] et les enjeux entre culture et exploitation aurifère sont les plus importants (Fleury 1998 ; Leprêtre 1998 ; Piantoni 2009a), le travail de concertation avec les populations wayana et aluku prit une place centrale dans les négociations. Une des stratégies de participation locale mise en place fut celle des « *relais du parc* » en 1997 (MCPG 1997). Ces relais ont été choisis en fonction de leur rôle au sein de la communauté, principalement dans des familles ayant un pouvoir politique et économique reconnu[232]. Leur travail en tant que médiateurs ou « passeurs d'information » (Leprêtre 2000) leur a donné par

[231] Sur le Maroni la commune de Papaïchton compte 6 102 habitants et celle de Maripasoula 10 025 habitants. Sur l'Oyapock, la commune de Camopi compte 1 677 habitants. http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/pages2014/pdf/dep973.pdf

[232] Certains de ces « relais » sont aujourd'hui membres du personnel du PAG où ils occupent le poste de chef d'antenne ou de garde-parc (Entretiens auprès des responsables d'antenne et des gardes-parcs de la direction territoriale du Maroni, 2012).

la suite un nouveau statut au sein des communautés mais aussi la garantie d'une ascension sociale et économique[233](*ibid.*).

En juin 1998 la « *Résolution de Twenké*[234] » (cf. Annexe 4) a été signée entre les chefs coutumiers amérindiens et Noir marron aluku avec l'État, le Conseil général et le Conseil régional. Cette résolution exhorte ces institutions à respecter les engagements pris par la France au Sommet de la Terre de 1992, dont la « reconnaissance de l'identité, des cultures et intérêts des peuples autochtones par l'État [235]». La résolution de Twenké demande à l'État français : « […] *la reconnaissance législative des autorités politiques et spirituelles des peuples autochtones et de la forêt, et réclame, entre autres, des droits territoriaux et sur les ressources naturelles. Elle demande également l'arrêt définitif de l'octroi de permis d'activités minières aux multinationales sur les territoires de ces peuples et dans les communes dont le territoire est inclus dans le projet de parc. De plus, elle propose une délimitation du parc en aval d'Elahé, incluant donc la presque totalité des villages amérindiens de Maripasoula* [dans le cœur du parc] » (Fédération des organisations amérindiennes de Guyane 1998). Cette proposition de délimitation a été retenue dans la proposition par la commission « parc et activité minière ». Ce nouveau projet « […] *ne fait plus intervenir de zonation à l'intérieur du parc, toute activité minière devant y être interdite* ». (Fleury et Karpe 2006). Cette prise en compte de la dimension culturelle à l'encontre de l'activité minière a fait à nouveau que le projet « parc amazonien » soit refusé en 1999 par les collectivités locales. Il s'en suit une troisième période de silence et d'analyse sur les divers blocages du projet entre 1999 et 2002. Cette année, le Brésil annonça la création du plus grand parc national du monde ; le parc national des « *montagnes du Tumucumaque* », s'étendant sur 3 867 000 ha dans les États d'Amapa et du Pará. Il s'agit donc d'un parc national transfrontalier avec la zone envisagée pour créer le parc guyanais. Cette annonce permet à la France de relancer le projet.

Cette quatrième période de relance se déroula entre 2003 et 2005 (MCPG 2005). La particularité de ce nouvel exercice fut la mise en place d'un *« comité de pilotage participatif »* représentant tous les acteurs concernés par le projet parc national. Cette évolution résulte principalement des réflexions menées en métropole suite au rapport de Jean-Pierre GIRAN, « *Les Parcs nationaux. Une référence pour la France. Une chance pour ses territoires »* (Giran

[233] Cette stratégie d'intégration-acceptation locale est bien connue dans les parcs nationaux de l'Amérique latine. Or, elle provoque des inégalités socio-économiques à l'intérieur de villages, favorisant ainsi la création d'une nouvelle élite micro-locale, et par-là, des conflits intra-communautaires (d'après nos observations et nos entretiens dans divers parcs nationaux en Amérique latine).
[234]Village amérindien wayana sur le Haut-Maroni et lieu de vie de la principale autorité coutumière amérindienne.
[235] Principe 22 (Nations Unies 1992).

2003),qui releva le besoin d'un réajustement d'envergure sur certaines compétences territoriales et de gouvernance pour les PNF (cf. chapitre 1). Entre 2003 et 2005, diverses commissions ont été mises en place dans les communes de l'intérieur sur les thématiques : « zonage », « respect de modes de vie », « développement durable » et « organisation et champs de compétences ». Les réunions ont été houleuses à plusieurs reprises par les manifestations des diverses communautés d'habitants (Amérindiens, Créoles, Aluku). Le conflit principal a été lié à l'acceptation d'activités aurifères dans les zones de libre adhésion[236] dont le zonage proposé comprenait la totalité des communautés amérindiennes qui avaient demandé depuis 1998, nous l'avons vu, à être intégrées dans la zone cœur du parc afin d'être protégées de l'orpaillage.

Malgré ces revendications, le président Jacques Chirac annonça en janvier 2005 la création du parc amazonien de la Guyane : « *Je souhaite la création, au plus tard d'ici 2006, et cela en plein accord avec les autorités locales, des parcs de la Réunion et de la Guyane. Dans ce dernier,* ***l'orpaillage illégal sera éradiqué.*** *Une activité aurifère strictement contrôlée ne pourra être autorisée que dans des* ***zones périphériques très limitées****. Les populations amérindiennes et noires marrones verront leurs* ***activités traditionnelles préservées*** » (Fleury et Karpe 2006). Ces trois arguments seront la base d'un dernier projet territorial. La promesse d'éradication de l'orpaillage illégal, ambitieuse et utopique à l'époque, deviendra le fardeau du parc amazonien de la Guyane aujourd'hui (cf. chapitre 5 et 6).

Finalement, un cinquième période se déroula entre 2005 et 2006 avec la proposition d'un avant-projet soumis en octobre 2005 (MCPG 2005). Après consultation locale, il est refusé par le Conseil général (CG) et le Conseil régional (CR) qui proposent un parc multipolaire, d'une surface inférieure à 20 % du territoire, favorisant des zones de libre adhésion où l'activité d'orpaillage légale serait tolérée et contrôlée. De même ils demandent l'éradication de l'orpaillage clandestin et un transfert foncier de l'État vers les collectivités. Sur ce point : « *Les communes de Maripasoula, Papaïchton et Camopi votent pour le projet de parc, contrairement à Saül et St Elie qui le désapprouvent. Un résultat surprenant quand on connaît les résistances* [des communautés d'habitants] *de Maripasoula et de Papaïchton au projet, contrairement aux habitants de Saül qui en attendaient beaucoup (Carlier 2005). Ce paradoxe est le reflet d'une situation complexe aux enjeux multiples* » (Fleury et Karpe 2006). La carte 27 montre les diverses propositions de zonage mentionnées auparavant.

[236] Entre ces trois populations les intérêts sur l'activité aurifère sont très différents, principalement entre les amérindiens wayana et les aluku, ces derniers travaillant l'orpaillage depuis des décennies.

La réforme de loi du 14 avril 2006 prend en compte ces exigences, notamment la création de parcs nationaux à cœur multipolaire, configuration qui est d'ailleurs contradictoire aux logiques de corridors écologiques de conservation. Le transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales passe par l'adhésion des communes à la charte du parc national (art.1). Les droits des communautés d'habitants sont partiellement pris en compte par la mise en place des zones de droits d'usages collectifs[237] et la « participation » des autorités coutumières au sein du conseil d'administration (cf. chapitre 5). D'autres dispositions spécifiques pour la Guyane sont établies dans la sous-section 3 du chapitre II de la loi 2006. Suite à ces changements, le parc amazonien de la Guyane est finalement créé par le décret n° 2007-266 du **27 février 2007** avec une superficie totale de 3,4 millions d'hectares, constituée d'une **zone cœur de 2 millions d'hectares et d'une zone de libre adhésion de 1,4 millions d'hectares.** La délimitation finale du zonage a tenu principalement compte des intérêts des maires des communes et non des revendications des communautés d'habitants. De ce fait, pour le secteur du Maroni, au sud-ouest du territoire protégé, la totalité des populations amérindiennes se trouve en dehors des zones cœurs, contrairement à leur demande. Ce zonage met en évidence les enjeux économiques qui touchent le sud guyanais sur la question de l'orpaillage, dont le discours des élus guyanais sur un « orpaillage propre et durable » est fortement inquiétant et remis en question (Collectif 2005). Il manifeste également le pouvoir donné aux élus guyanais sur le contrôle du parc national et des communautés d'habitants dont ils se font porte-parole (Aubertin et Filoche 2008). La redistribution des pouvoirs qui découlent de la mise en place de ce territoire protégé remet aussi en question les modalités d'intégration du « local » dans la nouvelle gestion des parcs nationaux et par-là, du modèle même de parc national français qui naît avec la loi de 2006 (Filoche 2007 ; Alban et Hubert 2013).

[237] Art. L. 331-15-3 :1) Des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, pour lesquelles des droits d'usage collectif sont reconnus pour la pratique de la chasse, de la pêche et de toute activité nécessaire à leur subsistance.

Carte 27. ***Diverses propositions de zonages du parc amazonien de la Guyane (1992-2007)***
(Source : Demaze 2008)

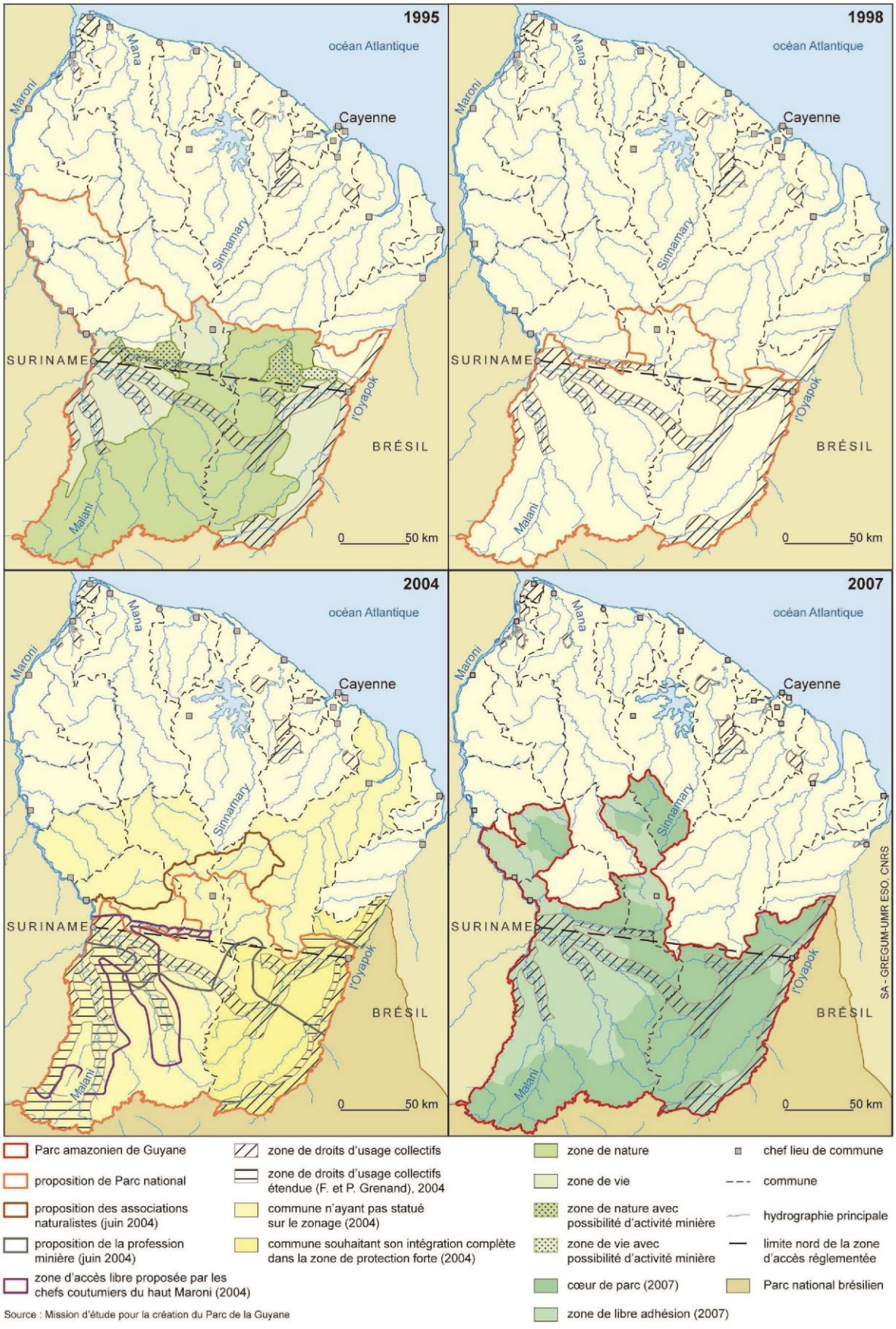

Pour résumer, le parc amazonien de la Guyane se trouve dans une impasse de gestion territoriale. Il est une institution de l'État vouée à la conservation des patrimoines naturels et culturels du territoire protégé habité, mais qui se trouve sous la pression des intérêts économiques des élus guyanais, souvent à l'encontre de ces prérogatives. Le pouvoir donné aux collectivités territoriales au sein du conseil d'administration du PAG annonce des confrontations importantes autour des actions futures concernant les communautés d'habitants et les activités d'orpaillage légal dans les zones de libre adhésion.

Passons maintenant au cas Colombien, dont la création est beaucoup moins complexe.

2.3. Le parc national naturel Amacayacu en Amazonie colombienne : un choix national de conservation et de réappropriation territoriale

À la différence des cas québécois et guyanais, qui résultent d'un long processus de négociation entre l'État et le milieu, le Parc National Naturel Amacayacu (PNNA) répond principalement à une directive politique de préservation de la nature du gouvernement Colombien. Cette directive a été développée entre 1970 et 1990, période appelée de « naturaleza ambientalizada » (cf. chapitre 1), où plusieurs parcs nationaux ont été mis en place afin de préserver divers écosystèmes vulnérables aux activités d'extraction massive des ressources naturelles à l'époque. Leur création résulte d'initiatives de personnalités scientifiques visionnaires et du soutien d'hommes politiques, et a été conditionnée par une logique classique d'imposition et d'expropriation territoriale à la *wilderness* américaine.

Le PNNA est **créé en 1975** par résolution exécutive N° 283/ 1975 (INDERENA 1975) comprenant dans un premier temps une superficie initiale de 170 000 hectares. Il est le premier parc national créé dans la région amazonienne. Dans un second temps, il a été agrandi en 1988 par résolution exécutive N° 010/ 1988, comprenant cette fois-ci une **superficie totale de 293 500 hectares** (INDERENA 1988). Suite à cet élargissement, la particularité territoriale de ce parc national est que 12 % du territoire protégé se trouve en situation de superposition avec des *Resguardos* amérindiens créés après le parc national, mais reconnus politiquement comme des entités territoriales autonomes. Cela veut dire, que les *resguardos* ont aussi des compétences territoriales dans le domaine de l'environnement sur leurs territoires de vie, et de ce fait, sur les portions qui se trouvent en situation de superposition territoriale ou en situation de *traslape.* Ce contexte territorial induit un changement dans la gestion classique, car il s'agit ici d'un parc national habité. En conséquence, sur ces zones habitées, il existe une coordination de la gestion entre les directives du PNNA et les autorités de divers *resguardos* qui le composent (cf. chapitre 5).

Trois *resguardos* se trouvent donc en situation de superposition (carte 28) : Le *resguardo* de Mocagua, au sud-ouest du parc, créé en 1983, le *resguardo* TiCOYA (Ticuna Cocama Yagua) au sud-est, créé en 1990, et le *resguardo* Cotuhé-Putumayo au nord-est, créé en 1992. Il existe aussi d'autres communautés aux alentours du parc national avec lesquelles celui-ci entretient aussi des relations de travail dans l'accompagnement des projets écotouristiques et de sensibilisation à l'environnement.

Carte 28. ***Localisation du Parc national naturel Amacayacu et des resguardos amérindiens ticuna en situation de superposition territoriale dans le Trapèze amazonien***
(Carte réalisée par Sierra J. M, 2016)

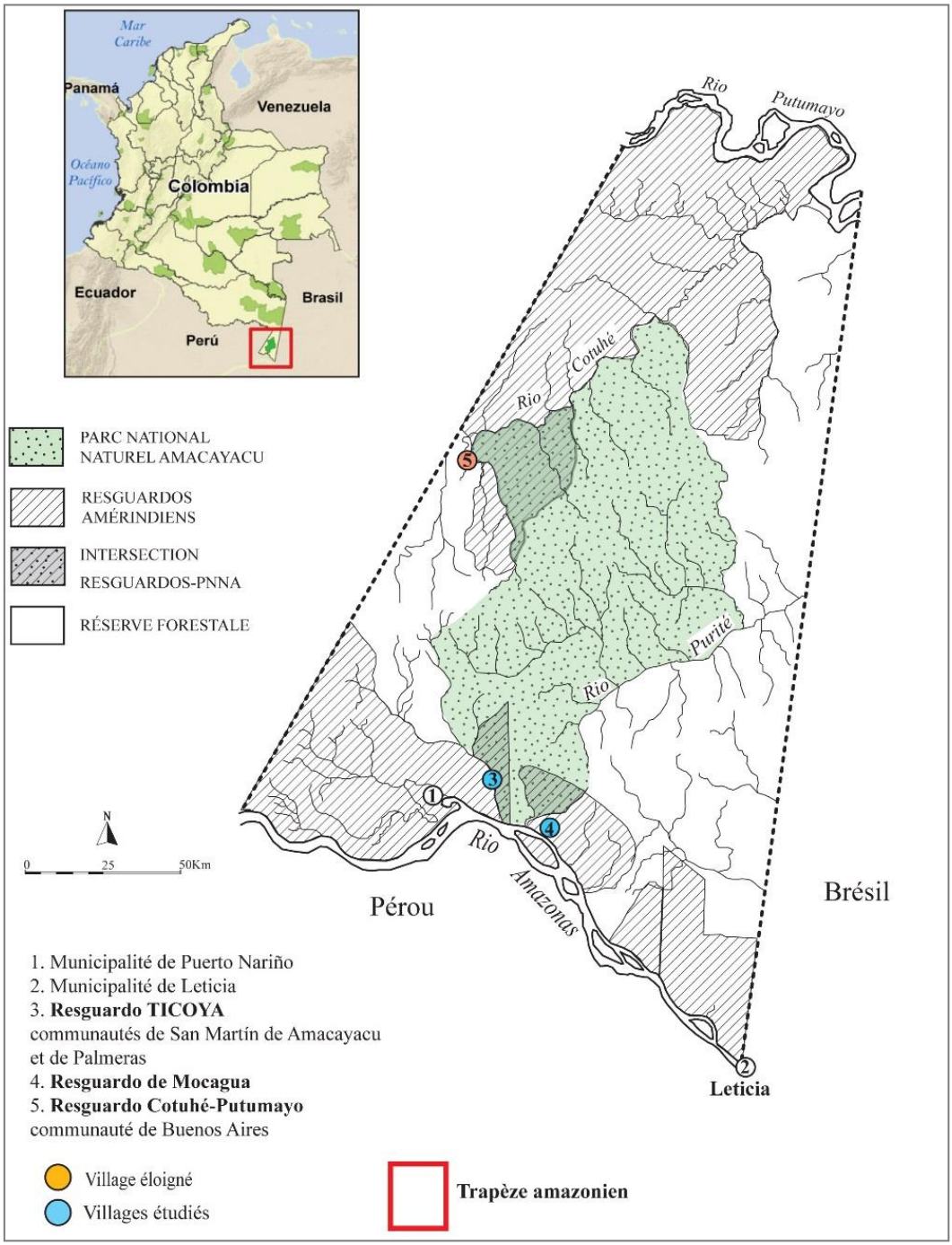

Deux institutions ont été chargées de la gestion et de la gouvernance territoriale du PNNA. La première, l'Institut National des Ressources Renouvelables et de l'Environnement (INDERENA) entre 1975 et 1993, qui favorisait une gestion *in situ* de préservation et de récupération des milieux forestiers. La seconde, l'Unité Administrative Spéciale de Parcs Nationaux Naturels (UAESPNN) depuis 1993 jusqu'à aujourd'hui, qui favorise une gestion plus participative et sociale visant la conservation des ressources naturelles sur les zones superposées. Les deux postures de gestion répondent au contexte historique du territoire et à sa transition aujourd'hui.

Au moment de la création du PNNA, le contexte territorial et les conditions de vie des populations amérindiennes étaient totalement modelées par les logiques mercantiles de l'exploitation massive et illégale des ressources naturelles. Cette situation a été favorisée par la création de l'aéroport de Leticia (capitale de l'Amazonie colombienne) en 1954, ville localisée à la triple frontière entre la Colombie, le Brésil, le Pérou (Chaumeil 2000), sur le fleuve Amazone qui sert depuis toujours de lieu de passage et d'approvisionnement local. Historiquement, le Trapèze amazonien, comme le reste de l'Amazonie (colombienne, brésilienne, péruvienne) a été le théâtre de périodes fastes (*Bonanza*[238]). Parmi les plus dramatiques citons : la *bonanza* de la Quina (arbre exotique) entre 1850 et 1884 (Palacio 2006), la *bonanza* du caoutchouc[239] entre 1903 et 1935 (Ullán de la Rosa 2004; Franco García 2011), la *bonanza* de fourrures entre 1940 et 1974, date à laquelle cette activité économique régionale prospère devient illégale. Puis, il s'agit aussi de la vente du bois et de la faune exotique pour exportation.

Pendant ces périodes la question transfrontalière a été aussi très importante pour les diverses ethnies amérindiennes de la région amazonienne. Certaines communautés ont migré ou ont été déplacées de force vers le Pérou, le Brésil ou l'Équateur, à cause des confits et de la violence déclenchée par les *bonanza*s. La situation limitrophe a été particulièrement tendue entre le Pérou et la Colombie, notamment à l'époque de la « casa Arana » et de l'exploitation du caoutchouc, où la forêt a pris une importance économique majeure. La Colombie a délimité sa frontière avec le Pérou par le traité Salomón-Lozano en 1922, mais diverses guerres territoriales ont néanmoins eu lieu entre 1931 et 1933. Pour les populations ticuna du parc

[238] La *Bonanza* est une période faste caractérisée par des logiques d'esclavage et d'endettement des populations amérindiennes. Elles ont influencé la construction de logiques de dépendance à l'argent et au travail servile.
[239] L'exploitation du caoutchouc en Amazonie colombienne a été favorisée par l'implantation de la « casa Arana » en 1903. Elle devint la Peruvian Amazon Company en 1907 et fut reconnue au niveau mondial comme un exemple d'entreprise en Amazonie. Elle provoqua l'extermination d'au moins 40 mille amérindiens (Pineda Camacho 2003; Lagos 2005). Situation dénoncée par l'écrivain José Estuasio Rivera dans son roman « *La vorágine* » en 1924.

national naturel Amacayacu « *elles vivaient en territoire péruvien jusqu'à 1930, date à laquelle Leticia a été redonnée* [par le Pérou] *au gouvernement colombien* » (Franco García 2011, 179). C'est à partir de ce moment-là qu'ils ont commencé à se sentir progressivement colombiens. Or, avec l'abandon politique de l'État colombien sur ces « terres oubliées », les habitants ont toujours gardé de liens très forts avec le Pérou et le Brésil.

Pendant les années 1980, c'est à la *bonanza* du narcotrafic que les populations amérindiennes et le parc national ont été confrontés. En effet, le territoire classé comptait à cette époque six pistes d'atterrissage clandestines et trois laboratoires pour la fabrication de « *pasta de coca* » (Franco García 2011; Paola María 2012). Les populations locales des *resguardos* du parc et des alentours vivaient principalement de cette activité. Ils étaient employés comme des cultivateurs des plantes de coca, des gardiens de laboratoires et des pistes clandestines, des porteurs, des informateurs, etc. À la différence d'autres *bonanza*s, ces travaux étaient très bien rémunérés. En conséquence, les habitants ont commencé à abandonner progressivement leurs cultures et leurs activités traditionnelles (chasse, pêche) pour se consacrer à cet « ElDorado-cocalero ». Sur le territoire, les logiques de consommation ont aussi changé, les habitants ont commencé à se déplacer plus souvent à Leticia pour acheter leur nourriture au supermarché et des moteurs hors-bords ont commencé à être installés dans les pirogues ou dans des petites embarcations. Dans ce contexte économique prospère, la création du parc national naturel Amacayacu fut vécue comme une nouvelle colonisation territoriale par l'homme blanc, mais cette fois-ci, avec une logique totalement différente portée sur la restriction à l'usage des ressources naturelles ; un « nouveau *business* » (Paola María 2012, 58) dont les populations ont du mal à voir les bénéfices.

À partir de 1986 le gouvernement colombien envoie des militaires pour détruire les pistes et les laboratoires clandestins et en finir ainsi avec l'activité du narcotrafic à l'intérieur du parc national. Dans ce contexte-là, le PNNA apparaît comme un outil géopolitique permettant à l'État de se réapproprier le territoire face aux narcotrafiquants, mais aussi, de légitimer le pouvoir national face à ses voisins. Actuellement il n'existe plus de cultures illégales au sein du territoire protégé. Or, certains habitants nous ont témoigné que dans le secteur nord du parc il y aurait encore quelques cultures de feuilles de coca qui se développent, mais aussi une activité d'exploitation aurifère d'ampleur[240]. En effet, sur cette partie du territoire, l'administration du PNNA n'a pas les moyens financiers ni logistiques de favoriser un contrôle

[240] La Colombie vit depuis des décennies la même situation d'orpaillage illégal que la Guyane ou le Brésil. Certaines populations locales et amérindiennes vivent de ces activités.

ou surveillance territoriale efficace (cf. chapitre 5 et 6). De ce fait, les populations du *resguardo* Cotuhé-Putumayo sont déconnectées de la direction du parc localisée au sud et donc, plus libres dans l'exploitation de ressources naturelles. Actuellement, les cultures de coca se développent de manière importante de l'autre côté de la rive amazonienne au Pérou (Franco García 2011).

L'institution INDERENA gère le territoire pendant cette première période avec une approche de restriction radicale, cherchant entre autres, à récupérer les zones déforestées par les activités du narcotrafic. Puis, avec la création des *resguardos* amérindiens à partir de 1980 et de la situation de superposition territoriale qui en découle pour certains parcs nationaux, une nouvelle forme d'organisation et de gestion territoriale apparaît suite à la rencontre de ces deux territorialités distinctes. Il s'agit de travailler avec les habitants et de les intégrer au processus de conservation de la nature. En Amacayacu cette période de sensibilisation et de « *reconstruction du bon sauvage* » (Carroll Janer 2010) cherchait à faire prendre conscience aux habitants des dégâts qu'ils avaient produits sur leur milieu naturel et de leur devoir de le protéger pour les générations futures. Ce discours de culpabilisation est accompagné néanmoins d'un nouveau processus participatif et d'intégration sociale construit autour de l'écotourisme, qui est envisagé comme une nouvelle alternative économique durable pour les populations dans les zones de superposition. L'institution UAESPNN est chargée de cette nouvelle période sociale dans la gestion. Plusieurs projets de coordination et de développement économique ont ainsi vu le jour depuis 1985, mais les conflits se font toujours ressentir quant au manque d'action de l'institution et d'autonomie territoriale et économique pour les *resguardos* (Villa 1992; Paola María 2012). Le dernier projet économique mis en place sur le territoire a été la concession de services écotouristique à l'entreprise privée (2005-2012) ; stratégie politico-économique cherchant à bénéficier de la mise en valeur du parc national, le développement économique de populations locales et de l'industrie du tourisme (Ochoa Zuluaga 2008, 2015). Ce nouveau projet s'est avéré être une nouvelle *bonanza* touristique pour les communautés locales (Ochoa Zuluaga 2008; Chaumeil 2009; Carroll Janer 2011). Il a provoqué divers changements de fond pour les *resguardos* et le PNN Amacayacu (voir chapitre 5 et 6).

Actuellement les habitants des *resguardos* superposées se trouvent dans une nouvelle dynamique sociale, économique et territoriale favorable au développement d'un écotourisme plus local. Or, le problème reste le même dans la plupart de parcs nationaux en situation de superposition : les populations ont besoin de ressources économiques durables. Tant que cette situation ne sera pas résolue, des activités illégales vont continuer à voir le jour (orpaillage, exploitation forestière, vente de faune, cultures de coca, *etc*). Il s'agit aussi des activités

touristiques nouvelles, telles que le tourisme chamanique (prise de *Yajé*[241]) (Amselle 2014) ou le tourisme sexuel, entre autres, qui commencent aussi à apparaître comme des alternatives économiques parallèles pour la jeunesse. Le cas colombien nous met donc face à face au problème de transition et de passage d'une gestion trop fermée et classique vers une autre plus ouverte et conciliatrice qui tienne réellement compte des besoins économiques des populations amérindiennes. Ceci dit, le problème se pose aussi quant à la gouvernance locale des *resguardos*, où la corruption, l'ignorance des lois et le manque d'appropriation des outils et des projets par les autorités locales ne sont pas très favorables au développement des activités économiques durables dans le respect de la nature. Voilà un enjeu majeur de la gouvernance territoriale dans ces territoires culturels.

[241] Plante amazonienne utilisée par les chamans pour purifier l'âme et l'esprit et communiquer avec le monde naturel.

Au terme de cette seconde partie nous percevons que la cogestion des parcs nationaux, apparaît comme la stratégie politique de construction territoriale de ces espaces protégés. Mais elle met aussi en évidence les enjeux et limites de la coordination et de la participation des divers acteurs (habitants et individus possédant des compétences pour cogérer le territoire protégé). En effet, dans les processus de construction politique de ces espaces complexes, on constate que les dimensions économique et naturaliste peuvent prendre fortement le pas sur la dimension culturelle comme le montre le cas guyanais : dans la conception du zonage du parc amazonien, les intérêts politiques des élus créoles guyanais passent avant la considération des revendications des populations amérindiennes. Dans la délimitation du zonage du parc national colombien ce sont les dimensions classiques écologiques et naturalistes qui prédominent. Enfin, au Québec, il s'agit de favoriser le développement économique et touristique tout en préservant le milieu aquatique des Municipalités Régionales de Compte (MRC) qui composent l'aire de coordination du parc marin.

Dans tous les cas, la dimension socioculturelle, malgré sa forte empreinte sur les espaces impliqués par le dispositif des parcs, n'est pas véritablement considérée et valorisée. Aussi, la prise en compte de cette variable nous apparait importante dans l'analyse de la gestion et de la gouvernance territoriale des parcs nationaux hybrides de conservation-développement que nous aborderons dans les chapitres suivants.

Pour terminer, nous proposons un tableau récapitulatif (tableau4) comparant les informations principales liées aux trois terrains d'études. Il s'agit tout d'abord de la date de création des territoires protégés ; elle donne des informations pertinentes en lien avec les logiques d'action dans la gestion des territoires. Par exemple, le PNN Amacayacu, le plus ancien, favorise une logique territoriale classique, alors que le parc de la Guyane, le plus récent, développe des stratégies innovantes d'intégration et de participation de divers acteurs territoriaux. Ensuite, la superficie des parcs donne des indices sur la dimension des moyens nécessaires pour garantir le fonctionnement des dispositifs de gestion et de gouvernance selon la taille des territoires. Puis, les populations étudiées et le nombre d'habitants mettent en évidence la dimension culturelle ou multiculturelle des territoires protégés. Aussi, le nombre d'habitants permet de constater les enjeux de gestion de ces populations du point de vue économique, politique et culturel. Dans le tableau nous présentons seulement les populations étudiées. De ce fait, il faut tenir compte que le nombre d'habitants est supérieur à celui indiqué. Enfin, le niveau de développement touristique permet de montrer les contrastes économiques

entre les populations. Ces contrastes seront pris en considération dans l'analyse des dispositifs participatifs.

Tableau 4. ***Éléments de comparaison des parcs nationaux québécois, guyanais et colombien***

Parcs nationaux **Spécificités**	**Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent**	**Parc amazonien de la Guyane**	**Parc national naturel Amacayacu**
Date de création	1992	2007	1975
Superficie des territoires protégés	124 600 ha zone marine (cœur)	3 400 000 ha (entre le cœur et la zone de libre adhésion)	293 500 ha zone forestière (cœur)
Populations étudiées	Amérindiens Innu	Amérindiens Wayana Noirs marron aluku	Amérindiens Ticuna
Nombre d'habitants des communautés étudiées	Réserve innu d'Essipit 267 habitants	Commune de Maripasoula : 9 970 habitants Commune de Papaïchton : 6 097 habitants	Village de San Martin de Amacayacu : 535 habitants. Village de Mocagua : 682 habitants
Développement touristique comparé des trois parcs	Niveau de développement le plus **élevé**	Niveau de développement le plus **faible**	Niveau de développement le **intermédiaire**

Tenant compte de toutes ces spécificités, la troisième partie de cette thèse sera consacrée à l'analyse approfondie des macrostructures de gouvernance (chapitre 5) et des microstructures de gestion participative (cf. chapitre 6). Nous y étudierons leurs composantes structurelles et leurs fonctionnements, ainsi que les conflits et les enjeux de pouvoir qui découlent des jeux d'acteurs qui participent dans ces dispositifs.

TROISIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE

MACROSTRUCTURES DE GOUVERNANCE ET MICROSTRUCTURES DE GESTION PARTICIPATIVES
LES PARCS NATIONAUX EN TRANSITION ?

Cette troisième partie est consacrée à l'analyse systémique et à la description comparative de divers systèmes de conservation parcs nationaux naturels anthropisés (SPNNa) à l'échelle macro et micro structurales (cf. chapitre 3). Du point de vue méthodologique, nous avons choisi de développer la comparaison en deux parties : l'une, portant sur les macrostructures de gouvernance, et l'autre, sur les microstructures de gestion et l'analyse des dispositifs ponctuels observés sur les terrains. Ainsi, le chapitre 5 apporte un regard général sur la structure et le fonctionnement de la gouvernance institutionnelle de chaque parc national. Puis, il s'agira de faire un premier état de lieux des similitudes et des différences entre les trois types de fonctionnement. Quant au chapitre 6, il est consacré à la présentation générale des microstructures de gestion et à l'analyse ponctuelle des dispositifs choisis pour être décortiqués et analysés ponctuellement. Un intérêt particulier sera porté d'une part sur les jeux d'acteurs et de pouvoir animant les dynamiques internes au sein de ces dispositifs, ainsi que sur les reconfigurations spatiales pouvant découler de ces jeux. Et d'autre part, nous analyserons le poids et l'influence des dimensions culturelle et économique au sein de ces mêmes dispositifs. Aussi, cette troisième partie cherche-t-elle à mettre en lumière la complexité et les transformations internes des systèmes de gestion et de gouvernance de terrains d'étude, et par-là, de démontrer leur transition vers de nouveaux modèles dont les dimensions anthropique et culturelle sont mises au centre de préoccupations.

CHAPITRE 5

MACROSTRUCTURES DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE : STRUCTURE(S) ET FONCTIONNEMENT(S) D'UN SYSTÈME COMPLEXE PARC NATIONAL NATUREL ANTHROPISÉ (PNNA)

Dans le chapitre 4, nous avons montré les spécificités spatiales, politiques, socioculturelles et économiques de chaque terrain d'étude. Ces aspects nous permettent de constater la complexité des espaces protégés étudiés et l'intérêt que nous portons à la compréhension de leur structure et de leur fonctionnement. Sans être le cœur de notre analyse, mais dans une démarche de comparaison générale, ce chapitre vise à montrer les composantes principales des divers dispositifs de gouvernance participative de chaque terrain d'étude afin de mieux comprendre leur fonctionnement et leurs logiques d'action au niveau macrostructural. Il s'agira ainsi de présenter quels sont les acteurs principaux composant ces macrostructures et quels sont les flux relationnels qui les lient ou qui les opposent.

1. La Gouvernance participative : comment gérer la dimension anthropique dans les parcs nationaux ?

> « […] *l'État est en effet désormais placé dans un contexte d'interdépendance structurelle, qui lui impose de rénover en profondeur ses modes d'action et ses principes d'organisation* […] »
>
> (Chevalier 2003, 217)

Pour comprendre la rénovation des modes d'action et des principes d'organisation dans les pays étudiés, la notion de *gouvernance* s'avère centrale. La gouvernance est une notion qui est vague et ambigüe (Theys 2002 ; Chevalier 2003 ; Hermet, Kazancigil et Prud'homme 2005). Elle s'applique à des contextes divers et multiformes qui s'adaptent selon les intérêts et les discours en jeu. Les termes de « bonne gouvernance », de « gouvernance participative » ou de « gouvernance environnementale » en sont des exemples concrets. Pour ne pas aller trop loin, nous retiendrons ici la gouvernance comme la coordination d'un ensemble de stratégies d'action(s) et de pouvoir(s) mis en place pour gérer et réguler efficacement un territoire, ici les parcs nationaux à forte emprise anthropique. Pour notre part, nous analyserons donc le fonctionnement, la coordination et l'efficacité institutionnelle dans la gestion d'actions diverses au sein du territoire protégé et des zones périphériques. Ces actions doivent répondre d'une part aux objectifs de conservation de l'institution de protection, et d'autre part aux besoins et aux revendications des populations (traditionnelles) résidentes ainsi qu'aux enjeux économiques

des territoires. La gouvernance serait-elle une sorte de « boîte à outils[242] » guidée par des « processus interactifs[243] » ? Dans les faits, la gouvernance ne propose pas des solutions miracles ni d'outils universels « [car] *les processus de gouvernement ne sont pas dissociables des contextes structurels dans lesquels ils se déroulent* » (Theys 2002, 9). Dans les parcs nationaux étudiés, les contextes locaux obligent l'ajustement permanent de stratégies et d'outils de gestion, ainsi que la réorganisation de structures destinées à planifier les actions territoriales. Parmi ces contextes, on peut constater la transition des sociétés et de leurs systèmes d'action[244], leur revendication politique et identitaire, ou les incertitudes (sociétales, économiques, politiques, climatiques) contemporaines qui touchent ces territoires.

Pour ces parcs nationaux en transition, la gouvernance comporte divers niveaux de pouvoir : national, régional, local et micro-local. La gouvernance participative (Gp) doit, dans ce cas-là, tenir compte de ces échelles et des niveaux scalaires qui les composent par l'intégration d'acteurs multiples et contrastés aux processus décisionnels. La « bonne gouvernance » répondrait donc à une redistribution des pouvoirs et des rôles entre l'État, les autres institutions locales ou internationales, le marché et la société civile (Gagnon et Fortin 1999 ; Theys 2002 ; Chevalier 2003). Mais quelle participation et pour quels acteurs ? Existe-t-il une hiérarchisation dans le principe participatif et sous quelles motivations ? Ce sont des questionnements que nous nous posons et que nous chercherons à élucider dans ce chapitre.

À la gouvernance participative des espaces protégés se rajoute également celle de la gouvernance environnementale (Ge). Pour Christiane Gagnon, la Ge consiste à gouverner le territoire avec prévoyance, gérer les ressources selon les principes de prudence écologique, de respect des besoins humains vitaux, de cycles temporels longs et d'interdépendance territoriale (Gagnon et Fortin 1999). Tenant compte des caractéristiques anthropiques et des intérêts divergents présents sur nos terrains d'étude, cette définition doit être complétée par une approche plus sociale et politique. Les réflexions apportées par Jacques Theys à ce sujet nous paraissent centrales. Il identifie quatre dimensions de la gouvernance environnementale et

[242] « […] *une liste très impressionnante et extensible de recettes managériales ou d'instruments supposés apporter des réponses appropriées à la crise des politiques démocratiques traditionnelles, centrées sur l'autorité de l'État*. » (Theys 2002, 6).

[243] « […] *une succession d'étapes à travers lesquelles des acteurs nombreux n'ayant pas le même intérêt et agissant à différentes échelles, mais confrontés à un même problème vont progressivement construire une représentation commune de cette réalité, lui donner un sens, se fixer des objectifs, adopter des solutions puis les mettre en œuvre collectivement sans que rien - ni cette représentation, ni ces objectifs, ni ce sens, ni cette interaction ne soient pas déterminés à l'avance*. » (*Ibid.,* p. 6).

[244] Sur ce sujet, voir les travaux de GIDDENS Anthony (Giddens 1987 ; Nizet 2007), PARSONS Talcott (Rocher 1972), ELIAS Norbert (Elias 1991).

constate quatre approches contrastées. On tiendra compte de ces dimensions et approches dans la description comparative des macrostructures de gouvernance de nos terrains.

Tableau 5. ***Tableau synthétique : Theys « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », p. 14-16.***

Dimensions de la gouvernance environnementale	**Approches contrastées**
Gérer la confiance et l'acceptabilité	Souci de relégitimation et de modernisation de l'action publique – besoin de plus de transparence. Rationaliser, crédibiliser et moderniser l'action publique.
Gérer la pluralité et la mobilisation	Développer des mécanismes de coordination non hiérarchiques (originaux et multiples) des actions collectives : partenariats, conventions, etc.
Gérer l'incertitude et la complexité	Passage à des formes plus ouvertes de rationalité (réflexivité, adaptation). Capacité à « inventer » , puis à diffuser, de nouveaux principes d'action.
Gérer les rapports de force	Redistribution des pouvoirs. Un certain transfert de pouvoirs vers la société civile, les collectivités décentralisées ou des institutions autonomes (nationales ou internationales).

Mais n'oublions pas que la gouvernance est liée à la dimension normative et donc au pouvoir. Michel Foucault introduit à l'analyse de la gouvernance celle de « régimes de vérité » ou formes de rationalité. Elles guident et structurent les pratiques et les arrangements de pouvoir au sein des dynamiques de gouvernance. Dans ce sens, Foucault parle de la « gouvernementalité[245] », un mode spécifique d'exercice de pouvoir qui résulte de la rationalisation et de la technicisation (Lascoumes 2004). D'après lui, ces techniques et savoirs s'appliquent à un nouvel ensemble, « la population », pensée comme une totalité de ressources et de besoins (*Ibid*., p. 4). Dans les parcs nationaux étudiés, il s'agira des communautés d'habitants et des divers acteurs qui utilisent (légalement ou illégalement) les ressources de l'espace protégé. Le changement dans l'exercice du pouvoir résulte dans le fait « [qu'il ne] *s'agit plus de conquérir et de posséder, mais de produire, de susciter et d'organiser la population afin de lui permettre de développer toutes ses propriétés* » (*op. cit.*). La gouvernance (participative et environnementale) des PNNa se trouve dans cette même logique, celle de la

[245] FOUCAULT Michel, *De la Gouvernementalité ; cours donné au collège de France en 1978 et 1979*, Édition du Seuil 1989, Paris.

co-production d'un projet territorial, parc national (habité), capable de lier la conservation à la dimension socioculturelle et au développement local. Or, la co-production implique la compréhension de l'autre, dont ses régimes de vérité.

Dans la même logique que Michel Foucault, le géographe brésilien, Carlos Walter Porto-Gonçalves, introduit la notion de « *matrices de racionalidad* » à l'analyse spatiale des conflits sociaux, dont les conflits environnementaux (Leff 1994 ; Gonçalves 2001, 2006). Les *matrices de rationalité* correspondent au diverses formes de connaissance et de perception du monde ; par exemple, les matrices : cartésienne, civilisatrice, moderne ou épistémologique (Gina Lucía Aichino et al. 2015). Pour Philippe Descola, il s'agira de la compréhension « des mondes » (Descola 2014). La co-production territoriale doit prendre en compte ses régimes de vérité, ces matrices de rationalité ou ces divers mondes, d'où l'enjeu majeur de la gouvernance participative au sein des parcs nationaux habités. Les conflits qui résultent de ces processus traduisent, entre autres, ce manque de prise en compte : « *El conflicto es la sociedad con su grito de dolor manifestando sus intereses contradictorios*[246] » (Gina Lucía Aichino et al. 2015, 251). Parmi nos terrains d'étude, le cas guyanais s'avère le plus intéressant par rapport à cette prise en compte de la dimension multiculturelle.

Regardons maintenant comment les dispositifs[247] de gouvernance (ou macrostructures) mis en place sur les zones[248] d'étude abordent ces questions. Il s'agira notamment de la participation, des stratégies d'action et des nouvelles formes de gouvernementalité. Pour ce faire, nous avons identifié deux types de dispositifs : l'un formel et l'autre informel. Le premier, le dispositif formel, se caractérise par le fait d'être fortement encadré, institutionnalisé et organisé. La gouvernance et la planification territoriale qui répondent à ce type de dispositif sont généralement guidées par un pilotage *a priori.* Celui-ci cherche à réduire l'incertitude et à minimiser les conséquences des actions aménagistes sur le territoire protégé. Le second, le dispositif informel, s'avère être moins structuré et donne une place plus importante à l'incertitude, à l'improvisation et à la réflexivité au sein des logiques de gouvernance et de planification. Pour ce faire, une place nouvelle est donnée aux conséquences (Rumpala 2010) et plus particulièrement aux *conséquences non intentionnelles.* Ces dernières permettraient de

[246] « *Le conflit est le cri de douleur de la société manifestant ses intérêts contradictoires* » (traduit par Sierra J. M, 20016).

[247] Comme nous l'avons déjà précisé dans le chapitre 2, le ***dispositif*** est compris ici dans le sens foucaldien, comme « […] *un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques* […] » (Foucault M., 1979 : 299).

[248] Rappelons que nos observations sont synchroniques. Elles sont limitées aux séjours de travail de terrain (voir Chapitre 3). Des évolutions ont pu avoir lieu entre temps.

prendre en compte l'incertitude et la complexité comme une opportunité d'élargir les capacités d'action (Berdoulay et Soubeyran 2012). D'après nous, le dispositif informel observé sur certaines zones d'étude tiendrait plus particulièrement compte de ce type de conséquences qui peuvent résulter des actions aménagistes. De ce fait, la gouvernance et la planification seraient guidées par un pilotage *a posteriori*, ou *pilotage par les conséquences.* Il s'agirait « […] *d'inscrire la démarche planificatrice dans le flux des expériences, interactions et ajustements entre aménageurs, participants et milieu, qui permettent de tenir compte des conséquences non intentionnelles des actions accomplies* » (Berdoulay et Soubeyran 2012, p. 178), c'est-à-dire, un pilotage plus centré sur l'action en contexte de surprise et d'ignorance que sur le contrôle de l'action elle-même. Sur ce point, on note que la complexité des contextes locaux des espaces protégés anthropisés motive davantage ce type de dispositifs informels pour gérer plus efficacement à l'échelon des populations une partie des actions et des tensions territoriales.

Ces points théoriques vont nous servir de clés de lecture et d'analyse pour saisir les complexités de la participation et de l'intégration de nouveaux acteurs et pouvoirs locaux au sein des dispositifs de gouvernance territoriale des trois parcs nationaux étudiés. De ce fait, les trois macrostructures que nous tenterons de décrypter sont : les comités d'harmonisation et de coordination du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL), le conseil d'administration du parc amazonien de la Guyane (PAG) et ses composantes, et la gouvernance particulière du parc national naturel Amacayacu (PNNA).

Les deux premières macrostructures répondent aux caractéristiques des dispositifs formels, tandis que la troisième est davantage guidée par une logique informelle. En effet, le parc national naturel Amacayacu, à la différence des deux autres cas d'étude, ne compte pas de macrostructure de gouvernance formelle et hiérarchique définie. Celle-ci est le résultat de deux logiques d'action. D'une part, la logique *top-down* assurée par la direction du parc national dans la zone protégée, et d'autre part, la logique *bottom-up* qui émerge des interactions entre les gestionnaires et les populations locales sur les zones en situation de superposition territoriale (parc national – territoire amérindien). Comme on le verra plus tard, le manque de dispositifs de gouvernance participative – tels les *comités* pour le Québec, ou les *conseils* pour la France – répond en Colombie, entre autres, au manque de ressources économiques indispensables à une telle démarche territoriale, mais aussi à l'absence d'une politique de gouvernance environnementale nationale structurée.

D'un point de vue méthodologique, nous avons décidé de décrire chaque macrostructure de gouvernance séparément ; ceci à cause de la complexité propre à chaque cas d'étude. L'intérêt de ce développement est de donner un grand nombre d'informations claires et concrètes sur les trois contextes de gouvernance afin de pouvoir réaliser par la suite une analyse comparative de trois modèles en question.

1.1. Les enjeux de « Cogouvernance » et de cogestion d'un territoire marin protégé : l'exemple du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL, Québec)[249]

Le PMSSL est le premier parc marin du Québec et le premier espace protégé à être Cogouverné[250] entre l'État canadien et l'État québécois. De ce fait, ce cas est intéressant car il met en évidence les difficultés du partage et de la coordination de pouvoirs territoriaux. À l'échelle natoinale l'enjeu de la Cogouvernance du parc marin résulte principalement d'un problème de légitimité politique et de complémentarité des compétences institutionnelles entre ces deux échelons administratifs. Sur le fleuve Saint-Laurent, la gestion maritime s'avère complexe en raison de politiques fédérales trop hiérarchiques qui peuvent porter atteinte aux politiques provinciales dans la sphère de leur gestion territoriale. À l'échelle régionale, il s'agit aussi d'un problème de reconnaissance de la légitimité territoriale amérindienne de la Première nation innu d'Essipit dans la Cogouvernance[251] de certaines zones du parc marin et de son aire de coordination. Ces zones seraient en effet en situation de superposition territoriale entre le territoire ancestral innu et le territoire protégé. Sur l'aire de coordination, l'enjeu se pose spécialement à deux niveaux : économique et biologique. Le PMSSL se trouve implanté dans une zone de forte activité touristique qui résulte de la présence de mammifères marins, dont certaines espèces sont classées en voie d'extinction. La difficulté de gestion se trouve dans la conciliantion des pratiques touristiques intensives sur le fleuve (excursions d'observation de baleines) avec les activités de conservation du milieu marin ; les premières étant directement dépendantes des secondes.

[249] Période d'observation et de travail de terrain : printemps-été 2011
[250] Nous comprenons la Cogouvernance dans le sens de l'application de deux pouvoirs étatiques dans la gestion d'un même territoire.
[251] On parle ici de Cogouvernance étant donné que les Premières nations amérindiennes du Canada et du Québec sont reconnues constitutionnellement. De ce fait, certaines d'entre elles privilégient de droits fonciers et donc de compétences de gestion et de gouvernance territoriale sur leurs territoires ancestraux.

Pour répondre à ces problématiques, la gouvernance du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent est assurée par deux niveaux ou sous-systèmes de gestion : un premier système de Cogouvernance ou cogestion à l'échelle nationale, le **comité d'harmonisation**, et un second système de cogestion participative à l'échelle locale ou **comité de coordination**.

Le comité d'harmonisation est créé en 1992 entre les ministères du gouvernement fédéral du Canada et du gouvernement du Québec. : « [Il] *est constitué un comité d'harmonisation composé de représentants du ministre* [du canada] *et du ministre du Québec chargé de l'harmonisation et de la mise en œuvre des activités et programmes des gouvernements du Canada et du Québec à l'égard du parc, notamment en matière de protection des écosystèmes, planification, gestion, délivrance de permis et autres autorisations, consultation, programmation d'activités, communication et partage des infrastructures, installations et équipements* » (Art. 15, Loi sur le parc marin du Saguenay - Saint-Laurent (L.C. 1997, ch. 37). Il est chargé principalement « [de] *l'harmonisation des projets de règlements d'application de la loi* [canadienne] *avec les projets de règlements d'application de la loi québécoise créant le parc marin du Saguenay — Saint-Laurent* » (Gouvernement du Canada 1997).

Afin de conseiller les gestionnaires gouvernementaux, un comité consultatif a été mis en place de manière transitoire. Ce dernier donna lieu en octobre 1995 au second sous-système de gestion : « [Il] *est constitué un comité de coordination chargé de recommander au ministre* [du Canada], *ainsi qu'au ministre du Québec, les mesures à prendre pour la réalisation des objectifs du plan directeur* » (Art. 16, Loi sur le parc marin du Saguenay — Saint-Laurent (L.C. 1997, ch. 37). Le comité de coordination est donc chargé de gérer les actions développées au sein de la zone tampon du parc marin, nommée « aire de coordination ». Cette zone est indissociable de la zone marine protégée. En effet, le parc marin n'étant constitué légalement que d'eau, le concept de mise en valeur prévoyait que les principaux équipements et services seraient nécessairement localisés sur la terre. Ces équipements, dont certains étaient déjà opérationnels, pouvaient être de propriété fédérale, provinciale, municipale ou privée. Afin de soutenir la mise en valeur et la gestion du parc marin, « […] *il était essentiel que toutes les actions des partenaires des régions entourant le parc marin soient coordonnées* » (Pagé, 2010). C'est ainsi que le comité de coordination apparaît comme un lieu essentiel du dialogue et de la gestion partenariale au niveau régional et local. De même que pour le parc amazonien de la Guyane, le partenariat consiste en une stratégie économique et politique centrale, visant à faire adhérer aux politiques mises en œuvre les divers acteurs et territoires qui participent et qui composent l'aire protégée.

Le réseau de découverte du PMSSL met en évidence l'importance de cette stratégie économique et de mise en valeur du territoire marin protégé et de l'aire de coordination (Carte 29). Il est composé par différents lieux qui permettent la découverte des patrimoines naturels et culturels des Municipalités Régionales de Compte (MRC) et des réserves amérindiennes qui composent cette aire[252]. Ce réseau matérialise dans l'espace les intérêts économiques des populations locales, mais aussi scientifiques et de conservation des chercheurs et des gestionnaires.

La gouvernance territoriale de ce complexe fluvial et de ces acteurs apparaît ainsi comme un enjeu géopolitique. Il résulte principalement d'un conflit de légitimité étatique. En effet, le fleuve Saint-Laurent est un territoire québécois qui appartient au Canada mais aussi aux Premières Nations. De ce fait, on constate un conflit de revendication politique et territoriale sur deux plans : le premier entre le Québec et le Canada ; le second entre les Premières nations innu auprès des gouvernements québécois et canadien. À l'échelle nationale, il existe un problème de coordination des compétences institutionnelles entre les deux niveaux gouvernementaux. À l'échelle provinciale et locale, il s'agit d'un problème de reconnaissance de certaines compétences de gouvernance et de gestion territoriale pour la réserve innu d'Essipit. Ces compétences seraient limitées aux zones de superposition entre le territoire ancestrale revendiqué et le territoire marin protégé. Or, la question de la légitimité culturelle et de l'occupation humaine sur le fleuve Saint-Laurent pose aussi problème ; elle est une source de conflit entre les populations innu et québécoises. C'est le cas particulier entre la réserve Essipit et la ville voisine des Escoumins, cette dernière créée officiellement avant la réserve (voir chapitre 4). Les liens culturels et les rapports affectifs au fleuve sont forts pour les deux populations. De ce fait, la revendication culturelle des droits particuliers de gestion ou de gouvernance pour les innu s'avère difficile à accepter et à mettre en place, surtout dans un contexte de concurrence économique locale où les innu d'Essipit sont très bien placés (voir chapitre 4). Ce contexte nous amène néanmoins à la question de la légitimité territoriale qui découle de l'action d'habiter le territoire, mais aussi, de la place qui occupent les dimensions culturelle et économique dans cette action d'habiter et donc de légitimité territoriale.

[252] Dans l'aire de coordination du PMSSL se localisent deux communautés amérindiennes, celle des Innu d'Essipit que nous étudions sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent ; puis une autre communauté appartenant à la Première Nation Malécite sur la rive droite. En comparaison à Essipit, cette dernière communauté n'est pas du tout active ni visible. Nous avons voulu établir contact avec le responsable de la réserve pour aller la visiter, mais notre demande n'a pas eu de suite. Il serait intéressant pour une étude futur de voir l'insertion de cette communauté au réseau de découverte du PMSSL, mais aussi, d'analyser quels sont les rapports culturels, politiques et économiques entre ces deux réserves amérindiennes.

Carte 29. ***Quelques lieux du réseau de découverte de l'aire de coordination du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent*** (Clichés de Sierra. J. M., 2011)

MAISON CHAUVIN
REPLIQUE DU POSTE DE TRAITE DE 1600

CENTRE D'INTERPRÉTATION DE
MAMIFÈRES MARINS - CIMM

PARC NATIONAL
DU FJORD-DE-SAGUENAY

RÉSEAU D'OBSERVATION DE
MAMIFÈRES MARINS-ROMM

CENTRE ARQUÉO TOPO

En effet, la situation géopolitique du Québec face au Canada est complexe. Henri Dorion et Jean-Paul Lacasse expliquent cette ambigüité dans leur livre *Le Québec, territoire incertain*. Ils montrent, entre autres, la complexité des enjeux de pouvoir et de gouvernance (horizontale et verticale) qui pèse sur le territoire québécois en général et sur le système fluvial du Saint-Laurent en particulier. Le fleuve, disent-ils, « […] *est soumis à un large éparpillement de compétences* […] *Le contrôle par le Québec de la gestion de son espace fluvial est soumis à de nombreuses incertitudes, et cela dans les deux dimensions de la gestion territoriale, à savoir quant au partage de compétences qui s'exercent sur cet espace géographique dont, par ailleurs, la délimitation est incertaine voire vertigineuse*. » (Dorion et Lacasse 2011b, 201). Au sujet de la protection de l'environnement, ces enjeux se multiplient. La diversité des usages du fleuve provoque en conséquence la multiplication d'acteurs et d'institutions de gestion dans les deux échelons étatiques, dont plusieurs d'entre elles appartiennent au gouvernement fédéral. En conséquence, « *il existe un sentiment de perte identitaire chez les Québécois qui voient le drapeau fédéral partout sur le fleuve* […][253] ». La question de la légitimité et de la visibilité des institutions (internationales, nationales, fédérales, provinciales, etc.) nous parait ainsi un aspect intéressant de l'analyse de l'appropriation (ou du refus) territoriale des parcs nationaux par les acteurs locaux.

Tenant compte du contexte politique et culturel mentionné auparavant, regardons maintenant quelles sont les caractéristiques du fonctionnement de ce système à deux têtes (Canada-Québec) au travers de l'analyse ponctuel de chacun des comités évoqués et de leurs modes de fonctionnement.

1.1.1. Enjeux de la Cogouvernance territoriale : le comité d'harmonisation

Le comité d'harmonisation (CH) du PMSSL doit assurer l'entente de cogestion entre les deux piliers gouvernementaux. D'après nos entretiens, « *Le principal enjeu* [dans la cogestion du PMSSL] *est la compréhension des compétences et de la propriété du territoire. Le gouvernement fédéral est des fois très intrusif, il va empiéter sur nos champs de compétences si l'on n'est pas là pour le remettre, pour lui dire : tu peux faire cela à telle est telle condition… On est tout le temps en train de le remettre dans des balises qui sont acceptables pour le gouvernement du Québec*[254] ». Deux aspects rajoutent une couche de complexité à cette

[253] Entretien avec le coordonnateur de la stratégie québécoise sur les aires marines protégées, Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (Québec, 2011).
[254] Entretien avec le coordonnateur de la stratégie québécoise sur les aires marines protégées, Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs - MDDEP (Québec, 2011).

problématique : la question de la propriété des aménagements et des lieux qui se trouvent au cœur du parc marin et dans son aire de coordination, et son zonage. Pour le premier, il y a effectivement certains équipements et aménagements maritimes qui ne font pas partie du PMSSL : « […] *tous les aménagements maritimes, notamment les quais, les ports de plaisance, le phare sur le haut-fond Prince ainsi qu'une bande de 25 mètres autour des aménagements maritimes qui ne détiennent pas de lot de grève et en eau profonde, c'est-à-dire de lot situé sur le lit de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent* […] (Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent, Québec, Société des établissements de plein air du Québec, et Parcs Canada 2010, p. 2). C'est aussi le cas pour toutes les îles et tous les îlots présents dans cette partie protégée du fleuve. En conséquence, chaque propriétaire (public, privé) et chaque gestionnaire (fédéral, québécois, privé) revendique un droit de gestion et d'application de la loi sur ces biens, ceci selon leurs droits et leurs compétences à l'intérieur du parc marin. Le zonage de celui-ci traduit de ce fait cette gestion plurielle[255] : zone I (préservation intégrale en rouge), zone II (protection spécifique en orange), zone III (protection générale en jaune), zone IV (utilisation générale en bleu) (Carte 30).

Ces zones répondent à des standards de conservation fixés par chaque gouvernement. Il existe donc la possibilité qu'un standard québécois ne soit pas accepté ou respecté par une institution fédérale : « *Les ministères fédéraux doivent atteindre les standards de conservation, mais ce n'est pas toujours le cas, car sommes-nous* [québécois] *qui avons fixé ces standards… eux, ils continuent à faire ces choses* […][256]». Sur le parc marin, cette superposition de compétences institutionnelles est visible pour ce qui est des normes de navigation et d'approches des mammifères marins. En effet, le fleuve Saint-Laurent est la voie principale d'accès du Québec ; le transport fluvial est ici géré par le Canada, nombreux bateaux de charge et de transport y passent plusieurs fois par jour. Il s'avère que certains de ces bateaux ne respectent pas toujours les normes de navigation au sein du parc marin et provoquent en conséquence des coalitions avec des cétacés. Ce sont donc les ministères canadiens concernés (Transport Canada, Pêche et océans) qui doivent rappeler, en premier, la loi sur le PMSSL. C'est la même situation pour d'autres cas comme la pollution, la chasse, les espèces en péril, entre autres. Chaque ministère responsable (Canadien / Québécois) doit veiller à faire appliquer la loi, mais il doit aussi coordonner les actions avec son équivalent ; d'où les enjeux découlant de la superposition des intervenants et de la coordination institutionnelle.

[255] Au moment de notre visite des travaux étaient en cours pour évaluer et valider la pertinence de ce zonage et des modifications pertinentes à faire, si nécessaire.
[256] Ibid. MDDEP, 2011.

La superposition des compétences institutionnelles et la multiplication d'acteurs participant de la cogestion à l'échelle locale du parc marin illustrent pleinement les difficultés majeures de la coordination et de l'harmonisation entre les gouvernements. On parlera de cogestion plurielle. D'une part, elle implique l'intégration de différents niveaux de pouvoir (États, ministères, institutions) dans des lieux distincts et selon des intérêts divergents. D'autre part, elle dépend et répond à des arrangements ponctuels, négociés entre les ministères, mais aussi entre les acteurs locaux. La cogestion plurielle compromet davantage la cohésion de plusieurs sous-systèmes de gestion. À ceci rajoutons la domination politique de l'État fédéral sur le Québec. La participation de ce dernier apparaît donc amoindrie.

Le comité d'harmonisation (Schéma 9) peut être identifié ici comme un scénario de jeux de pouvoir entre le gouvernement canadien et québécois à différents échelles et niveaux scalaires. Il peut néanmoins être aussi envisagé comme un lieu de construction de nouvelles techniques et stratégies de Cogouvernance institutionnelle, où chaque corps étatique chercherait à appliquer différemment le pouvoir sur le territoire québécois.

Carte 30. ***Zonage du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.***

(Source : Plan de zonage, document d'information, PMSSL, 2011)

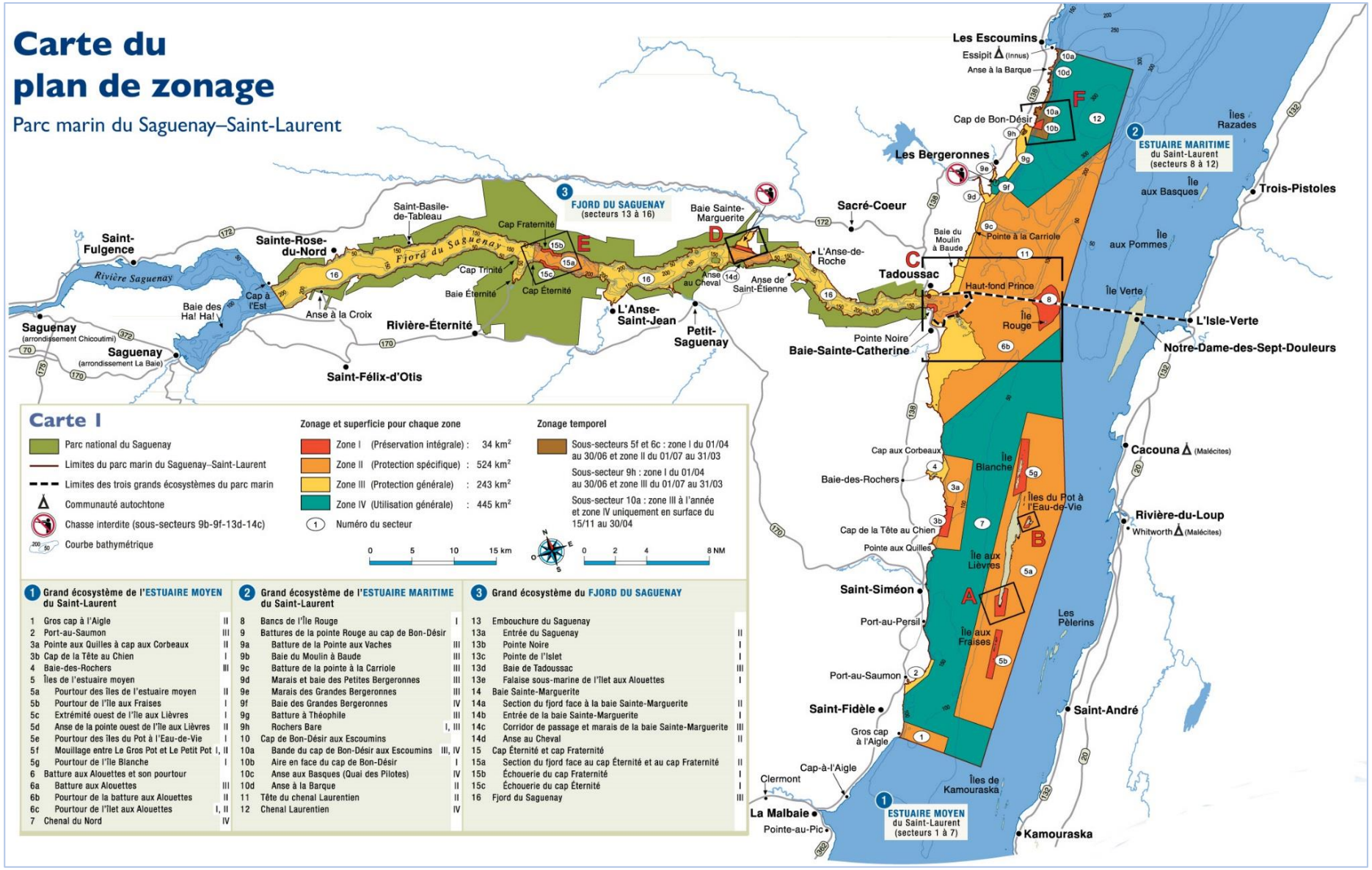

Le schéma 9 met en évidence la pluralité de Ministères canadien et québécois ayant des compétences institutionnelles sur le territoire marin protégé. L'enjeu de coordination institutionnelle ne se limite donc pas au niveau ministériel ; il est d'ailleurs plus évident aux niveaux local et micro-local, où l'application des compétences se matérialise par les actions entreprises, ou pas, par les acteurs responsables.

Schéma 9. ***Comité d'harmonisation du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent***

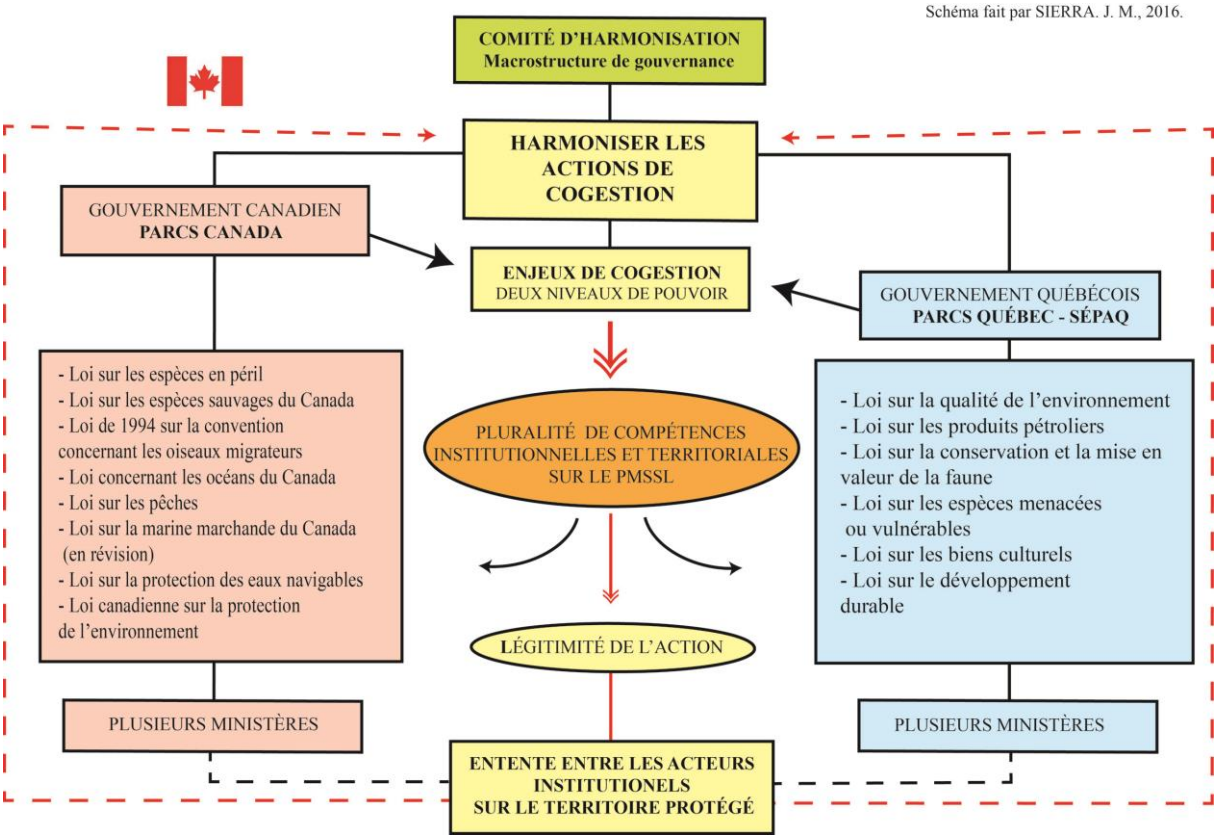

Après avoir évoqué les conflits de légitimité intra-institutionnelle, mettons maintenant en évidence les enjeux relevant de la visibilité des institutions de protection. En effet, il existe une visibilité inéquitable entre Parcs Canada (PC) et la Sépaq (Québec) sur le territoire marin protégé et la zone tampon. Cette disproportion est due principalement à la localisation géographique des bureaux administratifs sur l'aire de coordination : le bureau principal de PC se trouvant à Tadoussac, haut lieu historique et touristique (Photos 27), alors que le bureau de la Sépaq se trouve à l'intérieur de terres, au sein des bureaux administratifs du parc national du Saguenay (terrestre). Il s'agit également d'une différence remarquable de moyens (économiques, matériels, logistiques et humains) entre ces deux institutions. En conséquence, Parcs Canada est plus visible et opérationnel sur le territoire protégé que Parcs Québec ou la Sépaq. En guise d'exemple, mentionnons le réseau de découverte du parc marin sur l'aire de

coordination. Il est composé de trois lieux appartenant à Parcs Canada (Carte 31) : le centre d'interprétation et d'observation de Pointe-Noire, le centre d'interprétation et d'observation de Cap-de-bon-désir et le centre de découverte du milieu marin aux Escoumins. Ceux-ci concentrent une grande partie des touristes qui viennent observer des baleines. Il n'y a pas un seul lieu visible géré par Parcs Québec ou par la Sépaq sur le littoral. Ce qui fait que pour la plupart de touristes étrangers interviewés sur les bateaux de croisières pendant notre séjour, le PMSSL est avant tout une aire protégée du Canada et non du Québec. Cet excès de visibilité apparaît pour certains acteurs comme une source de conflit, car elle touche à la légitimité territoriale québécoise. À ce niveau, le défi du parc marin est donc de « montrer » et de rendre « visible » la cogestion territoriale en donnant une plus grande visibilité au Québec. Mais il s'agit là d'un sujet politique sensible.

Photos 27. ***Quelques lieux patrimoniaux de Tadoussac***
(Clichés de Sierra J. M., 2011)

Chapelle de Tadoussac
Construite entre
1747-1750

Lieu de rassemblement

Mirador de la
baie de Tadoussac

Quant à la gouvernance autochtone, la Première nation innu d'Essipit mène actuellement un processus de revendication territoriale auprès des gouvernements fédéral et québécois. Le territoire du parc marin « [est] *inclus dans la revendication territoriale globale de la Première nation innu d'*Essipit*. Le règlement de leur revendication fait l'objet de négociations entre les gouvernements du Canada et du Québec et la Première nation innu d'*Essipit*. Le traité qui résultera de ces négociations pourrait avoir une incidence sur certaines activités pratiquées dans les limites du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*[257] ». (Plan directeur, p.12).

[257] Sur ce point le plan directeur spécifie que « Rien dans le plan directeur ne doit être interprété comme une reconnaissance de droits [autochtones] en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ». (Plan Directeur, p. 12).

Carte 31. ***Localisation des bureaux administratifs du PMSSL et lieux du réseau de découverte de Parcs Canada*** (Clichés de Sierra. J. M., 2011)

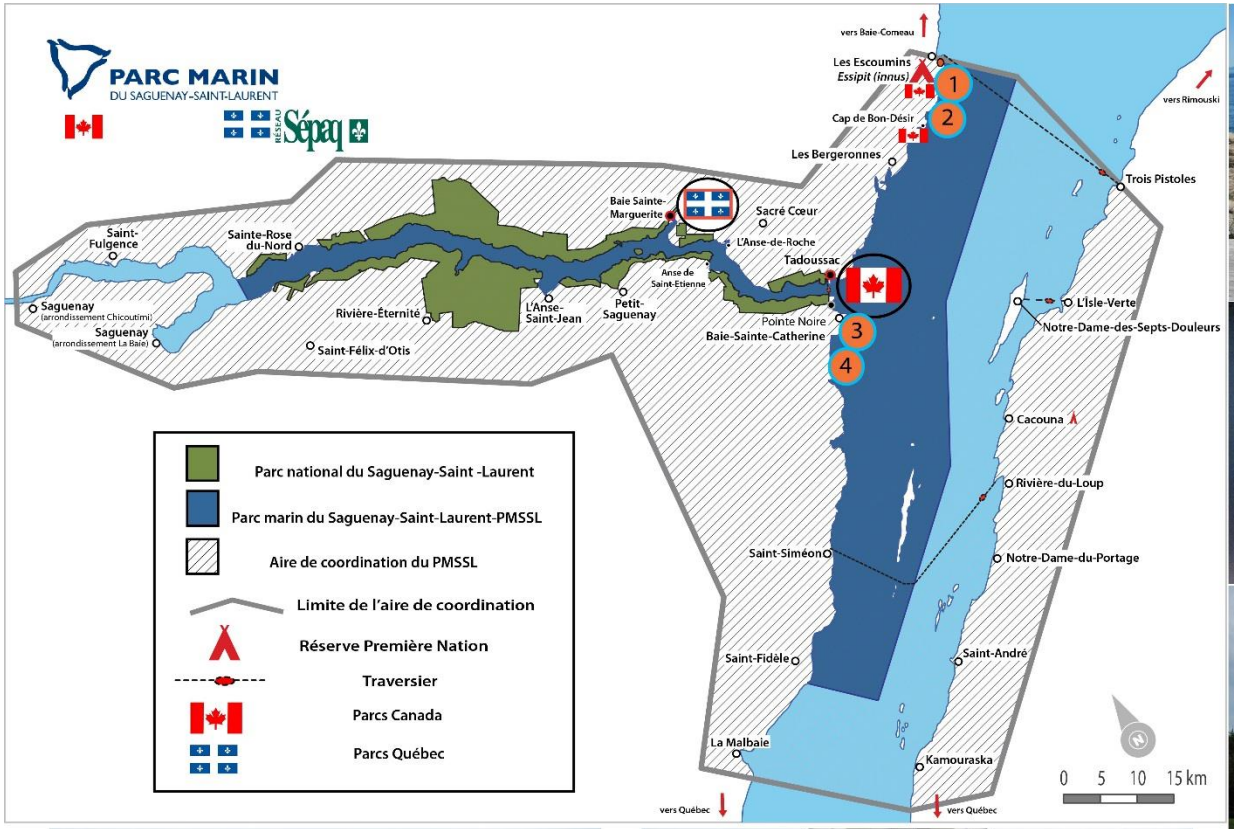

Comme nous l'avons montré dans le chapitre 4, la réserve Innu d'Essipit est reconnue pour ses atouts dans le domaine du management des activités touristiques à l'échelle régionale, voire même provinciale. Parmi leurs spécificités (gestion territoriale et économique), on trouve d'une part les croisières d'observation de mammifères marins, les pourvoiries[258], les logements touristiques, les magasins de souvenirs, entre autres ; et d'autre part, la connaissance, la reconnaissance et le management des ressources du territoire ancestral - *Nitassinan*[259].

Le Conseil de bande est le dispositif de gouvernance interne des réserves amérindiennes. Celui d'Essipit témoigne d'une organisation et d'une structuration bien réfléchie, similaire à l'organisation entrepreneuriale. Leur page internet[260] rend compte de cet aménagement et dynamisme. Elle favorise également la visibilité de la réserve et de leurs activités (culturelles et économiques). Cette communauté amérindienne *suis generis* (à la différence d'autres réserves innu sur le fleuve Saint-Laurent) a pris le devant dans la gouvernance et le développement de son propre territoire (Photos 28). Les divers groupes et axes de travail de leur organisation interne témoignent de cette réalité. Toutes ces compétences permettent de placer cette réserve parmi les principaux partenaires (économiques) du parc marin. À ce sujet, il nous semble important de tenir compte de la comparaison des compétences et de moyens financiers de chaque population locale étudiée dans les trois cas d'étude. Existe-t-il une liaison quelconque entre ces compétences et moyens (économiques, gouvernance) et la participation donnée à ces populations dans les dispositifs des parcs nationaux étudiés ? On le verra à la fin de ce chapitre. Bref, les négociations trilatérales qu'entretiennent actuellement les trois nations (Canada, Québec, Innu) peuvent en conséquence influencer des changements ponctuels dans la gouvernance de certains secteurs revendiqués par Essipit sur le territoire du parc marin. L'incertitude portée par cette dimension politique constitue un élément à revoir dans le cadre des évolutions relationnelles entre le PMSSL et le Conseil de bande d'Essipit.

En résumé, ce premier comité d'harmonisation nous permet de mettre sur la table quelques enjeux liés à la Cogouvernance territoriale : les conflits de légitimité étatique, la superposition de compétences institutionnelles et le multi-partenariat, entre autres.

[258] Mot canadien faisant référence à un établissement qui loue des installations et des services pour la chasse et pour la pêche.
[259] En effet, la Réserve Innu d'Essipit a développé divers outils de connaissance et de reconnaissance de leur Nitassinan. Parmi eux, soulignons plus particulièrement la construction d'un atlas environnemental et socio-économique de l'ensemble territorial en 2003. Puis, remarquons aussi la cartographie réalisée sur le territoire innu de la réserve (actuel et en revendication), ainsi que l'identification de stratégies de développement ou de conservation pour chaque ressource naturelle (entretien avec le Conseil de bande et son responsable du développement économique, 2011).
[260] Conseil de bande Essipit : http://www.innu-essipit.com/

Photos 28. ***Installations du conseil de bande de la Première nation innu d'Essipit et panneau d'information culturelle***
(Clichés de Sierra J. M., 2011)

Installations du conseil de bande de la Première nation innu d'Essipit

Panneau d'information d'un lieu culturel et touristique

Intéressons-nous maintenant au fonctionnement et aux composantes du « comité de coordination ».

1.1.2. La gestion participative et partenariale : le comité de coordination

Comme nous l'avons mentionné au début de cette partie, l'enjeu principal du comité de coordination est, entre autres, d'assurer l'équilibre entre la préservation du milieu marin et de diverses espèces qui y habitent, et le développement durable d'activités économiques et touristiques, notamment celles liées aux excursions d'observation des baleines. Pour répondre à cette problématique, le comité de coordination doit assurer la gestion participative des acteurs du milieu et servir en quelque sorte de « filtre d'adaptation » des directives, peu ou pas adaptées aux contextes locaux.

Le comité de coordination (CC) est créé par les ministères (canadien et québécois) concernés, conformément aux lois miroirs constituantes[261]. Il a le mandat d'assurer à travers la gestion participative *« le suivi du plan directeur et de recommander aux ministres responsables du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent les stratégies et les modalités nécessaires à l'atteinte des objectifs généraux et particuliers définis dans ce plan. Il permet la concertation et favorise la complémentarité des gestes des nombreux intervenants* ». (Plan directeur, p. 19).

[261] Loi miroir ou loi des Océans : « *Le ministre, en collaboration avec d'autres ministres et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones, les collectivités côtières et les autres personnes de droit public et de droit privé intéressées, y compris celles constituées dans le cadre d'accords sur des revendications territoriales, dirige et favorise l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion des écosystèmes estuariens, côtiers et marins des eaux faisant partie du Canada ou sur lesquelles le droit international reconnaît à celui-ci des droits souverains* ». (Gouvernement du Canada, *Stratégie de gestion des océans - partie II*, 1996, art 29, p.14) http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-2.4/

Le comité de coordination est composé de dix membres ou partenaires : un représentant de chacune des trois Municipalités Régionales de Compte (MRC) touchées par le parc marin sur la rive nord, soit celles de Charlevoix-Est, du Fjord-du-Saguenay et de La Haute-Côte-Nord. Puis, un seul représentant de la rive sud désigné par les trois MRC concernées (Rivière-du-Loup, Les Basques et Kamouraska). S'ajoutent de même un représentant de la Première nation innu d'Essipit, un représentant de la communauté scientifique, un représentant du milieu de l'interprétation et de l'éducation, un représentant de Parcs Canada (Directeur), un représentant du gouvernement du Québec (codirecteur) et un secrétaire. Pour les gestionnaires, *« Il est important de maintenir un climat coopératif avec les communautés riveraines dans la perspective de développer chez elles un sentiment d'appartenance au parc marin* » (*Ibid.*, p. 11). Les modalités de fonctionnement du comité sont établies par lui-même. Ses recommandations doivent faire l'objet d'un consensus des membres présents. En cas de désaccord au sein du comité, la question est soumise aux ministres qui ont eux le dernier mot. Le secrétaire de direction assume la responsabilité de la réalisation de toutes les tâches relatives au fonctionnement du comité et rédige les comptes rendus de chaque réunion. Ainsi, le comité de coordination cherche à favoriser la dialectique entre deux logiques : celle de l'État et celle du milieu (Lequin 2009).

Nous avons eu l'opportunité de participer à une des réunions de ce comité de coordination en 2011. En général, nous avons constaté que les échanges tournaient autour des volets naturaliste et économique, ce dernier en fonction du tourisme, dont des suivis de l'accès au parc marin et aux représentations des touristes sur le territoire marin protégé sont menées depuis quelques années. La dimension culturelle (Essipit, MRC) n'était pas mise en valeur. La participation des acteurs locaux est acceptée [262]et les échanges se font de manière organisée et formelle. Nous avons observé néanmoins une posture hiérarchique de l'institution Parcs Canada (Directeur) dans la réunion. En effet, les échanges étaient dirigés prioritairement par son directeur, le sous-directeur (Québec) jouant un rôle plus secondaire. À ce niveau, le comité de coordination rend compte des difficultés de complémentarité entre les deux institutions, enjeu à résoudre dans les années à venir.

Afin « [de] *bien cerner les enjeux associés au cadre d'intervention du comité de coordination et de l'assister au besoin dans l'examen des divers dossiers soumis à son*

[262] Pendant cette réunion, un habitant (lambda) est venu proposer un projet écologico-économique au comité, ce qui montre une certaine « ouverture » de la part de celui-ci envers la population. Or, nous ne sommes pas en mesure de savoir si ce procédé est courant ou s'il s'agissait d'un cas particulier.

intention, ou placés sous sa responsabilité[263] », six comités-conseils (ou sous-systèmes) ont été créés. Ils sont composés par diverses personnes venant des domaines municipal, environnemental, gouvernemental, privé, etc. Quant à la question autochtone, « *les projets qui sont considérés par le comité comme un sujet délicat et qui peuvent avoir des répercussions sur les Premières Nations, feront l'objet d'un avis rédigé par des représentants de la communauté autochtone concernée* […]. *Il est entendu que le concept de mise en valeur du parc marin et sa mise en œuvre devront reconnaître le rôle essentiel de cette communauté* [Essipit] *auprès des visiteurs pour faire connaître sa culture ancestrale et contemporaine* […] » (Plan directeur, p. 20). Finalement, tenant compte des enjeux de cogestion gouvernementale déjà mentionnés, le PMSSL a aussi mis en place des comités de concertation et des protocoles d'entente[264] entre le parc marin et les divers ministères (canadiens et québécois) concernés dans la cogestion du fleuve (Schéma 10).

Schéma 10. ***Composantes du comité de coordination du PMSSL***

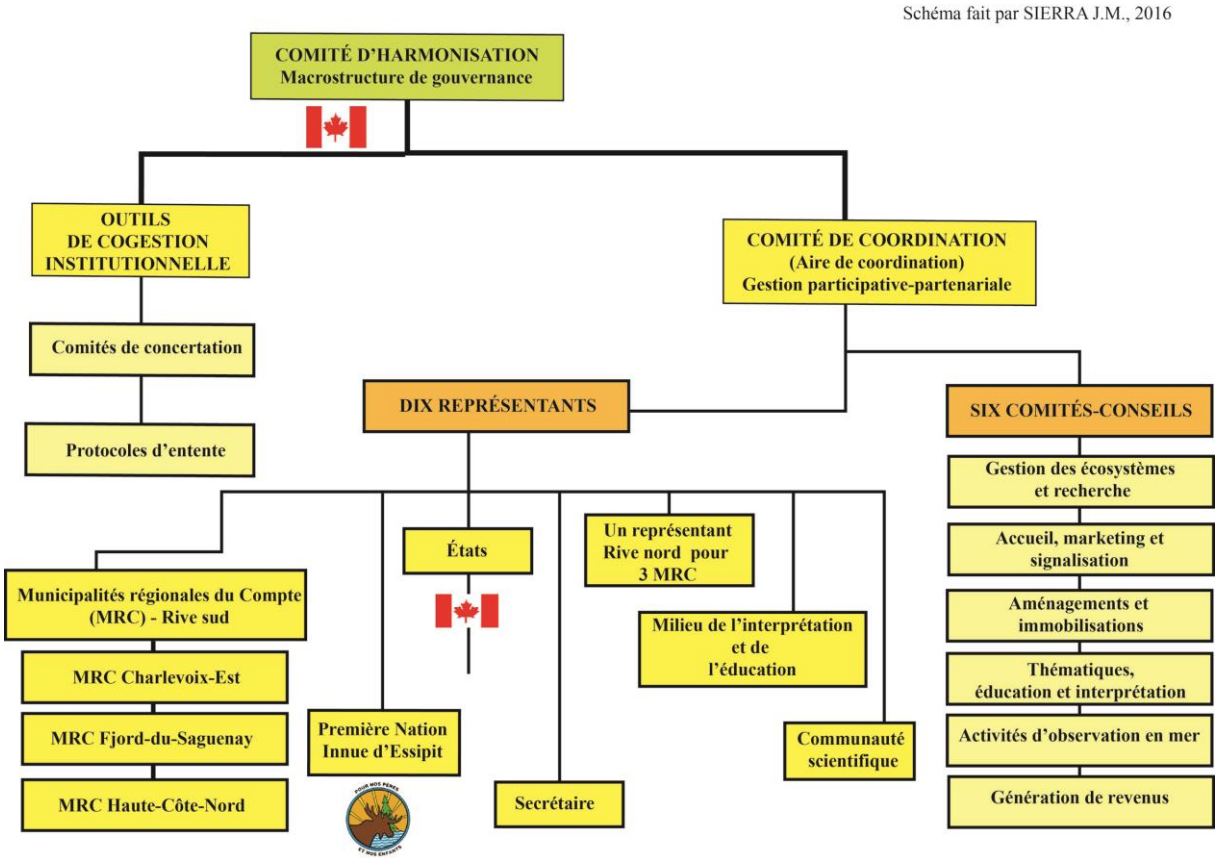

[263] (Plan directeur, *Ibid*. p. 20).
[264] Par exemple, le comité d'arrimage avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO), ou le protocole d'entente avec le MPO et Transport Canada.

Pour résumer, les gestionnaires du parc marin du Saguenay-Saint-lurent répondent à la problématique de la cogestion territoriale en favorisant des stratégies et des dispositifs de rencontre de pouvoirs capables de favoriser : en premier lieu, la complémentarité et la coordination inter et intra institutionnelle entre le gouvernement Canadien et le gouvernement Québécois. Et en second lieu, l'intégration d'acteurs du milieu à travers des stratégies de partenariat, souvent économiques. La stratégie du partenariat permet l'application d'un « pouvoir-conciliatoire » entre les gestionnaires et les représentants régionaux. Celui-ci favorise la création d'un sentiment d'appartenance et de participation populaire propice à la conciliation d'intérêts économiques dans un contexte de conservation marine. Le macrosystème de gouvernance (CH) et de gestion participative et partenariale (CC) donne comme résultat un réseau multiforme de gestions plurielles et parallèles, mais complémentaires. Dans son sein, chaque sous-comité constitue un réseau (vertical et horizontal) des pouvoirs et des « régimes de vérité » à concilier. Or, la superposition de certains de ces réseaux mène à des conflits d'action et de légitimité territoriale qui rend la cogestion du PMSSL vulnérable et incertaine.

Intéressons-nous maintenant au cas français ; il s'avère d'un grand intérêt quant à l'intégration de la dimension socioculturelle et inter institutionnelle dans les dispositifs de gouvernance participative. L'enjeu de gouvernance se pose principalement au niveau de la multiplication d'acteurs et de leur participation réelle dans ces dispositifs.

1.2. Reconnaître la dimension socioculturelle dans la gouvernance, quelle participation ? L'exemple du comité d'administration du parc amazonien de la Guyane – France[265]

Comme nous l'avons déjà mentionné à diverses occasions, le parc amazonien de la Guyane (PAG) est le résultat de l'évolution de conceptions politiques (nationale et régionale) des parcs nationaux français. De même, il s'agit d'un « arrangement » entre acteurs (nationaux, régionaux, locaux) afin que chacun puisse y trouver son compte et profiter des bénéfices directs et indirects de ce nouveau territoire protégé (conservation, économique, culturel, politique). La dimension multiculturelle spécifique à la Guyane fait du PAG un territoire *suis generis* au sein de la conservation en France. Le PAG « [est] *un parc très important de l'insertion culturelle, puisque c'est le seul parc sur lequel on a un enjeu de populations traditionnelles qui tirent leur subsistance de la forêt et des rivières* […] *normalement un PN en France, c'est d'abord pour protéger la nature, mais dans le PAG les objectifs de protection de la nature sont aussi*

[265] Période d'observation sur le terrain : hiver 2011-printemps 2012 (avant l'enquête publique pour la charte).

importants que la protection des modes de vie des populations qui y vivent, raison pour laquelle la loi a été légèrement modifiée […] [266]». En effet, il représente un parc national de nouvelle génération pour la France, où les enjeux de gouvernance locale et transfrontalière s'avèrent majeurs.

Effectivement, à la différence des parcs nationaux de la métropole, *« l'action de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane en zone d'adhésion n'a pas pour seule finalité de renforcer la protection de la zone de cœur, mais a bien une finalité de développement local*, *adapté aux attentes et aux besoins des populations et des territoires* » (Avant-propos, Parc amazonien de la Guyane 2013). Ce projet cherche donc à « *contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel. Et, participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordres social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable défini par la charte du Parc national* » (Art. L. 331-15-5 du Code de l'environnement, sous-section 2 : Dispositions particulières aux départements d'outre-mer).

Des adaptations spécifiques de la loi ont été faites en zone cœur pour les communautés d'habitants « [qui] *tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt*[267] ». Il s'agit ici des Apalaï, Teko, Tïlïo, Wayana et Wayãpi (Amérindiens), ainsi que des Noirs marron aluku (Bushinengue). Quant à la gouvernance locale, le décret de création du Parc amazonien de Guyane et la charte prévoient des dispositions « […] *plus favorables au bénéfice de ces communautés d'habitants*[268] *en garantissant et préservant leurs droits. Le décret de création reconnaît et prend en compte la gouvernance locale, propre aux communautés d'habitants et préexistante à la création du Parc national avec par exemple la présence des autorités coutumières*[269] *au sein du conseil d'administration de l'Établissement public* » (*Ibid.*). De ce fait, force est de constater que la rénovation législative des parcs nationaux conduit à se questionner sur la nature du droit dans les aires protégées françaises. En Guyane, le droit commun devra en conséquence répondre à une articulation entre deux systèmes juridiques : le droit positif et le droit endogène (Barrière et Faure 2012). En théorie, la gouvernance du PAG est donc prise en compte à deux niveaux par la **gouvernance institutionnelle**, portée

[266] Entretien téléphonique avec l'adjoint au directeur de Parcs nationaux France, 2014.
[267] Décret de création du Parc amazonien de Guyane, art. 19 (n°2007-266 du 27 février 2007).
[268] À différence de la Colombie ou du Québec, ce terme juridique n'exprime pas une distinction en tant que « communautés traditionnelles », mais en tant « qu'habitants » du territoire protégé.
[269] Sur ce point la question de la participation et de la reconnaissance culturelle (réelle) sera abordée plus tard.

principalement par les élus, et la **gouvernance coutumière,** portée par les représentants des autorités coutumières des populations amérindiennes et aluku.

Or, la question autochtone reste en Guyane un sujet délicat pour la République et l'application du droit commun. À ce sujet, certains auteurs dénoncent même l'illégalité du statut juridique français des savoirs traditionnels (Karpe 2007). D'autres pointent du doigt les incertitudes politiques encore palpables pour ces populations. Il s'agit notamment de l'acquisition des droits (justes et équitables) quant à l'accès aux ressources génétiques, aux droits d'usages collectifs au sein de la zone cœur du PAG, à l'obtention de droits fonciers, au droit à avoir une qualité de vie digne (sans orpaillage), ou à la représentativité politique « réelle » des autorités coutumières dans la gouvernance locale du parc amazonien (Karpe et Tiouka 1998 ; Guignier 2004 ; Filoche 2008 ; Barrière et al. 2010 ; Barrière et Faure 2012). De manière générale, le problème principal se trouve d'une part, dans la non-reconnaissance d'une identité culturelle amérindienne ou bushinengue par le gouvernement français, et donc, de la non-reconnaissance de certains droits territoriaux et politiques pour ces populations, tels la propriété foncière ou la légitimité de leur représentativité politique. Mais aujourd'hui le parc amazonien commence à reconnaître à l'échelle micro-locale ces particularités culturelles. Nonobstant, il s'agit ici d'une reconnaissance « classique » limitée aux modes de vie traditionnels de ces populations. Pour certains acteurs locaux, ce type de reconnaissance empêcherait les Amérindiens de développer des projets économiques et de prendre en main l'administration politique et administrative de leurs territoires. Or, ces derniers ne sont pas reconnus en tant que territoires amérindiens, mais en tant que zone cœur du parc national. On se trouve ici dans l'impasse entre la reconnaissance culturelle, la conservation des patrimoines naturels et culturels et le droit au développement économique de ces territoires culturels.

Ces sujets restent néanmoins des questionnements lourds à approfondir en sciences politiques, droit ou gestion. Ils méritent toute l'attention possible, car ils sont le cœur de conflits de gouvernance actuels pour le PAG en Guyane, mais aussi pour la France. Des revendications identitaires (noires marron et amérindiennes) s'ajoutent aujourd'hui à celles des créoles (Collomb 1999 ; Jolivet et Léna 2000 ; Collomb et Bellier 2001; Grenand, Bahuchet, et Grenand 2006). Cette incertitude politique est le noyau de conflits de pouvoir et des jeux d'acteurs puissants à l'échelle départementale, locale et micro-locale. Le conseil administratif du parc amazonien de la Guyane matérialise ces dynamiques, notamment dans un contexte d'appropriation et de réappropriation du Sud guyanais.

1.2.1. Multiplicité d'acteurs et d'intérêts divergents : le conseil d'administration

Le conseil administratif (CA), instance décisionnaire de la structure (PAG), est composé par 43 membres. Ils sont issus des collectivités locales, des représentants des populations locales, d'experts de la société civile et des services de l'État. Leur mission est de débattre des positionnements stratégiques et de fixer les grandes orientations de l'action du Parc national. Parmi les 43 membres, on constate une participation réduite des autorités coutumières qui représentent les habitants du parc national et donc, les acteurs directement impactés par les mesures prises (ou non) au sein du territoire protégé. En tout, cinq représentants pour les bassins de vie du Maroni et de l'Oyapock[270]. Pour le Maroni il y a trois autorités coutumières : deux pour la communauté aluku et une seule pour les communautés wayana du Haut-Maroni. En effet, les autorités aluku sont divisées sur deux communes, celles de Papaïchton et de Maripasoula, alors que les Amérindiens wayana sont intégrés spatial et politiquement sous la gestion de la commune de Maripasoula (Carte 32).

Rappelons néanmoins que le « pays amérindien » se trouve à l'intérieur de la zone dite « d'accès règlementé » (ZAR), qui est en soi une division géopolitique et culturelle crée par l'État entre ce territoire et le reste du département (cf. chapitre 4). Six villages amérindiens composent ce pays : Elahé, Twenke-Taluen, Cayodé, Antecume Pata, Pidima et Pelia. À la différence de la **commune ethnique** kali'na d'Awala Yalimapo qui est localisée sur le littoral à la frontière entre le Surinam et la Guyane à l'embouchure du fleuve Maroni, est qui est cogérée par deux entités institutionnelles[271] (municipale et coutumière) ; le territoire wayana ne compte pas cette même reconnaissance politique ni culturelle leur permettant ce statut particulier de « commune ethnique wayana » au sein de la commune de Maripasoula. En conséquence, les territoires amérindiens du Haut-Maroni sont gérés par cette dernière, habitée par une population multiculturelle (Métropolitains, Créoles, Brésiliens, Surinamiens, etc.) à forte dominance aluku. Les Amérindiens wayana se trouvent donc sous le contrôle administratif métropolitain, puis, sous une relation historique de domination aluku (voir chapitre 4) qui change néanmoins aujourd'hui avec la redistribution de pouvoirs locaux qui découle de la création du PAG. Pour les populations aluku, la division des autorités coutumières en deux groupes de pouvoir résulte d'un conflit politique entre deux Grand man (autorité bushinengue). Celui de Papaïchton,

[270] Une autorité coutumière pour le moyen Oyapock (commune de Camopi) et une autre pour le haut Oyapock (hameaux de Trois-Sauts).
[271] Le territoire communal est géré par deux entités institutionnelles ; celle de la municipalité et celle des autorités coutumières. La communauté compte deux Chefs Coutumiers, un pour Awala, un pour Yalimapo. http://www.Awala-Yalimapo.fr/

considéré légitime, car héritier du pouvoir par tradition. L'autre, celui de Maripasoula, nommé par le Conseil Général[272], considéré comme illégitime aux yeux des premiers. Pour l'Oyapock, il y a deux autorités coutumières, une pour le Moyen-Oyapock, commune de Camopi, et l'autre pour le Haut-Oyapock, Hameaux de Trois-Sauts. Compte tenu de ces particularités spatiales et culturelles des populations wayana du Haut-Maroni, ces derniers se trouvent - à nos yeux - avec une représentation coutumière bien inférieure à celle des autres peuples (aluku et wayãmpi). En effet, un seul représentant coutumier wayana pour tout le Haut-Maroni n'est pas représentatif de l'hétérogénéité locale des villages[273], chacun d'entre eux ayant des besoins et des enjeux bien particuliers à revendiquer auprès de l'État et du PAG.

Carte 32. ***Représentativité des autorités coutumières dans les communes de l'intérieur***

(Source PAG, modifié par Sierra J. M., 2016)

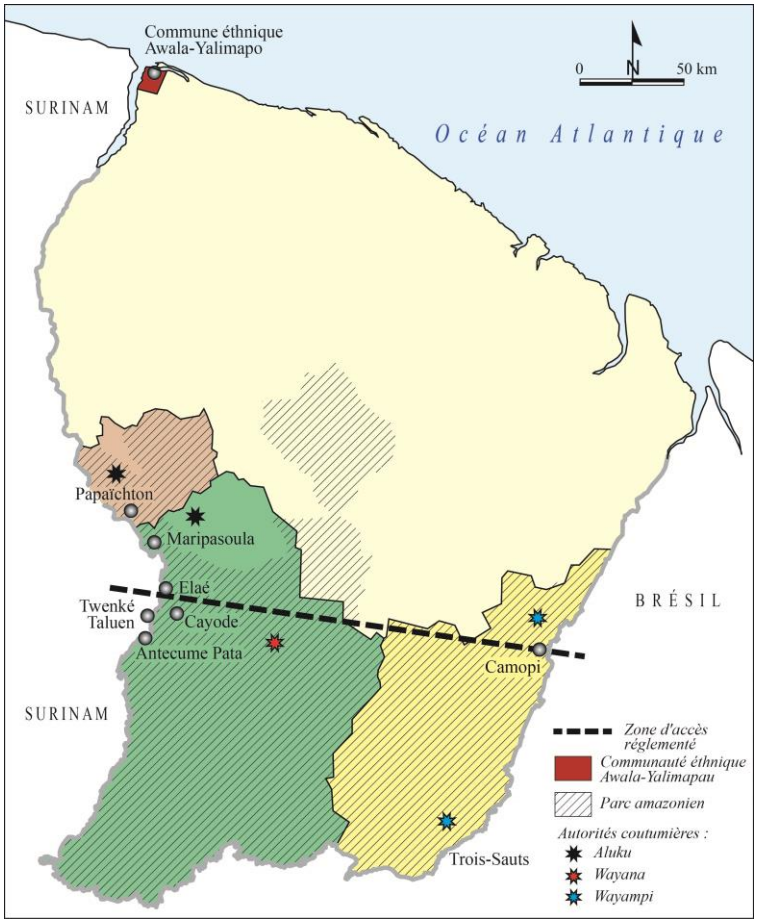

[272] « […] *Le Conseil général rémunère également les Grand man et les capitaines de Guyane. Ce système existe bien avant la décentralisation. En 1985, à son arrivée à la tête du Conseil général, Elie Castor décide un geste politique fort. En effet, il a estimé qu'il revenait au Département le droit d'avoir la gestion des chefs coutumiers, en les nommant et en versant leur rémunération* […] ». (Conseil général de la Guyane, http://www.cg973.fr/).

[273] Nos observations de terrain et nos entretiens auprès des habitants nous permettent de constater des différences entre les six villages. Elles peuvent être de l'ordre du matériel (aménagements, institutions, services), du culturel (représentations et rapports au territoire et au parc), de l'environnement et de la santé (orpaillage-pollution, dispensaires), de l'économique (salariés, non-salariés) ou d'ordre politique (changement générationnel des *leaders* locaux et coutumiers).

Quant à la participation « réelle » de ces populations locales au sein du conseil d'administration, le témoignage d'une autorité coutumière s'avère révélateur : « […] *nous, on ne comprend pas bien ce qu'ils disent, il y a un traducteur mais des fois il y a des choses qu'il ne sait pas traduire, alors on ne comprend pas* […] *Il n'y a pas de position pour les autorités coutumières* […] *puis, il y a le papier…. Tout ce papier, c'est beaucoup ! Je ne peux pas lire tout ça, c'est beaucoup de papier et c'est beaucoup de temps pour lire tout ça, mais ils ne veulent pas comprendre ça* […][274]». En effet, les diverses autorités coutumières, aluku et wayana interviewées, nous ont fait part de ce problème linguistique et administratif. Pour la plupart d'entre eux : « […] *on ne parle pas le même langage, on ne se comprend pas et on ne comprend pas ce qu'ils veulent faire réellement sur nos territoires* […][275] ». Ce problème s'avère d'ailleurs plus délicat quand on sait que la rédaction de la charte du parc était en cours de révision avant de passer à l'enquête publique. On peut donc se demander quelle a été la véritable participation de ces autorités coutumières, dont la représentation et la compréhension des enjeux politico-administratifs est faible.

Sur cette difficulté de compréhension culturelle, un représentant de parcs nationaux français affirme en 2014 : « […] *la grosse difficulté, c'est de gérer un parc national avec des enjeux de type internationaux qui obligent à produire, par exemple, de la documentation de planification, à atteindre certains nombre d'objectifs, etc., qui sont très difficiles à expliquer aux populations locales traditionnelles pour lesquelles, la notion de PN, la notion de gestion, la notion d'espace protégé, la notion même de nature - dans le sens où nous l'entendons dans les pays occidentaux - sont complètement différentes* […] *on a vraiment un problème ontologique* […] *sans parler des problèmes de langue* […] *on a vraiment un problème de confrontation des cultures ; plus que des cultures, des concepts, qui font que le langage ... ce n'est pas facile du tout, voilà !* ». Dans ce sens, le parc amazonien de la Guyane témoigne d'une vraie difficulté de gouvernance participative « réelle » sur le territoire. La langue française devient dans ce contexte ponctuel (conseil d'administration) un outil de gouvernementalité auprès des autorités coutumières, dont l'application du pouvoir se fait au travers du discours politico-administratif.

[274] Entretien auprès d'une autorité coutumière aluku (Papaïchton, 2012). Pendant cet entretien nous avons eu besoin d'un traducteur (aluku-français) car cette autorité ne parlait pas bien la langue française.
[275] Entretien auprès d'une autorité coutumière wayana (Maripasoula, 2012)

Ces témoignages confirment, en partie, une participation coutumière encore superficielle, voire inexistante. Il s'agira donc d'un long processus d'assimilation de ce nouveau système administratif (imposé) avant que les autorités coutumières puissent participer de manière concrète à ce type de dispositif formel, codifié et fort hiérarchique. Sur ce point, Philippe Karpe affirme « [que] *lorsque les communautés traditionnelles sont légalement représentées au sein de ces organes, elles n'ont tout au plus qu'un faible pouvoir d'influence et non un véritable pouvoir de décision* […] *même avec la voix prépondérante du président du conseil d'administration, en cas de partage de voix (art. R. 331-20 du Code de l'environnement), les communautés traditionnelles n'auront pas à elles seules un poids suffisant pour être sûres d'obtenir des décisions conformes à leurs souhaits* […] » (Karpe 2007, p. 185). Triste destin pour ces populations… Or, on voit bien avec l'exemple des Amérindiens innu d'Essipit au Québéc que d'autres formes de participation en dehors de la reconnaissance politique et culturelle peuvent aussi être possibles, celles-ci sont néanmoins attachées à la dimension économique. Le PAG peut être envisagé par les communautés d'habitants comme un outil politique et économique en construction… Mais quelle construction en faire ? C'est là toute la question.

Quant à la participation de divers autres groupes d'acteurs, l'enjeu se trouve dans l'harmonisation de leurs intérêts et de leurs compétences. Pour y répondre, la stratégie du partenariat apparaît comme une solution privilégiée par les gestionnaires. Cette stratégie est matérialisée au travers de la charte du parc amazonien. Sur ce sujet, un membre de PNF nous explique « [que] *soit on prend ses partenaires en compte, et on espère les associer et les intéresser à la gestion du parc ; soit on ne les prend pas en compte et ce sont des opposants, donc, on a intérêt à les prendre en compte* » (PNF, 2014). On constate que la participation par le partenariat apparaît, au même titre que pour le Québec, comme une stratégie de gouvernance dans des contextes à forte emprise anthropique (locale, institutionnelle, économique).

Pour répondre aux enjeux biologiques et socioculturels du territoire protégé, d'autres instances de gouvernance participative sont aussi mises en place : le conseil scientifique et le comité de vie locale. Ce dernier est composé par les conseils d'habitants dans chaque bassin de vie du parc. En France, les bassins de vie sont définis comme « *les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants*. » [276]. Sur le

[276] Définition de bassin de vie, source : http://www.insee.fr/

Haut-Maroni, ces équipements sont principalement des écoles et des dispensaires, certains d'entre eux dans des conditions de fonctionnement très austères.

1.2.2. La coordination des savoir- faire scientifiques : le conseil scientifique du PAG

Nous ne développerons pas une analyse approfondie du conseil scientifique (CS) car il n'est pas au cœur de nos questionnements. Nous souhaitons néanmoins présenter brièvement de quoi il s'agit et de comment il est composé afin de montrer le rôle qu'il joue au sein du dispositif de gouvernance générale et de mettre en valeur certaines adaptations réalisées au niveau de sa structuration.

Le conseil scientifique est composé de 23 « *personnalités scientifiques, spécialistes de la Guyane* » dans les domaines des sciences humaines et sociales, sciences de la nature et sciences de la gestion et de l'action. Elles sont amenées « […] *à formuler des avis et à orienter la stratégie d'acquisition de connaissances du PAG et la politique de développement local et durable de l'établissement public sur le territoire du Sud de la Guyane*[277] ». Ce conseil a été mis en place en 2009 pour un mandat de six ans. En juin 2015 commença alors un deuxième mandat pour le conseil scientifique (2015-2021). Ce nouveau bureau apporte des dynamiques d'action différentes qui montrent une volonté d'adaptation du CS aux besoins particuliers du territoire protégé guyanais. D'une part, cinq groupes de travail ont été mis en place : agriculture-forêt, tourisme-artisanat, patrimoine immatériel, enjeux de conservation en zone de cœur et communication[278]. D'autre part, un champ d'expertise de nouvelles disciplines en lien avec le contexte local (non représentées dans l'ancienne mandature) a été intégré ; il s'agit des sciences politiques, de la recherche participative ou encore des sciences de l'éducation en milieu interculturel.

Quant à la représentation coutumière, depuis deux ans les « *porteurs de savoirs locaux issus des communautés du sud de la Guyane* » commencent à assister au conseil scientifique. Cette intégration réponde aux directives nationales inscrites dans la charte du parc amazonien. Or, la complémentarité entre les savoirs scientifiques et les savoirs locaux n'est pas facile à favoriser compte tenu des différences importantes de perception des enjeux et du langage scientifiques. D'après un responsable des parcs nationaux français « […] *c'est très difficile*

[277]Gouvernance du PAG, charte 2013.
http://www.parc-amazonien-guyane.fr/vie-de-letablissement/conseil-scientifique-du-pag-une-nouvelle-mandature/
[278] Notamment dans le cadre du dispositif APA (accès aux ressources génétiques et partage des avantages).

d'avoir cette personne qui ait ce raisonnement de nature scientifique, ou de traduire ce qu'ils essaient de nous dire […] ». Dans une relation plus dialogique et réflexive, le scientifique doit se donner les moyens de comprendre les différentes conceptions « des mondes » présentes dans le territoire protégé, favorisant ainsi un langage de partage et de connaissance mutuel. En contrepartie, le « porteur de savoir local » doit également intégrer progressivement la dimension scientifique occidentale afin de pouvoir participer de manière active aux débats scientifiques et ne pas rester comme un simple spectateur-informateur. Le fonctionnement du conseil scientifique s'avère intéressant pour cette démarche d'échange des savoirs. Cette problématique de compréhension s'applique également au niveau pluridisciplinaire. L'enjeu de ce sous-dispositif de gouvernance repose donc dans le fait de co-construire un langage scientifique commun à tous les intervenants dans le moyen et le long terme.

Passons maintenant à l'analyse d'un dispositif innovateur de participation et d'intégration locale du parc amazonien de la Guyane. De même que pour la plupart de stratégies participatives mises en place par l'institution, il s'agit ici aussi d'un problème de communication mais aussi de contrôle de la participation.

1.2.3. Un alibi culturel de participation ? Le comité de vie locale

Le comité de vie locale (CVL) et les conseils d'habitants (CH) incarnent des stratégies innovantes de gestion participative et multiculturelle pour les parcs nationaux français. Ces dispositifs sont actuellement présents uniquement dans le Parc amazonien de la Guyane. Le comité de vie locale est une instance consultative à l'instar du conseil scientifique. Il est composé de 21 membres qui sont des représentants des usagers, habitants et organismes du territoire, ainsi que des socioprofessionnels travaillant sur ce même territoire. Au total, on note dix membres pour le collège des usagers, organismes, associations et personnalités, contre onze pour le collège des représentants des habitants. Le CVL assiste le conseil d'administration et le directeur du Parc amazonien de Guyane « […] *notamment en matière de politique contractuelle, de suivi de la mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale* [279]». Mis en place en avril 2011, cette structure cherche à faire « […] *remonter les préoccupations et propositions émanant des territoires et se prononce sur certains grands dossiers comme la charte* ». Il s'appuie en partie sur les conseils d'habitants mis en place au sein des onze bassins de vie des territoires concernés par le PAG. Le conseil d'habitants sera analysé dans le cadre comparatif de dispositifs de gestion du chapitre 6.

[279] Charte du PAG, 2013.

Nous ne pouvons pas apporter beaucoup de renseignements sur le fonctionnement interne du comité de vie locale. À notre arrivée au siège du PAG à Cayenne, un second CVL a eu lieu fin 2011. Nous n'avons pas eu l'autorisation d'y assister, mais nous avons pu faire en revanche quelques observations externes et entretiens. Ces derniers nous ont donné des informations intéressantes sur les représentations locales à ce sujet, notamment pour le collège des représentants des habitants. Ainsi, un homme wayana affirmait début 2012 : « *les gens* [wayana] *qui participent à ce comité ne savent même pas pourquoi ils sont là, certains ne parlent même pas français* […] *comme les gens pensent que le PAG a beaucoup d'argent ils y vont plus pour profiter que pour parler* […] *les gens d'ici ne sont pas habitués à être dans des réunions comme ça* […] ». Sur ce point, nous avons pu constater sur les différents terrains (wayana et aluku) que le CVL n'était pas un dispositif très connu pour la population. Nous en avons parlé avec une grande partie des représentants locaux participant à ces comités. De manière générale, ils ne voyaient pas (à l'époque) ce dispositif comme un outil de participation mais comme une imposition étatique pour leur faire accepter le parc et plus particulièrement la charte. En conséquence, par manque d'information, les habitants donnaient des idées contradictoires créant un climat de confusion, voire même de refus parmi les villageois. Pour la représentante aluku de Papaïchton à l'époque, « *ce n'est pas clair ce qu'ils veulent de nous. On y va, on écoute et on répond à des questions* […] *c'est toujours sur la charte du parc, mais on ne sait rien de ces choses* […] ». Pour une autre habitante wayana « […] *ce sont eux qui contrôlent tout, qui disent quel est l'ordre du jour et de quoi on va parler* […] *et quand on leur parle de nos problèmes, de l'orpaillage, ils passent à autre chose* […] *comment ils veulent qu'on parle d'autre chose si nous ce qu'on veut c'est des solutions contre l'orpaillage ?* […] »[280]. On est ici face à une problématique qui va se répéter dans toutes les instances participatives du PAG observées à l'époque. Conçues et organisées en fonction des modèles participatifs appliqués en métropole, ces réunions d'intérêt institutionnel et local n'ont pas beaucoup de sens pour les communautés d'habitants. Elles sont habituées à des réunions de village qui suivent d'autres dynamiques d'échange, moins hiérarchiques, et qui abordent des sujets propres aux problématiques communautaires ponctuelles. Il s'agit aussi d'un conflit de représentations sur la raison d'être du parc national et des enjeux locaux à y traiter : pour les gestionnaires du parc il s'agisait à l'époque de la signature de la charte du PAG et aujourd'hui de son application ; alors que pour les communautés d'habitants c'est l'éradication de l'orpaillage illégal et l'amélioration de leurs cadres de vie qui est central.

[280] Entretien avec une habitante wayana (Cayodé, 2012)

En effet, le discours politique qui a favorisé « l'acceptation » de la création du PAG par les Amérindiens a été la promesse de finir avec l'orpaillage illégal qui détruit leurs territoires de vie. De ce fait, pour les Wayana, le sujet de l'orpaillage illégal doit être le cœur de tous les échanges avec le PAG. En conséquence, pour les gestionnaires, « *il est difficile d'avancer dans d'autres aspects de la charte car on tombe toujours sur la même chose* […] *le parc amazonien ne peut pas finir l'orpaillage illégal, c'est là tout le problème* […]»[281]. On est ici face à un handicap majeur pour l'institution et les gestionnaires du PAG, il risque de porter atteinte à la construction des relations de confiance dans le long terme: « […] *ils nous ont promis plein de choses pour qu'on accepte le parc, ils nous ont promis de finir l'orpaillage et aujourd'hui on voit une multiplication des chantiers d'orpaillage et on a peur pour nos enfants* […] *on sait qu'on ne peut pas leur faire confiance, ils disent beaucoup de choses, mais en réalité ils ne font rien pour nous aider contre l'orpaillage* […] »[282]. Il s'agit donc d'un conflit de fond sur la raison d'être du parc amazonien mais surtout d'un problème de confiance. Il faut dire aussi que cette problématique de compréhension est un défi important pour les gestionnaires actuels du PAG. En effet, ce sont eux qui doivent faire face aux conséquences des promesses politiques trop ambitieuses faites aux populations il y a dix ans, dont ils ne sont pas responsables.

Tenant compte de tous ces aspects, on se demande si la conception du fonctionnement du comité de vie locale n'est-elle pas à réajuster ? Ou, s'agit-il simplement d'un outil de gouvernementalité permettant de répondre aux prérogatives internationales de reconnaissance des populations locales traditionnelles sans pour autant garantir une participation réelle[283] en dehors du cadre consultatif ?

Pour répondre, deux dimensions sont à tenir en compte : la culture et la financière. En effet, ce dispositif de gestion à la française[284] n'a pas été réfléchi en fonction des particularités culturelles et historiques de ces communautés, peu ou pas familiarisées avec ces outils. Rappelons qu'avant la création du PAG, les Wayana et les Aluku du Maroni répondaient principalement au fonctionnement de leur gouvernance coutumière, mais aussi de la commune, dans un contexte régional d'oubli politique. Des lieux de gouvernance coutumière existent dans les villages (Photos 29). Or, avec l'arrivée du PAG, une reconfiguration de la gouvernance territoriale (étatique) s'installe ; d'où la représentation de domination-imposition de ce

[281] Entretien avec un gestionnaire du PAG de la DTM (Maripasoula, 2012)
[282] Entretien avec un habitant wayana (Taluen, 2012)
[283] Par **participation réelle** nous faisons allusion à une **participation active** et non consultative. C'est-à-dire, à l'engagement des populations dans un processus de A à Z, à une relation partenariale et non paternelle.
[284] En métropole il s'agira du comité de quartier au sein des communes, ou des collectifs d'habitants.

dispositif participatif et du parc en général : « […] *le PAG est un nouveau gouvernement pour le sud de la Guyane, le directeur du parc a presque le même pouvoir que celui du préfet* [ou sous-préfet] *dans le territoire protégé* […] »[285]. Sur ce point, nous avons montré dans le chapitre 4 les incohérences de l'organisation administrative du département et le manque d'action et d'autorité politique dans les territoires du sud guyanais. Il n'est donc pas étonnant que le parc vienne accomplir ce rôle de gouvernance et de contrôle territorial.

De ce fait, si les habitants veulent faire valoir leurs droits de participation, ils doivent apprendre à s'approprier ces nouvelles structures de parole. Il faut donc du temps pour adapter l'outil aux contextes culturels, mais aussi pour que les habitants et les autorités coutumières se l'approprient et puissent profitent des avantages politiques que ce comité de vie local leur confère ; notamment au travers de la charte. En attendant, la question de la participation des populations locales reste néanmoins limitée à la dimension consultative, qui elle-même est amoindrie par le contexte linguistique et culturel.

Il faut savoir aussi que la gouvernance coutumière n'est plus comme jadis. Sur ce point, un habitant aluku nous explique : « *Au sein de la communauté* [de Papaïchton] *les autorités coutumières ne sont pas si respectées qu'avant, elles ne font pas leur travail comme avant. En plus, les capitaines sont payés par l'État, ce sont donc des fonctionnaires qui n'accomplissent pas leur devoirs coutumiers auprès des habitants* […] ». La mise en valeur de la gouvernance coutumière par le PAG apparaît donc comme un déclencheur du mécontentement local : « *Les autorités coutumières ne font pas leur boulot, maintenant avec le parc on leur donne plus d'importance et ils commencent à se réveiller, mais il faut qu'ils s'organisent et qu'ils se parlent* […] »[286]. Les dispositifs de gouvernance et de gestion doivent donc tenir compte de ce contexte culturel. Ils favorisent néanmoins la réactivation des dynamiques locales endormies. Mais, cette reconfiguration et cette remise en valeur de pouvoirs locaux coutumiers provoque aussi un mécontentement dans la sphère politique créole du littoral : « […] *ce parc vient changer les choses en donnant un pouvoir et une légitimité à des acteurs coutumiers qui sont en réalité payés par l'État et qui ne sont pas formés à l'administration* […] [287]». En effet, grâce à cette mise en valeur socioculturelle menée par le PAG, les autorités coutumières commencent à prendre une place dans la scène politique régionale leur permettant de jouer un contre-pouvoir politique face aux élus créoles, pas ou peu intéressés à ces populations de l'intérieur.

[285] Entretien avec un résident permanent métropolitain (Maripasoula, 2012)
[286] Entretien auprès d'un élu aluku (Mairie de Papaïchton, 2012)
[287] Entretien auprès de la vice-présidente du conseil régional de la Guyane.

Photos 29. ***Lieux de rassemblement et de gouvernance des communautés aluku et wayana***
(Clichés de Sierra J. M., 2012)

1. Maison des Grands mans Bonis à Papaïchton, 2012.	*2. Tukushipan*, lieu de rassemblement wayana à Taluen, 2012.

Dans la photo numéro 1, on observe l'un des lieux de rassemblement des autorités coutumières aluku de la commune de Papaïchton. Tenant compte de l'état de détérioration du lieu et profitant d'un axe de travail local porté sur le patrimoine culturel, un projet de convention entre le PAG et les autorités coutumières a été déposé fin 2012 pour restaurer cette maison. Dans la photo numéro 2, on observe le nouveau *Tukushipan* du village de Taluen, lieu de rassemblement traditionnel des Wayana qui a été rénové grâce à un partenariat entre le PAG et une association locale wayana. Ces deux initiatives montrent les efforts de mise en valeur de la gouvernance et des autorités coutumières à l'échelle micro-locale. Elles apparaissent néanmoins comme une stratégie politique pour favoriser aussi l'acceptation locale du parc amazonien en pays amérindien et en pays aluku.

Quant à la dimension financière de ce dispositif, il faut savoir que le CVL est possible grâce au financement des déplacements des représentants des habitants par le PAG. En effet, les premières rencontres du comité ont eu lieu au siège central de Cayenne. Les habitants devaient donc se déplacer depuis leurs villages, situés au sud, jusqu'au littoral (au nord) pour pouvoir y participer. Ces déplacements et séjours sont extrêmement coûteux pour les habitants en général, et encore plus pour ceux qui habitent dans le sud du département. Sans ce financement, le CVL ne pourrait pas fonctionner, au moins, pas de la même manière. La durée de vie du dispositif serait donc vulnérable à des changements économiques destinés à en assurer son fonctionnement ? Actuellement, les réunions du CVL se réalisent dans divers bassins de vie. Cela ne change en rien le besoin de déplacement des habitants (d'autres bassins de vie) et donc le financement de leurs séjours. Sur ce point, la participation est donc conditionnée et contrôlée totalement par le parc amazonien. On verra le contraste avec le cas colombien, très similaire à celui de la Guyane, où un dispositif de cette envergure est inimaginable à cause du

budget nécessaire pour son organisation et développement à moyen et long terme. Ce dispositif nous permet de constater à quel point la dimension financière devient centrale pour assurer le fonctionnement des stratégies participatives d'un territoire protégé habité.

Pour conclure, à notre sens, le cas guyanais, en ce qui concerne la mise en valeur du patrimoine culturel au travers de tous ces dispositifs est intéressant et complexe à analyser. En effet, aux échelles locale et régionale, la reconnaissance et la valorisation du patrimoine culturel par le PAG sont réelles. Or, cette valorisation ne signifie pas qu'il y ait une reconnaissance culturelle proprement dite de ces communautés d'habitants à l'échelon politique national. Pour l'institution Parcs Nationaux de France, « *le fond du problème ce n'est pas le patrimoine culturel ; le fond du problème, c'est la reconnaissance des droits spécifiques à des gens simplement parce qu'ils ont une couleur de peau qui est différente ou parce qu'ils relèvent d'une communauté particulière qui est spécifique, c'est ça le problème. Sinon le PAG constitue déjà une entorse au principe constitutionnel français, puisque le décret du parc reconnaît l'existence de ces communautés* […] *le PAG peut être un outil utilisé pour ces communautés pour exister et pour se défendre vis-à-vis des Créoles de la côte, vis-à-vis des administrations minières, vis-à-vis des choses qui pourraient leur être imposées. C'est un moyen d'exister aussi. Et le PAG consacre beaucoup d'énergie à défendre ce patrimoine culturel il me semble* » (PNF, 2014). On voit donc que la question d'une participation effective pour ces populations reste encore à définir, voire à construire. Cette construction dépendra également de la mise en place de la nouvelle loi sur l'environnement : « *pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages* » [288], dont la dimension biologique est prépondérante, et de son application dans le contexte guyanais en général et du parc amazonien en particulier.

1.2.4. Réseaux de gouvernance participative du parc amazonien de la Guyane

Tous les dispositifs mentionnés auparavant répondent aux interactions territoriales qui découlent du réseau de gouvernance interne du parc amazonien sur son territoire (Schéma 11). Ce réseau est composé d'un siège administratif à Cayenne, de trois directions territoriales (DT Maroni, DT Oyapock, DT Centre-Saül) et d'antennes de relais. Sur le Maroni, il s'agit des antennes de Papaïchton et de Taluen ; une sous-antenne de relais est aussi présente à Antecume Pata. Pour l'Oyapock, ce sont les antennes de St-George de l'Oyapock et de Trois-Sauts. En tout, l'équipe du PAG compte 92 agents permanents pour l'ensemble du territoire, dont trente

[288]Pour toutes les informations concernant cette loi voir : http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201506/projet_de_loi_pour_la_reconquete_de_la_biodiversite_de_la_nature_et_des_paysages.html (loi adoptée en janvier 2016 par l'Assemblée nationale).

agents pour le Maroni, parmi lesquels vingt proviennent des communautés d'habitants[289]. La macrostructure de gouvernance interne du PAG est donc composée par quatre réseaux de microgouvernance locale (Siège + 3DTM) à coordonner et à harmoniser (Carte 33). De même que pour les autres dispositifs cités précédemment, la dimension économique s'avère centrale pour assurer le « bon » fonctionnement de la structure. Ces moyens doivent être capables de financer non seulement les besoins matériels, logistiques et humains intra et inter Direction Territoriale, mais aussi d'assurer efficacement la présence étatique sur les territoires ainsi que les missions de conservation, de surveillance et de développement local pour l'ensemble des populations locales du sud de la Guyane.

Le réseau de gouvernance de la Direction Territorial du Maroni (DTM) est complexe. Il répond aux besoins du contexte local le plus peuplé et multiculturel du territoire protégé. Pour assurer la coordination entre les communes de Papaïchton (Pays aluku) et le Haut-Maroni (Pays wayana) localisé dans la commune de Maripasoula, deux antennes principales ont été mises en place. Un chef d'antenne (métropolitain) est chargé de gérer et d'accompagner les deux responsables locaux, il siège à Maripasoula, au sein de la DTM. Tenant compte de la diversité et de l'éloignement des villages wayana, une sous-antenne est créée dans les installations de la maison communautaire d'Antecume Pata, elle est aussi responsable des villages les plus éloignés sur le Haut-Maroni. Alors que l'antenne de Taluen travaille avec Cayodé, village qui se trouve à l'intérieur des terres sur le fleuve Inini.

[289] http://www.parc-amazonien-guyane.fr/assets/trombinoscope_10mars2015.pdf

Schéma 11. ***Macrostructure de gouvernance interne du PAG***

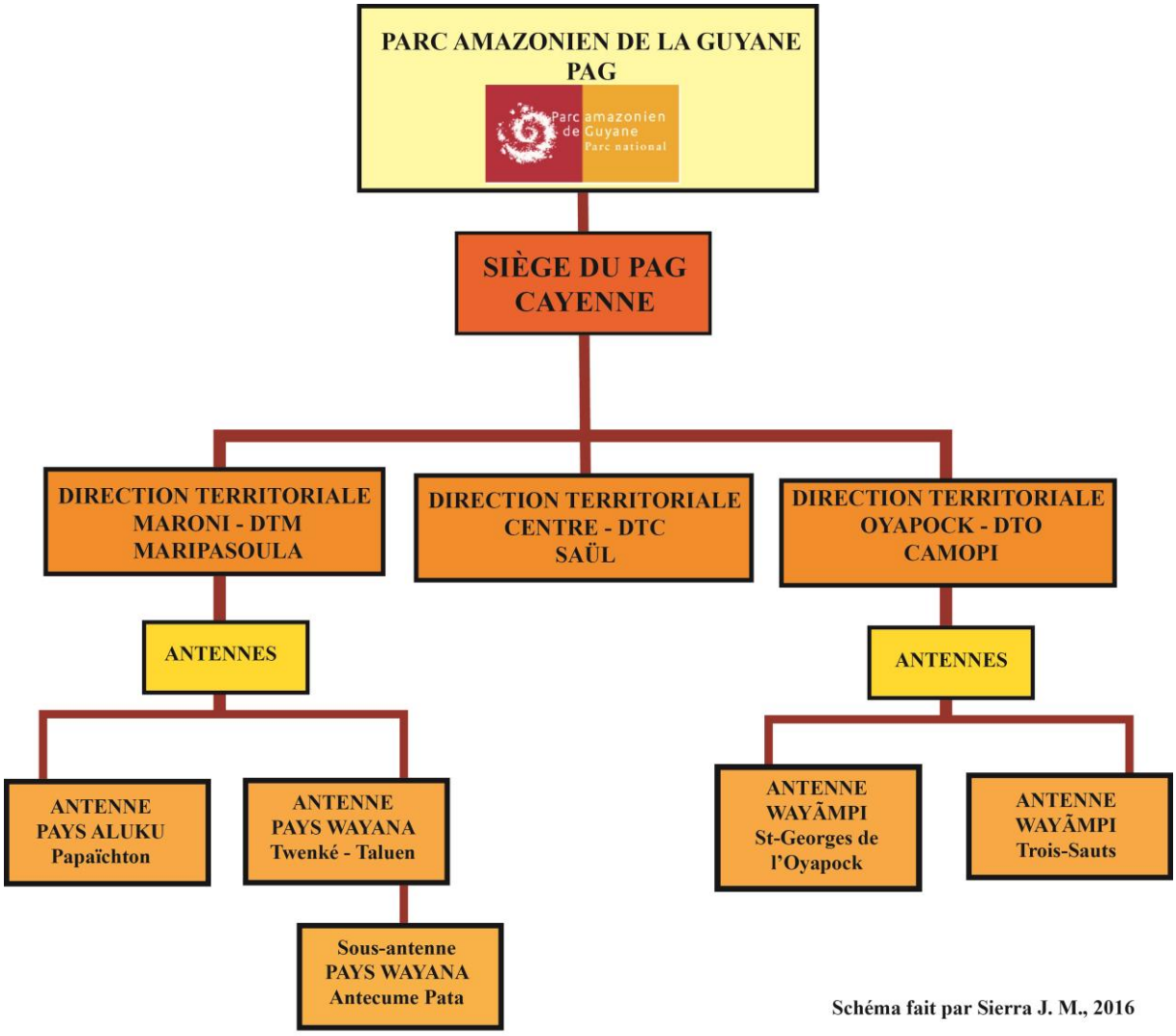

En définitive, la macrostructure de gouvernance participative (Schéma 12) du PAG traduit les divers enjeux territoriaux de ce parc national anthropisé : tout d'abord, le nombre et la multiplicité des acteurs et des institutions qui interviennent dans le(s) dispositif(s). Puis, la prise en compte de la dimension scientifique, dont une diversité de disciplines et d'axes d'étude. Ensuite, l'intégration de la dimension socioculturelle et économique des populations locales, et enfin, la reconnaissance de la gouvernance culturelle des communautés d'habitants tirant traditionnellement leur moyens de subsistance de la forêt.

Carte 33. ***Bureaux administratifs et Réseaux de gouvernance territoriale du PAG***

(Source, charte du PAG, 2013. Modifié par Sierra J. M., 2015)

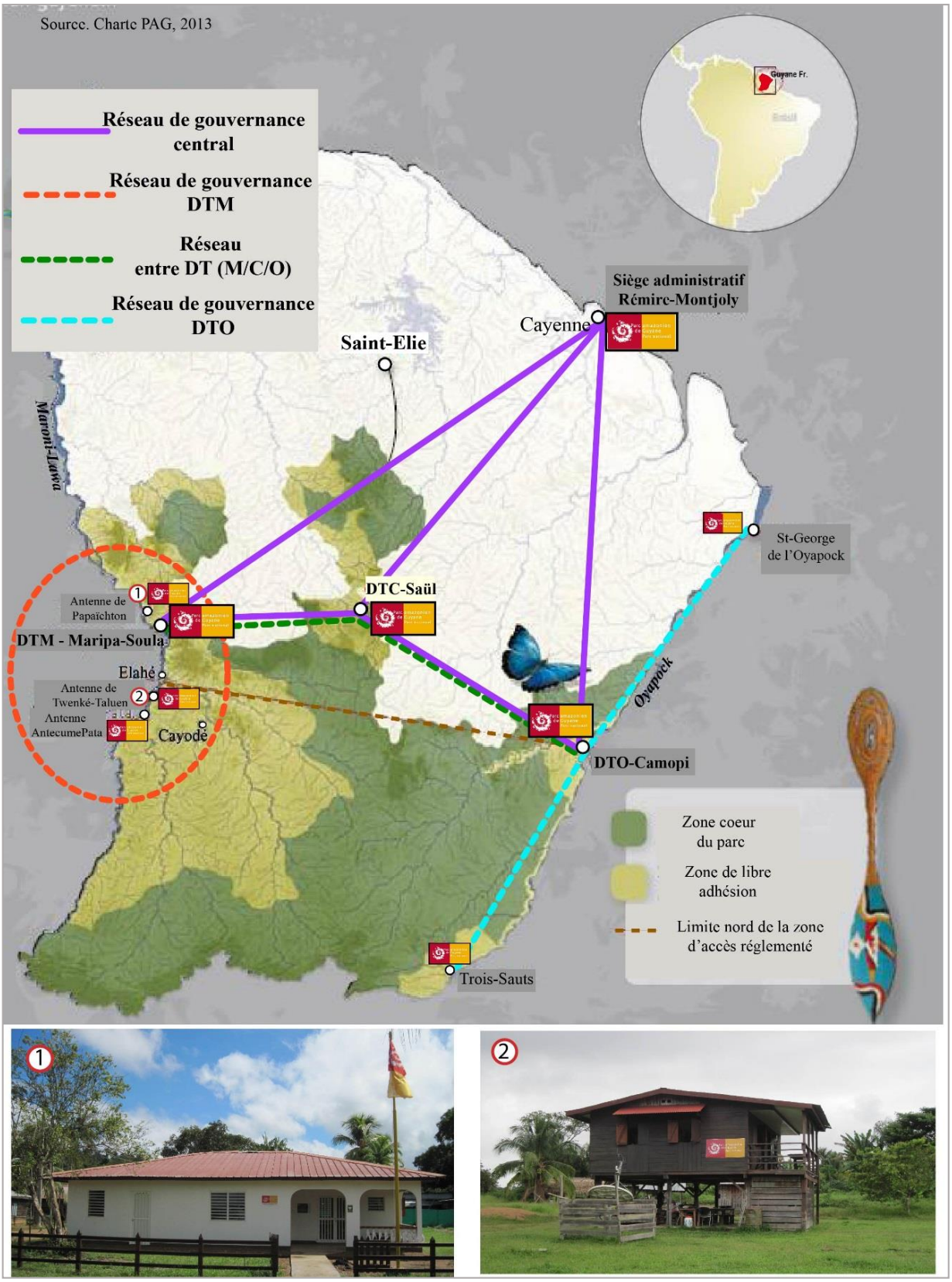

1. Bureau administratif de l'antenne DTM localisée en pays aluku à Papaïchton.
2. Bureau administratif de l'antenne DTM localisé en pays wayana à Taluen.

Schéma 12. ***Macrostructure de gouvernance participative du PAG***

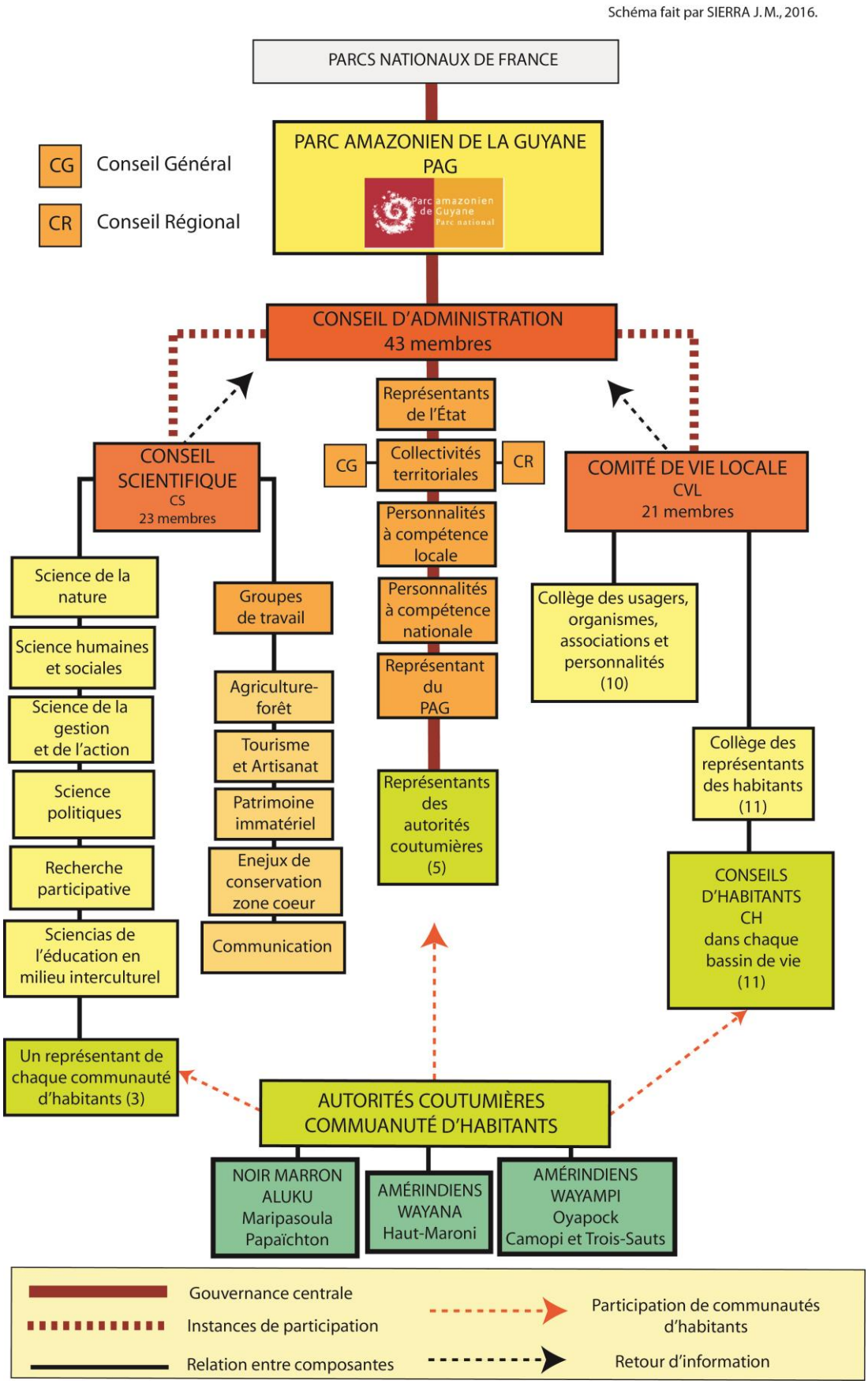

Nous avons déjà étudié deux macrostructures de gouvernance particulières où la dimension anthropique et socioculturelle sont importantes et les stratégies de participation diverses. Intéressons-nous maintenant aux spécificités du cas colombien et à la reconnaissance politique et culturelle des populations traditionnelles dans la gestion territoriale.

1.3. Gouvernabilité et participation directe ? L'exemple du parc national naturel Amacayacu (PNNA)-Colombie[290]

En contraste avec les cas guyanais et québécois, le cas colombien va nous permettre d'appréhender une autre logique de fonctionnement et de gouvernance territoriale. Cette dernière se développe dans un contexte de superposition territoriale entre le parc national et divers territoires amérindiens ou *resguardos* reconnus par l'État. L'enjeu de gouvernance se pose ici en termes de coordination entre plusieurs autorités, à savoir, le directeur du parc national et les chefs des divers territoires amérindiens qui composent l'espace protégé.

De ce fait, dans le discours institutionnel des Parcs Nationaux Naturels de Colombie (PNNC) c'est la notion de gouvernabilité et non de gouvernance qui est employée pour faire référence à la cogestion territoriale. La gouvernabilité peut être comprise comme « […] *la capacité à gouverner non plus du point de vue du pouvoir de la force ou de la persuasion, mais quant au savoir gouverner et au vouloir gouverner* […] *savoir-faire et faire savoir, afin de mettre en œuvre les bonnes politiques, et de les faire accepter par la population* » (Fregosi 2008, 205). Ainsi, pour l'institution PNNC la gouvernabilité est synonyme de coordination : « [le] *principe de coordination ne peut être identifié avec celui du contrôle ou de tutelle. La coordination implique la participation efficace dans la prise de décisions, seule forme légitime, dans un État démocratique, à arriver à une régulation* [harmonisation] *entre intérêts divers, ainsi que la meilleure manière de mesurer* [équilibrer] *les intérêts qui sont contradictoires* [291]» (Parques Nacionales Naturales de Colombia 2011, p. 35).

Cette coordination est possible grâce à la reconnaissance de la participation des sociétés multiculturelles du pays dans la conservation des patrimoines naturels et culturels (Constitution colombienne de 1991). En tant que peuples traditionnels[292], les communautés amérindiennes privilégient d'une reconnaissance particulière au niveau politique et culturel en Colombie. La

[290] Période d'observation : trois séjours en 2004, 2010 et 2013.

[291] *« El principio de coordinación no puede identificarse con el de control o tutela. Coordinación implica participación eficaz en la toma de decisiones, que es la única forma legítima, en un estado democrático, de llegar a una regulación entre intereses diversos, así como la mejor manera de ponderar aquellos intereses que sean contradictorios* ». (Traduit par l'auteur, Sierra, 2015)

[292] La Colombie signe en 1991 la convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux (loi 21 de 1991), puis, la convention de la diversité biologique (loi 165 de 1994).

Politique de participation sociale dans la conservation, 2001[293] témoigne de cette reconnaissance par l'intégration des autorités des *resguardos* amérindiens dans la gestion territoriale des aires protégées où ils habitent. La gouvernabilité de ces territoires protégés passe donc par la « *coordination* [de pouvoirs et de compétences] *entre autorités publiques ; l'autorité environnementale* [Parc national] *et les autorités amérindiennes* [des *resguardos*]*, qui sont des autorités publiques de caractère spécial* [294]». C'est le cas particulier de différents parcs nationaux de l'Amazonie et de l'Orénoque, où douze parcs nationaux se trouvent en situation de superposition territoriale avec vingt *resguardos* légalement constitués (*ibid.* 21-22). Sur ces zones habitées, « […] *les fonctions des Parcs Nationaux sont étroitement liées à la protection de la diversité ethnique du pays et des valeurs de la culture matérielle et immatérielle amérindienne associées à la conservation*[295] » (Parques Nacionales Naturales de Colombia 2011, p. 32). À la différence du Québec et de la France, la protection ethnique (diversité culturelle) est donc prépondérante pour la Colombie. Cet aspect change totalement l'approche institutionnelle auprès de ces populations. Or, on verra plus tard que des entraves existent encore pour que cette valorisation soit réelle.

Le *resguardo* amérindien est reconnu comme une autorité publique (constitution de 1991). Cette reconnaissance implique (à la différence de la Guyane française) le droit d'usage et de propriété foncière de la terre communautaire (art., 63 et 329/1991), ainsi qu'une grande autonomie politico-administrative pour la gestion du territoire collectif, dont la responsabilité de conserver les ressources naturelles qui se trouvent au sein du *resguardo***.** Dans ce sens, cette institution amérindienne a aussi une mission en tant qu'autorité environnementale. La gestion des zones de *traslape*[296]*,* ou en situation de superposition territoriale, doivent être coordonnées entre l'autorité du parc national et celles des *resguardos* : « *Les communautés amérindiennes implantées dans les aires protégées traslapées ont un droit constitutionnel et légal au développement économique. Conformément à cela, l'institution Parcs nationaux doit exercer ses fonctions et ses compétences sans porter préjudice aux droits amérindiens ; à leur tour, le développement économique des communautés implantées dans les aires superposées ne doit pas mettre en péril les intérêts de conservation représentés dans le système de parcs nationaux naturels (SPNN). De cette façon, les droits amérindiens et la responsabilité sociale de l'État*

[293] Política de participación social en la conservación (Parques Nacionales Naturales de Colombia et UAESPNN 2001)
[294] Directrice du PNNA, 2014.
[295] Traduit par l'auteur (Sierra J. M., 2015).
[296] *Traslape* : Superposition territoriale entre un territoire amérindien (*resguardo*) et le territoire protégé parc national naturel.

imposent une série de conditions qui méritent un traitement spécial[297] » (Parques Nacionales Naturales de Colombia 2011, p. 31). Ce traitement spécial est assuré par les « *régimenes especiales de manejo* – REM[298] », dispositif de coordination politico-culturelle mis en place dans les zones superposées. Nous développerons cette stratégie dans le chapitre 6.

1.3.1. Cogouvernance et cogestion en Amazonie colombienne : les zones de traslape

Au niveau national, la Colombie compte un réseau de cinquante-neuf aires protégées, dont quarante-trois parcs nationaux. Pour gérer cet ensemble, l'Unité administrative spéciale de parcs nationaux naturels (UAESPNN) se divise en six Directions Territoriales (DT) de gestion : DT Pacifique, DT Orénoque, DT Caraïbe, DT Andes Nord occidentaux, DT Andes Nord orientaux et la DT Amazonie. Elles répondent à la diversité écosystémique des régions du pays. De ce fait, la division en DT devrait prendre en compte les spécificités naturelles et culturelles de chaque région afin d'ajuster les actions aux contextes multiculturels et écosystèmes de chaque aire protégée. Or, un problème de centralisation à Bogotá semble handicaper le bon fonctionnement du système : « […] *il y a une politique nationale de conservation et non une politique territoriale* [régionale]. *L'homogénéisation des politiques* [nationales] *ne prend pas en compte, ni les particularités ni les complexités de chaque région du pays, encore moins les contextes socioculturels et géopolitiques de chaque aire protégée* […] *il y a un manque d'autonomie dans les DT pour proposer et organiser des schémas de travail et de gestion plus adaptés aux territoires* […] »[299]. Le cas colombien nous permet de mettre en lumière l'un des problèmes majeurs de la gestion environnementale, à savoir, la prise en compte des spécificités du territoire protégé afin d'adapter les politiques de gestion au contexte. Ce problème s'avère d'ailleurs plus complexe dans des pays présentant un fort contraste écosystémique et multiculturel comme la Colombie. C'est aussi le cas de la Guyane pour la France, où tout un dispositif d'adaptation des politiques et des actions commence à être envisagé. Or, il s'agit encore une fois d'une question de moyens financiers permettant aux

[297] « *Las comunidades indígenas asentadas en las áreas protegidas traslapadas tienen el derecho constitucional y legal al desarrollo económico. De acuerdo con ello, Parques Nacionales debe ejercer sus funciones y competencias sin afectar los derechos indígenas; a su vez, el desarrollo económico de las comunidades asentadas en las áreas traslapadas no debe poner en riesgo los intereses de conservación representados en el SPNN. De esta manera, los derechos indígenas y la responsabilidad social del Estado generan una serie de condiciones que ameritan un tratamiento especial* ». (Traduit par Sierra J. M., 2015).

[298] « Régime spécial de maniement » (REM) »

[299] Entretien auprès de la directrice du PNNA, 2013. L'équipe de gestionnaires du PNNA a aussi fait allusion à cette problématique de gouvernance interne du système PNNC.

institutions de mettre en place des dispositifs de gestion spécifiques qui puissent répondre aux besoins des territoires.

La direction territoriale de l'Amazonie gère onze aires protégées : huit parcs nationaux (sept en situation de superposition territoriale avec des populations amérindiennes), un sanctuaire[300] et deux réserves[301]. Certains territoires amérindiens font entièrement partie des territoires naturels protégés, d'autres se trouvant dans les zones tampons ou à l'interface entre les deux zones. Cette particularité intègre une autre catégorie de gestion dans ces espaces, les zones de *traslape.* À ceci s'ajoute également la situation de gestion transfrontalière entre la Colombie, le Brésil, l'Équateur, le Venezuela et le Pérou.

Quatre types de *traslape* existent actuellement dans les aires protégées de l'Amazonie et de l'Orénoque. Cette typologie répond aux conditions d'utilisation, d'occupation ou de propriété des territoires superposés, et en conséquence, aux spécificités des cultures matérielle et immatérielle des peuples amérindiens. Le premier type correspond au *traslape* total ou partiel avec des *resguardos* amérindiens légalement constitués. La gestion de cette zone dépend ici du pourcentage de superposition territoriale présente entre le parc et le(s) *resguardo*(s). Elle varie donc d'un cas à l'autre. Le second type correspond au *traslape* total ou partiel avec des territoires amérindiens habités et utilisés par la communauté ou groupe amérindien, mais qui n'ont pas été reconnus au niveau politique en tant que propriété collective. Le troisième type est le *traslape* total ou partiel avec des territoires non habités de manière permanente par une communauté ou groupe amérindien, mais où ces zones constituent l'espace traditionnel des activités sociales, économiques et culturelles de ces groupes. Le quatrième type de *traslape* représente les territoires des peuples amérindiens non contactés ou en isolement volontaire (leur protection est une responsabilité de l'État) ; dans ces zones, des formes de gestion et de management différenciées doivent être identifiées en étroite coordination avec des entités publiques, des organisations amérindiennes et des organisations non gouvernementales ayant de l'expérience avec ce type de peuples en isolement volontaire (Parques Nacionales Naturales de Colombia 2011).

[300] Sanctuaire : aire protégée consacrée à la préservation des communautés végétales ou animales sylvestres, utiles pour la conservation de ressources génétiques de flore ou de faune nationale.
[301] Réserve naturelle : similaire à la réserve intégrale en France. Elle est destinée à la conservation, la recherche et l'étude des richesses naturelles.

Quant au parc national naturel Amacayacu (PNNA), rappelons qu'il se trouve en situation de *traslape* total ou partiel avec trois *resguardos* amérindiens légalement constitués (Parques Nacionales Naturales de Colombia, 2007), (Carte 34). Dans le secteur sud-est, le PNNA présente un *traslape* partiel avec le *resguardo* de *Mocagua* et de *Macedonia*. Seulement une partie du territoire amérindien se trouve superposée avec la zone protégée[302]. Ensuite, au sud-ouest, on trouve le *resguado* TICOYA[303] de *Puerto Nariño*, dont les communautés de *Palmeras* et de *San Martin de Amacayacu* font partie. Le PNNA se trouve ici en situation de *traslape* total avec ces deux communautés, tout le territoire amérindien faisant donc partie du territoire protégé. Enfin, au nord, le *resguardo Cotuhé Putumayo* est composé de neuf communautés, dont celles de *Buenos Aires* et de *Cañas Bravas,* avec un *traslape* partiel de leur territoire[304]. Les relations entre le PNNA et ces deux communautés sont éloignées à cause de la distance géographique qui sépare le centre administratif du nord du territoire. En conséquence, la coordination avec les autorités *Ticuna* de cette partie du territoire est encore à développer et à renforcer. Si l'on fait la comparaison avec le cas guyanais, il s'agirait d'une distance géographique similaire à celle qui existe entre le bassin du Maroni et celui de l'Oyapock.

En Amazonie, les parcs nationaux créés avant la constitution de 1991 n'ont pas bénéficié des processus de concertation auprès des populations amérindiennes ; ils ont donc été imposés. C'est le cas du parc national naturel Amacayacu créé en 1975. Or, les conditions particulières des contextes locaux (exploitation illégale des ressources naturelles et narcotrafic) ainsi que l'histoire culturelle particulière des *Bonanza*[305] (voir Ch. 4) ont favorisé un rapprochement rapide des autorités environnementales de l'époque. Des processus participatifs divers ont été mis en place afin d'introduire des alternatives économiques nouvelles et durables pour ces populations.

[302] Pour le *resguardo* de Mocagua, 80% du territoire amérindien est en situation de *traslape*.
[303] Ce *resguardo* est composé de 22 communautés amérindiennes : Ticunas, Cocama et Yaguas.(Asociación de autoridades indígenas – ATICOYA 2007)
[304] Pour le *resguardo* Cotuhé-Putumayo, 14% du territoire amérindien est en situation de *traslape*.
[305] Période faste. Terme souvent lié aux activités extractivistes et à l'esclavage.

Carte 34. ***Resguardos amérindiens en situation de superposition territoriale avec le PNN Amacayacu dans le secteur sud du territoire protégé***
Source : Parc national naturel Amacayacu, 2016

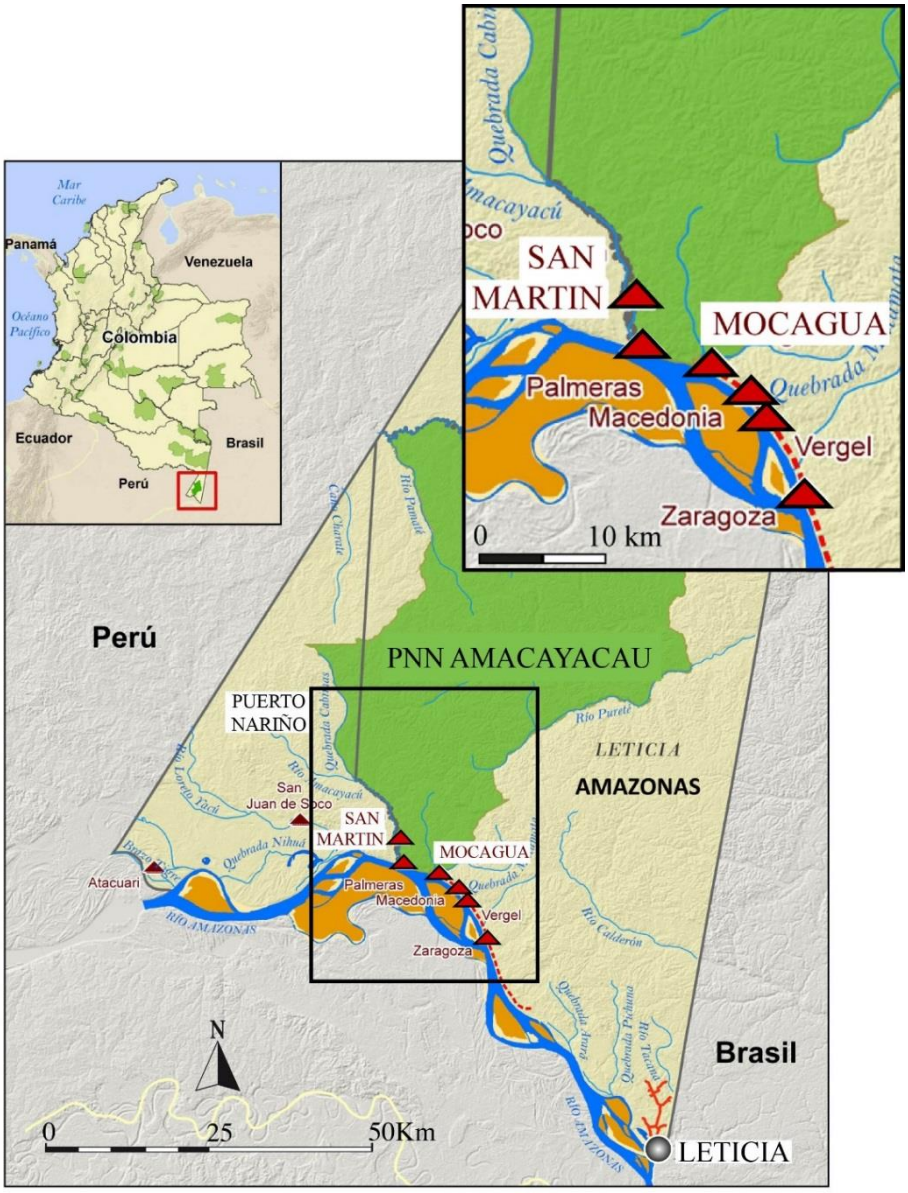

Le PNNA reconnaît quatre étapes de gestion pendant la période entre 1975 et 1990 (Villa 1989 *in* Feijoo 1994: 58) : une première étape d'imposition sans participation locale pendant les premières années de création du parc (1975-1980) - une seconde étape de « *desarrollismo* »[306] où l'institution donne des orientations en attendant que les communautés les réalisent (1980- 1990) - une troisième étape de travail collectif, où les orientations se donnent verticalement, mais la mise en place est partagée avec les habitants - et enfin, une quatrième étape de « questionnement » où l'institution reste en retrait et motive l'émergence

[306] Étape de progrès et de développement.

d'initiatives et des projets provenant des communautés, discutés ensuite avec les directives du parc national. Sur ce point, Antonio Villa constate que « *Le rôle du parc doit être celui-de promouvoir et de favoriser des futures propositions émergeant au sein de communautés et en relation avec l'usage et la conservation des ressources naturelles de l'aire où elles sont implantées* » (Villa 1989, 2). Actuellement, les gestionnaires continuent dans cette même dynamique de gouvernabilité. Ils espèrent que les *resguardos* puissent s'approprier leur territoire et proposer des projets structurés et viables pour les zones superposées. De ce fait, le personnel du PNNA devient un accompagnateur et non un moteur de l'action, où la coordination du territoire se ferait de manière plus équitable et horizontale. Le résultat principal de cette approche a été l'émergence d'un projet collectif d'écotourisme envisagé comme axe central de l'action territoriale. Il en résulte la construction du centre d'accueil « *Yewaé* » en 1986, la formation et la capacitation des premiers guides touristiques et le renforcement de la filière artisanale. Or, c'est aussi à partir de cette période de développement de projets écotouristiques communautaires que des inégalités économiques commencent à apparaître entre les diverses populations du parc. Ce problème résulte principalement du distanciement géographique entre les *resguardos* et le centre administratif et d'accueil du PNNA (Feijoo, 1994). Nous verrons dans le chapitre 6 comment ce projet communautaire a évolué depuis les années 2000 jusqu'à aujourd'hui, en passant par l'intégration de l'entreprise privée, puis, par la reconfiguration de nouveaux projets communautaires indépendants au sein des *resguardos*.

Or, le travail de coordination et de gestion participative qui avait commencé à la fin des années quatre-vingt se voit confronté à la reconnaissance politique et culturelle des *resguardos* amérindiens en 1991. Cette reconnaissance change le jeu d'acteurs territoriaux et favorise en conséquence des nouvelles dynamiques de pouvoir et de contre-pouvoir autour de la cogestion des zones superposées ou *traslapées*. En effet, la légitimité territoriale qui octroi la Constitution permet à ces communautés légitime leur droits de revendication territoriale sur ces zones superposées, notamment en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles (bois) et l'utilisation de terres pour l'élevage ou l'agriculture. D'après la directrice du PNNA, « *il existe un discours de revendication amérindienne et socioculturelle, mais en réalité, il n'y a pas un sentiment d'appropriation ni d'appartenance à leur territoire* […] *les projets participatifs fonctionnent seulement quand il existe des intérêts économiques pour l'individu* […] *l'organisation interne des resguardos et des communautés est fragmentée, sans une véritable unité de gouvernance dans ces territoires* […] ». Ce nouveau contexte politico-économique complexifie aujourd'hui les processus de cogestion territoriale et la coordination politique

envisagée à travers les « régimes spéciaux de maniement » (REM) sur ces zones. On constate également les impacts négatifs des périodes fastes ainsi que des activités illégales et de l'industrie du tourisme sur les communautés, et de ce fait, leur déconstruction interne mais aussi intra-ethnique. L'idée de « communauté » et donc, de la dimension culturelle, sont utilisées ici en tant qu'outils politiques. Or, à l'interne des *resguardo*s, la dimension économique commence à prendre le dessus et chaque individu tente de subvenir à ses besoins premiers comme il le peut : le développement du tourisme chez l'habitant, les guidances d'interprétation, etc. La concurrence qui découle de ce phénomène capitaliste entre les familles est aussi (comme en Guyane) une question récurrente qui divise les individus, les familles et les communautés.

1.3.2. La participation directe entre les gestionnaires et les habitants

Quant à la participation, le PNN Amacayacu a depuis toujours désiré privilégier l'échange direct avec les autorités amérindiennes et la population locale. Ainsi, plusieurs animations et projets ont été élaborés ensemble. Ceci a été rendu possible grâce à des formations continues, à des financements externes et à des activités diverses menées en partenariat avec des institutions et des gardes-parcs bénévoles. Le cœur de la participation se trouve dans le travail continu des projets d'intérêt économique et local. Les réunions et les groupes de travail favorisent cet échange, où le contact direct entre le directeur du parc et les habitants est privilégié (Photo 30). Sur ce point, il faut savoir que les installations du centre administratif du PNNA accueillent les gestionnaires et les gardes-parcs non-issus des populations locales ; le directeur du parc a aussi un logement sur place[307], ce qui favorise l'échange direct avec les communautés voisines. L'engagement et l'appropriation des *leaders* locaux dans ces activités constituent aussi un aspect central de la réussite (ou pas) des activités et des négociations engagées entre le PNNA et les habitants. C'est un contexte participatif différent du cas québécois et guyanais où la participation passe (entre autres) par la représentation des populations locales (au travers de quelques membres de la communauté) dans des dispositifs administratifs fort encadrés et sélectifs. Dans ce modèle de parc, la participation passe par un « face à face » entre les gestionnaires ou le directeur et l'ensemble des habitants, qui sont-eux les premiers intéressés par ce qui se passe sur leur territoire.

[307] La permanence du directeur du parc dans le territoire protégé dépend d'une question personnelle. Dans nos divers séjours de terrain on a constaté deux cas : le premier, un directeur du PNNA qui réside la plupart de l'année sur place ; le second, une directrice qui vient quelques fois par mois mais qui réside à Bogotá ou à Leticia (capitale du département de l'Amazonie). Ces deux postures changent radicalement l'approche envers les habitants et vice-versa, dont les relations de confiance et d'autorité.

Photo 30. ***Réunion de travail entre le PNNA et la communauté de Mocagua, 2013***
(Cliché Sierra J. M. 2013)

Au fond : à gauche, les représentants du *Cabildo* (conseil administratif) du *resguardo* de Mocagua ; à droite, la directrice du PNNA face aux habitants de la communauté. On est ici dans une relation d'égal à égal entre les deux autorités institutionnelles.

La problématique de la distance dans l'analyse des relations spatiales nous permet d'expliquer certains aspects de la gouvernance locale. On a constaté que les habitants évaluent (indirectement) l'engagement du directeur du parc dans le territoire par rapport à la distance non pas géographique, mais personnelle, qu'il établit entre lui et les habitants. Pour le cas guyanais, plusieurs entretiens nous ont fait part de ce ressenti : « […] *on ne comprend pas pourquoi le directeur du parc reste à Cayenne quand c'est ici à Maripasoula que se localise le parc, c'est ici où se passent les choses* […] *comment veut-il gérer un territoire qu'il ne connaît pas, qu'il ne comprend pas ?*[308] ». Un habitant wayana nous dit également, « […] *le directeur du parc on ne le voit pas souvent par ici, seulement pour des réunions politiques mais cela ne dure pas longtemps* […] *comment peut-on faire confiance à une personne qui ne vient jamais* ? [309]». Pour la Colombie c'est la même chose « […] *la directrice du parc ne vient pas nous voir souvent, on a des relations éloignées avec elle, c'est seulement dans les réunions qu'elle vient nous parler, mais sinon elle ne passe pas du temps ici* […] [310]». Pour le cas

[308] Entretien avec un habitant aluku de Maripasoula (Maripasoula, 2012)
[309] Entretien avec un habitant wayana (AntecumePata, 2012)
[310] Entretien avec un habitant Ticuna (San Martin de Amacayacu , 2013)

québécois le contexte local est différent, les populations de l'aire de coordination – dont la Première nation innu d'Essipit – privilégient un développement économique et territorial qui leur donne une certaine autonomie envers le parc marin. La question de la distance n'a pas été mentionnée. On constate donc que pour les populations locales du contexte amazonien la relation directe avec les directives du parc est un aspect important pour favoriser la confiance et l'acceptation locale, il s'agira ainsi d'une démonstration institutionnelle du respect que le directeur porte envers les habitants.

Tenant compte de la double dimension de la gouvernabilité, intéressons-nous rapidement au mode de fonctionnement des deux types de gouvernances : « renfermée » et « intégrative ». La gouvernance institutionnelle, répond principalement aux cadres classiques de gestion des parcs nationaux non anthropisés, à savoir une gestion concentrique et renfermée. En effet, en comparaison avec le PMSSL au Québec et le PAG en Guyane, où la gouvernance et la gestion des territoires protégés sont en transition vers des logiques d'intégration des acteurs du milieu, celle du PNNA reste encore fort localisée. Dans les premiers cas, on parle d'une intégration importante d'acteurs et d'institutions divers imposant un fonctionnement multiple et multiforme à partir des réseaux pluriels à l'intérieur et à l'extérieur du territoire protégé. La gestion et la gouvernance se font donc sur deux plans (horizontal et vertical) en direction de l'intérieur du territoire protégé (dimensions biologique et socioculturelle) mais aussi vers l'extérieur de celui-ci auprès d'autres partenaires (dimensions biologique, économique, politique, socioculturelle, etc.).

Dans le second cas, on parle de gestion et de gouvernance renfermées car elles visent principalement la zone intérieure du parc, à savoir quelques secteurs du territoire protégé. Ainsi, actuellement, le PNNA compte trois lieux administratifs : tout d'abord, un bureau central délocalisé à Leticia au sein des installations de la Direction Territoriale Amazonie (DTA) - puis, les installations du parc proprement dit (Photos 31) : centre d'accueil, logement de fonctionnaires et des chercheurs au sud-est du parc face au fleuve Amazone - et enfin, une antenne de surveillance située au sud-ouest du parc, entre les communautés des Palmeras et de San Martin d'Amacayau (Carte 35).

Malgré la gestion particulière menée dans les zones superposées, le PNNA ne bénéficie pas encore aujourd'hui d'un réseau de partenaires (institutionnels, privés, économiques, culturels) structuré et formel à l'extérieur du parc ; d'où cette « fermeture ». Diverses actions ont été néanmoins possibles grâce à la collaboration ou à l'attribution de subventions ponctuelles de certains organismes (nationaux et internationaux) ; toutefois, on n'observe pas

une continuité à long terme dans ces collaborations. On constate également que dans le PNNA il n'existe pas actuellement de structures de gouvernance ou de gestion participative similaires au comité d'harmonisation et au comité de coordination du PMSSL, ou encore au conseil d'administration du PAG. Ce sont plutôt des réunions formelles et informelles dans les villages qui initient les dynamiques participatives et de coordination entre le parc et ses habitants. Or, d'après quelques témoignages, entre 2004 et 2006, un comité d'administration entre le directeur du parc et les *curacas* (autorités amérindiennes) des *resguardos* semble s'être tenu régulièrement ; désormais, il n'existe plus[311]. D'après nos observations, nos entretiens et nos connaissances sur le contexte de gestion environnementale en Colombie, le manque de dispositifs structurels de gouvernance sur la plupart des parcs nationaux du pays répond principalement à un manque d'action et d'accompagnement étatique dans la politique de conservation. De ce fait, en comparaison avec le parc amazonien de la Guyane, la mise en place de réseaux pluriels de gestion territoriale s'avère donc impossible. Il s'en rajoute aussi la dimension économique, dont le manque d'une gestion partenariale ne permet pas, pour le moment, le financement de dispositifs de gestion sur tous les territoires culturels du PNNA.

Photos 31. ***Installations du parc national naturel Amacayacu***
(Clichés de Sierra J. M., 2013)

Administration PNNA

Antenne de surveillance du PNNA
Secteur sud-ouest
Prêt de communautés de SMA et de Palmeras

À gauche, les installations du centre administratif du PNNA. Elles se trouvent à la « frontière » entre la zone superposée du parc national et le *resguardo* de Mocagua proprement dit, sur le rivière Matamata.
À droite, l'antenne de surveillance localisée au sud-ouest du territoire protégé, entre la communauté de Palmeras et celle de San Martin d'Amacayacu. Deux gestionnaires sont responsables de la surveillance sur ce secteur.

[311] Pour avoir des informations complémentaires à ce sujet, nous avons contacté par mail le directeur du parc qui a mis en place ce comité à l'époque ainsi que l'actuelle directrice du PNNA. Malheureusement, nous n'avons jamais eu de réponse de leur côté. Ce sujet reste donc à éclaircir.

Carte 35. ***Réseau de gouvernabilité du PNNA***

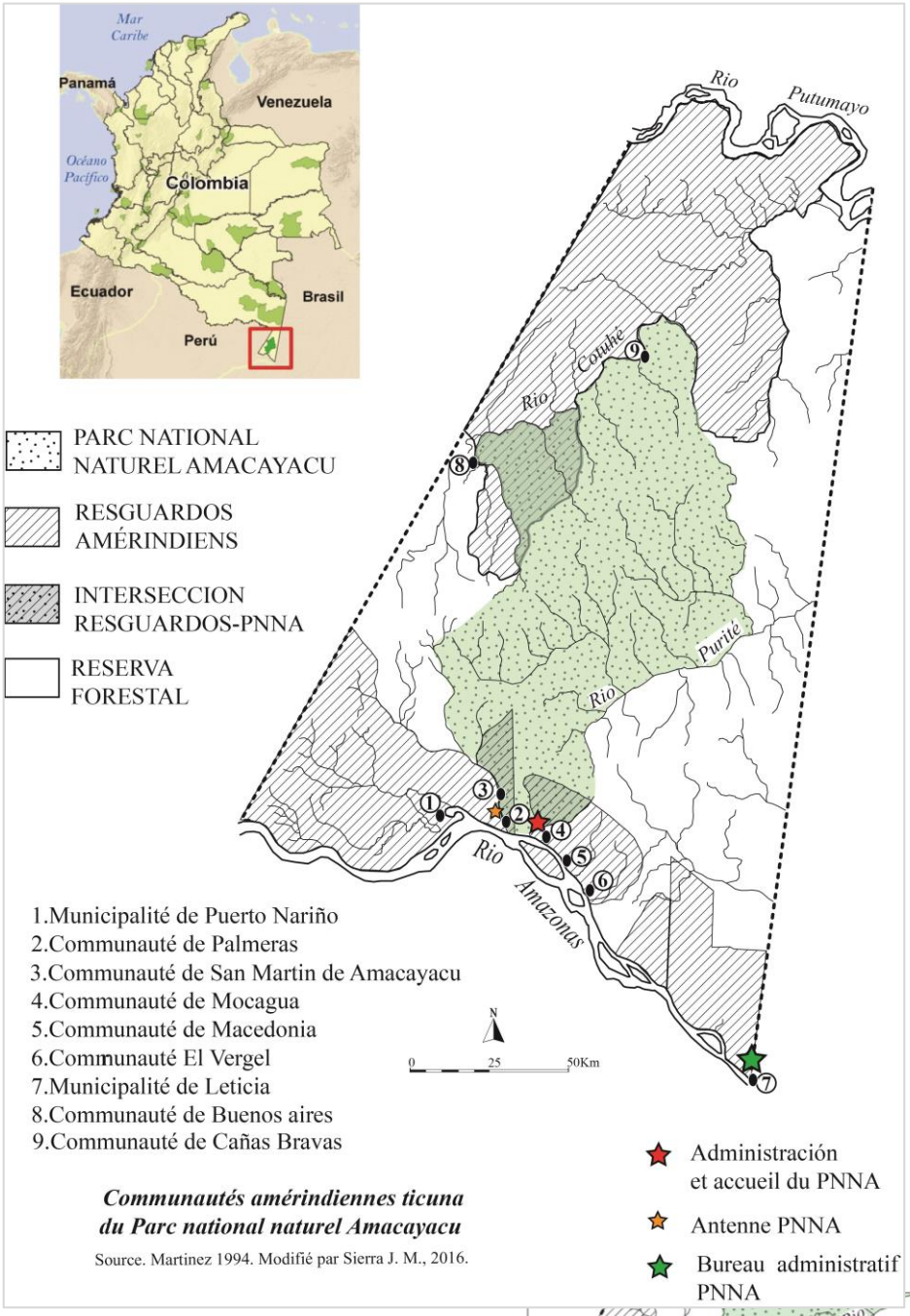

Sur la carte on peut constater la dimension réduite du réseau de gouvernance du PNNA et de sa localisation au sud du territoire protégé. Plus d'un tiers de la zone cœur se trouve donc sans surveillance. Les communautés du nord sont totalement déconnectées du réseau d'administration.

1.3.3. Gouvernance et visibilité institutionnelle

De même que pour les autres cas d'étude, des problèmes de coordination et de visibilité sont aussi présents. D'une part, le manque de coordination des compétences interinstitutionnelles handicape la construction des partenariats entre le PNNA et les zones extérieures au territoire. Parmi les institutions conflictuelles ayant une influence directe sur le territoire protégé, on peut mentionner les suivantes : d'une part, les associations amérindiennes de l'Amazonie (ATICOYA - ACITAM – *Resguardo* Majeur), qui voient le PNNA comme un handicap pour leur développement économique. D'autre part, la mairie de Leticia et de Puerto Nariño (entre autres), qui n'assument pas totalement leurs compétences dans les communautés amérindiennes[312]. Enfin, il existe aussi l'institution *Corpoamazonia*[313], autorité environnementale chargée d'orienter la planification de l'usage des territoires et des ressources naturelles dans le sud de l'Amazonie. Parmi ses missions, cette institution est chargée de donner des permis d'exploitation de ressources naturelles (bois) et d'assurer la protection de la faune amazonienne. Ces compétences sont conflictuelles dans les zones superposées du PNNA où les produits tirés de l'exploitation du bois et la chasse sont interdits à la vente. Certains habitants trouvent néanmoins dans ces activités un important moyen de subsistance : « […] *nombreux sont les conflits entre la municipalité et le resguardo, et entre les exploitants de bois et la population locale, à cause des permis d'exploitation du bois octroyés par Corpoamazonia dans les aires d'amortissement* [superposition] *du resguardo et du parc national naturel Amacayacu* […] *le concept de développement durable finit toujours pour équilibrer la balance en faveur des politiques qui privilégient l'accroissement économique face à la conservation de l'environnement* » (Vieco 2010, p. 146).

Or, il s'avère que des membres du *resguardo TICOYA* (composé par plusieurs communautés) viennent exploiter de façon illégitime les ressources (bois) des communautés de Palmeras et de San Martin de Amacayacu au sein des zones superposées qui leur correspondent. Ceci, car en tant que *resguardo* amérindien, certains individus pensent pouvoir profiter de territoires culturels des autres communautés, mais ce n'est pas du tout le cas, encore moins sur le territoire protégé du parc national. Cette situation crée des conflits intra et inter communautaires, mais aussi entre ces deux villages et le PNNA. En effet, San Martin de Amacayacu et Palmeras attendraient un soutien plus important du parc pour défendre leur

[312] Dans les zones éloignées du pays, on relève un manque institutionnel important à tous les niveaux (santé, éducation, sécurité, etc.). Les communautés amérindiennes localisées loin des municipalités vivent cet abandon institutionnel.
[313] http://www.corpoamazonia.gov.co/

territoire auprès du *resguardo TICOYA*, or, il s'agit là d'un problème de gouvernance amérindienne interne où les gestionnaires préfèrent ne pas intervenir directement pour éviter des conflits avec les autorités amérindiennes.

D'autre part, le manque de visibilité institutionnelle au niveau local, régional et national ne favorise guère l'appropriation des divers acteurs sociaux. Le parc national naturel Amacayacu est considéré par un grand nombre d'habitants du Trapèze amazonien comme « *une île étatique* »[314]. Cette invisibilité répond à la logique de protection radicale des parcs nationaux classiques, ces derniers faisant figure d' « îles vertes » ou des « paysages sous cloche ». Sur ce point, un garde-parc (GP) affirme « [que] *le travail du parc doit se faire vers l'extérieur, avec les institutions de la région, et non seulement vers l'intérieur avec les resguardos* […] *il faut trouver des alliés dans la conservation* […] » (GP-PNNA, 2013). À l'intérieur du PNNA, il semblerait qu'un problème de visibilité se pose de même. Plusieurs habitants des communautés de Mocagua et de San Martin de Amacayacu nous ont fait part de cet avis, exposé ici par un autre garde-parc : « […] *les chefs ne sont pas très présents dans le parc*[315] *ni sur les resguardo ; il y a un manque de visibilité de l'institution sur les territoires* […] » (GP-PNNA, 2013). Cela montre une contradiction avec les processus participatifs mis en place et décrits auparavant. Or, il faut savoir que ce parc traverse actuellement une période de transition vers une nouvelle co-construction territoriale[316]. Celle-ci a provoqué des changements temporaires de gouvernance qui ont motivé ce type de remarques. En même temps, ces représentations nous permettent de constater un malaise local face à la fermeture actuelle du territoire protégé et donc, au besoin de réfléchir à de nouvelles alternatives de gestion « vers l'extérieur » afin de favoriser d'autres stratégies d'action « vers l'intérieur ». Dans le chapitre 6, nous montrerons néanmoins un exemple d'intégration et de visibilité, mené entre le PNNA, les *resguardo*s et l'entreprise privée. Nous en analyserons le processus de mise en place et les conséquences actuelles sur les territoires et le parc.

[314] Entretien avec un *leader* Ticuna, Leticia, 2013.
[315] Pour la PAG, c'est la même chose : le directeur du parc reste d'habitude sur le siège administratif à Cayenne (pour favoriser la gestion interinstitutionnelle). Ce sont les directeurs de directions territoriales qui sont présents sur les communes.
[316] Nous développerons ce point dans le chapitre 6.

1.3.4. La gouvernance des resguardos amérindiens : comment se prendre en main ?

La gouvernance amérindienne s'organise en deux niveaux, à savoir un premier niveau à l'échelle du village et un autre niveau à l'échelle du *resguardo* ou des organisations amérindiennes. Le *cabido*[317] est l'entité publique spéciale qui représente légalement chaque communauté amérindienne. Un *resguardo* peut être donc composé de divers *cabildos*. Il doit exercer l'autorité coutumière et rédiger un règlement interne à chaque communauté pour pouvoir bénéficier des ressources de l'État, appelées « *recursos de participation* »[318]. Ce règlement est appelé « *plan de vida* », qu'on pourrait traduire ici comme « projet ou charte de vie ».

Le « *plan de vida* » correspondrait à une charte interne à chaque communauté amérindienne. Quand un *resguardo* est composé par plusieurs communautés, la charte du *resguardo* doit tenir compte de tous les « projets de vie » qui composent cette unité amérindienne. À l'échelle amérindienne, cette harmonisation ou coordination s'avère un enjeu de gouvernance majeur. Il est destiné à construire un projet de territoire avec une vision propre du développement, un développement pensé et structuré par les Amérindiens, pour les Amérindiens (Vieco 2010). Actuellement, seules les Associations amérindiennes (ATICOYA et ACITAM) ont formalisé leurs chartes de vie. Pour eux, le *plan de vida* « [est] *ce que nous pensons faire dans le territoire, c'est notre projet politique en tant qu'amérindiens. Il part de la reconnaissance de la situation actuelle et se projette vers le futur comme une proposition intégrale qui assure la vie, la continuité et la survie de « nous » comme des Peuples Amérindiens* » [319]. Les communautés de Mocagua et de San Martin de Amacayacu sont présentement en train de finaliser la rédaction de la leur. Ces documents doivent être en articulation avec les plans de développement national, départemental et communal, mais aussi avec les chartes des Associations amérindiennes et avec le « Plan de management » du PNNA.

Le chef ou autorité du *cabildo* est le *Curaca*. Son mandat dure un an. Il peut être renouvelé, mais en général, un changement se réalise chaque année. En ce qui concerne le fonctionnement interne des *cabildos*, plusieurs points ont été soulignés par les fonctionnaires

[317] Le Cabildo est une « entité publique spéciale, ses intégrants sont membres d'une communauté amérindienne, élus et reconnus par celle-ci, avec une organisation sociopolitique traditionnelle, dont la fonction est de représenter légalement la communauté, d'exercer l'autorité et de réaliser les activités que les lois lui attribuent, ses usages, ses coutumes et la règlementation interne à chaque communauté ». https://www.mininterior.gov.co/content/cabildo-indigena

[318] Ressources de participation (loi 715, 2001)

[319] (Asociación de autoridades indígenas – ATICOYA 2007), traduit par l'auteur, 2015.

du PNNA mais aussi par les membres et les *leaders* des communautés visitées. Tout d'abord, a été relevé par tous le manque de formation politique des autorités. En conséquence, les *curacas* ne connaissent pas leurs obligations et leurs responsabilités politiques en tant qu'autorités culturelles, mais aussi, environnementales : « […] *les communautés nomment n'importe qui comme curaca ; ce sont des gens qui ne connaissent pas leur propre culture et souvent ils ne savent même pas ce qu'ils doivent faire* […] *sur le trapèze amazonien, les Resguardos sont destinés à disparaître* […][320]». Cette situation favorise d'une part la manipulation des *curacas* contre le PNNA par certaines institutions amérindiennes ou par des personnes ayant des intérêts économiques sur les territoires des *resguardo*s. D'autre part, il s'ajoute à ce manque de compétences le changement permanent d'autorités. Ce dernier point limite l'évolution des processus de coordination des projets locaux entre les deux autorités environnementales. On relève aussi les problèmes de pouvoir et de corruption : « […] *les curacas cherchent à garder leur pouvoir dans la communauté et à profiter de l'argent qu'ils reçoivent pendant leur mandat* […][321]» ; situation qui divise les familles à l'intérieur du *resguardo*. Ce cadre interne nous laisse percevoir l'instabilité, l'incertitude et la vulnérabilité qui touchent ces populations.

Pour finir, il faut mentionner un acteur central dans la coordination-médiation environnementale entre le PNNA et certaines communautés. Il s'agit de la fondation *Maikuchiga*[322], qui signifie « histoire des singes » en langue *Ticuna*. Elle est née en 2003 suite à un accord communautaire passé entre divers villages situés au sud-est du parc national (Mocagua, Macedonia, el Vergel, Zaragoza) autour de la chasse des espèces menacées. Parmi ces espèces se trouve le « *churuco* » (*Lagothrix lagotricha*), singe sur-chassé pour la consommation (traditionnelle) et la vente (illégale). Il s'en suivit la création de « la maison de singes[323] », lieu où sont recueillis les individus victimes du trafic illégal de faune sylvestre (Photos 32). En 2005, un accord a été passé entre le PNN Amacayacu, *Corpoamazonia* et la fondation *Maikuchiga* pour travailler ensemble dans la protection des espèces confisquées, principalement des singes et des oiseaux. La « maison des singes » est aujourd'hui un lieu de sensibilisation et de découverte pour les habitants et les touristes. Elle est cogérée entre la primatologue Sara Bennet et les chercheurs locaux de la communauté de Mocagua. La fondation joue également la fonction indirecte de « charnière » entre les gestionnaires du PNNA, les habitants de Mocagua et autres *resguardo*s pour certaines thématiques liées à la conservation.

[320] Gestionnaire du PNNA, 2013.
[321] Habitant de la communauté de San Martín de Amacayacu, 2013.
[322] Fondation *Maikuchiga* : http://maikuchiga.blogspot.fr
[323] Pour voir des photos de singes de « la maison des singes » consulter la page d'Angelica Martinez : https://www.flickr.com/photos/angelicamartinez/

Elle est souvent invitée participer dans les réunions organisées par les gestionnaires afin de mettre en valeur les travaux de conservation et le rôle direct qui jouent les habitants dans ce processus. La fondation assure ainsi un rôle important en tant que partenaire central dans la conservation du territoire protégé.

Photos 32*. **Primates réhabilités par la Fondation Maikuchiga à la maison des singes resguardo de Mocagua***

Singe volant
Primate Pithecia monachus
Cliché. Garde-Parc bénévole du PNNA, 2013

Singe lion ou Ouistiti
Primate Cebuella pygmea
Cliché. Sierra J. M., 2010

Singe Churuco
Primate Lagothrix lagotricha
Cliché. Sierra, J. M., 2013

Singe hurleur
Primate Alouatta seniculus
Cliché. Garde-Parc bénévole du PNNA, 2013

Sur les photos on observe quatre espèces de singes de la forêt amazonienne qui ont été rescapés du trafic illégal de faune. Pour la fondation *Maikuchiga* la protection de ces espèces est cruciale pour assurer la sauvegarde de la forêt. En effet, les primates jouent un rôle fondamental dans la dissémination de graines d'espèces forestières, telles les abeilles avec le pollen.

Finalement, la gouvernabilité territoriale du PNNA dépend donc de la coordination à deux niveaux : la gouvernance interne de l'institution parc national au sein de l'UAESPNN et la coordination des gouvernances multiples propres à chaque communauté Ticuna au sein de leurs *cabildos* et de leurs *resguardos*. (Schéma 13). La première a la difficulté de l'homogénéisation et de la centralisation de politiques de conservation. La seconde a l'enjeu majeur de l'ouverture de la gouvernance territoriale et du partenariat auprès des autorités amérindiennes de la région, notamment dans les municipalités de *Léticia* et de *Puerto Nariño*.

Schéma 13. ***Gouvernabilité du PNNA auprès des resguardos amérindiens*** (Fait par Sierra J. M., 2016)

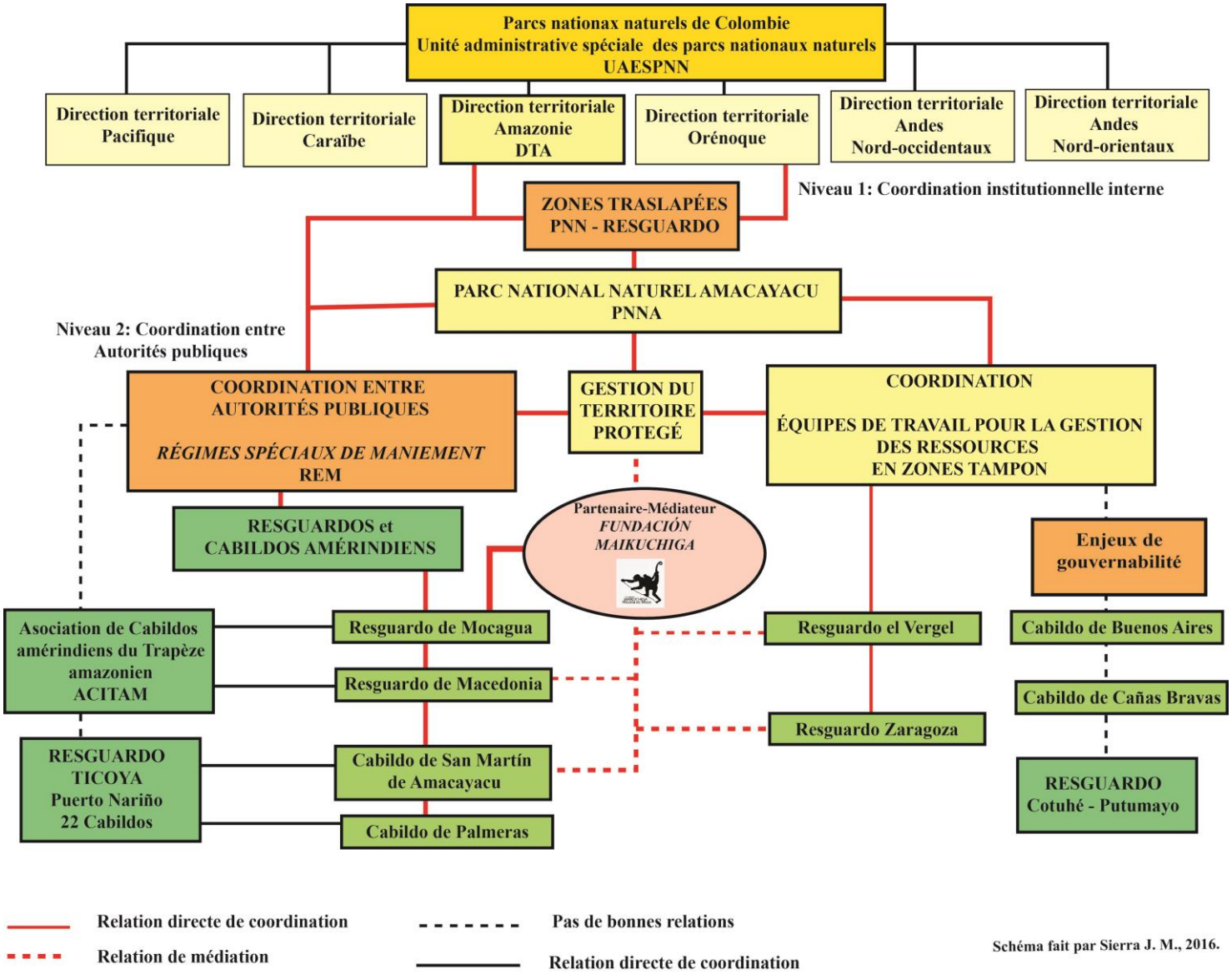

Tenant compte de tous ces aspects, on peut constater une différence majeure avec les autres cas d'étude. Il s'agit d'une gouvernance institutionnelle qui se déroule dans un contexte d'incertitude politique locale importante. La gouvernabilité est guidée ici plutôt par un pilotage *a posteriori*, qui s'ajuste aux évolutions politiques internes des *resguardo*s. On peut donc parler de *pilotage par les conséquences*, où l'incertitude et l'improvisation ont un rôle important dans la co-construction territoriale. Comme nous l'avons mentionné au début du chapitre, ce type de pilotage est plus centré sur l'action en contexte de surprise et d'ignorance que sur le contrôle de l'action elle-même.

Après avoir analysé les composantes et le fonctionnement de chaque macrostructure de gouvernance, passons maintenant à leur comparaison.

2. Trois manières de gérer la question anthropique dans les parcs nationaux : comparaison

Tenant compte des caractéristiques particulières de chaque macro-système de gouvernance décrit auparavant, on observe une transition vers divers types de structure et de fonctionnement. Ces changements ne peuvent être constatés que dans le long terme, d'où le besoin d'un suivi des évolutions de gouvernance sur ces terrains. Nous décrirons néanmoins ces différences en fonction de logiques d'action territoriale observées pendant les séjours de recherche. Ces logiques ont été identifiées à partir des relations privilégiées par l'institution de conservation envers le milieu externe au territoire protégé, à savoir, les acteurs politiques et institutionnels, mais aussi, l'entreprise privée et les ONG. De ce fait, on peut mentionner une première logique d'intégration, une seconde logique de semi-intégration, et une troisième logique qu'on appellera ici de semi-fermeture.

La première logique d'action fait allusion à l'intégration d'un grand nombre d'acteurs économiques, politiques, scientifiques et institutionnels aux dispositifs de gouvernance du territoire protégé. De ce fait, on parle ici aussi de l'intégration du parc national aux contextes régionaux et nationaux en tant que composante dynamique et noyau d'un réseau d'interactions entre tous ces acteurs territoriaux. La seconde logique d'action répond quant à elle à la semi-intégration, ou intégration modérée, d'un nombre réduit d'acteurs clés du milieu aux dispositifs de gouvernance. L'intégration du territoire protégé se fait principalement à l'échelle des réseaux locaux et régionaux. Puis, la troisième logique d'action ou de semi-fermeture, fait référence à la non-intégration (ou intégration minimale) d'acteurs du milieu aux dispositifs de gouvernance territoriale. Il s'agit principalement des parcs nationaux qui privilégient la gestion classique *in situ* de la nature focalisée spécialement sur le périmètre de protection. Ce type de logique

d'action ne favorise pas en conséquence l'intégration du territoire protégé aux contextes locaux ni régionaux. On est ici face au cas classique des « îles vertes » de protection de la nature.

Dans cet ordre d'idées, le parc amazonien de la Guyane (PAG) répondrait à une logique d'action d'intégration. Celle-ci se caractérise tout d'abord par une gestion focalisée sur la zone cœur, mais plus particulièrement sur la zone de libre adhésion. Sur cette dernière, les compétences institutionnelles sont multiples et se canalisent sur la dimension économique des territoires. Puis, l'intégration passe aussi par des dispositifs de gouvernance et de gestion participative qui intègrent une multitude d'acteurs dans les processus participatifs (non seulement en nombre, mais aussi en diversité des domaines socioprofessionnels et d'intérêts). Cette multiplicité est gérée ensuite par des réseaux de partenariat multiples et pluriels au niveau vertical et horizontal, tant dans le cœur (avec les habitants et les institutions compétentes) que dans la zone de libre adhésion ou à l'extérieur du territoire protégé. Les composantes de cette structure réticulée permettent ainsi de donner une plus grande visibilité (régionale et nationale) et des champs d'action pluriels (conservation, politique, économique) au PAG.

Ensuite, le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) répondrait lui à une logique d'action de semi-intégration territoriale. Elle se caractérise par une gouvernance focalisée sur le territoire marin protégé (eau), mais avec une ouverture de gestion partenariale importante auprès de quelques acteurs économiques et scientifiques de l'aire de coordination. En effet, le travail d'intégration et d'appropriation auprès des habitants (Québécois et Amérindiens) est en phase de construction. La semi-intégration répond aussi à des dispositifs de gouvernance et de gestion participative plus réduits et limités. À la différence de la France, le Québec privilégie la coordination au travers de groupes restreints dans chaque échelle décisionnelle. Ils favorisent d'une part une représentativité plus équitable d'acteurs institutionnels et d'habitants du territoire, dont les populations amérindiennes ; et d'autre part, le partenariat politique, économique et scientifique à tous les niveaux territoriaux (local, municipal, régional, national) grâce à des réseaux multiples. Ces derniers répondent aux besoins d'un territoire marin ouvert, où la conservation marine dépend de plusieurs acteurs et institutions. Même si ces relations sont encore à développer, ce système se trouve en transition vers une logique d'action plus ouverte d'intégration.

Finalement, le parc national naturel Amacayacu (PNNA) répond à une logique d'action de semi-fermeture. Elle se caractérise par une concentration des actions sur le périmètre protégé où se trouvent aussi les populations amérindiennes. La coordination territoriale est en grande partie limitée aux interactions entre la directrice du parc et les chefs de *resguardos*. Le manque des moyens financiers réduit ces actions de coordination sur la partie sud du territoire. Quelques activités se réalisent en zones superposées et en zones tampon, mais elles sont généralement coordonnées aussi par les autorités des *resguardos* amérindiens à l'aide d'associations et d'ONG. À la différence du Québec et de la Guyane, ces dispositifs ne sont pas formels, mais informels. Ils privilégient l'interaction directe avec l'ensemble des populations et les actions à court terme. Les relations de gestion ou d'interaction avec les acteurs du milieu à l'extérieur du territoire protégé s'avèrent minimales et conflictuelles. Pour ce cas d'étude, on a constaté un problème de visibilité et d'appropriation locale et régionale qui découle de cette logique d'action de semi-fermeture. Il s'avère donc important pour ce parc national de favoriser des actions plus intégratives auprès des acteurs du milieu. Ceci par exemple, avec la création de réseaux partenariaux avec des acteurs politiques (autorités amérindiennes de la région amazonienne, élus), institutionnelles et économiques.

Le PNNA ne compte pas actuellement un réseau des relations partenariales institutionnelles ou économiques formel. Il existe néanmoins une ouverture d'action avec certains partenaires dans le domaine de la conservation (recherche) et quelques expériences économiques avec l'entreprise privée (cf. chapitre 6). D'après nos observations et entretiens, les besoins actuels du territoire protégé et des populations montrent toutefois une transition « forcée » vers une logique d'action de semi-intégration. Cette transition s'avère indispensable pour minimiser de futurs conflits entre les gestionnaires et des habitants de plus en plus autonomes et revendicateurs. L'intégration peut être motivée d'une part par le parc national au niveau institutionnel, et d'autre part, par les divers *resguardos* amérindiens qui, eux, sont dans l'impératif de la recherche d'alternatives économiques durables et viables. En ce qui concerne les populations, l'ouverture risque d'être canalisée par des arrangements auprès des entreprises privées de tourisme (locales ou régionales), et de nouvelles alliances politiques avec des associations ou des ONG.

Dans une démarche comparative, le tableau 6 récapitule ces trois logiques d'action territoriale dans la gouvernance en lien avec nos trois cas d'étude. On y met aussi en évidence les diverses stratégies institutionnelles mise en œuvre, ainsi que les acteurs et les enjeux actuels des macrostructures analysées.

Tableau 6. ***Structure et composantes des macrostructures PNNa***
(Fait par Sierra J. M., 2016)

Logique d'action du système	Dispositifs de gouvernance	Dispositifs de Gestion participative	Acteurs	Enjeux actuels dans le fonctionnement du système
Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent PMSSL *Logique d'action de semi-intégration*	**Comité d'Harmonisation** Canada-Québéc (dispositif formel)	Comité de coordination Comités – conseils Partenariats –conventions (++)	Gouvernement fédéral et institutions Gouvernement provincial et institutions Population québécoise des MRC Première nation innu d'Essipit Entreprise privée Milieu scientifique ONG Usagers du fleuve -touristes	Superposition institutionnelle des compétences territoriales sur le PMSSL Coordination de pouvoirs étatique et provincial Territoire protégé ouvert (marin) Intégration des habitants de l'aire de coordination
Parc amazonien de la Guyane PAG *Logique d'action d'intégration*	**Conseil d'administration** État, région, autorités coutumières, acteurs scientifiques, économiques et institutionnels (dispositif formel)	Comité scientifique Comité de vie locale Conseil d'habitants Partenariats –conventions (+++)	Gouvernement français et institutions Conseil Général/Conseil Régional Population noir marron Population wayana Population wayãmpi Population créole Population métropolitaine Milieu scientifique Entreprise privée Gendarmerie ONG Touristes	Superposition institutionnelle des compétences territoriales Coordination de pouvoirs étatiques, régionaux et locaux Territoire protégé en processus d'intégration régionale Contrôle de la zone cœur (orpaillage illégal) Reconnaissance de la gouvernance coutumière
Parc national naturel Amacayacu PNNA *Logique de semi fermeture*	**Coordination entre autorités publiques** Parc national – *Resguardo*s amérindiens (dispositif informel)	Réunions formelles et informelles Groupes de travail Régimes spéciaux de maniement (REM) Conventions –partenariats (+)	Gouvernement Colombien Autorités des *resguardos* Populations amérindiennes Fondation *Maikuchiga** Corpoamazonia* Intervient seulement dans certains domaines.	Manque de coordination et de présence interinstitutionnelle Coordination de pouvoirs entre autorités amérindiennes et le parc Manque de coordination entre autorités amérindiennes Manque de visibilité institutionnelle

2.1. Flux relationnels et représentations entre les composantes du système parc national

En ce qui concerne le fonctionnement du système (flux et représentations), deux dimensions ont été retenues dans chaque terrain d'étude : une première concernant les relations entre les PN et les habitants, et une seconde entre les PN et les acteurs externes. Dans une approche dialogique, une troisième dimension a aussi été identifiée, celle des contre-flux relationnels, dont les représentations et les intérêts portés par les habitants envers le parc national. Ces rapports sont hétérogènes et en transition permanente, et peuvent dépendre de diverses dimensions culturelles, économiques et politiques. Ces trois postures relationnelles guident également les dynamiques d'action ou de non-action sur les territoires habités.

Pour le parc amazonien de la Guyane, le secteur d'étude sur le fleuve Maroni nous a permis d'observer certains rapports entre le PAG et les populations aluku (Noirs marron) et wayana (Amérindiens). Politiquement parlant, ces deux populations sont sur le même pied d'égalités, car rassemblant toutes deux des citoyens français[324]. Or, à l'échelle locale, une différence politique existe bien entre ces deux populations. Il s'agit de l'appartenance communale : les Aluku, localisés sur la commune de Papaïchton et de Maripasoula profitent d'une plus grande autonomie politique que les Wayana, qui eux sont sous la gestion territoriale de cette dernière commune. En effet, la non-reconnaissance politique des peuples amérindiens par l'État français ne leur permet pas d'avoir une commune ni une gouvernance politique propre, différence majeure avec les terrains québécois et colombien. De même, les Aluku présentent aussi un développement économique plus important que les Wayana. Ceci s'explique par leur histoire culturelle marchande sur le fleuve et l'héritage de l'exploitation aurifère de jadis, mais aussi, par la localisation de leurs territoires de vie en dehors de la « zone d'accès réglementé-ZAR », zone qui empêchait (avant la création du PAG) tout développement économique « en pays amérindien ». En revanche, et peut être aussi en contradiction avec la politique française, cette zone (aujourd'hui PAG) reconnaît en soi les différences culturelles des peuples amérindiens.

[324] Rappelons que la France « […] *assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* » (Art 1, 1789).

Tenant compte de ces différences, on a constaté deux types de rapports entre le PAG et ces populations sur le terrain[325]. Avec les Aluku, les rapports s'avéraient alors plus tendus qu'avec les Wayana. La population de Papaïchton (capitale du pays aluku) montra à l'époque beaucoup d'hostilité et de méfiance envers certains responsables métropolitains : « […] *ces gens-là croient tout savoir, ils viennent nous dire quoi faire et comment faire parce qu'ils viennent de métropole, mais ils ne savent pas comment ça se passe ici* […] [326]». De même, nous avons observé un manque d'interaction et d'intégration entre ces responsables et la population pendant les rares visites effectuées au sein de la communauté, ces dernières se limitant aux seules réunions avec le personnel des antennes : « […] *les chefs viennent seulement pour parler avec les chefs d'ici et le personnel du parc qui travaille là, avec nous ils sont indifférents* […] *ils viennent quand ils ont besoin de quelque chose et ils repartent ensuite* […] *il y a seulement quelques gestionnaires qui viennent parler avec nous et qui s'intéressent à nous, mais eux, ce ne sont pas des chefs* […] [327]». Ce distancement répondait-il aux enjeux de pouvoir politique et économique alors présents sur la commune de Papaïchton avant la signature de la charte ? Avec la population aluku les responsables de la DTM entretenait donc une relation *éloignée* mais de *négociation*. Quant aux habitants, les rapports observés étaient plutôt encadrés dans un sentiment d'*hostilité* et de *méfiance.*

Avec la population wayana, les rapports semblaient répondre à une logique plutôt *pédagogique* et *paternaliste*. Sur le « pays amérindien », nous avons observé quelques interactions entre l'équipe de la DTM (animation de recyclage) et l'équipe chargée des enquêtes de chasse (cf. chapitre 6) venant du siège de Cayenne. Les relations observées laissaient entrevoir une approche plus « accueillante » et un intérêt d'intégration du personnel en charge. À Maripasoula, habitée principalement par des Aluku, où réside une petite communauté wayana, nous avons aussi noté un intérêt majeur de rapprochement de la part des gestionnaires métropolitains. Ces attitudes répondaient-elles à une stratégie d'apaisement du contexte conflictuel de création du parc national et des promesses faites jadis aux Amérindiens quant à la lutte contre l'orpaillage illégal ? Où s'agissait-il d'un reflet des représentations véhiculées par les discours internationaux autour de ces populations ? Un résident permanent affirme à ce

[325] Évoquons une fois de plus le fait que ces constats sont exclusivement abordés dans le contexte de nos observations réalisées pendant notre période de terrain (soit, avant la signature de la charte). La dimension relationnelle tient compte des rapports humains entre l'équipe de travail de la Direction Territoriale du Maroni à ce moment-là, équipe dont certains gestionnaires ont changé depuis. C'est la raison pour laquelle ces informations ne décrivent en aucun cas l'évolution des rapports actuels. Ces derniers sont également en évolution permanente.
[326] Entretien avec un *leader* aluku (Papaïchton, 2012)
[327] Entretien avec un commerçant aluku (Papaïchton, 2012)

sujet : le PAG (l'État français) « […] *voit les Amérindiens comme des enfants, ils pensent qu'ils ne sont pas capables de se prendre en main* […] *il y a une vraie contradiction entre l'envie de conservation de leur culture et les projets de développement économique et touristique qu'ils veulent leur faire accepter* […] »[328]. Sur ce point, les rapports wayana envers l'institution sont apparemment plus *coopératifs*, mais il y a aussi beaucoup de *méfiance* et de *réserve* de la part d'un grand nombre d'habitants. Ceci, notamment par rapport aux promesses réalisées à ces populations pendant les diverses périodes de la « mission de création du PAG ». Promesses qui d'après eux, ne sont pas tenues par la France : « […] *le Président de la république ne s'intéresse pas à nous Amérindiens, on est toujours les oubliés de la République* […] *ils nous promettent des choses et on attend encore de voir les efforts que fait la France pour nous protéger face à l'orpaillage illégal, pour le moment on continue à voir comment les Brésiliens contaminent le fleuve* […] »[329]. Ces flux relationnels sont un exemple parlant des contrastes et des défis de gouvernance qui caractérisent le secteur du Maroni. Une population aluku revendicatrice et hostile et une population wayana méfiante et incertaine[330].

Dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent la situation est différente. Au Canada, les Premières Nations sont reconnues au niveau politique et culturel, situation qui leur octroie une place particulière (et évolutive) au sein de la politique canadienne et québécoise. À l'échelle du Québec, on relève onze Premières Nations dont certaines se trouvent en posture de revendication politique, culturelle et territoriale. C'est le cas des Innu ou Montagnais du Saint-Laurent, dont la population innu d'Essipit. Pour cette dernière, leur autonomie et leur essor économique favorisent leur reconnaissance à l'échelle locale et régionale. De ce fait, la relation qui existe entre l'institution de protection et cette communauté est plutôt centrée sur l'aspect économique et l'évolution du contexte politique, que sur la dimension culturelle. Il existe donc une relation de *partenariat* économique qui intègre différemment les Innu d'Essipit dans la gestion du territoire marin protégé, notamment par les activités des croisières aux baleines. Pour les Municipalités Régionales de Compte (MRC) de la zone de coordination, le rapport est similaire : il est structuré en fonction de la collaboration et du partenariat économique dans divers projets touristiques, de recherche et de mise en valeur. Or, ce sont seulement quelques partenaires qui bénéficient de ce rapport. L'intégration des habitants de ces MRC n'est pas

[328] Entretien avec un habitant métropolitain résidant à Maripasoula depuis 10 ans et qui a participé au processus de mise en place du PAG depuis 1995 (2012).
[329] Entretien avec un instituteur wayana (Taluen, 2012)
[330] Les populations amérindiennes rencontrées depuis 1996 sur les divers terrains parcourus se ressemblent sur un point : leur discrétion, leur réserve, leur naïveté apparente et leur méfiance historique envers « l'homme blanc ».

actuellement une priorité pour le PMSSL, ce qui montre d'ailleurs la non-appropriation de l'aire de coordination par ce dernier.

Pour le parc national naturel Amacayacu, la relation avec les populations *Ticuna* est portée principalement par les dimensions politique et culturelle. En effet, la reconnaissance politique et culturelle des *resguardos* et des populations amérindiennes par la constitution place ces dernières dans une position « d'égalité » politique face à l'autorité environnementale. Or, les communautés au sein du PNNA sont hétérogènes et présentent divers problèmes économiques, d'acculturation et d'autonomie politique. Ces limitations obligent le parc national à assumer encore une posture de contrôle environnemental et d'accompagnement socioculturel importante. De ce fait, du point de vue politique, la relation entre l'institution et les populations est moyennement *égalitaire*. Mais du point de vue culturel et économique, on constate une tendance relationnelle vers l'assistanat. Nonobstant, le contraste entre les diverses communautés *Ticuna* modèle aussi des rapports particuliers avec le PNNA. Avec la communauté de Mocagua, où il existe un rapprochement géographique mais aussi des processus de développement économique en essor, les relations *partenariales* commencent à apparaître, relevant principalement du grand domaine de la conservation ; toutefois, on note actuellement une ouverture vers l'économie avec le développement du tourisme communautaire. En revanche, avec les communautés de San Martin de Amacayacu et de Palmeras, avec lesquelles il y a une superposition territoriale totale, ce sont plutôt des relations de *tension* et de *rivalité* qui perdurent. Enfin, avec les populations qui résident dans le nord du territoire protégé, les relations sont *conflictuelles,* voire inexistantes. Tenant compte du fait que ce parc national est le plus ancien de trois terrains d'étude, il faut savoir que ces rapports relationnels ont changé dans le temps et continuent d'évoluer aujourd'hui. La dimension économique s'avère donc un élément central et structurel pour modeler les relations futures, notamment dans le cadre de l'écotourisme communautaire.

Dans le tableau ci-dessous, nous nous proposons de synthétiser les flux relationnels décrits auparavant entre les institutions de protection et les populations locales (Tableau 7). Par où passent ces flux (partenariat, négociation, reconnaissance) et quelle est la nature de leurs rapports (éloignés, conflictuels, égalitaires, etc.) ? Ces analyses sont fondées sur les témoignages recueillis et les interactions observées. Pour ce faire, nous tiendrons compte des trois dimensions : politique, culturelle et économique. En effet, sur les territoires protégés habités ces trois dimensions guident particulièrement les flux relationnels.

On fait allusion ici au flux, en termes d'interactions de pouvoirs et d'échanges politiques, économiques ou culturels entre deux ou plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs. Il s'agira donc d'identifier quelles sont les stratégies développées entre eux pour mener à terme ces échanges, et de donner une qualification subjective aux rapports observés. Dans ce contexte-là, nous définirons ici le partenariat comme une relation de collaboration commune entre divers intervenants du milieu afin d'accomplir un but ou une mission déterminée, ceci en fonction de leurs compétences respectives et de leurs moyens d'action. Le partenariat politique répond à un besoin de gouvernance et de résolution de conflits. Le partenariat culturel résulte principalement d'un besoin de mise en valeur et de protection de patrimoines locaux. Le partenariat économique répond aux besoins de développement de projets de diverses sortes (aménagement du territoire, tourisme, financement de projets, gestion, etc.).

Afin de mieux montrer les contrastes entre les trois cas d'étude, nous utilisons le symbole « + » pour donner une valeur aux niveaux relationnels des stratégies identifiées.

Tableau 7. ***Flux relationnels des institutions de protection envers les populations locales***

Flux relationnels	**PMSSL** **Innu d'Essipit**	**PAG** ***Aluku***	**PAG** ***Wayana***	**PNNA** ***Ticuna* - SMA**	**PNNA** ***Ticuna*-Mocagua**
Politique	Partenariat Négociation++	Négociation++ Conflit+	Négociation++ Assistanat + Conflit+	Égalitarisme Partenariat Conflictuel ++	Égalitarisme Partenariat+ Conflictuel +
Culturel	Partenariat Reconnaissance	Assistanat+ Conflit++	Assistanat ++ Conflit++	Reconnaissance Accompagnement	Reconnaissance Accompagnement
Économique	Partenariat+++	Conflit++ Assistanat+	Conflit+ Assistanat+	Assistanat Conflit++	Partenariat Assistanat Conflit+

Pour le PMSSL, le partenariat apparaît comme une stratégie relationnelle à tous les niveaux. Pour le PAG, le contexte difficile de la signature de la charte marque des relations éloignées et conflictuelles avec les populations à cette époque. Pour le PNNA, le partenariat politique reste conflictuel, il dépend directement de la dimension économique. Quant à la culture, les gestionnaires accompagnent les populations dans leurs transitions actuelles, gardant un rôle de sensibilisation et de conservation patrimoniale. Il nous paraît intéressant de souligner ici l'importance de l'autonomie politique et économique des populations dans la lecture de ces flux relationnels. En effet, le cas d'Essipit mérite d'être accentué : nous constatons que l'autonomie et l'organisation interne de cette réserve favorise des relations plus « égalitaires » avec l'institution. L'autonomie politique des populations en Colombie, nous l'avons vu, reste instable, ce qui limite une meilleure entente entre les deux autorités publiques.

Dans une démarche dialogique, il s'agit également de rende compte des flux relationnels des populations locales envers les institutions de protection. De même que pour le tableau précédent, il s'agira aussi d'identifier quelles sont les stratégies développées entre les populations locales pour mener à terme ces échanges, et de donner une qualification subjective aux rapports observés. (Tableau 8).

Tableau 8. ***Flux relationnels des populations locales envers les institutions de protection***

Flux relationnels	**Innu d'Essipit** **PMSSL**	**Communauté *Aluku*** **PAG**	**Communauté *Wayana*** **PAG**	**Communauté *Ticuna* – SMA** **PNNA**	**Communauté *Ticuna* – Mocagua** **PNNA**
Politique	Partenariat+ Négociation++	Méfiance+ Hostilité++ Intérêt++	Méfiance++ Intérêt Conflit+	Rivalité+ Hostilité+ Mécontentement++	Hostilité Mécontentement+
Culturel	Partenariat+ Revendication+	Méfiance Hostilité Intérêt++	Méfiance Intérêt++	Revendication++	Revendication+
Économique	Partenariat+++ Intérêt+	Méfiance Hostilité++ Intérêt++	Méfiance+ Intérêt++	Méfiance++ Intérêt Conflit+++	Intérêt++ Méfiance+ Partenariat

Au niveau politique, on constate des relations de rivalité et de méfiance, mais aussi de négociation entre les autorités locales. La dimension culturelle n'est pas un facteur principal des échanges ; on observe néanmoins qu'elle est utilisée comme un outil politique et que les populations portent un intérêt majeur pour leur reconnaissance culturelle et le financement que l'institution peut leur apporter pour sa mise en valeur. Cet aspect est particulièrement constaté pour le cas guyanais, où diverses activités culturelles sont favorisées par le PAG au travers de partenariats avec des associations locales. Au niveau économique, il existe un réel intérêt quant aux bénéfices que la création du parc national peut apporter aux populations. Tenant compte de revendications locales à ce niveau-là, on constate néanmoins le mécontentement des habitants, qui souhaiteraient avoir plus d'avantages que des contraintes économiques à cause du parc national.

Regardons maintenant les types de relations qu'entretiennent les institutions envers les acteurs anthropiques externes (légaux et illégaux) dans les zones cœur du parc national. Pour le parc amazonien de la Guyane, il s'agira principalement d'orpailleurs illégaux, de clandestins et de militaires. L'orpaillage illégal au cœur du parc pose un problème majeur pour l'État français et les institutions responsables. Les relations qu'entretient le PAG avec les orpailleurs sont donc totalement *conflictuelles*. Pour faire face à ce fléau, l'institution entretient des relations *partenariales* de contrôle et de surveillance avec les gendarmes. Celles-ci peuvent s'avérer

tendues, d'une part, par le manque de coordination des compétences institutionnelles sur le terrain, et d'autre part, par l'incertitude qui pèse sur les contextes d'action (ou de non-action) tant du côté institutionnel que du côté des orpailleurs et des clandestins.

De même, les relations peuvent aussi s'avérer conflictuelles dans le domaine de la conservation. Sur ce point, quelques autorités coutumières et représentants des chasseurs nous ont fait part de leur mécontentement face aux actions de lutte contre l'orpaillage menées par les gendarmes en matière de conservation. Une autorité coutumière affirme à ce sujet[331] « [que] *le gendarme va et casse les moteurs et laisse là ; si tu vas à la chasse un jour et que tu tombes sur ça, ça coupe* […] *le gendarme il m'a dit qu'il va prendre Brésilien parce Brésilien met du gasoil à la terre, mais quand la gendarmerie va aller à la forêt, il va péter le tambour et tout le gasoil il va péter et il va tomber sur les fleuves, sur les criques, sur le terres, tout côté, si jamais il pleut ça va descendre à la rivière …. Le travail de la gendarmerie contamine presque plus* […] ». En réponse à cette critique le chef de la gendarmerie nous explique « [qu'] *actuellement, on ne peut pas faire autrement. Les sites d'orpaillage se trouvent au cœur de la forêt ; cela veut dire que nous devons agir sur place car nous n'avons pas actuellement les moyens de déplacer tous ces équipements* […] *c'est vrai que la question environnementale se pose ; mais nous sommes forcés d'agir comme ça pour ne pas laisser du matériel qui puisse être utilisé ultérieurement par d'autres clandestins* […] ». On est donc fasse à une impasse de fond sur la question de la lutte contre l'orpaillage au niveau de la conservation. Les actions menées par les gendarmes répondent plus à une logique de contrôle territorial (géopolitique) que de protection de l'environnement.

Pour le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, les acteurs externes correspondent en premier lieu, aux entreprises de croisières aux baleines et aux bateaux de charge et de transport – et en second lieu, aux touristes et plaisanciers qui habitent temporellement les marinas ou qui profitent des lieux pendant la saison estivale. Pour les premiers, les relations sont modelées une fois de plus par les dimensions économique et politique. Pour les bateaux de croisières, les relations peuvent s'avérer conflictuelles à cause des pratiques irresponsables qui répondent à la pression touristique du « marché » d'observation de baleines. Néanmoins, les rapports avec ces entreprises prennent forme aujourd'hui au travers des partenariats et d'ententes autour de l'observation et de la navigation en mer (voir chapitre 6). La dimension portant sur la sensibilisation à la conservation est également très présente dans ces partenariats, où le parc

[331] On a choisi de transcrire la citation telle qu'elle a été évoquée par cette autorité coutumière afin de ne rien changer à son élocution.

marin tente de concilier la protection des mammifères marins avec les intérêts économiques des activités maritimes. Pour les bateaux de charge et de transport, les relations passent-elles par des interactions interinstitutionnelles entre le Québec et le Canada ; elles peuvent être tendues car il s'agit aussi des sujets géopolitiques. Pour les seconds, les relations peuvent être conflictuelles et tendues avec certains plaisanciers et « habitants » des marinas qui découvrent la récente règlementation des activités en mer. Mais globalement, ces flux relationnels sont modelés par la pédagogie et la sensibilisation. Nous avons accompagné l'équipe du PMSSL dans deux campagnes de sensibilisation auprès des plaisanciers où ils ont expliqué qu'est-ce qu'un parc marin et quelle est la réglementation interne pour les touristes.

Finalement, pour le parc national naturel Amacayacu, les acteurs externes présents en zone cœur ont évolué dans le temps ; actuellement, il s'agit principalement d'orpailleurs dans le secteur nord du territoire, puis d'exploitants de bois, qui sont généralement des habitants de *resguardos* externes au parc national et l'entreprise privée (tourisme). Avec ces acteurs, les relations sont éloignées et conflictuelles car l'application de la loi est limitée aux moyens de surveillance (presque inexistants) et à la coordination institutionnelle, aussi conflictuelle, entre le PNNA, les *Resguardo*s et les autres institutions ayant des compétences sur le sud du territoire protégé.

Ces trois cas d'étude nous permettent de faire un premier constant de l'état des lieux des interactions menées à l'époque entre les institutions et les acteurs exogènes au territoire au moment de nos séjours de terrain (Tableau 9). Ces observations restent donc subjectives et doivent être constatées par d'autres séjours d'observation.

Tableau 9. ***Flux relationnels des institutions de protection envers les acteurs anthropiques exogènes au territoire protégé (zone cœur)***

Flux relationnels	**PMSSL (eau)**	**PAG**	**PNNA**
Conflictuelles	Non identifié	Orpailleurs illégaux+++ Clandestins+	Orpailleurs++ Coupeurs de bois++
Tendues	Plaisanciers++ Bateaux de charge ++ Bateaux de croisières+	Gendarmes++	Habitants des *resguardo*s externes au parc national++
Pédagogiques	Plaisanciers++ Bateaux de croisières++ Touristes++	Non identifié	Habitants des *resguardo*s externes au parc national++
Économiques	Croisières +++	Non identifié	Entreprise privée de tourisme
Politiques	Bateaux de charge	Gendarmes Institutions étatiques	*Resguardo*s externes

La comparaison de flux relationnels entre les institutions, les habitants et les acteurs exogènes met en lumière les enjeux de gouvernance et de gestion sur ces territoires anthropisés. Intéressons-nous maintenant à identifier quel est le poids des dimensions culturelle et économique dans le fonctionnement de ces systèmes complexes.

2.2. Quel est le poids des dimensions culturelles et économiques dans le fonctionnement des parcs nationaux naturels anthropisés ?

À l'échelle internationale, les discours environnementaux ont favorisé la mise en valeur de la dimension culturelle comme un aspect déterminant de la réintégration des populations « traditionnelles » au sein des parcs nationaux. Cette intégration est appuyée par la valorisation des patrimoines culturels d'ordre matériel et immatériel. Mais quelle est la place de la dimension économique au sein de ces parcs nationaux anthropisés ? A-t-elle une importance majeure dans le fonctionnement interne et externe de la gouvernance et de la gestion territoriale ?

Pour le PAG, la dimension *économique* est le cœur du fonctionnement du système. Elle permet d'assurer les missions de développement économique local des communautés d'habitants en zone de libre adhésion mais aussi et de consacrer des coûts importants au fonctionnement des réseaux de gouvernance participative et aux dispositifs de gestion et de surveillance sur les trois secteurs du parc. La dimension culturelle véhiculée par des animations et des mises en valeur de ce patrimoine joue plutôt le rôle de stratégie locale d'acceptation, ces animations sont aussi possibles grâce à la dimension économique. Pour le PMSSL, la dimension *économique* s'avère aussi centrale. L'importance donnée à « l'expérience de visiteurs » sert en effet de moteur au fonctionnement d'activités touristiques du réseau de découverte de l'aire de coordination et aux activités d'observation des mammifères marins sur le fleuve. Ces activités économiques structurent donc les dynamiques du territoire marin. À noter que la dimension culturelle est absente dans le fonctionnement de la structure. Les lieux de mise en valeur du patrimoine culturel se trouvent en effet au sein de la réserve d'Essipit et dans quelques pôles de découverte. Enfin, pour la PNNA, les dimensions *politique*, *culturelle* et *économique* sont très présentes. Les deux premières répondent aux missions de protection ethnique et culturelle octroyées par la constitution de 1991, ainsi qu'à leur statut politique. Or, la dimension culturelle (pratiques, traditions, etc.) n'est pas au cœur des dynamiques de fonctionnement du parc proprement dit. Elle est réservée aux *resguardos*. Mais à l'évidence, aucune des deux institutions ne met réellement en valeur cette dimension. Elle est utilisée actuellement comme un outil de revendication territoriale auprès du gouvernement. La dimension économique est

aussi centrale dans ce terrain mais pour des raisons différentes : c'est son absence au niveau de la gestion, de la gouvernance et du développement territoriale qui la rendent si importante. Elle dépend de facteurs multiples et reste néanmoins limitée aux exigences de la superposition territoriale.

À présent nous allons proposer quelques tableaux synthétiques pour illustrer les dimensions clés de cette analyse, à savoir, culturelle, économique, politique (Tableau 10) et participative. Pour faciliter la lecture nous proposons quatre critères allant de zéro (0) à trois (3) afin de mesurer l'intensité de variables observées sur chaque parc national. Ces critères tiennent compte des entretiens, des dispositifs analysés auparavant et des observations recueillies pendant les six mois de séjour sur chaque pays. La dimension culturelle est comprise ici dans sa dimension politique (outil de revendication) mais aussi symbolique et territoriale (traditions, pratiques, usages, territoire). Ainsi, le critère zéro (0) correspond à une intensité presque inexistante (nulle) ; le critère un (1) correspond à une intensité basse ou peu prise en compte ; le critère deux (2) à une intensité moyenne ayant un certain impact dans le fonctionnement interne du système ; et le critère trois (3) correspond à une intensité élevée, prédominante, voire indispensable pour le fonctionnement de la macrostructure.

Tableau 10. ***Poids des dimensions culturelle, économique et politique dans la gouvernance des parcs nationaux analysés***

Variables	PMSSL	PAG	PNNA
Culture	1	2	2
Économie	3	3	3
Politique	2	2	2

0-Nulle/ 1-basse / 2- moyenne/ 3- élevée

La comparaison de trois cas d'étude nous permet de constater la place centrale qu'occupe la dimension économique par rapport à la dimension culturelle dans la gouvernance territoriale des parcs nationaux habités. Elle aide à modeler (ou non) les dynamiques et le fonctionnement (interne et externe) des territoires, dont les dimensions politique et culturelle sont fort dépendantes. Elle témoigne également du contraste entre le discours international de valorisation culturelle et les réalités économiques des territoires protégés.

De ce fait, la dimension économique met en évidence les inégalités déjà mentionnées quant à la gestion de la biodiversité dans des pays mégadivers[332], mais pauvres. Sur les parcs nationaux naturels anthropisés, cette dimension devient encore plus indispensable. Elle peut aussi être considérée comme un indicateur des inégalités socio-environnementales entre les divers territoires protégés habités.

Passons maintenant à l'analyse de la participation locale dans ces dispositifs de gouvernance.

2.3. .Quelle participation, pour qui et comment ?

La question de la participation réelle donnée aux acteurs au sein de la gouvernance se pose aussi. En effet, les discours institutionnels rehaussent l'intérêt de la participation des populations locales au travers de la gestion participative. Mais quel type de participation et par où passe-t-elle ? Pendant nos séjours nous avons identifié divers types de participation et de moyens participatifs dans ces espaces. Ils sont directement liés aux enjeux de pouvoir sur les territoires et peuvent évoluer en fonction d'arrangements divers entre institutions et acteurs, mais aussi en fonction des mouvements venant du bas vers le haut (contre-pouvoir) de la part de ces mêmes acteurs. Ces mouvements de contre-pouvoir sont incertains ; ils dépendent à leur tour d'intérêts en jeu à des moments ponctuels de l'évolution du projet territorial, mais aussi, à des évolutions socioculturelles et économiques des populations locales qui se trouvent en transition vers « la modernité ». Sur ce point, l'incertitude d'interactions participatives apparaît comme une caractéristique commune aux parcs nationaux anthropisés ; d'où l'intérêt de la prendre en compte dans les projets de pilotage favorisant aussi un pilotage *a posteriori* (Berdoulay et Soubeyran 2012), dont l'improvisation et l'adaptation sont indispensables (Soubeyran 2014)

La question de la participation est dialogique. Elle passe aussi par la place que les populations locales se donnent, ou se construisent elles-mêmes, au sein des mécanismes proposés par les institutions. On pense ici notamment au cas colombien, où les populations *Ticuna* ont toute la légitimité politique et culturelle pour pouvoir participer de façon importante à la cogestion territoriale des zones superposées. Or, ce sont ces mêmes populations, qui par

[332] Les pays mégadivers sont un groupe de pays qui détiennent la majorité des espèces biologiques de la planète et sont donc considérés comme les plus riches en matière de diversité biologique. Le centre de surveillance de conservation de la nature (UNEP-WCMC), une agence des Nations Unies pour l'environnement, a identifié 17 mégadivers, la plus part situés dans les tropiques : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Colombie, Équateur, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mexique, Pérou, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, États-Unis, République démocratique du Congo, Chine, Venezuela.

manque de formation, d'appropriation ou d'initiative, ne se construisent pas un espace de participation réelle plus important et représentatif. Pour les Innu d'Essipit, la participation passe principalement par le volet économique. Or, leur reconnaissance politique et culturelle à l'échelle québécoise et canadienne leur sert aussi d'outil pour se donner une autre place au sein de la gouvernance territoriale du parc marin et de son aire de coordination. Enfin, pour les Aluku, les Wayana et les Wayãmpi du parc amazonien, leurs espaces de participation sont conditionnés actuellement à la sphère politique régionale et à la hiérarchie institutionnelle de l'appareil administratif français. Ces espaces ne sont pas appropriés par les communautés d'habitants faute d'intérêt, d'incompréhension ou de revendication. Pour ces populations la participation dépendra alors de l'appropriation politique qu'ils feront de ces dispositifs et de leur engagement local dans les processus mise en place.

Pour rendre compte de la dimension participative exposée antérieurement deux tableaux synthétiques sont proposés. Le premier, expose les types de participation identifiés dans les terrains étudiés ainsi que les niveaux de participation donnés aux populations locales au moment de notre séjour (Tableau 11). Le second, montre les moyens de participation mis en œuvre par le parc et les niveaux de participation des populations locales (Tableau 12). Les critères sont les mêmes que pour le tableau 11. La participation formelle fait référence aux dispositifs hiérarchiques et encadrés, alors que la participation informelle fait référence à des espaces de parole moins hiérarchiques et structurés. La participation réelle repose sur l'action.

Tableau 11. ***Types et niveaux de participation des populations locales dans les PNNa***

Type de Participation	**Innu d'Essipit** **PMSSL**	**Communauté *Aluku*** **PAG**	**Communauté *Wayana*** **PAG**	**Communauté *Ticuna* – SMA** **PNNA**	**Communauté *Ticuna* –Mocagua** **PNNA**
Politique	2	1	1	3	3
Culturelle	1	1	1	2	2
Économique	3	2	1	1	2
Conservation	2	2	2	2	3
Réelle-action	3	1	1	2	3
Formelle	3	3	3	2	2
Informelle	1	1	1	3	3

0-Nulle/ 1-basse / 2- moyenne/ 3- élevée

On constate que la dimension participative reste encore à développer dans les trois terrains. Elle passe néanmoins par la politique et l'économie au travers de dispositifs formels

principalement. La participation réelle, qui tient compte de l'engagement local dans l'action, n'est pas développée ni appropriée par les divers acteurs.

Tableau 12. ***Par où passe la participation des populations locales dans les PNNa ?***

Moyens de participation donnés par le PN	**Innu d'Essipit** **PMSSL**	**Communauté *Aluku*** **PAG**	**Communauté *Wayana*** **PAG**	**Communauté *Ticuna* – SMA** **PNNA**	**Communauté *Ticuna* – Mocagua** **PNNA**
Enquêtes	2	3	3	2	2
Consultation	3	3	3	3	3
Garde-parcs	0	3	3	1	3
Pilotage	1	0	0	1	1
Recherche	1	1	1	1	2
Gestion ressources	2	2	2	2	2
Animations	1	3	3	2	2
Formations	1	3	3	2	2
Gouvernance	1	1	1	2	2
Tourisme	3	2	2	2	3

0-Nulle/ 1-basse / 2- moyenne/ 3- élevée

En résumé, la participation locale au sein des macrostructures analysées tout le long de ce chapitre passe principalement par des moyens de consultation, de formation ou de sensibilisation. À l'échelle micro-locale la participation passe aussi par l'embauche de gardes-parcs locaux ainsi que par des activités d'écotourisme en lien avec le parc national. Or, en ce qui concerne les moyens de participation réelle (pilotage, recherche, gouvernance) des améliorations peuvent avoir lieu. D'autant que le contexte souvent conflictuel des parcs nationaux habités oblige les gestionnaires à prendre des nouvelles initiatives. Ce type de participation devrait être donc alimenté afin de favoriser l'acceptation, l'appropriation et le consensus local auprès des communautés d'habitants du parc et des populations locales avoisinantes.

Pour finir, regardons certaines dimensions et approches de la gouvernance environnementale. Elles répondent à l'analyse proposée au début du chapitre (paragraphe 5).

3. Dimensions et approches de la gouvernance environnementale

Dans nos terrains d'étude la question de la gouvernance environnementale passe par des stratégies multiples de gestion (Tableau 13). Sur le plan structurel, les trois macrostructures mettent en évidence des logiques d'action très différentes qui reflètent des fonctionnements pluriels plus au moins efficaces. À ce propos, certains dysfonctionnements ont été identifiés sur les trois cas : un problème de coordination de compétences institutionnelles - un problème de

visibilité territoriale – et enfin, un problème de moyens d'action. Sur le plan fonctionnel, trois logiques ont aussi été identifiées, à savoir : un fonctionnement fort hiérarchique dans le centre mais ouvert vers l'extérieur, où le réseau et le partenariat occupent une place centrale en tant que stratégies d'action – un fonctionnement semi-ouvert, hiérarchique mais plus équitable dans la participation locale, présentant cependant un manque d'appropriation de la dimension socioculturelle et anthropique et focalisé principalement sur le tourisme – et enfin, un fonctionnement semi-fermé, centré sur la gestion micro-locale et présentant une déconnexion territoriale importante avec l'extérieur du territoire protégé.

Le tableau ci-dessous tente d'illustrer de forme comparative les quatre dimensions de la gouvernance environnementale proposées plus haut par Jacques Theys (Tableau 5) en relation avec nos terrains d'étude. On constate une différence de gestion entre le cas colombien et les deux autres cas. Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, cette différence résulte principalement d'un manque de moyens de fonctionnement et d'action partenariale.

Tableau 13. ***Dimensions de la gouvernance environnementale sur les terrains d'étude.***

Dimensions de la Gouvernance environnementale	**Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent PMSSL**	**Parc amazonien de la Guyane PAG**	**Parc national naturel Amacayacu PNNA**
Gérer la confiance et l'acceptabilité	Visibilité Communication Pédagogie Animations Expérience des visiteurs	Visibilité Communication Animations Mise en valeur culturelle Subventions Contrôler l'orpaillage	Communication Dialogue Travail direct Formations Accompagnement
Gérer la pluralité et la mobilisation	Partenariat Conventions Alliance écobaleine	Partenariat Réseau Conventions Financement	Travail en équipe Accords d'usage écotourisme
Gérer l'incertitude et la complexité	Groupes de travail Dialogue Compromis	Adaptation des lois métropolitaines et de façons de faire Négociation	Actions sur le court terme Pilotage par les conséquences Motiver des projets par le bas
Gérer les rapports de force	Coordination de compétences Application de la loi Groupes de travail Dialogue	Coordination de compétences Application de la loi Négociation	Coordination de compétences Dialogue entre autorités publiques Négociation

On observe en conséquence, tout d'abord, que le cas colombien se caractérise pour avoir un champ d'action limité qui favorise néanmoins des stratégies de gestion plus dialogiques et adaptatives auprès des habitants. Ensuite, pour le cas guyanais et québécois, ils partagent une gestion qui cherche la visibilité et la mise en valeur des territoires. Le contrôle territorial s'exerce par l'application de la loi et de nouvelles stratégies de gouvernementalité telles que le partenariat, le réseau, les conventions et la coordination institutionnelle. Enfin, on relève une gestion de la complexité et de l'incertitude différenciée : pour le PMSSL il s'agit d'une logique dialogique de compréhension, pour le PAG c'est plutôt une logique d'adaptation politique et pour le PNNA c'est un changement d'échelle et de temporalité qui favorise l'action à court terme, l'improvisation et l'ajustement permanent aux contextes de gestion. Sur le terrain on a constaté néanmoins une ouverture de transition vers ce type de fonctionnement pour le parc amazonien de la Guyane. Cette transition répond à des contextes locaux contrastés et hostiles.

Ce chapitre a été consacré principalement à l'analyse des composantes et du fonctionnement des macrostructures de gouvernance participatives. Nous avons abordé les dimensions politique, économique et socioculturelle qui caractérisent ces dispositifs et qui répondent aux approches de la géographie politique et socioculturelle qui encadrent cette étude. Tenant compte que la *Political ecology* s'intéresse aux conflits de pouvoir liés à l'environnement et aux iniquités qui en découlent (voir chapitre 2), nous avons en suivant une telle démarche, identifié différents types d'acteurs, de conflits et d'inégalités présents sur les terrains au niveau macrostructural.

En ce qui concerne les diverses catégories d'acteurs, celle des « habitants » est centrale. Rappelons néanmoins que chaque pays a une terminologie particulière pour décrire ces habitants, notamment les populations traditionnelles, qui résulte d'une idéologie et d'un contexte politique particuliers à chaque cas. Pour la Colombie il s'agira de « populations amérindiennes », pour le Québec de « Premières Nations » et pour la France de « communautés d'habitants tirant traditionnellement leur moyens de subsistance de la forêt ». À l'échelle locale les autorités amérindiennes ou autorités coutumières sont des acteurs clés du processus de gouvernance. Quant aux populations locales, non traditionnelles, la France emploi la terminologie de « résidents permanents ». D'autres acteurs de la gouvernance sont : les politiciens, les institutions, les chercheurs, les gendarmes, les ONG et l'entreprise privée.

Les conflits identifiés entre les populations et les institutions de conservation sont principalement d'ordre politique, environnemental et économique. Au niveau politique, les causes du conflit sont généralement liées à la non reconnaissance politique et culturelle, et donc, de la légitimité territoriale de ces populations sur le territoire protégé ; on constate ces mêmes antagonismes à l'échelle nationale. Les conflits environnementaux sont provoqués essentiellement à cause du fléau de l'orpaillage illégal en Amazonie. Au niveau économique les conflits sont divers. Pour les populations traditionnelles il s'agit principalement de la revendication d'un droit au développement économique en dehors des activités traditionnelles (chasse, pêche, cueillette). À l'échelle nationale, il s'agit plutôt des conflits d'action (gestion et gouvernance) à cause d'un manque important de moyens financiers. Ceci provoque des inégalités locales entre les diverses catégories de populations, mais aussi internationales, quant à la conservation de la diversité et des patrimoines entre les parcs nationaux du globe. L'exemple du PNNA en Colombie et du PAG en France constatent ces inégalités socioculturelles et environnementales.

CHAPITRE 6.

MICROSTRUCTURES DE GESTION PARTICIPATIVE, JEUX DE POUVOIR ET RECONFIGURATIONS SPATIALES

Ce dernier chapitre vise l'analyse des microstructures de gestion participative identifiées sur les terrains d'étude. D'un point de vue méthodologique, nous avons choisi de présenter ces microstructures en deux parties. La première partie cherche à décrire de manière générale la diversité des outils et des dispositifs de gestion mis en place par les gestionnaires au sein des territoires protégés. La seconde partie consiste à approfondir l'analyse de quelques dispositifs particuliers où les jeux d'acteurs et de pouvoir sont importants. La démarche comparative y sera privilégiée.

De ce fait, dans la première partie nous chercherons à montrer l'éventail des compétences territoriales ainsi que des outils et des dispositifs de gestion qui répondent aujourd'hui aux nouveaux besoins des parcs nationaux à forte emprise anthropique ou en transition. Nous porterons une attention particulière aux dispositifs de gestion participative observés pendant nos séjours sur les terrains d'étude. Une description individuelle sera donc réalisée pour mieux comprendre la structure et les composantes de chacun de ces dispositifs.

Dans la seconde partie, l'approche *political ecology* sera le fil conducteur de l'analyse. Nous chercherons donc à identifier tout d'abord, les conflits internes au sein des microstructures analysées, puis, les relations de pouvoir et de contre-pouvoir qui animent les dynamiques internes de ces outils participatifs au travers de jeux et d'arrangements entre acteurs. Nous tenterons ensuite d'identifier quelles sont les nouvelles configurations spatiales qui peuvent résulter de ces jeux de pouvoir et de comment ces derniers modèlent les réseaux d'action internes et externes de ces parcs nationaux particuliers. Enfin, nous tiendrons aussi compte des inégalités sociales, économiques ou environnementales qui peuvent émerger des confits identifiés. De même que pour le chapitre 5, l'influence des dimensions économique et culturelle au sein de ces dynamiques sera prise en compte.

1. Gestions plurielles et multifonctionnelles, répondre aux besoins des territoires naturels protégés anthropisés ?

Tout le long de ce travail, nous avons présenté les particularités et les spécificités de nos terrains d'étude. Ces caractéristiques illustrent les défis actuels de certains territoires naturels protégés en transition vers l'état de parcs naturels nationaux anthropisés. La dimension

anthropique pousse ces territoires hybrides à répondre à de nouveaux besoins et compétences tant territoriales qu'institutionnelles ; ils peuvent être d'ordre politique, économique et socioculturel. Pour faire face à ces nouveautés, divers outils, dispositifs et stratégies sont mis en place par les institutions de protection mais aussi par les populations ou par les acteurs externes qui participent du projet territorial. Toutes ces réponses donnent place à une gestion plurielle et multifonctionnelle (verticale-horizontale/ interne-externe) sur les territoires protégés. La « gestion plurielle » est comprise ici dans deux sens : un premier sens, où la pluralité répond « au chiffre », c'est-à-dire au nombre de participants au sein d'un dispositif ou stratégie participative, un second sens où la pluralité répond à la diversité de « voix », c'est-à-dire à la pluralité des visions et des constructions du monde souvent attachées à des logiques socioprofessionnelles et culturelles. En effet, selon Hostede Geert et *al*., la culture est un *logiciel de l'esprit*[333], un ensemble de programmations mentales collectives, pour la plupart inconscientes, qui nous conditionnent dans notre vie sociale, familiale et personnelle. La pluralité se trouve donc modelée par ces logiques et « logiciels » eux-mêmes à la fois conditionnés par des intérêts de pouvoir économique ou politique, apportant des regards multiples sur la manière de concevoir la gestion et les besoins des territoires protégés anthropisés. Cette pluralité peut être néanmoins perçue de manière positive ou négative. D'une part, elle peut nourrir les débats afin de mieux concevoir les outils et les dispositifs de gestion de manière à ce qu'ils soient plus adaptés aux besoins naturels et anthropiques du parc national. Mais d'autre part, elle peut aussi s'avérer contraignante par la diversité des regards qu'elle comporte, devenant un handicap pour des choix politiques, mais aussi, une source de conflits entre les participants. Dans cet ordre d'idées, la gestion plurielle devrait être intrinsèquement attachée aux processus de consensus, de réflexivité et de compromis. Or, comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, la pluralité dans la participation reste un enjeu majeur de la gouvernance et de la gestion territoriale dans les parcs nationaux étudiés. Cette pluralité s'avère être confrontée à des intérêts particuliers et à des schémas institutionnels hiérarchiques qui annulent (en quelque sorte) les processus de participation plurielle venant du bas. Ces derniers deviennent en conséquence un alibi (culturel et politique) de participation à l'échelle locale. L'analyse des dispositifs de gestion participative développés dans ce chapitre nous permettra de rendre compte des dynamiques d'action découlant de cette pluralité.

[333] HOFSTEDE Geert, HOFSTEDE Gert Jan, MINKOV Michael, *Cultures and Organizations: Software of the Mind.* 3rd Edition, McGraw-Hill USA, 2010.

Quant à la gestion multifonctionnelle, elle fait référence à la diversité des fonctions que les gestionnaires peuvent appliquer dans un même dispositif au sein du parc national. Dans un contexte anthropisé, cette multifonctionnalité fait du parc national naturel anthropisé un outil territorial multifonctionnel en soi. En effet, dans des territoires isolés et généralement peu habités et développés, l'institution Parc national présente des fonctions et des compétences diverses en dehors de celles de la conservation, ceci afin de répondre aux exigences internationales du développement durable et de prise en compte des populations locales (traditionnelles), notamment pour les pays signataires de la CDB et de la convention 169[334]. Pour certaines populations locales, l'acceptation du parc national dans leurs territoires de vie passe donc par un contrat de cohabitation territoriale. Il s'agirait ainsi de ce qu'on pourrait appeler un « échange de services socio-environnementaux ». Il porte, sur la conservation des écosystèmes par la coordination d'accords d'usage des ressources et du territoire, en échange d'engagements institutionnels et étatiques assurant une qualité de vie juste, équitable et durable pour ses habitants. Dans cette optique, ce sont les dimensions économique et sociale qui sont en jeu. En conséquence, une multiplicité de compétences territoriales apparaît, dont notamment celles liées à l'aménagement du territoire. Elles garantissent les services de base pour ces populations (eau potable, électricité, école, dispensaires, traitement de poubelles, transports, etc.). On note aussi des compétences destinées à favoriser un développement économique local viable (Gagnon et al. 2008) tout en préservant les ressources naturelles.

Pour d'autres populations, la création du parc national apparaît comme une alternative nouvelle à la conservation naturelle et culturelle de leur territoire et donc de leur savoir-faire. Cette double fonction comporte à la fois des compétences socioculturelles et naturalistes diverses qui favorisent une gestion multifonctionnelle moins présente (en termes d'infrastructure et de développement) que dans le premier cas, mais pas pour autant moins importante. Compte tenu de cette diversité de fonctions, d'acteurs et de compétences, la gestion multifonctionnelle s'accompagne aussi d'une gestion multi-réseaux et donc multiscalaire. Chaque tâche répondrait ainsi à des réseaux de gestion particuliers. La gestion multi-réseaux servirait donc de charnière entre les échelles et les dimensions territoriales (horizontale-verticale), regroupant également la pluralité d'acteurs qui participent à la multifonctionnalité. Toutefois, l'appropriation locale d'outils et de dispositifs mis en place par les gestionnaires peut aussi créer une fonctionnalité ou multifonctionnalité ascendante, différente de celle conçue à l'origine par l'institution. Par exemple, un dispositif destiné à favoriser la mise en valeur et la

[334] Convention 169 de l'organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux.

participation des populations d'habitants, peut devenir ensuite un outil de revendication politique, culturelle et territoriale pour ces derniers. Le dispositif en question aurait donc une fonction principale descendante en tant qu'outil d'intégration et de participation, et une autre fonction secondaire ascendante, en tant qu'outil politique de revendication. La multifonctionnalité ascendante répond également aux initiatives locales proposées par des associations d'habitants, des autorités coutumières ou des *leaders* locaux. Elles peuvent résulter d'une logique d'intégration aux politiques de gestion proposées par l'institution, mais aussi, elles peuvent découler des logiques de contre-pouvoir local et micro-local envers ces mêmes acteurs.

Sur les trois terrains d'étude, divers outils, dispositifs et stratégies de gestion ont été identifiés (Tableau 14). Certains répondent aux critères de pluralité et de multifonctionnalité mentionnés plus haut. D'autres sont conçus de manière transitoire pour répondre à des objectifs ponctuels, ou encore, sont créés dans des logiques hiérarchiques qui limitent la prise en compte de la pluralité. L'éventail des outils mis en place dans ces parcs dépend principalement des conditions économiques et des savoir-faire de la gestion institutionnelle de chaque pays. Ils influencent directement le nombre et la qualité des mécanismes en œuvre. Or, leur efficacité et acceptation à l'échelle locale et micro-locale ne dépendent pas forcement de ces dimensions économiques et institutionnelles. Au contraire, certaines populations voient dans ces atouts une menace à cause du contrôle territorial et de l'excès institutionnel qui peuvent en découler. Certains acteurs dénoncent même l'appropriation d'initiatives locales par les institutions comme moyen d'action territoriale.

En regardant le tableau ci-dessous on peut constater une différence majeure des moyens mis en place entre le parc amazonien de la Guyane (PAG) et les autres cas d'étude. Cette différence est d'ailleurs plus contrastée entre parc national naturel Amacayacu en Colombie et le PAG, pour qui la dimension sociale et économique prend une place centrale dans la diversité de stratégies, d'outils et de dispositifs de gestion.

Tableau 14. ***Quelques dispositifs, outils et stratégies de gestion à l'initiative des Institutions de conservation***

Domaine	PAG http://www.parc-amazonien-guyane.fr	PMSSL http://parcmarin.qc.ca/	PNNA http://www.parquesnacionales.gov.co/
Conservation	Identification des richesses biologiques et culturelles du territoire protégé. Carte de vocations (zonage de diverses activités autorisées sur le territoire protégé)	Règlement sur les activités en mer Alliance éco-baleine* Formation environnementale des capitaines (bateau et kayak)	Protection *in situ* Éducation et sensibilisation Accords d'usages des ressources avec les populations locales
Contrôle et surveillance	Police de la nature Surveillance de l'orpaillage illégal Veille environnementale	Agents de la paix Patrouilles nautiques	Gardes-parcs Parcours de surveillance du territoire
Patrimoine naturel	Suivi de la turbidité des cours d'eau Suivi de l'évolution de l'orpaillage illégal Animations et sensibilisation dans les villages et les écoles	Étude comportementale des grands rorquals et des bélugas Centres d'interprétation et d'observation (animations et sensibilisation)	Éducation et sensibilisation Régimes spéciaux de management (REM)*
Patrimoine culturel	Valorisation du patrimoine bâti Valorisation de la vannerie et de l'artisanat Valorisation des traditions culturelles (danse, musique, etc.)	Partenariat - Pôles de découverte Partenariat- Centres d'interprétation	Accompagnement de projets et d'initiatives locales REM
Patrimoine culturel – immatériel	Sauvegarde des chants Kalawu Inscription du rituel wayana-apalaï « maraké » - UNESCO	Partenariat – Première nation Essipit	Accompagnement de projets et d'initiatives locales
Recherche participative	Enquêtes de chasse* Suivi opérationnel des Pécaris à lèvres blanches	Alliance éco-baleine*	Accompagnement d'initiatives locales Programme *Gavilan Tatatao* (accords)
Développement	Acheminement du courrier et eau potable Gestion des déchets et collecte des piles Programme LEADER Sud (Dév. rural) Structuration des microfilières Exploitation forestière durable Guidage en milieu amazonien (tourisme)	Alliance éco-baleine* Pôles de découverte Centres d'interprétation	Projets d'écotourisme (communautaire et en partenariat avec l'entreprise privée) Marché artisanal / Fabrication de confitures (projets avortés)
Communication	Page web du parc amazonien de la Guyane Dépliants, affiches, brochures Photothèque, vidéothèque, webdocumentaire Espace de presse, télévision Publications	Divers sites web du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (site Canada- site Sépaq) Centres d'interprétation - partenariats Photothèque Films et documentaires	Une seule page web pour l'ensemble des parcs nationaux naturels de la Colombie

C'est le cas des communautés d'habitants du parc amazonien de la Guyane, où la multifonctionnalité et la visibilité de l'institution semblent poser problème. En effet, plusieurs habitants des communautés aluku et wayana, mais aussi des métropolitains, nous ont exprimé leur « agacement » face au *modus operandi* du PAG. Il s'agirait ainsi d'une sorte de saturation institutionnelle. Un habitant métropolitain résidant depuis plus de dix ans à Maripasoula s'exprime ainsi sur le sujet : « […] *une autre stratégie du parc est d'être partout. Ils veulent participer à tous les projets qui sont déjà en cours pour faire semblant qu'ils font quelque chose, mais eux-mêmes, ils ne construisent rien ni proposent rien pour les habitants* […] *ils sont en train de casser le peu qui se fait localement, ils sont en train de prendre petit à petit le contrôle et ils risquent de détruire le peu qui existe* […] [335]». L'appropriation des projets et initiatives locales par l'institution chargée de la conservation se fait principalement par des stratégies de financement économique et de partenariat**.** D'une part, elles cherchent à donner de la visibilité à l'institution PAG. Cette visibilité est triple car elle se fait vers l'intérieur du territoire de protection (villages et communes) et du département (sur le littoral), mais aussi à l'extérieur du territoire, en métropole, où ce département d'outre-mer est encore méconnu pour une très grande partie de la population française. D'autre part, il s'agit aussi de gagner l'acceptation sociale des habitants et de divers acteurs locaux, nationaux et internationaux (institutions, associations, politiques). Pour l'institution de conservation, gagner l'acceptation de cette pluralité d'acteurs s'avère indispensable. Déjà connus dans d'autres parcs nationaux du monde (Laslaz et al. 2010 ; Laslaz et al. 2014), les conflits et l'acceptation sont encore plus présents dans des territoires naturels densément peuplés (Rodary 2008 ; Blanc 2013 ; Smadja 2014), ou ayant des populations traditionnelles (Cisneros and McBreen 2010 ; Le Tourneau and Kohler 2014). Dans le parc amazonien de la Guyane, l'acceptation prend une dimension encore plus importante car elle doit répondre à des enjeux environnementaux, socioculturels, politiques et économiques multiples et extrêmement importants. De ce fait, l'acceptation va de pair avec la stratégie partenariale, cette dernière permettant d'élargir les réseaux multi partenariaux et de ce fait, les actions sur le territoire.

Toutefois, ce phénomène d'appropriation d'initiatives locales a aussi été identifié dans le parc national naturel Amacayacu en Colombie, mais à une échelle micro-locale, c'est-à-dire, sur un « lieu », à savoir, « la maison des singes » de la fondation *Maikuchiga.* Cette appropriation repose principalement sur les activités de conservation et de sensibilisation

[335] Entretien auprès d'un résident permanent (métropolitain) à Maripasoula, 2011. Il a participé à diverses missions de terrain et avant-projets de création du PAG depuis 1998.

environnementale proposées par la fondation, localisée sur le territoire du *resguardo* de la communauté *Ticuna* de *Mocagua*. Cette fondation se caractérise par son dynamisme et par l'intérêt qu'elle porte à la conservation, à la sensibilisation et à l'interaction auprès des populations locales ainsi que de diverses institutions de conservation et de touristes. En tant que charnière territoriale entre le PNN Amacayacu et certains acteurs territoriaux, dont notamment les *resguardos* amérindiens, la fondation *Maikuchiga* est souvent invitée par le parc dans des réunions de sensibilisation à la conservation :

> « […] *pour parler des projets de la fondation dans les réunions* […] *nous expliquons quel a été le processus de création de la fondation et quel est l'intérêt de la protection des singes pour la conservation de la forêt amazonienne, d'où naît entre autres le projet de la maison de singes* […] *mais c'est souvent le parc qui prend toutes les considérations comme si c'était lui qui avait été à l'origine du processus. Les gens qui viennent de l'extérieur ne se rendent pas compte que la fondation Maikuchiga est indépendante du parc et qu'elle est cogérée par [la primatologue] Sara et les cochercheurs de Mocagua* […] *également ils [le Parc] nous envoient des gens « importants » qui viennent de l'étranger ou de Bogotá sans même nous prévenir, comme si c'étaient eux qui donnaient les ordres ici [...] la fondation se trouve en territoire amérindien et le parc se doit de respecter les procédures que cela implique* […] *on a le sentiment que des fois ils se servent de nous pour montrer ce qu'ils ne font pas* […][336]».

En effet, la précarité du PNN Amacayacu et la logique de conservation *in situ* caractéristique aux parcs nationaux naturels colombiens, ne favorisent guère le développement d'activités au sein du territoire protégé. La construction d'installations destinées à des activités de sensibilisation environnementale, telles que les centres d'interprétation ou d'observation animal par exemple, ne sont pas possibles dans la zone protégée[337]. Ceci limite la visibilité des composantes naturelles du parc national, et par-là, leur rôle environnemental de sensibilisation auprès des touristes et des habitants. On constate ici un problème majeur de contradiction législative au sein de l'Unité administrative spéciale des parcs nationaux naturels de la Colombie entre le discours et la réalité sur les terrains. De ce fait, la fondation *Maikuchiga* apparaît comme un lieu incontournable d'observation et d'apprentissage pour les visiteurs du parc (nationaux et étrangers) et les communautés voisines. Il n'est pas donc étonnant que cette « appropriation » discursive et spatiale se produise de temps et temps face à des acteurs étrangers ou stratégiques.

Dans le parc marin du Saguenay-Saint –Laurent au Québec, nous n'avons pas identifié ce phénomène d'appropriation à l'époque du séjour de terrain[338]. Ceci peut s'expliquer par les

[336] Entretien téléphonique, Fondation *Maikuchiga*, 2015.
[337] À l'intérieur du territoire il existe quelques activités d'observation et de sensibilisation. Elles sont néanmoins très limitées au niveau spatial, culturel et pédagogique.
[338] Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas, ou en tout cas, s'il existe, ce n'est pas de la même manière que dans les autres terrains d'étude.

deux faits suivants : en premier lieu, les populations locales et les partenaires du parc marin sont localisés dans l'aire de coordination et se trouvent donc (politiquement parlant) à l'extérieur du territoire marin protégé. Actuellement, les habitants ne sont pas intégrés réellement dans les activités de conservation du parc marin. En second lieu, les actions menées sur le PMSSL (eau) sont fortement encadrées par les États (Canada-Québec), limitant ainsi les initiatives locales sur le fleuve Saint-Laurent et le fjord du Saguenay. Également, on constate que les actions des partenaires sont soutenues par l'institution PMSSL, notamment autour du réseau de découverte localisé sur l'aire de coordination et d'observation des mammifères marins, mais sans une quelconque appropriation (discursive ou territoriale) de la part des institutions responsables (Parcs Canada - Sépaq). Chacun conserve sa place et ses compétences dans une logique de complémentarité territoriale par le partenariat. À la différence de la Guyane, la stratégie partenariale ne repose pas, ou pas uniquement, sur le financement économique, mais plutôt sur l'interdépendance des savoir-faire et des compétences (institutionnelles, scientifiques, touristiques, etc.).

Compte tenu des spécificités mentionnées antérieurement, on peut avancer que dans certains parcs nationaux naturels anthropisés, ***l'appropriation*** d'initiatives locales par les institutions de conservation apparaît comme une stratégie d'action territoriale intéressante. Elle peut prendre diverses formes allant de l'appropriation discursive à l'appropriation territoriale proprement dite. Ce phénomène s'avère, d'après nous, tout à fait pertinent pour des études futures dans ce type de territoires de conservation anthropisés. Il peut révéler des informations majeures sur la transition des divers types de relations qu'entretient la pluralité des acteurs territoriaux envers l'institution de conservation et vice-versa. L'appropriation peut être donc abordée d'une part en tant que stratégie d'action et de visibilité institutionnelle, et d'autre part, en tant que source de conflits et de contre-pouvoirs locaux.

Centrons –nous maintenant sur deux stratégies d'action territoriale observées sur les terrains d'étude : le savoir-pouvoir et la visibilité institutionnelle.

1.1. Entre savoir et pouvoir : quelles inégalités au sein des parcs nationaux ?

La dimension économique, nous l'avons vu, influence directement les actions réalisées au sein des espaces naturels protégés. Elle apparaît comme une source de pouvoir-savoir au sein de ces territoires et semble y être un indicateur d'inégalités environnementales et socioculturelles à l'échelle de la comparaison internationale. D'une part, cette dimension sert à rendre (ou pas) possibles, mais aussi visibles, la gestion et la gouvernance réalisées dans un parc national. Elle est donc révélatrice de l'action - ou de la non-action - territoriale menée en faveur de la conservation de la diversité biologique, notamment dans des espaces naturels protégés mégadivers, certains d'entre-eux habités aujourd'hui par des populations traditionnelles. La connaissance approfondie du patrimoine naturel et donc de l'étude des ressources biologiques - dont leur patrimoine génétique - permet de répondre aujourd'hui aux engagements pris par certains pays avec la signature du protocole de Nagoya sur **l'accès** aux ressources génétiques et le **partage** juste et équitable des **avantages** découlant de leur utilisation (APA). La différence de moyens et d'accès à ce type de connaissances par les gestionnaires et les populations locales dans divers parc nationaux du monde, montre déjà les limites de l'action et les inégalités de cette entente internationale[339]. Le **pouvoir-savoir** qui découle de cette connaissance témoigne en partie d'une nouvelle forme d'inégalité au sein de la conservation et de la gouvernance environnementale internationale :

> « *Il faut plutôt admettre que le pouvoir produit du savoir (et pas simplement en le favorisant parce qu'il le sert ou en l'appliquant parce qu'il est utile) ; que pouvoir et savoir s'impliquent directement l'un l'autre ; qu'il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélative d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir* […] *il faut considérer au contraire que le sujet qui connaît, les objets à connaître et les modalités de connaissance sont autant d'effets de ces implications fondamentales du pouvoir-savoir et de leurs transformations historiques* […] » (Foucault 1975, 36).

Dans nos cas d'étude, ces inégalités relèvent de même de l'ordre socioculturel. On peut donc parler ici d'injustices (Villalba and Zaccaï 2007 ; Deléage 2008 ; Emelianoff 2008 ; Martínez Alier 2009) et d'inégalités socio-environnementales (Gagnon, Lewis et Ferrari 2008 ; Larrère 2015). Ces inégalités et injustices peuvent prendre place au sein même d'un territoire protégé entre les populations locales, mais aussi, et plus particulièrement, entre les populations des divers parcs nationaux naturels anthropisés. La différence est susceptible de porter sur divers aspects : l'accès aux ressources naturelles, le droit au développement économique durable et viable, l'accès à l'eau potable (photo 33) et aux services de base, la participation

[339] Le protocole de Nagoya a été signé par la France et la Colombie mais il n'est pas encore été ratifié par aucun de ces deux pays. Le Canada n'a pas signé ce protocole.

territoriale et politique, le droit foncier, l'accès au savoir, ou encore la vulnérabilité aux impacts du changement climatique, pour n'en citer que quelques-uns.

Photo 33. ***Aménagements pour avoir accès à l'eau potable en pays wayana***

Les divers villages du pays wayana comptent depuis moins de cinq ans des aménagements comme celui-ci pour avoir accès à l'eau potable. Avant la création du PAG, ils se servaient de l'eau de pluie ou de l'eau des petites rivières (aujourd'hui contaminées par l'orpaillage illégal).

Traditionnellement les Wayana, se lavent dans le fleuve Maroni. Coutume encore pratiquée et observée dans les villages visités sur le Haut-Maroni.

Or, dans le village d'Elahé, seule communauté wayana localisée en dehors de la zone d'accès règlementée (ZAR), près de Maripasoula, certains habitants ont commencé à adapter ces aménagements d'eau potable à d'autres usages « modernes » tels que : la douche

Dans la démarche d'une comparaison internationale, intéressons-nous aux parcs amazoniens de la Guyane et de la Colombie. Ces deux parcs nationaux naturels anthropisés présentent en effet des caractéristiques géographiques, naturelles et socioculturelles quasi identiques. Ils reflètent particulièrement cette disparité territoriale, environnementale et socioculturelle. Au niveau territorial et environnemental, on constate un décalage important quant aux actions multiples réalisées pour la conservation des patrimoines biologiques, génétiques et aujourd'hui, culturels. Il s'agit tout d'abord des moyens (scientifiques, techniques, matériels, humains ou autres) que l'institution se donne afin de favoriser une connaissance approfondie des patrimoines (naturels, culturels, immatériels) présents dans les périmètres de protection. En conséquence, il en résulte la mise en place de dispositifs multifonctionnels de conservation-protection de la diversité biologique de cette partie de la forêt amazonienne, mais aussi de ses particularités socioculturelles. Par la suite, la connaissance (savoir) portant sur ces patrimoines permet d'envisager l'exploitation et le développement durable (pouvoir) d'une partie des ressources, dont les populations locales peuvent (selon le protocole de Nagoya) être

aussi bénéficières[340]. Ce savoir-pouvoir permet également d'améliorer les connaissances territoriales afin de prévoir des ajustements pertinents contre les impacts néfastes du changement climatique à moyen et à long terme, et donc, de limiter les dégâts sur les territoires de vie des populations locales résidentes.

Du ce point de vue, l'importance de moyens investis par la France dans le parc amazonien de la Guyane[341] (Parc amazonien de la Guyane 2013b) contraste fortement avec le manque de ceux-ci dans le cas colombien[342] (voire même dans le cas québécois). Pour le PAG, ces grands moyens privilégient une connaissance méticuleuse des composantes biologiques de ces terres jadis oubliées. En effet, la mise en place du parc national favorise aujourd'hui une attention particulière sur les richesses du sud du département, notamment du point de vue biologique mais aussi économique (orpaillage légal, tourisme) et culturel. Ce retournement territorial (Galochet et Morel 2015) déclenche actuellement des actions ponctuelles de gestion de la diversité biologique dans le sud du territoire ainsi qu'un développement accéléré des territoires de vie de communautés d'habitants en zone de libre adhésion.

Au contraire, pour le cas Colombien, le manque de moyens empêche la mise en place d'actions (durables et viables) favorisant la connaissance de ces mêmes richesses biologiques et de ce fait, de leur adéquate conservation-protection. Quant aux populations locales du parc, elles se trouvent encore aujourd'hui sans les services basiques tels que l'eau potable, l'électricité, le traitement des déchets, etc. Pour l'eau potable les habitants récupèrent l'eau de pluie ou des rivières voisines ; ceux qui ont des moyens transportent l'eau en bouteille depuis Leticia ou Puerto Nariño. La stratégie de préservation *in situ* des PNN colombiens répond

[340] La non-reconnaissance de peuples autochtones et la non-ratification du protocole de Nagoya par la France, ouvrent un champ d'étude intéressant et posent des questions majeures quant à la répartition juste et équitable des avantages de l'exploitation et de la conservation de la diversité biologique sur les territoires Amérindiens (Wayana, Wayampi) et Aluku du parc amazonien de la Guyane.

[341] « […] *selon les engagements du gouvernement, la création du parc devait s'accompagner d'un net rattrapage du retard accumulé par les communes du parc en matière d'équipements et d'infrastructures de première nécessité dans les domaines de l'eau potable, de l'électrification, du traitement des déchets, de la voirie* […] » (CGEDD 2014). Afin de subvenir aux besoins des populations et des territoires du sud, un Plan d'accompagnement du parc amazonien de la Guyane (P. A. P. A.) a été mis en place le 12 mars 2007. Il est piloté principalement par la préfecture de la Guyane et le secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR). Pour la période 2007-2014, 64,7 M€ d'opérations ont été inscrits dans le P. A. P. A., dont 49 M€ ont été dépensés en 2012 (Parc amazonien de la Guyane 2013c). Pour les années 2015-2020, 60 M€ sont estimés nécessaires par les élus locaux pour continuer ces travaux. (Parc amazonien de la Guyane 2015).

[342] En Colombie, les moyens économiques destinés aux parcs nationaux proviennent principalement de l'écotourisme (entrée payante). Seuls 23 parcs nationaux sont destinés à cette activité, parmi lesquels seulement 7 fonctionnent régulièrement. Les bénéfices de ces entrées du tourisme sont repartis ensuite dans le réseau national pour subvenir aux besoins des 59 espaces protégés du pays. D'autres financements sont alloués par l'État*, mais aussi par quelques partenaires internationaux pour des projets ponctuels. Pour l'année 2012-217, un budget général* de gestion de 101 millions de pesos (3,5M€) a été perçu par le réseau national (Parques Nacionales Naturales de Colombia 2012).

également à la « non-action étatique » en matière de conservation et d'aménagement sur ces territoires. Elle apparait donc comme la meilleure alternative pour ne pas « altérer » de manière quelconque les écosystèmes. Or, cette idéologie se répercute directement sur le cadre de vie des populations résidentes ainsi que des gestionnaires, des gardes-parcs et des scientifiques qui y travaillent, car tous les travaux d'infrastructure ou d'aménagement (eau potable, électricité, logement, déchets, etc.) sont extrêmement limités et règlementés. Il s'agit aussi d'un manque d'action de la part des autorités de *Resguardo*s sur les villages.

Le parc marin de Saguenay-Saint-Laurent se trouve dans une position intermédiaire. Il ne compte pas de moyens financiers si importants que le PAG, mais il ne se trouve pas non plus dans la situation de précarité de la Colombie. Nonobstant, pendant le séjour de terrain, nous avons constaté que le PMSSL est aussi dans l'impasse en ce qui concerne la nécessité d'assurer une gestion plus efficace des activités marines et de recherche. Ces faiblesses répondent particulièrement à un manque de personnel, de moyens de gestion et de bateaux de surveillance. Cette situation résulte d'une politique conservatrice du gouvernement canadien en place à l'époque, peut favorable au financement des parcs nationaux (cf. chapitre 1).

Le contraste et les inégalités observées entre la France et la Colombie peuvent être également élargies aux parcs nationaux latino-américains destinés à protéger le « poumon du monde [343]». En effet, la Guyane, ce petit territoire européen de l'Amérique du sud, possède à lui seul plus de moyens que n'importe quel parc national latinoaméricain. Ce pouvoir économique place la France et le parc amazonien de la Guyane dans un contexte de supériorité quant à la connaissance et la gestion environnementale de la forêt amazonienne. Malgré ces différences, de nouvelles collaborations voient le jour entre ces pays gestionnaires. Ainsi, le PAG intégra depuis août 2015[344] le réseau latinoaméricain de parcs nationaux et d'aires protégés (REDPARQUES). Ce réseau cherche à promouvoir d'une part, des stratégies communes de gestion et de gouvernance pour faire face aux défis contemporains qui touchent les aires protégées latinoaméricaines : pression démographique, pauvreté[345], globalisation économique, biopiraterie, activités illégales, etc. D'autre part, il questionne aujourd'hui la place des parcs nationaux (amazoniens) dans la lutte contre le changement climatique[346]. Tenant compte du fait que plusieurs parcs nationaux de l'Amérique (latine) sont habités par des populations multiculturelles (Barragán Alvarado 2008 ; Cisneros et McBreen 2010 ; Elbers

[343] Brésil, Surinam, Guyana, Venezuela, Colombie, Équateur, Pérou, Bolivie.
[344] http://www.parc-amazonien-guyane.fr/actions/le-parc-amazonien-redparques/
[345] Voir : FAO : http://www.fao.org/peru/noticias/detail-events/en/c/292947/
[346] Voir : SERNANP (Péru) :http://www.sernanp.gob.pe/sernanp/noticia.jsp?ID=228

2011) et sont confrontés aux activités des multinationales étrangères, une place importante doit être donnée à ces populations au sein des réflexions. Analyser ces espaces naturels protégés en tant que, parcs nationaux naturels anthropisés, peut donc apporter de nouvelles réponses aux défis futurs de gouvernance au travers de ce nouvel angle d'analyse permettant d'intégrer les dimensions socioculturelle, spatiale et économique au cœur des réflexions.

Tenant compte des différences économiques déjà mentionnées, consacrons nous maintenant à quelques exemples de leur impact sur les populations locales.

1.2. La visibilité institutionnelle : un outil de pouvoir territorial ?

En général, la question de la visibilité institutionnelle peut nous en dire beaucoup sur les relations qu'entretient l'institution avec les populations, en particulièrement, sur les représentations et l'acceptation locale qui en découlent. Parlons tout d'abord de l'excès de visibilité institutionnelle. Sur ce, le parc amazonien de la Guyane représente un exemple parlant. Compte tenu des divers moyens déployés sur le territoire par l'institution pendant ses premières années de mise en place (2007-2013), les communautés d'habitants voient celui-ci comme une sorte « d'Eldorado[347] » institutionnel. Cette représentation génère une relation d'interaction construite sur la base de l'intérêt économique et non pas de la confiance. Un habitant aluku nous explique à ce sujet : « […] *Ici, depuis l'implantation du drapeau sur le Maroni le système français nous a fait toujours marcher avec l'argent, c'est pour ça que maintenant on s'est habitués à penser toujours à l'argent et maintenant on ne peut pas faire autrement, le gens veulent de l'argent* […] ». Il est vrai que l'histoire des populations du sud guyanais, habituées à une relation paternaliste de la part de l'État depuis la mise en place du RMI et des diverses allocations sociales mal adaptées à ces territoires (Grenand, Bahuchet et Grenand 2006), favorise aujourd'hui l'ancrage d'un intérêt nettement économique dans le PAG. Cette représentation économique locale risque de nuire aux relations futures entre l'institution et les populations, pour lesquelles, le PAG est là pour leur développement économique et pour l'amélioration de leur qualité de vie (discours véhiculé aussi par la charte du PAG) et non pour imposer des entraves à leur culture. Le risque de mouvements de contre-pouvoir local apparaît ainsi évident.

Les communautés d'habitants attendent donc beaucoup des investissements dédiés aux domaines du travail, de la santé, de l'agriculture, du développement local, et de la lutte contre

[347] « L'eldorado institutionnel » fait référence à la représentation d'une institution qui a des moyens économiques démesurés, dont les populations peuvent en profiter et exploiter largement.

l'orpaillage illégal. Or, l'excès de visibilité qui résulte des actions multiples entreprises par le PAG - mais surtout de la manière dont elles sont faites - déplait à certains habitants qui y voient une forme d'appropriation territoriale excessive de la part de l'État. Un habitant aluku témoigne à ce sujet dans les termes suivants : « […] *ce parc est riche, ils ont beaucoup d'argent pour acheter des quads, des pirogues, pour construire des installations, pour financer des projets, ils ont tout mais ils ne font rien pour les gens, ils font seulement pour eux* […] *on voit le parc partout, ils marquent tout avec leurs panneaux et leur logo* […] [348]». Dans nos entretiens de terrain, ce malaise mais aussi cet intérêt économique ont été constatés à plusieurs reprises dans les communautés wayana et aluku du Maroni, plus particulièrement à Maripasoula, siège de la direction territoriale du Maroni du PAG (DTM).

Pour les Wayana, l'excès de visibilité institutionnelle constitue aussi un aspect dérangeant. Un habitant de Taluen nous l'exprime ainsi : « […] *je ne veux pas travailler avec le parc car les métros* [métropolitains] *viendraient et ça changerait tout. Il faut faire des choses par et pour les habitants eux-mêmes ; sinon le parc vient intervenir pour se donner toute la vedette comme il fait toujours, et le but de réaffirmer la culture wayana par les wayanas serait perdu. Ça deviendrait à nouveau une action du parc qui effacerait l'action locale* […][349] ». C'est cet effacement du local qui pose problème aux populations, notamment, à cause de ce que les habitants appellent « […] *une appropriation d'initiatives et d'activités culturelles locales sous forme de partenariat qui donne trop de visibilité au PAG car après il faut porter toujours leur logo*[350] » (Photos 34). En conséquence, deux postures apparaissent : soit les populations refusent d'intégrer le parc aux projets locaux, soit ils l'intègrent mais dans le but d'obtenir des aides économiques et du travail, mais pas pour travailler ensemble dans la construction d'un projet territorial. Tel a été le cas de la reconstruction du *Tukushipan* (carbet communautaire) de Taluen.

[348] Entretien avec un habitant aluku de Maripasoula, 2011.
[349] Entretien avec un habitant et représentant locale de Taluen, 2012.
[350] Entretien avec un habitant de Maripasoula, 2012.

Photo 34. ***Signalétique et visibilité du PAG***

Ce panneau a été dégradé quelques jours après sa mise en place : « *fou fou boto* » est une insulte en langue aluku.

(Clichés M. Sierra J. Maripasoula, 2011)

Sur la photo ci-dessous on observe aussi l'appropriation de l'activité de fabrication traditionnelle du couac par le PAG.

Fabrication traditionnelle de *Couac* à Papaïchton
Organisation communautaire des femmes
(Cliché, M. Sierra J., 2011)

Fabrication de Couac par les mêmes femmes de Papaïchton, mais portant un tee-shirt avec le logo du PAG et des habits uniformisés
(Cliché, PAG, 2015)

Pour les Wayana, l'agacement institutionnel se manifeste aussi au niveau du contrôle culturel et politique. Deux entretiens témoignent de ce mécontentement : « […] *dans la culture wayana, il n'existe pas la notion de travail en communauté ni de revendication. Chacun fait ce qu'il veut. Le parc vient toujours leur dire quoi faire et ils en ont marre. Le problème aussi est qu'ils* [les Wayana] *n'ont pas d'initiatives pour proposer des choses* […] [351]». L'embarras vis à vis d'un nouveau modèle de gestion et de gouvernance territoriale, imposée par le parc national, résulte de son inadéquation directe avec les logiques socioculturelles locales, notamment amérindiennes. Dans ce sens, on est forcément mené à constater l'émergence dans ces territoires d'un conflit entre pouvoir étatique et contre-pouvoirs locaux. De même qu'en Colombie, la notion de « communauté » au sein des Wayana est aussi remise en question, et de ce fait, des politiques appliquées sur ces populations amérindiennes en générale.

[351] Entretien auprès d'une institutrice métropolitaine vivant à Antecume Pata depuis plus de 10 ans. Antecume Pata, 2011.

Pendant la visite de l'ex-président Nicolas Sarkozy sur le haut Maroni en janvier 2012 (photo 35), certains *leaders* locaux nous ont exprimé leur mécontentement face aux actions menées par le PAG. Ils considèrent que les impositions discursives réalisées par les dirigeants de celui-ci ont manifesté un manque de respect pour la culture wayana. En effet, pendant son court séjour, N. Sarkozy est venu rencontrer les Amérindiensdu Haut-Maroni pour parler, entre autres, des problèmes liés à l'orpaillage. La réunion s'est tenue au village de Taluen (antenne de la DTM) dans le *Tukushipan* reconstruit grâce à l'aide financière du PAG[352] (photo 36). D'après les *leaders* locaux, « […] *c'est eux* [le PAG] *qui donnent la parole, c'est eux qui disent « tu ne dois pas parler* [de] *ça, tu dois parler* [de] *ça », ce n'est pas possible !* […] *nous, on pensait qu'il* [N. Sarkozy] *venait nous écouter, écouter nos problèmes liés à l'orpaillage, et finalement c'est nous qui avons écouté et ils ne nous ont pas laissé parler. Après ils ont dit que c'était parce qu'il n'y avait pas beaucoup de temps* […] *On ne fait plus confiance au parc, ils font toujours ce qu'ils veulent et ils nous disent toujours quoi faire, ce n'est pas possible !* […][353] ». Pour eux, cette institution ne doit pas donner des ordres ni aux chefs coutumiers ni aux habitants car ils n'ont pas d'autorité sur eux. Or, en réalité, la création de cet immense parc national impose un nouvel ordre politique sur les territoires de vie de ces populations et devient une sorte de « mini-gouvernement » dans le sud du département.

Sur ce point, pour certains habitants, le parc amazonien de la Guyane « […] *répond à une nouvelle logique de colonisation et d'appropriation territoriale du sud du département* […] *c'est une néocolonisation faite au nom de la conservation et du progrès* […] [354]». On serait devant une sorte de *green imperialism* moderne, dans les termes de Grove (1996), où les notions de développement et de progrès économique seraient intégrées dans le discours de la conservation au sein des territoires habités. Ces deux notions sont d'ailleurs véhiculées avec force par les élus du conseil régional, pour lesquels le parc ne peut pas mettre sous cloche les ressources de la région. Les élus guyanais sont donc favorables à un développement économique en harmonie avec la conservation et au désenclavement de territoires et des populations du sud. Une élue du conseil régional qui préside aussi le parc naturel régional du littoral affirme à ce sujet en 2011 :

[352] Stratégie de visibilité institutionnelle pour le PAG auprès des wayana et des acteurs externes.
[353] Entretien collectif avec les *leaders* du village wayana de Taluen, 2012.
[354] Entretien collectif dans le village wayana de Taluen, 2012. Idée partagée par des résidents permanents (métropolitains) à Maripasoula.

« […] *pour moi c'est malheureux de laisser ces gens comme ça, eux aussi ils font partie de la société guyanais, alors pourquoi ils n'auraient pas le droit à se développer et de profiter des ressources naturelles ?. Je suis pour l'égalité, pour que les populations de l'intérieur puissent vivre comme nous* […] *L'orpaillage légal…bon, c'est tout le problème de la Guyane, on a des ressources que pour le moment on n'exploite pas, l'idéal est de favoriser cette exploitation* […] *« l'enfert vert » est devenu biodiversité et maintenant on ne peut plus toucher, mais il faut exploiter ce que la nature nous a donné, ce sont nos ressources, alors il faut profiter de nos ressources sinon il faut faire venir tout d'ailleurs. On ne peut pas faire de l'exploitation de pétrole, on ne peut pas faire de l'exploitation aurifère, on ne peut pas faire de l'exploitation du bois, alors on fait quoi ?* […] *il faut penser aussi aux jeunes, ils vont faire quoi se jeunes dans dix ans… des colliers de perles ? Il faut qu'ils travaillent comme tout le monde* […] »

La posture du conseil régional est claire et compréhensible face au besoin de désenclavement du sud guyanais. En revanche, leur intérêt par l'exploitation de ressources naturelles de l'intérieur s'avère plus problématique dans la coordination des compétences institutionnelles à venir, dont la charte servira de document conciliateur.

Photo 35. ***Visite de N. Sarkozy à Taluen en compagnie des capitaines wayana et aluku***

(Source, PAG, 2013)

Sur la photo on observe deux chefs coutumiers en tenu de « capitaines ». ils sont nommés et rémunérés par le Conseil Général. À gauche, un des capitaines wayana du Haut-Maroni et à droite, un des capitaines aluku de la commune de Papaïchton.

Photo 36. ***Reconstruction Tukushipan de Taluen***
(Clichés de G. Feuillet, PAG, 2012)

Début des travaux de reconstruction du *Tukushipan*

Réunion communautaire dans le *Tukushipan*

« Ciel de case » – artisanat wayana qui sert de protection du *Tukushipan*

Quant à la visibilité institutionnelle, le cas inverse s'observe en Colombie où un manque de visibilité et d'action institutionnelle est patent. D'après un gestionnaire, cette pénurie administrative est néanmoins comblée par un soutien institutionnel auprès des populations locales contre les acteurs exogènes : « […] *ils ont aussi constaté qu'ils peuvent compter avec le parc comme un allié pour faire face aux personnes externes qui viennent profiter de la communauté et de leurs ressources* […] *nous, on arrive simplement comme un appui, comme un soutien, et non pas pour leur imposer de choses* […] ». Or, sur le terrain, les habitants ont aujourd'hui une image différente du parc de celle de jadis : « […] *ce parc national ne nous apporte rien, au contraire, il nous limite à faire des choses chez nous* […] *ils sont là avec des réglementations, ils interdisent des choses, mais ils ne font rien pour les gens d'ici* […] [355]».

Sur ce point, deux gestionnaires contestent ces dires : « [d'une part] *les communautés disent que le parc ne leur apporte rien, mais elles, en tant que communautés, n'ont rien demandé ou exigé par écrit. S'ils veulent demander ou exiger quelque chose au parc ils doivent le faire par écrit, même s'ils ont une tradition orale* […][356] ». D'autre part, « […] *ce sont des communautés ouvertes, mais avec un problème d'appropriation et d'engagement dans les projets. Ils sont habitués à ce qu'on fasse pour eux* […] *et nous, on continue à avoir des faiblesses, une carence de continuité dans l'accompagnement à cause d'un manque de budget, aspect qui est très limitant pour le parc* […][357] ». Ce manque de moyens constitue un handicap important pour solidifier les relations entre l'institution et les habitants. Plusieurs fonctionnaires Ticuna nous ont fait part de leur frustration à ce niveau-là : « […] *nous, on aimerait faire plus*

[355] Entretien avec un *leader* local de la communauté de San Martin de Amacayacu, 2013.
[356] Entretien avec un gestionnaire du PNN Amacayacu, 2013.
[357] Entretien avec un gestionnaire du PNN Amacayacu, 2010.

de projets avec les gens des communautés, mais pour cela nous avons besoin de suivi et de continuité […] *beaucoup de projets locaux ont vu le jour, mais tous ont été abandonnés par un manque de moyens* […] *c'est une situation difficile et frustrant car pour les habitants on ne fait rien* […] »[358]. Le manque de visibilité et d'actions institutionnelles nourrit deux représentations distinctes. La première, locale, relève de l'insatisfaction et de la frustration face à une institution invisible et peu proactive avec les populations et le territoire. Et la seconde, institutionnelle, est vecteur de (auto)frustration, mais en plus, de mécontentement face à des communautés consolidées mais peu organisées et actives.

Pour le PMSSL la visibilité institutionnelle se trouve dans un cadre intermédiaire. Elle reste encore à construire et à consolider, notamment dans l'aire de coordination. Deux défis s'imposent : le premier vise à construire une visibilité institutionnelle commune (cogestion politique) au PMSSL, et non aux deux gouvernements. Le second réside dans le fait que cette visibilité institutionnelle puisse être accessible à tous les visiteurs issus des croisières et et aux visiteurs « terrestres » au sein de l'aire de coordination. Des projets de signalisation et de sensibilisation ont été mis en œuvre pendant notre séjour.

Nous venons de préciser quelques stratégies d'action territoriale en provenance des institutions de conservation. Regardons maintenant rapidement comment les populations locales gèrent aussi leurs territoires et à travers quel type d'actions principales.

1.3. Activités et stratégies locales de gestion territoriale et économique

L'organisation sociopolitique et culturelle des populations locales étudiées permet de relever diverses activités de gestion au sein de leurs territoires. Pour certaines d'entre elles, il ne s'agit pas de « gestion » des ressources naturelles mais de modes de vie traditionnels. Pour d'autres, le défi vise à mobiliser les savoir-faire traditionnels, désormais intégrés dans les discours de la conservation et du développement durable, afin de profiter de nouveaux bénéfices économiques que cette gestion peut leur apporter. Enfin, pour d'autres, il s'agit de la gestion managériale de leurs territoires dans une perspective de développement économique.

Dans le parc amazonien de la Guyane, les populations wayana et aluku du Maroni pratiquent encore une gestion semi-traditionnelle de leur territoire. Cette dernière reste néanmoins conditionnée aux normes et aux lois républicaines, ainsi qu'aujourd'hui, aux nouveaux règlements du PAG. Ces derniers permettent néanmoins une mise en valeur

[358] Garde-parc Ticuna du PNNA (Mocagua, 2013)

importante des patrimoines culturels et de leur organisation, ce qui favorise entre autres la conservation de diverses pratiques mais aussi leur transmission générationnelle. Cette reconnaissance culturelle servira ensuite d'atout aux projets de développement touristique envisagés par le PAG et certaines communautés. En termes de comparaison locale, la population aluku est aujourd'hui plus active dans les initiatives associatives et commerciales que les Wayana. Les Aluku privilégient une pluralité d'associations culturelles qui mettent particulièrement en valeur leur patrimoine musical ainsi que leurs danses. Les Wayana commencent aussi à intégrer la nouvelle logique d'action du PAG, dont la création d'associations afin de profiter de subventions, et commencent donc à s'organiser pour en mettre en place. Pendant notre séjour nous avons distingué seulement deux associations wayana : la première à Taluen, l'association Kalipo, la seconde à Antecume Pata, l'association Yepe.

La communauté innu d'Essipit du PMSSL est au centre d'une logique de gestion territoriale et économique particulière conçue pour une population amérindienne (voir chapitre 4). Leurs initiatives de gestion sont focalisées principalement dans la connaissance approfondie de leur territoire ancestral (savoir) et des bénéfices que ses membres peuvent en retirer du point de vue politique, économique, culturel et environnemental (pouvoir). Leurs savoir-faire managériaux leur permettent aujourd'hui de profiter d'une visibilité territoriale importante dans la sphère du tourisme. Des initiatives ponctuelles dans le domaine de la conservation marine sont toutefois encore à développer. Ils sont néanmoins partenaires importants des projets de conservation en cours dans le fleuve.

Les populations ticuna du PNNA sont dans un « entre-deux », entre la tradition et la modernité. Ils gèrent leurs territoires culturels par des accords intercommunautaires de chasse, de pêche et d'agriculture, mais développent des activités écotouristiques depuis les années quatre-vingt-dix. Ces activités ont intégré les populations du parc national et des zones tampon dans une logique capitaliste de compétitivité touristique qui a pris de l'essor depuis les années 2005. De ce fait, la communauté de Mocagua et celle de San Martin de Amacayacu (SMA) deviennent aujourd'hui des concurrentes dans le marché touristique à l'échelle micro-locale du parc national. En effet, la localisation de la communauté de Mocagua à l'est, en dehors du territoire protégé mais voisine au centre des visiteurs du PNNA, a privilégié le développement de l'activité touristique au sein du *resguardo*. Au contraire, la situation de superposition territoriale totale de la communauté de SMA avec le parc national au sud-ouest, limite ce même développement économique. Des initiatives ponctuelles voient néanmoins le jour mais elles

sont contrôlées par deux ou trois familles avec l'aide de personnes étrangères, dont une hollandaise installée à SMA depuis plusieurs années.

Le tableau ci-dessous (Tableau 15) nous permet de mettre en évidence les différences majeures de l'action micro-locale dans la gestion des territoires culturels. On y constate différents stades de développement et de savoir-faire parmi les populations amérindiennes. En France, les Wayana se trouvent au début d'un processus de modernisation et gardent encore un savoir-faire traditionnel représentatif de leur culture. Au niveau scalaire local, des différences importantes s'observent néanmoins entre les divers villages (cf. chapitre 4). En Colombie, les Ticuna sont déjà dans une étape intermédiaire d'un processus de développement économique à partir du tourisme, ils ont néanmoins perdu pas mal de savoir-faire culturels. La communauté de Mocagua est plus moderne que celle de San Martin de Amacayacu qui conserve encore la langue et certaines pratiques traditionnelles. Au Québec, les Innu d'Essipit sont au terme du processus territorial. Le conseil de bande de la communauté contrôle le marché touristique et le développement économique de la communauté. La dimension culturelle est en revanche amoindrie. Ces caractéristiques expliquent les diverses stratégies de gestion mises en place, ou non, sur leurs territoires de vie. Le savoir-pouvoir de la communauté d'Essipit montre à ce sujet une gestion particulière, dont l'appropriation d'outils occidentaux dans une conception traditionnelle du territoire.

Dans la seconde partie de ce chapitre (2) nous allons analyser ponctuellement les dispositifs de gestion participative observés sur les terrains d'étude.

Tableau 15. ***Activités et outils de gestion à l'initiative des populations locales***

Activités et outils de gestion	**PAG Communautés Aluku**	**PAG Communautés Wayana**	**PMSSL : Première Nation Innu d'Essipit**	**PNNA Communauté Ticuna - SMA**	**PNNA Communauté Ticuna - Mocagua**
Conservation	Gestion traditionnelle Chasse-pêche Agriculture	Gestion traditionnelle Chasse-pêche Agriculture - cueillette	Cartographie du territoire innu Traité et ententes de participation auprès du Canada et du Québec. Gestion de la chasse-pêche	Accords intracommunautaires de chasse-pêche et de l' agriculture	Accords intercommunautaires de gestion de chasse-pêche et de l'agriculture
Contrôle et surveillance	Pas de police aluku	Pas de police wayana	Police amérindienne Essipit	Police amérindienne	Police amérindienne
Patrimoine naturel	Gestion traditionnelle Chasse-pêche-agriculture cueillette	Gestion traditionnelle Chasse-pêche-agriculture cueillette	Atlas cartographique des ressources du Nitassinan Gestion traditionnelle de la chasse et de la pêche	Gestion traditionnelle Accords chasse-pêche	Gestion traditionnelle Accords Chasse-pêche et agriculture Maison des singes
Patrimoine culturel	Fêtes de deuil Danses et musiques Artisanat en bois Langue Associations +++ Autorités coutumières Nourriture	Rituel du *maraké*-Chants *Tukushipan* Artisanat et vannerie Langue Associations + Autorités coutumières Nourriture ++	*Nitassinan* (territoire ancestral) Entente de principe Lieux culturels Rassemblements culturels Animations culturelles Nourriture	Animations culturelles+ Artisanat + Langue+++ Nourriture+++	Animations culturelles Langue+ Nourriture+ Peinture culturelle des maisons du village
Recherche participative	Non	Non	Non	Collaboration avec la fondation Entropika	Maison des singes de la fondation Maikuchiga
Développement économique	Petits commerces Taxi Pirogues Agriculture Début du tourisme Association des autorités coutumières aluku de Guyane (2011)	Artisanat Taxi Pirogues Début du tourisme	Tourisme Pourvoiries Exploitation du bois Croisières aux baleines Hébergements touristiques Restauration (poissonnerie)	Écotourisme Artisanat	Écotourisme Artisanat Observation d'oiseaux Observation des singes Pisciculture
Communication	Associations +++ Association des autorités coutumières aluku	Associations+	Page internet du conseil de bande Essipit Radio - Journal Associations	Pages internet de guides (tourisme personnalisé)	Groupe de video-local Omagua Pages internet de guides (tourisme personnalisé) Fondation Maikuchga

2. Dispositifs de gestion participative analysés dans les terrains d'étude

Pour comprendre le fonctionnement du pouvoir au sein des parcs nationaux naturels anthropisés (PNNa), trois dispositifs participatifs seront analysés ci-dessous. Grâce à eux, nous chercherons tout d'abord à mettre en lumière les relations et les arrangements de pouvoir coexistant entre les divers acteurs territoriaux qui y participent. Puis, on tentera d'identifier les reconfigurations spatiales pouvant découler de ces relations de pouvoir, ainsi que leurs impacts dans la gestion et la gouvernance de ces territoires hybrides. Cette analyse peut nous permettre de montrer les caractéristiques et spécificités de ces terrains, et donc, de l'existence concrète d'une sous-catégorie d'espace naturel protégé anthropisé au sein de la catégorie internationale II UICN « parc national ». Du point de vue méthodologique, nous expliquerons rapidement dans une première partie les composantes de chaque dispositif ; puis, dans une seconde partie, nous nous concentrerons sur la comparaison des flux de pouvoir et de leurs conséquences spatiales.

Rappelons que les observations de ces dispositifs se sont déroulées pour le Québec en 2011, pour la Guyane entre 2011et 2012, et pour la Colombie, en 2005, 2010 et 2013. Nous nous limiterons donc à la description de la situation de ces dispositifs à ces moments précis. Leur transition et évolution devront de ce fait être prises en compte par des études futures. En effet, en tant qu'espaces naturels protégés anthropisés, ces systèmes complexes sont dynamiques, ouverts et non statiques ; d'où tout l'intérêt de leur étude pluridisciplinaire dans le temps long.

2.1. Entre intérêts économiques et protection des mammifères marins : *L'Alliance éco-baleine* et le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL)

Les croisières sont le noyau économique et touristique des populations du Fleuve Saint-Laurent et du fjord du Saguenay. On relève deux types de croisières à savoir les croisières de plaisance et les croisières pour l'observation de mammifères marins. Les premières apparaissent à la fin du XVIII^{e} siècle avec l'introduction des premiers bateaux à vapeur (Tittley 1995), puis de « bateaux blancs » consacrés au tourisme de masse de la bourgeoisie anglo-canadienne. L'ère du tourisme vient remplacer ainsi le marché des fourrures et du bois qui existait jadis sur ces mêmes territoires. Les croisières de plaisance prennent force au début du XIX^{e} siècle à Tadoussac, où le premier hôtel touristique fut construit en 1865 (photos 37). Elles déclinent fortement à la fin des années 1960, laissant la place à une nouvelle activité économique : les croisières d'observation de la faune marine. Celles-ci apparaissent au tournant des années 1980, à l'initiative des résidents locaux qui servirent de guides dans des petites embarcations. La

réussite de cette initiative pousse d'autres résidents de Tadoussac, mais aussi des villages des Bergeronnes et des Escoumins, à proposer ce service qui se développa rapidement dans les années 1990. Le concept sera vite repris par des compagnies de « l'extérieur » possédant des navires de plus en plus gros, dynamisant à nouveau le marché touristique des croisières (Cayer-Huart 2010), cette fois-ci, focalisé sur l'observation de grands rorquals. De nos jours, cette industrie prend une place centrale dans l'économie locale mais aussi québécoise. La renommée internationale de Tadoussac en tant que plus vieux village Québécois et haut lieu d'observation de baleines, favorise en conséquence l'augmentation du nombre de touristes et de bateaux d'observation qui impacte sur les mammifères et le milieu marin, notamment en ce qui concerne la pollution marine, le bruit et la densité de bateaux autour des rorquals.

Photo 37. ***Hôtel de Tadoussac et bateaux de croisières***

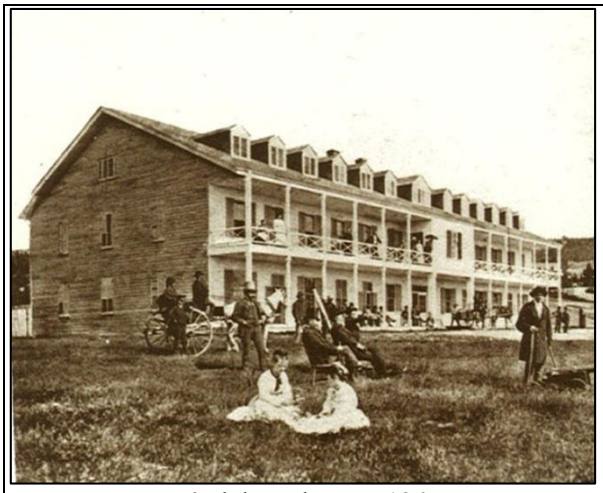

Hôtel de Tadoussac 1865
(Source : Archives nationales du Canada PA 143587)

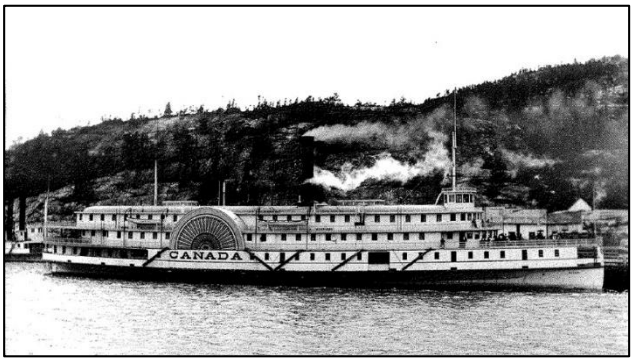

Bateau de tourisme le « Canada » au quai de Tadoussac 1895
(source. Archives photographiques Notman fonds Notman 2354, in archives du PMSSL, 2011)

Hôtel de Tadoussac 2011
(Cliché. M. Sierra J., 2011)

Bateau blanc de tourisme le « Richelieu » au quai de Tadoussac 1930
(Source : Rita Gingras, in *Tadoussac un patrimoine à découvrir*)

Les scientifiques et les naturalistes appellent à la protection du milieu marin. Les recherches menées sur l'estuaire du Saint-Laurent ainsi que sur les mammifères marins sont alarmantes. Divers groupes de recherche[359] et des scientifiques[360] tirent alors la sonnette d'alarme sur l'état des populations de bélugas (Lebeuf 2009) et sur la détérioration du milieu et des écosystèmes marins à cause de la contamination de l'eau par les hydrocarbures, des produits toxiques, des résidus industriels, etc. (Couillard 2009 ; Pelletier et al. 2009). Ces polluants proviennent des grandes et petites villes, ainsi que des industries riveraines et d'une mauvaise gestion des déchets toxiques. Le besoin de protection du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent devient donc indispensable pour garantir d'une part, la conservation des écosystèmes et des espèces sensibles (Ménard 2009 ; Simard 2009), et d'autre part, pour assurer la durabilité et la viabilité de l'industrie de croisières, qui dépend directement de la première. Deux objectifs s'unissent alors, la conservation et l'économie. La création du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent en 1998 répond en partie à cette nécessité. Localisé à l'embouchure entre le fjord et l'estuaire, il devient le gardien de la zone la plus fréquentée par les mammifères marins (phoques, bélugas, rorquals) pendant la période estivale, ceci grâce à la richesse de nourriture qui se concentre dans cette zone de confluence entre les eaux douces et les eaux salées[361](Ménard 2009) à la hauteur de la ville de Tadoussac (cartes 36). Le besoin en nouvelles mesures de protection y est donc nécessaire, notamment quant aux pratiques d'observation des baleines qui viennent s'y nourrir en été.

Carte 36. ***Embouchure du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent***

Fijord du Saguenay
(Source PMSSL)

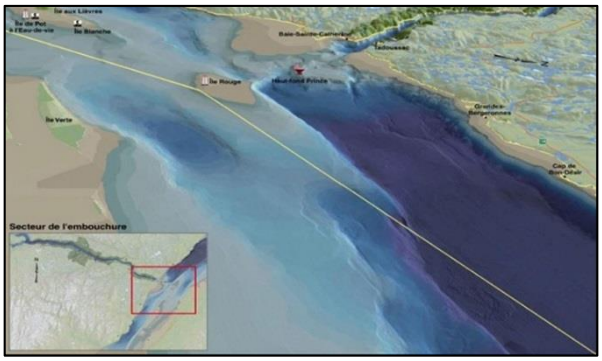

Estuaire du Saint-Laurent
(Source PMSSL)

[359] Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) créé en 1985-Tadoussac : (www.gremm.org), le Réseau d'observation de mammifères marins (ROMM) créé en 1998 – Rivière du Loup (http://www.romm.ca/).

[360] Émilien Pelletier, professeur en océanographie chimique à l'Université de Québec à Rimouski (UQAR), Nadia Ménard, biologiste du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL), ou Michel Lebeuf, spécialiste en chimie environnementale du Ministère de Pêches et océans Canada, entre autres.

[361] Le fjord du Saguenay renferme un écosystème d'eau douce qui compose avec un écosystème d'eau de mer provenant du fleuve Saint-Laurent. Ce mélange d'eaux crée des conditions favorables pour le microplancton.

L'***Alliance éco-baleine***[362]est un dispositif multifonctionnel répondant aux besoins de la gouvernance participative de l'écotourisme. Cette gouvernance tient compte des valeurs, des compétences et des pouvoirs des acteurs qui participent dans les projets écotouristiques, ici, il s'agit des États cogestionaires et des divers acteurs du milieu, dont les entreprises de croisières (Lequin 2001, 2003). L'*Alliance éco-baleine* s'agit donc, d'une part, d'un code d'éthique garantissant une observation écoresponsable des mammifères marins dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent ; et d'autre part, il apparaît comme un outil de concertation locale entre les divers niveaux de pouvoir et de gestion, capable d'intégrer des acteurs pluriels. De même, il s'agit aussi d'une stratégie publicitaire et économique qui donne de la visibilité au PMSSL mais aussi aux industries de croisières. Ensuite, l'Alliance éco-baleine représente un outil de partenariat économique pour la recherche grâce aux fonds qui sont récoltés à ces fins. Enfin, c'est aussi un outil de sensibilisation et d'éducation environnementale pour les touristes et les habitants. Sa création a été annoncée au grand public par un comité de presse le 15 juin 2011 à Québec[363] (photos 38)

Photo 38. ***Lancement de l'Alliance éco-baleine à Québec***
(Clichés. M. Sierra J., 2011)

Robert Michaud (GREMM), Yan Hamel (Croisières AML), Jean Lemire (parrain de l'Alliance)

À gauche, on observe les principaux acteurs du milieu et responsables de la création de l'Alliance éco-baleine : les chercheurs et scientifiques (GREMM), les entreprises de croisières, dont la compagnie AML est le leader, et le milieu naturaliste représenté par Jean-Lemire. Ce

[362] http://parcmarin.qc.ca/alliance_eco_baleine.html
[363] Nous avons été invités par les responsables du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) du Québec à participer à ce lancement.

dernier est reconnu au Canada par son engagement pour la sauvegarde de l'environnement. À droit, il s'agit de la cérémonie qui a précédé le lancement officiel du dispositif.

La gouvernance participative de l'écotourisme au travers de ce dispositif, se révèle comme une « […] *approche stratégique incontournable compte tenu de la rareté des ressources, aussi bien financières, naturelles qu'humaines, du retrait de l'État et du degré d'exigence et de vigilance plus élevé de la part des citoyens envers les problèmes qui les concernent* » (Lequin 2003, 66). En effet, ce sont ici les acteurs du milieu, à savoir les capitaines, qui sont les responsables directs de la réussite de cette alliance.

La particularité de ce dispositif d'observation écoresponsable est qu'il est le résultat d'une initiative *bottom-up* de concertation entre les « exploitants[364] » du territoire protégé (scientifiques et entreprises d'excursion[365] d'observation de baleines[366]). En effet, dans l'intérêt de l'activité économique résultant de l'industrie des croisières au sein d'une aire marine protégé, certains entrepreneurs se sont liés entre eux puis avec les chercheurs locaux, notamment ceux du GREMM à Tadoussac, pour trouver des nouvelles alternatives à leurs pratiques et intérêts. De ce fait, parmi des objectifs affichés tels que « mieux connaître pour mieux protéger » ou encore « valoriser l'expérience des visiteurs » qui défend le PMSSL et les chercheurs, l'observation écoresponsable prend donc toute sa place. Jean Lemire[367], biologiste et cinéaste québécois, est le parrain de cette initiative, ce qui lui donne une plus grande visibilité et renommée à l'échelle québécoise. Pour résumer, les principaux acteurs de l'Alliance éco-baleine se composent de neuf entreprises d'excursion d'observation (croisières AML, croisières ESSIPIT, croisière personnalisée Saguenay.com, organisAction, OTIS excursions INC., croisières DUFOUR, les Écumeurs, croisières NEPTUNE, croisières 2001), du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), de Parcs Québec, de Parcs Canada (cogestionaires du PMSSL) et de Jean Lemire.

[364] Nous employons le mot « exploitants » car il fait référence à l'usage anthropique (économique et scientifique) que ces acteurs réalisent sur le périmètre protégé.

[365] **Excursion :** une *excursion* fait référence à une sortie en mer effectuée à bord d'un bateau exploité par une compagnie commerciale. Dans le PMSSL, seules les compagnies détentrices d'un permis délivré par Parcs Canada ont le droit d'effectuer des *excursions* commerciales. La distinction entre une *excursion* et une *croisière* est la durée de la sortie : à la différence d'une *croisière*, lors d'une *excursion*, les clients ne passent aucune nuitée à bord du bateau, (Chion, C., et al, 2009 in Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, Parcs Canada, and Parcs Québec 2011).

[366] Au niveau discursif, certains ajustements de vocabulaire apparaissent : le mot « croisière » devient « excursion d'observation », le « capitaine » devient « gardien de baleines » ou « capitaine-naturaliste ».

[367] Jean Lemire : biologiste, cinéaste et ambassadeur honorifique de la Vague verte, une campagne mondiale d'éducation des jeunes sur la biodiversité du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Il fut chef des expéditions Mission Arctique, Mission Baleines, Mission Antarctique et Le dernier continent.

Quant à la gestion de la zone marine protégée, l'Alliance éco-baleine vient appuyer directement le « Plan de gestion des activités en mer » du PMSSL. Il contient une trentaine de mesures à mettre en place dans l'objectif d'améliorer la protection des mammifères marins, la qualité de l'expérience de visite et la sécurité des visiteurs (Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, Parcs Canada, and Parcs Québec 2011). Également, l'Alliance éco-baleine développe de nouveaux outils de gestion comme un « **Guide de pratiques écoresponsables pour les capitaines-naturalistes** » (photo 39) et « Le fonds éco-baleine », destinés à soutenir les activités de recherche et de sensibilisation.

Le guide de pratiques écoresponsables vient en complément du « **Règlement sur les activités en mer du PMSSL** » mis en place en 2002, règlementation unique au Canada (photo 40). Il s'appuie directement sur le travail et les savoir-faire des capitaines, leur donnant un grand nombre de responsabilités et de défis supplémentaires. Le capitaine-naturaliste, ou gardien de baleines, devient ainsi le cœur et le pilier de l'Alliance éco-baleine. Ce guide de pratiques est donc créé afin de faire adopter aux capitaines des « comportements exemplaires» au travers d'une charte de 10 points[368]. De ce fait, de même que pour les populations locales (traditionnelles) qui travaillent avec l'écotourisme en Colombie ou en Guyane, les capitaines sont aussi intégrés directement au marché touristique. Dorénavant, ils devront donc répondre aux divers standards de qualité de services que leur impose le secteur des excursions maritimes, comme le montre cette affirmation : « *Le Guide est d'application volontaire, mais les propriétaires des entreprises membres de l'Alliance s'engagent à le faire appliquer par leur personnel navigant* » (Communique de presse de l'Alliance éco-baleine, 2011, Québec). Cette « obligation-volontaire » devient la source d'un jeu d'acteurs et de pouvoirs sur le terrain d'application. Or, ce nouveau rôle de gardien permet aussi la mise en valeur de ce métier historique et avec lui, des savoirs culturels, naturalistes et découlant des expériences personnelles de chaque individu dans l'exercice de cette activité professionnelle.

[368] Les pratiques comportent divers niveaux : le discours et les échanges avec le public, la navigation, la sécurité, le confort et la satisfaction des passagers, la protection de baleines et du milieu, la règlementation, etc.

Photo 39. ***Guide des pratiques écoresponsables de l'Alliance éco-baleine***

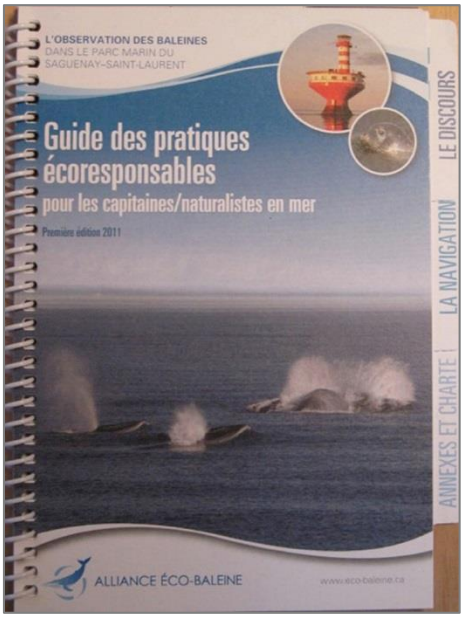

Ce guide est composé de trois parties : le discours à tenir face aux touristes, les normes de navigation et la charte de conduite, à savoir, la sécurité des passagers et les distances d'observation. Il donne les « *douze incontournables* », qui sont les règles de base de l'excursion avant, pendant et après l'expérience.

Photo 40**.** ***Règlement des activités en mer et guide de pratiques écoresponsables***

Distance d'observation : entre 200m et 400m x 60 min

Ce règlement rappelle les comportements à adopter par les capitaines et les plaisanciers en présence de mammifères marins, notamment face à des espèces menacées.

L'outil « **fonds éco-baleine** » servira de son côté à financer des activités de recherche, de formation et d'éducation relatives aux activités d'observation en mer des baleines dans le PMSSL. Hébergé par la Fondation de la faune du Québec (FFQ), le fonds sera cogéré par les membres de l'Alliance et la FFQ. Les entreprises d'excursion en mer contribueront de façon récurrente à ce fonds et des stratégies de sollicitation auprès du public et de corporations seront élaborées par les membres de l'Alliance (communiqué de presse de l'Alliance éco-baleine, 2011, Québec). Or, la mise en place de ce fonds reste fragile car elle dépend directement de l'adhésion et de l'engagement des entreprises d'excursion sur le long terme. D'après le témoignage en 2013 d'un gestionnaire du PMSSL, « […] *les membres n'ont pas réussi à se doter d'un mode de fonctionnement clair, avec un statut juridique véritable, et on doit trouver de nouvelles sources de financement pour garnir le Fonds puisque ce ne sont pas tous les propriétaires qui ont versé leur cotisation* […] ». À ce défi économique local s'ajoute aussi celui de la conjoncture politique d'un gouvernement fédéral conservateur *«* […] *qui n'est pas du tout favorable aux parcs nationaux* » ; en conséquence, « *Les ressources humaines du parc marin pour faire avancer l'Alliance à travers tous les autres dossiers, sont très limitées*. ». On voit donc bien les impasses économiques et de cogestion politique pour la gestion viable de ce nouveau dispositif. De même, l'engagement durable des acteurs reste fragile et vulnérable aux aléas du marché touristique. Le dispositif Alliance éco-baleine (Figure 2) se déroule donc dans un contexte d'incertitude et de mouvance permanente ; d'où l'intérêt d'étudier ses dynamiques et son évolution.

Pour résumer, la diversité et la complémentarité de divers outils et dispositifs mis en place par le PMSSL et l'Alliance éco-baleine, cherchent donc à construire une culture écoresponsable du guidage et du comportement en mer dans le respect de l'animal et du milieu marin. À l'égard de l'animal, il s'agit principalement du respect de la distance et de la vitesse d'approche, ainsi que du temps d'observation en mer. Des nouveaux comportements seront donc mis en place pour l'observation des bélugas ; ainsi, la possibilité qu'avaient les navires d'excursion d'approcher un cétacé accompagné d'un veau et d'un cétacé au repos sera abolie. De même, le nombre de bateaux se trouvant sur une zone d'observation sera limité à 10. La distance d'observation doit désormais osciller entre 200 et 400 mètres, avec une durée limitée à 60 minutes maximum. Ce sont donc ces nouvelles dynamiques qui vont reconfigurer les relations de pouvoir et la mobilité dans l'espace protégé. Les aléas climatiques et l'incertitude des déplacements des cétacés dans l'eau vont aussi contribuer à cette reconfiguration.

Figure 2. ***Composantes du dispositif Alliance éco-baleine 2011-2017 du PMSSL***

(Fait par Sierra. J. M., 206)

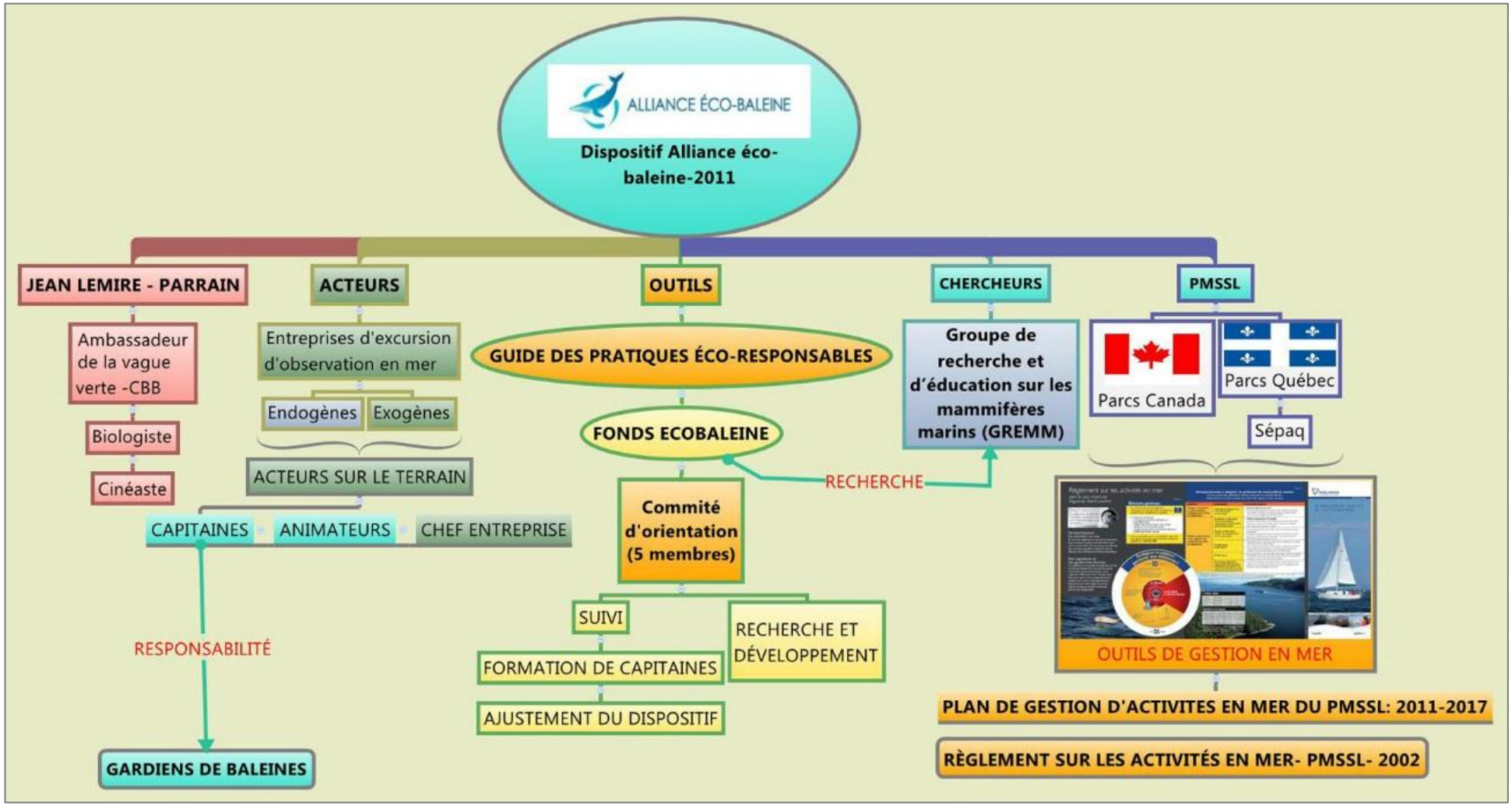

Notre séjour de terrain s'est focalisé sur la période de transition entre une activité d'observation « anarchique » vers une autre plus encadrée. Afin de mieux comprendre la mise en place de l'Alliance éco-baleine sur le territoire marin protégé, nous avons réalisé quelques sorties d'observation en mer dans les divers types d'embarcations destinées à cette fin (Photos 41). De ce fait, nous avons pu vivre l'expérience du touriste, mais aussi celle de l'observateur. Nous avons pu réaliser des entretiens personnalisés avec les capitaines et les animateurs ainsi que des enquêtes auprès des touristes. En général, on a constaté une préférence pour les excursions en zodiac. Dans la représentation des touristes, ce type d'embarcation permettrait d'approcher différemment l'animal et de privilégier ainsi une relation de proximité. Or, avec la nouvelle règlementation ce type d'approche est désormais interdit. Dans la dernière partie de ce chapitre nous analyserons les conflits qui émergent de cette nouvelle pratique d'observation. Pour finir, les membres de l'Alliance éco-baleine ont mis en place un suivi de progression de l'Alliance avec plusieurs indicateurs. Deux outils sont mis en place entre 2014 et 2015 : les clients mystères (observateurs) et l'autoévaluation des capitaines membres de l'Alliance éco-baleine.

Photo 41. ***Types d'embarcations d'excursions d'observation de baleines dans le PMSSL***

Grand Bateau	Moyen bateau	Zodiac

Ce dispositif d'observation écoresponsable tente de lier l'économie à la protection marine. Regardons maintenant comment le parc amazonien de la Guyane répond-lui aux enjeux de l'intégration culturelle dans la gestion territoriale.

2.2. Entre intégration et acceptation des communautés d'habitants : les conseils d'habitants et les enquêtes de chasse du parc amazonien de la Guyane (PAG)

La création du parc amazonien de la Guyane représente un défi de gestion multiculturelle pour la France. La mise en place du PAG dans le sud du territoire guyanais a réveillé un éventail d'intérêts et de sentiments divers au sein des populations locales. On a constaté dans les récits recueillis le long du travail de terrain que la mémoire historique sur des épisodes menés par la colonisation, le bagne et la départementalisation, jouent un rôle important sur le regard que ces

populations portent sur ce nouveau parc et les initiatives que ce dernier entreprend. Les efforts menés par l'institution et le corps des gestionnaires et des gardes parcs sont certes importants et démontrent un effort de flexibilité et d'adaptation. Or, la mémoire collective et les enjeux qui se jouent actuellement au sein de territoires habités du PAG, ne facilitent pas toujours l'exercice de la gestion et de la gouvernance dans un contexte multiculturel. Notre période d'observation sur les divers terrains (aluku et wayana) du Maroni s'est déroulée dans un contexte de transition. Il comporte notamment le passage des communes à l'adhésion (ou pas) de la charte du parc, celle-ci représentant la « réelle mise en place du PAG sur les territoires de communes ». Cette période s'est caractérisée par un effort de sensibilisation à la charte de la part de gestionnaires, mais aussi, par l'émergence d'un conflit d'acceptation (du parc et de la charte) par les communautés d'habitants et les communes. Afin de mieux appréhender ce contexte, nous avons choisi d'exposer deux dispositifs : « ***le conseil d'habitants*** », voué au dialogue et à la gestion participative à l'échelle locale et micro-locale, et « ***les enquêtes de chasse*** », dédiées à la recherche participative.

2.2.1. Un dispositif participatif local à remettre en question ? : Le conseil d'habitants du PAG

Le conseil d'habitants (CH) est la plus petite composante de la macrostructure de gouvernance participative du PAG[369] (voir Ch.5). Il apparaît comme l'adaptation des conseils de quartier, développés en métropole depuis 2002[370]. Le conseil d'habitants mis en place par le PAG est créé dans le but d'informer les communautés d'habitants et de leur donner la parole pour qu'elles puissent s'exprimer sur les sujets qui les atteignent au niveau local et micro-local. De ce fait, le CH permet à ces populations de faire remonter leurs inquiétudes et leurs avis sur la charte et les actions menées par le parc aux instances de gestion des diverses directions territoriales et de Cayenne. Au niveau de la direction territoriale du Maroni (DTM), le premier conseil d'habitants a été fondé sur le bourg de Maripasoula le 5 mai 2010 (PAG, Compte Rendu -CH, mai 2010). D'après les mots du directeur de la DTM à l'époque, Denis Langaney :

[369] Pendant nos 6 mois de terrain sur le Maroni et le Haut-Maroni, aucun conseil d'habitants n'a été réalisé. Malheureusement, nous n'avons donc pas pu y assister pour analyser le déroulement de ces dispositifs. Notre analyse repose alors sur les comptes rendus (CR) des réunions et sur les divers témoignages des responsables locaux et d'habitants des villages du pays aluku (Maripasoula, Papaïchton, Loka) et du pays wayana (Elahé, Taluen, Twenke, Kayodé, Antecume Pata, Pidima et Peleia).

[370] Créés par la loi Vaillant (2002), relative à la démocratie de proximité. Elle oblige les communes de plus de 80 000 habitants à créer un ou plusieurs conseils de quartier dont le rôle est de développer la participation citoyenne.

> « [Les conseils d'habitants] *sont des réunions de village ou de quartier auxquelles tous les habitants peuvent participer* ***pour gérer de façon directe ou indirecte l'administration du parc*** […] *Ils se réunissent pour débattre des* ***questions importantes pour les habitants*** *du bassin et définir l'avis qui sera porté par les représentants aux réunions du Comité de Vie Locale.* ***Ils participent directement à l'élaboration de la charte du territoire. Ils peuvent formuler des propositions relatives au fonctionnement ou aux projets menés par le Parc***. ***Ils sont consultés par l'administration du PAG sur toute question ou projet qui concerne le bassin de vie*** […] » (souligné par Sierra, 2016).

Ce discours cherche à mettre en valeur le rôle du local dans la gouvernance du PAG. Mais nous verrons ensuite les contrastes par rapport au *modus operandi* sur la DTM.

Pendant cette première réunion, les sujets abordés ont été multiples : le zonage, le fonctionnement et l'organisation du PAG et de la DTM, le fonctionnement du CH, ainsi que les projets que l'institution voulait mettre en place. Le compte-rendu de cette réunion montre néanmoins diverses réactions locales face au *modus operandi* instauré, à savoir des malaises qui reviendront continuellement dans les autres comptes-rendus et dont certains habitants témoignent. Nous analyserons ces aspects dans la partie suivante. Parmi les plus marquants, mentionnons néanmoins le problème du dialogue et de la compréhension entre la « rationalité institutionnelle » et la « rationalité socioculturelle locale » : « […] *on ne parle pas le même langage et c'est difficile de comprendre ce qu'ils veulent faire réellement* […][371]». Ainsi, en ce qui concerne la question de l'orpaillage, « […] *on a accepté la création de ce parc pour qu'ils en finissent avec l'orpaillage, mais la situation ne change pas pour s'améliorer*, *au contraire* […][372]». Comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre 5, le sujet de l'orpaillage illégal est central pour les communautés d'habitants, principalement pour les Wayana du Haut-Maroni. Localement trois postures apparaissent à ce sujet : la première, pour les Wayana, où la lutte contre l'orpaillage illégal est le sens même de la création du PAG. La seconde, pour les Aluku, qui manifestent une certaine tolérance face à cette activité où certains ont participé et participent encore. La troisième, pour l'Institution PAG, qui éprouve un certain malaise face au sujet. Le manque de résultats visibles sur la diminution de l'activité dans les territoires de vie des communautés d'habitants, provoque en conséquence des blocages dans les échanges à l'échelle locale et limite l'avancement dans d'autres projets territoriaux, tels que la charte du PAG, à cette période-là.

[371] Entretien avec une autorité coutumière aluku. Maripasoula, 2012.
[372] Entretien avec un capitain de Kayodé, 2012.

Localement, il apparaît aussi une crainte majeure face à la division et au conflit que pourrait provoquer le fonctionnement du PAG par rapport à la relation historique entre Amérindienset Aluku sur le Maroni. Ces craintes reposent principalement sur le fait que la DTM a modifié le mode de fonctionnement auprès de communautés d'habitants, passant des réunions collectives à des réunions séparées entre ces communautés (voir paragraphe 6.2). Les populations pensent alors que « […] *le PAG essaie de nous diviser pour mieux contrôler le territoire* […][373] ». Cette crainte est plus visible dans la population aluku[374], le compte-rendu de 2010 en témoigne avec cette affirmation : « […] *les blancs ne doivent pas récréer la guerre entre nous, on avait déjà fait la guerre* […] *il faut bien faire pour éviter le conflit communautaire. Il faut arrêter d'avoir des réunions dans chaque site. Il faut regrouper tout le monde dans un seul lieu. Les Aluku et les Amérindiensvivent en harmonie depuis toujours puisque c'est le grand man aluku qui a installé le grand man Amérindien* […] » (PAG, compte rendu - CH, mai 2010). Cette méfiance envers le PAG crée des tensions locales entre certains membres des communautés. Ces craintes vont expliquer en partie le disfonctionnement de ce dispositif participatif et le besoin de remettre en question certains façon de faire, tant pour le PAG que pour les populations aluku et wayana.

Dans le compte rendu du 16 juin 2010 il est expliqué aux participants (seulement 7 Wayana et 6 Aluku), que le CH est une réunion qui doit être « *provoquée par la population, pour régler les problèmes rencontrés par rapport au parc* » (PAG, compte-rendu – CH, juin 2010). Or, pour la population, c'est le PAG qui a mis en place ce dispositif et non la population, raison pour laquelle il y aurait encore ce manque d'appropriation et d'engagement. Certains habitants du pays amérindien nous expliquent à ce propos « [que] *chez nous il existe déjà des réunions de village avec les capitaines et les habitants. C'est traditionnel ici ; alors on ne comprend pas pourquoi ils veulent créer encore des réunions comme ça* […] *pour nous c'est le PAG qui vient nous parler toujours de la charte ; mais quand on veut parler de nos problèmes, ils reviennent toujours à la charte* […] [375]». En effet, comme nous l'avons mentionné plus haut, notre période d'observation s'est déroulée dans un contexte tendu entre les habitants, les communes et le PAG suite à ce besoin législatif de signer la charte[376].

[373] Entretien avec une autorité aluku de Papaïchton, 2012.
[374] Nous développerons ce sujet dans la partie suivante car elle touche aux enjeux de pouvoir qui existent historiquement entre ces deux populations.
[375] Entretien collectif avec des habitants de Taluen, 2012.
[376] Décret n° 2013-968 du 28 octobre 2013. Approbation de la charte du Parc amazonien de la Guyane.

Les réunions menées pendant 2 ans par les gestionnaires et les gardes-parcs pour sensibiliser les gens ont donc été focalisées spécifiquement sur le contenu et la raison d'être de ce document. Or, il en existe une différence majeure de perception et de temporalité entre l'institution et les communautés d'habitants. Pour la première, la signature de la charte est une imposition de la loi qui doit répondre à des délais concrets suite à la création du territoire protégé. Alors que pour les seconds, il s'agit tout d'abord d'un processus de compréhension du document, puis, de la construction d'une cohabitation territoriale à long terme. En comparaison aux parcs nationaux métropolitains[377], la signature de la charte du PAG s'est donc avérée très rapide pour les habitants, qui ne comprennent pas encore le langage administratif du document ni le sens même du territoire protégé : « […] *ils veulent qu'on signe leur charte, mais avant cela, ils devraient nous montrer à quoi nous sert ce parc* […] *ils nous imposent un parc qui va nous dire quoi faire chez nous* […] *nous, on n'a pas demandé un parc ici, ce sont les blancs qui ont voulu faire un parc chez nous* […] [378]». Il est donc étonnant que pour un territoire si complexe et éloigné de la réalité métropolitaine, si peu de temps ait été consacré à cette phase cruciale. Elle démontre – comme pour la création du parc national – (cf. chapitre 4) que le pouvoir des élus guyanais et les intérêts nationaux passent avant les besoins et les réalités locales. Cette imposition étatique accroît la méfiance des communautés d'habitants face à l'Institution.

Le compte rendu du 6 avril 2011 met en évidence un nouveau malaise quant au discours institutionnel et la charte du PAG. Un représentant du CH de Maripasoula relève un changement de discours institutionnel qui provoque de nouvelles craintes sur la vraie nature de l'engagement du parc :

> « […] *il y a un temps, le parc faisait des promesses et s'engageait personnellement sur des réalisations sur le territoire. Maintenant le discours est que le parc cherchera des partenaires parce qu'il y a des compétences multiples et ces compétences ne relèvent pas du parc [...] le projet du parc avait été adopté en pensant qu'on allait avoir un dialogue direct avec le parc. Maintenant on parle d'un parc qui sera intermédiaire* […] *C'est ça qui est nouveau dans le discours, c'est-à-dire que le parc ne s'engage plus. On peut dire qu'il y a une évolution et une mutation. C'est un discours qui n'existait pas avant* […] »

(PAG, compte-rendu – CH, avril, 2011). Cet argument revient à plusieurs reprises sur les divers terrains du Maroni et du Haut-Maroni.

[377] Rappelons qu'avec la nouvelle loi de 2006, tous les parcs nationaux français doivent élaborer une charte ou un projet de territoire avec les communes qui font partie de la zone de libre adhésion.
[378] Entretien auprès d'un *leader* local wayana (Taluen, 2012)

De ce fait, pour les habitants, depuis le projet de création du PAG (2005), le discours a changé à plusieurs reprises. Des promesses ont été faites, mais ils ne voient pas des actions concrètes, seulement des projets qui doivent passer par le filtre des partenaires du parc. Dans le compte-rendu du 12 octobre 2011, il est aussi souligné un aspect qui met en question le dispositif participatif du PAG et de la vraie reconnaissance socioculturelle et politique des communautés d'habitants. La charte du parc amazonien de la Guyane est signée par l'État, les communes adhérant à la charte et le Parc. Les autorités coutumières, reconnues par l'institution de protection mais pas par l'État français, ne peuvent pas signer le document : « […] *les chefs coutumiers ne peuvent pas signer, même si l'un des buts de cette même charte est de respecter la culture traditionnelle.* » (PAG, compte-rendu – CH, octobre 2011). La participation locale au sein du conseil d'habitants se limitera donc à la simple consultation. Or, les habitants non pas répondu de manière positive à ce dispositif participatif jugé trop biaisé en faveur du PAG. En conséquence, il en résulte une non-participation locale qui entraine également la non-appropriation politique du dispositif.

Pendant notre séjour d'observation nous avons constaté des disfonctionnements importants dans les conseils d'habitants sur la DTM du PAG. Cette situation a pu évoluer (ou pas) après la signature de la Charte en 2013. La question se pose néanmoins quant à l'efficacité (ou pas) de ce dispositif participatif *botton-up* dans la logique de la gouvernance participative du PAG. La carte mentale ci-dessous (Figure 3) synthétise les informations décrites auparavant et montre les deux représentations principales qui cohabitent autour du dispositif : l'une, celle des responsables de la DTM ; l'autre, celle des représentants des communautés d'habitants wayana et aluku. Du point de vue politique, est donc du pouvoir, le conseil d'habitants apparaît comme une stratégie de gouvernementalité proposée par les directives du PAG afin de « sensibiliser » et de « faire adhérer » les acteurs locaux à la charte du parc national. Or, sur le terrain, cette stratégie n'a pas eu un retour positif et donc n'a pas été opérationnelle.

Un autre dispositif participatif a aussi été mis en place auprès de communautés d'habitants. Il s'agit des « enquêtes de chasse ». À différence du conseil d'habitants, ce dispositif de recherche participative s'avère plus fonctionnel et concret sur les terrains, aspects qui favorisent une certaine adhésion au projet, même si des conflits majeurs sont encore à résoudre au niveau de la reconnaissance des pratiques culturelles de chasse au sein du territoire protégé.

Figure 3. ***Dispositif de gouvernance participative : le Conseil d'habitants sur la DTM – PAG***

(Fait par Sierra J, M. 2015)

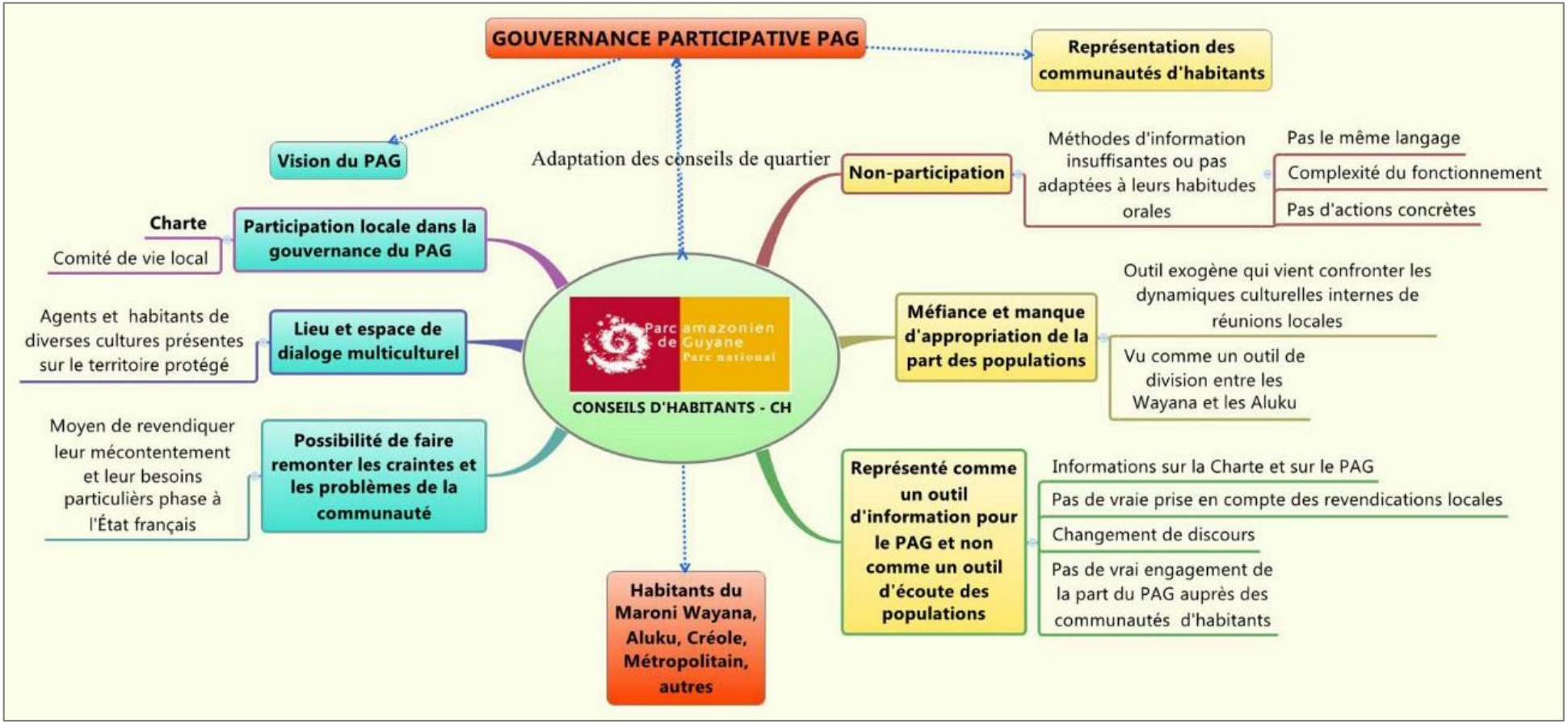

À gauche, les représentations de l'institution de conservation PAG concernant l'intérêt du dispositif participatif auprès de communautés d'habitants.

À droite, les représentations de ces mêmes communautés par rapport à l'intérêt et aux fonctionnalités de ce dispositif.

2.2.2. Les enquêtes de chasse, un dispositif au croisement des lois et des populations

Le dispositif des enquêtes de chasse met le doigt sur un problème majeur en Guyane, à savoir l'application de la loi républicaine dans ce département d'outre-mer concernant la question de la chasse. En effet, le parc amazonien de la Guyane se trouve dans une situation complexe : il est une institution de l'État vouée, entre autres, à conserver les modes de vie des communautés d'habitants du parc (Aluku, Wayana, Wayãmpi), dont la chasse, mais aussi à la protection des espèces en péril sur ce même territoire. Or, cette mission s'avère contrainte par le poids législatif français ; ainsi, certaines administrations ont du mal à comprendre les spécificités régionales et culturelles locales, limitant en conséquence le rôle de médiation joué par le PAG entre les populations d'habitants et l'État. En effet, le PAG doit trouver des compromis entre le gouvernement français et les autres institutions nationales avec lesquelles il est partenaire sur le territoire protégé, mais aussi, avec les institutions régionales et les populations créoles, puis, avec les populations d'habitants, qui sont, elles, les premières à subir les impacts d'une nouvelle règlementation appliquée sur leurs territoires de vie. Le rôle de conservation des patrimoines naturels et culturels du sud guyanais par le PAG apparaît donc comme un défi institutionnel majeur face à l'État français. Cette situation met l'institution et les gestionnaires dans une situation de vulnérabilité et de discorde auprès de cette multitude d'acteurs, notamment auprès des habitants.

D'après la charte du PAG[379], l'état de connaissance des patrimoines naturels actuel indique qu'en Guyane il y aurait 191 espèces de mammifères répertoriées, dont les principales données écologiques sont connues pour une trentaine d'entre elles. En 2007, année de création du parc amazonien, les premiers résultats démographiques menés sur quelques espèces conduisent l'administration française à durcir la réglementation locale sur la chasse. La plupart de ces études démographiques a été néanmoins menée dans la frange littorale et la partie nord du territoire, où les caractéristiques démographiques comme écosystémiques sont bien différentes de celles du sud guyanais. Le durcissement de la loi sur tout le département guyanais s'applique donc en fonction de la réalité identifiée dans le nord guyanais. Parmi les espèces classées comme étant les plus sensibles ou vulnérables[380] à l'activité de la chasse se trouvent

[379] Voir dans la charte l'annexe 2 : *état de la connaissance des patrimoines naturels des territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane.* (Parc amazonien de la Guyane 2013a)

[380] « Les travaux scientifiques les plus avancés en Guyane concernent certainement les singes et le tapir qui, au regard des menaces pesant sur l'espèce (pertes des habitats et chasse) à l'échelle de son aire de répartition (Argentine, Bolivie, Équateur, Guyane, Guyana, Paraguay, Pérou, Suriname et Venezuela) est classée "vulnérable" sur la liste rouge de l'Union mondiale pour la nature (UICN) en raison d'une réduction des populations estimées

principalement le Tapir (*Tapirus terrestris*), le singe capucin brun (*Cebus apella*), le singe hurleur (*Alouatta seniculus*), et plus particulièrement le **singe atèle** (*Ateles paniscus*) ou « **kwata** », dont la chasse est totalement interdite en Guyane. Les principaux critères de protection de ces espèces sont leur faible taux de reproduction et la diminution rapide de leur population sur le territoire. Or, les populations d'habitants du sud guyanais, amérindiennes et bushinengés, consomment traditionnellement ces mêmes espèces, entre autres :

> « […] *la pratique de la chasse demeure ainsi aujourd'hui une nécessité pour la plupart d'entre eux, et elle a été reconnue comme telle à travers le décret de création du Parc. La prise en compte des modes de vie traditionnels s'impose également à travers ce texte réglementaire. Cependant,* ***la réglementation actuelle sur les espèces protégées vient directement s'opposer aux pratiques de chasse ancrées dans le quotidien des habitants.*** *Par ailleurs, face à l'évolution des sociétés, aux modifications des pratiques, à la croissance démographique, aux impacts générés par les activités d'orpaillage illégales, il est légitime tant pour le gestionnaire du Parc national que pour les communautés d'habitants, de s'interroger sur les effets de l'activité cynégétique sur la faune sauvage* »[381](souligné par Sierra, 2016).

Le problème majeur se pose avec le « kwata ». Effectivement, les populations d'habitants du Maroni (les Wayana et les Aluku) préfèrent depuis toujours manger la viande des femelles kwata plutôt que celle des mâles ; ceci s'explique par « *le mauvais goût qui posséderait cette viande en comparaison à celle des femelles* »[382]. Cette « spécificité gustative » ne facilite pas les choses dans l'application de la réglementation sur la chasse à l'intérieur du périmètre du PAG. En effet, l'interdiction de chasse de cette espèce de singe (protégé à l'échelle internationale), irait à l'encontre du mode de vie des populations locales, à l'échelle locale et micro-locale. Entre conservation et culture, une impasse semble donc s'imposer ; d'où le besoin d'une connaissance scientifique approfondie sur certaines espèces.

« *Connaître pour mieux protéger* »[383] les patrimoines du sud guyanais : dans cette perspective, un projet pilote d'étude, de suivi et gestion prit forme en 2010 pour une durée de deux ans, à savoir « le projet faune chassée » avec le lancement d'enquêtes sur les pratiques de chasse locale. Deux objectifs principaux ont guidé ce projet avec tout d'abord, l'intérêt de connaître la réalité démographique de certaines espèces destinées à la consommation humaine, puis, le besoin de comprendre les dynamiques socioculturelles et les pratiques locales des

supérieure à 30% au cours des 3 dernières générations (environ 30 ans) ; tendance dont le maintien est attendu au cours des 3 prochaines générations (De Toisy, 2010) » (Parc amazonien de la Guyane 2013a, 166)

[381] http://www.parc-amazonien-guyane.fr/assets/panneau1_faune-chassee.pdf

[382] Entretien avec le responsable du projet « enquêtes de chasse » (Maripasoula, 2012)

[383] http://www.parc-amazonien-guyane.fr/les-actions/connaissance-au-service-du-territoire/ Parmi les entretiens recueillis on a souvent entendu paraphraser cette phrase comme « *mieux connaître pour mieux contrôler* », affirmation qui montre bien la perception locale face au parc amazonien sur le territoire.

populations d'habitants autour de la chasse. Ce programme de recherche a été mené en partenariat entre l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), le CNRS - Observatoire Homme Milieux *Oyapock, un fleuve en partage,* et l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Dans la première étape de ce projet (2010-2012), une étude ponctuelle a été menée sur les ressources cynégétiques au travers donc des « enquêtes de chasse[384] » développées dans les communautés des bassins de vie de l'Oyapock et du Maroni. Sur la délégation territoriale du Maroni (DTM), les enquêtes réalisées depuis le 11 avril 2011 regroupent un total de 326 chasseurs et 1855 fichiers remplis (carte 37). Pour mettre en place ce dispositif de recherche participative, divers moments ont eu lieu. Ils montrent la transition de logiques de gestion fermées et structurées selon un modèle métropolitain, vers d'autres logiques plus ouvertes et adaptées aux contextes socioculturels locaux. Cette évolution tient compte aujourd'hui du besoin d'ajustement des dynamiques d'action et des règlementations, afin de co-construire une politique locale de gestion de la chasse en partenariat avec les populations d'habitants du PAG.

De ce fait, le projet « enquêtes de chasse » a favorisé une dimension pédagogique de sensibilisation des chasseurs dès le départ. En effet, sur le bassin du Maroni, l'enjeu anthropique et multiculturel est plus important que sur le bassin de l'Oyapock. Il résulte d'une augmentation démographique de la population locale et de l'immigration clandestine, ce qui risque de peser à long terme sur l'équilibre écologique des certains espèces chassables. L'information et la sensibilisation des habitants sur la situation de la sur-chasse ont été favorisées pour pouvoir traiter ensuite les phénomènes communs au PAG et aux populations d'habitants du Maroni. Pour ce faire, à l'échelle de la DTM des brochures pédagogiques sur les cycles de reproduction de certaines espèces chassables, dont le nombre de petits par an était spécifié, ont été mis à disposition dans les villages. Elles ont été traduites dans les diverses langues du fleuve. Le but était d'informer les habitants sur les risques de sur-chasse et le besoin de prendre de nouvelles mesures de gestion. Or, cette première étape pédagogique a eu aussi des conséquences non-intentionnelles (Berdoulay et Soubeyran 2012) sur le territoire habité. Il s'agit d'une déformation discursive portée par certains habitants et chasseurs. Ceux-ci ont véhiculé un discours autour de l'interdiction de la chasse traditionnelle comme étant le but ultime du projet.

[384] http://www.parc-amazonien-guyane.fr/assets/panneau3_faune-chassee.pdf

Carte 37. ***Enquêtes de chasse sur les bassins de vie du PAG***

(source. http://www.parc-amazonien-guyane.fr/assets/panneau3_faune-chassee.pdf)

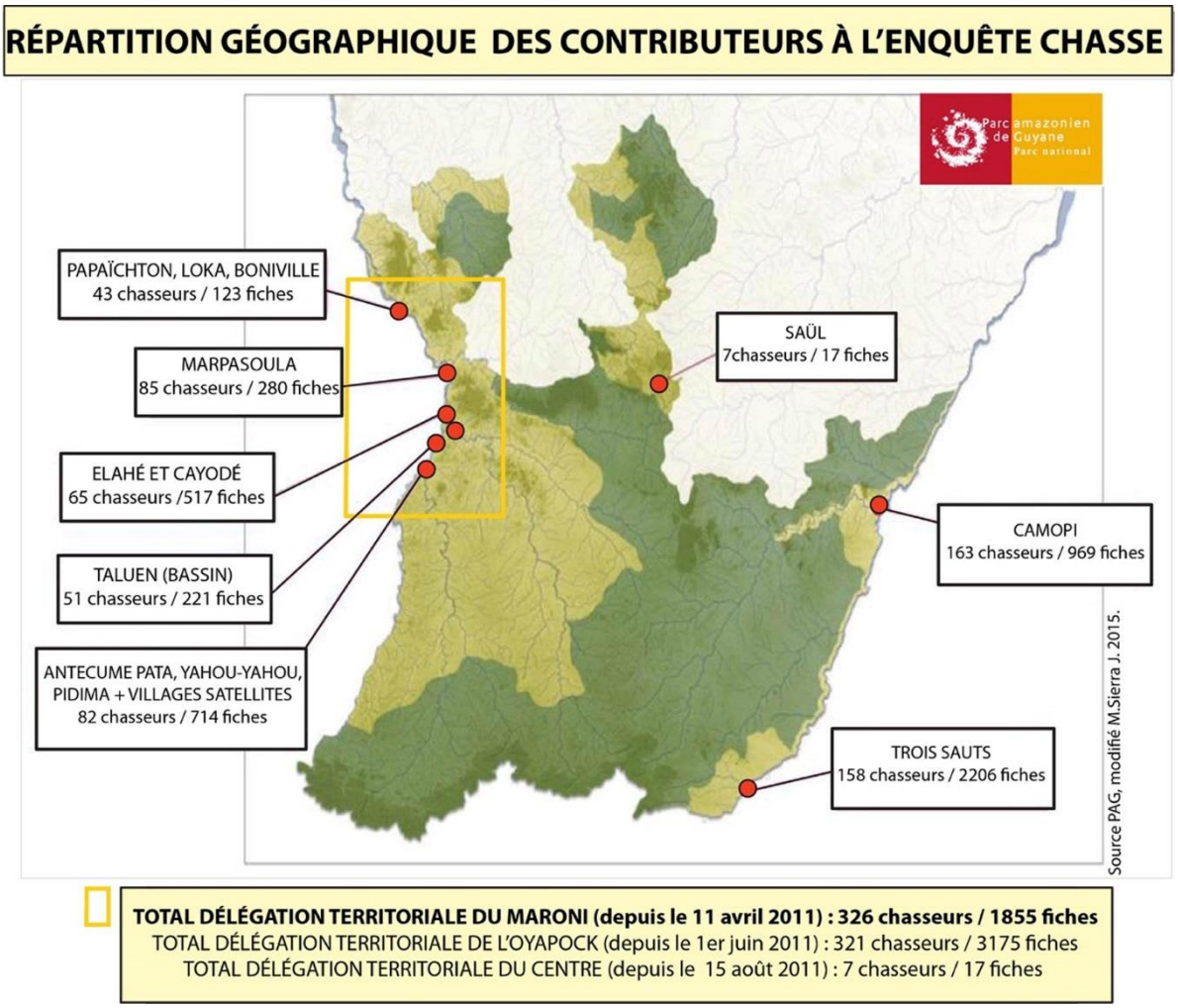

Ainsi, dans un premier moment, ce sont les agents du parc amazonien qui devaient réaliser ces enquêtes « chasses » dans chaque bassin de vie. Le projet a été donc reçu par les habitants comme une imposition du parc et comme une atteinte aux pratiques culturelles traditionnelles. La méfiance généralisée du contexte local face à un tel dispositif s'est rapidement fait sentir. Comme nous l'explique un habitant : « […] *les blancs nous disent qu'il ne faut plus chasser, qu'il faut faire des enquêtes, mais à quoi ils vont servir ces enquêtes ? … on ne sait pas* […] *ils veulent se servir de nous pour pouvoir nous interdire après la chasse, mais nous on ne va pas arrêter de chasser* […] »[385]. La perception locale face aux enquêtes de chasse était principalement de la méfiance. Cette hostilité a très fortement handicapé le travail des agents dans la première étape du projet.

[385] Entretien auprès d'un chasseur aluku (Papaïchton, 2012)

Les enquêtes de chasse portent principalement sur les pratiques locales à savoir les territoires et les lieux de chasse, la périodicité, la durée, le nombre de participants, les espèces chassées et observées, les moyens de déplacement, etc. Elles visent « […] *à évaluer l'état des populations de gibiers, mieux connaître les besoins, les pratiques ainsi que les modes de gestion coutumière des divers types de chasse des différentes communautés. La finalité pour le Parc national, sur la base de ces connaissances,* ***est la co-construction avec les communautés de propositions de mesures de suivi, de gestion et d'adaptation au contexte (cultures, modes de vie, gouvernances locales) d'un cadre réglementaire de la politique publique en la matière*** […][386] ». Pour les gibiers et autres espèces chassées, des tissus sont prélevés afin d'alimenter les bases de données d'études portant sur la génétique des populations[387].

Suivant l'évolution du processus et tenant compte des difficultés rencontrées dans les communautés, un second moment de sensibilisation et de dialogue a été favorisé par les gestionnaires responsables du projet auprès des directives du parc amazonien et des habitants. L'intégration des populations locales au processus de collecte de données a donc été proposée comme une nouvelle méthode d'action sur les terrains. Un des responsables de l'étude a Cayenne a souvent évoqué en ces termes cette volonté d'intégration des populations locales afin d'en faire *« des partenaires de la recherche à part entière dans ce processus »*[388], affirmation qui n'était pas - d'après lui - partagée par les directives du parc à l'époque. Pendant la restitution des premiers résultats observés en pays wayana, le discours employé par les responsables a été aussi focalisé sur ce partenariat entre les habitants et le PAG, gage à leurs yeux d'une réelle ouverture vers une cogestion des savoirs (Photos 42). Les directives du parc voyaient la relation plutôt en termes de participation locale, mais pas de partenariat de savoirs. Sur ce point, à l'échelle du parc national on a constaté une différence de postures d'action entre le siège à Cayenne et le travail que réalisent les gestionnaires sur les terrains, la première, hiérarchique, fermée et punitive ; la seconde, plus ouverte, conciliatrice et participative. Les responsables de projets se voient donc confrontés à ce type de conflits d'action entre les directives du siège et les réalités locales. Le travail réalisé par les chargés de mission et les agents de la DTM s'avère donc un exemple d'une vraie volonté de partage de savoirs.

[386] Voir à ce propos la *Charte du parc amazonien de la Guyane, 2013. Orientations et objectifs*.
[387] À ce sujet cf. les annexes 3 et 4 de la charte du PAG : *Accès aux ressources génétiques et partage des avantages : résolution du congrès adoptée par le congrès des élus régionaux et départementaux* 21 juillet 2011, p.187-201. Et *Accès aux ressources génétiques et partage des avantages : contribution du conseil scientifique du Parc amazonien de Guyane en Séance du 12 mai 2011* – et enfin, le *Code de bonne conduite* (décembre 2011), p. 202-208.
[388] Le personnel en charge du projet à Cayenne ne travaille plus pour l'établissement public.

Photos 42. ***Chasse et Intégration partenariale entre populations d'habitants et PAG***

Femme wayana avec un singe hurleur chassé
(Cliché. G. Feuillet, PAG, 2012)

Restitution au village wayana d'Antecume Pata sur le Haut-Maroni
(Cliché. G. Feuillet, PAG, 2012)

Rassemblement de chasseurs, enquêteurs de chasse et responsables du projet de la DTM et du siège de Cayenne

Chasseur aluku avec un paresseux
(Cliché. M. Sierra J., 2012)

Restitution village aluku de Papaïchton sur le Maronil
(Cliché. G. Feuillet, PAG, 2012)

Rassemblement de chasseurs, enquêteurs de chasse et responsables du projet de la DTM et du siège de Cayenne

L'intégration des populations locales est passée par deux dimensions : la première, économique, par la formation et le recrutement sous forme de contrats aidés d'une durée de six mois « d'enquêteurs de chasse » dans chaque village, wayana et aluku, du territoire protégé. La seconde, participative, par l'engagement des chasseurs locaux à répondre aux enquêtes portant sur leurs pratiques. C'est cet engagement local en tant que partenaires du processus de recherche sur les pratiques de chasse traditionnelle qui marque l'approche participative de ce dispositif. Nonobstant, la méfiance est aussi présente :

> « *Je suis chasseur depuis tout petit, j'aime ça, je ne veux pas qu'on me disse que je ne peux plus chasser* […] *je participe aux enquêtes parce que c'est important de savoir ce qui se passe avec la chasse* […] *je donne des informations sur ce que j'ai chassé mais en réalité je ne sais pas comment ces informations vont être utilisées après* […] *les Brésiliens chassent illégalement, mais ce n'est pas eux qui vont être punis mais nous, car nous habitons ici* […] ». (Chasseur wayana, Antecume Pata, 2012)

À la différence des conseils d'habitants, cet exercice de recherche participative est mieux accepté par les populations par le caractère concret du projet (prise de données, travail salarié, analyse, suivi et restitution). Les populations locales ne voient pas ces aspects fonctionnels dans le dispositif des conseils d'habitants qui est à leurs yeux, éphémère et sans finalité concrète : « […] *on vient pour les écouter parler de ce qu'ils veulent qu'on parle, mais à la fin, ça ne sert à rien parce qu'il n'y a rien de concret dans tout ça, nous on veut des choses concrètes, des résultats, des engagements et non de discours* […] [389]». Quant à la participation des chasseurs au dispositif, on a constaté une différence d'engagement et de perception entre les aluku et les wayana. Cette différence a motivé divers jeux de contre-pouvoir que nous analyserons postérieurement dans la dernière partie du chapitre.

En 2013, afin de rendre compte des résultats obtenus pour les premières enquêtes, une opération de restitution intermédiaire a été menée dans les divers bassins de vie (Photos 43). Nous avons pu assister à la restitution réalisée dans le village wayana d'Antecume Pata en avril 2012. Pour exprimer ces premiers résultats les chargés du projet ont mis en place un système de restitution cartographique. L'objectif de cette première restitution était d'avoir un premier retour local sur les données collectées et analysées, et ainsi, intégrer directement les habitants-chasseurs dans le suivi du processus pour qu'ils puissent exprimer leurs avis et leurs questionnements afin d'éclaircir leur craintes. Dans cette première restitution des remarques ont été faites sur la cartographie et la lecture des données, outils nouveaux pour ces populations. On a d'ailleurs pu constater que l'interprétation des cartes par les chasseurs était confuse. Par

[389] Entretien avec un *leader* aluku de Maripasoula, 2012.

exemple, les cartographes avaient illustré certaines données par la couleur rouge, à savoir : les zones de chasse ou les lieux où des enquêtes avaient été réalisées. Pour quelques chasseurs ces zones ont été interprétées de manière erronée. Ils pensaient que le rouge indiqué les zones où la chasse devait être interdite ou qu'elles représentaient les lieux où il y avait un problème. Cet exercice réflexif a été très constructif pour les responsables du projet, car il a montré, une fois de plus, la nécessité de construire un langage commun entre les gestionnaires et les habitants ainsi que le besoin d'ajustement continuel des outils de restitution mise en place.

Photo 43. ***Restitutions intermédiaires des enquêtes de chasse sur la DTM***

(Clichés. G. Feuillet, PAG. 2012)

Présentation du projet
« gestion de la faune chassée »

Restitution à Papaïchton
Village aluku

Restitution à Antecume Pata
Village wayana

Restitution à Cayodé
Village wayana

La carte mentale ci-dessous (Figure 4) illustre les diverses étapes de construction du projet de recherche participative « enquêtes de chasse ». On y voit les conflits d'adaptation de la loi française par rapport au contexte particulier des communautés d'habitants du sud guyanais sur le fleuve Maroni ainsi que les enjeux de méconnaissance de la ressource cynégétique.

Figure 4. ***Les enquêtes de chasse : comprendre les pratiques culturelles de la chasse et connaître l'état des ressources cynégétiques***

(Fait par Sierra J. M., 2015)

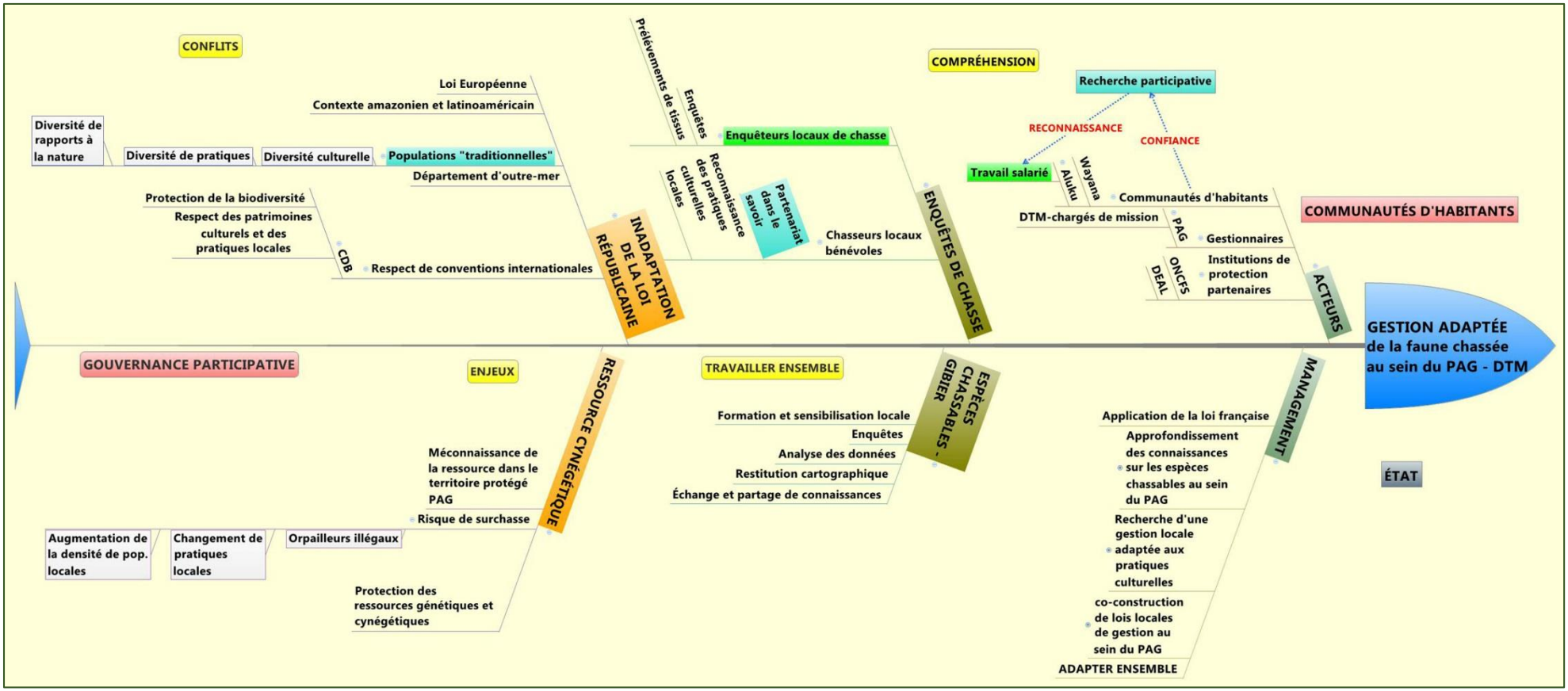

La première étape du processus de co-construction scientifique vise à identifier l'état de la ressource de gibier et les pratiques locales de chasse afin de proposer une réglementation locale adaptée aux pratiques culturelles des communautés d'habitants du parc amazonien.

Dans le paragraphe qui suit, nous expliquerons le dernier dispositif de gestion participatif analysé en Amazonie colombienne. Puis, nous proposerons un tableau comparatif des trois microstructures afin de mettre en valeur leurs similitudes et différences

2.3. La gouvernabilité locale à l'épreuve du partenariat économique : La concession de services écotouristiques dans le parc national naturel Amacayacu (PNNA)

En Amazonie colombienne, nous l'avons vu, la superposition territoriale entre les parcs nationaux et les territoires amérindiens met en scène la cohabitation d'acteurs multiples et leurs systèmes de justification[390]. L'intérêt pour la mise en place de dynamiques de concertation favorables à la création d'accords et de compromis territoriaux est donc indispensable dans le champ de la gestion et de la gouvernabilité territoriale de ces espaces protégés. En effet, « […] *la constitution d'aires protégées en territoires amérindiens a conduit à des conflits relatifs à l'autorité et à l'autonomie amérindiennes, à la commercialisation des ressources naturelles*[391]*, aux visions de la conservation occidentale et amérindienne, à la propriété foncière et aux restrictions de celle-ci* […] » (Parques nacionales naturales de Colombia 2011, 197). Ces conflits s'avèrent de plus en plus problématiques dans les zones superposées où les besoins économiques de base des populations amérindiennes (écoles, transports, nourriture, eau potable, vêtements, etc.) ont du mal à être comblés.

Compte tenu de ces facteurs, le parc national naturel Amacayacu proposa de développer un projet d'écotourisme communautaire dans les zones superposées et les zones tampon afin de répondre aux besoins économiques des habitants à partir des années quatre-vingt. C'est le début d'un projet économique local, et donc, d'un processus de coordination territoriale entre autorités publiques qui évoluera dans le temps. Ces évolutions mèneront par la suite à des avancements participatifs importants, mais aussi à des conflits d'usage sur les territoires superposés.

Afin de répondre aux nouveaux enjeux de gouvernabilité émergeant sur les parcs nationaux de la région amazonienne, un outil étatique est mis en place à partir des années 2002 : le « ***Régime Spécial de Maniement***[392] – (**REM**) ». Ce Régime Spécial de Maniement

[390] BOLTANSKY Luc & THÉVENOT Laurent, *De la justification*, Gallimard, 1991, p. 483.
[391] L'Unité administrative spéciale de parcs nationaux naturels reconnaît le droit au profit économique des ressources naturelles pour les populations amérindiennes qui se trouvent dans les cas de superposition territoriale. Or, actuellement, il n'existe pas de normes ni de procédures claires pour faire valoir ce droit. (Parques nacionales naturales de Colombia 2011, 202)
[392] Régimen especial de manejo (REM)-(Parques nacionales naturales de Colombia 2011)

est une stratégie de planification concertée entre l'autorité environnementale et l'autorité publique amérindienne. Il reconnaît ainsi la légitimité des populations autochtones sur le territoire national actée par la constitution de 1991. Le REM est un document qui cherche à définir des stratégies et des accords sur l'usage, le contrôle et la co-administration des ressources naturelles présentes dans les zones de superposition territoriale ou de *traslape* (Parques Nacionales Naturales de Colombia 2011; UAESPNN 2011). Les accords qui résultent de cette coordination doivent en théorie répondre à un processus social de conservation de la biodiversité. De même, ces accords doivent chercher à enrichir réciproquement les savoirs et les visions des peuples amérindiens associés, en garantissant la conservation de la biodiversité et la survie ethnique et culturelle des communautés présentes dans l'aire protégée.

En Amazonie colombienne, le REM matérialise les principes et les grandes lignes d'action stratégiques de la « *Politique de participation sociale dans la conservation* » (Parques Nacionales Naturales de Colombia 2001) avec les peuples amérindiens. Les axes principaux qui structurent ces instruments sont la culture, le territoire et la gouvernabilité. Sur certains parcs nationaux amazoniens, comme celui du PNN Amacayacu, des accords territoriaux ont été identifiés ponctuellement ; or, aucun document définitif n'a pas encore été signé entre les autorités publiques. En effet, un des enjeux majeurs pour les gestionnaires des parcs nationaux en situation de superposition territoriale est la formalisation par écrit d'un document officiel par les autorités des *resguardo*s. Ce REM engagerait ainsi les populations dans le processus territorial grâce à un texte écrit et non par des engagements oraux. Mais, il existe encore beaucoup de questions à régler quant à la propriété foncière et à l'usage de terres à l'intérieur de ces parcs, dans un contexte qui ne favorise guère cette démarche. Actuellement seulement sept REM ont été signés à l'échelle nationale dont un seul en Amazonie (PNN Cahuinarí). D'un point de vue comparatif, le REM est similaire à la charte du Parc amazonien de la Guyane, mais à l'échelle micro-locale et uniquement valable sur les territoires superposés.

Dans le parc national naturel Amacayacu le REM a été mis en place dès 2005. Il répond principalement aux nouveaux enjeux de cogestion de l'activité écotouristique sur les zones superposées. Les gestionnaires demandent aux communautés quels sont les besoins pour se coordonner avec elles et les soutenir dans des formations et des projets ponctuels. Pendant la période de concession de services écotouristiques avec l'entreprise privée, les REM prennent une autre dimension avec l'intégration de ce troisième acteur. La cogestion des activités écotouristiques entre le PNNA, les populations locales et l'entreprise privée passa donc par la construction des accords multiples entre les trois catégories d'acteurs. Cette

expérience pilote marqua l'ouverture de parcs nationaux amazoniens au tourisme international et au tourisme de « haut de gamme », et en conséquence, l'intégration directe et rapide des populations amérindiennes dans l'industrie du tourisme (international).

L'intégration de l'entreprise privée répond principalement à une stratégie économique de l'État. Elle a permis la continuité du processus mis en place auprès des communautés locales mais sous des critères et des exigences nouvelles. Elle a aussi permis de sauver les installations du centre d'accueil *Yewaé* (Serpent-Mère de la terre, en langue Ticuna), dont l'état de détérioration avancé compromettait la poursuite des activités touristiques dans le parc. De ce fait, face aux menaces de fermeture du centre d'accueil et à l'augmentation de la demande touristique vers l'Amazonie, la recherche d'alternatives diverses de mise en valeur du territoire protégé ont été favorisées. En premier lieu, on trouve la proposition faite aux six communautés en situation de *translape* d'être chargées de la gestion du Centre *Yewaé* en 2001. D'après le discours des gestionnaires : « […] *après vingt années de travail, l'occasion d'intégrer directement les habitants à la gestion de leurs territoires a été refusée par eux-mêmes du fait de leur manque de formation administrative et de l'importance des responsabilités et des investissements que cela impliquait* […][393] ». Or, un habitant nous explique à ce propos « *Pendant la période de concession le parc a dit « si la population amérindienne veut prendre la concession elle doit avoir 200 millions de pesos colombiens (70 mil €) » ! C'était impossible entre les communautés. Le même parc a écarté les populations à cause de la* dimension *économique* […] [394]». Finalement il a été convenu de donner la concession a un autre acteur pour leur permettre de réduire ces faiblesses et de les préparer à prendre l'administration du lieu quelques années plus tard.

En second lieu, un appel d'offres dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme au niveau régional et national a été lancé. Les conditions administratives, économiques et de fonctionnement exigées dans les cahiers des charges ont réduit les acteurs potentiels de la concession aux entreprises de tourisme national , à savoir : Aviatur, présidée par Jean-Claude Bessudo, l'entreprise hôtelière Decameron et à Cielos abiertos. Ce choix a provoqué nombre de réactions au niveau national. D'abord, parce que ce sont les entreprises les plus puissantes au niveau touristique en Colombie, ensuite, parce que l'une d'entre elles est dirigée par un franco-colombien. Ces raisons ont popularisé l'idée de privatisation des Parcs Nationaux et de ce fait, celle du profit qu'une partie de l'élite tirerait des pauvres. Une telle situation a obligé

[393] Entretien auprès d'un gestionnaire du PNNA (Leticia, 2010)
[394] Entretien auprès d'un habitant (Mocagua, 2013)

l'État à développer des projets de tourisme communautaire parallèles dans d'autres parcs nationaux du pays auprès des populations afrocolombiennes et paysannes. Pour le PNNA, une union temporaire a été faite entre ces trois entreprises et nommée « Concession Amacayacu ».

De ce fait, le projet d'écotourisme communautaire qui existait auparavant fut remplacé par un autre en partenariat avec l'entreprise privée[395]. Les populations locales ont aussi changé de mode de fonctionnement, passant d'une relation de travail « avec » les gestionnaires du parc à une autre relation de travail « pour » l'entreprise privée. La concession Amacayacu débuta le 1er juillet 2005. Elle était chargée principalement de l'amélioration des installations d'accueil, puis de la cogestion des services écotouristiques proposés aux touristes (photos 44). Pour le concessionnaire, ces améliorations ont eu besoin d'un investissement économique important : « […] *on doit refaire toutes les installations à nouveau et toutes ces améliorations restent pour le parc. Après il y a aussi la question de l'entretien, entre 63% et 64% du budget sont dépensés pour l'entretien des infrastructures en bois* ! […] ». L'arrivée du concessionnaire fut aussi déterminante pour une deuxième mise à l'épreuve du système de coordination entre les acteurs, cette fois-ci avec le triptyque privé, local et État.

Pour répondre à ce nouvel enjeu des stratégies de concertation ont été mises en place : tout d'abord, la consolidation de « *projets de vie* » au sein des *resguardos* ainsi que de *régimes spéciaux de maniement* (REM) pour les zones superposées. Puis, dans la logique de planification de ces REM, deux documents ont été co-construits entre le concessionnaire, les directives du parc et les représentants de six communautés participant du nouveau projet écotouristique. Le premier est le « ***Programma Gavilan Tatatao*** »[396] (PGT) en 2007. Il établit les accords et les normes pour la réalisation de toute activité écotouristique dans les territoires superposés : la capacité de charge à respecter[397], les critères de prestation de services, le respect des cultures locales, etc. Au total, 44 accords ont été établis pour les communautés amérindiennes, 13 pour le PNN Amacayacu et 12 pour le concessionnaire. Le second, le document « ***Reglas de oro de los intérpretes ambientales*** » entre 2005 et 2007, est un guide et un règlement de conduite pour les guides-interprètes des populations prestataires de services écotouristiques. De même que pour le Guide de pratiques écoresponsables de *l'Alliance éco-*

[395] SIERRA JIMÉNEZ Mara, PUYO Jean-Yves, « L'intégration du secteur privé dans l'exploitation écotouristique des parcs nationaux colombiens. L'exemple du Parc national *Amacayacu* », *Études caribéennes,* 28 juin 2013, http://etudescaribeennes.revues.org/5414

[396] PARQUES NACIONALES NATURALES DE COLOMBIA, *Programa Ecoturístico del PNN Amacayacu y de las comunidades indígenas de San Martín de Amacayacu, Palmeras, Mocagua, Macedonia, El Vergel y Zaragoza. Programa Gavilán Tatatao,* Sede Leticia PNA, 2007.

[397] La capacité de charge fait allusion au nombre limité de touristes acceptés pour chaque sentier, activité ou territoire protégé ou culturel.

baleine au Québec, les *Règles d'or des interprètes environnementaux* cherchent à sensibiliser les guides aux services et au marché touristique international, avec la notion de « qualité du service » mise en valeur dans le discours.

Photos 44. ***Amélioration des installations du centre d'accueil et des services écotouristiques par le concessionnaire Amacayacu.***

Affiche publicitaire de la concession

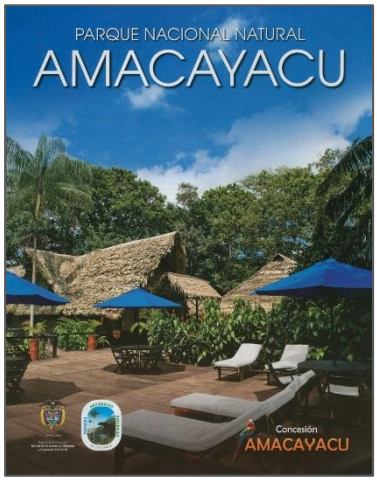

Radeau pour accueillir les touristes

Maison flottante sur le fleuve Amazone

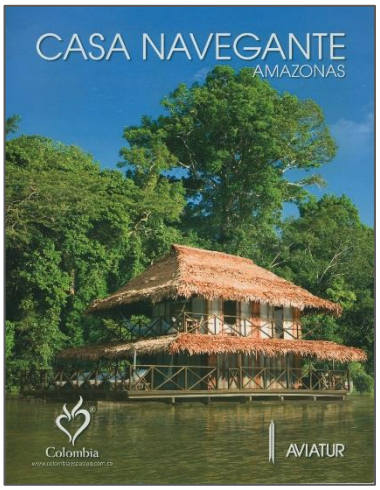

Chambres du centre d'accueil *Yewaé* et de la maison flottante

Pour mieux s'adapter aux contextes locaux le concessionnaire devait respecter trois points clés : d'abord, l'achat exclusif de produits alimentaires aux communautés du sud et le respect d'un calendrier préalablement établi entre elles (ce qui supposait déjà une entente interne entre les populations). Ensuite, garantir que 90 % de la main-d'œuvre provienne des communautés et assurer sa formation aux activités écotouristiques requises. Enfin, la promotion des activités réalisées par et dans les communautés sans recevoir aucune commission : « […] *si le touriste veut faire une activité avec les populations locales, nous ont fait le contact, mais c'est eux qui gèrent ça, le touriste paie directement le guide local, mais nous on ne reçoit pas de commission.*

Ça fait partie des accords Tatatao […][398] ». En contrepartie, les guides-interprètes devaient aussi s'adapter aux exigences du marché touristique, dont la qualité de la prestation du service : les horaires proposés, le maintien de canoës, l'achat de gilets de sauvetage, la présentation personnelle (uniformes), le discours employé, etc. D'après le concessionnaire ces exigences n'ont pas toujours été respectées par les guides locaux, provoquant en conséquence des conflits de gestion.

En résumé, la période de concession des services écotouristiques par l'entreprise privée a provoqué un chamboulement des dynamiques territoriales précédentes. Pendant cette période, les objectifs de gestion, les stratégies d'action entre acteurs et le rôle de gestionnaires ont été considérablement modifiés. Premièrement, les avancées d'une gestion visant l'horizontalité et la participation locale conduisent un pilotage *a priori*, dont la logique verticale prend le dessus. Ce changement a été remarqué pendant la mise en place de la concession. Au sein du parc national naturel Amacayacu « [...] *des accords étaient passés avec les communautés pour donner un plus grand pouvoir de décision aux resguardos dans les projets à venir. Mais, sans consultation préalable, Bogotá* [la direction] *a envoyé un groupe d'experts, ce qui a conduit à créer une rupture* [...] ; *la concession a été une imposition de Bogotá qui a effacé le processus organique qui existait auparavant* [...][399]». Deuxièmement, les nouveaux objectifs économiques établis par ce projet d'écotourisme « haut de gamme » ont dépassé ceux de la conservation et de l'éducation environnementale. De fait, les alliances intra, inter et pluricommunautaires se morcelèrent et s'estompèrent au profit d'un gain individuel ou familial, où le jeu d'acteurs était conduit par une logique locale de compétitivité au sein du marché de l'écotourisme sur deux fronts : le premier à l'échelle du parc national entre les *resguardo*s et la concession Amacayacu, et le second à l'échelle micro-locale, entre les communautés, puis entre les familles. Troisièmement, le rôle d'accompagnateur-médiateur du PNNA passa de fort actif à presque inexistant, devenant plutôt un superviseur-observateur du concessionnaire qu'un acteur principal dans la coordination et la gestion. Les témoignages ci-dessous illustrent ces faits :

Pour un leader locale de Mocagua : « *l'institution Parcs Nationaux était très rigide avec la supervision de la concession* [...], *normalement, ce nouveau projet devait permettre aux gardes du parc de travailler plus activement avec les habitants des six communautés, mais au contraire, les gardes ont passé leur temps à contrôler tout ce que faisait le concessionnaire à l'intérieur du parc national et auprès des habitants* [...], *encore*

[398] Entretien auprès de l'administrateur de la concession Amacayacu (PNNA, 2010)
[399] Fondation *Maikuchiga*, 2013.

aujourd'hui la direction et les gardes passent leur temps à la liquidation de la concession [...], *il y a une vraie incohérence institutionnelle à ce sujet* [...]».

> Pour l'administrateur de la concession « *l'institution Parcs Nationaux donna beaucoup de responsabilités à la concession, où le concessionnaire était responsable de presque tout et c'est ça qu'il a fait. Le problème est que cette hyper-responsabilisation a permis au PNNA de se déresponsabiliser de presque tout, restant à côté comme un simple observateur-superviseur mais pas comme un médiateur* […] *il n'y avait pas de dialogue mais des sanctions, toujours avec une vision très radicale de la part de l'institution Parcs nationaux et de la directrice du parc* […] »[400]

Sur ce point, on souligne un problème de savoir-faire dans la gestion et la coordination partenariale, non seulement politique, mais aussi multiculturelle et économique au sein du PNNA. Cette faiblesse peut aussi être constatée à l'échelle nationale sur trois niveaux : le premier, une idéologie radicale et homogène de la conservation qui limite l'ouverture et l'intégration coordonnée de nouveaux acteurs, mais aussi la prise en compte des spécificités locales à chaque territoire protégé ; le second, un problème de coordination interinstitutionnelle majeur sur ces territoires ; et le troisième, un manque d'expertise et de préparation dans l'insertion des territoires protégés et des populations à l'industrie du tourisme (international). Ce dernier aspect implique des changements importants pour les institutions de conservation (aménagements, infrastructures, partenariats, communication, etc.) mais aussi pour les populations. Pour ces dernières, il s'agira aussi de développer des partenariats économiques équitables leur permettant de « travailler avec les entreprises privées » et de sortir ainsi du schéma historique de servitude imposé jadis par les acteurs exogènes. L'exemple de la réserve Innu d'Essipit au Québec, est un excellent exemple de cette appropriation et d'autonomie dans le savoir-faire de l'industrie touristique. Or, l'arrivée rapide de cette nouvelle « *bonanza* touristique » en Amazonie colombienne risque de continuer à nourrir les mêmes logiques du passé dans certaines populations, peu ou pas préparées à cohabiter avec cette industrie. Le même enjeu se pose aussi pour les communautés d'habitants du parc amazonien de la Guyane, où des projets de développement d'écotourisme se dessinent rapidement aujourd'hui à l'aide des entrepreneurs venant le plus souvent du littoral.

Finalement l'expérience pilote de la concession Amacayacu fut considérée comme un échec économique pour tous les acteurs (concessionnaire, PNNA, populations). Prévu initialement pour une durée de 10 ans (2005-2015), le contrat fût annulé en 2012. Nous pouvons évoquer deux raisons à cette fin prématurée : la première, nous l'avons vue, est la détérioration progressive des relations entre le local, le privé et l'État qui a fait que le « *mariage entre le*

[400] Administrateur de la concession, 2013.

parc national et le concessionnaire n'ait pas pu marcher[401]». La seconde est la catastrophe naturelle occasionnée par le phénomène climatique de la Niña en 2011 et 2012. Elle provoqua des inondations historiques à l'échelle nationale[402]. En Amazonie, cet aléa déclencha des débordements néfastes du fleuve Amazone sur les territoires amérindiens en général (Pérou, Colombie, Brésil) et sur les installations du centre d'accueil *Yewaé* en particulier (Sierra Jiménez 2015). Les dégâts provoqués (photos 45) ont compromis sérieusement la durabilité de l'activité obligeant à la fermeture du parc national pendant plusieurs mois. La fin de la concession Amacayacu provoqua en conséquence une seconde catastrophe à l'échelle micro-locale, cette fois-ci au niveau économique. La communauté de Mocagua, première bénéficiaire de la concession de par sa proximité spatiale, fut la plus touchée.

Photos 45. ***Innondation des instalations du PNNA et état actuel du centre d'accueil Yéwaé***

Inondations historiques du fleuve Amazone et impacts sur les infrastructures du PNNA 2012
Clichés. MinAmbiente Colombia

Installations du centre d'accueil *Yéwaé* après les inondations et le départ du concessionnaire
Cliché Sierra J. M., 2013

Après une période « morte [403]» entre 2012 et 2013, un nouveau projet communautaire autour de l'écotourisme commence néanmoins à s'organiser. Cette fois-ci, ce sont les populations qui prennent le dessus dans le processus – chacune de son côté – afin de redonner un nouveau visage aux activités touristiques dans leurs villages. Les relations avec le parc

[401] Selon l'administrateur de la concession, 2013.
[402]Vanguardia.com « El cambio climático llegó a Colombia para quedarse: MinAmbiente », http://www.vanguardia.com/actualidad/colombia/192117-el-cambio-climatico-llego-a-colombia-para-quedarse-minambiente. [Consulté le 22 janvier 2013].
[403] Période conflictuelle entre le PNNA et les *resguardos* suite à la rupture du processus économique local mis en place à l'époque.

national ont été pas mal craquelées par les conflits qui ont résulté d'une coordination maladroite mise en place durant la période de concession. Elles restent fragiles et la confiance mutuelle doit être retissée à nouveau. Les Régimes spéciaux de maniement (REM) prennent aujourd'hui une nouvelle place dans cette reconstruction des liens et des accords territoriaux. Les négociations dépendront néanmoins de l'implication et de l'appropriation du processus économique en cours par les populations, mais aussi par l'évolution des revendications territoriales en cours[404]. Le nouveau projet territorial en zones superposées se déroulera donc dans un contexte d'incertitude. Il s'agira de favoriser un certain « déséquilibre contrôlé [405]» dans les dynamiques de gestion et de négociation territoriale. En effet, dans le cas particulier des parcs nationaux naturels anthropisés, où le contexte de gestion répond le plus souvent à des situations d'incertitude et de vulnérabilité importantes, le déséquilibre contrôlé signifie que la gestion du territoire protégé ne peut pas être envisagée uniquement à travers des projets de pilotage à long terme. Envisager la gestion territoriale sous l'angle d'un « déséquilibre contrôlé », signifie donc tenir compte des conséquences indirectes des actions mises en place et intégrer les notions d'improvisation et d'ajustement comme des variables de la gestion territoriale (Berdoulay & Soubeyran 2012; Soubeyran 2014). Dans ce sens, il s'agirait d'«agir à court terme pour gérer à long terme », en répondant aux besoins ponctuels dans un but de construction territoriale durable et viable.

La carte mentale (Figure 5) synthétise les composantes du dispositif de concession des services écotouristiques du parc national naturel Amacayacu. Pour finir cette partie, le tableau 16 met en valeur la dimension comparative des trois microstructures de gestion décrites tout le long du paragraphe 6.1. Il permet de voir les similitudes et les différences entre les diverses dimensions qui composent le dispositif : mise en place, cadre normatif, reconnaissance de populations traditionnelles, stratégies d'action, conflits majeurs, réseaux sociaux et types de participations et de savoirs.

[404] La communauté de San Martin de Amacayacu et de Mocagua sont actuellement dans un processus de revendication territoriale ; elles demandent au gouvernement l'extension de leurs territoires communautaires au sein du PNNA. Si la demande est acceptée les zones de *traslape* ou de superposition seraient plus grandes et les accords territoriaux plus importants.

[405] Expression employée par Joël De Rosnay lors des rencontres littéraires « les idées mènent le monde », Pau, 21 novembre, 2014. http://www.lesideesmenentlemonde.fr/804-joel-de-rosnay.htm

Figure 5. ***Dispositif de cogestion participative, Concession des services écotouristiques du parc national naturel Amacayacu***

(Carte mentale fait par Sierra J. M., 2016)

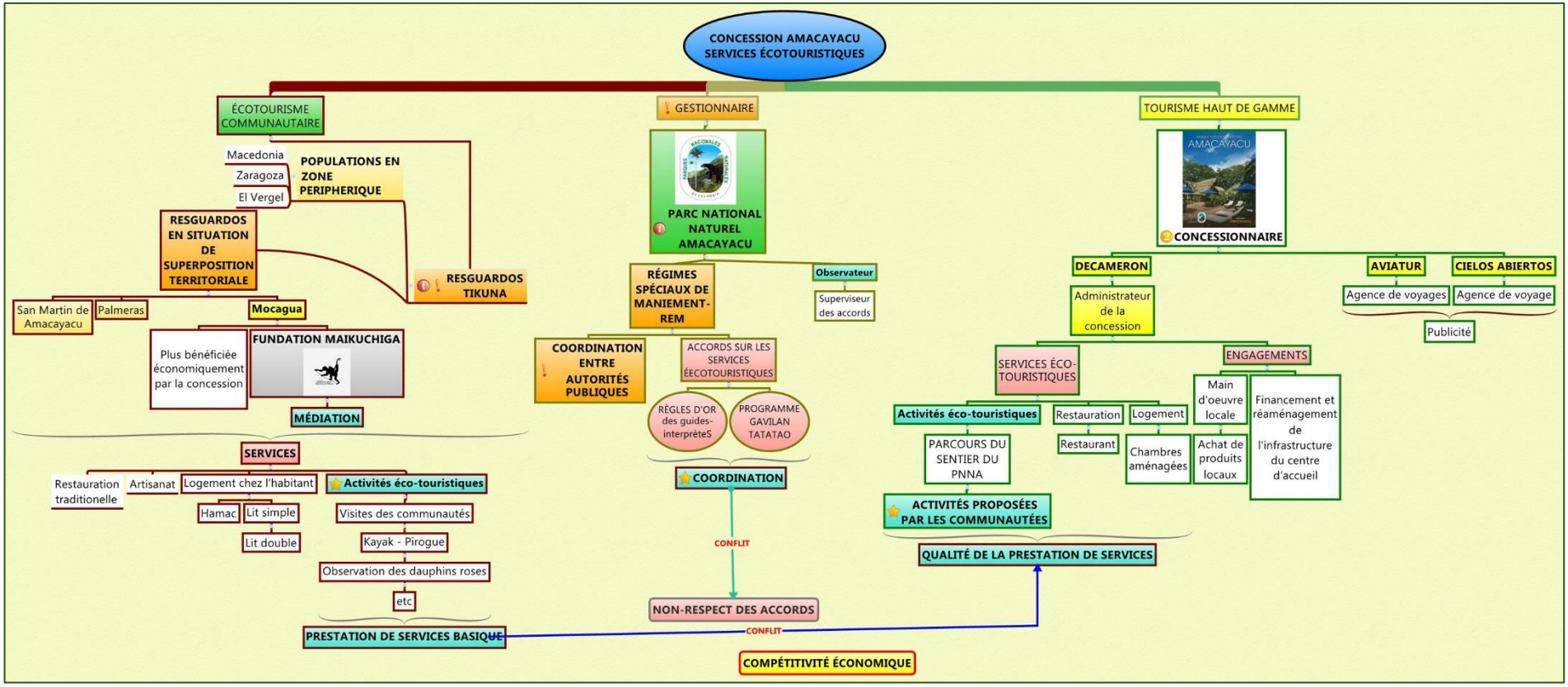

On y trouve les dimensions : culturelle, économique et de conservation qui composent la structure de cogestion de l'activité écotouristique des territoires naturels et de vie. Les conflits de coordination politique et administrative ainsi que de compétitivité économiqu e entre les acteurs montrent les faiblesses de ce partenariat économique.

Tableau 16. ***Grille d'analyse comparative des dispositifs de gestion participative observés sur les de terrain***

		CANADA Québec -PMSSL	**FRANCE** Guyane - PAG	**COLOMBIE** Amazonie - PNNA
Nom du dispositif		***Alliance éco-baleine - 2011***	***Enquêtes de chasse- 2011***	***Concession Amacayacu – REM- 2005***
Type de dispositif		Cogestion d'activités d'observation en mer	Recherche participative	Cogestion écotouristique
Mis en place du dispositif	Objectifs	Observation éthique et responsable de mammifères marins Protection de baleines	Connaître l'état de la ressource cynégétique Connaître les pratiques traditionnelles de la chasse	Redynamiser l'activité écotouristique du PNNA Donner continuité au projet de tourisme communautaire
	Qui le propose ?	Entreprise privée (croisières*) Chercheurs	ONCFS PAG CNRS	UAESPNN PNNA
	Qui le met en place ?	Entreprise privée* PMSSL Chercheurs - GREMM	PAG ONCFS	PNNA Entreprise privée (Concessionnaire)
	Qui le finance ?	Entreprise privée* Chercheurs - GREMM	Fonds européens PAG	Entreprise privée (Concessionnaire)
	Qui participe ?	Entreprises privées* PMSSL Chercheurs – GREMM Innu d'Essipit	PAG Communautés d'habitants wayana et aluku*	PNNA Entreprise privée Populations amérindiennes Ticuna
	Qui le réalise sur le terrain ?	Gestionnaires PMSSL Capitaines Animateurs-Naturalistes	Gestionnaires PAG Chasseurs* Enquêteurs de chasse*	Gestionnaires du PNNA Entreprise Decameron Guides-interprètes
Cadre normatif	International	CDB	CDB-Réglementation internationale des espèces en péril	CDB
	National	Parcs Canada (PC)	Établissement public Parcs Nationaux de France (PNF) Loi 2006	Système National d'Aires Protégées – SINAP et UAESPNN
	Régional	Parcs Québec (PQ) - Sépaq	ONCFS PAG	Direction territoriale Amazonie REM
	Local	PMSSL (PC et PQ) Plan de gestion des activités en mer (PGAM*)	PAG - Charte	PNNA - REM
	Document cadre	Guide éco-responsable PGAM*	Charte	Programme Gavilan Tatatao Règles d'or de guides
Reconnaissance de populations traditionnelles	International	Non ratifié	Non ratifié	Convention OTI 169
	National	Loi sur les indiens 1876 Loi constitutionnelle 1982	Non reconnu constitutionnellement	Constitution politique 1991 ***Populations amérindiennes***
	Régional	Assemblée Nationale du Québec 1985 ***Premières Nations***	Conseil Consultatif des Pop. Amérindiennes et Bushinengue (CCPAB)	*Resguardo*s majeurs Direction Territoriale Amazonie
	Local	Loi de création de la réserve « Essipiunuat » -1892 Plan directeur du PMSSL 2010	Loi 2006 PNF et Décret de création du PAG 2007. ***Communautés d'habitants tirant traditionnellement*** …	Loi de création des *resguardo*s amérindiens du PNNA 1986 Plan de maniement 2006

		CANADA Québec –PMSSL ***Alliance éco-baleine - 2011***	**FRANCE** Guyane - PAG ***Enquêtes de chasse- 2011***	**COLOMBIE** Amazonie - PNNA ***Concession Amacayacu – REM- 2005***
Stratégies d'action	Capacité de mis en œuvre	Partenariat économique Coordination	Partenariat scientifique Négociation	Partenariat économique Coordination
	Moyens de mise en œuvre	Pédagogiques Communication Opérationnels Appropriation acteurs	Négociation Communication Formation Intégration locale - travail	Négociation Accords Travail local
	Espaces pour la négociation	Comité d'activités en mer Comité de suivi	Réunions de sensibilisation aux enquêtes de chasse	Réunions Régimes spéciaux de maniement - REM
Conflits	Politiques	Gestion interinstitutionnelle des activités en mer	Reconnaissance culturelle et politique	Coordination entre autorités publiques
	Économiques	Entre entreprises Financement d'éco-fonds	Pas de bénéfice pour les communautés en général Gains individuels	Inégalités des bénéfices entre les communautés Pas de bénéfice souhaité pour le concessionnaire
	Culturels	Pas identifié	Reconnaissance et acceptation de pratiques culturelles	Écotourisme « amérindien » Vs écotourisme « haut de gamme »
	Gestion	Mise en place sur le terrain Surveillance des activités d'observation en mer	Acceptation culturelle Méfiance	Non coordination PNNA, concessionnaire, populations
Réseaux sociaux	Inscription des acteurs dans des réseaux	Réseau économique Réseau de sensibilisation environnemental	Réseau de recherche participative locale	Réseau économique
	Visibilité du réseau	Pages internet du PMSSL, des compagnies de croisières et de l'Alliance éco-baleine Réseau de découverte du PMSSL	Page internet du PAG Communication locale Affiches	Page internet des Parcs naturels nationaux Publicités du concessionnaire (radio, télévision, internet, etc.)
	Hiérarchies officielles et non officielles	Entre les gestionnaires et les capitaines et compagnies Entre les capitaines Entre les compagnies	Entre les gestionnaires et les communautés Entre les communautés aluku et wayana Entre les communautés	Entre les gestionnaires et le concessionnaire/ pop. locales Entre le concessionnaire et les populations locales Entre les pop.locales
Type de participation	Indirecte	Consultation Information	Consultation Information	Consultation Information
	Directe	Action et discours des capitaines Coordination du dispositif	Réalisation sur le terrain Enquêtes et prélèvements Suivi du dispositif	Coordination du dispositif par des accords Activités sur les territoires
Savoirs	Savoirs scientifiques	Sciences biologiques Sciences physiques Comportement animal	Sciences biologiques Sciences sociales Analyse de données	Non
	Savoir locaux naturalistes	Connaissance du milieu marin et des espèces	Pratiques traditionnelles de chasse	Connaissance du milieu amazonien
	Savoirs politiques	Coordination interinstitutionnelle Négociation	Application de la loi Fr. Coordination institutionnelle Négociation	Coordination entre autorités publiques Suivi légal du dispositif
	Savoirs opérationnels	Navigation en mer Technique- bateau Service au client	Technique-formation Prise de données, analyse, suivi et restitution	Formation des employés Service au client

Dans la continuité de l'analyse comparative, l'approche de la *political ecology* vient complémenter notre démarche de géographie culturelle et politique. Une attention particulière sera donnée à l'échelle micro-locale et aux niveaux scalaires qui la composent. Nous nous focaliserons maintenant sur la compréhension des conflits de pouvoir et des jeux d'acteurs qui animent les dynamiques internes des dispositifs, ainsi que des stratégies de contre-pouvoir et des inégalités qui peuvent découler de ces dynamiques. Il s'agira aussi d'observer comment le conflit amène à des changements de reconfiguration spatiale sur le territoire protégé (ou non) et de quel type.

3. Relations de pouvoir, conflits et reconfigurations spatiales

La mise en place de nouveaux cadres de fonctionnement provoque des changements et des réactions inattendues qui mènent le plus souvent à des conflits locaux. Les dispositifs analysés précédemment témoignent de ce type de situations. À l'échelle micro-locale trois conflits ont été identifiés.

- un premier conflit d'action pour le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent survient suite à la mise en place de *l'Alliance éco-baleine.* Le conflit découle de l'application de nouvelles règles d'observation en mer (distance à l'animal, temps d'observation) pour les bateaux d'excursion dans les lieux d'observation en 2011.

- un second pour le parc amazonien de la Guyane, où ce sont les *enquêtes de chasse* qui ont soulevé un conflit politique majeur attaché à la dimension culturelle des territoires, et de ce fait, à l'enjeu de reconnaissance de pratiques locales de chasse pour les Wayana et les Aluku.

- et enfin, un troisième conflit pour le parc national naturel Amacayacu, où c'est l'intégration de l'entreprise privée par la création de la *concession Amacayacu* qui a créé une rupture avec le processus local initial et a fait émerger des conflits de légitimité politique et d'iniquité économique entre les acteurs.

Pour le PMSSL et le PNNA les causes du conflit sont principalement économiques et attachées à l'industrie du tourisme. Pour la Colombie et la Guyane il s'agira aussi de causes politiques entre organisations sociopolitiques locales et l'État.

Trois catégories d'acteurs participent de ces conflits : les gestionnaires, les populations locales et les acteurs exoènes. Pour **l'Alliance éco-baleine** il s'agit tout d'abord des gardes-parcs-police (assermentés) et des gardes-parcs naturalistes, puis, des populations québécoises et de la Première nation innu d'Essipit, des propriétaires des entreprises privées, et ensuite, des plaisanciers et des kayakistes.

Pour les **enquêtes de chasse** ce sont aussi les gestionnaires et les gardes-parcs assermentés et naturalistes, les populations wayana et aluku et finalement, les orpailleurs illégaux et les gendarmes. Les acteurs de la **concession Amacayacu** sont quant à eux, les gestionnaires et les gardes-parcs locaux, puis, les populations Ticuna, l'entreprise privée et enfin, les touristes.

Une fois ces trois conflits principaux identifiés, nous essaierons de comprendre comment les rapports de pouvoir dynamisent et influencent les processus de construction et de configuration spatiale des territoires au travers des dispositifs mise en place. Il s'agira aussi de comprendre comment ces mêmes rapports se manifestent et se matérialisent sur l'espace et les territoires. Commençons tout d'abord par identifier le conflit dans le discours.

3.1. Conflits et discours : le pouvoir du langage

Le discours est un outil de pouvoir (Foucault 1971 ; Gautier et Benjaminsen 2012). Il se manifeste institutionnellement par divers moyens qui cherchent à encadrer les comportements et à « *faire faire par autrui* » (Claval 1978, 11) les actions sur le territoire protégé (voir chapitre 2). Dans nos terrains d'études ce sont les habitants et les entreprises privées qui sont impliqués (directement ou indirectement) par cette application du pouvoir institutionnel. Celui-ci passe tout d'abord par des documents cadres qui légitiment le pouvoir rationnel et formel tels que la charte du PAG, le Plan directeur et les guides d'observation en mer du PMSSL, ou le Plan d'aménagement de la direction territoriale Amazonie (DTAM) du PNNA. Puis, le discours passe aussi par des dispositifs et des outils stratégiques, à savoir des réunions d'information et de sensibilisation à l'exemple des conseils d'habitants et de comités de vie locale pour la Guyane, des comités de coordination pour le Québec ou des réunions de régimes spéciaux de maniement (REM) pour la Colombie. Ce savoir-faire discursif déclenche le plus souvent des contre-discours de pouvoir multiples et pluriels à diverses échelles, dont la dimension locale est ici souvent la plus revendicative.

Nous avons identifié quelques <u>discours dominants</u> qui véhiculent le conflit au sein des territoires protégés et de la gestion participative. De même, nous avons analysé les contre-discours locaux qui émergent en contrepartie comme des outils de résistance politique, socioculturelle et économique.

3.1.1. Le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent : un discours de responsabilisation

Pour le PMSSL, les discours dominants qui accompagnent le dispositif de l'Alliance éco-baleine sont construits autour de trois dimensions centrales : **l'éthique** dans l'observation, **l'expérience privilégiée** des visiteurs et la **responsabilisation** des capitaines. Ces trois aspects encadrent un comportement et un discours d'interprétation particulier pour les activités d'observation en mer. Par exemple, dans le guide de pratiques écoresponsables on souligne divers discours préconstruits pour les touristes autour du *« privilège de naviguer dans une aire marine protégé* [qui] *ajoute de la valeur à l'excursion car elle indique que le lieu est "spécial"* ». Aussi, le guide rappelle au capitaine que « *l'excursion* [est] *pour ses passagers et non pour sa satisfaction personnelle* ». Puis, il donne également des exemples à suivre concernant les questions de touristes sur les distances d'observation et le dérangement des baleines : « *On a tous les mêmes règles à suivre, on les a développées ensemble, mais les baleines se déplacent de façon* ***imprévisible*** *et elles ne respectent pas les règles établies* ». Ce dernier exemple est particulièrement intéressant, car il met en évidence un aspect clé, mais aussi un enjeu, de l'observation : l'incertitude des déplacements des mammifères marins dans l'eau. En effet, certaines fois ce sont les baleines qui se rapprochent des bateaux, ce qui provoque des remarques de la part des touristes conscients des règlementations. Au contraire, ces mêmes déplacements imprévisibles peuvent aussi « gâcher » l'expérience d'observation, car les baleines peuvent disparaître du lieu et réapparaître plus loin, engageant une « poursuite » de l'animal afin de « satisfaire le client dans son expérience privilégiée ».

Soulignons aussi le changement lexical qui prend place avec ces dimensions : tout d'abord, on ne parle plus de « croisières aux baleines » mais d'**« excursions d'observation en mer** », de même, on ne parle plus de capitaines mais de « **gardiens du milieu marin** ». Ce dernier terme conduit à une grande responsabilisation des capitaines, qui doivent dorénavant, réaliser les actions directes d'observation en mer, mais aussi des actions indirectes de surveillance dans le cadre de l'application des nouvelles prérogatives de l'alliance éco-baleine (distance et temps d'observation). C'est ce dernier aspect qui met mal à l'aise certains d'entre-eux : « […] *le problème est que maintenant on se trouve en train de se surveiller les uns les autres, de faire des remarques aux collègues parce qu'il était trop prêt de la baleine ou parce que ça fait un moment qu'il est là* […] *on se trouve à faire la police entre nous et cela crée de tensions entre les capitaines des différentes compagnies* […][406]». Le problème est aussi lié au

[406] Entretien auprès d'un capitaine de zodiac (Tadoussac, 2011)

manque de gardes-parcs sur l'eau « […] *le PMSSL ne compte pas beaucoup de personnel pour surveiller la mise en place de cette alliance dans les lieux d'observation* […] *on essaie de bien faire, de bien respecter les accords et les compromis de l'alliance, mais des fois ce n'est pas évident, surtout quand vous avez des touristes qui ont payé pour voir des baleines !* […] [407]». Les contre-discours qui émergent de cette problématique sont divers ; soulignons néanmoins celui de **l'hyper responsabilisation des capitaines et des animateurs** par les entreprises privées, puis, par les gestionnaires et les chercheurs.

Pour certains acteurs, l'alliance éco-baleine multiplie les responsabilités dédiées aux capitaines sans leur apporter un plus économique : « […] *ce n'est pas évident de conduire en mer avec des conditions météorologiques difficiles, et maintenant, il faut aussi faire un discours de sensibilisation, respecter des règles d'observation, penser à l'expérience des touristes, parler anglais, surveiller les autres* […] *ça fait tellement de choses, là*, *surtout que les conditions de travail elles ne changent pas forcement* […][408]». Les micro-conflits d'action dans le contexte d'observation découlent principalement de cette « hyper et auto responsabilisation ». Il existe aussi un contre-discours en réaction à la surprotection des bélugas et aux impacts de l'industrie de croisières sur les baleines. Un capitaine local témoigne à ce propos : « […] *je vois une augmentation de la population des bélugas depuis quelques années, alors je ne suis pas d'accord avec le discours des chercheurs du GREMM sur la diminution dramatique du nombre d'individus* […] *Il faut se poser la question sur le vrai danger pour les bélugas, ce sont les croisiéristes et les activités d'observation, ou ce sont plutôt les produits chimiques et la contamination de l'eau dans le fleuve ?* […] ». En effet, le fleuve Saint-Laurent souffre d'une contamination importante qui a des impacts néfastes sur les populations des baleines blanches. La contamination est ici un enjeu de poids pour ce territoire marin protégé ouvert, aspect qui le rend plus vulnérable à ce type de problèmes. De ce fait, la protection marine du PMSSL dépend aussi des politiques publiques provinciales liées à l'eau.

Tenant compte de cette problématique majeure, le discours dominant d'hyper responsabilisation des capitaines au sein du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent s'avèrerait excessif ?

[407] Entretien auprès d'un capitaine de bateau de taille moyenne (Tadoussac, 2011)
[408] Entretien auprès d'un capitaine de zodiac (Escoumins, 2011)

3.1.2. Le Parc amazonien de la Guyane : la rencontre de discours

Pour le PAG, le discours dominant tient principalement à la dimension politique, à savoir, l'application de la loi républicaine, puis, à l'adhésion à la charte du parc amazonien par les communes. Pour les enquêtes de chasse, le discours dominant porte principalement sur l'application de la loi pour la protection des espèces en péril, elle comporte deux échelles principales : l'internationale (UE) et la nationale (FR). Au niveau discursif, des stratégies lexicales montrent néanmoins une volonté politique de reconnaissance des spécificités culturelles du sud guyanais : la première, nous l'avons vue, une nouvelle catégorie d'acteurs « communautés d'habitants tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt », et la seconde, des discours de mise en valeur des « patrimoines culturels » de ces populations, par exemple. Or, comme nous l'explique un chargé de mission du PAG en 2012, il existe un conflit de représentations : « *ce n'est pas possible de faire des enquêtes de chasse avec les habitants si en même temps il y a des gens qui viennent pour faire respecter la loi et mettre des amendes à des gens qui sont habitués à manger ces espèces d'animaux et qui ne voient pas pourquoi ils sont punis comme ça* […] ». Il demeure donc un problème institutionnel. En effet, l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) fait pression sur les directives du PAG pour faire appliquer la loi internationale et nationale au sein du territoire protégé. Le témoignage qui suit explique clairement le contexte du conflit local autour de la chasse :

> « […] *pendant la période des enquêtes le PAG peut profiter pour essayer de montrer comment ça se passe sur le territoire et pouvoir arriver ainsi à une loi plus locale sur la gestion de la chasse. Et donc, le but de ces enquêtes est de faire un diagnostic pour savoir comment est la situation et savoir si tout va bien à l'intérieur du parc. S'il y a un équilibre, il n'y a pas besoin de loi car il y a un équilibre. S'il y a un déséquilibre, on en parle et on fait une loi locale, une gestion locale de la chasse en accord avec les pratiques culturelles* […]. *Mais quand les enquêtes vont aboutir avec des résultats sur des cartes, et que l'ONCFS et l'État vont s'emparer des résultats des enquêtes de chasse avec leur vision bien à eux, il n'y aura que l'analyse de l'État et pas l'analyse de la population ; et c'est évident que l'État va dire « Oh ! C'est catastrophique, ça va pas du tout, il faut faire appliquer la loi ». Alors que si nous, on dit « non ! C'est comme ça parce que ça se passe comme ça …. », Alors on peut réussir à faire autrement en respectant les communautés d'habitants – ce qui est aussi une mission du PAG - mais en travaillant avec eux* […] [409]».

Le discours dominant autour de la valorisation des cultures locales énoncé par le PAG au travers des enquêtes de chasse et de la charte, se voit donc confronté à cette impasse entre l'application de la loi républicaine (interdictions) et la protection de pratiques culturelles. Le contre-discours local qui résulte de cette situation est la revendication d'une identité et d'une

[409] Entretien auprès d'un agent du PAG (Maripasoula, 2012)

légitimité territoriale, politique et culturelle (aluku et wayana), dont les pratiques traditionnelles de chasse de certaines espèces comme le singe *kwata*, protégé à l'échelle internationale. La lettre envoyée par les autorités coutumières aluku et wayana au préfet de la Guyane, ainsi qu'à différentes institutions de l'État et de la Région le 8 juillet 2011(Annexe 5), témoigne de ce contre-discours local à l'époque. Nous ne retiendrons ici que quelques passages clés :

> « *Nous constatons que les réglementations décidées par l'État sont généralement contradictoires avec les grands principes de concertation, de partage et de respect de nos modes de vie, tels qu'ils sont énoncés dans la loi* […] *les actuels arrêtés réglementant le statut des espèces animales ne sont pas admis par les communautés d'habitants de l'intérieur. En outre, il apparaît antinomique de vouloir faire appliquer les réglementations de la chasse en l'état aux communautés, alors que la question de l'éradication de l'orpaillage clandestin qui perturbe fortement notre environnement et nos habitudes n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante.* […] *Dans le cas particulier de la chasse, nous proposons de constituer un groupe de travail avec le PAG qui pourrait jouer pleinement le rôle de médiateur entre nous et l'État, afin de produire ensemble un document écrit qui devra servir de base pour élaborer une réglementation qui prendra réellement en considération nos modes de vie, nos règles coutumières et nos savoirs* ».

Ce discours met encore une fois en scène l'impasse du PAG en tant qu'institution de l'État et médiateur des populations du sud face à celui-ci, mais aussi, face aux élus guyanais, pour qui la question de l'exploitation aurifère est prioritaire et acceptée en zone de libre adhésion (voire chapitre 4). De même que pour le cas québécois, on peut constater ici une hyper responsabilisation discursive. Cette fois-ci, elle est portée sur la question de la sur-chasse par les communautés d'habitants, problématique environnementale secondaire si l'on tient compte des impacts néfastes des activités aurifères sur l'environnement.

En générale, la stratégie discursive d'hyper responsabilisation locale permettrait aux institutions de conservation de « masquer » la non-action politique ou la non-efficacité de celle-ci sur les problématiques environnementales prioritaires, à savoir, la pollution marine pour le Québec et la pollution qui résulte de l'orpaillage pour la Guyane.

3.1.3. Le Parc national naturel Amacayacu : un discours économique mal accepté

Enfin, pour le PNNA en Colombie, les discours dominants qui encadrent le conflit de la concession Amacayacu sont multiples. D'une part, on constate un discours institutionnel focalisé sur **l'idéologie de la préservation *in situ*** ; puis, un autre discours de gouvernabilité centré sur la formalisation par écrit des **régimes spéciaux de maniement (REM).** D'autre part, on remarque aussi un discours de l'entreprise privée autour de la **qualité de la prestation de services écotouristiques**. Pour le premier, divers acteurs se prononcent contre une gestion de la nature trop fermée et radicale. Ainsi, pour un gestionnaire du PNNA :

« *L'institution Parcs Nationaux a une vision trop focalisée sur la préservation. Ils doivent faire évoluer cette représentation car elle empêche la réalisation des travaux indispensables, non seulement pour l'infrastructure du parc, mais aussi pour la qualité de vie des fonctionnaires qui habitent ici une grande partie de l'année, pour les gardes-parcs bénévoles, les chercheurs et les touristes. Ici, on n'a pas d'électricité, ni d'eau potable, ni des services pour les eaux usées… Il y a un vrai problème de contextualisation entre la philosophie de la préservation de la nature et ce qui se fait ici* [410]».

Pour l'administrateur de la concession, « […] *si* [l'institution] *parcs nationaux a fait le pas d'ouvrir certains parcs au tourisme alors, il faut le faire bien et cela implique certains sacrifices. Mais je crois qu'ils ne sont pas encore conscients de ça. On ne peut pas faire du tourisme où il n'y a rien !*[411]». Bref, pour un habitant de Mocagua « […] *il y a beaucoup de restrictions dans ce parc ; on aimerait pouvoir profiter des terrains de la communauté qui sont superposés avec le parc pour cultiver ou mettre quelques vaches, mais même chez nous on ne peut rien faire* […] ». Ces énoncés manifestent d'une part le besoin d'évolution quant aux stratégies d'action de l'institution Parcs Nationaux, et d'autre part, les limites actuelles d'une idéologie de préservation dans des territoires habités et voués au tourisme.

Pour le second discours, celui du REM, il existe un problème majeur de compréhension et de lexique. En effet, le terme « **régime** » provoque un <u>conflit de représentations</u>. Pour les gestionnaires du PNNA il s'agit de :

« […] *<u>formaliser des accords par écrit</u> même si la tradition locale est orale. Mais les communautés ne veulent rien formaliser car elles ont peur de se compromettre* […]. *Il y a aussi le problème de la terminologie ; moi je parle toujours « <u>d'accords de volonté</u> » ou « d'accords » spéciaux de maniement mais pas de « régimes », car ils n'aiment pas du tout ce terme* […] *J'ai déjà fait la remarque aux directives d'ici et à Bogotá ; mais pour eux ce n'est pas un problème. Le problème est qu'on ne peut pas avancer comme ça, il faut changer ce mot !* […]».

Un ex-*curaca* de Mocagua nous explique à ce propos : « […] *au début on pensait que le REM était une <u>loi qui bénéficiait au parc mais qui punissait les communautés</u>. Mais c'était parce que les responsables locaux qui devaient expliquer aux habitants ne comprenaient pas et n'expliquaient pas bien les choses. C'est pour cela que les gens pensent qu'un « régime » est très sérieux et que signer cela peut être dangereux pour la communauté à long terme* […] ». On observe ici une logique totalement différente des populations d'Essipit et de la Guyane, qui ont rapidement compris l'importance des faire des accords et des revendications par écrit.

[410] Entretien auprès d'un gestionnaire du PNNA (PNNA, 2013)
[411] Entretien auprès de l'administrateur de la concession Amacayacu (PNNA, 2010 et 2013)

Pour les Ticuna du PNNA il y a un vrai manque d'appropriation politique de l'outil par les *curacas* (chef du *resguardo*), notamment car c'est grâce à ce dispositif REM que les Amérindienspeuvent s'approprier les territoires superposés autrement. Il y a aussi un vrai problème de compréhension discursive qui pointe l'importance et le besoin de construire un langage commun. C'est le même problème discursif qu'en Guyane, où l'incompréhension linguistique, politique et institutionnelle est plus importante que dans le cas colombien.

À l'intérieur des communautés, on constate néanmoins différentes approches. Le discours **Pro-REM** met en valeur l'appropriation territoriale : « *Nous devons protéger nos ressources, avec ou sans argent ; nous devons être plus conscients et responsables. Le REM doit se formaliser pour signer des accords qui profitent au parc comme aux communautés. Il doit être formalisé au sein du resguardo et créer une loi interne pour nous* […] [412]». En revanche, le contre-discours **anti REM** affirme une autre posture : « *Eux* [le PNNA], *ils veulent que nous formalisons leur REM ; c'est pour cela qu'ils utilisent des gens d'ici pour les aider à nous convaincre. Mais le REM est un guet-apens. Eux, ils en bénéficient mais nous on ne va rien gagner avec ça* […] [413]». De même, « […] *le REM n'est pas très bien compris ici et les gens n'aiment pas qu'il y ait seulement une personne qui travaille pour ça, ils aimeraient que cela soit des contrats courts pour qu'un plus grand nombre de gens puisse travailler. Alors les gens d'ici ne collaborent pas beaucoup avec le REM* […] [414]». On remarque donc une différence de postures intra et inter communautaires concernant cet outil politique et territorial, mais aussi l'importance donnée à la dimension économique. Celle-ci devient un argument de non-adhésion au processus REM pour certains habitants.

Quant au discours dominant de l'entreprise privée, il donna une grande importance à la prestation d'un service de qualité auprès des touristes. Pour le concessionnaire le problème était lié à l'image de l'entreprise : « […] *les touristes pensent que c'est nous* [concessionnaire] *qui gérons les activités qui se réalisent dans les communautés et ils viennent se plaindre ici. Nous, on ne gère que ce qu'on propose en tant que concession dans le parc. Alors s'ils veulent faire du tourisme avec les gens qui viennent ici, il faut le faire bien, car après c'est nous qui devons répondre* […] ». Mais pour certains guides locaux ces exigences étaient perçues comme une sorte d'uniformisation provenant du privé : « […] *si les gens viennent nous voir ici, c'est parce qu'ils veulent faire des activités comme nous les faisons traditionnellement* […] ; *nous, on est*

[412] Entretien avec un habitant de Mocagua (Mocagua, 2013)
[413] Entretien auprès d'un habitant de Mocagua (Mocagua, 2013)
[414] Entretien auprès d'un habitant de San Martin de Amacayacu (SMA, 2013)

des Amérindienset c'est ça que les gens veulent connaître. Sinon, ils restent à Bogotá et ils font du tourisme ailleurs ; ici on est en Amazonie et c'est comme ça qu'on fait ici […] [415]». Ce type de contre-discours de revendication identitaire d'un « tourisme amérindien » constitue un exemple des mouvements de contre-pouvoir qui émergent sur le fleuve face à une industrie touristique exogène qui se développe rapidement à Leticia (capitale de l'Amazonie colombienne). On voit ici la confrontation de deux perceptions du tourisme, l'une sur la qualité du service, l'autre sur l'originalité de l'expérience.

En résumé, les discours dominants et les contre-discours de pouvoir (Tableau 17) manifestent l'hétérogénéité des cadres de pensée des acteurs qui participent du conflit, et donc, relèvent de « la diversité des mondes » (Descola 2010) qui cohabitent dans les territoires protégés habités. Nos trois cas d'étude nous permettent de constater deux similitudes discursives attachées au conflit. La première est une posture hiérarchique classique *up-down* qui centralise le conflit auprès des acteurs locaux. Elle explique la non-prise en compte concrète des réalités particulières des territoires et le dépassement institutionnel face aux nouveaux besoins de transition de politiques classiques peu adaptées aux contextes locaux. La seconde posture, est un discours institutionnel qui cherche à hyper-responsabiliser les acteurs au sein des dispositifs analysés (capitaines, concessionnaire, gestionnaires). Le pouvoir est véhiculé ici par un transfert de compétences de l'action au travers des stratégies discursives. On peut parler ici du langage en tant qu'outil de gouvernementalité (Foucault, 1978). Cette méthode politique et aménagiste met en évidence de nouvelles formes de gestion territoriale de la population dans nos terrains d'étude. Les acteurs comblent ainsi les faiblesses logistiques et de fonctionnement des institutions au sein de certains dispositifs. Les contre-discours qui émergent des conflits analysés sont multiples. Ils répondent aux niveaux scalaires intra-communautaires et intra-institutionnels. La diversité des postures locales qui découle de ces conflits déclenche en conséquence divers jeux d'acteurs et de pouvoir que nous tenterons d'analyser par la suite.

[415] Entretien auprès d'un guide local de la communauté de Mocagua (Mocagua, 2010)

Tableau 17. ***Regards croisés entre conflits, discours et pouvoirs***		**PMSSL ALLIANCE ÉCO-BALEINE**	**PAG ENQUÊTES DE CHASSE**	**PNNA CONCESSION DES SERVICES ÉCOTOURISTIQUES**
CONFLITS ET DISCOURS ***REM :** Régimes Spéciaux de maniement ***PD :** Pas d'accord	Échelle micro-locale	Mise en place de l'Alliance Surveillance dans l'eau	Reconnaissance de pratiques locales de chasse Mise en place sur les terrains	Mise en place de la concession Rupture du processus de coordination avec les *Resguardo*s
	Cause du conflit	Intérêts économiques Industrie du tourisme	Non reconnaissance des spécificités culturelles (chasse)	Mauvaise coordination Compétitivité économique Non-respect des accords
	DISCOURS DOMINANT	**Observation éthique** dans l'eau **Expérience** de visiteurs **Responsabiliser** les capitaines	Application de la **loi républicaine** Adhésion à la charte du PAG	Préservation in situ **Régimes spéciaux de maniement** Prestation de services de qualité
	Documents cadre	Plan Directeur du PMSSL Guide éco-responsable	Charte du PAG Enquêtes de chasse	Plan d'aménagement DTAM Programme *Gavilan Tatatao*
	Lieux	Comités de coordination Comité d'activités en mer	Réunions sur les enquêtes de chasse Conseil d'habitants	Réunions pour le REM dans chaque communauté
	Stratégies lexicales	**Excursions** d'observation **Gardiens** du milieu marin	**Communautés d'habitants …** **Patrimoines culturels**	**Accords de volonté**
	CONTRE-DISCOURS	Hyper – responsabilisation des capitaines Pas de vrai danger pour bélugas	Revendication territoriale, politique et culturelle (pratiques de chasse)	Préservation radicale PD*avec la terminologie REM* Écotourisme autochtone
	Qui ?	Capitaines et animateurs	Chasseurs et certains gestionnaires	Habitants et gardes-parcs
	Lieux	Dans les lieux d'observation Dans les comités de suivi	Dans les réunions PAG et de village Dans les communautés	Dans les réunions REM Dans les communautés
ACTEURS DU CONFLIT	Gestionnaires du parc national	Garde parcs – police Garde parcs naturalistes	Garde parcs - police Garde parcs naturalistes	Gestionnaires Garde parcs locaux
	Populations locales	Première nation innu Essipit Québécois locaux	Wayana Aluku	Ticuna Habitants non amérindiens
	Acteurs anthropiques	Plaisanciers Kayakistes Touristes	ONCFS Gendarmes Orpailleurs	Concessionnaire Touristes

3.2. Micro-conflits de pouvoir, jeux et arrangements entre acteurs

La mise en place de dispositifs de gestion participative au sein des territoires habités a provoqué divers conflits d'intérêt à différentes échelles. Ces derniers favorisent également l'émergence de micro-conflits de pouvoir entre les diverses catégories d'acteurs aux niveaux scalaires locaux. Les jeux d'acteurs résultant de ces divergences micro-locales donnent place à des jeux de pouvoir et à des arrangements multiples entre ces diverses catégories d'acteurs. Ces arrangements sont motivés le plus souvent par des intérêts politiques, économiques, culturels ou affectifs. Les multiples amalgames de catégories d'acteurs qui dérivent de ces rassemblements d'intérêts, favorisent en conséquence la création de nouveaux réseaux d'action et de non –action tant sur le territoire protégé qu'avec l'extérieur de celui-ci.

3.2.1. Les micro-conflits de pouvoir : générateurs de nouvelles dynamiques d'action

Parmi les micro-conflits de pouvoir (MCP) identifiés, mentionnons les plus significatifs. **Entre les gestionnaires des parcs nationaux et les populations locales**, il s'agit des MCP provoqués principalement par l'imposition des lois et le non-respect de ces mêmes prérogatives par les populations locales ou par les acteurs. Ces MCP touchent directement à la question de la légitimité territoriale et à la difficulté de co-acceptation entre acteurs. Pour les populations locales et acteurs, les tensions observées dépendent des contextes particuliers d'action au sein de chaque dispositif étudié. Ainsi, dans le PMSSL, les MCP entre capitaines, plaisanciers, kayakistes et touristes s'expliquent par deux occasions. La première concerne l'ignorance des nouvelles normes d'observation en mer de la part des acteurs exogènes et de la mise en garde par les capitaines (gardiens du milieu marin) auprès de ces acteurs dans les lieux d'observation. La seconde résulte de la pression (économique) exercée par les touristes envers les capitaines pendant les excursions d'observation, notamment dans les bateaux-zodiac :

> « […] *les touristes paient pour voir des baleines et ils veulent les voir de prêt ; alors il y a une forte pression par rapport à cela et certains touristes ne comprennent pas pourquoi il faut garder une telle distance* […] *il arrive parfois que certains clients nous proposent de l'argent pour qu'on s'approche le plus possible des baleines* […] [416]».

[416] Entretien auprès d'un capitaine de zodiac (Tadoussac, 2011)

On constate ici l'impact des publicités mises en place par l'industrie des excursions maritimes dans la construction des représentations de l'activité d'observation[417] et des effets contreproductifs qu'elles produisent lors de la mise en place de l'Alliance éco-baleine.

Pour les enquêtes de chasse menées au PAG, les MCP entre les communautés d'habitants et les acteurs anthropiques sont principalement de deux ordres. Le premier correspond au manque de compréhension des pratiques et des spécificités locales par certains gestionnaires, gendarmes et membres de l'ONCFS. Le second répond à un micro-conflit géopolitique de légitimité territoriale et de dégradation environnementale. Il est provoqué par les dégâts qui résultent de l'activité de l'orpaillage, mais aussi par la chasse excessive que les orpailleurs illégaux mèneraient dans les zones de chasse des communautés d'habitants. Un chasseur wayana affirme à ce sujet :

> « […] *ce sont les Brésiliens qui chassent illégalement au cœur de la forêt* […] *non seulement ils chassent beaucoup mais ils provoquent aussi des accidents avec les tunnels qu'ils creusent. Quand il pleut, on ne voit pas les trous, les animaux tombent et se noient et les chasseurs aussi peuvent rester coincés là-dedans* […] ». Voilà un conflit difficile à résoudre.

Pour la concession Amacayacu en Amazonie colombienne, les MCP entre le concessionnaire et les populations sont provoqués, nous l'avons vu, par le non-respect des accords mutuels établis dans le REM et par les divergences de pratiques dans la prestation des services auprès des touristes : « […] *eux* [le concessionnaire] *font du tourisme de haut de gamme pour les riches, alors que nous, on fait du tourisme local à notre manière pour que le touriste voient comment on vit ici* […] [418]». Ces MCP mettent en évidence les difficultés de cohabitation entre les pratiques de l'industrie touristique et l'intégration rapide des populations amérindiennes locales à ce marché. Perçue comme une nouvelle *bonanza* (période faste) économique par les habitants, le tourisme « amérindien » peut provoquer des nouveaux effondrements culturels.

Quant aux **MCP inter et intra populations locales** dans les trois terrains, on a identifié trois causes principales. La première consiste en une différence de pratiques et de dynamiques d'action au niveau des groupes d'acteurs ou des familles, mais aussi des individus. La seconde réside en la concurrence économique ou « guerre » du marché touristique entre ces mêmes groupes et individus. Enfin, la troisième relève d'une lutte de légitimité entre acteurs et individus. Sur ce dernier point analysons quelques exemples.

[417] Les publicités des excursions en mer mettent le plus souvent en valeur des images des bateaux très proches des baleines où les touristes se trouvent à seulement quelques mètres de l'animal. Ces images nourrissent l'imaginaire d'une rencontre de proximité et donc, d'une expérience inoubliable qui ne correspond pas à la réalité sur le terrain.
[418] Entretien auprès d'un guide local (Mocagua, 2010)

Pour le PMSSL, il s'agit de MCP entre capitaines appartenant à l'ancienne génération (âgés) envers les nouveaux capitaines (jeunes), mais aussi entre les capitaines locaux et les capitaines « étrangers » provenant de Québec, de Montréal ou d'ailleurs. C'est le même contexte pour le PNNA, où les MCP se déroulent au sein des communautés, entre les diverses générations de guides et d'interprètes : une première génération formée grâce aux gestionnaires du parc au début du projet écotouristique (1990) ; une seconde génération qui apparaît au début de la concession (2005) et qui est modelée par le concessionnaire ; et une troisième qui émerge en parallèle à cette dernière et qui est composée d'individus autonomes décidés à faire leur propre « business tourism ». Pour le PAG les MCP se passent tout d'abord entre les populations wayana et aluku, puis entre les diverses générations de chasseurs à l'intérieur de chaque village. Il est intéressant de remarquer ici les MCP qui émergent avec les enquêtes de chasse entre les deux communautés. Pour un chasseur aluku « [ce sont] *les wayana qui chassent le plus aujourd'hui ; nous ici, on n'est pas beaucoup de chasseurs* […] *le problème est que certains Amérindienschassent plus pour pouvoir vendre au Surinam* […] ». Ce type de discours découle, entre autres, des réunions séparées réalisées par le PAG entre les deux populations[419]. Cette séparation « casse », d'une certaine manière, la domination historique des aluku sur les wayana. De ce fait, ce discours de « culpabilisation de l'autre » commence à diviser les deux populations voisines et réveille leurs rivalités historiques autour de la légitimité territoriale et les pratiques culturelles et économiques des uns et des autres.

Sur ce point, il nous semble important de clarifier un aspect transfrontalier majeur. En effet, sur la rive surinamaise du fleuve Maroni il existe des habitations illégales de *Brésilien*s et de Chinois apparues avec l'activité de l'orpaillage illégal. Elles sont localisées stratégiquement en face des villages français afin de favoriser certaines dynamiques économiques telles que la vente des produits à bas prix, la prostitution et actuellement, les bar-restaurants pour les habitants et les touristes français. En effet, le contexte administratif français ne motive pas les communautés d'habitants à favoriser ce type de lieux à cause de démarches complexes et des taxes à payer. En conséquence, il y a une augmentation rapide de ce type d'installations au Surinam (photos 46).

Les restaurants proposent aux clients de la « viande-bois » qui incite d'une part à la consommation illégale de certaines espèces exotiques pour les touristes, et d'autre part, le développement de réseaux de vente illégale provenant de la chasse. Cette dernière apparaît

[419] Au départ des réunions intercommunautaires étaient réalisées entre les wayana et les aluku.

malheureusement comme une source économique non négligeable pour certains individus, dont des Wayana, des Aluku et des Brésiliens. Le PAG sensibilise les acteurs avec des affiches.

Photos 46. ***Installations sur la rive surinamienne du fleuve Maroni et affiche PAG***

(Clichés Sierra J. M. 2012)

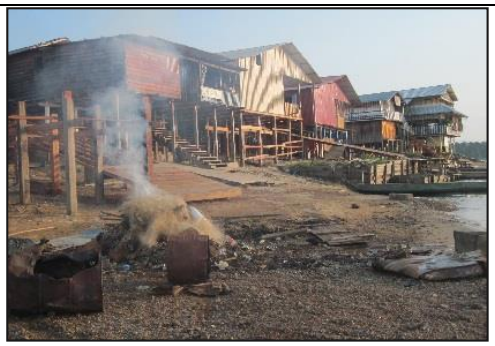

Habitations des *Brésilien*s et magasins

Vue de l'intérieur d'un magasin chinois

Vue d'un des restaurants brésiliens localisé en face du village de Maripasoula

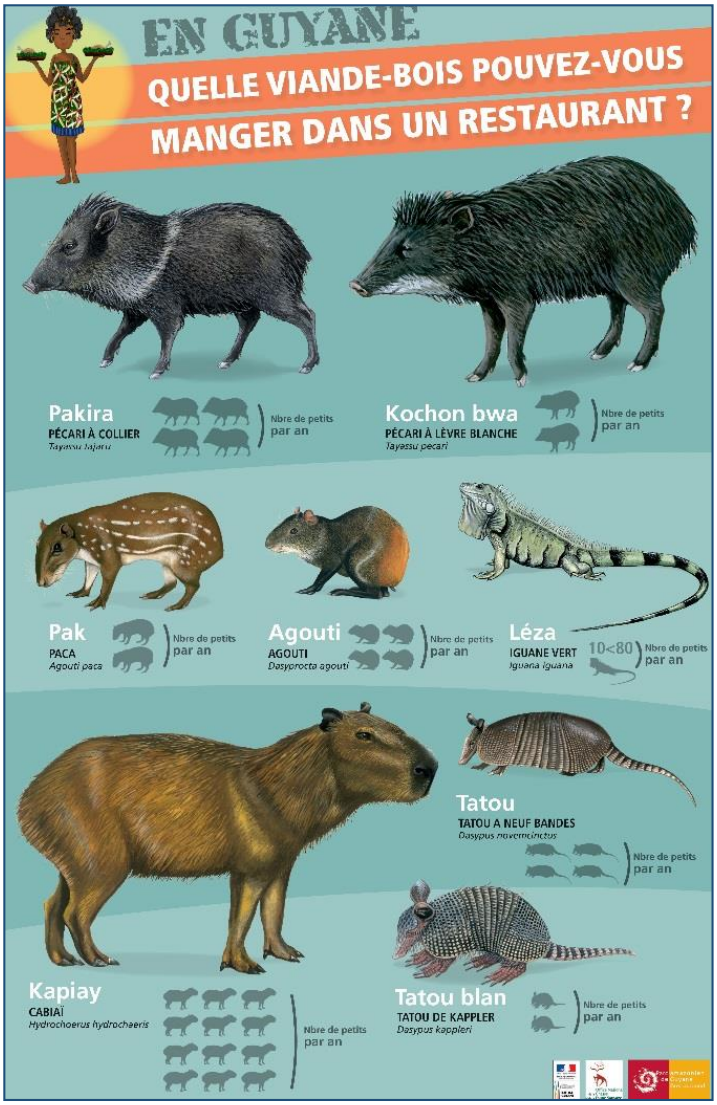

Affiche de sensibilisation sur la consommation de viande-bois de certaines espèces

Le tableau 18 résume de façon comparative les divers discours identifiés et expliqués ci-dessus. Il va nous permettre également de continuer notre analyse, cette fois-ci, autour des jeux de pouvoir et des arrangements entre acteurs.

Tableau 18. ***Micro-conflits de pouvoir, jeux et arrangements entre acteurs***		**PMSSL ALLIANCE ÉCO-BALEINE**	**PAG ENQUÊTES DE CHASSE**	**PNNA CONCESSION DES SERVICES ÉCOTOURISTIQUES**
MICRO CONFLITS DE POUVOIR (MCP) Raisons du conflit **~Non**	MCP entre gestionnaires et populations locales	~ Respect des nouvelles mesures d'observation en mer Légitimité des acteurs en mer	Application de la loi républicaine Compréhension mutuelle Revendication identitaire	~ Respect des accords de cogestion ~ Soutien de l'institution (médiation)
	MCP entre gestionnaires et acteurs anthropiques	~ Respect des nouvelles mesures d'observation en mer	~ Compréhension des contextes locaux Chasse illégale	~ Respect des accords de cogestion Surveillance extrême Déresponsabilisation de l'institution
	MCP entre populations locales et acteurs anthropiques	~ Respect des nouvelles mesures d'observation en mer Pression des touristes	~ Compréhension des contextes locaux Chasse illégale et lutte contre l'orpaillage illégal	~ Respect des accords de cogestion Divergences des dynamiques de guidage touristique ~ Respect des populations locales
	MCP entre populations locales	Dynamiques d'observation Légitimité des capitaines (anciens et nouveaux / locaux et étrangers)	Dynamiques de chasse locales (vente ou consommation) Légitimité de chasseurs	Divergences des dynamiques de guidage touristique « Guerre » du marché touristique
	MCP entre acteurs anthropiques	Dynamiques d'observation et de navigation	Application de la loi Chasse illégale	~ Compréhension de la cogestion touristique avec les amérindiens Comportements inappropriés
	MCP intra -populations locales	« Guerre » du marché touristique Diverses catégories de capitaines	Dynamiques de chasse locales (vente ou consommation)	« Guerre » du marché touristique Diverses catégories de guides
JEUX DE POUVOIR ENTRE ACTEURS **Quoi ?**	Politiques	Tolérance de la loi	Loi coutumière – loi républicaine	Revendication territoriale
	Économiques	Dynamiques d'observation	Vente des animaux chassés	Activités touristiques
	Culturels	Publicité des lieux culturels	Pratiques culturelles	Activités dans les villages
	Légitimité territoriale	Application de la loi* Identité culturelle	Chasse traditionnelle* Réglementation de la chasse	Usage du territoire superposé
	Légitimité économique	Permis de bateaux Financement des activités	Vente du surplus de chasse traditionnelle	Publicité et surplus dans les activités Investissement dans la concession
ARRANGEMENTS DE POUVOIR ENTRE ACTEURS **Qui ?** **GP**=Garde-parc	Politiques	Entre GP et capitaines	Entre GP et communautés d'habitants	Entre communautés, habitants et GP
	Économiques	Entre capitaines de certaines compagnies	Entre certains habitants et acteurs anthropiques	Entre les catégories de guides Entre guides et GP ou concessionnaire
	Culturels	Entre populations locales	Entre communautés et certains GP	Entre guides et habitants
	Légitimité territoriale	Entre GP et certains habitants* Entre certains GP et habitants	Entre communautés et certains GP* Entre institutions PAG et ONCFS	Entre communautés et habitants
	Légitimité économique	Entre le PMSSL et les entreprises de croisières	Entre certains habitants wayana Entre certains habitants aluku	Entre guides, habitants et GP Entre concessionnaires

3.2.2. Jeux de pouvoir et arrangement entre diverses catégories d'acteurs

Concernant les jeux de pouvoir et les arrangements entre acteurs, nous avons identifié trois dimensions principales (voir tableau 18) : **politique, économique et culturelle**, dont fait partie la légitimité territoriale et économique. Au niveau scalaire micro-local, les jeux de pouvoir qui découlent de la dimension politique sont directement liés à l'application de la loi, mais aussi à la tolérance vis-à-vis du non-respect de cette dernière dans des contextes très ponctuels. Il s'agit aussi des jeux de pouvoir autour des revendications territoriales et culturelles. Les arrangements se font principalement entre gardes-parcs et individus appartenant aux populations locales (capitaines, Wayana, Aluku, Ticuna).

Les jeux de pouvoir économiques sont quant à eux structurés en fonction des activités touristiques : observation de baleines et service écotouristique pour le PMSSL et le PNNA. Pour la Guyane c'est autour de la vente des animaux chassés. Les arrangements de pouvoir se tissent entre certains individus prestataires du service : entre les capitaines pour le Québec ; entre les guides appartenant aux divers groupes constitués, les gardes-parcs et concessionnaire pour la Colombie ; et entre certains chasseurs et autres acteurs exogènes (orpailleurs et restaurateurs) pour la Guyane. Finalement, pour ce qui relève de la dimension culturelle, les jeux de pouvoir sont quant à eux conditionnés aussi par les activités touristiques. Par exemple, la publicité des lieux culturels ou des activités dans certaines communautés, mais aussi quant aux pratiques culturelles et leur reconnaissance. Les arrangements de pouvoir se développent entre les habitants, les capitaines, les guides et les gardes-parcs locaux.

Pour les questions de légitimité territoriale, il s'agit de jeux de pouvoir en fonction de divers facteurs. Pour le PMSSL, on reste encore sur la dimension politique de l'application de la loi, à savoir certains privilèges d'action pour les acteurs locaux (entreprises locales). Les gardes-parcs et les acteurs locaux s'accommodent entre eux. Pour le PAG, la légitimité territoriale aborde la question de la chasse traditionnelle et de sa réglementation. Ce sont les chasseurs, les habitants et certains gardes-parcs qui jouent le jeu, mais aussi certains responsables des institutions PAG et ONCFS plus sensibilisés aux réalités culturelles. Finalement pour le PNNA, c'est le contexte de superposition territoriale qui dessine les jeux et les arrangements entre acteurs. Il s'agit principalement des arrangements sur l'usage et l'exploitation des ressources dans les zones superposées entre les membres des diverses communautés et les habitants, parmi lesquels on trouve aussi les gardes-parcs locaux.

Enfin, pour les jeux de pouvoir qui découlent de la revendication d'une légitimité économique on peut mentionner : pour le PMSSL, l'attribution du nombre de permis de bateaux autorisés pour la réalisation de l'activité des excursions en mer, dont certaines entreprises bénéficient plus que d'autres. En guise d'exemple, le document *Plan de gestion des activités en mer 2011-2017* du PMSSL, page 19, précise le nombre de permis attribués en 2010 entre les seize compagnies actives actuellement. En tout, 53 permis dont cinq (5) pour la compagnie Otis excursions inc. (entreprise locale), huit (8) pour la compagnie croisières Essipit inc. (entreprise innu) et dix-huit (18) pour les croisières AML (entreprise exogène). Cette dernière est la compagnie leader de l'Alliance éco-baleine et le plus gros contribuable dans le financement de la recherche au travers des fonds éco-baleine.

Pour le PAG, il s'agit d'une légitimité économique revendiquée en fonction de l'identité culturelle et donc, du droit à pouvoir vendre le surplus de la « chasse traditionnelle » aux habitants. Ce sont certains chasseurs et habitants aluku et wayana qui revendiquent ce droit et qui s'arrangent entre eux. Or, d'autres membres de ces mêmes populations ne partagent pas cet avis : « […] *la chasse traditionnelle doit rester une pratique destinée à nourrir les membres des familles et non une activité à des fins lucratives. Je ne suis pas d'accord avec les jeunes chasseurs qui chassent plus que ce qu'ils peuvent porter* […] *c'est un manque de respect envers l'animal de le tuer et de le laisser par terre car impossible de le transporter* […] [420]». Compte tenu de ce témoignage, on constate une transition dans les pratiques de chasse de certains jeunes chasseurs. Tenant compte des contextes de développement démographique rapide au sein de populations locales et au Surinam (Brésiliens, Chinois, autres), mais aussi de la croissance des restaurants et des projets touristiques en construction, on est en droit de se poser des questions quant à la légitimité de ce type de vente. Dans ce contexte ponctuel, les enquêtes de chasse menées aujourd'hui prennent une dimension encore plus importante dans la gestion cynégétique.

Pour le PNNA, on a constaté deux types de revendications relevant du domaine de la légitimité économique. La première a été menée par les guides locaux, qui exigeaient au concessionnaire de faire la publicité des leurs services et des activités écotouristiques réalisées dans les villages à l'extérieur de la concession. Cette publicité devait se faire à titre gratuit, c'est-à-dire, sans demander aucun pourcentage économique sur les prix des activités aux guides locaux. Cette stratégie de légitimation territoriale auprès du concessionnaire cherchait en réalité à « combler » le vide économique qui provoquée celui-ci aux yeux des habitants. Or, les services

[420] Témoignage d'un ancien chasseur wayana (Taluen, 2012)

haut de gamme proposés par la concession, n'aurait jamais pu être comblées par ces populations. Il s'agit donc d'une véritable stratégie de profit économique et de contre-pouvoir.

La seconde revendication est portée par le concessionnaire, qui argumente l'importance de l'investissement économique réalisé pour le parc et les populations, et qui considère ne pas avoir les retombées avantageuses souhaitées en contrepartie d'un tel investissement. Les jeux et les arrangements de pouvoir se réalisent principalement entre les guides locaux qui cherchent à profiter au maximum de la nouvelle *bonanza* touristique (période faste) amenée par le concessionnaire. Ces arrangements ont pu être de même soutenus par l'institution de conservation, ceci en lien avec les liens historiques tissés auparavant. Puis, au niveau de la concession Amacayacu, ce sont les trois entreprises qui la composent et certains employés qui s'arrangent pour privilégier les activités proposées par eux-mêmes.

La diversité de « rapport de forces » (Foucault 1975) et des arrangements entre ces forces donne place à de contre-flux de pouvoir micro-locaux. Ils favorisent des reconfigurations spatiales dans les réseaux de gestion au sein des territoires culturels et de conservation, mais aussi à l'extérieur de ceux-ci. Ces reconfigurations constatent dans certains parcs nationaux une transition des modèles de gestion classique, fermée et naturaliste, vers des nouveaux modèles plus ouverts, économiques et socioculturels. Par la suite, nous allons maintenant présenter quelques cas de contre-pouvoir identifiés sur les terrains et la façon dont ils donnent place à de nouveaux lieux et réseaux multiples de gestion.

3.2.3. Stratégies de contre-pouvoir, incertitudes et reconfigurations spatiales

Les contre-pouvoirs sont le reflet des « […] *points de résistance présents partout dans le réseau de pouvoir* » (Foucault, M., 1979 : 126). Parmi ces résistances, nous avons identifié trois stratégies principales sur les terrains d'étude : l'Action, la Non-Action et l'Adaptation. Elles apparaissent comme les premières réponses locales face à des contextes d'imposition de pouvoir, mais aussi d'incertitude. Les dynamiques qui en résultent donnent place à des nouvelles reconfigurations spatiales au sein du territoire protégé.

3.2.3.1. Stratégies de contre-pouvoir, des flux botton-up multiscalaires

L'Action fait référence à des actes ponctuels qui vont souvent à l'encontre des actions imposées. Elle peut être aussi matérialisée par la violence ou par des actions discursives. Dans le cas du PMSSL, les résistances-Action observées à l'époque étaient de deux sortes : la première est la continuité des dynamiques d'observation de cétacées de près, Action qui va à

l'encontre de nouvelles normes de l'Alliance éco-baleine. La seconde consiste en une revendication discursive face aux mesures jugées exagérées. Ces discours se réalisent principalement entre capitaines pendant les séjours d'observation, provocant en conséquence une saturation des réseaux par les disputes-radio entre les capitaines et les gardiens PMSSL. Pendant la première année de mise en place du dispositif, cette Action discursive nuisait à l'image de l'Alliance éco-baleine auprès des touristes, témoins des conflits, notamment dans les bateaux zodiacs. Pour le PAG, les résistances-Action qui découlent des enquêtes de chasse sont principalement de l'ordre de la revendication politique. Elle se fait au travers du discours des lettres rédigées par les autorités coutumières et envoyées aux responsables politiques du département, dont le directeur du PAG. On a aussi constaté des stratégies discursives de déstabilisation locale et d'anéantissement du dispositif à l'effet boule-de neige. Elles consistent à faire circuler de fausses informations et de faux discours sur les acteurs, les activités, les normes mises en place, etc. Ces Actions-discursives provoquent un contexte de méfiance et de division qui handicape l'avancement des processus participatifs. Finalement, pour le PNNA les résistances-Action identifiées sont aussi liées aux stratégies discursives de déstabilisation locale et des touristes, et d'anéantissement du dispositif. De même il existe aussi des stratégies de persuasion, dont le discours d'un tourisme amérindien plus original comme expérience, mais aussi, de victimisation auprès de l'entreprise privée.

Les résistances au travers de la Non-Action sont similaires dans les trois terrains d'études. Il s'agit principalement de la non-participation aux réunions d'information, de négociation ou de suivi. En ce qui concerne, la non-application de la loi, on peut mentionner les distances et le temps d'observation pour le Québec, la continuité de la chasse de certaines espèces protégées par quelques chasseurs pour la Guyane, et le non-respect des accords de cogestion de services écotouristiques par les guides locaux pour la Colombie. Quant aux stratégies de résistance-Adaptation, elles répondent aux cas particuliers de soumission, mais aussi de réflexivité et de perspicacité locale.

La résistance-Adaptation se réalise par l'acceptation de normes mais en proposant des améliorations subtiles sur le long terme. Cela ne signifie pas que ces propositions seront prises en compte, mais elles manifestent une ouverture à la négociation et au consensus. Citons ici les trois stratégies adaptatives observées dans les dispositifs : la première concerne une volonté de transition vers des pratiques d'observation intermédiaires, plus tolérantes aux incertitudes en mer (climat, animaux). La seconde est une participation aux enquêtes de chasse où les populations sont considérées comme des partenaires du processus scientifique et non des

simples informateurs. Enfin la troisième, consiste en le respect des accords de cogestion des activités écotouristiques favorisant le déroulement d'une activité touristique équitable entre les guides, mais aussi entre les guides et le concessionnaire.

Avant de nous intéresser aux reconfigurations spatiales, regardons rapidement quelques aspects qui influencent les rapports de forces au travers de trois dispositifs étudiés. D'une part, il s'agit des incertitudes et des vulnérabilités des microsystèmes. D'autre part, ce sont les inégalités économiques et socioculturelles entre les acteurs (Tableau 19).

3.2.3.2. L'incertitude et la vulnérabilité, marqueurs des inégalités sociales ?

Parmi les incertitudes qui pèsent le plus souvent sur la reconfiguration de flux de pouvoir entre les acteurs locaux, on peut en distinguer trois types : des incertitudes climatiques ou environnementales, économiques et sociales. En Colombie et au Québec les incertitudes climatiques jouent un rôle central dans le fonctionnement des dispositifs ; pour le PNNA on parle des phénomènes de la Niña et du Niño, dont les inondations du fleuve Amazone et de ses affluents ont mis à terme la concession Amacayacu (Sierra Jiménez 2015). Pour le PMSSL ce sont les conditions d'observation en mer et la présence ou non de cétacées pendant la période estivale. Selon le témoignage de deux capitaines : « […] *le temps est tellement changeant ici que des fois on ne peut rien voir à deux mètres de distance à cause du brouillard ou de la pluie* […] *pour satisfaire le client qui a payé, c'est compliqué avec ces conditions météorologiques* […] ». De même, « […] *la présence de baleines dans le fleuve est cyclique ; en 2004 et 2006 il n'y a pas eu beaucoup de baleines et cela a provoqué une crise économique pour les industries de croisières* […] *quand il n'y a pas beaucoup de baleines c'est compliqué car c'est un peu « la chasse à la baleine » pour pouvoir combler les exigences des touristes* […] ». Ce dernier aspect modifie radicalement les comportements des capitaines en mer et met en évidence la pression de la dimension économique dans le bon déroulement de l'Alliance éco-baleine.

Les incertitudes et les vulnérabilités économiques sont présentes dans les trois cas d'étude. Pour la Colombie et le Québec, les vulnérabilités sont directement liées à la demande du marché touristique, et donc, à l'affluence ou pas de touristes dans ces parc nationaux et à leur consommation de services écotouristiques proposés. Pour la Guyane, c'est la question de l'orpaillage illégal qui pose problème. La demande d'or (légal ou illégal) en Guyane est considérable et les flux d'orpailleurs illégaux difficiles à maîtriser. La présence ou non des Brésiliens dans les zones de chasse des communautés d'habitants a une influence sur les pratiques de chasse de ces derniers. D'une part « […] *les chasseurs ont peur des Brésiliens et*

ne chassent plus dans les zones où ils [les orpailleurs] *se sont installés* [421]». D'autre part « […] *il y a des habitants qui par manque d'argent commencent à travailler aussi pour les Brésiliens, soit pour transporter du gasoil, soit pour leur vendre de la nourriture* […] *des fois il arrive qu'ils chassent pour vendre des animaux aux Brésiliens* […] [422]». Pour certains habitants, le manque de résultats satisfaisants contre l'orpaillage illégal pousse les jeunes à chercher des alternatives économiques parallèles, dont malheureusement l'orpaillage, à portée de main.

Enfin, les incertitudes et les vulnérabilités sociales qui affectent les dispositifs sont plus présentes en Guyane et en Colombie qu'au Québec. Pour le PAG, il s'agit des incertitudes liées aux mouvements internes de revendication politique, mais surtout, à la participation et à la véracité d'informations fournies (ou pas) aux enquêteurs par les chasseurs : « […] *certains chasseurs ont peur des représailles et préfèrent ne pas dire la vérité dans les enquêtes* […][423] ». D'autres « […] *se méfient du PAG car ils ne savent pas à quoi vont servir ces enquêtes, alors ils ne disent pas tout* […] [424]». Ces incertitudes rendent le dispositif d'enquêtes vulnérable à une interprétation erronée des données. Or, tenant compte du processus évolutif de la participation locale dans ce dispositif, ces incertitudes peuvent aussi évoluer dans le temps. Tout dépend des premiers résultats obtenus et des mesures d'application de la loi qui seront appliquées sur les territoires de vie. Pour le PNNA, il s'agissait principalement des incertitudes politiques qui résultent de l'instabilité interne des *resguardo*s, mais aussi, celles de l'action locale, dépendantes du niveau d'acceptation des accords mis en place entre le concessionnaire, les gestionnaires et les guides. C'est aussi le comportement de ces dernières face aux touristes et au concessionnaire qui a rendu vulnérable le projet.

Quant aux inégalités qui émergent des trois dispositifs, elles sont principalement économiques et se passent entre les diverses groupes et catégories d'acteurs, dont certains arrivent à dégager un meilleur profit des activités économiques (entreprise d'excursions, commerçants, vente de la chasse, guidance). Enfin, pour le PAG, l'inégalité est palpable au niveau de la reconnaissance socioculturelle mais aussi du contrôle local de la chasse entre les habitants et les clandestins. Résidant à l'intérieur de la forêt, ces derniers peuvent continuer à chasser de manière anarchique, alors que les chasseurs des communautés d'habitants seront contrôlés et conditionnés par l'application des lois européennes et non locales ; d'où l'importance du processus de recherche participative des enquêtes de chasse.

[421] Témoignage d'un chasseur aluku (Loka, 2012)
[422] Témoignage d'une femme wayana (Antecume Pata, 2012)
[423] Témoignage d'un habitant aluku (Papaïchton, 2012)
[424] Témoignage d'un habitant aluku (Maripasoula, 2012)

Pour finir, le sujet de la reconfiguration territoriale s'avère central. L'analyse minutieuse développée antérieurement nous permettra d'illustrer la diversité des lieux et des réseaux qui découlent, à différentes échelles, des divers jeux de pouvoirs mentionnés auparavant.

3.3. Reconfigurations territoriales : l'émergence de nouveaux réseaux de pouvoirs

La reconfiguration spatiale prenne forme par la création de nouveaux lieux de pouvoir et de contre-pouvoir qui résultent de l'organisation continue des acteurs sur les territoires (Tableaux 19). Les lieux de pouvoir correspondent à la dimension politico-administrative des institutions de conservation, ainsi qu'à la gestion interne des dispositifs mis en place. Ils servent à nourrir la gouvernementalité du territoire par la transmission des idéologies et des normatives au travers du discours institutionnel. Pour l'alliance éco-baleine, il s'agit du groupe de travail sur les activités en mer, du comité de suivi de l'Alliance éco-baleine et des lieux de formation de capitaines. Pour les enquêtes de chasse les lieux de pouvoir se concentrent au sein de la direction territoriale du Maroni et de ses antennes, mais aussi dans les lieux de restitution et d'analyse des données. Pour la concession Amacayacu, les nouveaux lieux de pouvoir qui sont apparus étaient le centre administratif du concessionnaire (centre d'accueil *Yewaé*) ainsi que les lieux écotouristiques gérés par celui-ci. On note aussi le bureau administratif du PNNA localisé à Leticia.

Les lieux de contre-pouvoir prennent forme par l'organisation collective de la résistance. Ils servent à construire et à véhiculer de contre-discours dans une logique *botton-up.* Ils permettent également de mesurer l'acceptation ou la non-acceptation locale par l'impact des actions réalisées.

Pour les trois terrains il s'agit principalement des lieux de rassemblement inter et intra-communautaires entre divers acteurs (capitaines, animateurs, gardes-parcs, chasseurs, guides). On peut aussi mentionner les lieux de rassemblement coutumier entre les autorités locales (Conseil de Bande innu au Québec, Maison coutumière wayana et aluku en Guyane, Cabildo Ticuna en Colombie). Cette multiplicité des lieux permet la création de micro-réseaux de pouvoir et de contre-pouvoir dans les territoires culturels et le territoire protégé. On parle ici d'un nouveau maillage territoriale (Raffestin 1980) grâce à la multiplication et à la superposition d'espaces réticulaires (Bonnemaison 1989, 2004) de gestion (pouvoir) et de résistance (contre-pouvoir), mais aussi des territorialités multiples qu'en résultent (Bruce et *al*. 2008 ; Cottereau 2012). L'intérêt premier de ces réseaux résulte donc dans leur capacité à rassembler différentes catégories d'acteurs unis par les mêmes intérêts ou objectifs

(économiques, politiques, socioculturels, conservation). Ainsi, parmi les nombreux micro-réseaux qui cohabitent dans les parcs nationaux habité étudiés, nous nous limiterons à identifier ceux des microsystèmes analysés.

Les micro-réseaux de pouvoir réunissent les acteurs en fonction d'une logique ou intérêt de pouvoir économique, mais aussi de savoir (administratif, scientifique). Pour l'alliance éco-baleine, le réseau est tissé entre les propriétaires de compagnies d'excursion en mer, les chercheurs du GREMM et du ROMM, et certains gestionnaires des deux institutions qui cogèrent le PMSSL (Parcs Canada, Parcs Québec-Sépaq). Pour les enquêtes de chasse, le réseau est composé de certains gestionnaires et gardes-parcs du PAG et de l'ONCFS, ainsi que des gendarmes. Pour la concession Amacayacu, l'espace réticulaire était plus réduit se limitant, pour l'aspect économique, aux entreprises composant l'union temporaire du concessionnaire (Aviatur, Decameron et Cielos abiertos) ; et pour l'aspect administratif, aux gestionnaires du PNNA à Leticia et à la capitale, et à l'institution Corpoamazonia pour certaines mesures spécifiques (permis forestière et contrôle de la faune).

Quant aux micro-réseaux de contre-pouvoir, ce sont principalement les intérêts découlant des revendications politiques et surtout économiques qui réunissent les acteurs. Pour le PMSSL, les capitaines des diverses entreprises et les commerçants de l'aire de coordination se rassemblent autour de l'intérêt économique, mais aussi de la conservation dont l'activité est directement dépendante. Pour le PAG, deux micro-réseaux peuvent être mentionnés : l'un de revendication politique portée par les autorités coutumières, les chasseurs, les habitants et certains gardes-parcs et gestionnaires du parc et de la DTM. L'autre de profit économique, véhiculé par certains chasseurs, orpailleurs et restaurateurs brésiliens situés au Surinam. Enfin, pour le PNNA, le micro-réseau de contre-pouvoir réunit les six *resguardo*s qui participaient de la concession, les diverses catégories de guide locales et certaines entreprises de tourisme locales de Leticia.

Le tableau qui suit récapitule les informations exposées auparavant. Dans une démarche comparative, il cherche à mettre en évidence les similitudes et les différences rencontrées sur les trois cas d'étude.

Tableau 19. ***Stratégies de contre-pouvoir et reconfigurations spatiales de la gestion***		**PMSSL ALLIANCE ÉCO-BALEINE**	**PAG ENQUÊTES DE CHASSE**	**PNNA CONCESSION DES SERVICES ÉCOTOURISTIQUES**
STRATÉGIES DE CONTRE-POUVOIR **Populations locales**	Action	Continuité de dynamiques d'observation de près Revendication discursive de mesures exagérées par radio	Revendication politique Stratégies discursives de déstabilisation locale et d'anéantissement du dispositif	Stratégies discursives de déstabilisation locale et d'anéantissement du dispositif
	Non-action	Non application de la loi à la lettre	Non-participation Informations incertaines	Non-respect des accords Non-participation
	Adaptation	Transition vers des pratiques intermédiaires d'observation	Participation sous certaines conditions	Respect de certains accords
RECONFIGURATIONS SPATIALES **Nouveaux lieux et réseaux entre acteurs** GP-Gardes-parcs Wy-Wayana Alk-Aluku	Nouveaux lieux de pouvoir	Lieux de travail d'activités en mer Lieu du comité de suivi du dispositif Lieu de formation des capitaines	Lieu - Antennes du PAG-DTM Lieux de restitution Lieux d'analyse de données	Lieu administratif de la concession Lieux d'activités gérés par le concessionnaire
	Nouveaux lieux de contre-pouvoir	Lieux de rassemblement entre capitaines et animateurs Lieu - Conseil de bande innu	Lieux de restitution Lieux - maisons autorités Wy - Alk Lieux de réunion entre chasseurs	Lieux de réunion inter et intra-communautaires / *Cabildo* ticuna Lieux de réunion entre guides
	Micro-réseaux de pouvoir	Entre chefs de compagnies, chercheurs et gestionnaires PMSSL	Entre gestionnaires du PAG et de l'ONCFS et des gendarmes	Entre les entreprises concessionnaires Entre sièges administratifs du PNNA
	Micro-réseau de contre-pouvoir	Entre capitaines de certaines compagnies et commerçants de l'aire de coordination/ élus MRC	Entre autorités coutumières, chasseurs, habitants et GP Entre habitants et acteurs exogènes	Entre *resguardo*s amérindiens Entre diverses catégories de guides Entre entreprises touristiques locales
	Réseaux de gestion participative interne	Lieux d'observation Lieux de découverte du PMSSL Lieux d'interprétation marine de chercheurs	Lieux de formation et de recueil d'information Lieux de restitution Lieux de chasse traditionnelle	Lieux de réunion REM Lieux d'activités écotouristiques Lieux d'achats de produits locaux
	Réseaux de gestion participative externe	Entre institutions de cogestion, scientifiques, compagnies exogènes et élus locaux des MRC	Entre institutions PAG, préfecture, ONCFS et gendarmes Entre autorités coutumières	Entre entreprises concessionnaires Entre *resguardo*s non-superposés Fond. Maikuchiga et Corpoamazonia
INCERTITUDES ET VULNÉRABILITÉS QUI AFFECTENT LE DISPOSITIF	Dimensions naturelle, politique et économique	Aléas climatiques-conditions d'observation Présence ou pas de cétacées Demande du marché touristique	Participation locale et véracité des informations fournies Orpaillage illégal Revendications politiques	Participation locale Aléas climatiques – inondations Instabilité politique des *resguardo*s Demande du marché touristique
INÉGALITÉS DU DISPOSITIF	Économiques et socioculturelles	Entre les entreprises et les diverses catégories de capitaines Entre commerçants des MRC	Entre les chasseurs locaux et les clandestins (plus difficiles à punir car cachés en forêt)	Entre les diverses communautés Entre les diverses catégories de guides Entre le concessionnaire

Pour conclure cette analyse, mentionnons rapidement d'autres réseaux internes et externes aux parcs nationaux. Ce sont des réseaux de gestion participative à l'échelle du territoire protégé, en lien avec nos dispositifs de recherche. Pour l'alliance éco-baleine[425], le réseau est composé par des lieux d'observation en mer, des lieux de sensibilisation marine gérés par Parcs Canada, qui font à la fois partie du réseau de découverte de l'aire de coordination du PMSSL, dont les lieux d'interprétation marine du GREMM et du ROMM. À l'extérieur du parc, ces lieux rassemblent diverses institutions gouvernementales mais aussi scientifiques (Québec, Montréal), ainsi que des compagnies touristiques exogènes et des élus locaux de MRC. Pour les enquêtes de chasse, le réseau de gestion interne est composé par les lieux de formation et de recueil d'information, les lieux de restitution et de chasse traditionnelle. Diverses instituions en font partie (PAG, ONG, ONCFS, Préfecture, Gendarmerie, association d'autorités coutumières de la Guyane, etc.).Finalement pour la concession Amacayacu, ce sont les lieux de réunion REM, les lieux d'activités touristiques et les lieux d'achat de produits alimentaires locaux qui composaient le réseau de gestion participative interne à l'époque. À l'extérieur du territoire, le réseau de gestion participative externe rassemble les entreprises concessionnaires, les *resguardo*s non superposés au parc national, la fondation Maikuchiga, la fondation Entropika et l'institution Corpoamazonia.

[425] Sur les divers partenaires du PMSSL voir : http://parcmarin.qc.ca/liens_utiles.html

Ce dernier chapitre a été destiné principalement à l'analyse de microstructures de gestion participative. Dans une première partie, nous avons expliqué comment les contextes anthropiques de nos terrains d'étude favorisent aujourd'hui une gestion plurielle et multifonctionnelle auprès des diverses catégories d'acteurs (endogènes et exogènes) sur les territoires. Sur ce point, nous avons mentionné de manière générale quelques dispositifs, outils et stratégies d'action à l'initiative des populations locales et des institutions de conservation. Parmi ces stratégies, le savoir et la visibilité institutionnelle apparaissent comme des outils particuliers d'application du pouvoir sur les populations locales, notamment en Guyane. En revanche, nous avons aussi pu constater le manque d'action institutionnelle qui découle d'une carence de savoir et de visibilité, situation particulièrement évidente pour la Colombie.

Dans une approche de *Political ecology,* la seconde et la troisième partie de ce chapitre ont été consacrées à l'analyse approfondie des dispositifs de gestion participative observés pendant nos séjours de terrain. Il s'agit donc de l'Alliance éco-baleine pour le Québec, des enquêtes de chasse et du conseil d'habitants pour la Guyane, dont nous avons privilégié une étude exhaustive du premier par l'intérêt qu'il comporte pour notre recherche ; puis, de la concession Amacayacu pour la Colombie. Sur ces trois exemples nous avons identifié la structure et les composantes de chaque dispositif participatif. La question d'une « participation réelle » et directe des populations locales reste néanmoins un sujet à débattre au sein de ces dispositifs.

La dimension culturelle apparaît souvent comme un alibi politique, tant pour les institutions que pour les mêmes populations locales, mais elle provoque des changements importants dans les décisions et les actions territoriales, à savoir les zonages et les usages à l'intérieur des parcs nationaux. En revanche, la dimension économique s'avère centrale dans la gestion et le fonctionnement des dispositifs observés. Elle favorise la mise en place des actions entreprises, mais aussi, elle apparaît comme un déclencheur d'une « culture du refus » (Laslaz, 2004) et de *polémogenèse* (Heritier et Laslaz 2008a ; Laslaz et *al*. 2014) entre les divers acteurs et à des échelles et des niveaux scalaires différents.

Finalement, dans la troisième partie nous avons aussi analysé les « rapports de pouvoirs » qui découlent de la mise en place des dispositifs participatifs. L'analyse des micro-conflits qui résultent des arrangements de pouvoir construits entre diverses catégories d'acteurs, nous ont également permis de montrer quelques reconfigurations spatiales qui émergent de cette dimension anthropique au sein du territoire protégé.

La reconfiguration spatiale prend forme par la construction de réseaux réticulaires multiples de pouvoir et de contre-pouvoir et de leur superposition spatiale à l'échelle micro-locale. L'exemple de la Guyane et du Québec nous permettent de constater une transition dans les dynamiques de gestion territoriale, celle-ci focalisée sur la stratégie du partenariat multi réseaux.

D'après toutes les analyses développées antérieurement, nous pouvons affirmer que la construction territoriale des parcs nationaux habités étudiés dans cette contribution est directement influencée par les dynamiques de « rapport de forces ». Elles répondent aux diverses catégories d'acteurs qui vivent ou qui utilisent le territoire protégé, mais aussi, aux diverses institutions participant de l'extérieur à la gestion et à la gouvernance de ces mêmes territoires protégés habités en général, et à la mise en place de certains dispositifs participatifs, en particulier. Ces derniers mobilisent également des acteurs spécifiques qui permettent « d'ouvrir » le territoire vers l'extérieur, à l'échelle régionale, nationale et internationale. Cette ouverture change radicalement la gestion et la gouvernance classiques et renfermées de ces parcs nationaux naturels « traditionnels » pour favoriser une nouvelle génération des parcs nationaux naturels anthropisés.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette thèse a porté sur une analyse géographique sur des espaces naturels protégés dits « de nouvelle génération ». Il s'agit en effet d'étudier des parcs nationaux de catégorie II (UICN) ayant la particularité soit d'être habités, soit de présenter en leur sein une forte pression de type anthropique (légale ou illégale). À l'intérieur de ces zonages, les dimensions socioculturelle et économique qui découlent de cette spécificité « nature/société » et donc du diptyque « conservation/développement », provoquent une évolution des logiques et des dynamiques classiques de gestion de la biodiversité, mais aussi de la gouvernance territoriale, vers des logiques plus ouvertes et de nature participative, organisées en fonction de la dimension anthropique. Cette évolution de logiques d'action internes motive la mise en place des stratégies plurielles et multifonctionnelles à différentes dimensions (biologique, socioculturelle, économique, politique) et à diverses échelles et niveaux scalaires. Ces nouveaux contextes territoriaux nous ont amené à nous questionner sur l'émergence d'une nouvelle catégorie ou sous-catégorie internationale d'espace protégé. Nous proposons de distinguer cette nouvelle classification sous le nom de *parc national naturel anthropisé* (PNNa). De ce fait, cette thèse a permis d'analyser l'influence des dimensions culturelles et économiques dans le fonctionnement et dans la structuration des territoires de protection qui répondent à cette spécificité.

Afin de répondre à cette problématique, nous avons fait le choix de travailler sur deux fronts : le premier, disciplinaire, le second, comparatif. De ce fait, notre approche disciplinaire aborde en premier lieu la dimension politique du pouvoir qui encadre les territoires de protection ainsi que les jeux d'acteurs qui découlent des conflits de légitimité territoriale dans les dispositifs de gestion et de gouvernance observés. En second lieu, elle tient compte de la dimension socioculturelle des parcs nationaux habités et donc, des diverses représentations, pratiques et rapports qui cohabitent autour des territoires de vie en général et du territoire protégé, en particulier. Puis, en dernier lieu, notre approche favorise aussi un regard critique des conflits environnementaux et de pouvoir qui atteignent ces nouveaux territoires naturels anthropisés, ainsi que des inégalités sociales et économiques qui en résultent.

Quant à l'approche comparative, nous avons choisi de faire une comparaison triangulaire à l'échelle internationale sur trois pays contrastés du Continent américain : le Canada, la France

(à travers son département-région, la Guyane française) et la Colombie. Pour ce faire, nous avons étudié trois parcs nationaux singuliers (un par pays) qui se distinguent des autres aires de protection à l'échelle nationale par leurs particularités anthropiques, politiques ou économiques. Par exemple, on peut citer leur structuration territoriale, à savoir des zonages complexes de superposition qui suscitent un besoin de cogestion ou de coordination particulier car ils intègrent des populations locales, dont certaines dites « traditionnelles » (Amérindiens et Noirs marron). Sur les trois terrains, nous avons mis en évidence les différences de la reconnaissance nationale quant à ce statut culturel traditionnel, ainsi que les implications de celle-ci dans les niveaux d'intégration de ces populations dans les dispositifs de gouvernance territoriale des parcs nationaux étudiés[426]. D'un point de vue comparatif, nous avons montré les différences qui existent entre ces populations au niveau politique, culturel et économique ; cette dernière dimension est intimement liée à l'intégration de ces populations dans l'industrie touristique.

De ce fait, l'intérêt de comparer ces trois pays si différents dans leur conception de la conservation et de la gestion de la nature, consiste dans le fait de pouvoir identifier des similitudes et des différences sur la manière dont les gestionnaires des parcs nationaux répondent aujourd'hui à l'enjeu de l'anthropisation de ces espaces naturels protégés. Pour ce faire, nous avons divisé notre analyse en deux parties, une première centrée sur quelques dispositifs de gouvernance et une seconde, axée sur des dispositifs de gestion participative très récents ou en voie d'ajustement[427]. Ces derniers ont été observés et analysés pendant nos séjours de terrain, raison pour laquelle nos résultats se limitent aux contextes de l'époque et ne prennent pas en compte les évolutions qui auraient pu avoir lieu depuis cette phase de terrain. Le cas guyanais a été privilégié comme terrain central de notre comparaison. Ceci s'explique d'une part par l'originalité de son zonage, d'autre part par la richesse socioculturelle de ses habitants, qui induisent l'obligation d'adapter les politiques métropolitaines à ces contextes particuliers ; de même, ce territoire, comme nous l'avons vu, fait l'objet de nombreux conflits environnementaux, politiques et économiques, conséquences en grande partie des activités (légales et illégales) d'orpaillage dans les diverses zones du parc. Toutes ces caractéristiques

[426] Pour le Canada, le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) localisé au Québec (peuplé de Québécois et d'Amérindiens de la Première nation Innu / pour la France, le parc amazonien de la Guyane (PAG) qui comprend des Amérindiens wayana, et wayãmpi, des Noirs marrons aluku, des Créoles, des Métropolitians, des Brésiliens, entre autres / pour la Colombie, le parc national naturel Amacayacu (PNNA), localisé en Amazonie colombienne et habité par des Amérindiens ticuna et quelques « colons ».

[427] Pour le PMSSL, c'est le dispositif de l'Alliance éco-baleine / pour le PAG, ce sont les dispositifs des comités d'habitants et des enquêtes de chasse / pour le PNNA il s'agit de la concession des services écotouristiques du parc national à une entreprise privée.

font du parc amazonien de Guyane un territoire protégé innovateur pour la gestion française ainsi que pour notre étude. Nous défendons l'idée qu'il représente un exemple type du *parc national naturel anthropisé,* dont nous cherchons à démontrer la pertinence en tant que catégorisation particulière tenant compte de toutes ces spécificités territoriales, socioculturelles et économiques.

Les similitudes et les différences rencontrées ont été analysées en fonction des dimensions socioculturelles et économiques.

La dimension socioculturelle au sein des *parcs nationaux naturels anthropisés* (PNNa)

La dimension socioculturelle caractérise pleinement les parcs nationaux naturels anthropisés étudiés. Nous avons montré qu'elle peut être d'ordre multiculturel et multiethnique, et répondre à une occupation spatiale légale… ou illégale. Ces caractéristiques rendent la gouvernance territoriale plus complexe quant à la reconnaissance, ou pas, de certains droits particuliers pour certaines de ces populations, ainsi que pour l'application de la loi. Or, nous avons montré que la question de l'anthropisation des parcs nationaux naturels tient principalement à la problématique de l'*habiter* et non à celle des spécificités culturelles. Cette constatation s'avère centrale pour la compréhension de ces territoires de protection hybride (naturelle et culturelle). Dans ce sens, que signifie habiter un parc national et qu'est-ce que cela implique ? Sur ce point, nos observations nous permettent de souligner l'importance de la temporalité et de l'appropriation territoriale dans l'analyse de l'anthropisation. La temporalité pourrait être identifiée ainsi comme un indicateur de la gestion de l'habiter dans les parcs nationaux étudiés, notamment dans des contextes multiculturels où la question de la légitimité territoriale pose souvent problème. Voilà une question de fond que nous souhaiterions approfondir postérieurement dans le cadre par exemple d'un travail postdoctoral ou de valorisation de la recherche.

Toutefois, nous avons montré avec nos trois terrains d'étude l'impasse actuelle des gestionnaires face à cette recherche de cohabitation territoriale. D'après nos observations, cette difficulté répond principalement à une gestion mal adaptée, qui intègre la dimension anthropique de manière superficielle dans une logique de gestion classique de conservation de la biodiversité, tels que les parcs nationaux traditionnels, et non comme une composante à part entière de l'ensemble « territoire naturel protégé » dont l'humain en fait partie. Nous défendons la position comme quoi la catégorisation actuelle de ces parcs nationaux de nouvelle génération mérite pleinement d'être révisée, afin d'intégrer au mieux la dimension anthropique, non

seulement comme une composante à gérer, mais aussi, comme un acteur de transformation et de gestion de la nature à protéger. Pour répondre à cette transition idéologique, il faudrait peut-être se poser la question des services anthropiques que ces populations peuvent apporter aux écosystèmes naturels à protéger, de la même manière qu'on parle aujourd'hui des services écosystémiques que les ressources naturelles apportent à ces populations (ainsi, d'ailleurs, qu'à la planète). C'est une piste d'analyse que nous considérons pertinente pour la recherche d'une cohabitation homme/nature – développement/conservation à l'intérieur de ces parcs nationaux naturels anthropisés.

Pour répondre à nos hypothèses de recherche quant à l'impact de la dimension culturelle sur la structuration et le fonctionnement du système PNNa, nous pouvons affirmer qu'elle est moindre par rapport à l'impact de la dimension économique. Sur le plan structurel, nos trois terrains d'étude ont montré que le zonage mis en place répond plus particulièrement à des intérêts politiques, biologiques et économiques que culturels. En général, ces parcs ont privilégié un zonage classique de type centre/périphérie, stratégiquement organisé en fonction de l'occupation humaine et des projets d'exploitation économique, et non en fonction de l'histoire ou encore des rapports culturels des populations locales et traditionnelles aux territoires. Quant à la structure interne du parc, la dimension culturelle permet néanmoins de favoriser la reconnaissance de certaines zones de droits d'usage spécifiques pour les populations amérindiennes, zonages particulièrement présents pour les cas colombien (REM[428]) et guyanais (ZDUc[429]).

Sur le plan fonctionnel, la dimension culturelle apporte un changement important vis-à-vis de l'intégration de la dimension participative des populations locales dans les dispositifs de gouvernance territoriale. Cette intégration répond néanmoins aux directives internationales de la gouvernance environnementale et des divers protocoles qui en résultent et qui ont étés signés par les trois pays en question. Sur ce point, le Québec et la Colombie partagent un contexte politique similaire : la reconnaissance constitutionnelle des populations amérindiennes. Au contraire, la France ne reconnaît pas au niveau national la spécificité culturelle amérindienne, de même que les particularités culturelles dites traditionnelles.

Mais nos trois terrains d'étude ont montré que le niveau d'intégration participatif dans la gouvernance ne dépend pas directement de cette reconnaissance culturelle traditionnelle. En

[428] Régimes spéciaux de maniement (REM) pour la coordination des zones en situation de superposition territoriale entre les *resguardos* amérindiens et le territoire protégé.
[429] Zones de droits d'usage collectif (ZDUc) en zone cœur du parc national pour les populations amérindiennes localisées dans les zones de libre adhésion.

effet, on pourrait penser que les territoires des communautés amérindiennes qui ont été reconnus en tant qu'entités politico-culturelles (réserves, *resguardos*) pourraient avoir une place plus importante dans la cogestion territoriale des parcs nationaux habités. Or, nos terrains soulignent trois réalités différentes. Pour le Québec, la reconnaissance politique de la Première nation innu d'Essipit permet à cette dernière de siéger dans le comité de coordination du parc marin au même titre que les autres intervenants du milieu. Leur revendication politique proposant une cogestion entre le Canada, le Québec et la Première Nation dans les secteurs superposés entre les zonages du parc marin et le territoire ancestral innu n'a jamais été acceptée. En Colombie, la réalité est autre : la coordination politique et territoriale des zones en situation de superposition est reconnue officiellement entre les autorités du parc national et les autorités amérindiennes ticuna. Malgré cela, ce sont ces mêmes populations qui n'adhèrent pas aux mécanismes mis en place par l'institution à cause de divergences sur les politiques de conservation mises en place sur leurs territoires. Il faut savoir néanmoins que des dispositifs participatifs réels de cogouvernance auprès de ces populations n'existent pas (comités de coordination ou conseils d'administration) ; la coordination se limite en effet à de simples réunions de participation, plutôt de natures consultatives, visant à la signature d'accords territoriaux.

Pour le cas français, la non-reconnaissance des cultures traditionnelles par la Constitution républicaine s'avère fort intéressante. En effet, cette thèse nous a permis de constater que le parc amazonien de la Guyane reconnaît aux populations amérindiennes et noirs marron du sud du département une réelle « différence ». Même si cette reconnaissance reste encore superficielle et limitée à l'échelle micro-locale du parc amazonien, elle apparaît néanmoins comme une première pour la politique française et la question des populations traditionnelles. Toutefois, cette intégration passe principalement par le discours, notamment par l'identification particulière des « communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt » et par l'acceptation d'une participation locale des « autorités coutumières » dans les dispositifs de gouvernance. Nous avons néanmoins montré que ces dispositifs répondent aujourd'hui à une logique « d'alibi culturel » plutôt que d'une participation représentative et réelle de ces habitants dans la gouvernance des territoires culturels du parc national.

Finalement, notre recherche met en évidence un enjeu majeur de la gestion et de la gouvernance territoriale dans nos trois terrains d'étude : il s'agit de la représentation institutionnelle autour de l'organisation socioculturelle locale, où la « communauté », en tant

qu'unité homogène, est instaurée comme un fil conducteur de l'action territoriale. L'analyse micro-locale des communautés étudiées et des dispositifs de gestion mis en place nous a ainsi permis de remettre en question ce présupposé institutionnel, montrant l'hétérogénéité et le morcèlement de ces populations aujourd'hui, notamment pour la Colombie et la Guyane française, où il existe une diversification rapide d'acteurs individuels qui privilégient les intérêts et les gains personnels à ceux de la communauté. Ces parcs nationaux naturels anthropisés témoignent donc de la divergence des logiques d'action à l'échelle locale entre l'institution et les populations. Ce changement interne aux villages pose en effet un problème pour la gestion des habitants du territoire protégé ainsi que pour la mise en place des projets de conservation, de mise en valeur culturelle ou de développement économique de type « communautaire ».

Tenant compte de tous ces aspects, nos recherches doctorales valident donc l'hypothèse de la forte influence jouée par la dimension culturelle sur la transformation de l'organisation fonctionnelle et structurelle du territoire protégé.

La dimension économique au sein des *parcs nationaux naturels anthropisés* (PNNa)

La dimension économique occupe une place centrale dans les PNNa. En effet, elle est intimement liée à la dimension anthropique et aux concepts de développement économique durable qui y sont attachés. Aussi répond-t-elle aux nouveaux besoins de gouvernance et de gestion qui découlent de cette même dimension humaine, dont le contrôle des activités anthropiques illégales.

À l'exception du cas colombien, nous avons montré que le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et le parc amazonien de Guyane ont favorisé la dimension économique dans la conception spatiale des zonages du territoire protégé, ceci afin de favoriser le développement du tourisme et d'autres activités marchandes, mais aussi l'exploitation de ressources naturelles et faunistiques (orpaillage légal, excursions d'observation de baleines). Nous avons également constaté que le maillage de la gouvernance interne et le fonctionnement global du système *parc national naturel anthropisé* dépendent directement de cette dimension économique. En effet, les dispositifs de gestion et de gouvernance participatives auprès des habitants et des acteurs externes ne peuvent pas être opérationnels dans l'ensemble territorial sans un support financier permettant leur mise en place, leur suivi et leur durabilité sur le moyen et long terme. En parallèle, le cas colombien nous a permis de constater les impacts négatifs qui résultent d'un manque de financement économique stable et durable sur le fonctionnement du complexe territorial.

Pour répondre aux nouveaux besoins économiques de la gestion territoriale, les institutions de protection favorisent de plus en plus aujourd'hui le développement des stratégies partenariales auprès de divers échelons d'acteurs, parmi lesquels on trouve plusieurs acteurs économiques. Ces stratégies permettent en conséquence l'intégration « d'îles vertes de conservation » aux contextes locaux, régionaux et nationaux, favorisant également une nouvelle logique de fonctionnement structurée à partir des réseaux multiples de gestion mobilisant divers partenaires. Sur ce point, le cas colombien nous a aussi montré comment le manque d'une telle logique d'action partenariale favorise une non-intégration du territoire protégé au contexte régional. Le manque de visibilité et d'insertion territoriale qui en découlent favorisent en conséquence une représentation locale du PNNA comme une « île verte de conservation » au sein classique du terme.

La stratégie partenariale favorise l'appropriation du parc national par les partenaires. Elle peut aussi faciliter une reprise du pouvoir par les populations locales. Sur ce point, notre thèse a permis de remarquer que le niveau d'intégration des populations amérindiennes aux mécanismes de gestion peut varier en fonction de leur autonomie, de leurs capacités de développement et donc, de leur pouvoir économique. C'est le cas des innu d'Essipit ; leurs avantages économiques leur assurent aujourd'hui un rôle important dans la gestion des activités touristiques et culturelles du territoire marin et de son aire de coordination. Pour la Colombie, nous avons observé cette différence entre la communauté de Mocagua et de San Martin de Amacayacu, et pour la Guyane, entre les Amérindiens wayana et les Noirs marron aluku. Pour ce dernier cas, il s'avère possible qu'avec le développement du tourisme dans les divers villages amérindiens qui composent le PAG, cette distinction financière commence aussi à s'installer dans les années à venir, et avec elle, les conflits inter et intra ethniques qui résultent de la concurrence économique. Or, cette impression reste à confirmer dans de futures études de cas et pour d'autres *parcs nationaux naturels anthropisés* présentant ces mêmes caractéristiques.

Mais sur ces mêmes terrains d'étude, nous avons mis en évidence le fait que le partenariat économique puisse apparaitre aussi comme une contrainte. Il multiplie non seulement le nombre d'acteurs participant à la prise de décision du territoire protégé, mais il accroît aussi les pouvoirs et les micro-pouvoirs économiques au sein de la gouvernance territoriale. En conséquence, la dimension anthropique prend ici une dimension politique importante qui amène à la mise en place de dispositifs de participation et de négociation nouveaux. Tenant compte du fait que les enjeux économiques dépassent souvent ceux de la gestion culturelle, nous pouvons donc confirmer une prédominance de la dimension économique sur cette dernière. Quant au

contrôle des activités légales et illégales, la dimension économique s'avère aussi centrale. D'une part, il s'agit du pouvoir économique et territorial des acteurs légaux et illégaux, et d'autre part, des moyens mis en place pour lutter ou gérer ces mêmes activités. De ce fait, la conservation de la biodiversité s'avère sous la dépendance directe des moyens matériels, logistiques et humains que l'institution de conservation peut mettre en place pour coordonner les activités légales et pour lutter contre les activités clandestines et illégales.

Finalement, l'analyse de la dimension économique sur nos terrains d'étude nous a permis de confirmer les problèmes d'inégalité et d'injustice environnementale présents sur ces territoires. À l'échelle internationale, il s'agit des inégalités quant aux moyens de fonctionnement, à savoir, le manque ou l'excès des ressources économiques (et humaines) nécessaires pour assurer l'ensemble des diverses compétences institutionnelles propres à ces territoires hybrides : connaissance et protection des patrimoines naturels et culturels, développement local, contrôle et surveillance, aménagement touristique, *etc*. Ce constat est d'ailleurs plus évident dans le cas des parcs nationaux habités en situation d'éloignement spatial ou présentant des populations traditionnelles pauvres et/ou vulnérables aux changements sociétaux et environnementaux.

Dans ces contextes particuliers, le rôle de l'institution parc national prend d'autres proportions, il devient un médiateur territorial, comblant ou facilitant les compétences d'autres institutions étatiques. Nos terrains amazoniens en Colombie et en Guyane française ont permis de confirmer ce décalage économique et institutionnel extrême. De ce fait, à l'échelle internationale, le *parc national naturel anthropisé* (PNNa) peut être envisagé comme un indicateur de ces inégalités relevant du domaine de la gouvernance environnementale. À l'échelle nationale, locale et micro-locale, les communautés d'habitants, selon les territoires, sont directement impactées par ces dernières. Ainsi, certaines communautés profitent de cadres de vie décents et de contextes de développement moins austères, contrairement à d'autres. Ces différences s'avèrent encore plus dramatiques dans le cas des territoires protégés habités privilégiant une gestion de la nature « classique », limitant de fait toute exploitation raisonnable et durable des ressources naturelles par ses habitants.

Compte tenu de toutes ces remarques, nous pouvons donc mettre en avant trois aspects qui caractérisent nos PNNa. En premier lieu, nous relevons une nette évolution des cadres de gestion « classique » de nos terrains d'étude vers une gestion plurielle et multifonctionnelle de la biodiversité naturelle et des cultures locales. En second lieu, ces nouvelles politiques

souffrent d'un manque d'adaptation aux contextes socioculturels en transition permanente. Enfin, la prédominance, dans la gestion des territoires habités, de la dimension économique sur la dimension culturelle est le témoin des inégalités importantes relevées entre les espaces naturels en général, et entre les *parcs nationaux naturels anthropisés*, en particulier.

Le poids de conflits de pouvoir et de contre-pouvoir dans la reconfiguration interne des réseaux de gestion

L'étude de la dimension anthropique de nos terrains permet de mettre en évidence des changements micro-structurels au sein des réseaux d'acteurs et de gestion. Le décryptage des trois dispositifs de gestion participative réalisé dans le chapitre 6 témoigne de cette restructuration des interactions initialement préétablies par les gestionnaires dans la configuration des dispositifs organisationnels. Ce changement résulte des jeux et des arrangements de pouvoir tissés entre les divers acteurs mobilisés par le processus participatif. Les intérêts économiques, puis politiques, apparaissent ici comme les premières causes des conflits. Ils restructurent les groupes d'acteurs en fonction de ces intérêts, complexifiant les processus participatifs et de négociation. La dimension culturelle s'avère secondaire, servant de support discursif aux revendications économiques et politiques locales. De cette restructuration d'intérêts, il en résulte l'émergence de lieux et de micro-réseaux de pouvoir et de contre-pouvoir, qui dessinent des dynamiques nouvelles de l'action et du maillage territorial. Ces dynamiques se caractérisent par l'incorporation d'une dimension plus réflexive et adaptative des politiques institutionnelles, à l'échelle locale et micro-locale. Nous relevons de même une intégration progressive de l'incertitude (politique, économique, environnementale, sociale) comme une composante active de la gestion territoriale. La reconfiguration de ces réseaux internes favorise également l'intégration du territoire protégé vers une échelle nationale mais aussi internationale.

Tenant compte du fait que le phénomène de reconfiguration des réseaux internes dépende en grande partie des dispositifs participatifs mis en place au sein du territoire protégé, nous pouvons donc supposer l'éventuelle prolifération de ces mêmes types de reconfigurations en raison du nombre des dispositifs et des stratégies participatives. Il s'avère donc intéressant de comprendre comment ces multiples changements internes peuvent initier et porter par la suite des modifications majeures transformant l'ensemble territorial tant aux niveaux structurel, fonctionnel qu'idéologique. Le conflit apparait ici comme un déclencheur de transformations structurelles et de pouvoir, et donc comme une étape nécessaire au réajustement des politiques institutionnelles propres aux contextes anthropisés. Compte-tenu de tous ces aspects, cette thèse

confirme le distancement actuel de nos terrains d'étude par rapport à la gestion traditionnelle privilégiée dans d'autres parcs nationaux non habités.

Pour répondre aux défis de la gestion de la dimension anthropique, les gestionnaires favorisent diverses stratégies de « gouvernementalité » destinées à contrôler les communautés locales du parc. Parmi elles, nous avons identifié l'hyper-responsabilisation des acteurs locaux, l'appropriation des activités locales par l'institution de conservation, le partenariat économique, l'excès de visibilité institutionnelle ou la multiplication des réseaux internes. Au niveau des communautés locales, celles-ci initient des stratégies de contre-pouvoir face à l'institution, comme, par exemple, la non-participation, une stratégie discursive d'anéantissement du parc, le développement d'activités économiques et culturelles parallèles, entre autres. Ces impressions demeurent toutefois à confirmer.

Limites et faiblisses de la recherche comparative :

Dans une démarche réflexive, nous sommes conscients des limites et des faiblesses de cette thèse. Du point de vu méthodologique, notre ambition de départ s'est avérée, par la suite, trop élevée. La comparaison des trois terrains d'études si contrastés n'a pas été facile ; elle a nécessité un énorme travail bibliographique avec d'une part certaines informations n'ayant pas pu être recueillies au moment de nos séjours de terrains ou, d'autre part, au final, non exploitées comme nous l'aurions désiré. Dans les faits, certains documents ne sont pas facilement accessibles *in situ*, voire par la suite en dehors du pays d'origine une fois revenu en France. Notre seconde limite résulte d'un choix scientifique initial, à savoir, notre volonté d'analyser des dispositifs de gestion et de gouvernance au sein de parcs nationaux étudiés marqués par des contextes (humains et politiques) différents. Pour cela, il nous a fallu donc balayer différents aspects : politiques, historiques, anthropologiques, sociologiques, économiques, entre autres. Par la suite, de notre importante phase de terrain découle une réelle frustration et l'espoir d'une exploitation à venir des données recueillies dans le cadre de contributions scientifiques futures prévues pour les trois pays étudiés.

Néanmoins, au niveau de la rédaction du manuscrit, nous avons fait le choix de mentionner certains de ces aspects, sans pouvoir leur consacrer tout le développement nécessaire, dans le but de montrer au lecteur curieux l'existence de « réalités » locales complexes et la diversité des analyses portées par des disciplines autres que la géographie.

La comparaison s'est aussi avérée dense par la multiplication de terrains d'étude à l'intérieur des parcs nationaux. Il s'agit notamment de la diversité de villages visités, très

différents les uns des autres, ce qui a représenté un défi au niveau de l'engagement personnel mais aussi du point de vue scientifique. En conséquence, nous avons dû choisir seulement les villages les plus représentatifs pour notre étude, laissant de côté tout le travail de terrain mené au sein des autres communautés. La comparaison internationale a été donc subdivisée à différentes échelles, s'attachant à mesurer non seulement les logiques d'action de chaque pays mais aussi les contre-logiques d'action des diverses populations aux niveaux intra, inter et extra communautaire. Nous sommes donc bien conscient des manques (informations et développements) qui auraient pu être aussi intégrés à ce travail.

Puis, sur le terrain, nous avons été de même confronté à des complications linguistiques et d'interaction. En effet, la barrière linguistique (langues locales) a limité nos échanges avec les habitants, notamment avec les femmes et les anciens. Cette barrière linguistique nous a privés non seulement d'un accès à des points de vue riches et intéressants sur notre sujet d'étude, mais aussi, elle nous a frustré quant à la connaissance et la découverte de la vie culturelle locale. En ce qui concerne l'interaction, le caractère « innovant » de notre recherche n'a pas toujours facilité les échanges. Divers acteurs institutionnels et locaux nous ont malheureusement reçu de manière hostile, refusant nos entretiens ou limitant volontairement leurs échanges. Les contextes locaux de transition, au moment de nos séjours, ne nous ont de même guère facilité la tâche. Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 3, nous sommes arrivés sur les terrains à des moments de rupture et de tensions politiques et économiques qui ont favorisé l'apparition de postures contrastées entre les divers acteurs. Pour cela, notre travail de recherche doit être interprété comme un constat ponctuel des actions entreprises dans un contexte de transition à un moment donné, et non comme une description générale de l'entière « réalité » locale et politique de ces parcs nationaux habités. C'est aussi l'intérêt de ces terrains d'étude, leur caractère dynamique et leur adaptation permanente, qui fait de l'objet *parc national naturel anthropisé* un sujet de recherche riche en informations.

De même, la rédaction du document a constitué pour nous un réel défi. Nous avons travaillé en quatre langues (français, espagnol, portugais, anglais) dont la traduction n'a pas toujours été commode. Face à la richesse des données collectées sur les terrains, il nous a fallu en faire une sélection « soigneuse », reposant sur une démarche de distancement et de recul émotionnel et critique. Aussi, le défi ultime réside dans l'exercice de la synthèse : nous avons dû faire en quelque sorte le « deuil » de certaines informations, en essayant de rendre le texte compréhensible et de répondre de manière claire, critique et approfondie à l'exercice scientifique de la comparaison internationale. Sur ce point, nous sommes donc tout à fait

conscients que le document présente quelques faiblesses au niveau de l'approfondissement et de la restitution de certains aspects explicatifs des contextes locaux. Or, cet exercice nous a servi d'expérience pour affiner des recherches postdoctorales futures qui, nous l'espérons, reposeront sur cette même démarche comparative.

Enfin, d'autres limites de la recherche découlent d'une accessibilité difficile aux terrains d'étude ainsi que du caractère sensible et conflictuel des sujets abordés. C'est notamment le cas de l'orpaillage illégal en Guyane et en Colombie, pour lequel nous aurions voulu donner beaucoup plus de détails. Or, cette problématique environnementale s'avère si riche et complexe qu'une thèse aurait pu être consacrée à cette seule thématique. Pour cette raison nous avons fait le choix de ne pas trop développer ce sujet dans nos analyses, afin de nous concentrer sur la dimension micro-locale de la gestion des dispositifs choisis. Le sujet est néanmoins abordé en parallèle tout le long de la thèse pour illustrer le contexte général des territoires protégés.

Quel apport pour la recherche en géographie ?

Malgré ces limites, nous défendons l'idée que notre thèse est originale et innovatrice. Elle apporte ainsi un regard nouveau aux études de longues haleines consacrées aux parcs nationaux dans le monde. L'intégration de la dimension anthropique, telle que nous la proposons ici, ouvre la porte à de nouvelles perspectives d'études pluridisciplinaires. Cette recherche nous a permis d'une part, de remettre en question le statut actuel de certains parcs nationaux de catégorie II à l'échelle internationale ; et d'autre part, d'interroger le sens même donné au zonage comme structure spatiale de conservation dans les espaces naturels protégés habités[430]. De ce fait, cette recherche pointe du doigt les transformations internes et externes de nos trois territoires protégés au niveau de leurs structures et de leur fonctionnement. Elle nous permet de défendre le besoin de favoriser une nouvelle approche de gestion plus adaptée aux réalités locales, biologiques, politiques et économiques pour ces territoires, ceci par exemple, avec la création d'une nouvelle catégorie ou sous-catégorie de gestion « *parc national naturel anthropisé* ».

Il est vrai que la dimension socioculturelle a déjà été traitée à plusieurs reprises par les géographes, notamment à partir des thématiques telles que l'acceptation, la participation, le conflit, le tourisme, ou la légitimité territoriale. Or, ces thématiques ne proposent pas un ajustement de catégorisation pour ces territoires protégés habités, comme nous le défendons

[430] D'autres géographes ont aussi remis en question la pertinence de la notion de zonage et du caractère du parc national. Or, ces questionnements ne suivent pas le changement de catégorisation que nous proposons ici.

dans notre proposition. Ces thématiques abordent les questions de l'anthropisation des territoires protégés d'un regard externe, à partir des problématiques qui découlent des populations localisées le plus souvent à la limite du parc national, mais qui peuvent dans des cas très ponctuels, profiter de certains droits d'usage sur les ressources du territoire protégé. Cette contribution tente en revanche d'aborder ces mêmes problématiques de l'intérieur du parc national, en intégrant les populations comme cause et cœur de l'analyse.

De ce fait, notre thèse porte un regard innovateur quant à la place qu'occupe « l'homme-habitant » du parc national en tant que composante à part entière du système naturel. Dans ce contexte, il s'agirait donc de repenser les relations entre « l'humain et le non-humain » au sein de ces territoires hybrides de « conservation-protection-développement », et de réfléchir ainsi à des relations de complémentarité qui pourraient y être privilégiées entre ces deux « mondes ». Pour nous, les PNNa peuvent devenir des réponses concrètes à ces problématiques mondiales, mais en envisageant un changement radical en ce qui concerne le rôle octroyé à ces populations à l'intérieur de ces parcs. Malheureusement, le contexte capitaliste qui pèse actuellement sur les ressources naturelles et les populations locales ne favorise guère une telle remise en question.

Quelles perspectives pour la suite ?

La question de l'anthropisation de la nature dans les parcs nationaux mérite à nos yeux un champ exploratoire plus vaste et pluridisciplinaire. Dans un premier temps, il s'avère nécessaire de confirmer les résultats et les informations obtenues avec ces trois premiers cas d'étude. Ceci passera par l'élargissement de la recherche à d'autres parcs nationaux présentant les mêmes caractéristiques d'anthropisation (socioculturelle et économique), dans d'autres pays et continents, afin de confirmer (ou non) l'émergence d'une telle catégorisation PNNa à l'échelle de la planète.

Dans un second temps, il s'agirait aussi de développer des recherches parallèles sur des thématiques diverses liées à cette nouvelle catégorie d'espace protégé. À notre sens, trois questions méritent particulièrement d'être approfondies : la première, plutôt philosophique, sur les implications d'habiter les territoires naturels protégés. La seconde, plus ancrée dans l'action, concerne le domaine touristique, à savoir, quels sont les types de tourisme ou pratiques touristiques pouvant être développés dans ces parcs nationaux habités. Aussi, l'intérêt de ce questionnement repose sur l'étude des interactions et représentations découlant d'une pratique touristique en territoires protégés habités. Enfin, la troisième, plus politique et motivée par le

courant de la *political ecology,* réside en l'analyse des conflits et des inégalités socioculturelles qui émergent des enjeux environnementaux contemporains dans ces parcs nationaux habités. De ce fait, nous souhaitons continuer ces recherches dans le cadre d'un travail de postdoctorat, mais aussi, par exemple, d'un travail de type recherche-action sur le terrain, au sein d'une institution de conservation ou d'une ONG internationale. Les pays qui nous intéressent particulièrement pour la suite de ce cheminement sont l'Australie, le Canada et le Brésil.

Pour finir, cette thèse confirme à notre sens l'indéniable transition de certains parcs nationaux de catégorie II (UICN) vers de nouveaux modèles de conservation. Ces derniers se caractérisent par l'intégration de la dimension anthropique au cœur des préoccupations de gestion et de gouvernance du territoire protégé, donnant naissance à des stratégies nouvelles, mais hélas pas toujours parfaitement adaptées aux contextes locaux. Nos recherches doctorales confirment également l'importance des dimensions culturelles et économiques dans la conception de la structuration et du fonctionnement des territoires protégés. La dimension culturelle induit un impact important sur la structure du parc, alors que la dimension économique joue un rôle central dans le fonctionnement, voire même, dans la raison d'être du *parc national naturel anthropisé*. Trois logiques d'action institutionnelle ont été identifiées pour répondre à la question anthropique : une première de gouvernance pour le Québec, une seconde de gouvernementalité pour la France et une troisième de coordination pour la Colombie.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

ADAMS William et HUTTON Jon, « People, Parks and Poverty : Political Ecology and Biodiversity Conservation », *Conservation and Society*, vol. 5, nº 2, 2007, p. 147-183.

AGENCE GÉNÉRALE DES COLONIES, *La Guyane française et le territoire de l'Inini*, Melun : Imprimerie administrative, 1933, URL : http://www.manioc.org/patrimon/ORK13105. Consulté le 10 avril 2013.

AGRAWAL A., « Adaptive management in transboundary protected areas : The Bialowieza National Park and Biosphere Reserve as a case study. », *Environmental Conservation*, vol. 27, nº 4, 2000, p. 326‑333.

ALBAN Nicolas et HUBERT Gilles, « Le modèle des parcs nationaux à l'épreuve du territoire », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 13, n° 2, septembre 2013. URL : https://vertigo.revues.org/14081. Consulté le 16 novembre 2015.

AMSELLE Jean-Loup, « Le tourisme chamanique en Amazonie », *Etudes*, nº 2, février 2014, p. 33‑42. URL : http://www.cairn.info/revue-etudes-2014-2-page-33.htm. Consulté le 3 juillet 2015.

AMSELLE Jean-Loup, « Tourisme chamanique en Amazonie péruvienne », *Le monde diplomatique*, janvier 2014, p. 12‑13.

ANNUAIRE FRANÇAIS DE DROIT INTERNATIONAL (AFDI), « A propos de la délimitation des frontières de la Guyane française », *Annuaire français de droit international*, vol. 2, nº 1, 1956, p. 255‑259. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/afdi_0066-3085_1956_num_2_1_1234. Consulté le 12 juin 2015.

ARNAULD DE SARTRE Xavier, « Le pyrénéisme est-il un possibilisme ? », *Sud-Ouest Européen*, nº 32, 2011, p. 117‑128. URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00768273. Consulté le 20 janvier 2015.

ARNAULD DE SARTRE Xavier et GAGNOL Laurent, « Les échelles des territorialités », *Géographie et cultures*, nº 81, 2012, p. 1‑8. URL : http://gc.revues.org/89. Consulté le 15 septembre 2013.

ARNAULD DE SARTRE Xavier, SIERRA JIMÉNEZ Mara et COTTEREAU Claire, « Processus de naturalisation des échelles et oppositions aux parcs nationaux : la modernité en question », *in* LASLAZ Lionel, GAUCHON Christophe, DUVAL Mélanie et HÉRITIER Stéphane (dirs.), *Les espaces protégés : entre conflits et acceptation*, Paris : Belin, 2014, p. 103‑122.

ARNOULD Paul et GLON Éric, « *Wilderness*, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord. », *Annales de géographie*, n° 649, 2006/3, p. 227. URL : http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2006-3-page-227.htm. Consulté le 29 mai 2014.

ASOCIACIÓN DE AUTORIDADES INDÍGENAS, *Actualización del Plan de vida de los pueblos Tikuna, Cocama, Yagua. Documento síntesis (2007-2017)*. Ticoya : Resguardo indígena Tikuna, Cocama, Yagua de los municipios de Puerto Nariño y Leticia, Amazonas, 2007. URL: https://www.yumpu.com/es/document/view/30846285/resguardo-tikuna-cocama-yagua-de-los-municipios-de-puerto-/3. Consulté le 15 avril 2014.

AUBERTIN Catherine et FILOCHE Geoffroy, « La création du parc amazonien de Guyane : redistribution des pouvoirs, incarnations du "local" et morcellement du territoire », *in* Catherine AUBERTIN et Estienne RODARY (dirs.), *Aires protégées : espaces durables ?*, Marseille : IRD Éditions, 2008, (Objectifs Suds), p. 163‑185. URL : http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010045269. Consulté le 15 juin 2015.

BADIE Bertrand, *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris : Fayard, 1995.

BAHUCHET Serge et MCKEY Doyle, « L'homme et la biodiversité tropicale », *in* MARTY Pascal (dir.), *Les biodiversités : objets, théories, pratiques*, Paris : CNRS Éditions, 2005, p. 37‑55.

BAJ STROBEL Michèle, *Les gens de l'or : mémoire des orpailleurs créoles du Maroni*, Daubin (Guadeloupe) : Ibis rouge Éditions, 1998.

BARBIER Rémi, « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 13, nº 3, juillet 2005, p. 258‑265. URL : http://www.cairn.info.rproxy.univ-pau.fr/revue-natures-sciences-societes-2005-3-page-258.htm. Consulté le 18 février 2015.

BARNAUD Cécile, « La participation, une légitimité en question », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, nº 1, janvier 2013, p. 24‑34. URL : http://www.cairn.info.rproxy.univ-pau.fr/revue-natures-sciences-societes-2013-1-page-24.htm. Consulté le 18 février 2015.

BARRAGÁN ALVARADO Lourdes, *Pueblos indígenas y áreas protegidas en América Latina. Programa FAO/OAPN*, Vitacura (Chili) : REDPARQUES ; FAO, 2008. URL : http://www.fao.org/3/a-az734s.pdf. Consulté le 20 juin 2012.

BARRIÈRE Olivier et FAURE Jean-François, « L'enjeu d'un droit négocié pour le Parc amazonien de Guyane », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 20, nº 2, avril 2012, p. 167‑180. URL : http://www.nss-journal.org/articles/nss/pdf/2012/02/nss120017.pdf. Consulté le 14 août 2015.

BARRIÈRE Olivier, FAURE Jean-François, GOEURY Romain et HUYNH Frédéric, « Droit négocié dans les aires protégées, du cadre national à la gouvernance territoriale locale : le cas du parc amazonien de Guyane », *in* Environnements dynamiques et territoires de la montagne (dir.), *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*, Chambéry : Laboratoire EDYTEM, Université de Savoie, 2010, p. 237‑248.

BASSET Karine-Larissa, « Aux origines du parc national des Cévennes. Des projets de territoire contrastés (1950-1960). », *in* LARRÈRE Gérard Raphaël, LIZET Bernadette et BERLAN-DARQUÉ Martine (dirs.), *Histoire des parcs nationaux : comment prendre soin de la nature ?*, Versailles ; Paris : Éd. Quae ; Muséum national d'histoire naturelle, 2009, p. 77‑94.

BASSET Karine-Larissa, « Formes, acteurs et enjeux de la participation dans la genèse du Parc national des Cévennes (1950-1970) », *Revue de géographie alpine / Journal of Alpine Research*, nº 98-1, 2010. URL : http://rga.revues.org/1090. Consulté le 25 mars 2013.

BECK Ulrich, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris : Flammarion, 2003.

BELTRÁN Javier, *Sites de conservation de la nature désignés en application des instruments internationaux au niveau paneuropéen*, Strasbourg : Conseil de l'Europe, Agence européenne pour l'Environnement et Centre thématique européen pour la Conservation de la Nature, 1999.

BENJAMINSEN Tor Arve et SVARSTAD Hanne, « Qu'est-ce que la "*political ecology* "? », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, nº 1, janvier 2009, p. 3‑11. URL : http://www.cairn.info.rproxy.univ-pau.fr/revue-natures-sciences-societes-2009-1-page-3.htm. Consulté le 29 mai 2014.

BERDOULAY Vincent et SOUBEYRAN Olivier, *Milieu, colonisation et développement durable : perspectives géographiques sur l'aménagement*, Paris : L'Harmattan, 2000, (Géographies en liberté).

BERDOULAY Vincent et SOUBEYRAN Olivier, « Pratiques réflexives en aménagement pour une adaptation aux changements environnementaux », *L'Espace géographique*, tome 41, nº 2, 2012, p. 169‑180.
URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=EG_412_0169. Consulté le 26 novembre 2012.

BERDOULAY Vincent, « Les figures géographiques du sujet », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 54, nº 153, 2010, p. 389‑394. URL : http://www.erudit.org/revue/cgq/2010/v54/n153/1005592ar.html. Consulté le 5 juin 2014.

BERQUE A., *Médiance, De milieux en paysages*, Paris, Éditions Belin, 2000, [1re édition, 1990], (Collection Géographiques Reclus).

BERTRAND Nathalie et MOQUAY Patrick, « La gouvernance locale, un retour à la proximité », *Économie rurale*, nº 280, 2004, p. 77‑95.

BLANC Guillaume, *Les territoires des parcs nationaux (Canada, Ethiopie, France) : logiques identitaires, patrimoniales et nationales*. Thèse de doctorat, Histoire, Université du Québec à Trois-Rivières – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris ; Québec, 2013.

BLANC Guillaume, *Une histoire environnementale de la nation : regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Éthiopie et de France*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2015, (Homme et société ; 48).

BLANCODINI Patrick, « Histoire des délimitations des frontières orientale et occidentale de la Guyane », *Geoconfluences*, 2010. http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/popup/Blancodini.htm. Consulté le 5 août 2015.

BLONDEL Jacques, « Biodiversité et sciences de la nature », *in* MARTY Pascal (dir.), *Les biodiversités : objets, théories, pratiques*, Paris : CNRS Editions, 2005, p. 23‑36.

BOBBÉ Sophie, « Il était une fois un parc. Histoire de la création du parc national des Pyrénées », *in* LARRÈRE Gérard Raphaël, LIZET Bernadette et BERLAN-DARQUÉ Martine (dirs.), *Histoire des parcs nationaux : comment prendre soin de la nature*, Versailles ; Paris : Éd. Quae ; Muséum national d'histoire naturelle, 2009, p. 95‑110.

BOLDUC Etienne, *Le politique dans les sociétés amérindiennes sans État : dialogue entre le bon sauvage et le vrai sauvage*, Thèse dans le cadre du programme de Maîtrise, Sciences politiques, Université d'Ottawa, Ottawa (Canada), 2008, URL : http://www.ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/27750/1/MR48587.PDF. Consulté le 12 octobre 2015.

BONNEMAISON Joël, « Espace géographique et identité culturelle en Vanuatu (ex Nouvelles-Hébrides) », *Journal de la Société des océanistes*, vol. 36, nº 68, 1980, p. 181‑188. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/jso_0300-953x_1980_num_36_68_3036. Consulté le 30 mai 2014.

BONNEMAISON Joël, « Voyage autour du territoire », *Espace géographique*, vol. 10, nº 4, 1981, p. 249‑262. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_1981_num_10_4_3673. Consulté le 30 mai 2014.

BONNEMAISON Joël, « L'espace réticulé. Commentaires sur l'idéologie géographique », *Tropiques, lieux et liens*, 1989, p. 500‑510. URL : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/doc34-08/30705.pdf. Consulté le 3 juin 2014.

BONNEMAISON Joël, *La géographie culturelle : Cours de l'université Paris IV - Sorbonne 1994-1997*, Paris : Éd. du C.T.H.S., 2004.

BONNEMAISON Joël, CAMBRÉZY Luc et QUINTY-BOURGEOIS LAURENCE (dirs.), *Le territoire, lien ou frontière ?: [actes du colloque, octobre 1995, Paris]*, 2 vol., Paris : l'Harmattan, 1999.

BORRINI-FEYERABEN Grazia, *Gestion participative des aires protégées : l'adaptation au contexte*, Gland (Suisse) : UICN - Union mondiale pour la nature, 1997.

BORRINI-FEYERABEN Grazia, THAGHI FAVAR M., NGUINGUIRI Jean Claude et AWA NDANGANG Vincent, *La gestion participative des ressources naturelles : organisation, négociation et apprentissage par l'action*, Heidelberg (Allemagne) : Kasparek, 2000.

BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE Madeleine, « La route, facteur de développement socio-économique ? Une analyse des enjeux portés par les projets routiers en Guyane française », *Espaces et sociétés*, nº 156-157, 2014/1, p. 177‑195. URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ESP_156_0177. Consulté le 26 février 2016.

BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE Madeleine, « La frontière et ses échelles : les enjeux d'un pont transfrontalier entre la Guyane française et le Brésil », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 15 décembre 2010. URL : https://cybergeo.revues.org/23405. Consulté le 16 juin 2015.

BOUDREAULT René, *Commentaire à l'intention du négociateur B. Cleary concernant le plan directeur préliminaire du parc marin Saguenay-Saint-Laurent*. Conseil de Bande Essipit, juillet 1994.

BRUCE Albert, LE TOURNEAU François-Michel, DE ROBERT Pascale et LAQUES Anne-Elisabeth, « Territorialités amérindiennes et terres indigènes en Amazonie brésilienne : continuité ou rupture ? », *in* Catherine AUBERTIN et Estienne RODARY (dirs.), *Aires protégées, espaces durables*, Marseille : IRD Éditions, 2008, (Objectifs Suds), p. 187‑214.

BUSQUET Mireia Boya, « Des stratégies intégrées durables : savoir écologique traditionnel et gestion adaptative des espaces et des ressources », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 7, n° 2, 8 septembre 2006. URL : http://vertigo.revues.org/2279. Consulté le 13 février 2015.

CAILLON Sophie et DEGEORGES Patrick, « Biodiversité(s), quand les frontières entre culture et nature s'effacent... », *Écologie & politique*, vol. 1, nº 30, 2005, p. 85‑95. http://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2005-1-page-85.htm. URL : www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2005-1-page-85.htm. Consulté le 13 mai 2014.

CALANDRA Lina Maria, « Protection de la nature et colonialisme : l'expérience de l'Afrique Occidentale Française », *in* BUTTIMER Anne, *Milieu, colonisation et développement durable : perspectives géographiques sur l'aménagement*, Paris : L'Harmattan, 2000, p. 139‑154.

CANADA MINISTÈRE DE LA JUSTICE, *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, 1998. URL : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-0.4/. Consulté le 12 février 2014.

CARDOSO Ciro Flamarion Santana, *La Guyane française, 1715-1817 : aspects économiques et sociaux : contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique*, Petit-Bourg, (Guadeloupe) : Ibis rouge éditions, 1999.

CARDOSO GALANT Francinette, « Le Contesté franco-brésilien : la construction des territorialités dans l'Amazonie orientale », *Hégoa : Lieux, Milieux et territoires*, nº 24, 2004, p. 121‑126.

CARRIZOSA Julio, *¿Qué es ambientalismo? : la visión ambiental compleja*, Santafé de Bogotá (Colombia) : PNUMA, IDEA, CEREC, 2001.

CARRIZOSA Julio, *Colombia de lo imaginario a lo complejo: Reflexiones y notas acerca de ambiente, desarrollo y paz*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia, 2003.

CARROLL JANER Ivan, *¿Reconstruyendo el noble salvaje? Turismo y conservación en la zona sur del Parque Nacional Natural Amacayacu y en la comunidad indígena de Mocagua*, 2010. URL : https://enah.academia.edu/IvanCarrollJaner. Consulté le 3 septembre 2013.

CARROLL JANER Ivan, *Miradas del turismo y de la conservación en Amazonía colombiana*, Mexico : 12 Editorial, A.C., 2011, 185 p.

CASTRO-LARRAÑAGA Monica et OLLIVIER Guillaume, « *Political ecology* des discours environnementaux internationaux : le cas de l'approche par écosystème de la convention de la diversité biologique (CDB) », *in* GAUTIER Denis et BENJAMINSEN Tor Arve (dirs.), *Environnement, discours et pouvoir : l'approche political ecology*, Versailles : Quae, 2012, p. 87‑110.

CASTRO-LARRAÑAGA Monica, *Au nom de la biodiversité : de la construction d'une norme internationale à son application au niveau local*, Thèse de doctorat, Géographie, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2013.

CASTRO-LARRAÑAGA Monica, « Nouvelles questions, nouveaux défis : réponses de la "*political ecology*" », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, nº 1, 2009, p. 12‑17. URL : www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2009-1-page-12.htm. Consulté le 29 mai 2014.

CAYER-HUART Emilie, *Diagnostic touristique de la Haute-Côte-Nord. Analyse globale et analyse par municipalité.*, Tadoussac (Québec) : MRC- Côte-Nord, 2010.

CHAPUIS Jean, *La personne Wayana entre sang et ciel*, Thèse de doctorat, Antropologie, Université Paul Cézanne, Aix-en-Provence, Marseille, 1998, URL : http://classiques.uqac.ca/contemporains/chapuis_jean/personne_wayana_entre_sang_et_ciel/personne_wayana.html. Consulté le 20 octobre 2012.

CHAPUIS Jean, « Les Wayana : une entrée fulgurante dans la modernité », *in* AVENIR DES PEUPLES DES FORÊTS TROPICALES (dir.), *Les peuples des forêts tropicales aujourd'hui : [rapport du programme APFT],* Bruxelles : Avenir des Peuples des Forêts Tropicales, 2000, p. 336‑350.

CHAPUIS Jean, *Wayana eitoponpë : (une) histoire (orale) des Indiens Wayana*, Matoury (Guyane) : Ibis Rouge, 2003, (Langues et cultures en Guyane).

CHAPUIS Jean, *L'ultime fleur. Ekulunpï Tïhmelë. Essai d'ethnosociogenèse wayana. Encyclopédie Wayana 1.*, Orléans : Les Presses universitaires d'Orléans, 2007, (Les sciences sociales contemporaines), URL : http://classiques.uqac.ca/contemporains/chapuis_jean/ultime_fleur/ultime_fleur.html. Consulté le 16 mars 2015.

CHAREST Paul, « La chasse au loup-marin à Essipit et aux Escoumins », *Recherches amérindiennes du Québec*, vol. 33, nº 1, 2003, p. 89‑103.

CHAREST Paul, « Les Montagnais d'autrefois, les Innus d'aujourd'hui », *Cap-aux-Diamants : La revue d'histoire du Québec*, nº 85, 2006, p. 10‑15. URL : http://id.erudit.org/iderudit/7012ac. Consulté le 4 juin 2015.

CHAREST Paul, « Le récréo-tourisme : moteur du développement communautaire à Essipit », *in* IANKOVA Katia (dir.), *Le tourisme indigène en Amérique du Nord*, Paris : L'Harmattan, 2008, (Tourismes et Sociétés), p. 43-68.

CHAREST Paul, *Le rôle des innus dans l'exploitation et la gestion du saumon des rivières des Escoumins/Essipit et Natashquan*, Québec : Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIERA) de l'Université de Laval, 2009, (Collection pêches autochtones), p. 5‑57.

CHARLES Lionel et KALAORA Bernard, « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, vol. 130, nº 3, 2007, p. 121. URL : http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2007-3-page-121.htm. Consulté le 25 novembre 2012.

CHARLES Lionel et KALAORA Bernard, « Pensée, sensibilité et action dans la société française autour de la question de la nature », *Annales de géographie*, n° 663, 2008/5, p. 3. URL : http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2008-5-page-3.htm. Consulté le 25 novembre 2012.

CHARLIER Bruno, *La défense de l'environnement, entre espace et territoire : géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, Thèse de doctorat, Géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau, 1999.

CHAUMEIL Jean-Pierre, « El comercio de la cultura : el caso de los pueblos amazónicos », *Bulletin de l'Institut Français d'Études Andines*, vol. 38, nº 1, 2009, p. 61‑74. URL : http://www.ifeanet.org/publicaciones/envio_pdf.php?url=http://www.ifeanet.org/publicaciones/boletines/38(1)/61.pdf&peso=839321&sector=Publicaciones. Consulté le 9 juillet 2014.

CHAUMEIL Jean-Pierre, « Par-delà trois frontières, l'espace central du Trapèze amazonien (Pérou, Colombie, Brésil) », *Autrepart, Revue de sciences sociales au Sud*, nº 14, 2000, p. 53‑70.

CHABOUD Christian, GALLETTI Florence, DAVID Gilbert, BRENIER Ambroise, MERAL Philippe, ANDRIAMAHEFAZAFY Fano ET FERRARIS Jocelyne, « Aires marines protégées et gouvernance : contributions des disciplines et évolution pluridisciplinaire », *in* AUBERTIN Catherine et RODARY Estienne (dirs.), *Aires protégées, espaces durables?*, Marseille : IRD éditions, 2008 (Regards croisés sur les aires protégées marines et terrestres.), p. 55‑81.

CHEVALIER Jacques, « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 1-2, nº 105-106, 2003, p. 203‑217.

CHIVALLON Christine, « Une vision de la géographie sociale et culturelle en France/A vision of social and cultural geography in France », *Annales de géographie*, tome 112, 2003, p. 646‑657. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_2003_num_112_634_985. Consulté le 2 juin 2014.

CHIVALLON Christine, « Du territoire au réseau : comment penser l'identité antillaise », *Cahiers d'études africaines*, vol. 37, nº 148, 1997, p. 767‑794. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/cea_0008-0055_1997_num_37_148_1832. Consulté le 4 juin 2014.

CIFUENTES SANDOVAL Germán Eduardo, « El medio ambiente : un concepto jurídico indeterminado en Colombia. », *Justicia Juris*, vol. 9, nº 2, 2008, p. 37‑49.

CISNEROS Paúl et MCBREEN James, *Superposición de territorios indígenas y áreas protegidas en América del Sur: resumen ejecutivo*, Quito (Équateur) : UICN, 2010.

CLAVAL Paul, *Espace et pouvoir*, Paris : Presses universitaires de France, 1978, (Espace et liberté).

CLAVAL Paul, « Champ et perspectives de la géographie culturelle », *Géographie et cultures*, nº 1, janvier 1992, p. 7‑38. URL : http://gc.revues.org/2448. Consulté le 30 mai 2014.

CLAVAL Paul, « Qu'apporte l'approche culturelle à la géographie ? », *Géographie et cultures*, n°31, 1999, p. 5-24.

CLAVAL Paul, *Géographie culturelle : une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Paris : A. Colin, 2012.

CODE DE L'ENVIRONNEMENT - *Article L331-15*, Sous-section 2 : Dispositions particulières aux départements d'outre-mer, version en vigueur le 1er juillet 2012. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006833551&dateTexte=&categorieLien=cid. Consulté le 12 février 2015.

COGNAT André, *Antecume ou une Autre vie*, Paris : Robert Laffont, 1977, (Vécu).

COGNAT André, *J'ai choisi d'être Indien*, Paris : Éditions L'Harmattan, 1989.

COLLECTIF « QUEL ORPAILLAGE POUR LA GUYANE ? », *Quel orpaillage pour la Guyane ? État des lieux de l'exploitation de l'or en Guyane. Document de synthèse*, Mars 2005 URL : http://www.sololiya.fr/centre_de_ressources/l_orpaillage/document_de_synthese_du_collectif_quel_orpaillage_pour_la_guyane. Consulté le 7 avril 2015.

COLLOMB Gérard et BELLIER Isabelle, « "Nous sommes là pour parler d'égal à égal". Entretien avec Alexis Tiouka, représentant Kali'na de la FOAG (Fédération des organisations amérindiennes de la Guyane) de 1996 à 2001. », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 31, nº 3, 2001, p. 19‑23.

COLLOMB Gérard, « Entre ethnicité et national : A propos de la Guyane », *Socio-anthropologie*, nº 6, 15 novembre 1999. URL : https://socio-anthropologie.revues.org/113. Consulté le 14 août 2015.

COLLOMB Gérard et JOLIVET Marie-José, *Territoire, mémoire, identités en situation pluriculturelle : le cas de l'ouest guyanais*, Cayenne : DRAC, 2000.

COLLOMB Christophe et BALARD Michel, *Christophe Colomb : Journal de bord, 1492-1493*, Paris : Imprimerie Nationale, 2003.

COLLOMB Gérard et JOLIVET Marie-José, *Histoires, identités et logiques ethniques : Amérindiens, créoles et noirs marrons en Guyane*, Paris : Éditions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2008, (Le regard de l'ethnologue ; 18).

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CMED), *Rapport Brundtland. Notre avenir à tous*, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) : Éditions Lambda, 2005.

CONSEIL DE BANDE DES ESCOUMINS ESSIPIT, *Mémoire en vue de la consultation sur le projet de parc marin du Saguenay*, Conseil de Bande Essipit, 1992.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (GGEDD), *Audit de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane*, France : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, septembre 2014.

COTTEREAU Claire, « Territorialités plurielles : De l'instrumentalisation des découpages de l'espace pour cultiver l'entre-soi », *Géographie et cultures*, nº 81, septembre 2012, p. 37‑57. URL : http://gc.revues.org/150. Consulté le 4 juin 2014.

COUDREAU Henri, *La France équinoxale : étude sur les Guyanes et l'Amazonie,* Paris : Challamel Ainé Editeur, 1886-1887. URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5415975m. Consulté le 12 avril 2013.

COUDREAU Henri, *Le territoire contesté entre la France et le Brésil : conférence faite à la Société de géographie de Lille, le 22 novembre 1885*, Lille : Impr. de L. Danel, 1885, URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5457856n. Consulté le 12 avril 2013.

COUDREAU Henri, *Chez nos Indiens : quatre années dans la Guyane française (1887-1891)*, Paris : Hachette, 1893, URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5774233x. Consulté le 12 avril 2013.

COUILLARD Catherine M., « Utilisation des poissons pour évaluer les effets biologiques des contaminants dans l'estuaire du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay », *Revue des sciences de l'eau*, vol. 22, nº 2, 2009, p. 291-314, URL : http://id.erudit.org/iderudit/037486ar. Consulté le 3 novembre 2015.

COUTU Michel et ROCHER Guy, *La légitimité de l'État et du droit : autour de Max Weber*, Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université Laval, 2005.

CRONON William, « Le problème de la *wilderness*, ou le retour vers une mauvaise nature », *Écologie & politique*, vol. 38, nº 1, 2009, p. 173. URL : http://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2009-1-page-173.htm. Consulté le 16 juin 2014.

DAGORN René, « Communauté/Société (modèle) », *in* LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (dirs.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 2013, p. 203‑204.

DALLMEIER F., ALONSO A. et JONES M., « Planning an adaptive management process for biodiversity conservation and resource development in the Camisea River basin », *Environmental Monitoring and Assessment*, vol. 76, nº 1, 2002, p. 1‑17.

DEBARBIEUX Bernard, « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et sociétés,* 1995/1, n°80/A*,* Titre du fascicule : Les échelles de l'espace social, Paris, p. 13‑35.

DEBARBIEUX Bernard, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *Espace géographique*, vol. 24, nº 2, 1995, p. 97‑112. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_1995_num_24_2_3363. Consulté le 3 juin 2014.

DEGRÉMONT Isabelle et PUYO Jean-Yves, « De la reserva de Néovielle al Parque Nacional de los Pirineos, un siglo de políticas de conservación : ¿a favor o en contra del hombre ? », *in* MARTÍNEZ DE PISÓN Eduardo et ORTEGA CANTERO Nicolás (dirs.), *La conservación del paisaje en los Parques Nacionales*, Madrid : Ediciones de la Universidad Autónoma de Madrid, 2007, p. 99‑124.

DEMAZE Moïse Tsayem, « Le parc amazonien de Guyane française : un exemple du difficile compromis entre protection de la nature et développement », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 27 mars 2008, p. 26. URL : http://cybergeo.revues.org/17203. Consulté le 24 juin 2015.

DEMAZIÈRE Didier et DUBAR Claude, *Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion*, Paris : Nathan, 1997, (Collection Essais & recherches).

DEPRAZ Samuel, *Géographie des espaces naturels protégés : genèse, principes et enjeux territoriaux*, Paris : A. Colin, 2008.

DEPRAZ Samuel, « Les territoires de nature protégée, de la théorie participative aux pratiques de bonne gouvernance », *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 88, nº 4, 2011, p. 365‑374. URL : http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=25345091. Consulté le 12 janvier 2016.

DEPRAZ Samuel et HÉRITIER Stéphane, « La nature et les parcs naturels en Amérique du Nord », *L'Information géographique*, vol. 76, nº 4, 2012, p. 6. URL : http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2012-4-page-6.htm. Consulté le 25 juin 2014.

DEROCHE Frédéric, *Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre : Un questionnement pour l'ordre mondial*, Paris : L'Harmattan, 2008.

DESBIENS Caroline et RIVARD Étienne, « Géographies autochtones : développement et confluence des territorialités », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 56, nº 159, 2012, p. 559‑564. URL : http://www.erudit.org/revue/cgq/2012/v56/n159/1015306ar.html. Consulté le 3 juin 2014.

DESCOLA Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris : Gallimard, 2005, (Bibliothèque des sciences humaines).

DESCOLA Philippe, *Diversité des natures, diversité des cultures*, Paris : Bayard, 2010.

DESCOLA Philippe, *La composition des mondes*, Paris : Flammarion, 2014.

DESMET Ellen, *Conservación y pueblos indígenas: un análisis socio-jurídico*, Bilbao (Espagne) : Universidad de Deusto, 2014, (Cuadernos Deusto de derechos humanos ; 75).

DIAMOND Jared M, *Le monde jusqu'à hier : ce que nous apprennent les sociétés traditionnelles*, Paris : Gallimard, 2013.

DIEGUES Antônio Carlos Sant'Ana, *O mito moderno da natureza intocada*, São Paulo (Brésil) : Editora Hucitec : NUPAUB/CEC, 2008.

DI MÉO Guy, « De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe », *Espace géographique*, vol. 19, n° 4, 1990, p. 359‑373. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_1990_num_19_4_3020. Consulté le 3 juin 2014.

DI MÉO Guy, *Géographie sociale et territoires*, Paris : Nathan Université, 1998.

DI MÉO Guy, « Que voulons nous dire quand nous parlons d'espace ? », *in* CENTRE CULTUREL INTERNATIONAL, *Logiques de l'espace, esprit des lieux : géographies à Cerisy*, Paris : Belin, 2000, p. 37‑47.

DI MÉO Guy, « La géographie culturelle : quelle approche sociale ? », *Annales de géographie*, n° 660-661, 2008/2, p. 47-66. URL : http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2008-2-page-47.htm. Consulté le 30 mai 2014.

DOGAN Mattei et PÉLASSY Dominique, *La comparaison internationale en sociologie politique une selection de textes sur la démarche du comparatiste*, Paris : Librairies Techniques, 1980.

DOMÍNGUEZ Camilo Arturo et GÓMEZ G. Augusto, *Nación y etnias: conflictos territoriales en la Amazonia colombiana, 1750-1933*, Santafé de Bogotá (Colombia) : Disloque Editores, 1994.

DORION Henri et LACASSE Jean-Paul, *Le Québec : territoire incertain*, Québec : Septentrion, 2011, (Collection Territoires).

DORION Henri et LACASSE Jean-Paul, « Une enclave de taille : le Saint-Laurent », *in Le Québec: territoire incertain*, Québec : Septentrion, 2011, (Collection Territoires), p. 200‑209.

DUDLEY Nigel, *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, Gland (Suisse) : IUCN, 1994.

DUDLEY Nigel, *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, Gland (Suisse) : IUCN, 2008.

DUMEZ Hervé, *Méthodologie de la recherche qualitative : les 10 questions clés de la démarche compréhensive*, Paris : Vuibert, 2013.

DUPUY Francis, « Des esclaves marrons aux Bushinenge : le marronnage et ses suites dans la région des Guyanes », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 89, 1er octobre 2002, p. 29‑39. URL : https://chrhc.revues.org/1531. Consulté le 13 mars 2015.

DUPUY Francis et LUCAS Rafael, « Esclavage, marronnage et commémorations : les enjeux de la mémoire », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, nº 89, 1er octobre 2002, p. 9‑12. URL : http://chrhc.revues.org/1524. Consulté le 13 mars 2015.

DURAND Daniel, *La systémique*, Paris : Presses universitaires de France, 2013, (Que sais-je ? ; 1795).

ELBERS Jörg, *Las áreas protegidas de América Latina: situación actual y perspectivas para el futuro*, Quito (Équateur) : UICN, Oficina Regional para América del Sur, 2011.

ELFORT Maude, « De la décentralisation à l'autonomie : la Guyane », *Revue française d'administration publique*, vol. 101, nº 1, 1er mars 2002, p. 25‑37. URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RFAP_101_0025. Consulté le 26 février 2016.

ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris : Pocket, 1991.

ELTIEMPO, « Colombia firma pacto para financiar y gestionar su área protegida - Especiales », 2016. URL : http://www.eltiempo.com/multimedia/especiales/cop21-colombia-firma-pacto-para-proteger-sus-parques-nacionales/16452048. Consulté le 7 janvier 2016.

EL PAÍS, « 20 grandes cambios que generó la Constitución de 1991 », 2011. URL : http://www.elpais.com.co/elpais/colombia/20-grandes-cambios-genero-constitucion-1991. Consulté le 7 janvier 2015.

ESCOBAR Arturo, *Más allá del tercer mundo: globalización y diferencia*, Bogotá : Instituto Colombiano de Antropología e Historia, Universidad del Cauca, 2005.

FÉDÉRATION DES ORGANISATIONS AMÉRINDIENNES DE GUYANE, *Résolution de Twenké*, Fédération des organisations amérindiennes de Guyane, juin 1998. URL : http://www.sololiya.fr/centre_de_ressources/l_orpaillage/resolution_commune_de_twenke_1998. Consulté le 20 mars 2009.

FEIJOO M. Ramiro, « Gestión de parques nacionales en Colombia, asuntos indígenas y el Parque Nacional Amacayacu », *Eria*, 1994, p. 49‑61.

FERRARINI Hélène, « L'Inini : une colonie dans la colonie », in *GUYABEB : Site d'information généraliste et politique en Guyane*, 17 août 2014. URL : http://www.guyaweb.com/actualites/news/culture/linini-colonie-dans-la-colonie/. Consulté le 16 juin 2015.

FERRANINI Hélène, « Où en est la "zone interdite" du Sud guyanais ? », in *GUYABEB : Site d'information généraliste et politique en Guyane*, 18 août 2014. URL : http://www.guyaweb.com/actualites/news/societe/zone-interdite-sud-guyanais/. Consulté le 16 juin 2015.

FERRETTI Federico, « Ici commence le Brésil ! Géohistoire d'une frontière compliquée », *EchoGéo*, nº 27, 2 avril 2014. URL : https://echogeo.revues.org/13763. Consulté le 15 juin 2015.

FILOCHE Geoffroy, « La réforme des parcs nationaux français. Diversification des acteurs, redéfinition des compétences et des outils de gestion. », *Revue européenne de Droit de l'Environnement*, vol. 3, 2007, p. 309‑320.

FILOCHE Geoffroy, « Droits collectifs et ressources renouvelables », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 16, nº 1, 1er mars 2008, p. 13-22. URL : http://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2008-1-page-13.htm. Consulté le 24 juin 2015.

FISCHER Frank, « La participation des citoyens et les débats sur les politiques : repenser la subjectivité et l'expression émotive. », *Télescope*, vol. 17, nº 1, 2011, p. 20‑38.

FLEURY Marie et PONCY Odile (dirs.), « Conserver, gérer la biodiversité : quelle stratégie pour la Guyane ? », *Jatba : Revue d'ethnobiologie,* vol. 40, nº 1-2, 1999, Paris : Muséum national d'histoire naturelle : Jatba, 1999.

FLEURY Marie, « Les populations du Haut-Maroni et le projet de parc national de la Guyane », *Jatba* : *Revue d'ethnobiologie*, vol. 40, nº 1-2, 1999, Titre du fascicule : Conserver, gérer la biodiversité : quelle stratégie pour la Guyane ?,Paris : Muséum national d'histoire naturelle : Jatba, 1999, p. 577‑610.

FLEURY Marie et KARPE Philippe, « Le parc national de Guyane : un arbitrage difficile entre intérêts divergents », *Journal de la société des américanistes*, vol. 92-1 et 2, juin 2006. URL : http://jsa.revues.org/3210. Consulté le 24 mars 2009.

FORTIN Gérard L. et FRENETTE Jacques, « L'acte de 1851 et la création de nouvelles réserves indiennes au Bas-Canada en 1853 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 19, nº 1, 1989, p. 31‑37.

FOUCAULT Michel, *L'ordre du discours : leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris : Gallimard, 1971.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris : Gallimard, 1975.

FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité. 1, La volonté de savoir*, Paris : Gallimard, 1976.

FOUCAULT Michel, *De la Gouvernementalité ; cours donné au collège de France en 1978 et 1979*, Paris, Édition du Seuil 1989.

FOUCAULT Michel, « L'œil du pouvoir », *in* FOUCAULT Michel et LAGRANGE Jacques, *Dits et écrits, 1954-1988*, Paris : Gallimard, 1994, p. 190‑207.

FRANCO GARCÍA Roberto, « Territorios Indígenas y Parques Nacionales en la Historia de la Amazonía Colombiana. », *in Ordenamiento ambiental y conservación : la experiencia de áreas protegidas traslapadas con territorios indígenas en la Amazonia colombiana*, Parques Nacionales Naturales de Colombia, Bogotá : Parques Nacionales Naturales de Colombia, 2011, p. 133‑204.

FREGOSI Renée, « Gobernabilidad y gobernanza global : desafíos teóricos y políticos », *in* ESCUELA CHILE-FRANCIA, *Transformaciones del espacio público: II escuela Chile-Francia*, Santiago de Chile (Chili) : Universidad de Chile, 2008, p. 201-210.

FRENETTE Pierre, *Essipit, Première nation innu*, Conseil de bande de la première nation d'Essipit, 2010.

FRIEDBERG Claudine, « L'anthropologie face à la question de l'appropriation de la biodiversité : la biodiversité est-elle appropriable ? », *in* VIVIEN Franck, Dominique (dir.), *Biodiversité et appropriation : les droits de propriété en question*, Paris : Elsevier, 2002, (Collection Environnement), p. 163‑176.

GAGNON Bernard, LEWIS Nathalie et FERRARI Sylvie, « Environnement et pauvreté : regards croisés entre l'éthique et la justice environnementales », *Écologie & politique*, vol. 35, nº 1, avril 2008, p. 79‑90. URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ECOPO_035_0079. Consulté le 8 octobre 2015.

GAGNON Christiane (dir.), *L'écotourisme visité par les acteurs territoriaux : entre conservation, participation et marché*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2010, (Collection Tourisme).

GAGNON Christiane et FORTIN M.-J., « La gouvernance environnementale locale : où est le timonier ? », *Économie et Solidarités*, vol. 30, nº 2, 1999, p. 94‑111.

GAGNON Christiane et GAGNON Serge (dirs.), *L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce : de la conservation au développement viable des territoires*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2006, (Collection Tourisme).

GAGNON Christiane, SIMARD Jean-Guillaume, TELLIER Luc-Normand et GAGNON Serge, « Développement territorial viable, capital social et capital environnemental : quels liens ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 8 n° 2, 2008. URL : http://vertigo.revues.org/4983. Consulté le 15 janvier 2015.

GAGNON Justine, « Diversification des territorialités autochtones contemporaines : réflexions sur l'accès à la propriété privée chez les Nisga'a de Colombie-Britannique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 56, nº 159, 2012, p. 599‑619. URL : http://www.erudit.org/revue/cgq/2012/v56/n159/1015309ar.html. Consulté le 3 juin 2014.

GALOCHET Marc et MOREL Valérie, « La biodiversité dans l'aménagement du territoire en Guyane française », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 15, n° 1, 12 mai 2015. URL : https://vertigo.revues.org/16069?lang=en. Consulté le 17 septembre 2015.

GARDETTE Joëlle, *Les Innus et les Euro-Canadiens : dialogue des cultures et rapport à l'Autre à travers le temps (XVIIe - XXe siècles)*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2008.

GARNIER Lisa, *Entre l'homme et la nature, une démarche pour les relations durables*, Paris : Programme MAB, UNESCO, 2008.

GAUTIER Denis et BENJAMINSEN Tor Arve, *Environnement, discours et pouvoir : l'approche political ecology*, Versailles : Quae, 2012.

GAUTIER Denis et BENJAMINSEN Tor Arve, « Introduction à la *political ecology* », *in Environnement, discours et pouvoir : l'approche political ecology*, Versailles : Quae, 2012, p. 5‑20.

GAVARD-PERRET Marie-Laure, GOTTELAND David, HAON Christophe et JOLIBERT Alain, *Méthodologie de la recherche : réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion*, Paris : Pearson Education, 2008.

GIDDENS Anthony, *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*, Paris : Presses universitaires de France, 1987.

GIRAN Jean-Pierre, *Les parcs nationaux : une référence pour la France, une chance pour ses territoires*, Paris : La Documentation française, 2003, (Collection des rapports officiels).

GIRAN Jean-Pierre, *Rapport relatif aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins*, Paris : Assemblée Nationale, 29 novembre 2005, URL : http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r2687.asp. Consulté le 15 février 2015.

GIRAUT Frédéric, GUYOT Sylvain et HOUSSAY-HOLZSCHUCH Myriam, « Les aires protégées dans les recompositions territoriales africaines », *L'information géographique*, vol. 68, n° 4, 2004, p. 340‑368.

GIROIR Guillaume, « Le mode de gouvernance des parcs nationaux en Chine », *in* HÉRITIER Stéphane et LASLAZ Lionel (dirs.), *Les parcs nationaux dans le monde : protection, gestion et développement durable,* Paris : Ellipses, 2008, p. 185‑204.

GLON Éric, « *Wilderness* et forêts au Canada. Quelques aspects d'une relation homme/nature très ambivalente », *Annales de géographie*, n°649, 2006/3, p. 239-257. URL : http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2006-3-page-239.htm. Consulté le 16 juin 2014.

GONÇALVES Carlos Walter Porto, *Geografías: movimientos sociales, nuevas territorialidades y sustentabilidad*, México, D.F : Siglo Veintiuno Ed, 2001, (Ambiente y democracia).

GONÇALVES Carlos Walter Porto, *El desafío ambiental*, México, D.F : Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente, 2006.

GONZALEZ Juan Manuel, « Una aproximación al estudio de la transformación ecológica del paisaje rural colombiano: 1850 - 1990 », *in* PALACIO Germán*, Naturaleza en disputa: ensayos de historia ambiental de Colombia, 1850-1995*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia, Facultad de Derecho, Ciencias Políticas y Sociales : Instituto Colombiano de Antropología e Historia, 2001, p. 75‑116.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Loi sur le parc marin du Saguenay — Saint-Laurent (L.C. 1997, ch. 37)*, 10 décembre 1997. URL : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-1.3/page-1.html. Consulté le 14 juillet 2011.

GOUVERNEMENT DU CANADA et GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Entente pour la création du parc marin de Saguenay-Saint-Laurent au Québec*, Tadoussac (Québec), avril 1990.

GRANGER Stéphane, *La Guyane et le Brésil, ou la quête d'intégration continentale d'un département français d'Amérique*, Thèse de Doctorat, Géographie, Université Paris 3 - Sorbonne Nouvelle, Paris, 2012. URL : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00707041/document. Consulté le 15 juin 2015.

GRÉBERT René, *Regards sur les Amérindiens de la Guyane française et du territoire de l'Inini en 1930*, Matoury (Guyane) : Ibis Rouge, 2001.

GRENAND Françoise et GRENAND Pierre, « Les Wayãpi », *Ethnies*, vol. 1, nº 1-2, 1985, Titre du fascicule : *Survival International*, p. 25‑26.

GRENAND Françoise et GRENAND Pierre, *Les Amérindiens : des peuples pour la Guyane de demain (un dossier socio-économique)*, Cayenne (Guyane) : ORSTOM, 1990, (La Nature et l'homme).

GRENAND Françoise, BAHUCHET Serge et GRENAND Pierre, « Environnement et sociétés en Guyane française : des ambiguïtés d'application des lois républicaines », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 187, nº 1, 2006, p. 53-62. URL : http://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2006-1-page-53.htm. Consulté le 7 avril 2015.

GRENAND Pierre, *Introduction à l'étude de l'univers Wayãpi : ethnoécologie des Indiens du Haut-Oyapock, Guyane française*, Paris : SELAF, 1980, (Langues et civilisations à tradition orale ; 40).

GRENAND Pierre, *Ainsi parlaient nos ancêtres : essai d'ethnohistoire wayãpi*, Paris : ORSTOM, 1982, (Travaux et documents de l'ORSTOM ; 148).

GROS Jules, *Les français en Guyane,* Paris : A. Picard et Kaan, 1887, (Collection Picard), URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k206930v. Consulté le 12 avril 2013.

GROVE Richard H., *Green Imperialism: Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism, 1600-1860*, Cambridge : Cambridge University Press, 1996.

GUIGNIER Armelle, *Le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans le développement durable : figurants ou acteurs ?*, Limoges : Pulim, 2004.

GUMUCHIAN Hervé, « Les représentations en géographie définitions méthodes et outils », *in* CHAM'S. UNIVERSITÉ D'ÉTÉ, *Représenter l'espace : l'imaginaire spatial à l'école*, Paris, France : Anthropos : 1989, p. 29‑42.

HADLEY Malcolm, PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA BIOSPHÈRE (dirs.), *Réserves de biosphère: des lieux privilégiés pour les hommes et la nature*, Paris : UNESCO, 2003.

HAMEL Pierre, *Un modèle québécois ?: gouvernance et participation dans la gestion publique*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2006.

HAMEL-DUFOUR Sophie, « Un territoire, deux visions : les retombées d'un processus de participation publique sur les relations entre Parcs Canada et les communautés de la Minganie (Côte-Nord, Québec) », *in* LASLAZ Lionel, GAUCHON Christophe, DUVAL Mélanie et HÉRITIER Stéphane (dirs.), *Les espaces protégés : entre conflits et*

acceptation, Paris : Belin, 2014, p. 251-268.

HÉRITIER Stéphane, « Tourisme et activités récréatives dans les parcs nationaux des montagnes de l'Ouest canadien : impacts et enjeux spatiaux (Parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho, Kootenay, Lacs Waterton, Mount Revelstoke et des Glaciers) », *Annales de Géographie*, tome 112, nº 629, 2003, p. 23‑46. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_2003_num_112_629_890. Consulté le 10 juin 2014.

HÉRITIER Stéphane, « La nature et les pratiques de la nature dans les montagnes canadiennes : le cas des parcs nationaux des montagnes de l'Ouest (Alberta et Colombie Britannique) », *Annales de géographie*, n°649, 2006/3, p. 270‑291. URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=AG_649_0270. Consulté le 29 juin 2014.

HÉRITIER Stéphane et MOUMANEIX Caroline, « Protection et gestion dans les parcs nationaux canadiens et états-uniens. Quelques enjeux actuels », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 51, nº 143, 2007, p. 155‑176. URL : http://www.erudit.org/revue/cgq/2007/v51/n143/016598ar.html. Consulté le 10 juin 2014.

HÉRITIER Stéphane, « Gestion du territoire "parc" tourisme et communautés locales : Canada, États-Unis et Australie », *in* HÉRITIER Stéphane et LASLAZ Lionel (dirs.), *Les parcs nationaux dans le monde : protection, gestion et développement durable*, Paris : Ellipses, 2008.

HÉRITIER Stéphane et LASLAZ Lionel, *Les parcs nationaux dans le monde : protection, gestion et développement durable*, Paris : Ellipses, 2008, (Carrefours : les dossiers).

HÉRITIER Stéphane et GUICHARD-ANGUIS Sylvie, *Le patrimoine naturel entre culture et ressource*, Paris : L'Harmattan, 2009.

HÉRITIER Stéphane, « Une nature monumentale. Paysage et patrimoine dans les «Alpes canadiennes» », *M@ppemonde*, nº 104, 2011, URL : http://mappemonde.mgm.fr/num32/articles/art11402.html. Consulté le 10 juin 2014.

HERMET Gérard, KAZANCIGIL Ali et PRUD'HOMME Jean François, *La gouvernance : un concept et ses applications*, Paris : Karthala, 2005, (Recherches internationales).

HURAULT Jean, « Les Indiens Oayana de la Guyane française », *Journal de la société des Américanistes*. tome 50, 1961, p. 135‑183. URL : http://www.persee.fr/docAsPDF/jsa_0037-9174_1961_num_50_1_2480.pdf. Consulté le 11 mars 2016.

HURAULT Jean, *La vie matérielle des Noirs réfugiés Boni et des Indiens Wayana du haut-Maroni (Guyane française)*, Paris : ORSTOM, 1965.

HURAULT Jean, *Les Indiens Wayana de la Guyane française : structure sociale et coutume familiale*, Paris : ORSTOM, 1968, (Mémoires ORSTOM ; 3).

HURAULT Jean Marcel, *Français et indiens en Guyane*, Paris : Union générale d'Éditions, 1972, (10/18 ; 7).

HURAULT Jean et GRENAND Françoise, *Indiens de Guyane : Wayana et Wayampi de la forêt*, Paris : Éditions Autrement, 1998, (Monde. Photographie ; Hors - Série n° 109).

HUXLEY Francis, *Affables sauvages*, Paris : CNRS Editions, 2010, (Bibliothèque Terre humaine).

JICK Todd D., « Mixing Qualitative and Quantitative Methods: Triangulation in Action », *Administrative Science Quarterly*, vol. 24, nº 4, 1979, p. 602‑611. URL : http://www.jstor.org/stable/2392366. Consulté le 27 mars 2015.

JOLIVET Marie-José, *La question créole : essai de sociologie sur la Guyane française*, Paris : Éditions de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, 1982, (Collection Mémoires / Office de la recherche scientifique et technique outre-mer ; 96).

JOLIVET Marie-José, *Introduction à la question des « ethnies » et des frontières en Guyane*, Paris : ORSTOM, 1989, p. 117‑132, URL : http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:30502. Consulté le 15 juin 2015.

JOLIVET Marie-José, « La créolisation en Guyane », *Cahiers d'études africaines*, vol. 37, nº 148, 1997, p. 813‑837.

JOLIVET Marie-José et LÉNA Philippe, « Des territoires aux identités », *Autrepart*, *Revue de sciences sociales au Sud* , nº 14, 2000, p. 5‑16. Titre du fascicule : Logiques identitaires, logiques territoriales, URL : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/autrepart/010021951.pdf. Consulté le 4 juin 2014.

JOLIVET Marie-José, « Modèle occidental et créolisation », *L'Homme*, nº 207-208, 2013, p. 113‑134. URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=LHOM_207_0113. Consulté le 26 février 2016.

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, *Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux*, avril 2006. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000609487&dateTexte=20160302. Consulté le 4 août 2013.

JUCQUOIS Guy et VIELLE Christophe (dirs.), *Le comparatisme dans les sciences de l'homme : approches pluridisciplinaires*, Bruxelles : De Boeck Université, 2000, (Méthodes en sciences humaines).

KALAORA Bernard, *Au-delà de la nature, l'environnement : l'observation sociale de l'environnement*, Paris : L'Harmattan, 1998.

KALAORA Bernard, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, vol. 88, nº 4, 2001, p. 591. URL : http://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2001-4-page-591.htm. Consulté le 25 novembre 2012.

KALAORA Bernard et VLASSOPOULOU Chloé Anne, *Pour une sociologie de l'environnement: environnement, société et politique*, Seyssel : Champ Vallon, 2013, (L'environnement a une histoire).

KALAORA Bernard et VLASSOPOULOS Chloé, « L'invention moderne de l'environnement dans les sciences sociales : une affaire anglo-saxonne », *in* KALAORA Bernard, *Pour une sociologie de l'environnement : Environnement, société et politique*, Seyssel : Champ Vallon, 2013, (L'environnement a une histoire).

KARPE Philippe et TIOUKA Alexis, « Droits des peuples autochtones à la terre et au patrimoine. », *Jatba : Revue d'ethnobiologie*, vol. 40, nº 1-2, 1999, Titre du fascicule : Conserver, gérer la biodiversité : quelle stratégie pour la Guyane ?, p. 611‑632.

KARPE Philippe, « L'illégalité du statut juridique français des savoirs traditionnels », *Revue juridique de l'environnement*, nº 2, 2007, Titre du fascicule : Société française pour le droit de l'environnement, p. 173‑186.

KÜSTER Hansjörg et MARWINSKI Tatjana., *Petite histoire du paysage*, Strasbourg : Circé, 2013.

LACASSE Jean-Paul, *Les Innus et le territoire : Innu tipenitamun*, Silléry (Québec) : Septentrion, 2004, (Collection territoires).

LAGOS Ovidio, *Arana, rey del caucho: terror y atrocidades en el Alto Amazonas*, Buenos Aires : Emecé Ed, 2005.

LALLEMENT Michel. et SPURK Jan., *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris : CNRS Éditions, 2003.

LANDER Edgardo et CASTRO-GÓMEZ Santiago (dirs.), *La colonialidad del saber: eurocentrismo y ciencias sociales ; perspectivas latinoamericanas*, Buenos Aires : Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales, CLACSO [u.a.], 2005, URL : http://bibliotecavirtual.clacso.org.ar/clacso/sur-sur/20100708034410/lander.pdf.

LARIN Robert, *Canadiens en Guyane, 1754-1805*, Sillery (Québec) : Les Editions du Septentrion, 2006.

LARRÈRE Catherine, *Les philosophies de l'environnement*, Paris : Presses universitaires de France, 1997.

LARRÈRE Catherine et LARRÈRE Raphaël, *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*, Paris : Aubier, 1997, (Alto).

LARRÈRE Catherine, « Éthiques de l'environnement », *Multitudes*, vol. 24, nº 1, 2006, p. 75. URL : http://www.cairn.info/revue-multitudes-2006-1-page-75.htm. Consulté le 29 mai 2014.

LARRÈRE Catherine, « Inégalités environnementales et justice climatique », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 79, 2015/3, p. 73‑77. URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RE1_079_0073. Consulté le 8 octobre 2015.

LARRÈRE Raphaël, « Biodiversités », *in* LARRÈRE Raphaël et LARRÈRE Catherine, *La crise environnementale : colloque sur la crise environnementale et ses enjeux : éthique, science et politique,* Paris : Institut national de la recherche agronomique, 1997, p. 145‑159.

LARRÈRE Raphaël, « Quand l'écologie, science d'observation, devient science de l'action. Remarques sur le génie écologique. », *in* MARTY Pascal (dir.), *Les biodiversités : objets, théories, pratiques*, Paris, France : CNRS Éd., 2005, p. 173‑194.

LARRÈRE Raphaël et LARRÈRE Catherine, « Du " principe de naturalité" à la "gestion de la diversité biologique". », *in* LARRÈRE Raphaël, LIZET Bernadette et BERLAN-DARQUÉ Martine, *Histoire des parcs nationaux : comment prendre soin de la nature*, Versailles ; Paris : Éd. Quae ; Muséum national d'histoire naturelle, 2009, p. 205‑220.

LARRÈRE Raphaël, LIZET Bernadette et BERLAN-DARQUÉ Martine, *Histoire des parcs nationaux : comment prendre soin de la nature ?*, Versailles ; Paris : Éd. Quae ; Muséum national d'histoire naturelle, 2009.

LASCOUMES Pierre, *L'éco-pouvoir : environnements et politiques*, Paris : La Découverte, 1994, (Textes à l'appui).

LASCOUMES Pierre, « La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines*, nº 13-14, septembre 2004. URL : https://leportique.revues.org/625. Consulté le 5 août 2015.

LASLAZ Lionel, *Vanoise : 40 ans de Parc National. Bilan et perspectives*, Paris : Éditions L'Harmattan, 2004.

LASLAZ Lionel, « Les zones centrales des Parcs nationaux alpins français (Vanoise, Écrins, Mercantour), des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards. », *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, nº 16/17, janvier 2005. URL : http://ruralia.revues.org/1094. Consulté le 20 janvier 2015.

LASLAZ Lionel, « La réforme des parcs nationaux entre rapport et débats ; interrogations sur l'évolution des emblèmes de la protection de l'environnement en France », *Revue de géographie alpine*, vol. 93, nº 2, 2005, p. 111‑115.

LASLAZ Lionel, « Les parcs nationaux alpins français ou les rattrapages de l'acceptation perdue », *in* HÉRITIER Stéphane et LASLAZ Lionel, *Les parcs nationaux dans le monde : protection, gestion et développement durable coordonné par Stéphane Héritier, Lionel Laslaz.*, Paris : Ellipses, 2008 (Carrefours : les dossiers), p. 243‑265.

LASLAZ Lionel ; GAUCHON Christophe ; DUVAL-MASSALOUX Mélanie ; HÉRITIER Stéphane (dirs.), « Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux : Actes du colloque international », *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*, 16, 17 et 18 septembre 2009 – Chambéry, Le Bourget-du-Lac : Université de Savoie, 2010. (Environnements dynamiques et territoires de la montagne - EDYTEM).

LASLAZ Lionel, GAUCHON Christophe, DUVAL Mélanie et HÉRITIER Stéphane (dirs.), *Les espaces protégés : entre conflits et acceptation*, Paris : Belin, 2014.

LASSERRE Fréderic, *Le Canada, d'un mythe à l'autre : territoire et images du territoire*, Montréal : Hurtubise HMH, 1998.

LAUSCHE Barbara J et BURHENNE-GUILMIN Françoise, *Lignes directrices pour la législation des aires protégées*, Gland (Suisse) ; Bonn (Allemagne) : Centre de droit de l'environnement de l'UICN, 2012.

LAVAUX Stéphanie, *Degradación ambiental y conflictos armados: las conexiones*, Bogotá : Centro Editorial Universidad del Rosario, 2004, (Faculdades de Ciencia Políticia y Relaciones Internacionales ; Documento de Investigación ; 7).

LEBEUF Michel, « La contamination du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent par les polluants organiques persistants en revue », *Revue des sciences de l'eau*, vol. 22, nº 2, 2009, p. 199. URL : http://id.erudit.org/iderudit/037482ar. Consulté le 3 novembre 2015.

LEE Thomas et MIDDLETON Julie, *Lignes directrices pour la planification de la gestion des aires protégées.* Gland (Suisse) : UICN, 2011. URL : https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/PAG-010-Fr.pdf. Consulté le 4 juin 2013.

LEFF Enrique, *Ecología y capital: racionalidad ambiental, democracia participativa y desarrollo sustentable*, Mexico ; Buenos Aires : Siglo XXI, 1994.

LEMOINE Maurice, « Or « sang » contre or vert en Guyane française », *Le monde diplomatique*, 2001, p. 10‑11. URL : http://www.monde-diplomatique.fr/2001/02/LEMOINE/1860.

LEMOINE Simon, *Le sujet dans les dispositifs de pouvoir*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013.

LEÓN S. Tomas, BURGOS S. Javier, TORO P. Catalina, LUENGAS V. César, RUIZ R. Claudia et ROMERO H. Claudia, *Observaciones al « Estudio de los efectos del programa de Erradicación de Cultivos Ilícitos mediante la aspersión aérea con el herbicida Glifosato (PECIG) y de los cultivos ilícitos en la salud humana y en el medio ambiente »*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia, Instituto de estudios ambientales (IDEA), 2005.

LEOPOLD, A., *Almanach d'un comté des sables*, Paris, Aubier. 1995 [éd. orig. 1949].

LE PRESTRE Philippe G, *Protection de l'environnement et relations internationales : les défis de l'écopolitique mondiale*, Paris : Armand Colin, 2005.

LEPRÊTRE Ludovic, « Conservation de la nature et droit foncier des amérindiens, le parc national de Guyane », *in* RAUTENBERG Michel, MICOUD André, BÉRARD Laurence, MARCHENAY Philippe, TARDY Cécile et FRANCE. MISSION À L'ETHNOLOGIE (dirs.), *Campagnes de tous nos désirs : patrimoines et nouveaux usages sociaux*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2000, (Collection Ethnologie de la France ; Cahier 16), p. 14‑27.

LEPRÊTRE Ludovic, « Les Amérindiens wayana et la mise en place du projet de Parc national guyanais », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, vol. 40, nº 1, 1998, p. 559‑576.

LEQUIN Marie, *Écotourisme et gouvernance participative*, Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université du Québec, 2001, (Temps libre et culture).

LEQUIN Marie, « Création d'une aire protégée et logiques d'action de l'état et du milieu : analyse d'une irréconciabilité constructive à l'œuvre », *Études caribéennes*, nº 12, 19 juillet 2009, p. 1-14. URL : http://etudescaribeennes.revues.org/3565. Consulté le 5 mars 2016.

LEQUIN Marie, « Développement touristique et éco-compatibilité : le cas du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent au Québec », *Market Management*, Vol. 3, nº 2, 1 juin 2003, p. 51‑67. URL : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=MAMA_008_0051. Consulté le 25 juin 2014.

LE TOURNEAU François-Michel et KOHLER Florent, « Les réserves de développement durable d'Amazonie brésilienne : la préservation de l'environnement et son acceptation par les "populations traditionnelles". », *in* LASLAZ Lionel, GAUCHON Christophe, DUVAL Mélanie et HÉRITIER Stéphane (dirs.), *Les espaces protégés : entre conflits et acceptation*, Paris : Belin, 2014, p. 269‑286.

LÉVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, Paris : Plon ; 1962.

LÉVI-STRAUSS Claude, *Tristes tropiques*, Paris : Plon, 1975.

LÉVI-STRAUSS Claude, *Le regard éloigné*, Paris : Plon, 1983.

LÉVY Jacques, « Culture », *in* LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (dirs.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 2013, p. 238-239.

LÉVY Jacques, « Espace », *in* LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (dirs.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 2013, p. 353-360.

LÉVY Jacques, « Lieu : lieux forts, lieux faibles », *in* LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (dirs.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 2013, p. 612‑613.

LÉVY Jacques, « Réseau », *in* LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (dirs.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 2013, p. 870‑872.

LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (dirs.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 2013.

L'EXPRESS, « Guyane : "L'armée ne fait pas peur aux orpailleurs" », 28 juin 2012. URL : http://www.lexpress.fr/actualite/politique/guyane-l-armee-ne-fait-pas-peur-aux-orpailleurs_1131892.html. Consulté le 15 juin 2015.

LÉZY Emmanuel, « France-Brésil : histoire d'une merveilleuse rupture », *Cahiers des Amériques Latines*, nº 28-29, 1998, p. 69‑91. URL : http://www.iheal.univ-paris3.fr/fr/publications/152. Consulté le 12 juin 2015.

LÉZY Emmanuel, *Guyane, Guyanes : une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone*, Paris : Belin, 2000, (Mappemonde).

LUCAS Rafael, « Marronnage et marronnages », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, nº 89, 1 octobre 2002, p. 13‑28. URL : http://chrhc.revues.org/1527. Consulté le 13 mars 2016.

LUCIEN Febvre, « Hubert Deschamps, Les voyages de Samuel Champlain, Saintongeais, père du Canada », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 7, nº 3, 1952, p. 423‑424. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1952_num_7_3_2099_t1_0423_0000_4. Consulté le 17 mars 2015.

LUSSAULT Michel, « Action(s)! », *in* LUSSAULT Michel et LÉVY Jacques, *Logiques de l'espace, esprit des lieux: géographies à Cerisy*, Paris : Belin, 2000, p. 11‑36.

LUSSAULT Michel, « Propositions pour l'analyse générale des espaces d'actes », *in* GHORRA-GOBIN Cynthia (dir.), *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, Paris : Harmattan, 2001, p. 33‑46.

LUSSAULT Michel, *L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*, Paris : Seuil, 2007, (La couleur des idées).

LUSSAULT Michel, « Dispositif spatial légitime », *in* LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (dirs.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 2013, p. 287‑288.

LUSSAULT Michel et LÉVY Jacques, « Habiter », *in* LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (dirs.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 2013, p. 480‑482.

LUZE Hubert de et HESS Remi, *L'Ethnométhodologie*, Paris : Anthropos, 1997.

MAM-LAM-FOUCK Serge, *La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation, 1802-1946*, Petit-Bourg (Guadeloupe) : Ibis rouge éditions, 1999, (Collection Espaces guyanais).

MARQUEZ Germán, « De la abundancia a la escasez : la transformación de ecosistemas en Colombia », *in* PALACIO Germán, *Naturaleza en disputa: ensayos de historia ambiental de Colombia, 1850-1995*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia, Facultad de Derecho, Ciencias Políticas y Sociales : Instituto Colombiano de Antropología e Historia, 2001, p. 325‑445.

MARTINEZ-ALIER Joan, *The environmentalism of the poor: a study of ecological conflicts and valuation*, Northampton, MA (Royaume-Uni) : Edward Elgar Publishing, 2002.

MARTINEZ-ALIER Joan, *El ecologismo de los pobres: conflictos ambientales y lenguajes de valoración*, Barcelone : Icaria, 2009, (Antrazyt ; 207).

MARTÍNEZ Pérez, « La conformación territorial en Colombia: entre el conflicto, el desarrollo y el destierro », *Cuadernos de Desarrollo Rural*, vol. 0, nº 51, 2004. URL : http://revistas.javeriana.edu.co/index.php/desarrolloRural/article/view/1272. Consulté le 4 janvier 2015.

MARTY Pascal, « Activités humaines et production des espaces naturels. », *in* MARTY Pascal (dir.), *Les biodiversités : objets, théories, pratiques*, Paris : CNRS Éd., 2005, p. 195‑208.

MARTY Pascal (dir.), *Les biodiversités : objets, théories, pratiques*, Paris, France : CNRS Éd., 2005.

MAUZ Isabelle, « Espaces naturels protégés : que sont devenus les projets des précurseurs ? Le cas du parc de la Vanoise et des réserves naturelles de Haute-Savoie », *in* LARRÈRE Gérard Raphaël, LIZET Bernadette et BERLAN-DARQUÉ Martine (dirs.), *Histoire des parcs nationaux : comment prendre soin de la nature ?*, Versailles ; Paris : Éd. Quae ; Muséum national d'histoire naturelle, 2009, p. 59‑76.

MISSION POUR LA CREATION DU PARC DE LA GUYANE (MCPG), *Une nouvelle démarche pour un projet à construire ensemble*, Cayenne : Préfecture de Guyane, Direction régionale de l'Environnement, 1997.

MISSION POUR LA CREATION DU PARC DE LA GUYANE (MCPG), *Premières propositions pour un projet de Parc de la forêt tropicale guyanaise*, Cayenne : Préfecture de Guyane, Direction régionale de l'Environnement, 1994.

MISSION POUR LA CREATION DU PARC DE LA GUYANE (MCPG), *Avant-projet pour la création du parc national de Guyane. Livret I. Le projet de parc national en Guyane*, Cayenne : Préfecture de Guyane, Direction régionale de l'Environnement, 2005.

MISSION POUR LA CREATION DU PARC DE LA GUYANE (MCPG), *Avant-projet pour la création du parc national de Guyane. Livret II. Lexique, bibliographie et annexes*, Cayenne : Préfecture de Guyane, Direction régionale de l'Environnement, 2005.

MÉNARD Nadia, « La science au service de la conservation au parc marin du Saguenay‑Saint-Laurent : Comment mieux comprendre permet de mieux protéger », *Revue des sciences de l'eau*, vol. 22, n° 2, 2009, p. 115. URL : http://id.erudit.org/iderudit/037477ar. Consulté le 3 novembre 2015.

MONTAIGNE Michel Eyquem. *Essais :* « *Des cannibales* » « *Des coches* » (1580).

MONTOYA Camilo, « Economía, tecnología y apropiación de la naturaleza en la segunda mitad del siglo XIX », *in* PALACIO Germán, *Naturaleza en disputa: ensayos de historia ambiental de Colombia, 1850-1995*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia : Instituto Amazónico de Investigaciones Imani : Instituto Colombiano de Antropología e Historia : Colciencias, 2001, p. 283‑320.

MOOMOU Jean et ABÉNON Lucien-René, *Le monde des marrons du Maroni en Guyane (1772-1860) : la naissance d'un peuple, les Boni*, Guyane (Guyane française) : Ibis Rouge éd., 2004.

MOOMOU Jean, « Les Boni à l'âge de l'or et du grand takari (1860-1969) : « Temps de crises, temps d'espoir » », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH*, 7 mai 2010. URL : https://acrh.revues.org/2294. Consulté le 15 mars 2016.

MOOMOU Jean, *Qui était le Gran Man Tolinga ?*, [2010]. URL : http://webtice.ac-guyane.fr/gmt/IMG/pdf/gmt.pdf. Consulté le 02 février 2013.

MOOMOU Jean et HOOGBERGEN Wim, *Les marrons Boni de Guyane : luttes et survie en logique coloniale, 1712-1880*, Matoury (Guyane française) : Ibis Rouge éd., 2013.

MOREL Valérie et LETNIOWSKA-SWIAT Sylvie, « Entre logiques institutionnelles et pratiques spontanées de la frontière : la structuration d'un territoire périphérique autour du bas Maroni (Guyane) », *Géoconfluences*, 2012. URL : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontScient10.htm. Consulté le 20 septembre 2015.

MORIN Edgar, *La méthode, tome 1 : La Nature de la nature*, Paris : Seuil, 1977.

NATIONS UNIES, *Convention sur la Diversité Biologique*, Rio de Janeiro : Nations Unies, 1992. URL : https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf. Consulté le 13 août 2014.

NATIONS UNIES, *Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique*, Nagoya : Nations Unies, 29 octobre 2012. URL : https://www.cbd.int/abs/doc/protocol/nagoya-protocol-fr.pdf. Consulté le 13 août 2014.

NELSON John et HOSSACK Lindsay (dirs.), *Indigenous peoples and protected areas in Africa: from principles to practice*, Moreton-in-Marsh (Royaume-Uni) : Forest Peoples Programme, 2003.

NEUMANN Roderick P., *Imposing Wilderness: Struggles Over Livelihood and Nature Preservation in Africa*, Berkeley (États-Unis) : University of California Press, 1998.

NIZET Jean, *La sociologie de Anthony Giddens*, Paris : La Découverte, 2007.

OCHOA ZULUAGA German, « El turismo ¿una nueva bonanza en la Amazonía ? », *in* Carlos ZARATE et Consuelo AHUMADA (dirs.), *Fronteras en la globalización: localidad, biodiversidad y comercio en la Amazonía*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia Sede Amazonía, 2008, p. 43‑70.

OCHOA ZULUAGA Germán Ignacio, *Global tourism chains and local development in the Amazon: implications for community wellbeing*, Bois-le-Duc (Pays-Bas) : BOXPress BV, 2015.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO), *Réserves de biosphère : La stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial*, Paris : UNESCO, 1996. URL : http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001038/103849fb.pdf. Consulté le 10 janvier 2015.

ORRU Jean-François, *Les communautés isolées de Guyane et la France, de la colonisation à la globalisation*, Thèse de doctorat, Géographie, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris, 2001.

ORRU Jean-François, « Inventaire historique de l'activité d'orpaillage en Guyane française », in CARMOUZE Jean-Pierre, LUCOTTE M. et BOUDOU A. (dirs.), *Le mercure en Amazonie : rôle de l'homme et de l'environnement, risques sanitaires*, Paris : IRD, 2001, (Expertise Collégiale), p. 409‑424. URL : http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010026510. Consulté le 30 septembre 2015.

ORRU Jean-François, « Typologie des exploitations aurifères de Guyane et spécificités du contexte socio-économique local », in CARMOUZE Jean-Pierre, LUCOTTE M. et BOUDOU A. (dirs.), *Le mercure en Amazonie : rôle de l'homme et de l'environnement, risques sanitaires*, Paris : IRD, 2001, (Expertise Collégiale), p. 425-446. URL : http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010026510. Consulté le 30 septembre 2015.

OTHILY Arthur, *Eléments de chronologie Aluku*, Cayenne : ORSTOM, 1988. URL : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_20-21/26713.pdf. Consulté le 18 mars 2014.

PAGÉ Marc, *La petite histoire du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent*. [Tadoussac] : Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL), 2010.

PALACIO Germán, « En búsqueda de conceptos para una historiografía ambiental », *in Naturaleza en disputa: ensayos de historia ambiental de Colombia, 1850-1995*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia, Facultad de Derecho, Ciencias Políticas y Sociales : Instituto Colombiano de Antropología e Historia, 2001, p. 37‑74.

PALACIO Germán, *Naturaleza en disputa: ensayos de historia ambiental de Colombia, 1850-1995*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia, Facultad de Derecho, Ciencias Políticas y Sociales : Instituto Colombiano de Antropología e Historia, 2001.

PALACIO Germán et ULLOA Astrid., *Repensando la naturaleza: encuentros y desencuentros disciplinarios en torno a lo ambiental*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia : Instituto Amazónico de Investigaciones Imani : Instituto Colombiano de Antropología e Historia : Colciencias, 2002.

PALACIO Germán, *Fiebre de tierra caliente: una historia ambiental de Colombia, 1850-1930*, Bogotá : ILSA : Universidad Nacional de Colombia, Sede Amazonia, 2006.

PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel et YOUNÈS Christiane, *Habiter, le propre de l'humain : villes, territoires et philosophie*, Paris : La Découverte, 2007, (Armillaire).

PARC AMAZONIEN DE LA GUYANE, *Charte du Parc amazonien de Guyane*, Montpellier : Parcs nationaux de France, 2013. URL : http://www.parc-amazonien-guyane.fr/assets/charte_pag_approuvee_28102013.pdf. Consulté le 18 février 2015.

PARC AMAZONIEN DE LA GUYANE, *Le parc amazonien de la Guyane : 5 ans, extraits choisis 2007-2012*, Remire-Montjoly (Guyane) : Parc amazonien de la Guyane, 2013. URL : http://www.parc-amazonien-guyane.fr/assets/pag_5ans_web.pdf. Consulté le 4 avril 2014.

PARC AMAZONIEN DE LA GUYANE, *Parc amazonien de la Guyane : Rapport d'activité 2012*, Remire-Montjoly (Guyane) : Parc amazonien de la Guyane, 2013. URL : http://www.parc-amazonien-guyane.fr/assets/ra2012_pag_web.pdf. Consulté le 15 septembre 2015

PARC AMAZONIEN DE LA GUYANE, *Parc amazonien de la Guyane : Rapport d'activité 2014,* Remire-Montjoly (Guyane) : Parc amazonien de la Guyane, 2015. URL : http://www.parc-amazonien-guyane.fr/assets/rapport_activite_2014_pag.pdf. Consulté le 15 septembre 2015.

PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT, SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ) et PARCS CANADA (dirs.), *Plan directeur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent*, Tadoussac (Québec) : Parcs Canada, 2010, URL : http://parcmarin.qc.ca/wp-content/uploads/2016/03/Plan_directeur_PMSSL_fr.pdf. Consulté le 6 août 2015.

PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT, PARCS CANADA et PARCS QUÉBEC (dirs.), *Guide de visite 2013 du parc marin de Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL)*, Tadoussac (Québec) : Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent, Parcs Canada ; Rivière-Éternité (Québec) : Parcs Québec, 2013.

PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT, PARCS CANADA et PARCS QUEBEC (dirs.), *Plan de gestion des activités en mer dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (2011-2017)*, Tadoussac (Québec) : Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent, Parcs Canada ; Rivière-Éternité (Québec) : Parcs Québec, 2011. URL : http://www.eco-baleine.ca/pdf/Plan_de_gestion_activites_en_mer_PMSSL_2011_2017.pdf. Consulté le 6 août 2015.

PARCS NATIONAUX DE FRANCE, *Parcs nationaux de France 50 ans d'histoire : Aux origines des parcs nationaux pionniers*, Montpellier : Parcs nationaux de France, 2010.

PARQUES NACIONALES NATURALES DE COLOMBIA et UAESPNN, *Política de participación social en la conservación*, Bogotá : Ministerio del Medio Ambiente : Parques nacionales naturales de Colombia, 2001. URL : http://catalog.hathitrust.org/api/volumes/oclc/66909825.html. Consulté le 27 août 2015.

PARQUES NACIONALES NATURALES DE COLOMBIA, *Plan de manejo Parque nacional natural Amacayacu*, Bogotá : Parques nacionales naturales de Colombia , 2007.

PARQUES NACIONALES NATURALES DE COLOMBIA, *Rendición de cuentas 2012*, 2012. URL : http://www.parquesnacionales.gov.co/PNN/portel/libreria/php/decide.php?patron=01.040509. Consulté le 23 août 2015.

PARQUES NACIONALES NATURALES DE COLOMBIA, *Ordenamiento ambiental y conservación. La experiencia de las áreas protegidas traslapadas con territorios indígenas en la Amazonia colombiana*, Bogotá : Parques nacionales naturales de Colombia, 2011.

PELLETIER Émilien, DESBIENS Isabelle, SARGIAN Peggy, CÔTÉ Nathalie, CURTOSI Antonio et ST-LOUIS Richard, « Présence des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les compartiments biotiques et abiotiques de la rivière et du fjord du Saguenay », *Revue des sciences de l'eau*, vol. 22, nº 2, 2009, p. 235. URL : http://id.erudit.org/iderudit/037483ar. Consulté le 3 novembre 2015.

PETOT J., *L'or de Guyane*, Paris, Éditions Caribéennes, 1986.

PHILO Chris et SÖDERSTROM Ola, « La géographie sociale : la société dans son espace », *in* STROHMAYER Ulf et BENKO Georges, *Horizons géographiques*, Rosny-sous-Bois : Bréal, 2004, p. 75‑149.

PIANTONI Frédéric, « Les recompositions territoriales dans le Maroni : relation mobilité-environnement », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18, nº 2, juillet 2002, p. 11‑49. URL : http://remi.revues.org/1630. Consulté le 16 juin 2015.

PIANTONI Frédéric, « Le bassin fluvial du Maroni un territoire résistant à l'appropriation national », *in* PIANTONI Frédéric, *L'enjeu migratoire en Guyane française : une géographie politique*, Matoury (Guyane) : Ibis Rouge Éditions, 2009, (Espace outre-mer), p. 145‑278.

PIANTONI Frédéric, *L'enjeu migratoire en Guyane française : une géographie politique*, Matoury (Guyane) : Ibis Rouge Éditions, 2009, (Espace outre-mer).

PIANTONI Frédéric, *Migrants en Guyane : photographies de l'auteur*, Arles : Actes sud ; Cayenne : Musée des cultures guyanaises, 2011.

PINEDA CAMACHO Roberto, « La casa Arana en el Putumayo », *Revista credencial historia*, nº 160, 2003, URL : http://www.banrepcultural.org/node/73209. Consulté le 7 mars 2016.

PINZÓN Hermes, « La Economía de la Coca en América Latina. El paradigma colombiano », *Nueva sociedad*, nº 130, 1994, p. 86‑111.

POLICE Gérard, GRENAND Pierre et TOSTES José Alberto, *€udorado : le discours brésilien sur la Guyane française*, Matoury (Guyane) : Ibis rouge, 2010, (Collection Espace outre-mer).

PORTO-GONÇALVES Carlos Walter, AICHINO Gina Lucía, CORREA Alexis, MARTÍNEZ José J. Haidar, PALLADINO Lucas, PEDRAZZANI Carla Eleonora et ENSABELLA Beatriz, « Geografías con Carlos Walter Porto-Gonçalves » p. 241–263, *Cardinalis*, nº 4, 2015, p. 241–263. URL : http://revistas.unc.edu.ar/index.php/cardi/article/view/11809. Consulté le 30 mars 2015.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GUYANE, *Communiqué du mercredi 19 juin 2013, Nouvelle cartographie de la zone d'accès réglementé.* URL : www.guyane.pref.gouv.fr/content/download/.../2013_06_18_ZAR.pdf. Consulté le 3 janvier 2015.

PRICE Richard et PRICE Sally, *Les Marrons*, La Roque d'Anthéron : Vents d'Ailleurs, 2004, (Cultures en Guyane).

PUYO Jean-Yves, « De la théorie à la pratique : les forestiers français face au défi colonial, 1880-1940. », *in* BUTTIMER Anne, *Milieu, colonisation et développement durable : perspectives géographiques sur l'aménagement*, Paris : L'Harmattan, 2000, p. 155‑171.

PUYO Jean-Yves, « Lyautey et la politique forestière du Protectorat marocain : des influences leplaysiennes « tardives » ? », *in* Cardoni FABIEN et Savoye ANTOINE (dirs.), *Frédéric Le Play : Parcours, audience, héritage*, Paris : Presses des Mines, 2007, (Sciences sociales), p. 239‑262. URL : http://books.openedition.org/pressesmines/451. Consulté le 20 janvier 2015.

PUYO Jean-Yves., « Mise en valeur de la Guyane française et peuplement blanc : les espoirs déçus du baron de Laussat (1819-1823) », *Journal of Latin American Geography*, vol. 7, n° 1, 2008, p. 177‑202. URL : http://muse.jhu.edu/content/crossref/journals/journal_of_latin_american_geography/v007/7.1puyo.html. Consulté le 15 juin 2015.

PUYO Jean-Yves, « Quel aménagement pour la France équinoxiale ? », *in* GUICHARNAUD-TOLLIS Michèle (dir.), *Regards croisés entre la France et le Brésil*, Paris : L'Harmattan, 2008, p. 43‑64.

PUYO Jean-Yves, « Du Contesté Franco-brésilien à la République de Counani : histoire édifiante et curieuse d'une cryptarchie éphémère », *in* GUICHARNAUD-TOLLIS Michèle, DORNEL Laurent, PARSONS Michael et PUYO Jean-Yves (dirs.), *Ils ont fait les Amériques...: mobilités, territoires et imaginaires (1776-1930)*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2012, p. 279‑291.

QUÉBEC (Gouvernement du), *Loi sur les parcs*, Québec, 2001. URL : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_9/P9.html. Consulté le 11 août 2014.

QUÉBEC (Gouvernement du), *Les parcs nationaux du Québec : l'éducation : la politique sur les parcs*, Québec : Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la planification des parcs, 2003.

QUÉBEC (Gouvernement du), *La Politique sur les parcs : Les activités et les services*, Québec : Direction de la planification des parcs, 2002, URL : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/parcs/act-serv/act_ser_fr.pdf. Consulté le 27 juillet 2014.

RAFFESTIN Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : Librairies techniques, 1980, (Géographie économique et sociale ; 13).

RAIBAUD Yves, *Géographie socioculturelle*, Paris : L'Harmattan, 2011, (Logiques sociales. Etudes culturelles).

RAMOS VALENZUELA, *El ritual tikuna de la pelazón en la comunidad de Arara, sur del trapecio amazónico : una experiencia etnográfica*, Mémoire de Master, Études amazoniennes, Universidad Nacional de Colombia, Sede Amazonia, Leticia (Colombie), 2010, URL : http://www.bdigital.unal.edu.co/6287/. Consulté le 16 mars 2016.

REICHEL-DOLMATOFF Gerardo, *The Shaman and the jaguar: A study of narcotic drugs among the Indians of Colombia*, Philadelphia : Temple University Press, 1975.

REICHEL-DOLMATOFF Gerardo, *Indios de Colombia: momentos vividos - mundos concebidos*, Bogotá: Villegas Editores, 1991.

REPÚBLICA DE COLOMBIA, *Resolución ejecutiva No. 283 del 27 de octubre de 1975. Acta de creación del Parque nacional natural Amacayacu*, Bogotá : Instituto Nacional de Recursos Naturales Renovables y Medio Ambiente (INDERENA), 1975.

REPÚBLICA DE COLOMBIA, *Resolución No. 010 del 11 de febrero de 1988. Realinderación del Parque Nacional Natural Amacayacu*, Bogotá : Instituto Nacional de Recursos Naturales Renovables y Medio Ambiente (INDERENA), 1988.

REPÚBLICA DE COLOMBIA, *Política para el desarrollo del ecoturismo*, Bogotá : República de Colombia, 2004. URL : http://www.fontur.com.co/aym_document/aym_normatividad/2003/POLITICA_PARA_EL_DESARROLLO_DEL_ECOTURISMO.pdf. Consulté le 10 octobre 2013.

REVUE MONDES EN DÉVELOPPEMENT, « Regards croisés sur les aires protégées marines et terrestres. », De Boeck Supérieur, vol. n°138, nº 2, 2007.

RIAÑO UMBARILA Elizabeth, *Organizando su espacio, construyendo su territorio: transformaciones de los asentamientos Ticuna en la ribera del Amazonas colombiano*, Leticia (Colombie) : Universidad Nacional de Colombia Sede Amazonia, 2003.

RIOUX Gilbert et GUAY J-P, « Parcs Québec : une nouvelle approche pour l'aménagement de sentiers axée sur la conservation », *Le naturaliste canadien*, vol. 127, nº 1, 2003, p. 91‑99.

RIVAS, *Gobernanza de los Sistemas Nacionales de Áreas protegidas en los Andes Tropicales: Diagnóstico regional y análisis comparativo*, Quito (Équateur) : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UINC), 2006.

ROBBINS Paul, *Political ecology: a critical introduction*, Malden (États-Unis) : Blackwell, 2004, (Critical introductions to geography).

ROCHER Guy, « Droit, pouvoir et domination », *Sociologie et sociétés*, vol. 18, nº 1, 1986, p. 33. URL : http://id.erudit.org/iderudit/001652ar. Consulté le 5 juin 2014.

ROCHER Guy, *Talcott Parsons et la sociologie américaine*, Paris : Presses universitaires de France, 1972.

RODARY Estienne, « Pour une géographie politique de l'environnement », *Écologie & politique*, vol. 27, nº 1, 2003, p. 91. URL : http://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2003-1-page-91.htm. Consulté le 29 mai 2014.

RODARY Estienne, CASTELLANET Christian et ROSSI Georges (dirs.) *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?*, Colloque "dynamiques sociales et environnement : pour un dialogue entre chercheurs operateurs et bailleurs de fonds", 2, 1998, Paris : Karthala : GRET, 2003, (Économie et développement).

RODARY Estienne, « Les parcs nationaux africains, une crise durable », *in* HÉRITIER Stéphane et LASLAZ Lionel (dirs.), *Les parcs nationaux dans le monde : Protection, gestion et développement durable*, Paris : Ellipses, 2008, p. 207‑225.

RODARY Estienne et MILIAN Johan, « Extension et diversification des aires protégées : rupture ou continuité ? », *in* AUBERTIN Catherine et RODARY Estienne (dirs.), *Aires protégées, espaces durables ?*, *Aires protégées, espaces durables*, Marseille : IRD éditions, 2008, p. 33‑53.

ROSENZWEIG Michael L., *Win-win ecology: how the earth's species can survive in the midst of human enterprise*, Oxford : Oxford University Press, 2003

ROSNAY Joël de, *Le Macroscope : vers une vision globale*, Paris : Éditions du Seuil, 1977 (Points ; 80).

ROUÉ Marie, « Construction des savoirs locaux et cogestion dans le parc national des Cévennes », *in* LARRÈRE Gérard Raphaël, LIZET Bernadette et BERLAN-DARQUÉ Martine (dirs.), *Histoire des parcs nationaux : comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, France : Éd. Quae, 2009, p. 131‑142.

RUMPALA Yannick, « Gouverner en pensant systématiquement aux conséquences ? Les implications institutionnelles de l'objectif de « développement durable » », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 1, 2010. URL : https://vertigo.revues.org/9468. Consulté le 20 août 2015.

SCHMITTER Philip, « Réflexions liminaires à propos du concept de gouvernance », *in* ASSOCIATION BELGE DE SCIENCE POLITIQUE - COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE. CONGRÈS, *La démocratie dans tous ses états : systèmes politiques entre crise et renouveau*, Louvain-la-Neuve (Belgique) : Academia Bruylant, 2000, p. 51‑61.

SELMI Adel, « L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale », *in* LARRÈRE Gérard Raphaël, LIZET Bernadette et BERLAN-DARQUÉ Martine (dirs.), *Histoire des parcs nationaux : comment prendre soin de la nature ?*, Versailles : Éd. Quae, 2009, p. 43‑58.

SIERRA JIMÉNEZ. Mara, *Représentations et conflits territoriaux, une analyse de représentations du Cirque de Gavarnie en tant que Patrimoine Mondial dans le discours institutionnel*, Mémoire de master recherche 1re année Sociétés, aménagement, territoires, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2008.

SIERRA JIMÉNEZ Mara, *Propositions d'adaptation de politiques de protection de l'environnement : l'exemple du parc national de la Guyane,* Mémoire de master recherche 2e année Sociétés, aménagement, territoires, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2009.

SIERRA JIMÉNEZ Mara, « L'évolution des politiques de protection et l'intégration du secteur privé dans la conservation. L'exemple du Parc amazonien Amacayacu en Colombie et l'application du nouveau système de gestion - concession. », *Caravelle,* Titre du fascicule : *Les Amazonies : unité et diversité*, n°96, 2011, p. 111-132.

SIERRA JIMÉNEZ Mara, « Changements environnementaux en Amazonie colombienne : Impacts climatiques sur les dispositifs de gestion du parc national naturel Amacayacu », *in* BERDOULAY Vincent et SOUBEYRAN Olivier (dirs.), *Aménager pour s'adapter au changement climatique : un rapport à la nature à reconstruire ?*, Pau : PUPPA, 2015, p. 159‑179.

SIMARD Yvan, « Le Parc Marin du Saguenay–Saint-Laurent : processus océanographiques à la base de ce site unique d'alimentation des baleines du Nord-Ouest Atlantique », *Revue des sciences de l'eau*, vol. 22, nº 2, 2009, p. 177. URL : http://id.erudit.org/iderudit/037481ar. Consulté le 3 novembre 2015.

SIMONET Guillaume, « Le concept d'adaptation : polysémie interdisciplinaire et implication pour les changements climatiques », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, nº 4, 2009, p. 392-401. URL : http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=NSS_174_0392. Consulté le 9 avril 2010.

SMADJA Joëlle, « Les coûts d'une politique de la nature ignorant les populations... en milieu densément peuplé : Le parc national de Kaziranga en Assam (Inde du Nord-Est. », *in* LASLAZ Lionel, GAUCHON Christophe, DUVAL Mélanie et HÉRITIER Stéphane (dirs.), *Les espaces protégés : entre conflits et acceptation*, Paris : Belin, 2014, p. 366‑382.

SOUBEYRAN Olivier, *Pensée aménagiste et improvisation : l'improvisation en jazz et l'écologisation de la pensée aménagiste*, Paris : Éditions des Archives contemporaines, 2014.

STASZAK J.-F, « Culturelle (géographie) », *in* LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel (dirs.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 2003, p. 217‑218.

STOCK Mathis, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques. », *Revue électronique des sciences humaines et sociales*, 18 décembre 2004. URL : http://www.espacestemps.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/. Consulté le 20 juillet 2015.

SUZUKI Júlio César, « Território, modo de vida e patrimônio cultural em sociedades tradicionais brasileiras », *Espaço & Geografia*, vol. 16, nº 2, 2013, p. 627‑640.

TACHÉ Alain, *L'adaptation : un concept sociologique systémique*, Paris : L'Harmattan, 2003.

TAYLOR Peter et VAN DER WUSTER Herman, « La géographie politique : les espaces entre guerre et paix », *in Horizons géographiques*, [Rosny-sous-Bois] : Bréal, 2004, p. 193‑229.

THABOUILLOT Gérard, *Un projet politique et administratif pour l'arrière-pays de la Guyane française : le territoire de l'Inini (1930-1969)*, Thèse de doctorat, Histoire, Université Paris Sorbonne, Paris, 2012.

THEYS Jacques, « La Gouvernance, entre innovation et impuissance : le cas de l'environnement. », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 2, 1er novembre 2003. URL : http://developpementdurable.revues.org/1523?&id=1523. Consulté le 26 novembre 2012.

TITTLEY Luc, « Les croisières sur le Saint-Laurent... un peu d'histoire », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 14, nº 2, 1995. URL : http://teoros.revues.org/241?lang=fr. Consulté le 4 juin 2015.

TOURAINE Alain, *La voix et le regard*, Paris : Ed. du Seuil, 1978, (Sociologie permanente ; 1).

TRITSCH Isabelle, *Dynamiques territoriales et revendications identitaires des Amérindiens wayãpi et teko de la commune de Camopi (Guyane française)*. Thèse de doctorat, Géographie, Université des Antilles et de la Guyane, Pointe-à-Pitre, 2013, URL : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00831619/document. Consulté le 24 juin 2015.

UNIDAD ADMINISTRATIVA ESPECIAL DEL SISTEMA DE PARQUES NACIONALES NATURALES – COLOMBIA (UAESPNN), *Parques con la gente, una política de participación para la conservación*, Revista parques, n°2, 2011.

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN), *Biosphere Reserves - Myth Or Reality ?: Proceedings of the Workshop on Biosphere Reserves, Congrès mondial sur la conservation, Montreal, Canada, 1996*, Gland (Suisse) : UICN, 1998.

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN), *Résolutions et recommandations : Congrès mondial de la nature, Montréal, Canada, 13-23 octobre 1996,* Gland (Suisse) : UICN, 1997. URL : https://cmsdata.iucn.org/downloads/wcc_1st_french.pdf. Consulté le 4 mai 2015.

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ,FRANCE, *Les espaces naturels protégés en France : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité*, Paris : UICN, 2013. URL : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Espaces_proteges.pdf. Consulté le 10 juin 2015.

ULLÁN DE LA ROSA Francisco Javier, « Los indios ticuna del alto Amazonas ante los procesos actuales de cambio cultural y globalización », *Revista española de antropología americana*, nº 30, 2000, p. 291‑336. URL : http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=143091. Consulté le 9 juillet 2014.

ULLÁN DE LA ROSA Francisco Javier, « La era del caucho en el Amazonas (1870-1920) : modelos de explotación y relaciones sociales de producción », *Anales del museo de América*, vol. 12, 2004, p. 183‑204.

ULLOA Astrid, *La construcción del nativo ecológico: complejidades, paradojas y dilemas de la relación entre los movimientos indígenas y el ambientalismo en Colombia*, Bogotá : Instituto Colombiano de Antropología e Historia (ICANH) : Colciencias, 2004.

UNGAR RONDEROS Paola María, *Planear el trópico : conocimiento y acción en la gestión de parques nacionales en Colombia : el caso del Parque Nacional Natural Amacayacu*, Thèse de Doctorat, Sciences Environnementales, Universitat Autònoma de Barcelona, Barcelone , 2012, URL : http://www.tdx.cat/bitstream/handle/10803/96307/pmur1de1.pdf?sequence=1. Consulté le 3 mars 2016.

VAIVIO Juhani et SIRÉN Anna, « Insights into method triangulation and "paradigms" in interpretive management accounting research », *Management Accounting Research*, vol. 21, nº 2, juin 2010, Titre du fascicule : *The Relationship Between Theory and Practice in Management Accounting Paradigms in Accounting Research*, p. 130‑141. URL : http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1044500510000272. Consulté le 27 mars 2015.

VANIER Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation : controverses et perspectives*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2009.

VIANNA Lucila Pinsar, *De invisíveis a protagonistas: populações tradicionais e unidades de conservação*, 1a. ed, São Paulo, SP, Brasil : Annablume, 2008.

VIDAL DE LA BLACHE Paul, « La Géographie politique, à propos des écrits de M. Frédéric Ratzel », *Annales de Géographie*, vol. 7, nº 32, 1898, p. 97‑111. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1898_num_7_32_18100. Consulté le 13 août 2014.

VIDAL DE LA BLACHE Paul, « Le contesté franco-brésilien », *Annales de Géographie*, vol. 10, nº 49, 1901, p. 68‑70. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1901_num_10_49_4846. Consulté le 12 avril 2013.

VIECO Juan José, « Planes de desarrollo y planes de vida: ¿Dialogo de saberes? », *Mundo Amazonico*, vol. 1, 2010, p. 135‑160.

VIGOUR Cécile., *La comparaison dans les sciences sociales : pratiques et méthodes*, Paris : La Découverte, 2005.

VILLA Antonio, *Comunidades, Parque nacional Amacayacu y uso, manejo y conservación de recursos naturales*, Santafé de Bogotá (Colombie) : UAESPNN, 1989.

VILLA Antonio, « PNN Amacayacu : resolución de conflictos entre las poblaciones locales y la administración », *in* AMEND Stephan et AMEND Thora (dirs.) *¿Espacios sin habitantes? Parques nacionales de América del Sur*, Gland (Suisse) : UICN, 1992, p. 193‑202.

VOß Jan-Peter, SMITH Adrian et GRIN John, « Designing long-term policy: rethinking transition management », *Policy Sciences*, vol. 42, nº 4, novembre 2009, p. 275‑302. URL : http://link.springer.com/10.1007/s11077-009-9103-5. Consulté le 13 février 2015.

VOß Jan-Peter et BORNEMANN Basil, « The Politics of Reflexive Governance: Challenges for Designing Adaptive Management and Transition Management », *Ecology and Society*, vol. 16, nº 2, 2011. URL : http://www.ecologyandsociety.org/vol16/iss2/art9/. Consulté le 3 décembre 2015.

WALSH John, SÁNCHEZ-GARZOLI Gimena et SALINAS ABDALA Yamile, *La aspersión de cultivos de uso ilícito en Colombia: una estrategia fallida*, Washington, D.C : Oficina en Washington para Asuntos Latinoamericanos, Washington Office on Latin America, 2008.

YANNICK Arama, KERVAREC Fabienne et VERENA Mattheiß, « Gestion concertée de l'environnement : Itinéraire vers des engagements volontaires forcés », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 9, nº 1, 7 mai 2009. URL : http://vertigo.revues.org/8566. Consulté le 13 février 2015.

YATCHINOVSKY Arlette, *L'approche systémique : pour gérer l'incertitude et la complexité*, Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur, 2004.

YEPES Fabio, « Ganadería y transformación de ecosistemas : un análisis ambiental de la política de apropiación territorial », *in* PALACIO Germán, *Naturaleza en disputa: ensayos de historia ambiental de Colombia, 1850-1995*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia, Facultad de Derecho, Ciencias Políticas y Sociales : Instituto Colombiano de Antropología e Historia, 2001, p. 117‑172.

YVARD-DJAHANSOUZ Gelareh, *Histoire du mouvement écologique américain*, Paris : Ellipses, 2009.

ILLUSTRATIONS

TABLE DE CARTES

Carte 1. Terrain d'étude – Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent – Québec (PMSSL)…...35

Carte 2. Parcs nationaux du Québec……...…….41

Carte 3. Parcs nationaux en France……...…...50

Carte 4. Terrain d'étude – parc amazonien de la Guyane – PAG……52

Carte 5. Régions naturelles de la Colombie……..…...59

Carte 6. Système de parcs nationaux naturels de la Colombie……...…….66

Carte 7. Terrain d'étude, Parc national naturel Amacayacu – PNNA et territoires amérindiens…….....67

Carte 8. Situation géographique des terrains d'étude par rapport aux centres administratifs de chaque pays…….128

Carte 9. Secteur et communautés d'étude sur le fleuve Saint Laurent……..153

Carte 10. Secteur d'étude et villages visités sur le fleuve Maroni …….……...157

Carte 11. Secteur d'étude et villages du PNNA étudiés…….....……..159

Carte 12. Parcours de reconnaissance de l'aire de coordination du PMSSL…...……..162

Carte 13. Localisation de réserves Innu et du lieu de rassemblement Montagnais à Maliotenam à Sept îles……163

Carte 14. Parcours de reconnaissance Abattis Kotika……..…….164

Carte 15. Trois Parcours de reconnaissance en Guyane…….....…….165

Carte 16. Parcours de reconnaissance du PNN Amacayacu……...……...167

Carte 17. Exemples de cartographie du Nitassinan innu terrestre et fluvial de la réserve Essipit……..187

Carte 18. Contexte territorial entre les divers groupes ethniques au sud de la Guyane…….191

Carte 19. Conflits territoriaux entre les Boni et les Djuka sur le Marouini……...…200

Carte 20. Localisation des communautés Ticuna dans le Trapèze amazonien en Colombie……..……...213

Carte 21. Aire de coordination du PMSSL……...…….229

Carte 22. Frange littorale de la Guyane, secteur administratif densément peuplé…….…233

Carte 23. Évolution du maillage administratif de la Guyane : Territoire de l'Inini et arrondissements (1930-1969)……..234

Carte 24. Communautés de communes (intercommunalité)……...……...235

Carte 25. Zone d'accès réglementé ZAR……...……235

Carte 26. Frontières pluriethniques sur le Maroni……...…..238

Carte 27. Diverses propositions de zonages du parc amazonien de la Guyane (1992-2007)……...244

Carte 28. Localisation du Parc national naturel Amacayacu et des *Resguardos* amérindiens ticuna en situation de superposition territoriale dans le Trapèze amazonien……..246

Carte 29. Quelques lieux du réseau de découverte de l'aire de coordination du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent……..266

Carte 30. Zonage du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent……...….270

Carte 31. Localisation des bureaux administratifs du PMSSL et lieux du réseau de découverte de Parcs Canada……..273

Carte 32. Représentativité des autorités coutumières dans les communes de l'intérieur 282

Carte 33. Bureaux administratifs et Réseaux de gouvernance territoriale du PAG……..…294

Carte 34. *Resguardos* amérindiens en situation de superposition territoriale avec le PNN Amacayacu dans le secteur sud du territoire protégé……..301

Carte 35. Réseau de gouvernabilité du PNNA……...307

Carte 36. Embouchure du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent……...….359

Carte 37. Enquêtes de chasse sur les bassins de vie du PAG……..……..376

TABLE DE PHOTOS

Photos 1. Populations locales et acteurs anthropiques présents sur les terrains d'étude131
Photo 2. Lieu de séjour à la Marina de Tadoussac 152
Photos 3. Lieux de séjour sur le Maroni 157
Photos 4. Lieux de séjour sur le Parc national naturel Amacayacu 159
Photos 5. Lieu de rassemblement Innu Nikamu 162
Photo 6. Jacques Ross et Louis Moreau avec une peau de loup-marin 181
Photos 7. Réserve innu de Pessamit 182
Photos 8. Lieux économiques et culturels de la réserve Essipit 186
Photos 9. Quelques pourvoiries du Nitassinan de la réserve Essipit 187
Photos 10. Quelques particularités de la réserve Essipit 189
Photos 11. Graines de roucou pour peindre la peau de Roucouyennes en rouge 191
Photos 12. Visages de Wayana par Jean Hurault in (Chapuis 2007) 193
Photos 13. Quelques villages Wayana du Haut Maroni 196
Photos 14. Quelques activités traditionnelles de Wayana 197
Photos 15. Clichés des villages aluku visités 203
Photos 16. Quelques clichés de la ville de Maripasoula 207
Photos 17. Impacts environnementaux provoqués par l'orpaillage illégal 209
Photos 18. Activités culturelles et économiques de la communauté aluku 211
Photos 19. Lieux dédiés au culte des morts à Papaïchton 212
Photos 20. Graine de Huito pour colorer la peau de noir 215
Photos 21. Dauphin rose de l'Amazone et mythe du dauphin rose qui se transforme en homme 216
Photos 22. Communauté Yagua de La Libertad, début des projets touristiques 218
Photos 23. Communauté ticuna de Mocagua 221
Photos 24. Communauté ticuna de San Martin de Amacayacu 222
Photos 25. Quelques mammifères marins du PMSSL 227
Photos 26. Quelques sauts du fleuve Maroni 238
Photo 27. Quelques lieux patrimoniaux de Tadoussac 273
Photos 28. Installations du conseil de bande de la Première nation innu d'Essipit et panneau d'information culturelle……...276
Photos 29. Lieux de rassemblement et de gouvernance des communautés aluku et wayana……...291

Photo 30. Réunion de travail entre le PNNA et la communauté de Mocagua, 2013 ... 305
Photos 31. Installations du parc national naturel Amacayacu..... 307
Photos 32. Primates réhabilités par la Fondation Maikuchiga à la maison des singes 313
Photo 33. Aménagements pour avoir accès à l'eau potable en pays wayana 344
Photos 34. Signalétique et visibilité du PAG 349
Photo 35. Visite de N. Sarkozy à Taluen en compagnie des capitaines wayana et aluku351
Photos 36. Reconstruction Tukushipan de Taluen 352
Photos 37. Hôtel de Tadoussac et bateaux de croisières 358
Photos 38. Lancement de l'Alliance éco-baleine à Québec 360
Photo 39. Guide des pratiques écoresponsables de l'Alliance éco-baleine 363
Photo 40. Règlement des activités en mer et guide de pratiques écoresponsables 363
Photos 41. Types d'embarcations d'excursions d'observation de baleines dans le PMSSL ……..366
Photos 42. Chasse et Intégration partenariale entre populations d'habitants et PAG .. 378
Photos 43. Restitutions intermédiaires des enquêtes de chasse sur la DTM..... 380
Photos 44. Amélioration des installations du centre d'accueil et des services écotouristiques par le concessionnaire Amacayacu. 386
Photos 45. Innondation des instalations du PNNA et état actuel du centre d'accueil *Yéwaé*……389
Photos 46. Installations sur la rive surinamienne du fleuve Maroni et affiche PAG ... 407

TABLE DE SCHÉMAS

Schéma 1. Spécificités des Parcs nationaux naturels anthropisés – PNNa 9
Schéma 2. Représentations culturelles et stratégies de gestion de la nature du Canada 43
Schéma 3. Comparaison des représentations culturelles de la nature et des stratégies de conservation France-Canada 56
Schéma 4. Comparaison de trois postures culturelles envers la nature et stratégies de gestion : Canada - France - Colombie 68
Schéma 5. Récapitulatif du Chapitre 1 75
Schéma 6. Comparaison triangulaire de terrains d'étude 135
Schéma 7. Historique des étapes clés de gestion des parcs nationaux étudiés et périodes de travail de terrain 151
Schéma 8. Système complexe PNN anthropisé 170
Schéma 9. Comité d'harmonisation du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent 272
Schéma 10. Composantes du comité de coordination du PMSSL 278
Schéma 11. Macrostructure de gouvernance interne du PAG 294
Schéma 12. Macrostructure de gouvernance participative du PAG 296
Schéma 13. Gouvernabilité du PNNA auprès des resguardos amérindiens 314

TABLE DE TABLEAUX

Tableau 1. Approche de la géographie politique dans l'analyse des PNNa 95
Tableau 2. Exemple de tableau d'analyse comparatif sur les types et les niveaux de participation des populations locales dans les PNNa..... 172
Tableau 3. Exemple de tableau d'analyse comparative de conflits de pouvoir et des jeux d'acteurs au sein de dispositifs de gestion participative observés sur les terrains..... 173
Tableau 4. Éléments de comparaison des parcs nationaux québécois, guyanais et colombien..... 253
T**ableau 5.** Tableau synthétique : Theys « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », p. 14-16. 261
Tableau 6. Structure et composantes des macrostructures PNNa..... 318
Tableau 7. Flux relationnels des institutions de protection envers les populations locales……323
Tableau 8. Flux relationnels des populations locales envers les institutions de protection……...324
Tableau 9. Flux relationnels des institutions de protection envers les acteurs anthropiques exogènes au territoire protégé (zone cœur)..... 326
Tableau 10. Poids des dimensions culturelle, économique et politique dans la gouvernance des parcs nationaux analysés..... 328
Tableau 11. Types et niveaux de participation des populations locales dans les PNNa330
Tableau 12. Par où passe la participation des populations locales dans les PNNa ?... 331
Tableau 13. Dimensions de la gouvernance environnementale sur les terrains d'étude.332
Tableau 14. Quelques dispositifs, outils et stratégies de gestion à l'initiative des Institutions de conservation 339
Tableau 15. Activités et outils de gestion à l'initiative des populations locales 356
Tableau 16. Grille d'analyse comparative des dispositifs de gestion participative observés sur les de terrain..... 392
Tableau 17. Regards croisés entre conflits, discours et pouvoirs..... 403
Tableau 18. Micro-conflits de pouvoir, jeux et arrangements entre acteurs 408
Tableau 19. Stratégies de contre-pouvoir et reconfigurations spatiales de la gestion . 417

TABLE DE FIGURES

Figure 1. Exemple de carte mentale : quelques composantes du parc amazonien de la Guyane-PAG..... 174
Figure 2. Composantes du dispositif Alliance éco-baleine 2011-2017 du PMSSL..... 365
Figure 3. Dispositif de gouvernance participative : le Conseil d'habitants sur la DTM – PAG 372
Figure 4. Les enquêtes de chasse : comprendre les pratiques culturelles de la chasse et connaître l'état des ressources cynégetiques 381
Figure 5. Dispositif de cogestion participative, Concession des services écotouristiques du parc national naturel Amacayacu..... 391

TABLE DE MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION……...……..1

1. Le Parc Pational (PN), un outil de gestion de la nature et des populations……2

2. L'intégration de la dimension anthropique au sein des parcs nationaux et l'émergence de parcs nationaux à caractère hybride…….6

3. Les spécificités de nos terrains d'étude et les dispositifs analysés……..11

PREMIÈRE PARTIE : REPRÉSENTATIONS, TERRITOIRES ET APPROCHES THÉORIQUES : REGARDS CROISÉS ENTRE GÉOGRAPHIE POLITIQUE, GÉOGRAPHIE CULTURELLE ET *POLITICAL ECOLOGY*……...21

CHAPITRE 1. REPRÉSENTATIONS CULTURELLES DE LA NATURE ET TRANSITION DES TERRITOIRES DE LA CONSERVATION : LA DIMENSION ANTHROPIQUE……..23

1. Repositionner l'homme au sein de la nature protégée : un nouvel enjeu de la conservation ?.....23

1.1. La reconnaissance socioculturelle dans les espaces naturels protégés……...24

1.2. L'intégration de la dimension socioculturelle et économique dans les aires protégées……...……26

2. La notion de protection de la nature : la séparation entre « humain et non-humain »…….28

2.1. L'intégration des nouveaux enjeux de la conservation et la mise en place de nouvelles catégories de gestion de la nature……..31

2.2. Les Réserves de Biosphère (RB) : entre l'homme et la nature, les enjeux de conservation et de développement économique durable……32

2.3. Les Aires Marines de Protection (AMP) : concilier les activités humaines avec la protection des ressources aquatiques……33

3. Regards comparatifs : évolutions politico-culturelles de l'idée de protection de la nature au Canada, en France et en Colombie…….....36

3.1. Le Canada et les contradictions entre protection et exploitation de la nature au profit du tourisme ?.....36

3.2. La France, de la valorisation esthétique de la nature à la prise en compte de la dimension économique et socioculturelle des territoires protégés……44

3.2.1. Parcs nationaux à la française : un zonage qui tient compte de la protection de la nature et du développement économique local…….50

3.2.2. La loi de 2006 : intégration de la dimension anthropique à la gestion des parcs nationaux français……53

3.3. La Colombie, entre préservation et surexploitation de ressources naturelles…….57

3.3.1. Trois périodes de l'histoire environnementale en Colombie : évolution de représentations et de rapports socioculturels à la nature……...58

3.3.1.1. La *naturaleza liberalizada* : découverte d'une nature « inépuisable »..58

3.3.1.2. La *naturaleza modernizada* : logiques de la surexploitation des ressources naturelles……60

3.3.1.3. La *naturaleza ambientalizada* : l'apparition des premières logiques de conservation de la nature……61

3.3.2. La *naturaleza internacionalizada* : l'ouverture du tourisme vert à l'échelle internationale……...64

4. Territoires protégés et populations locales : la participation au sein des dynamiques de gestion et de gouvernance territoriale……69

CHAPITRE 2. COMPRENDRE AUTREMENT LES PARCS NATIONAUX HABITÉS ? APPROCHES THÉORIQUES DE LA GÉOGRAPHIE POLITIQUE, DE LA GÉOGRAPHIE SOCIOCULTURELLE ET DE LA POLITICAL ECOLOGY……77

1. La géopolitique environnementale internationale et le contexte actuel de conservation de la nature……78

2. Regard de la géographie politique sur les parcs nationaux en transition spatiale……81

2.1. La géographie politique française et l'ouverture spatiale de la notion de pouvoir……..81

2.2. L'application du pouvoir dans les territoires naturels de protection……...83

2.2.1. Configurations spatiales du pouvoir dans les territoires naturels protégés à l'échelle nationale……86

2.2.1.1. Localisation, zonage et frontière : trois dimensions géographiques permettant la structuration du pouvoir dans les aires protégées……..86

2.2.1.2. Le binôme centre-périphérie : un zonage particulier du pouvoir dans la conservation……87

2.2.2. Poids de la dimension culturelle dans la reconfiguration de rapports de pouvoir et de gestion dans les parcs nationaux……...89

2.2.2.1. Pouvoirs et contre-pouvoirs : les enjeux d'habiter un territoire naturel protégé ……..90

2.2.2.2. Les habitants des territoires naturels protégés : la diversité culturelle en question ?.....91

2.2.3. La dimension institutionnelle dans la gestion de parcs nationaux : une variable anthropique de plus dans la conservation……92

3. Territoires socioculturels de protection ou Parcs nationaux naturels anthropisés (PNNa) ?.....97

3.1. Populations traditionnelles ? Une catégorie internationale ambigüe et complexe……..99

3.2. Regard anthropologique sur les rapports « homme-nature » dans la conservation : entre l'humain et le non-humain quels rapports ?.....103

4. Entre sociétés et cultures, comprendre autrement les parcs nationaux habités à travers le regard de la géographie socioculturelle……104

4.1. Territoires, lieux et territorialités : des rapports pluriels à l'espace et au territoire naturel protégé……107

4.2. Transformations socio-spatiales au sein des parcs nationaux habités : de la communauté à la société, l'apparition de nouveaux acteurs locaux……..110

5. L'approche *political ecology* : analyser et comprendre les luttes et les conflits de pouvoir en matière de gestion de l'environnement……113

SECONDE PARTIE : TERRAINS D'ÉTUDE, MÉTHODOLOGIE(S) ET ADAPTATION(S)…121

CHAPITRE 3. COMPARAISON INTERNATIONALE, MÉTHODOLOGIES ET ANALYSE SYSTÉMIQUE DE LA COMPLEXITÉ……127

1. Choix de terrains d'étude, comparaison et méthodologies……...127

1.1. Intérêt spatial, politique, culturel et géographique des terrains d'étude……128

1.2. Intérêt de la comparaison internationale entre trois terrains d'étude particuliers……..132

1.3. Méthode et méthodologies : retrouver la complémentarité dans les ressources……135

1.3.1. L'observation et le partage du quotidien : une méthodologie empruntée à l'ethnologie et à l'anthropologie……137

1.3.2. Les entretiens de terrain, un outil sociologique pour favoriser la découverte de l'autre dans le temps et dans l'espace……..138

1.3.3. Les enquêtes de terrain, un outil révélateur du mécontentement local……..141

1.3.4. L'analyse lexicale, comprendre les perceptions politiques portées sur la conservation et les habitants du parc national……142

2. L'expérience des terrains par une femme géographe : accessibilité, vécu, adaptations et enjeux……..144

2.1. Comment l'aventure a commencé : accès aux territoires et financement des terrains144

2.2. Accueil des acteurs, logements et adaptation aux contextes locaux…….152

2.3. Approches de travail et collecte générale d'informations……....161

3. Analyser les informations du terrain au travers de la méthode systémique : fonctionnement et structure……169

CHAPITRE 4. CARACTÉRISTIQUES ET SPÉCIFICITÉS SOCIOCULTURELLES ET POLITIQUES DES TERRAINS D'ÉTUDE : LES CAS QUÉBÉCOIS, GUYANAIS ET COLOMBIEN……177

1. Qui sont les habitants des parcs nationaux étudiés ?: regard culturels et historiques…177

1.1. Les Innu de la réserve Essipit, un exemple du leadership autochtone……...178

1.1.1. Des *Montagnets* aux Innu d'Essipit : évolution et affirmation identitaire d'une communauté innu sui generis……178

1.1.2. Développement économique et récréotourisme : une prise de risque bien réussie pour Essipit……183

1.2. Les Amérindiens wayana du Haut-Maroni : d'invisibles à protagonistes……190

1.2.1. Les *Roucouyennes* de jadis et les Wayana d'aujourd'hui : évolution et intégration à la société française……..…….190

1.2.2. L'administration française et l'entrée des populations wayana à la modernité.194

1.3. Les Noirs marron aluku, anciens esclaves réfugiés sur le Maroni……198

1.3.1. Entre guerres et alliances ethniques : des esclaves marrons surinamais à des habitants de la France…….198

1.3.2. L'entrée de Noirs marron à la modernité : reconfiguration de rapports politiques et économiques auprès des Wayana et des Métropolitains……204

1.4. Les Populations ticuna en Amazonie colombienne et leur intégration à l'industrie du tourisme……..213

2. Processus de construction politique des territoires protégés et intégration des populations locales……225

2.1. Le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL) : une première dans la Cogouvernance politique entre le Canada et le Québec……...225

2.2. Le Parc amazonien de la Guyane (PAG) : quand les intérêts économiques régionaux dépassent ceux de la conservation nationale et de la revendication culturelle locale……...231

2.2.1. La Guyane, un Département-Région où les maladresses administratives coloniales de jadis se voient confrontées aux réalités socioculturelles et économiques d'aujourd'hui……233

2.2.2. Processus de mise en place du parc amazonien de la Guyane – PAG : entre pouvoirs et légitimités politiques et territoriales…….240

2.3. Le Parc national naturel Amacayacu en Amazonie colombienne : un choix national de conservation et de réappropriation territoriale……246

TROISIÈME PARTIE : MACROSTRUCTURES DE GOUVERNANCE ET MICROSTRUCTURES DE GESTION PARTICIPATIVES LES PARCS NATIONAUX EN TRANSITION ?.....257

CHAPITRE 5. MACROSTRUCTURES DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE : STRUCTURE(S) ET FONCTIONNEMENT(S) D'UN SYSTÈME COMPLEXE PARC NATIONAL NATUREL ANTHROPISÉ (PNNa)……..259

1. La gouvernance participative : comment gérer la dimension anthropique dans les parcs nationaux ?.....259

1.1. Les enjeux de « Cogouvernance » et de cogestion d'un territoire marin protégé : l'exemple du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL, Québec)……264

1.1.1. Enjeux de la Cogouvernance territoriale : le comité d'harmonisation……..268

1.1.2. La gestion participative et partenariale : le comité de coordination……..276

1.2. Reconnaître la dimension socioculturelle dans la gouvernance, quelle participation ? L'exemple du comité d'administration du Parc amazonien de la Guyane – France…….279

1.2.1. Multiplicité d'acteurs et d'intérêts divergents : le conseil d'administration...282

1.2.2. La coordination des savoirs - faire scientifiques : le conseil scientifique du PAG……...286

1.2.3. Un alibi culturel de participation ? Le comité de vie locale……..287

1.2.4. Réseaux de gouvernance participative du Parc amazonien de la Guyane…….292

1.3. Gouvernabilité et participation directe ? L'exemple du Parc national naturel Amacayacu (PNNA)-Colombie……297

1.3.1. Cogouvernance et cogestion en Amazonie colombienne : les zones de *traslape*……...299

1.3.2. La participation directe entre les gestionnaires et les habitants……304

1.3.3. Gouvernance et visibilité institutionnelle…….309

1.3.4. La gouvernance des *resguardos* amérindiens : comment se prendre en main ?.....311

2. Trois manières de gérer la question anthropique dans les parcs nationaux : comparaison……315

2.1. Flux relationnels et représentations entre les composantes du système parc national...319

2.2. Quel est le poids des dimensions culturelles et économiques dans le fonctionnement des parcs nationaux naturels anthropisés ?.....327

2.3. .Quelle participation, pour qui et comment ?.....329

3. Dimensions et approches de la gouvernance environnementale……..331

CHAPITRE 6. MICROSTRUCTURES DE GESTION PARTICIPATIVE, JEUX DE POUVOIR ET RECONFIGURATIONS SPATIALES……335

1. Gestion plurielle et multifonctionnelle, répondre aux besoins des territoires naturels protégés anthropisés ?.....335

1.1. Entre savoir et pouvoir : quelles inégalités au sein des parcs nationaux ?.....343

1.2. La visibilité institutionnelle : un outil de pouvoir territorial ?.....347

1.3. Activités et stratégies locales de gestion territoriale et économique……353

2. Dispositifs de gestion participative analysés dans les terrains d'étude…….357

2.1. Entre intérêts économiques et protection des mammifères marins : L'Alliance éco-baleine et le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL)……...357

2.2. Entre intégration et acceptation des communautés d'habitants : les conseils d'habitants et les enquêtes de chasse du parc amazonien de la Guyane (PAG)……..366

2.2.1. Un dispositif participatif local à remettre en question ? : Le conseil d'habitants du PAG……..367

2.2.2. Les enquêtes de chasse, un dispositif au croisement des lois et des populations…….373

2.3. La gouvernabilité locale à l'épreuve du partenariat économique : La concession de services écotouristiques dans le parc national naturel Amacayacu (PNNA)……...382

3. Relations de pouvoir, conflits et reconfigurations spatiales…….394

3.1. Conflits et discours : le pouvoir du langage……..395

3.1.1. Le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent : un discours de responsabilisation396

3.1.2. Le Parc amazonien de la Guyane : la rencontre de discours……..398

3.1.3. Le Parc national naturel Amacayacu : un discours économique mal accepté…399

3.2. Micro-conflits de pouvoir, jeux et arrangements entre acteurs…….404

3.2.1. Les micro-conflits de pouvoir : générateurs de nouvelles dynamiques d'action……..404

3.2.2. Jeux de pouvoir et arrangement entre diverses catégories d'acteurs…….409

3.2.3. Stratégies de contre-pouvoir, incertitudes et reconfigurations spatiales……...411

3.2.3.1. Stratégies de contre-pouvoir, des flux *botton-up* multiscalaires…….411

3.2.3.2. L'incertitude et la vulnérabilité, marqueurs des inégalités sociales ?.413

3.3. Reconfigurations territoriales : l'émergence de nouveaux réseaux de pouvoirs……415

CONCLUSION GÉNÉRALE…….....423

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE……439

TABLE DE CARTES……..476

TABLE DE PHOTOS…….478

TABLE DE SCHÉMAS……..480

TABLE DE TABLEAUX……...481

TABLE DE FIGURES……482

TABLE DE MATIÈRES……484

ANNEXES……..492

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1. CATÉGORIES DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES DE L'UICN

ANNEXE 2. CATÉGORIES DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES DANS CHAQUE PAYS ÉTUDIÉ

ANNEXE 3. CONVENTION DE RECHERCHE ENTRE LE LABORATOIRE SET - « SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENT TERRITOIRE » ET LE « PARC AMAZONIEN DE LA GUYANA » - PAG

ANNEXE 4. RÉSOLUTION DE *TWENKÉ* – AUTORITÉS COUTUMIÈRES DU HAUT-MARONI EN GUYANE FRANÇAISE

ANNEXE 5. LETTRE DES CHEFS COUTUMIERS AMÉRINDIENS ET ALUKU AU PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE SUR LA QUESTION DES PRATIQUES CULTURELLES DE CHASSE SUR LE HAUT-MARONI EN GUYANE FRANÇAISE

ANNEXE 1. CATÉGORIES DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE UICN

Catégorie	Définition par objectifs de gestion
Catégorie Ia : Réserve naturelle intégrale	Des aires protégées mises en réserve pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques ou géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ces aires protégées peuvent servir d'aires de référence indispensables pour la recherche scientifique et la surveillance continue.
Catégorie Ib : Zone de nature sauvage	Les aires protégées de la catégorie Ib sont généralement de vastes étendues intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives, protégées et gérées dans le but de préserver leur état naturel.
Catégorie II : Parc national	Les aires protégées de la catégorie II sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, et qui fournissent aussi des possibilités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.
Catégorie III : Monument ou élément naturel	Les aires protégées de la catégorie III sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément biologique, par exemple un bosquet ancien. Elles sont généralement assez petites et les visites y jouent un rôle important.
Catégorie IV : Aire de gestion d'habitats ou d'espèces	Les aires protégées de la catégorie IV visent à protéger des espèces ou des habitats spécifiques, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais ce n'est pas une exigence inhérente à la catégorie.
Catégorie V : Paysage terrestre ou marin protégé	Une aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques marquantes, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire, pour la conservation de la nature ainsi que d'autres valeurs qui lui sont associées.
Catégorie VI : Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles	Les aires protégées de la catégorie VI préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles qui lui sont associés. Elles sont généralement vastes ; elles présentent des conditions naturelles dans leur plus grande partie ; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles ; et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire.
Source : Dudley, 2008, pp. 13–23.	

Catégorie de protection							
Ia. Réserve naturelle intégrale	Ib. Zone de nature sauvage	II. Parc national	III. Monument naturel	IV. Aire de gestion des habitats ou des espèces	V. Paysage terrestre ou marin protégé	VI. Aire protégée de ressources naturelles gérée	Hors catégorie
Protection							
intégrale, pour recherche scientifique	*intégrale*	*forte, mais tourisme autorisé*	*limitée à un site spécifique*	*sur une espèce ou un écosystème particulier*	*faible, milieux anthropisés*	*faible, utilisation durable des ressources*	*non déterminée*
Type de gouvernance							
Gestion par :							
A. Aire protégée gérée par l'État			B. Aire protégée cogérée			C. Aire protégée privée			D. Aire protégée communautaire	
un ministère ou une agence d'État	*une structure gouvernementale décentralisée*	*une autre institution (délégation)*	*une structure transfrontalière*	*une structure unique avec consultation et collaboration externes*	*différentes structures partenaires (cogestion)*	*un propriétaire individuel*	*une organisation sans but lucratif*	*une organisation lucrative*	*des peuples indigènes*	*des communautés locales (sédentaires et mobiles)*

Sources : UICN (1994) ; BORRINI-FAYERABEND (2007).

ANNEXE 2. CATÉGORIES DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES DE CHAQUE PAYS ÉTUDIÉ

*FRANCE/ catégories d'aires protégées : territoire protégé 3,02% de la superficie du territoire national (métropole + territoire d'outre-mer). http://www.uicn.fr

- **Les parcs nationaux (PN) - 10**
- Les réserves naturelles (RN)
- Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)
- Les parcs naturels régionaux (PNR)
- Les sites du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)
- Les sites inscrits et sites classés
- Les Réserves biologiques domaniales (RBD) et Réserves biologiques forestières (RBF)
- Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
- Les sites du Réseau Natura 2000
- Les Zones humides d'importance internationale

***QUÉBEC**/ catégories d'aires protégées – territoire protégé 9,16% de la superficie du territoire québécois. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca

- Écosystème forestier exceptionnel
- Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable
- Habitat faunique
- Milieu naturel de conservation volontaire
- **Parc marin – 1**
- **Parc national du Québec - 26**
- Refuge biologique
- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Refuge faunique
- Réserve aquatique
- Réserve écologique
- Réserve de biodiversité
- Réserve nationale de faune
- Réserve naturelle reconnue

COLOMBIE / Catégories d'aires protégées : territoire protégé 6,88% de la superficie du territoire national. http://www.parquesnacionales.gov.co

Parque Nacional Natural – *Parcs nationaux naturels* : 41
Reserva Natural – *Réserve naturelle*
Área Natural Única – *Aire naturelle unique*
Santuario de Flora - *Sanctuaire de flore*
Santuario de Fauna – *Sanctuaire de faune*
Vía Parque – *Voie parc*

	Québec	**France**	**Colombie**
Parcs nationaux naturels	27	10	41

ANNEXE 3. CONVENTION DE RECHERCHE ENTRE LE LABORATOIRE SET - « SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENT TERRITOIRE » ET LE « PARC AMAZONIEN DE LA GUYANA » - PAG

SPV 074971

ORIGINAL

Convention de Collaboration de Recherche entre le Laboratoire SET et le Parc Amazonien de Guyane

Pour le soutien aux travaux de recherches « Evolution des politiques de protection et des systèmes de gestion au sein des parcs nationaux. Approche comparative, PN Amacayacu (Colombie), Parc Marin du Saguenay-Saint-Laurent (Québec)et Parc Amazonien de Guyane (France) menés par Mara SIERRA JIMENEZ (Laboratoire SET/UPPA)

ENTRE

D'une part,
LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE, établissement public, situé au 1, rue LEDERSON 97 354 Rémire Montjoly, représenté par son directeur M. Frédéric MORTIER (Siret : 200 008 431 00021)

Ci-après dénommé « **le PARC NATIONAL** ».

D'autre part,

LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, établissement public à caractère scientifique et technologique N° SIREN 18 00 89 013, dont le siège social est 3, rue Michel-Ange - 75794 PARIS Cedex 16,
Représenté par son Président, Monsieur Alain FUCHS, et représenté par délégation par Monsieur Philippe LECONTE, Délégué Régional pour la Délégation Aquitaine-Limousin,

Ci-après dénommé « **CNRS** »

L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, enregistrée par l'INSEE sous le n° Siret 196 402 515 00270, sous le code APE 803Z, dont le siège est Avenue de l'Université, BP 576, 64012 Pau Cedex,
Représentée par son Président, M. Jean-Louis GOUT,

Ci-après dénommée «**UPPA**».

Le CNRS et l'UPPA agissant tant en leur nom que pour le compte du Laboratoire Société Environnement Territoire UMR5603 (SET) situé à SET/IRSAM, avenue du Doyen Poplawski, 64 000 Pau, représenté par Monsieur Francis JAUREGUIBERRY, professeur des Universités et Directeur du Laboratoire.

Ci-après dénommé « **le Laboratoire SET** ».

L'UPPA et le CNRS étant ci-après dénommés collectivement par les « ETABLISSEMENTS ».

Le PARC NATIONAL, le CNRS et l'UPPA ci-après dénommés individuellement par « Partie » et collectivement par « Parties ».

ANNEXE 4.

RÉSOLUTION DE *TWENKÉ* – AUTORITÉS COUTUMIÈRES DU HAUT-MARONI EN GUYANE FRANÇAISE

RESOLUTION COMMUNE

TWENKE le, 21 Juin 1998

L'an mille neuf cent quatre vingt dix huit, le 21 juin, se sont réunis les représentants des peuples autochtones et peuples de forêts représentés par les Grands Mans, Capitaines Chefs Coutumiers, ainsi que leurs organisations respectives à Twenké en pays Wayanas en Guyane Française. Ce Haut Conseil constitué a permis d'élaborer la plate forme commune relative à leurs droits fondamentaux et les projets de conservation de la diversité biologique en Guyane Française.

Rappelle à l'Etat français, aux collectivités territoriales, ainsi qu'aux organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, l'existence sur le territoire de la Guyane française des peuples autochtones antérieurs à l'instauration de la souveraineté française ; Des peuples de forêts qui se sont libérés, au prix de leurs sangs, de l'esclavage établi par les Etats coloniaux européens et dont la France.

Rappelle que les peuples autochtones n'ont jamais concédés leur souveraineté sur leurs territoires, les peuples de forêts ayant signés des traités avec la France afin de garantir leur intégrité culturelle et politique.

Rappelle que les peuples autochtones et les peuples de forêts ont ratifiés par le sang, conformément à leurs aspirations et ordres coutumières, politiques sociales, culturelles et spirituelles une relation de vie commune et de respect réciproque visant à faire jouir leurs générations respectives et successives, la vie et le bien être offerts par les terres et territoires ancestraux.

Rappelle que, jusqu'aujourd'hui les peuples autochtones et les peuples de forêts ont su sauvegarder conformément à leurs lois spirituelles et la volonté du créateur suprême, en l'état leur patrimoine.

Exhorte l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, signataires du protocole visant la création d'un parc national en territoires des peuples autochtones et des peuples de forêts en Guyane, à satisfaire l'engagement pris par la France au sommet de Rio en 1992.

A respecter vigoureusement les 27 principes émanant du sommet de Rio, notamment son principe 22, stipulant que : "Les Etats doivent reconnaître l'identité, cultures et intérêts des peuples autochtones, leur accorder tout l'appui nécessaire, leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable."

Exhorte l'Etat à reconnaître et à restituer les droits fondamentaux aux peuples autochtones, aux peuples des forêts notamment :

- par la reconnaissance législative des autorités politiques et spirituelles des peuples autochtones et des peuples de forêts en tant que collectivités,

- La reconnaissance des droits sur les ressources naturelles en tant que principes d'ensemble des droits, le droit coutumier et notions connexes et le considérer comme notion unique.

Demande avec véhémence :
La production d'une loi spécifique environnementale incluant comme un ensemble, les droits des peuples autochtones et des peuples de forêts applicables exclusivement à la réalité historique, culturelle de la Guyane.

Nous considérons que la loi environnementale de la loi de 1960 n'est pas applicable à la situation historique, humaine et sociale de la Guyane. Cette loi reconnaîtrait explicitement les droits territoriaux des peuples autochtones et des peuples de forêts. La réalisation de cette condition fondamentale, seule permettra aux peuples autochtones et aux peuples de forêts de considérer réellement la création d'une aire protégée pour le bien être de nos génération successives, et qui se fera par la volonté commune de nos peuples, l'Etat, les collectivités, la société guyanaise.

Nous demandons à l'Etat, aux collectivités et aux élus politiques, de mettre tout en oeuvre afin que cette résolution solennelle serve le progrès de notre pays en faveur des droits de l'homme, de notre droit au développement et la sauvegarde durable de notre patrimoine.

Nous condamnons la non présence directe dans le processus décisionnel de ce projet de parc, nos autorités politique et spirituelles. Nous demandons instamment leur participation directe et l'octroi des moyens nécessaires afin de leur permettre d'informer préalablement et en toute connaissance de cause leurs populations respectives.

Pays Wayanas - Amérique du Sud, à Twenké le, 21 Juin 1998

LES RESOLUTIONS SPECIFIQUES

1. Se portant sur le projet de délimitation d'une aire protégée au Sud de la Guyane

Sous condition de la garantie de réalisation de la résolution commune de Twenké,

Pour montrer leur bonne foi,

Les parties présentes délibèrent par consensus l'établissement d'un projet de délimitation après avoir écouté et compris les aspirations et doléances de chacun.

Sous la condition de garanti et de reconnaissance des droits aux ressources naturelles de nos peuples,

Demandent d'inclure la zone de prospection diamantifères (Dachine IT33) dans le projet,

Exigent le non renouvellement et l'annulation des permis relatif à cette activité sur la zone de ce site ainsi que tous les permis attribués aux multinationales présentes dans le projet de zonage.

Le projet de délimitation est la suivante :

Sur le Maroni, au dessus du 3°30 au dessus d'Elaé dans le sens Sud-Nord, le projet de conservation incluant tous les villages Wayanas et prenant fin avant le lieu dit "Empofénou Tabiki".

Pays Wayanas - Guyane - Amérique du Sud - Twenké le, 21 Juin 1998.

*2. Octroi de fonds spécifiques a*ux peuples autochtones et aux peuples de forêts, aux collectivités locales dont les territoires sont inclus dans le projet de délimitation du parc national

Considérant que les peuples autochtones et les peuples de forêts sont garants du maintien en l'état du patrimoine des terres et territoires ancestraux,

Considérant que les collectivités dont les territoires sont inclus dans le projet de délimitation du parc national,

Les communes suivantes : Camopi - Saül - Régina - Maripasoula -

Doivent bénéficier pour leur contribution à honorer l'engagement international de l'Etat français et des collectivités territoriales de Guyane.

Des fonds et des lignes budgétaires spécifiques et réservés pour leur assurer un développement alternatif.

L'Etat et les collectivités territoriales doivent créer un fonds de développement en faveur des peuples autochtones et des peuples de forêts suivant leurs normes économiques et sociales.

Pays Wayanas - Guyane - Amérique du Sud - Twenké le, 21 Juin 1998.

3. Activités minières

Prenant en considération et comprenant la situation sociale difficile des populations de l'intérieur,

Recommande vivement aux orpailleurs de se reconvertir vers des activités alternatives visant la préservation des écosystèmes et la paix civile.

Demande à l'Etat d'accompagner cette reconversion en mettant les moyens financiers, techniques, de formations adéquates.

Demande l'arrêt définitif de l'octroi de permis d'activités minières aux multinationales dans les territoires des peuples autochtones et des peuples de forêts ainsi que des communes dont la totalité de leur territoire sont inclus dans le projet de délimitation du parc national.

Demande à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie ou détruite.

Pays Wayanas - Guyane - Amérique du Sud - Twenké le, 21 Juin 1998.

4. Sur la formation en vue de la cogestion participative du parc de la Guyane

La gestion devra être confié aux peuples autochtones et des peuples de forêts,

Tous les emplois générés par le fonctionnement du parc devra être confiés aux membres des communautés ;

A cette fin, une véritable politique de formation maïeutique devra être mise en oeuvre par l'Etat, les collectivités territoriales en coopération avec les autorités et organisations des peuples autochtones et des peuples de forêts.

Prenant effet à la date de cette résolution.

Pays Wayanas - Guyane - Amérique du Sud - Twenké le, 21 Juin 1998.

5. Pour des nouvelles lois rétablissant les droits des peuples autochtones et des peuples de forêts.

Considérant la volonté des peuples autochtones et des peuples de forêts de renforcer les instances coutumières et non de l'affaiblir,

Ayant eu la connaissance de la volonté gouvernementale pour créer la parc dans le cadre des lois environnementales de 1960 niant complètement l'existence de nos peuples.

Constatant l'inadaptation des lois françaises pour la protection des droits en faveur des peuples autochtones et des peuples de forêts,

Constatant l'analyse de la cellule d'expertise de la mission du parc sur l'inadéquation des lois actuelles aux aspirations et de la réalités de nos peuples,

Formulant unanimement que ce sont des conditions pour accorder l'autorisation des peuples concernés pour le parc de la Guyane,

Demande l'amélioration des lois adaptées en faveur des peuples autochtones et des peuples de forêts en prenant en compte l'organisation sociale, l'institution et l'autorité coutumière ainsi que leur pleine participation dans les décisions.

Pays Wayanas - Guyane - Amérique du Sud - Twenké le, 21 Juin 1998.

6. Octroi de fonds spécifiques

Constatant une mauvaise circulation et voir une défaillance d'informations des autorités traditionnelles des peuples concernés sur les retombées et les conséquences engendrés par la création du parc,

Rappelant que les associations ne peuvent représentés les autorités coutumières notamment pour les grandes décisions concernant la destinée de leur peuple,

Conscient de toute évidence de l'étendue et de l'enclavement de la zone concernée ainsi que par l'absence des moyens logistiques et financiers propres aux peuples concernés par la création du parc,

Prenant en considération une volonté exprimé par les autorités politiques et spirituelles pour une concertation plus large et avec la participation de toutes les autorités coutumières de la zone concerné du parc ainsi que celles de la Guyane toute entière,

Invite à la mise en place d'un groupe de travail composé de toutes les autorités coutumières, organisations, des peuples autochtones et des peuples de forêts concernés par le parc ainsi que toutes celles qui se sentent concernées par la protection de leurs droits.

Invite à l'organisation d'une réunion de ce groupe de travail dès que possible pour permettre une décision informées sans aucune échéance.

Sollicite un appui logistique et financier pour permettre la plus large participation et la prise de décision commune et informée des autorités traditionnelles concernées.

Pays Wayanas - Guyane - Amérique du Sud - Twenké le, 21 Juin 1998.

Les parties signataires :

Les Autorités coutumières Wayanas et Alukus,
Les élus des municipalités concernées,
Les organisations indigènes et invitées :

Nom et Prénom	Fonction	Adresse
Thérèse Michel	Chef Coutumier	97319 Awala-Yalimapo
Chanel Joseph	Maire	97330 Camopi Tois-Sauts
Joachim Adochini	Grand Man Aluku	97370 Maripasoula
Amaïpoti Twenke	Grand Man Wayana	97370 Village de Twenke
Aloikë Haiwe	Chef Coutumier	97370 Village de Twenke
Palanaïwa Aitalewa	Chef Coutumier	97370 Village de Twenke
Jalukale Anamaila	Chef Coutumier	97370 Village de Twenke
Pelenapin Miep	Chef Coutumier	97370 Village de Twenke
Maliku liu	Chef Coutumier	97370 Village de Twenke
Charles Jean-Aubéric	Chef Coutumier	Village amérindien de Kourou
Opoya Taluwen	Chef Coutumier	97370 Village de Taluwen
Doudou Thomas	Association Misalibi	97370 Maripasoula
Tiouka Alexis	Coordonnateur délégué	FOAG - Awala Yalimapo
Prévoteau Jean-Marie	Fédération A.N.I	97300 Cayenne
Balla Romain		97370 Maripasoula
Yoma Omer		97370 Maripasoula
Gwadil Félix		97370 Maripasoula
Boutou Martin		97370 Maripasoula
Topo Locosi		97370 Maripasoula
Ababui Wicolo		97370 Maripasoula
Noni Henri		97370 Maripasoula
Anelli Adolphe		97370 Maripasoula
Joachim Etienne		97370 Maripasoula
Poïté Yaha		
Nomi Louis		97370 Maripasoula
Thérèse Jocelyn	Coordonnateur Général	FOAG
Les habitants de Twenke		

ANNEXE 5.

LETTRE DES CHEFS COUTUMIERS AMÉRINDIENS ET ALUKU AU PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE SUR LA QUESTION DES PRATIQUES CULTURELLES DE CHASSE SUR LE HAUT-MARONI EN GUYANE FRANÇAISE

Les chefs coutumiers amérindiens et aloukous des bassins du Lawa et de la Litani

à

Monsieur le Préfet de la Région Guyane

Objet : De la gouvernance coutumière en général et de la chasse en particulier. Etat des lieux, revendications et propositions de contribution.

Vu l'article Ier de la constitution Française stipulant que : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. **Elle respecte toutes les croyances »** ;

Vu les articles R170-56 à R170-61 relatifs à la création des zones de droits d'usages concernant les **communautés d'habitants de Guyane qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt** ;

Vu la loi de 2006 relative aux parcs nationaux, notamment son chapitre II-art. 12, consacré au Parc amazonien en Guyane, affirmant que la réglementation prévue par le décret de création du Parc et la charte peuvent prévoir « **des dispositions plus favorables au bénéfice des communautés d'habitants tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt** » ;

Vu le décret n°2007-266 du 27 février 2007 portant création du Parc national de la Guyane dénommé « Parc amazonien de Guyane », notamment ses articles 20 à 22 traduisant, pour la zone de cœur, les dispositions plus favorables au bénéfice des communautés d'habitants tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt prévues au chapitre II-art. 12 de la loi de 2006 relative aux parcs nationaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 février 2007 sur les principes fondamentaux communs à l'ensemble des parcs nationaux de France, dans l'esprit de la loi de 2006, précisant que « la charte du parc national (...) prend en compte les grands ensembles écologiques fonctionnels afin de définir pour cet espace de vie **une politique concertée de protection et de développement durable exemplaire, dans une vision partagée**(...) » ;

Vu le décret n° 2008-562 du 17 juin 2008 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinengue (CCPAB) ;

Vu l'arrêté n° 779/59 du 12 mai 2010 portant désignation des représentants du conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinengue de Guyane ;

Vu le dossier de saisine du CCPAB sur le projet d'arrêté préfectoral réglementant les quotas d'espèces animales par sortie de chasse dans le département de la Guyane, présenté par courrier en date du 30 décembre 2010 par Monsieur le Préfet de la Région Guyane.

Nous constatons que les réglementations décidées par l'Etat sont généralement contradictoires avec les grands principes de concertation, de partage et de respect de nos modes de vie, tels qu'ils sont énoncés dans la loi et les décrets suscités.

Dernièrement, le cas de l'arrêté préfectoral réglementant les quotas d'espèces animales par sortie de chasse dans le Département de la Guyane, dont le projet a été présenté au CCPAB sans concertation préalable, illustre bien ces contradictions conduisant à l'avis défavorable du CCPAB. Et ce, alors que les actuels arrêtés réglementant le statut des espèces animales ne sont pas admis par les communautés d'habitants de l'intérieur. Entre outre, il apparait antinomique de vouloir faire appliquer les réglementations de la chasse en l'état aux communautés, alors que la question de l'éradication de l'orpaillage clandestin qui perturbe fortement notre environnement et nos habitudes n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante.

Nous avons toujours revendiqué la nécessité d'adapter la loi à nos modes de gestion que nous considérons adaptés à notre espace de vie et aux réalités de notre territoire encore à ce jour enclavé, sans jamais remettre en question la souveraineté de l'Etat français.

Nous, autorités coutumières amérindiennes et bushinengués voulons maintenir l'équilibre socio-économique et culturel qui cimente la cohésion sociale des communautés. En effet, notre diagnostic met en évidence que le choc culturel entre nos communautés et l'Etat français, la mise sous cloche de notre autorité qui, bien que reconnue, n'est pas prise au sérieux par l'Etat et les autres instances publiques, sont les principales raisons des souffrances actuelles des populations dont nous avons la charge. En conséquence, les jeunes sont en manque de repères et cela entraine de graves dysfonctionnements (drogues, viols, suicides, alcool, vols...).

Désormais, nous voulons que toutes les mesures qui touchent à nos modes de vie et à notre environnement intègrent une collaboration systématique avec nous, autorités coutumières, pour prendre les décisions qui nous concernent.

Dans le cas particulier de la chasse, nous proposons de constituer un groupe de travail avec le Parc amazonien qui pourrait pleinement jouer le rôle de médiateur entre nous et l'Etat, afin de produire ensemble un document écrit qui devra servir de base pour élaborer une réglementation qui prendra réellement en considération nos modes de vie, nos règles coutumières et nos savoirs.

A ce titre, les sujets que nous souhaitons aborder en priorité, à notre rythme, sans contrainte de temps imposée, sont :

- les accords historiques concernant nos communautés et les droits afférents.

- la redéfinition des compétences de l'autorité coutumière par rapport à l'Etat (règles coutumières et cogestion du territoire).

- rappeler nos valeurs culturelles autour des pratiques de chasse traditionnelles, afin de réfléchir à des propositions et des modalités concrètes de gestion de la chasse.

- La collaboration avec les autorités coutumières bushinenguées et amérindiennes du Suriname autour de ces questions.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Maripasoula, Le 8 juillet 2011

Mr Tohotoko Abounaalé (chef coutumier) ALOUNAOCALÉ
Mr TOPO Capitaine (chef coutumier) TOPO
Mr KOUKOUMAN Henry (Cpne chef coutumier) KOUKOUMAN
Mr CAZAL Banfi (Cpne chef coutumier) CAZAL
Mr BLAKAMAN Apodo (Cpne chef coutumier) BAKAN
Mr CONSTANT Acoubi (Cpne chef coutumier)
Mr BALLA Romain (Cpne chef coutumier) BALLA
MR TOPO Yolo (Cpne chef coutumier)
AMAIPOTI AMAIPOTI
SINTAMAN
OPOYA Taluen (Cpne chef coutumier) Kawes
Aliman-Hé Mélanie (chef coutumier) Mélanie
MR DJANI Demon (Chef coutumier) DJANI
MR BOUSSOUSSA Chimili (Chef coutumier) FANFE
MR ABATI FAMFÓ (Chef coutumier)
MR BALBINA (Chef coutumier)
MR AFFOCATI Lomé (Chef coutumier) BALBIN
André COGNAT Responsable Autochtone pour le TEPF

Copie:

Monsieur le Président du Conseil Régional
Monsieur le Président du Conseil Général
Monsieur le Directeur de la DEAL
Monsieur le Président du PAG
Monsieur le Directeur du PAG
Monsieur le Délégué Régional de l'ONCFS

National parks in transition towards "*Nature and Anthropic National Parks*" (PNNa) ? Comparative study of three inhabited natural national parks of the American Continent : the example of Quebecker, Guyanese and Colombian cases.

The evolution of international environmental policies and national and local conservation contexts gives increasing importance to the anthropic dimension within the national parks (category II-UICN). Not only does this dimension takes into account the local population that lives permanently in these various natural areas, but also the economic actors who, legally or illegally, benefit from those protected areas (tourism, gold-washing, wood, etc.) or participate directly or indirectly in the process of the territorial elaboration of a national park. The integration of the anthropic aspect definitely help the emergence of new dynamics and strategies of collaborative management and policies. Building on political geography, socio-cultural geography and political ecology , this thesis aims to shed light how that anthropic dimension (sociocultural as well as economical) entails the transition of some protected areas from a classical type to a new category we identify as the "Nature and Anthropic National Park" (PNNa). We focus on three specific study cases in the American continent: the Amazonian park of the French Guiana, the Sea Park of Saguenay-Saint-Laurent of Québec, Canada, and the Amazonian Amacayacu National Park of Colombia. The systemic analysis of their structure and their functioning, as far as macrostructure of policies and microstructures of management are concerned, has allowed us to bring out that transition in the territorial management of these category II protected natural areas and the deriving conflicts for power.

Keywords: National park, anthropisation, management, governance, participation, France, Guiana, Canada, Colombia, political ecology, transition; adaptation, autochthons, local populations, conflict.

¿Parques nacionales naturales en transición hacia parques nacionales naturales antrópicos (PNNa)? Estudio comparativo de tres parques nacionales naturales habitados del Continente americano : ejemplo de los casos quebequense, guyanés y colombiano.

La evolución de las políticas de gobernanza medioambiental internacional y la transición de los contextos nacionales y locales de conservación, favorecen cada vez más la integración de la dimensión antrópica al interior de los parques nacionales (categoría II-UICN). Esta dimensión corresponde de una parte, a las poblaciones locales que habitan de manera permanente las diversas zonas de protección dentro del parque nacional, y de otra parte, a los actores económicos (legales e ilegales) que explotan el territorio protegido (Turismo, explotación minera, explotación de madera, etc), o que participan de manera directa o indirecta en los procesos de construcción territorial del parque nacional. La integración de la dimensión antrópica dentro de estos territorios naturales de protección favorece en consecuencia la emergencia de nuevas dinámicas y estrategias participativas de gestión y de gobernanza. A través de un triple enfoque científico construido mediante el cruce de diversos puntos de vista de la geografía política, de la geografía sociocultural y de la *political ecology*, esta tesis se interesa en el análisis de tres casos de estudio particulares del Continente americano. El objetivo de esta contribución es el de intentar mostrar, cómo la integración de la dimensión antrópica (sociocultural y económica) influencia la transición de algunos espacios naturales protegidos hacia una nueva configuración que nosotros proponemos identificar aquí bajo el nombre de "*parques nacionales naturales antropizados* – PNNa". El análisis sistémico de la estructura y del funcionamiento de las macroestructuras de gobernanza y de las microestructuras de gestión participativa del Parque amazónico de la Guayana, en Francia, del Parque marino del Saguenay-Saint-Laurent en Quebec, Canadá, y del Parque nacional natural Amacayacu en Amazonia colombiana, nos permitieron poner en evidencia este tipo de transición en la gestión territorial de los espacios naturales protegidos de categoría II, así que los conflictos de poder que resultan de esta transformación.

Palabras claves: Parque nacional, antropización, gestión, gobernanza, participación, Francia, Guyana, Canadá, Colombia, political ecology, transición; adaptación, autóctonos, poblaciones locales, conflicto.

ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES SOCIALES ET HUMANITÉS ED481
Laboratoire PASSAGES (UMR5319) CNRS/UPPA

Parcs nationaux en transition vers des *parcs nationaux naturels anthropisés* (PNNa) ? Étude comparative de trois parcs nationaux naturels habités du Continent américain : L'exemple des cas québécois, guyanais et colombien.

L'évolution des politiques de gouvernance environnementale internationale et la transition des contextes nationaux et locaux de conservation favorisent de plus en plus l'intégration de la dimension anthropique au sein des parcs nationaux (catégorie II-UICN). Cette dimension s'adresse d'une part aux populations locales qui habitent de manière permanente les diverses zones de protection, et d'autre part, aux acteurs économiques (légaux et illégaux) qui exploitent le territoire protégé (tourisme, orpaillage, bois, *etc.*) ou qui participent de manière directe et indirecte aux processus de construction territoriale du parc national. L'intégration de la dimension anthropique au sein de ces territoires naturels de protection favorise en conséquence l'émergence de nouvelles dynamiques et stratégies de gestion et de gouvernance participatives.

Avec une triple approche scientifique construite autour des regards croisés de la géographie politique, de la géographie socioculturelle et de la *political ecology,* cette thèse s'intéresse à l'analyse de trois cas d'études particuliers du continent américain afin de comprendre comment l'intégration de cette dimension anthropique (socioculturelle et économique) favorise la transition de certains espaces naturels protégés classiques vers une nouvelle configuration que nous proposons d'identifier ici sous le nom de « *parcs nationaux naturels anthropisés - PNNa* ». L'analyse systémique de la structure et du fonctionnement des macrostructures de gouvernance et des microstructures de gestion du Parc amazonien de la Guyane en France, du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent au Québec (Canada) et du Parc national naturel Amacayacu en Amazonie colombienne, nous ont permis ainsi de mettre en évidence quelques aspects de cette transition dans la gestion territoriale des espaces naturels protégés de catégorie II, ainsi que les conflits de pouvoir qui en résultent.

CONTACT
Mara Sierra Jiménez :
marakanika22@yahoo.f

Partenaires de la recherche :

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent
PMSSL

Parc amazonien de la Guyane
PAG

Parc national naturel Amacayacu
PNNA